HISTOIRE

DES

PRINCES DE CONDÉ

PENDANT LES XVIe ET XVIIe SIÈCLES

III

A. Quantin imprimeur



Gravé par Haschmann sous la direction de Henriquel Dupont, d'après le dessin original fait par Ottavio Leoni, en 1623, pendant le séjour du Prince à Rome

Imp. Ch. Chardon Jne r. Hautefeuille Paris

HISTOIRE

DES PRINCES

DE CONDÉ

PENDANT LES XVI[e] ET XVII[e] SIÈCLES

PAR

M. LE DUC D'AUMALE

TOME TROISIÈME

C · L

PARIS
CALMANN LÉVY, ÉDITEUR
ANCIENNE MAISON MICHEL LÉVY FRÈRES
3, RUE AUBER, 3

1886

LIVRE TROISIÈME

RÈGNE DE LOUIS XIII

1610 A 1643

HENRI DE BOURBON

DEUXIÈME DU NOM, TROISIÈME PRINCE DE CONDÉ

NÉ LE 1er SEPTEMBRE 1588, MORT LE 26 DÉCEMBRE 1646

LOUIS DE BOURBON

DUC D'ANGUIEN

NÉ LE 7 SEPTEMBRE 1621

NOTA

L'origine des citations ou renseignements tirés de divers dépôts d'archives est indiquée soit en toutes lettres, soit, pour les citations fréquentes, par les abréviations suivantes :

A. A.	signifie	Archives autrichiennes (archives du Ministère de la Guerre d'Autriche, Kriegsarchiv), Vienne.
A. C.	—	Archives de Condé à Chantilly.
A. E.	—	Affaires Étrangères, France.
A. N.	—	Archives Nationales, France.
B. N.	—	Bibliothèque Nationale, à Paris.
D. G.	—	Dépôt de la Guerre, à Paris.
C. P.	—	Collections particulières.

Les cartes d'ensemble placées dans l'atlas permettront au lecteur de suivre les opérations militaires dans les Pays-Bas, l'Allemagne, le nord et l'est de la France, de 1636 à 1642 ; mais elles ne peuvent servir pour l'étude ni des guerres civiles ni des opérations en Guyenne, Languedoc et Roussillon.

HENRI II DE BOURBON

CHAPITRE PREMIER

1610-1620

Situation de Condé à son retour (juillet 1610). Son établissement. — Il reprend sa femme; reçoit le Saint-Esprit (octobre-novembre). — Il se réconcilie avec son oncle, le comte de Soissons. — Premiers démêlés avec la Régente. Excursion en Guyenne (juin-octobre 1611). — Le mariage du Roi avec la fille du roi d'Espagne est annoncé (26 janvier 1612). Attitude de Condé et de Soissons. Concini. — Mort du comte de Soissons (1er novembre 1612). — M. le Prince, les ducs de Nevers, de Longueville, de Mayenne et de Bouillon quittent la cour et s'emparent de la citadelle de Mézières (janvier 1614). — Opérations insignifiantes. Traité de Sainte-Menehould (15 mai). — Condé à Amboise; il visite Mornay et Rohan. — Tentative de Poitiers. Condé lâche prise (juillet). — Il assiste à la déclaration de majorité du Roi (1er octobre). — Ouverture des états généraux (26 octobre) Les trois ordres; leurs discussions. — Condé prend parti pour le tiers (janvier 1615). Son attitude déplait au Roi. — Un gentilhomme de la Reine, Marsillac, est battu par ordre de M. le Prince. Suite de cet incident (février). — Clôture des états (mars). Condé et le Parlement. — M. le Prince à Creil (juin). — Départ du Roi pour

Bayonne. Condé et ses alliés prennent les armes (juillet). — Disposition des troupes royales. Les princes passent la Loire. Les réformés. — Mariage du Roi (25 novembre). La cour à Poitiers. Intervention du duc de Nevers (janvier 1616). — Conférences et paix de Loudun (mai). — Arrangement particulier de M. le Prince. — Condé visite Chinon, Châteauroux, et s'établit à Bourges. — Mission de l'évêque de Luçon. Condé arrive à Paris (27 juillet). — Grande affluence à l'hôtel de Condé. Mécontentement du Louvre. Le maréchal d'Ancre quitte Paris (15 août). — Banquet donné à lord Sawile. Ordres pour l'arrestation de Condé. Thémines et d'Elbène. — Derniers apprêts. — M. le Prince est arrêté dans le Louvre le 1er septembre, à midi. — Tentatives pour soulever le peuple de Paris. Sac de l'hôtel d'Ancre. — Le Berry est soumis facilement. M. le Prince abandonné de tous. — Rigueur de sa captivité. Il est transféré à la Bastille; sa femme exilée à Valery. — Mort du maréchal d'Ancre (avril 1617). Entretien de Condé avec le comte de Modène, oncle de Luynes (19 mai). — La princesse de Condé est autorisée à partager la captivité de son mari. Tous deux sont transférés à Vincennes (15 septembre). — Démarches de Condé. Mort de sa sœur, la princesse d'Orange. Sa femme accouche en prison d'une fille (août 1619). — Sa délivrance (20 octobre). Il est reçu par le Roi à Chantilly. — Son « rétablissement » solennel; sa nouvelle attitude.

Situation de Condé à son retour (juillet 1610). Son établissement.

« Le naturel des Français, disait Henri IV au Parlement[1], est de n'aimer point ce qu'ils voyent. Ne me voyant plus, vous m'aimerez, et, quand vous m'aurez perdu, vous me regretterez. » Le grand roi avait prédit juste : sa vraie popularité date de sa mort; entre les derniers temps de son règne et les premiers jours de la régence de Marie de Médicis, le contraste fut si complet, si soudain, qu'il

1. En 1595.

frappa tous les yeux : on eût dit « qu'un déluge universel avait en un moment détruit toutes les espérances de la France [1] ». La maison d'Autriche reprenait son ascendant sur l'Europe ; le duc de Savoie devait implorer le pardon de l'Espagne ; l'élection de Mathias à l'Empire ne rencontrait plus d'obstacles ; le mariage de Lorraine était rompu, l'armée de Champagne dissoute, les Morisques sacrifiés, tous les plans du feu roi abandonnés. A l'intérieur, les finances au pillage ; les grands seigneurs rentrant dans ces places fortes qui leur étaient fermées depuis quinze ans, les protestants se réorganisant pour la lutte ; partout l'esprit de faction se réveillait menaçant. Deux mois ne s'étaient pas écoulés depuis la mort de Henri IV, et déjà l'édifice qu'il avait si patiemment élevé semblait crouler de toutes parts !

Ce spectacle ne disposait pas à la bienveillance envers ceux qui passaient pour avoir suscité des obstacles au feu roi. Le plus souvent, lorsqu'un gouvernement vient de finir, la faveur publique s'attache à ceux qui ont encouru sa disgrâce. Rien de semblable ne se produisit au retour de Condé ; bien que l'espèce de persécution dont il avait été l'objet pût servir d'excuse à ses

1. Brulart de Berny au connétable, 22 mai 1610. A. C.

fautes, on lui en voulait de s'être trouvé en lutte avec celui que l'on pleurait. Déjà l'opinion le confondait avec les intrigants qui se disputaient le pouvoir ou se partageaient la fortune publique. Toujours tenu à distance par Henri IV, n'ayant eu aucun moyen d'apprécier l'état véritable du pays ou même de la cour, peu connu, peu aimé, sans fortune, sans droits à faire valoir, il cherchait un guide et un appui ; le premier à qui il s'adressa fut Sully, son ancien adversaire.

Quelque temps avant sa mort, Henri IV, dans un mouvement généreux, avait ordonné au surintendant des finances de faire parvenir à son neveu un quartier de pension, sans que le nom du Roi parût en rien. Le temps ayant manqué pour exécuter cet ordre, Sully s'y conforma dès qu'il apprit le retour de Condé[1]. Celui-ci se montra touché du procédé, et, avant d'entrer à Paris, insista pour voir et remercier le vieux ministre ; l'entretien fut long ; mais Sully, admirable instrument d'un grand homme, travailleur infatigable, conseiller plein de sens, d'honneur et de lumières, n'était pas de taille à donner lui-même une direction, et son humeur ne lui permettait de s'en-

1. Pontchartrain attribue à la Reine régente le mérite de cette mesure, que Sully revendique pour lui ou plutôt pour Henri IV.

tendre avec personne. Il se consumait dans une opposition stérile et chagrine, dégoûté de tout ce qu'il voyait, vivant à l'écart, sans pouvoir se décider à une retraite qui était devenue inévitable, et à laquelle il eût peut-être été plus digne de se résigner de bonne grâce. Ses relations avec Condé cessèrent presque aussitôt. D'ailleurs, le prince avait, dans ses manifestes, vivement critiqué l'administration du feu roi ; il eût fallu une force de caractère qui lui manquait pour se déjuger si vite, chercher à faire prévaloir les traditions du dernier règne et soutenir énergiquement les hommes qui le représentaient. Condé ne paraît pas y avoir songé sérieusement.

Les présidents Molé et de Thou, qu'il reçut dès le jour de son arrivée, durent lui tenir à peu près le même langage que Sully, mais avec plus de timidité et de réserve : une sévère probité, un patriotisme sincère s'associaient chez eux à l'habitude de l'obéissance, de la soumission absolue aux dépositaires de l'autorité royale. Aussi, bien qu'on augurât diversement du résultat de ces entrevues, on pensa généralement que l'influence des présidents serait toute pacifique. On attribua un caractère différent aux avis donnés par le duc de Bouillon. Proche parent du prince, auteur de son mariage, ce seigneur n'avait pris

aucune part aux menées qui motivèrent « l'exil volontaire »; c'est même à Bouillon que Condé s'était adressé au moment de son départ pour tâcher de modifier les dispositions de Henri IV et du connétable[1]. Leur intimité n'avait donc rien qui dût surprendre, et nul ne pouvait s'étonner de l'empressement que le duc mit à courir au-devant de son neveu, ni de l'assiduité avec laquelle il le rechercha pendant les premiers temps de son séjour à Paris. D'ailleurs, Henri de La Tour[2] croyait avoir eu à se plaindre du feu roi et de ses ministres; cela seul le disposait favorablement envers le nouveau régime. Ses rapports avec la Régente avaient jusqu'à ce jour été corrects; mais il était turbulent, ambitieux, considérable par le rang qu'il occupait dans la société protestante, sa quasi souveraineté de Sedan, non moins que par sa réputation militaire et la dignité de maréchal dont il était revêtu. Malgré son accord actuel avec Marie de Médicis, on tenait pour certain que, visant à jouer le rôle de Coligny, il conseillerait à

1. « Véritable discours des actions du prince de Condé. » B. N.

2. C'est lui qui, sous le nom de vicomte de Turenne, remplissait à Coutras les fonctions de sergent de bataille. Maréchal de France en 1592, il avait été compromis dans la conspiration de Biron. — Voir t. II, p. 104, 230, 255.

Condé de reprendre l'héritage politique de ses père et grand-père. Ce qui confirmait ces soupçons, c'est que, le lendemain de son arrivée, Condé voulut avoir un entretien avec d'Aubigné. Déjà connu pour sa verve satirique et pour son talent d'écrivain, mais homme d'action aussi bien que de plume, inquiet, jaloux, résolu, d'Aubigné pouvait être considéré comme le type des huguenots factieux, et il avait eu plus d'un démêlé avec Henri IV. Son gouvernement de Maillezais, situé aux confins du Poitou et de la Saintonge, lui donnait assez d'influence parmi les réformés de ces deux provinces, au milieu desquels Condé avait passé ses premières années, et qui étaient restés fort attachés à la mémoire des deux premiers princes de son nom. Cette visite, qui ne s'expliquait pas comme les autres par d'anciennes relations, fut signalée à la Régente ; ceux auxquels elle supposait quelque action sur l'esprit du prince furent priés de « lui rappeler l'affection et le service qu'il devait à Sa Majesté [1] ».

L'attitude de Condé déjoua les craintes des uns, les espérances des autres ; elle fut passive, au moins en ce qui concernait les affaires publiques. Il était arrivé à Paris le vendredi 16 juil-

1. La Cave au connétable. Fin de juillet 1610. A. C.

let 1610 : le lundi suivant, il prit séance au Parlement, et, le mardi, il entra au conseil, acceptant, ratifiant, par ses paroles ou son silence, tout ce qui avait été fait jusqu'à ce jour. On s'aperçut bientôt qu'il était surtout préoccupé de ses intérêts particuliers, et Malherbe put écrire avec cette ironie contenue qui est comme le cachet de sa correspondance : « On tient qu'on en sera quitte pour l'augmentation des pensions. » — Les premières prétentions n'allaient à rien moins qu'à une dotation de 400,000 livres avec survivance de la charge de connétable ; il fallut en rabattre et Condé dut se contenter de l'hôtel Gondy[1] avec 40,000 écus pour le meubler et 50,000 écus de pension[2]. Puis il tâcha de recueillir les débris de son patrimoine, assez mince par lui-même, mais encore fort réduit par la rapacité de ses oncles : un décret du Parlement força le comte de Soissons à lui restituer les terres de Nogent-le-Rotrou et Montigny. Enfin la

1. Nommé depuis lors hôtel de Condé jusqu'à sa démolition dans le siècle dernier. Cette belle demeure était située rue Saint-Lambert, tout contre l'ancienne enceinte (déjà alors assez éboulée de ce côté), entre la porte Saint-Michel et la porte Saint-Germain, un peu en avant d'un chemin de ronde qu'on appelait rue des Fossés et qui, en cet endroit, s'appelle encore aujourd'hui rue des Fossés-Monsieur-le-Prince ; c'est à peu près le site actuel du théâtre de l'Odéon.

2. La Cave au connétable. Fin de juillet 1610. A. C.

Régente lui donna le comté de Clermont en Beauvoisis, qui avait déjà été l'apanage de Robert de France, sixième fils de saint Louis, chef de la maison de Bourbon [1]. Tout cela constituait un établissement assez large; on put considérer cette affaire comme réglée. Condé, d'ailleurs, en suivait une autre plus délicate, mais dont tout le monde s'efforçait d'aplanir les difficultés.

Condé reprend sa femme, reçoit le Saint-Esprit (octobre-novembre 1610).

Nous avons dit que, traversant les Pays-Bas, à son retour de Milan, il avait refusé de voir sa femme et décliné toute explication. Arrivé à Paris, il ne s'engagea pas davantage, et quelques-uns conclurent de ce silence qu'il songeait à se faire « démarier »; on disait même qu'il aspirait à la main de Mademoiselle de Montpensier, princesse du sang et riche héritière [2]. Ces rumeurs

1. Le comté de Clermont en Beauvoisis, apanage de Robert de France (1269), resta en la possession des ducs de Bourbon, ses descendants, jusqu'en 1527. Réuni alors au domaine de la Couronne, ensuite de la confiscation prononcée contre le connétable, il fut cédé à divers, puis engagé au duc de Brunswick pour le payement des reîtres, et venait d'être retiré des mains des princes lorrains, lorsque Marie de Médicis le donna à Henri II, prince de Condé. Ce dernier ne le garda pas. Devenu la propriété des comtes de Soissons, le comté de Clermont fut de nouveau confisqué, restitué, aliéné. Acquis enfin, en 1719, par Louis-Henri, prince de Condé, il échut en 1830 à celui qui écrit ces lignes.

2. Elle était déjà promise au jeune duc d'Orléans; mais

trouvèrent peu d'écho; les hommes clairvoyants s'aperçurent bien vite que le prince était décidé à reprendre sa femme; il voulait seulement se faire prier par les parents, qui s'y prêtèrent de bonne grâce. Les fils et frère du connétable avaient été des plus empressés auprès de Condé, et le vieux Montmorency lui-même quitta Chantilly, d'où il ne bougeait plus guère, pour venir saluer son gendre, qui l'accueillit affectueusement[1]. Toutes les lettres du « bel ange » à son « cher chevalier » furent désavouées. La requête présentée à Bruxelles embarrassait davantage; mais la princesse affirma qu'elle n'avait fait qu'obéir à son père; celui-ci rejeta tout sur les ordres du feu roi et sur la peur qu'il avait eue de voir sa fille emmenée au fond de l'Espagne; la requête fut retirée et oubliée comme le reste. Dès le 18 juillet, deux jours après l'entrée de Condé à Paris, Madame d'Angoulême se rendit à Bruxelles pour ramener sa nièce, le mari se bornant à

comme l'un des deux fiancés avait trois ans et l'autre quatre, cette promesse n'était pas un obstacle bien sérieux à d'autres projets. Le duc d'Orléans était né en 1607; il mourut en 1611. Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, née en 1605, épousa, en 1626, l'autre frère du Roi, Gaston, aussi duc d'Orléans, dont elle eut la grande Mademoiselle.

1. A. C.

exiger que Châteauvert et Filipote, les deux suivantes infidèles, fussent éloignées[1]. Bientôt après, la princesse eut à Chantilly une entrevue avec son époux ; on jugea convenable de laisser écouler encore quelques mois avant qu'elle reparût à la cour. Dans cet intervalle, le prince assista au sacre du Roi ; il y représentait un des pairs laïques et fut reçu chevalier du Saint-Esprit (18 octobre 1610) ; puis il alla passer quelques jours à Sedan chez le duc de Bouillon, et, revenant chercher sa femme à Chantilly, rentra à Paris avec elle (novembre). La beauté de Madame la Princesse fut de nouveau fort admirée ; mais son mari n'en parut guère plus touché que par le passé : leurs rapports restèrent froids et de simple convenance. — Dans ce même mois, Chantilly fut aussi le lieu d'une réconciliation plus glaciale encore, mais moins attendue. Le connétable y « accommoda » Condé avec son oncle le comte de Soissons, qui avait désiré ce rapprochement, malgré le procès qu'il venait de perdre contre son neveu.

Condé se réconcilie avec son oncle le comte de Soissons.

Fils cadet de Louis, premier prince de Condé, ambitieux, vaillant comme son père, mais mobile, peu sûr, Soissons avait passé sa vie à rompre

1. A. C.

et à se réconcilier avec les uns ou les autres. Après avoir fait à Coutras, à côté du roi de Navarre, des prouesses dignes d'un Amadis ou d'un Fier-à-Bras[1], il va mendier à la cour un pardon assez humiliant. Le Béarnais monte sur le trône : Soissons lui jure fidélité, se conduit glorieusement pendant la campagne d'Arques et à la journée d'Ivry, puis s'esquive de l'armée et se met à la tête du tiers parti comme pour augmenter les embarras du Roi ; il se soumet encore, reprend du service, et finit par une dernière rupture sur une question d'étiquette. Jamais il n'avait eu à se louer de ses rapports avec Henri IV, qui tantôt encourageait, tantôt repoussait les prétentions de son cousin à la main de sa sœur. Soissons et Madame Catherine finirent par se marier, chacun de son côté[2] ; mais le comte resta ulcéré, et son caractère irascible s'aigrit encore plus. Absent de Paris lors de la proclamation de la régence, il fit mine de s'y opposer, puis s'inclina d'assez mauvaise grâce, et chercha, comme les autres

1. Dans cette journée, il aurait, disait-on, démonté plusieurs cavaliers en les saisissant à la ceinture pour les jeter à terre. Il est certain qu'il était, non seulement très brave, mais d'une force athlétique.

2. Catherine de Bourbon épousa le duc de Bar le 30 janvier 1599. Le comte de Soissons épousa, le 27 décembre 1601, Anne, comtesse de Montafié.

grands, à tirer de la situation le meilleur parti possible. Il obtint beaucoup de Marie de Médicis, pas assez cependant pour être gagné. Nullement dévoué à cette princesse, qui ne l'aimait pas, hostile au duc d'Épernon, comme au duc de Guise, il était surtout en mauvais termes avec son frère le prince de Conti. Ce dernier, incapable de se conduire lui-même, était dominé par sa femme, Marguerite de Lorraine, remplie d'esprit et d'énergie, restée Guise dans le cœur et pourtant très attachée à la Reine, qui témoignait à cette famille une sympathie assez étrange chez la veuve de Henri IV. Ainsi isolé, mécontent, M. le Comte crut trouver un allié utile chez son jeune neveu, et désira mettre fin aux dissentiments qui dataient, en quelque sorte, de la naissance de Condé. Ce dernier consentit à tout oublier, et l'accord se fit chez Montmorency. — Les circonstances rendirent cette union plus durable que les allures habituelles de Soissons n'auraient permis de l'espérer.

Premiers démêlés avec la Régente. Excursion en Guyenne (juin-octobre 1611).

Cependant, sans être admis dans l'intimité de la Régente, M. le Prince continuait d'assister régulièrement aux séances du conseil; cette assemblée, fort nombreuse, n'était guère consultée que pour la forme; parfois la Reine y cherchait un appui, lorsqu'elle se trouvait pressée de quelque

sollicitation trop incommode; les vraies affaires et surtout la distribution des pensions se faisaient en dehors dans un petit cercle de favoris. Condé s'en plaignit; mais, pendant un certain temps, on trouva moyen de lui fermer la bouche; enfin, dans la séance du 6 décembre 1610, il présenta pour la première fois une série de réclamations officielles. Après un assez long préambule tout rempli de protestations de dévouement, il demanda: que des places de sûreté, notamment Blaye et le château Trompette, lui fussent données dans son gouvernement de Guyenne; qu'on l'indemnisât des dépenses faites par son père pour le service du Roi; que sa compagnie de gendarmes fût portée à deux cents maîtres; qu'on lui créât une seconde compagnie de deux cents chevau-légers; enfin que M. de Thou reçût l'office de premier président. La Reine était prévenue et sur ses gardes; sa réponse fut formellement négative à l'endroit des places; pour tout le reste, elle s'en tint à de vagues assurances de bon vouloir. M. le Prince bouda un peu et ne répliqua pas. Le 17, il renouvela sa requête, sans rien obtenir de plus. Le lendemain, il quitta la cour et s'en fut à Valery [1].

1. Château situé près de Sens. (Voir t. Ier, p. 267).

Ce départ n'émut personne, on s'en moqua plutôt; mais on plaignit de Thou : il était déjà fort attaqué par les ultramontains pour quelques passages de son histoire; les sollicitations intempestives de Condé portèrent le dernier coup à ses espérances, et M. de Verdun succéda au premier président de Harlay. Quant au prince, il reparut à la cour au bout de quelques jours (29 décembre); son incartade n'eut pas d'autre suite. Déjà une émotion plus sérieuse succédait à de futiles agitations. Les réformés, usant d'un droit qui venait d'être confirmé, se réunissaient sur divers points de la France pour nommer les députés chargés de défendre leurs intérêts auprès du Roi; cette élection allait se faire dans une assemblée générale convoquée à Saumur pour le mois de mai. La situation des protestants justifiait les privilèges destinés à compenser ce qu'il y avait de précaire dans leur existence comme société religieuse; mais beaucoup de catholiques, privés d'organes pour exposer leurs doléances, ressentaient comme une sorte d'offense le droit supérieur concédé aux Français de l'autre communion, et la tendance, chaque jour plus marquée, des réformés à devenir un État dans l'État alarmait les esprits éclairés; aussi les réunions préparatoires de l'assemblée de

Saumur causèrent-elles dans tout le royaume une certaine effervescence. Condé profita de ce commencement d'agitation pour réclamer de nouveau des places de sûreté dans son gouvernement de Guyenne ; il demandait la permission de s'y rendre, ainsi qu'une augmentation de ses compagnies de cavalerie. Cette insistance ne fut nullement agréable à la Reine et à ses conseillers ; le souvenir des guerres civiles était encore présent à tous les esprits ; le voyage du prince dans l'Ouest et dans le Midi pourrait bien y rallumer un feu mal éteint. Comme les prétextes manquaient pour le retenir, on essaya de le prendre par son faible ; on insinua qu'il compromettrait ses intérêts en s'éloignant pendant la maladie de son beau-père le connétable, alors très souffrant et fort avancé en âge ; rien n'y fit. De guerre lasse, la Régente donna son consentement au départ, accorda les chevau-légers, un nouvel acompte sur les créances paternelles, mais repoussa les autres prétentions. D'Épernon partit pour Angoulême, d'où il devait surveiller et tenir en bride au besoin le gouverneur de Guyenne ; précaution inutile : le voyage de M. le Prince fut inoffensif. Toutes les provinces qu'il parcourut restèrent tranquilles, et lui-même manda que « l'assemblée » (des réformés) était résolue à ne rien brouiller ;

ils connaissent, ajoutait-il, leur faiblesse, l'autorité du Roi et le peu de créance de leurs chefs. » L'appareil déployé par M. d'Épernon, « pour me faire honneur, se dit-il, Dieu sçait ce que j'en croy! » le blessa bien un peu, mais ne l'empêcha pas d'adresser aux ministres des compliments entremêlés de sollicitations, sans omettre les « mille brigues » de Sully[1]. A son retour, il ne fit que traverser Paris (octobre 1611), et s'en fut à Valery passer la saison des chasses. La nouvelle qu'une communication importante allait être faite au conseil de régence le ramena à Paris dans les premiers jours de l'année suivante.

Le mariage du Roi avec la fille du roi d'Espagne est annoncé (26 janvier 1612). Attitude de Condé et de Soissons. Concini.

En effet, le 26 janvier 1612, les princes, ducs et pairs, cardinaux et grands officiers de la couronne se réunissaient en conseil extraordinaire; la Reine leur annonçait son intention d'unir prochainement le Roi son fils avec l'infante Anne d'Autriche et sa fille Élisabeth avec le prince d'Espagne. Ce double mariage si contraire à la politique de Henri IV se préparait depuis quelque temps et sans mystère. On crut un moment que le bas âge des futurs époux en retarderait l'accomplissement, ouvrirait le champ à l'imprévu; mais la Régente, suivant son plan avec autant d'adresse que de persé-

1. M le Prince à Villeroy, Poitiers, 16 juin 1611. C. P.

vérance, avait bien aplani le terrain. Le conseil entendit cette déclaration officielle sans qu'aucune voix s'élevât pour protester. La Reine s'était assurée d'avance de Bouillon et de Lesdiguières, les seuls réformés qui siégeassent dans cette assemblée; les autres seigneurs se montraient favorables; les anciens ministres du feu roi, ceux du moins qui résidaient encore à la cour, étaient soumis ou résignés, et, quant aux deux princes, l'un, Condé, venait de recevoir la protection de l'Espagne, l'autre, le comte de Soissons, avait dans les premiers temps de la Régence, par habitude d'opposition à Henri IV, nettement appuyé la politique dont cet acte paraissait être le dernier mot. Il fut donc décidé, et sans discussion, que les mariages espagnols seraient publiquement déclarés et que cette heureuse nouvelle serait célébrée par des fêtes splendides. On ne vit, lors de ces réjouissances, ni Condé ni Soissons; retirés dans leurs terres: ils semblaient protester par leur absence contre les mesures qu'ils n'avaient pas osé ou pu combattre ouvertement.

La Régente s'émut de cette attitude plus qu'elle ne l'eût fait peut-être en toute autre occasion, et, pour ramener les princes à d'autres sentiments, elle députa vers eux deux de ses plus intimes confidents, Villeroy et Concini : le premier, ancien

conseiller de Henri III et de Henri IV, très habile, très souple, rompu à la pratique des grandes et des petites affaires ; le second, homme nouveau, favori insolent, sans mérite réel, et qui devait sa merveilleuse fortune à l'empire extraordinaire exercé sur la Reine par sa femme Léonora Galigaï. Comblé d'honneurs et de biens, déjà marquis d'Ancre, déjà conseiller d'État sans connaître les lois du royaume, comme il allait être maréchal de France sans avoir commandé un soldat, Concini était l'homme le plus important de la cour. Le choix de ces deux négociateurs indiquait assez le prix que Marie de Médicis attachait au succès de leur démarche ; il fut complet et, à ce qu'il paraît, assez facile : Condé et Soissons revinrent au Louvre, vers la Saint-Jean, et tout annonçait que, de leur côté du moins, aucun obstacle ne surgirait. M. le Prince parut même particulièrement zélé pour le service de la Reine. Un différend s'étant élevé à Bordeaux entre MM. de Roquelaure et Barrault, et cette querelle agitant toute la Guyenne, Condé y courut (24 juillet), les mit d'accord, et fut de retour assez promptement pour assister à l'audience solennelle où le duc de Pastrana, ambassadeur d'Espagne, demanda pour le prince des Asturies la main de Madame Élisabeth (8 août). Il était impossible de faire plus de dili-

gence, et cet empressement fut fort remarqué.

Mort du comte de Soissons (1er novembre 1612).

Nous ne saurions entrer dans le détail de toutes les stériles agitations de la Régence ; il suffit d'arrêter le lecteur aux incidents qui ont influé sur la destinée de celui dont nous racontons la vie. Les querelles et les réconciliations se suivaient avec peu de variété ; tantôt brouillé, tantôt d'accord soit avec les Guise, soit avec Concini ou d'Épernon, un jour arrogant avec la Reine, et le lendemain s'en allant bouder à Valery, Condé parut en somme, pendant dix-huit mois, enclin à vivre en bonne intelligence avec Marie de Médicis et ses conseillers. Le comte de Soissons n'était plus là pour lui communiquer son humeur. Après avoir passé sa vie à mal employer d'heureuses qualités, ce prince l'avait terminée par une triste démarche : il avait offert la main de sa fille au fils de Concini ; la Reine défendit au marquis d'Ancre d'y penser, et Soissons eut l'humiliation de voir l'engagement rompu par le Florentin. Il ne survécut guère à ce dernier coup, et mourut le 1er novembre 1612. Sa charge de grand maître et le gouvernement du Dauphiné restèrent à son fils ; la Régente garda pour elle le gouvernement de Normandie.

M. le Prince, les ducs de Nevers, de Longueville, de Mayenne

M. le Prince demeuré seul (car il était toujours fort mal avec son oncle Conti, qu'il avait inutilement voulu forcer à changer le nom de Bourbon contre

celui de Roye en vertu d'une prétendue promesse de son grand-père), M. le Prince inspira moins d'ombrage. Bien qu'il vînt de faire l'acquisition du comté de Châteauroux, beau domaine qui lui assurait un certain pouvoir en Berry, on accorda la lieutenance générale du Poitou à Rochefort[1], le courageux compagnon de sa fuite et de son exil (septembre 1613). C'était lui laisser prendre pied assez solidement dans l'ouest et au centre de la France, mais il semblait alors peu redoutable et son départ pour Châteauroux (11 janvier 1614) ne causa guère d'inquiétude. Il avait été récemment fort malade d'une fièvre pourpre avec pleurésie; peut-être avait-il besoin de respirer un autre air. D'ailleurs, il avait respectueusement pris congé de la Reine et du Roi, et l'entrevue avait paru fort amicale : « Je reviendrai quand Votre Majesté l'ordonnera », avait-il dit à haute voix en quittant la Régente. Les ducs de Nevers, de Mayenne,

et de Bouillon quittent la cour et s'emparent de la citadelle Mézières (janvier 1614).

1. Nous avons déjà parlé (Liv. II, ch. II) de Louis d'Aloigny, baron de Rochefort, de Cors, de Craon, seigneur du Blanc en Berry, successivement chambellan de M. le Prince, lieutenant de ses chevau-légers, bailli de Berry, chevalier des ordres du Roi et surintendant des bâtiments, arts et manufactures de France. Marié à la fille de J.-L. Habert, seigneur de Montmort, il eut pour fils Henri-Louis, marquis et maréchal de Rochefort. La famille d'Aloigny était originaire du Poitou. Elle avait acquis la seigneurie de Rochefort en Berry par mariage au milieu du XIV[e] siècle.

de Longueville partirent à leur tour; enfin le duc de Bouillon, resté le dernier, alla faire au chancelier une sorte de déclaration de guerre, et disparut aussitôt pour éviter d'être retenu. Cela ouvrit les yeux, et Vendôme fut arrêté le pied à l'étrier. C'était bien aux armes, en effet, que « Messieurs les absents » voulaient recourir; les caves de la Bastille étaient vides, il n'y avait plus ni largesses à faire ni grâces à distribuer; la faveur persistante du maréchal d'Ancre irritait tous ces ambitieux et ils espéraient mieux de la force. Le duc de Bouillon, qui était le vrai meneur de l'intrigue, avait entraîné Condé, lui mettant devant les yeux les grands avantages que jadis le duc d'Alençon avait obtenus par ses prises d'armes.

Le prince ne fit qu'un court séjour à Châteauroux. Évitant les envoyés de la Reine, il gagna la Champagne et rejoignit ses amis dans une maison du duc de Nevers, aux environs de Mézières, dont la citadelle désarmée fut facilement saisie. C'était une base d'opérations bien choisie, près de la frontière, près de Sedan, qui appartenait au duc de Bouillon, au milieu des vastes domaines de Nevers, à portée des places de Laon et de Soissons dont on se croyait maître. Après avoir essayé de faire prendre le change à la Reine ou du moins après lui avoir donné sur l'occupation de Mézières

des explications non moins insolentes que le fait, on jeta le masque, et un manifeste violent fut lancé.

Opérations insignifiantes. Traité de Sainte-Menehould (15 mai 1614).

Ce manifeste ne produisit aucun effet ; les confédérés se méprenaient sur les temps. L'influence, les moyens d'action des grands seigneurs n'étaient plus les mêmes qu'au XVIe siècle et le gouvernement de Henri IV avait laissé des traces que l'impéritie de ses successeurs n'avait pu complètement effacer. Pas une cour souveraine, pas une ville importante ne suivit le mouvement ; les dispositions étaient telles, qu'à Orléans on refusait de recevoir le lieutenant de roi Beaumont, parce qu'on le soupçonnait d'attachement à Condé, et qu'à Soissons les bourgeois, tout en assurant Mayenne de leur dévouement à sa personne et à sa famille, se déclarèrent décidés à ne rien faire contre le service du Roi. Il y eut bien quelque agitation dans l'Ouest, en Poitou et en Bretagne ; mais La Rochelle et le gros des gentilshommes huguenots demeurèrent sourds à l'appel du duc de Bouillon. Ce dernier ne savait pas jusqu'à quel point toute sa conduite lui avait fait perdre la confiance de ses coreligionnaires ; la première place parmi eux appartient désormais à un homme peu connu encore, qui paraît rarement au Louvre et ne demande rien pour lui-même, à Henri de Rohan, esprit supérieur, caractère mâle et résolu, ambitieux, mais d'une

ambition haute et noble, et qui saura toujours commander l'estime de ses adversaires. Rohan blâma la prise d'armes ou la trouva prématurée, peu sérieuse; bref, il ne bougea pas. Son parti resta immobile.

Malgré ses efforts et de si nobles alliances, M. le Prince ne put ni se procurer de l'argent ni réunir plus de deux à trois mille hommes de troupes à peine médiocres. La Reine pouvait l'écraser: Villeroy, éclairé par sa vieille expérience, lui conseillait d'agir immédiatement; elle préféra négocier; l'ordre de lever six mille Suisses[1] et de renforcer les corps de la maison du Roi parut d'abord une précaution suffisante. Bientôt l'anxiété gagna la cour; les confédérés avaient reçu avec hauteur les premières propositions pacifiques, et l'on rapportait qu'ils étaient près de Soissons avec cinq mille hommes de pied et huit cents chevaux; c'était tripler leur armée. La Reine revint alors à l'opinion de Villeroy; mais l'embarras de choisir un général la retarda encore; elle s'était enfin décidée pour le duc de Guise, lorsqu'on lui fit comprendre combien ce nom réveillait de fâcheux souvenirs; elle résista quelque temps, ne voulant pas affliger un homme pour qui

1. Le prince de Condé écrivit aux Cantons suisses pour s'opposer à cette levée. (Bibl. de l'Institut, coll. Godefroy.)

elle avait de l'affection, puis céda et désigna Praslain [1], officier éprouvé. Malgré tant de lenteurs, le succès était certain : les Suisses arrivaient à Troyes; on avait sous la main près de vingt mille hommes de bonnes troupes, bien commandées. M. le Prince, ne recrutant personne, quitta Soissons, où il craignait d'être bloqué, et traversa la Champagne pour se saisir de Sainte-Menehould; quoiqu'il fît sonner très haut cette insignifiante conquête, il était hors d'état de se soutenir plus longtemps, lorsqu'un traité, signé le 15 mai, mit fin aux hostilités, si tant est qu'on pût appeler ainsi les marches confuses et les pillages qui se succédaient depuis trois mois.

Le traité de Sainte-Menehould n'était que l'énumération des avantages accordés aux confédérés. Condé eut pour sa part 100,000 livres comme dédommagement de ses dépenses et Amboise comme place de sûreté jusqu'à la tenue des états généraux. La promesse de réunir prochainement cette assemblée était le seul article qui concernât l'intérêt public. Au sujet des mariages espagnols, le

1. Charles de Choiseul, maréchal de France en 1619; mourut en 1625, après avoir assisté à 53 sièges, 47 combats ou batailles et reçu 22 blessures. (Sur sa mission de Belgique en 1609, voir t. II, p. 273 et suivantes). Son neveu César, aussi maréchal de France, battit Turenne à Rethel.

traité faisait mention d'une lettre écrite par la Reine à M. le Prince : elle y déclarait que son fils ne serait pas marié avant sa majorité.

Il eût été bien facile de châtier cette inexcusable révolte, et d'épargner à la royauté l'humiliation qu'elle venait de subir ; la faiblesse qu'on remarquait dans tous les actes du gouvernement aurait pu faire craindre pis, et on sut presque gré aux négociateurs du résultat obtenu. C'était le duc de Ventadour[1], beau-frère de Condé, qui avait signé au nom de la Reine ; mais le principal agent de la pacification avait été de Thou. Ses bonnes et anciennes relations avec le prince, non moins que son patriotisme, un dévouement bien connu à la couronne l'avaient fait désigner tout d'abord pour cette mission. Il avait été chercher Condé à Mézières, puis à Soissons, et, en dernier lieu, il accompagnait Ventadour avec le président Jeannin. Peut-être, malgré son bon vouloir et l'importance des concessions arrachées à la Reine, n'eût-il pas atteint son but aussi promptement sans une circonstance qui radoucit singulièrement le plus actif, le plus ardent des confédérés : le connétable Henri de Montmorency venait de mourir, et, son office restant vacant, la charge de premier maréchal de France qu'exer-

1. Anne de Lévis. Il avait épousé en 1593 Marguerite de Montmorency et mourut en 1622

çait le duc de Bouillon assurait à ce dernier un rang plus élevé et une nouvelle importance à la cour ; il devint subitement l'apôtre de la paix et décida Condé à conclure le traité.

M. le Prince à Amboise. Il visite Mornay et Rohan.

Dès que cet arrangement eut été ratifié par la Reine, M. le Prince partit pour Valery, se contentant d'envoyer au Roi et à sa mère des lettres où il protestait de sa soumission. Le gentilhomme qui portait ces dépêches, M. de Civray, fut fraîchement reçu et arriva au Louvre pour voir pendre deux soldats qu'on avait surpris embauchant leurs camarades au nom de M. le Prince. Celui-ci se garda de reparaître à la cour et, passant par Châteauroux, s'en alla prendre possession d'Amboise, où il mit pour gouverneur un de ses écuyers appelé Lagarde. Cette position d'Amboise assurait à Condé un des principaux ponts de la Loire, et complétait l'établissement qu'il s'était ménagé dans l'Ouest. Mais voulant être plus puissant encore dans cette région, il s'occupa d'y multiplier ses intelligences et d'y fortifier ses points d'appui. Son premier soin fut de chercher à gagner le cœur des huguenots, qui lui avaient témoigné tant de froideur durant les dernières agitations. A peine Lagarde était-il installé dans le château d'Amboise, que le prince, y laissant sa femme et sa mère, s'en fut à Saumur faire visite à Duplessis-Mornay. Cet illustre

vieillard, beaucoup plus modéré en politique qu'en théologie, avait peu d'action, et ne tenait guère à en avoir, sur la portion turbulente de son parti ; mais il était considéré comme un patriarche et universellement respecté. Condé pensait que cette démarche aurait quelque retentissement; il attendait, d'ailleurs, des résultats plus positifs d'une entrevue qui suivit de près celle-ci. Poussant un peu plus loin, il s'arrêta près de Bressuire dans le manoir d'un gentilhomme de ses amis, à La Roche des Aubiers, où il devait rencontrer le véritable chef des protestants, Henri de Rohan. Ce dernier fut réservé, presque hautain dans son langage; le prince courtois, obséquieux; loin de récriminer contre la récente inaction du duc, il s'excusa d'avoir posé les armes sans l'avoir consulté et imputa au duc de Bouillon le défaut d'accord qui avait existé. Rohan répondit froidement aux avances qui lui furent faites; Condé, de son côté, ne s'engagea pas; car il n'entra jamais dans ses intentions de se lier complètement avec les huguenots; les bons rapports étaient rétablis, au moins en apparence, et cela suffisait pour le moment.

Tentative de Poitiers. Condé lâche prise (juillet 1614).

Ce voyage en Poitou couvrait un second dessein. Nous avons vu que M. le Prince avait fait donner à Rochefort, son serviteur et son ami,

une charge importante dans cette province ; il y comptait encore un autre allié, le duc de Rouannais[1], gouverneur de Poitiers, avec qui il avait été longtemps brouillé et qu'en 1611 il dénonçait à Villeroy comme « un mauvais homme » ; mais les réconciliations succédaient alors fréquemment aux ruptures, et l'ennemi de 1611 était un ami en 1614. Or le duc de Rouannais passait pour être médiocrement obéi dans Poitiers, et Condé tenait à ce que le maire de cette dernière ville, qui avait conservé des franchises assez étendues, fût aussi un homme à lui. Les élections municipales allaient se faire sous peu de jours ; l'évêque, très influent et dévoué à la Reine[2], se montrait contraire aux prétentions des amis de Condé, et celui-ci voulait être à portée de soutenir les siens. Il n'avait pas quitté les Aubiers lorsqu'il apprit qu'une rixe était survenue dans Poitiers, que ses partisans avaient eu le dessous, et que le principal meneur, nommé Latrie[3],

1. Louis Gouffier, marié à Claude-Éléonore de Lorraine, fille du duc d'Elbeuf; mort en 1642.

2. Henri-Louis Chateigner de la Roche-Pozai, né en 1577 à Tivoli pendant que son père était ambassadeur à Rome, évêque de Poitiers en 1611, mourut subitement le 30 juillet 1651. Il a publié beaucoup d'ouvrages. Son portrait lui donne les traits d'un homme étourdi et violent. La maison de la Roche-Pozai était une des plus anciennes du Poitou.

3. Ce Latrie fut depuis tué en duel à Paris.

avait été grièvement blessé. Aussitôt il accourt, espérant rétablir ses affaires par sa seule présence; mais il trouve les portes fermées, les rues barricadées et les remparts garnis de bourgeois en armes qui l'accueillent par des railleries. Le duc de Rouannais essaye d'interposer son autorité; il est chassé de la ville. Le prince écrit à la Reine pour demander justice de cet affront, et cependant il appelle aux armes la noblesse de la province; environ deux cents cavaliers se réunissent à sa voix; c'était trop peu pour prendre Poitiers, mais assez pour saccager les environs, ce dont on s'acquitta largement.

Sur les premières lettres de Condé, on fut à la cour assez disposé à lui donner raison. Bientôt on connut mieux le détail et les causes de l'échauffourée : suivant de près l'entrevue avec le duc de Rohan, coïncidant avec l'agitation de la Bretagne, où le duc de Vendôme refusait d'exécuter le traité de Sainte-Menehould, cette tentative de saisir une grande ville parut un acte grave. La Reine s'était mal trouvée d'avoir temporisé quelques mois plus tôt; elle résolut, cette fois, d'agir immédiatement. Le maréchal de Brissac fut dirigé sur la Bretagne avec des troupes, et la Reine en personne s'achemina vers le Poitou; elle emmenait le jeune Roi, suivi des différents corps d'infanterie

et de cavalerie de sa maison. En même temps, on voulut prouver à Condé qu'il n'avait plus à compter sur les seigneurs qui venaient de poser les armes avec lui. Ce fut un de ceux-ci, le duc de Mayenne, qui lui porta les ordres de la Régente : l'évêque serait blâmé, le magistrat de Poitiers ferait des excuses, mais le prince devait renoncer à pénétrer dans cette ville et licencier immédiatement sa bande. Une lettre du duc de Bouillon engageait Condé à obéir et à se contenter de la satisfaction offerte ; les troupes royales approchaient ; le duc de Vendôme se soumit, et M. le Prince, convaincu de son isolement, ne tarda pas à en faire autant, sans toutefois dissimuler la blessure qu'avait reçue son amour-propre. « J'ay eu mes gens tuez, écrivait-il à la Reine[1], le tocsin sonné sur moy; j'ay été salué par des coquins de mille indignités. Toutefois, pour faire taire mes ennemis et vous donner un exemple signalé d'obéissance, je sépare ma noblesse, je m'en vay chez moy avec mon train... Mais le révérend évesque veut demeurer au trosne de la royauté qu'il s'est imaginé à Poitiers. Il y a deux cents familles dehors de la ville et qui n'y peuvent rentrer pour avoir été fidèles à leur gouverneur envoyé de vous, et arquebusées par cet

1. De Lusignan, 11 juillet 1614, ms de Conrart

évesque plus méchant que le diable. Que Votre Majesté les remette dans leurs maisons ! Je luy demande justice de l'insolence inouïe de ce prestre... Pour mon regard, je feray voir que sy l'on veut gaster les affaires publiques sur mon particulier, elles seront bientost accommodées, et toute la France saura que je n'ay eu dessein que pour procurer le bien public, le service du Roy et le vostre. »

Condé assiste à la déclaration de majorité du Roi (1er octobre 1614)

Après avoir ainsi exhalé sa mauvaise humeur, le prince regagna Châteauroux (juillet) ; le seul résultat de son équipée fut de faire perdre à Rochefort la lieutenance de Poitou ; il était difficile de voir un projet préparé de longue main avorter d'une façon plus complète et plus misérable. Toutefois, même après cet aveu d'impuissance, Condé s'arrangea pour demeurer à l'écart pendant le voyage du Roi ; sa mère et sa femme s'empressèrent de quitter Amboise dès que Marie de Médicis approcha. Cette bouderie ne put durer : Louis XIII allait être majeur. Rester loin du Roi au moment où il prenait les rênes du gouvernement, c'était, pour un prince du sang, se mettre en état d'hostilité ouverte ; Condé n'y pouvait songer. Force lui fut de reparaître au Louvre dans une attitude assez humble (29 septembre) ; il assista silencieusement à la déclaration de majorité du Roi (1er octobre) et s'en fut à Saint-Maur attendre l'ouverture pro-

chaine des états généraux. Déjà son ardeur à presser la réunion de cette assemblée s'était singulièrement refroidie; on disait même qu'il avait offert à la Reine de renoncer sur ce point à l'exécution du traité de Sainte-Menehould. Mais Marie de Médicis savait aussi à quoi s'en tenir; elle comptait aujourd'hui sur l'appui des états ; elle espérait voir sanctionner par leurs délibérations, au moins par leur attitude, la nouvelle délégation d'autorité qu'elle avait reçue de son fils; en effet, la majorité d'un roi de treize ans ne pouvait être qu'une fiction légale. Bien que Louis XIII eût paru « singulièrement crû de corps et d'esprit depuis qu'il était au vin et hors du latin »[1], il montrait peu de goût pour les affaires; sombre, triste, il n'apportait d'entrain qu'à la chasse; toujours docile à sa mère, il l'avait priée de prendre, comme par le passé, soin de sa personne et de son État. La Reine mère conservait donc le pouvoir tout en cessant d'être régente : elle était loin d'être aimée; mais la légèreté, l'impuissance, l'avidité égoïste de ses adversaires lui avaient conquis une sorte de sympathie relative, et l'assemblée paraissait devoir suivre ce mouvement d'opinion. Aussi Marie de Médicis, d'abord assez

1. Lettres de Malherbe, — de la reine Marguerite.

inquiète sur le résultat des élections, reprenait confiance depuis que les choix étaient connus. Condé était moins rassuré.

Ouverture des états généraux 26 octobre 1614). Les trois ordres; leurs discussions.

Les députés arrivèrent à Paris dans le courant du mois d'octobre. Le dimanche 26, ils se réunirent aux Augustins pour assister, en présence du Roi, à la messe du Saint-Esprit. M. le Prince, qui tenait un des coins du dais sur le Saint-Sacrement, craignait sans doute qu'on ne lui manquât d'égards; car l'église était remplie de gens qui recommandaient aux arrivants de le saluer. Le lendemain, à la séance d'ouverture, on s'attendait à lui voir demander la parole « pour se décharger devant tout le monde de la part qu'il avait prise aux derniers troubles »[1]. Il avait, en effet, préparé un discours dont le manuscrit autographe existe encore[2], et qu'il comptait adresser au Roi; l'apologie de sa conduite passée y était présentée avec assez d'art et non sans quelque amertume contre la Reine : sous la forme de conseils donnés au jeune monarque, il se proposait de faire une assez vive critique du gouvernement de la Régente. Mais les dispositions manifestées par les députés promettant un accueil peu favorable à cette harangue, Condé

1. Rapine. Recueil très exact et curieux, etc. États de 1614.

2. A. C.

« ne parla en façon quelconque »[1]. Toutefois il ne tarda pas à trouver l'occasion de jouer un rôle moins passif.

Les états généraux se divisaient, comme on sait, en trois chambres qui représentaient chacune un ordre privilégié, le clergé, la noblesse, et le tiers état. Il peut sembler étrange d'associer les mots de privilège et de tiers état; cependant, si, en droit, le troisième ordre se composait « du peuple des villes et des champs »[2], en fait, la chambre du tiers était alors presque exclusivement recrutée parmi les officiers de justice, d'origine populaire, il est vrai, avoués par la bourgeoisie comme ses chefs et ses organes naturels, mais déjà pourvus de charges héréditaires et commençant à former un corps à part, une noblesse de robe. Chaque chambre étant surtout préoccupée de défendre les privilèges de son ordre, d'augmenter ses immunités, les conflits devaient être constants. Ils étaient moins vifs, mais non moins inévitables entre l'assemblée entière et le gouvernement royal. Dépourvus d'autorité législative, les états avaient pour mission d'éclairer et de conseiller le Roi; or le vague même de ces droits était une force : et, si

1. Rapine.

2. Harangue adressée au Roi par le baron de Senecey, président de l'ordre de la Noblesse.

les remontrances des parlements étaient souvent un frein et un embarras pour le pouvoir royal, quel poids ne devaient pas avoir les vœux, les résolutions d'une assemblée qui n'était jamais convoquée que dans les circonstances difficiles! Ne vit-on pas, cent soixante-quinze ans plus tard, une assemblée élue aussi sous l'empire du privilège, présentant dans sa composition plus d'une anomalie, se saisir de la toute-puissance, abolir l'ordre de choses dont elle était elle-même le produit, fonder enfin une société nouvelle sur la double base de l'égalité civile et de la liberté constitutionnelle?

Nous ne sommes pas en 1789, nous sommes à la fin de 1614; l'Église est puissante et respectée; la noblesse, affaiblie, est toujours fière, active, belliqueuse; le tiers état se montre déjà hardi, mais plus en paroles qu'en action; son heure n'est pas venue : il a encore besoin de la royauté; celle-ci, moins forte en apparence qu'au dix-huitième siècle, moins prépondérante en théorie, est pleine de vie et d'avenir. Nous ne nous étendrons pas davantage; nous avons seulement voulu rappeler ce qu'étaient, ce que pouvaient être alors les états généraux, et indiquer la cause première des conflits dont le prince de Condé allait tâcher de profiter pour regagner le terrain qu'il avait

perdu. Les discussions entre les chambres portèrent principalement sur deux points : l'abolition de la « paulette » et « l'article concernant la vie des rois ». La paulette était une redevance annuelle imposée par Henri IV à tous les officiers de finance et de judicature, et ainsi appelée du nom du traitant Paulet, qui en avait pris la ferme; l'établissement de cet impôt consacrant l'hérédité des charges, déjà établie par l'usage, la noblesse en réclamait l'abolition, afin d'enlever aux magistrats la propriété de leurs offices. L'article concernant la vie des rois était une sorte de déclaration de principes que la chambre du tiers voulait faire adopter à l'assemblée entière et qui, sous le prétexte de repousser les théories régicides attribuées à certains écrivains ecclésiastiques, proclamait l'indépendance du pouvoir temporel vis-à-vis du pouvoir spirituel. Cette doctrine devait être admirablement formulée par Bossuet dans la déclaration du clergé de France en 1682 ; mais le clergé la repoussait en 1614, avec l'appui de la noblesse, qui, en retour, était soutenue par l'Église dans la question de la paulette. La chambre basse, insistant pour l'adoption de l'article qu'elle avait proposé, offrit de consentir à la surséance du droit annuel, si l'on accordait la réduction d'un quart des tailles qui écrasaient le peuple et la suppres-

sion des pensions dont le trésor public était grevé au profit des seigneurs et gentilshommes. Les deux premiers ordres ne répondirent que par des arguties ou des insolences. La Reine ne pouvait donner tort sur le fond au tiers état, qui défendait la personne, le pouvoir, l'œuvre des rois; mais ses sympathies étaient de l'autre côté, et elle ne le faisait que trop voir. M. le Prince, au contraire, avait ouvertement pris parti pour la chambre basse.

Condé prend parti pour le « tiers » (janvier 1615). Son attitude déplaît au Roi.

Au premier bruit des protestations du clergé, le Parlement avait rendu un arrêt qui rappelait tous les arrêts déjà rendus contre les doctrines ultramontaines. Cette intervention de la magistrature amena l'affaire devant le conseil du Roi. Condé y lut un mémoire dans lequel, distinguant entre les effets spirituels ou intérieurs de l'excommunication et ses effets extérieurs, il établissait que les sentences ecclésiastiques ne pouvaient atteindre l'autorité des princes et magistrats. Félicitant le Parlement de sa vigilance, il proposait, par esprit d'apaisement, de suspendre la publication du dernier arrêt, qui ne servait qu'à sanctionner une doctrine depuis longtemps admise. Il demandait également que les discussions entre les chambres fussent interdites, tout en laissant à chaque ordre la faculté de rédiger son cahier comme bon lui sem-

blerait ; « et, lorsque Votre Majesté, ajoutait-il, répondra les cahiers, nous verrons lors par votre prudence nos anciennes maximes confirmées » [1]. Adoptant ces conclusions, « le Roi, séant en son conseil, évoque à sa propre personne les différends survenus entre les ordres, surscoit à l'exécution de tous arrêts sur ce intervenus, et fait défense aux états d'entrer en aucune nouvelle délibération sur la matière » (6 janvier 1615).

Cette décision fut fort mal accueillie de la chambre du clergé. On avait espéré mieux de la Reine ; on aurait voulu que commandement fût fait au tiers de retirer son article, et surtout on trouvait mauvais qu'une question qui touchait à la doctrine religieuse fût évoquée devant le conseil d'État où siégeaient des réformés. Plusieurs prélats furent délégués pour soumettre des observations au Roi, et la discussion recommença dans le conseil. Elle fut animée, et d'aigres paroles furent échangées entre M. le Prince et les cardinaux de Sourdis et du Perron. Il échappa à ce dernier de dire à Condé que sur ce point il le récusait : « Vous en viendrez à me récuser moi-même, » reprit vivement le jeune Roi.

L'affaire en resta là; si Condé, par son atti-

1. Original autographe. A. C.

tude, s'était attiré des haines qui sont toujours bien tenaces, il avait aussi conquis des sympathies nouvelles. On parlait beaucoup de lui dans Paris : la magistrature, la bourgeoisie, qui jusqu'alors avaient blâmé sa conduite, que la tentative de Poitiers avait surtout mécontentées, louaient fort son attachement à l'État ; on murmurait que, s'il était éloigné des affaires, c'était pour avoir combattu les influences italiennes qui dominaient la Reine, et pour avoir résisté à la résurrection du vieux parti ligueur ; car le maréchal d'Ancre s'avouait hautement « guisard ». Évidemment, dans cette dernière circonstance, Condé montra un tact politique dont on ne le croyait pas doué et qui devait se développer plus tard : mais il avait encore le travers d'affecter, dès que les circonstances lui devenaient favorables, des airs de hauteur que son caractère ne lui permettait pas de soutenir. Fier de sa popularité naissante, il annonça qu'il irait visiter les états et les haranguerait ; le Roi le défendit. Comme on craignait que le prince ne tînt aucun compte de cette injonction, ordre fut donné que, s'il tentait cette démarche, chaque chambre sortît du lieu de ses séances et allât au-devant de lui pour lui dire « que les états n'avaient pas charge de recevoir personnes de sa condition sans un adveu exprès du Roi, qu'ainsi il eût à se re-

tirer ». Cette précaution fut inutile; Condé, renonçant à sa visite, se contenta de faire savoir à l'assemblée qu'il avait remis au Roi le gouvernement d'Amboise (fin de janvier 1615). Le traité de Sainte-Menehould prescrivait cette restitution; mais le prince voulait la présenter comme un acte de simple déférence envers les états. Louis XIII donna Amboise à un favori encore assez obscur, d'Albert de Luynes, jusqu'alors confiné dans la volière de son jeune souverain; Luynes, qui déjà visait plus haut, obtint la permission de disposer de ce gouvernement en faveur de son frère, Cadenet.

Les façons altières de Condé n'étaient pas de nature à dissiper les préventions que nourrissait l'esprit ombrageux de Louis XIII, et qu'on avait grand soin d'entretenir. Quelques mois plus tôt, un astrologue, nommé Morgard, ayant annoncé la mort du Roi et de grandes prospérités pour M. le Prince [1], on persuada à Louis XIII que ce devin, agent secret de Condé, s'efforçait de préparer l'esprit des peuples à quelque sinistre événement. Le malheureux Morgard fut envoyé aux galères, et le Roi parla amèrement au prince des astrologues qui allaient

1. Almanach pour l'année seconde civile mil six cens quatorze.... par M. Noël Léon Morgard, dédié à Monseigneur le Prince.

le voir et qui savaient si bien l'avenir... Aujourd'hui, ce sont les airs de maître que ce dernier se donne au conseil qui choquent le jeune monarque. Un matin, le Roi prit un des placets qu'on avait déposés sur la table du conseil, et y lut cette suscription : « Plaise au Roi et à Monseigneur le Prince » ; saisissant une plume, Louis XIII raya ces derniers mots avec colère, et remit brusquement le placet à Condé. Un incident qui pouvait devenir grave vint bientôt porter au plus haut point l'irritation du Roi et surtout de sa mère.

Un gentilhomme de la Reine, Marsillac, est battu par ordre de M. le Prince. Suites de cet incident (février 1615).

Paris était alors rempli de gentilshommes, ou soi-disant tels, accourus des provinces pour chercher fortune ; leur unique moyen d'existence était de s'attacher aux grands qui payaient de quelque largesse leurs services ou leur assiduité ; débauchés et toujours en armes, ils troublaient la capitale par leurs bruyants désordres, ou l'ensanglantaient de leurs querelles. Un de ces coupe-jarrets, appelé Marsillac, après avoir suivi quelque temps M. le Prince, se mit au service de Marie de Médicis. Mécontent de cette espèce de désertion qui n'avait cependant rien d'insolite, Condé chargea Rochefort de la châtier, et l'ordre fut si ponctuellement exécuté, que Marsillac faillit mourir sous le bâton (5 février). Le battu appartenant à la Reine, celle-ci prit la chose comme une offense person-

nelle; on ne parlait de rien moins que de faire couper la tête à Rochefort, et le procureur général eut ordre d'informer. M. le Prince courut au Louvre, où il eut avec la Reine une vive explication, déclarant que Marsillac était un coquin et que Rochefort n'avait rien fait que par ses ordres. Le jeune Roi, qui était présent, ayant voulu intervenir : « Sire, s'écria Condé, je supplie humblement Votre Majesté de ne point parler en cette affaire ; car je sais qu'elle a été prévenue, et, si elle se mettait en colère contre moi, j'en serais au désespoir. Vous êtes mon Roi; vous êtes mon maître; je répandrai jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour votre service ; mais, quant à la Reine, je n'en dis pas de même [1] . » Et, sur ce, il se retira (6 février).

Marie de Médicis, irritée, fit inviter les états à témoigner leur indignation contre Condé et leur sympathie pour elle. Le clergé répondit avec empressement à cette ouverture, tant par aversion pour ces querelles continuelles que par rancune contre M. le Prince; la noblesse, mal disposée aussi pour ce dernier, mais plus indulgente pour ces sortes de méfaits, offrit le même

1. Journal historique et anecdotique de la Cour et de Paris (ms. de Conrart. biblioth. de l'Arsenal).

concours à la Reine, seulement avec moins d'ardeur; quant au tiers état, il se borna à de vagues assurances; sa froideur fut remarquée et diminua beaucoup l'importance de la démarche des deux autres ordres. Condé, préoccupé de contenter les gens de robe, protesta qu'il ne s'opposerait en rien à l'action de la justice, et fit ouvrir toutes les portes de son hôtel quand les huissiers se présentèrent pour y chercher Rochefort; il est vrai qu'il tenait ce dernier caché dans sa maison de Saint-Maur. En même temps, il adressa au Parlement une requête contre Marsillac, et, se rendant lui-même deux jours de suite au Palais, il soutint sa plainte devant toutes les chambres réunies (10 et 11 février). Il y trouva sans doute quelque appui, surtout parmi la turbulente jeunesse des Enquêtes; car, dès le lendemain, les présidents furent mandés au Louvre et sommés de rendre compte de ce qui s'était passé; après qu'ils l'eurent fait diversement, suivant l'humeur de chacun, la Reine leur commanda, au nom du Roi, « de ne plus jamais recevoir M. le Prince dans le Parlement en façon quelconque, si ce n'était qu'il y eût des affaires particulières ou qu'il allât dans la Grand'Chambre prendre sa place pour juger, mais que jamais il n'allât aux Enquêtes et que jamais il ne parlât dans le Parle-

ment d'affaires d'État ». La même défense fut signifiée à Condé par MM. de Ventadour et Jeannin; il leur répondit avec force honnêtetés et soumissions, et, sur leurs vives instances, se décida à retourner au Louvre (15 février). Il parla haut et brièvement au Roi, très bas et très longtemps à la Reine. On a supposé qu'il la menaça de récriminer contre le maréchal d'Ancre, fort coutumier d'actes pareils à celui qu'on reprochait au prince, et il faut croire que Marie de Médicis n'était pas sans inquiétude; car cette affaire dont on avait fait tant de bruit se termina subitement. Marsillac guérit de ses blessures et reprit son métier[1]; Rochefort eut des lettres d'abolition; Condé offrit au Roi et à la Reine son très humble service, et ceux-ci se déclarèrent satisfaits; mais ni la mère ni le fils n'oublièrent l'avanie qu'ils croyaient avoir reçue.

Clôture des états (mars 1615). Condé et le Parlement.

La session des états s'acheva sur ces entrefaites. Le 23 février, les trois ordres remirent leurs cahiers au Roi. Un mois s'écoula sans qu'il y fût fait de réponse. Les députés du clergé et de la noblesse ne s'étonnaient ni ne se plaignaient de cette longue attente; mais ceux du tiers ne tardèrent pas à perdre patience, d'autant plus que la suppression

1. Il s'attacha ensuite au Roi et fut un des principaux agents de la perte du maréchal d'Ancre

du droit annuel paraissait imminente. Bien que le lieu de leurs séances fût fermé, ils parvinrent à se concerter, et firent même, un matin, irruption dans le Louvre. Le Roi les écouta, et leur donna une vague réponse. Le surlendemain, 24 mars, les états, officiellement convoqués, furent congédiés par le chancelier, sans avoir obtenu le redressement d'aucun grief. Force fut d'obéir et de se séparer. Les officiers de justice et les bourgeois qui avaient représenté le troisième ordre retournèrent mécontents dans leurs provinces, peignant la situation sous les plus sombres couleurs, et attribuant tous les maux de l'État à l'avidité des courtisans, aux tendances ultramontaines et espagnoles de la Reine, surtout à ses favoris italiens[1].

En quittant la capitale, ils y laissaient d'actifs alliés, non moins froissés qu'eux, plus passionnés, mieux organisés pour la lutte et qu'il semblait en tout cas plus difficile de réduire au silence. C'étaient les opinions, les traditions, les intérêts de la magistrature que les députés du tiers avaient défendus. Or le parlement de Paris était la tête de

1. Les états de 1614 laissèrent plus de traces qu'il ne semble au premier aspect. Richelieu interpréta et mit en pratique un grand nombre de leurs vœux. Le code Michau (1629) est la reproduction des cahiers du tiers.

la magistrature, et, après la remise des cahiers, cette illustre compagnie prit en quelque sorte la substance des cahiers du tiers pour objet de ses délibérations. Le prétexte de cette conduite insolite était que la Reine, en acceptant la régence, avait prié la cour souveraine de l'éclairer de ses conseils; le véritable but était le maintien de la paulette. Tant qu'on put espérer qu'il serait fait, sinon droit, au moins réponse aux représentations des états, une certaine mesure fut observée; mais, aussitôt l'assemblée congédiée, un arrêt du Parlement convoqua les princes, ducs et pairs et grands officiers de la couronne à venir prendre séance « afin d'aviser, toutes chambres réunies, sur les propositions qui seraient faites pour le service du Roi, le soulagement de ses sujets et le bien de l'État » (28 mars). Après deux mois de discussions, pourparlers, échanges de menaces et de concessions, les magistrats portèrent au Roi des remontrances conçues en termes très vifs (22 mai); ce jour-là, le prince de Condé ne parut pas au Louvre.

L'usage voulait qu'aux audiences solennelles le Roi invitât les principaux de son conseil à opiner publiquement; or, en ce temps, il ne convenait pas à Condé de parler trop haut en faveur du Parlement, encore moins de blâmer la compagnie

par son langage ou de la désapprouver par son silence. Chaque fois que la lutte engagée entre le Louvre et le palais de Justice s'animait, on avait vu M. le Prince s'éloigner, aller une fois à Valery, une autre à Saint-Maur, puis survenir dès qu'un peu de calme renaissait. Les observateurs indifférents ou intéressés n'étaient pas sans remarquer qu'à son retour la querelle s'envenimait toujours, et on le soupçonnait d'entretenir l'irritation des magistrats. Parmi les plus ardents, on citait le président Lejay, le conseiller Le Coigneux, qui ne bougeaient de l'hôtel de Condé et passaient pour y chercher leurs inspirations. Les plaisirs même de M. le Prince n'échappaient pas aux commentaires. Les hommes titrés étaient rares chez lui; on y rencontrait surtout des écoliers de l'Université, de jeunes conseillers aux Enquêtes, lui tenant tête à table ou dansant dans les ballets qu'il aimait à faire représenter. Cette préférence accordée à la bourgeoisie et à la robe paraissait calculée, et le langage de Condé, toujours moins modéré que ses actes, prêtait quelque vraisemblance à ces suppositions. Le fils de Sully ayant refusé de figurer dans une de ces fêtes roturières, le prince s'en plaignit au père, et comme celui-ci s'excusait : « Je vois ce que c'est, interrompit Condé, vous voulez

faire une affaire d'État de mes ballets. — Non pas, repartit brusquement le vieux ministre, ce sont vos affaires d'État que je prends pour des ballets. »

Il était donc de mode au Louvre de se moquer de M. le Prince, et Marie de Médicis donnait volontiers le signal des railleries. Les courtisans n'avaient pas assez de risées pour ses goûts bourgeois, sa parcimonie, ses débauches, ses vices réels ou supposés. On eût pu lui reprocher d'être avide, si tous les seigneurs de son temps, ses rivaux ou ses alliés ne l'eussent pas été autant que lui ; mais il acquittait ses dettes et payait ses gens, sa maison était bien ordonnée, sa fortune augmentait, et ceci ne pouvait se pardonner. Il se plaisait peut-être trop à table ; mais la tempérance n'était pas alors une vertu fort commune, et s'il eût bu avec des gens de qualité, on n'y eût rien trouvé à redire. Enfin on ne lui connaissait pas de galanterie, et, comme on le savait en termes toujours froids avec sa femme, on tirait de là des inductions qui ne seraient guère à son honneur, si la profusion avec laquelle les chroniques du temps attribuent à tant de gens des vices honteux ne diminuait la portée de ces accusations.

M. le Prince à Creil (juin 1615).

Quel qu'en fût le fondement, ces propos, répétés sous mille formes, n'étaient pas de nature à mo-

difier les sentiments de Condé envers la Reine et ses favoris : la comtesse de Soissons, s'étant entremise pour réconcilier le prince avec la cour, ne put y réussir. Le Parlement cependant avait victorieusement résisté aux arrêts du conseil qui ordonnaient de biffer les remontrances des registres ; Marie de Médicis finit par céder sur ce point, et les magistrats, satisfaits de ce petit triomphe, semblaient peu enclins à pousser plus loin. D'autre part, le moment fixé pour l'accomplissement des mariages espagnols approchait et la cour en était déjà aux préparatifs du départ. M. le Prince allait être sommé d'accompagner le Roi ; décidé à ne pas obéir, il se sentait trop peu soutenu et trop exposé en prolongeant son séjour près de Paris. Il évita de se déclarer d'abord, et quitta Saint-Maur (26 juin) pour se rendre à Creil, sous prétexte d'assister à un de ces tirs à l'oiseau qui attiraient alors un grand concours d'archers et de spectateurs, et qui n'ont pas encore cessé d'amuser les populations de ces contrées. Creil était pourvu d'un château assez solide construit dans une île au milieu de l'Oise. Dès que Condé eut atteint cette retraite, où il se croyait à l'abri d'une arrestation, il jeta le masque et dit tout haut que non seulement il ne suivrait pas le Roi, mais qu'il s'opposerait à ce voyage, « si on

ne le différoit jusqu'à ce temps où Sa Majesté seroit plus maîtresse de ses volontés, ses sujets plus contents, ses voisins plus assurés et toutes choses, avec sa personne, disposées au mariage ».

M. le Prince n'était pas seul lorsqu'il prenait cet engagement; il avait auprès de lui MM. de Mayenne, de Bouillon et de Longueville. Cela émut la Reine; elle eût bien voulu que ce mariage qui lui tenait tant à cœur pût s'accomplir sans exciter une guerre civile; elle s'exagérait le parti que Condé pouvait tirer de ses relations avec le Parlement et la bourgeoisie parisienne; et puis le conflit des influences qui s'agitaient autour d'elle la jetait dans une grande incertitude : entre Concini, sa femme, Villeroy, le chancelier de Sillery, le duc de Guise, la princesse de Conti, elle ne savait à qui entendre. On parla de différer le départ et de faire quelques concessions aux confédérés. Le duc de Nevers, qui ne s'était pas prononcé, leur fut envoyé avec de bonnes paroles; Villeroy le suivit, muni de pouvoirs plus complets; on crut un moment que tout s'arrangerait, mais la Reine perdit patience et le secrétaire d'État, après un troisième voyage, n'ayant rien rapporté de définitif, elle annonça que le Roi partirait pour Bordeaux sans plus attendre. Pontchartrain, chargé

de donner cette nouvelle aux princes[1], les joignit à Coucy, les trouva établis militairement, levant des recrues et se préparant ouvertement à la guerre. Un fait assez grave, qui venait de se passer à Amiens, servait de prétexte à cette attitude belliqueuse. Le duc de Longueville avait le gouvernement de Picardie; mais la citadelle d'Amiens dépendait du maréchal d'Ancre, et la garnison était formée de soldats italiens; un de ces aventuriers ayant tué le sergent-major de la ville, les portes de la citadelle s'étaient fermées sur le meurtrier; les princes armaient pour faire respecter l'autorité du Roi et défendre la vie de ses sujets contre d'insolents bravi. Tels étaient les termes de leur manifeste (27 juillet); Pontchartrain n'eut pas d'autre réponse.

Départ du Roi pour Bayonne. Condé et ses alliés prennent les armes (juillet 1615).

Une déclaration royale fut aussitôt portée au Parlement (30 juillet); elle ressemblait à une apologie : après un long exposé des dernières négociations, le Roi, prêt à se mettre en route, résumait les ordres expédiés aux lieutenants généraux pour maintenir la paix publique. Comme il fallait assurer le passage de la Cour par quelques dispositions militaires, le voyage, d'abord fixé au 25 juillet, puis au 1er août, fut encore

1. La Régente à Villeroy, Paris, 14 juillet. — Condé au Roi, Clermont, 15 juillet. (Bibl. de l'Institut, coll. Godefroy.)

différé. On conseillait sagement à la Reine de réunir une seule armée, de ne pas laisser grossir le petit noyau de troupes qui entourait les princes, d'étouffer la rébellion; mais Marie de Médicis ne pouvait supporter un plus long délai. Deux corps furent formés : l'un, sous le duc de Guise, pour accompagner le Roi; l'autre, sous le maréchal de Bois-Dauphin, pour observer et, au besoin, combattre les princes. On mit force canons à Vincennes, et, le 18 août au matin, le président Lejay fut arrêté; c'était un ami de Condé, ancien lieutenant de police, aussi influent en ville qu'écouté par sa compagnie. Enfermé dans un carrosse, volets clos, il fut traîné à la suite du Roi, qui partait le même jour. Ainsi Louis XIII quitta sa capitale avec un attirail qui convenait mieux à l'ouverture d'une campagne qu'à un voyage de noces; obligé de se faire escorter par une armée pour traverser son royaume et de prendre en quelque sorte des otages de la fidélité de son parlement, laissant derrière lui la bourgeoisie mécontente, la magistrature irritée, les princes en armes.

Au fond ceux-ci n'étaient guère à craindre; c'est à grand'peine qu'ils avaient pu rassembler à Noyon quelques milliers d'hommes, mal équipés, et encore plus mal disciplinés. N'ayant pas recueilli d'adhésion nouvelle, ils étaient hors

d'état de défendre aucune place contre les troupes que Bois-Dauphin amenait par la vallée de l'Oise. Nulle route ouverte derrière eux : le maréchal d'Ancre occupait Amiens ; le marquis de Cœuvres tenait Laon pour le Roi ; si les confédérés voulaient reculer vers Sedan, ils couraient grand risque d'être pris de flanc par Spinola, aujourd'hui allié de la couronne de France et posté sur la frontière avec douze mille hommes. Il fallait ou céder, ou aller donner la main aux réformés de l'Ouest et du Midi, qui seuls pouvaient prêter aux princes une assistance efficace. Leurs députés se réunissaient alors à Grenoble ; Condé fit présenter à cette assemblée une série d'« articles »[1], base d'un traité d'alliance entre lui et les huguenots. Mais comment entraîner ceux-ci sans faire preuve de force, sans leur donner au moins l'espoir qu'on empêcherait ces mariages qui les alarmaient et les irritaient? Or les confédérés n'étaient en mesure ni de livrer bataille ni de masquer leur marche : à peine avaient-ils quitté Noyon, que déjà les avant-postes des deux partis s'étaient rencontrés à Verberie (15 septembre).

1. Articles que le sieur de la Haye proposera et soumettra à Messieurs de l'assemblée de Grenoble, tant en mon nom que des autres Princes, etc. (23 août 1615). Copie du temps. A. C.

Disposition des troupes royales. Les princes passent la Loire. Les réformés.

Heureusement pour les princes, le maréchal de Bois-Dauphin[1] se montra peu capable de mener une armée. C'était un ancien ligueur, des premiers rallié à Henri IV, et que celui-ci voulut récompenser avec éclat en lui remettant le bâton. Il avait passé dans sa jeunesse pour un brave soldat, sans avoir jamais commandé; inactif depuis vingt ans, il était lent, lourd et usé. Disposant de vieilles troupes solides et beaucoup plus nombreuses que l'ennemi, il ne se trouvait jamais prêt pour aucune entreprise, et ne faisait qu'entraver ses lieutenants, plus actifs ou plus hardis. Au contraire, l'armée des princes, si l'on peut lui donner ce nom, était bien conduite. Condé en laissait volontiers la direction au duc de Bouillon, qui avait plus d'expérience et de goût pour le métier des armes. Par une série de marches habilement combinées, ce dernier amena ses amis et alliés jusqu'à la Loire, sans essuyer d'échec sérieux. Le fleuve fut passé le 30 octobre près de Neuvy, et Bois-Dauphin s'arrêta, enchanté, disait-il, d'avoir chassé l'ennemi de cette partie de la France confiée à sa garde.

1. Urbain de Laval, seigneur de Bois-Dauphin, etc., marquis de Sablé, par acquisition de l'an 1593. Son fils épousa Madeleine de Souvré, à qui un illustre écrivain a consacré une charmante monographie. (*Madame de Sablé*, par M. V. Cousin.)

Déjà, sur la nouvelle du mouvement des princes, les délégués des Églises réformées avaient quitté Grenoble. Lesdiguières essaya vainement de les retenir ; il ne fut pas écouté, bien que, de tous les protestants de France, nul n'eût acquis une situation aussi considérable : il était le maître du Dauphiné. Une rare finesse, une grande bravoure, une application constante et qui ne se laissait jamais détourner, une longue suite de succès, médiocrement brillants, mais sans mélange d'aucun revers, l'absence de fautes politiques ou militaires avaient fait d'un obscur gentilhomme, simple archer en 1562 dans une compagnie d'ordonnance, un duc et pair, un maréchal, exerçant dans sa province une autorité à peu près absolue et une grande influence sur les relations de la France avec le duc de Savoie et l'Italie. Honoré de la faveur constante de Henri IV, malgré quelques nuages qu'il avait dissipés par sa prudence et par de nouveaux services, il avait su rester fidèle à la politique du grand roi sans rompre avec la Régente et se faire considérer, redouter même par le nouveau gouvernement, sans manquer à ses devoirs. Avec son expérience consommée et sa profonde sagacité il avait bien jugé le mouvement actuel et mesuré les chefs à leur juste valeur ; il ne cessait de répéter aux députés

que « M. le Prince était résolu à ne rien attaquer et que toute sa colère s'évaporerait en manifestes ». Mais, hors du Dauphiné, Lesdiguières était médiocrement aimé de ses coreligionnaires, qui l'accusaient, à bon droit, d'être avide, personnel, et trop peu soucieux des intérêts de leur Église. Les sages conseils qu'il donnait n'eurent pas de crédit; c'est l'accueil habituel que font les partis aux opinions modérées : l'assemblée décida qu'elle se rapprocherait des princes, et le vieux maréchal, renonçant à s'y opposer, la laissa se transporter à Nîmes.

Les esprits étaient fort excités dans cette réunion, et Condé, pour les animer encore plus, envoyait messages sur messages. N'ignorant pas qu'on l'accusait d'être « bon seulement aux traits de plume et non aux coups d'épée », il avait fait grand bruit d'un fort mince avantage remporté près de Clermont sur quelques recrues de l'armée royale, et il présentait comme des victoires toutes les marches qu'il dérobait au vieux Bois-Dauphin. On aime à croire ce qu'on désire; les ministres protestants espérèrent un moment que le prince imiterait, qu'il surpasserait ses père et grand-père, et la prise d'armes générale fut ordonnée. Presque tous les huguenots de France, nobles ou bourgeois, semblaient disposés à se soumettre à cette décision.

Sully, Rohan, Soubise son frère, furent entraînés, et, si tous ceux qui avaient promis de servir de leur personne ou de conduire un contingent eussent tenu leurs engagements, une imposante armée eût été mise sur pied. Cependant, même au premier moment, cet enthousiasme, un peu factice, ne fut pas général : Châtillon, Mornay blâmèrent le mouvement et refusèrent de s'y associer. Enfin, quand le jour du rendez-vous arriva, on se trouva partout peu nombreux. Rohan, chargé du commandement en Guyenne, ne réunit presque personne ; chacun lui manquait de parole ; lui-même avait accepté ce mandat sans espoir de succès immédiat ; il semblait ne songer qu'à l'avenir et voulait jeter les bases de l'organisation forte et homogène qu'il rêvait pour son parti. En restant à l'écart, il eût craint de perdre toute influence ; mais il se faisait si peu d'illusions, que, parlementant avec le duc de Guise et questionné sur ses intentions, il répondit qu'il avait pris les armes parce que tout le monde les prenait. En effet, il ne tenta rien, pas même une escarmouche ; le duc de Guise conduisit pacifiquement Madame à Bayonne et en ramena l'infante ; le 25 novembre, le mariage du Roi fut célébré à Bordeaux.

Mariage du Roi (25 no-

L'accomplissement de cette union enlevait aux confédérés le principal prétexte de leur rébellion :

mais, s'il n'était plus possible de faire « surseoir aux mariages espagnols », il restait à « prévenir les inconvénients qui en pourraient résulter pour l'État ». Tel était le but apparent d'un accord conclu à la fin de novembre entre M. le Prince et les envoyés de l'assemblée protestante[1]. Condé était à Sanzai, au cœur du Poitou, lorsqu'il signa ce traité ; marchant par le Berry, lentement et sans obstacle, il avait rallié les contingents fournis par Sully, Soubise, la ville de La Rochelle, et, ce qui attestait l'incurie ou la faiblesse des gouverneurs de provinces, il fut rejoint par six cents reîtres que le duc de Bouillon avait levés en Allemagne et qui traversèrent la France sans coup férir. Succès d'un autre genre, mais non moins important : le Roi avait déclaré les princes coupables de lèse-majesté ; le Parlement refusa d'enregistrer l'édit, se bornant à de vagues injonctions de poser les armes ; c'était un symptôme bien clair des dispositions des magistrats. Ainsi Condé avait non seulement échappé à l'armée royale, mais il avait maintenu la sienne, transporté la guerre ou plutôt l'apparence de la guerre sur un théâtre qui lui convenait, entraîné les principaux des réformés et obtenu une preuve

vembre 1615). La cour à Poitiers. Intervention du duc de Nevers (janvier 1616).

1. Copie du temps. A. C.

de la sympathie qu'il inspirait au Parlement.

Saurait-il profiter de cette situation inespérée? Les huguenots y comptaient bien; le duc de Longueville aussi, plein de vifs ressentiments, demandait que les choses fussent menées avec vigueur. Mais Condé, s'étant montré redoutable, croyait en avoir assez fait pour traiter avantageusement et s'assurer une prépondérance qu'il conserverait par son mérite et son application. Retenus par des motifs divers, les ducs de Bouillon et de Mayenne étaient, comme lui, enclins à s'arrêter; or c'étaient eux qui dirigeaient les affaires militaires du parti. Aussi, quand le duc de Guise revint de Bordeaux vers Poitiers avec l'escorte du Roi, quand d'autre part Bois-Dauphin, après avoir, avec des lenteurs inouïes, suivi la rive droite de la Loire depuis Neuvy jusqu'à Blois, passa ce fleuve pour donner la main au duc de Guise, l'armée des princes ne fit pas un mouvement pour empêcher cette jonction et se replia sous les places protestantes. D'un autre côté, les troupes royales ne paraissaient guère pressées d'en venir aux coups; elles étaient fatiguées, surtout celles qui, durant le voyage de Bayonne, avaient souffert des chaleurs de l'été, puis des pluies de l'automne; leurs chefs n'étaient guère entreprenants; et Guise, investi du commandement supérieur, se contenta

d'informer le Roi et la Reine mère que la cour pouvait avancer sans crainte. Marie de Médicis amena son fils à Poitiers, mais ne sembla pas disposée à imprimer aux opérations militaires une vive impulsion. Elle avait allié la France à l'Espagne : le but qu'elle poursuivait déjà sous les yeux vigilants de Henri IV, et dont rien depuis ne put la détourner, était atteint désormais : la double union conclue à Bayonne avait donné satisfaction tout à la fois à sa vanité, à ses rancunes de femme, comme à sa conscience peu éclairée ; le reste ne la touchait pas, et il lui tardait d'en finir. Ainsi, à l'exception de ceux auxquels on était généralement décidé à ne pas laisser voix au conseil, tout le monde se montrait animé de sentiments pacifiques ; il manquait un intermédiaire pour faire les premiers pas ; le duc de Nevers, qui depuis longtemps guettait le moment de prendre part aux profits de la rébellion sans en avoir couru les risques, saisit avec empressement cette occasion d'intervenir. Il alla trouver Condé, puis vint à Poitiers assurer le Roi de la bonne volonté des confédérés, qui ne demandaient qu'à connaître les intentions de Sa Majesté (7 janvier 1616). C'est ce mot que la cour attendait : le maréchal de Brissac et Villeroy furent aussitôt envoyés vers M. le Prince.

La première conférence eut lieu le 13 janvier à Conférences

et paix de Loudun (mai 1616).

Niort, où Condé s'était rendu de Fontenay [1]. On y convint, comme entre puissances égales, d'une suspension d'armes. Près d'un mois s'écoula avant qu'on se réunît de nouveau : M. le Prince était tombé malade [2], et la cour, quittant les logements peu commodes de Poitiers, avait gagné Tours. Pendant ce temps, les troupes, mal payées, commettaient, dans un pays déjà épuisé, mille désordres, mille exactions; on ne s'en souciait guère. Enfin, vers le milieu de février, les députés du Roi arrivèrent à Loudun, lieu désigné pour les négociations. Cette fois encore, la Reine mère fit appel au patriotisme du président de Thou, dont on connaissait l'influence sur Condé ; il fut adjoint aux plénipotentiaires. Malheureusement ceux-ci ne vinrent pas seuls. Madame la Princesse mère, la comtesse de Soissons, la duchesse de Longueville et madame de la Trémoille ayant été admises aux conférences, leur présence à Loudun compliquait tout. Cette intervention publique des femmes était un fait nouveau et singulier qui ne se serait pas vu « aux autres pays, ajoute un diplomate contemporain [3], où étant plus parti-

1. Lettres, actes et traictés faits en la conférence de Loudun. A. C.

2. Papiers de Simancas. Dépêche du 23 janvier.

3. Fontenay.

culières et nourries seulement dans les choses de leur métier, elles ne peuvent pas prendre tant de connaissance comme icy des affaires publiques ». Aux dames se joignirent bientôt des ambassadeurs étrangers; car tout le monde voulait profiter de la faiblesse du pouvoir royal. L'ambassadeur d'Angleterre se chargea officiellement de défendre les intérêts des réformés; celui du roi catholique y mit plus de réserve. Malgré les mariages récemment conclus, le cabinet de Madrid restait plein de froideur pour la cour de France et craignait que la fin de nos dissensions intérieures ne fût le signal d'une intervention plus active de la France dans les affaires d'Italie; aussi le duc de Monteleone reçut-il l'ordre de se tenir soigneusement en dehors, de laisser faire et de se borner à des réserves contre tout ce qui serait contraire à la foi catholique[1].

C'est au milieu de cette confusion que commença l'examen des volumineux « cahiers » où les confédérés avaient « proposé leurs articles tant en ce qui touchait le public que le particulier ». Condé était mieux portant, et, quand il pouvait s'occuper d'affaires, les réunions avaient lieu chez lui; lorsqu'il était incapable d'y assister, on s'as-

1. Papiers de Simancas.

semblait chez la comtesse de Soissons « chef des conseils de M. le Prince »[1]. Mais un incident vint encore ralentir la marche des négociations. Le duc de Vendôme, qui jusqu'alors n'avait pas bougé, qui avait même plusieurs fois assuré la Reine mère de sa fidélité, se prit à guerroyer en Bretagne dès qu'il vit la paix près de se faire. Condé et ses amis insistèrent pour qu'il fût admis aux conférences, et le Roi, après avoir quelque temps résisté, dut subir cette prétention. Ce point réglé, nouvelle difficulté : les huguenots craignant, non sans cause, d'être un peu oubliés par leurs alliés, avaient transporté leur assemblée de Nîmes à La Rochelle ; les plénipotentiaires de la couronne ne voulaient pas traiter avec cette réunion, refusant de lui reconnaître aucun caractère légal depuis que les députés avaient quitté Grenoble. Il fallut encore échanger plusieurs dépêches avec la Cour, qui, chassée de Tours par une épidémie, alla plus loin s'établir à Blois. Le Roi finit par céder aussi sur cet article; mais le nombre des demandes personnelles croissait chaque jour ; pas de petit gentilhomme ami des princes qui n'eût une faveur à solliciter ou plutôt à réclamer comme un droit ; « les prétentions sont si exorbitantes qu'il semble,

1. Lettres, actes, etc. — Papiers de Simancas.

écrivait l'envoyé d'Espagne[1], que ces messieurs veulent se faire seigneurs de la France et laisser leur souverain à peu près nud ». Les commissaires du Roi menacèrent de tout rompre si les meneurs ne s'imposaient pas un peu plus de modération. Tant de questions étaient soulevées chaque jour, qu'il devenait impossible de s'y reconnaître, et que, de délai en délai, la trêve était indéfiniment prolongée. Condé avait eu une rechute si grave, qu'on désespérait de sa vie, et, sous le coup d'une catastrophe qui aurait profondément modifié les conditions de l'accord, tout restait suspendu. L'attente de ceux qui spéculaient déjà sur cette mort fut trompée; le prince entra en convalescence et son retour à la santé fut suivi de la prompte conclusion de la paix. Le Roi accordait aux chefs de la rébellion presque tout ce qu'ils avaient demandé pour eux-mêmes; dès lors, ils se montrèrent conciliants sur les articles qui concernaient l'intérêt général et firent bon marché des réclamations particulières. On se plaignit fort autour d'eux, mais ils passèrent outre. Les huguenots seuls refusaient de céder; le Roi avait bien promis de maintenir l'édit de Nantes et de ne pas admettre clandestinement le concile de Trente;

1. Papiers de Simancas.

ils exigeaient plus et voulaient, entre autres choses, que leur assemblée pût rester en permanence. Cependant l'ambassadeur d'Angleterre, après avoir d'abord soutenu leurs prétentions, se posa en médiateur, et fit même imprimer sous son nom, avec une certaine outrecuidance, un « advis pour la paix ». Les réformés se rendirent, mais de mauvaise grâce, en faisant constater leurs réserves dans un procès-verbal. Tout n'était même pas encore réglé avec eux lorsque Condé déclara qu'il voulait en finir. Le 3 mai au matin, les négociateurs des deux partis se réunirent auprès de son lit; les portes étaient ouvertes et la chambre se remplit d'une foule de gentilshommes, de ministres qui, sans avoir eu part aux négociations, s'y croyaient intéressés; la plupart murmuraient. Les articles ayant été lus à haute voix, Condé prit la plume, signa, et regardant autour de lui: « Ceux qui m'aiment feront comme moi, dit-il; aux autres on leur fera faire; » puis il remercia Dieu de lui avoir accordé cette grâce de donner la paix à la France, et, retombant fatigué sur son lit, demanda qu'on le laissât seul. Comme chacun se retirait, le prince aperçut d'Aubigné, qui, l'air sombre et mécontent, s'éloignait de « cette foire publique de perfidies particulières et de lâchetés générales »: « Adieu, d'Aubigné! lui cria Condé, allez-vous-en

au Dognon » (petite place perdue dans les marais de la Charente, dont l'auteur des « Tragiques » était gouverneur et où il avait habitude de cacher son humeur noire). — « Et vous à la Bastille! » répliqua l'autre en sortant. Condé se mit à rire; car rien ne permettait alors de supposer que cette boutade du pamphlétaire fût une si réelle prédiction.

Arrangement particulier de M. le Prince.

Après avoir pris les armes sous de vains prétextes, à la suite d'une campagne courte et peu brillante, sans combats, sans efforts, il recueillait des avantages tels qu'il aurait à peine pu les espérer au lendemain d'éclatantes victoires. Ce n'est pas dans le traité public qu'on avait enfin achevé de signer le soir du 3 mai, ce n'est pas dans l'édit de paix, vérifié par le Parlement quelques jours plus tard, qu'il faut chercher les vraies conditions de l'accord. A côté de quelques articles assez brefs et satisfaisants d'ailleurs qui garantissaient la liberté de conscience et les franchises de l'Église gallicane, comme aussi de vagues et insignifiantes promesses sur la bonne administration des finances, le maintien de l'autorité des parlements, l'exclusion des étrangers de toute haute fonction publique, la poursuite des assassins du feu roi, on trouverait bien dans cet acte une longue suite d'assurances données à Condé et à ses associés contre toute

poursuite ultérieure. Mais le véritable arrangement de M. le Prince consiste dans les articles particuliers que le Roi lui avait concédés et qui n'étaient pas de nature à être vérifiés par le Parlement. En voici le résumé[1] : le gouvernement du Berry par échange avec celui de la Guyenne, province éloignée, pays d'états où l'action du gouverneur était restreinte, tandis que le Berry, très rapproché de la capitale, ancien fief des seconds fils de France, était entièrement soumis à l'autorité du lieutenant général; — l'état de bailli de Berry avec la capitainerie de la ville et tour de Bourges et la solde d'une garnison de deux cents hommes; — la jouissance des domaines d'Issoudun et de Vierzon retirés aux engagistes; — le domaine de Chinon avec le gouvernement de la ville et la capitainerie du château; — restitution du château de Craon; — érection de la seigneurie de Châteauroux en duché-pairie; — rétablissement des compagnies de gendarmes et chevau-légers de Condé sur l'ancien pied sans retranchement possible; — don de 900,000 livres avec payement des arrérages échus

1. Articles particuliers accordés à Monseigneur le Prince Loudun, 4 mai 1616; en double expédition : 1° l'original signé Brissac, de Neufville (Villeroy), de Thou, de Vic, Phelippeaux (Pontchartrain); 2° la copie collationnée et signée par « moy, conseiller et secrétaire du Roi et de ses finances, et de Monseigneur le Prince, Virey ». A. C.

des pensions; — gratification de 36,000 livres à Rochefort.

Condé avait aussi obtenu la mise en liberté du président Lejay. S'il pensait à ses fidèles serviteurs, il n'oubliait pas ses ennemis personnels; car il exigea la destitution du conseiller d'État Bullion, objet de sa haine depuis que ce magistrat avait été envoyé à Turin par Henri IV pour le faire sortir de Milan[1]. Il fit aussi ordonner à l'évêque de Poitiers de lui adresser des excuses publiques; enfin il fut nommé chef du conseil de Sa Majesté, avec le droit de signer l'expédition des arrêts et les comptes de l'épargne. Marie de Médicis avait longtemps hésité avant de lui accorder un pareil pouvoir; ce fut Villeroy qui trancha la question: « Ne craignez donc pas, dit-il à la Reine, de mettre la plume en la main d'un homme dont vous tenez le bras. »

Condé visite Chinon, Châteauroux, et s'établit à Bourges.

Moins clairvoyant que le vieux ministre et aveuglé, d'ailleurs, par l'éclat de sa fortune présente, Condé ne songeait qu'à entrer en jouissance de tous les avantages qui venaient de lui être assurés. D'abord il alla prendre possession de son nouveau domaine de Chinon et passa un mois dans le châ-

1. Nous retrouverons Bullion en bons termes avec M. le Prince.

teau, situé sur une hauteur dont l'air vif et pur acheva de rétablir sa santé; puis il fut visiter ses terres de Châteauroux et de là se rendit à Bourges pour se faire reconnaître gouverneur de la province. A peine y arrivait-il, que messages sur messages, mais fort contradictoires, lui parvinrent de Paris. La plus grande confusion régnait à la Cour; le conseil avait été entièrement renouvelé; les derniers représentants de la politique de Henri IV, Jeannin et Villeroy, étaient remplacés par Barbin et Mangot, créatures du maréchal d'Ancre, tandis que les sceaux, enlevés au chancelier de Sillery, étaient donnés au président du Vair, dont la voix appartenait au duc de Bouillon. On avait annoncé un nouveau règlement pour l'expédition des affaires en conseil; mais ce règlement ne s'achevait pas, et tout restait suspendu, hors les intrigues, plus actives et plus compliquées que jamais. La Reine mère, qui sentait son autorité sur son fils minée par un travail occulte, était impuissante, découragée, et parlait de se retirer. Elle se laissa facilement persuader de n'en rien faire; seulement elle réclama le concours de M. le Prince, et le pressa de venir occuper dans le conseil la place qu'il avait si impérieusement exigée pendant les conférences de Loudun. M. le Prince hésitait : il était fort tenté de jouer un rôle, de faire ses preuves

en servant utilement le Roi et l'État ; mais il était retenu par ses prétendus amis, Bouillon, Mayenne, qui, craignant de le voir échapper à leur influence s'il reparaissait au Louvre, le poursuivaient de leurs avis alarmants. Afin de mettre un terme à cette indécision, Marie de Médicis prit le parti d'expédier à Bourges un jeune prélat attaché depuis peu à sa personne et dont le mérite lui inspirait déjà une confiance particulière.

Mission de l'évêque de Luçon. Condé arrive à Paris (27 juillet 1610).

Armand du Plessis de Richelieu, d'abord destiné à la carrière des armes, était entré dans les ordres pour conserver dans sa famille le siège épiscopal de Luçon, dont elle jouissait depuis longtemps. A vingt ans[1], il était évêque ; mais, comme il disait lui-même[2], « évêque de campagne si crotté, si gueux », qu'il lui fallut recourir aux expédients pour se procurer un peu de vaisselle, quelque argent et des ornements sacerdotaux. Doué d'une rare force de volonté, laborieux, appliqué, il s'adonna aux devoirs de son ministère, devint un savant théologien et un prédicateur distingué. Fort assidu dans son diocèse, dédaignant d'étaler sa pauvreté à la Cour, il n'avait guère paru au Louvre que pour y prêcher devant le Roi, lorsque, député aux états de 1614, il fut

1. Il était né en 1585.
2. Lettres de Richelieu.

chargé de présenter les cahiers de son ordre. La harangue qu'il prononça fut trouvée très belle; mais on y remarqua moins le génie de l'homme d'État que le talent de l'écrivain, l'air digne et le noble maintien de l'orateur. Dans ce début sur la scène politique, rien aux yeux de la foule ne laissait pressentir le futur ministre, et l'éloquence un peu alambiquée de Richelieu eût été promptement oubliée s'il n'avait formé, dans l'entourage intime de la Reine mère, d'utiles relations; car il exerçait assez d'empire sur lui-même pour assouplir jusqu'à l'obséquiosité son caractère hautain. Il venait d'être nommé secrétaire des commandements de cette princesse, lorsque la guerre civile, qui amena deux fois la Cour aux confins de son diocèse, lui fournit l'occasion d'acquérir des titres plus sérieux à la bienveillance de sa protectrice; elle récompensa son dévouement en lui faisant donner la charge de premier aumônier de la jeune reine, puis l'entrée du conseil d'État. Investi de cette double fonction, l'évêque de Luçon accompagna la cour lorsqu'elle revint à Paris au mois de mai 1616; sa première mission fut celle qui le conduisit à Bourges au mois de juillet. Le succès fut complet: par son langage habile et digne, Richelieu rassura M. le Prince « et dissipa entièrement les nuages de défiance que de mauvais esprits lui donnaient

de la Reine mère »[1]. Condé avait attribué cette défiance à deux raisons principales : la présence à Bourges de M. de la Châtre, ancien gouverneur du Berry, qui faisait tout pour entraver son autorité, et la persistance des magistrats de Poitiers à fermer cette ville aux familles qui en avaient été chassées pour leur affection à sa personne. Richelieu fit régler ces deux points : La Châtre, rappelé à Paris, obtint une gratification de 60,000 livres avec le brevet de maréchal de France ; Brissac fut envoyé à Poitiers pour y tout terminer au gré de M. le Prince. Celui-ci, se déclarant satisfait, chargea l'envoyé de la Reine de présenter à Sa Majesté l'hommage de son dévouement et de lui annoncer sa prompte arrivée. Il tint parole et suivit Richelieu de très près ; mais, sur le chemin, il rencontra Sully et le vieux duc traça de la cour un tableau si chargé en couleur, que le prince faillit retomber dans l'hésitation ; puis, se rappelant combien Sully était aigri et contre lui et contre la Reine, il passa outre, et, hâtant sa marche, entra à Paris un jour plus tôt qu'on ne l'y attendait (27 juillet).

Grande affluence à l'hôtel de Condé.

M. le Prince descendit au Louvre, où il reçut de Leurs Majestés le plus gracieux accueil ; le soir, la

1. Mémoires de Richelieu.

Mécontentement du Louvre. Le maréchal d'Ancre quitte Paris (15 août 1616).

nouvelle de son arrivée se répandit dans la ville, et, dès le lendemain, il fut visité chez lui par une foule de seigneurs, de gentilshommes et de magistrats. Non seulement ses anciens alliés ou partisans, mais ceux qui devaient tout à la faveur de la Reine, semblaient le considérer comme l'arbitre de leur destinée, et les ducs de Bouillon et de Mayenne ne se montraient pas plus empressés auprès de lui que le duc de Guise ou le maréchal d'Ancre. Ce dernier, détesté par le peuple et la bourgeoisie de Paris, violemment attaqué par les grands, sentait que M. le Prince pouvait le pousser dans l'abîme et son anxiété était vive. Mais Condé se déclara opposé à toute brouillerie nouvelle et décidé à se consacrer aux affaires. On le voyait, en effet, fort assidu au conseil, étudiant, exposant ces questions administratives qui, jusqu'alors abandonnées aux hommes pratiques, n'étaient traitées devant le Roi que pour la forme, et on parlait beaucoup de son aptitude, de la lucidité de son esprit, du talent même qu'il faisait briller dans les discussions les plus ardues.

Cependant, l'affluence était toujours la même chez lui, à ce point qu'on donnait à son hôtel le nom de nouveau Louvre, et dans les rues, partout où il passait, le peuple l'accueillait avec enthousiasme, par haine pour Concini; car on ignorait

généralement qu'ils se fussent rapprochés. Enivré par cette apparence de popularité, Condé reprit des allures hautaines qui blessèrent le Roi, autant qu'il avait mécontenté les brouillons et ses anciens amis par la réalité de sa soumission. Ce qui devait le plus rassurer la cour, son application même aux affaires, ne fit que lui créer de nouveaux ennemis; le monde des traitants et des financiers se crut menacé d'une véritable dépossession. Le contrôleur général Barbin, entre autres, lui voua une haine particulière. Habile, et sachant frapper sans se découvrir, il sema d'abord la discorde entre le prince et ses anciens confédérés. Par son inspiration, la Reine mère, pressée depuis longtemps de réformer le conseil, ainsi qu'elle l'avait promis à Loudun, confia l'exécution de cette mesure à ceux-là mêmes qui la lui avaient imposée. Condé ne vit pas le piège : il accepta avec empressement; plusieurs réunions eurent lieu chez lui, sans qu'on pût s'entendre; mais ceux qui sortaient froissés de ces conférences s'en allaient redire les propos imprudents qu'ils avaient recueillis. On parla d'insinuations, de vagues projets qui menaçaient Marie de Médicis et qui ne s'arrêtaient même pas devant l'autorité du Roi. Enfin, Concini apprit qu'on avait plusieurs fois proposé de se défaire de lui, et que Condé avait paru plutôt in-

certain sur la meilleure manière de s'y prendre que résolu à le défendre comme il le lui avait promis. D'abord atterré par cette nouvelle, le maréchal d'Ancre reprit un moment courage sous l'influence de sa femme, dont l'énergie se démentait rarement. Elle l'envoya à l'hôtel de Condé un soir où tous leurs ennemis y étaient réunis; cet air d'assurance réussit au maréchal : il put se retirer après avoir salué le maître de la maison et reçu des assistants un accueil courtois. Le lendemain, saisi de ses terreurs habituelles, il fit demander au prince s'il pouvait toujours compter sur sa protection. La réponse fut ambiguë : l'archevêque de Bourges [1], qui s'était chargé de la transmettre, et qui, d'accord avec Barbin, voulait tout pousser à l'extrême, en aggrava la portée. Concini perdit la tête et se prépara à partir immédiatement. Le fidèle Virey, peu mêlé aux intrigues, mais toujours dévoué à son maître, comprit que la Reine verrait un affront personnel dans l'éloignement du maréchal et ne l'oublierait jamais. Il courut chez Concini, désavoua l'archevêque au nom du prince et ne négligea rien pour réparer la maladresse ou la perfidie du prélat; ce fut en vain : le maréchal, laissant sa

1. André Frémyot, fils d'un président au parlement de Bourgogne, et frère de madame de Chantal; nommé archevêque de Bourges en 1602; il se démit en 1621.

femme à peu près mourante au Louvre, quitta Paris en toute hâte. Le même jour (15 août), le duc de Longueville lui enlevait Péronne. La Reine apprit presque en même temps que Condé et ses amis avaient chassé son favori de la résidence royale et saisi la place qu'il gouvernait au nom du Roi. Ce ne fut cependant pas ce double outrage, mais une circonstance bien futile qui, portant à son comble l'irritation de cette princesse et de son fils, précipita le dénouement de la crise.

Banquet donné à lord Sawlie. Ordres et préparatifs pour l'arrestation de Condé. Thémines et d'Elbène.

Le roi d'Angleterre venait d'envoyer à Paris en ambassade extraordinaire un très magnifique seigneur de sa Cour, lord Sawlie[1], chargé de féliciter Louis XIII sur son mariage et de négocier l'union du prince de Galles avec une des filles de Henri IV. L'objet et le caractère de cette mission n'étaient pas généralement connus, et, pour des motifs divers, quelques personnes s'avisèrent de

1. James Hay, par corruption souvent appelé lord Hay dans les documents français. D'une illustre famille qui possède encore deux des plus grandes pairies d'Écosse, très en faveur auprès du roi Jacques et de Charles Ier, il fut créé plus tard comte de Carlisle. Personne, dit Clarendon, ne fit plus de dépense pour ses habits et sa table; il mourut en 1636, sans laisser ni une maison, ni un acre de terre, ni un sou, de 400,000 livres sterling (dix millions) qui lui avaient été données en gratification par la couronne. — Le titre de comte de Carlisle appartient aujourd'hui aux Howard.

répandre que la véritable mission de Sawlie était d'appuyer les mécontents et d'aider Condé à s'emparer de la couronne de France ; la disposition des esprits était telle à Paris, que cette absurde rumeur trouva quelque crédit dans le public et redoubla les inquiétudes du Louvre. Le fait est que l'envoyé du roi Jacques, usant largement des privilèges diplomatiques, voyait beaucoup les mécontents ou ceux qu'on soupçonnait tels. On le rencontrait sans cesse chez le duc de Bouillon, chez Mayenne, chez M. le Prince. Un soir qu'il avait soupé avec ce dernier en nombreuse compagnie, au moment où le repas se terminait, où l'animation devenait générale, survint un jeune magistrat appelé Le Coigneux, renommé pour sa turbulence et compagnon de table habituel du prince. Il tenait à la main une ordonnance de payement expédiée, le matin même, par le contrôleur général, et se mit à la lire en la parodiant. Arrivé à la signature, au lieu de Barbin, il dit Barrabas : *Erat autem Barrabas latro!* s'écria aussitôt Condé ; et tous les convives de rire et d'applaudir ce méchant jeu de mots. Mais ils ne prévoyaient guère le sens perfide qui allait être donné à cette plaisanterie. Dès le lendemain, la ville et la Cour surent que, la veille, chez Condé, l'ambassadeur d'Angleterre avait porté la santé du futur roi de France et que tous les convives avaient

répondu à son allocution en criant : « Barre à bas ! » avec fureur ; il était clair, ajoutait-on, que M. le Prince songeait à faire disparaître de son écu « la barre », la brisure de la branche cadette et à prendre les armes franches qui n'appartenaient qu'au chef de la maison, au Roi. Barbin, comme on pense, ne fut pas le dernier à propager cette rumeur et à la faire parvenir jusqu'aux oreilles de Louis XIII. Déjà celui-ci avait été informé par plus d'une voie des prétentions attribuées à son cousin. Des avis venaient, directs ou indirects, un jour de l'archevêque de Bourges, un jour de la princesse de Conti, une autre fois du duc de Guise, qui, par un singulier renversement de rôle, ne pouvait pardonner à Condé d'avoir laissé échapper le maréchal d'Ancre et s'en vengeait par de perfides insinuations ; peut-être même le duc de Bouillon, trouvant le prince retenu à la fois par sa loyauté et son irrésolution, désespérant de l'entraîner, essaya-t-il de se tirer d'affaire par quelque secret avertissement. Enfin Sully, toujours chagrin et d'humeur à tout exagérer, crut devoir signaler le péril au Roi et à sa mère : « Plût à Dieu, s'écria-t-il en les quittant, que Vos Majestés fussent au milieu de douze cents chevaux ! » La phrase était creuse ; mais le ton ému, l'inquiétude témoignée par le vieil ami de Henri IV firent une

forte impression sur Marie de Médicis, et la disposèrent à suivre les conseils que lui porta Barbin, animé par sa haine et inspiré par Richelieu.

Selon lui, la conduite de M. le Prince et des seigneurs de son parti dégageait la parole de la Reine ; le moment était venu de prendre la revanche du traité de Loudun ; il fallait empêcher une nouvelle prise d'armes dont les conséquences n'étaient que trop faciles à prévoir ; les conjurés avaient jeté le masque dans le banquet offert à lord Sawlie ; si le Roi voulait conserver sa couronne, il devait faire arrêter immédiatement Condé et ses amis. Le Roi y consentit.

C'était beaucoup d'avoir, sur de simples apparences, sur de vagues propos, obtenu une décision aussi grave. Restait à trouver le procédé; l'embarras était grand. M. le Prince était prudent; il se savait menacé, et tout récemment, sur de fausses alertes, il avait plusieurs fois quitté Paris, tantôt sous le prétexte d'aller en pèlerinage aux environs, tantôt, disait-il, pour visiter ses terres. On pensait que tout ordre donné aux troupes de la maison du Roi serait aussitôt connu de lui, et qu'immédiatement il se mettrait à l'abri. On craignait même que, devant un danger pressant, il ne pût ameuter les compagnies bourgeoises et

faire hésiter les gardes du Roi, tant on exagérait son influence dans Paris et son autorité dans le Louvre! Il fut donc résolu de ne livrer le secret de cette arrestation à aucun de ceux qui, par leurs fonctions, semblaient appelés à l'exécuter et de confier l'entreprise à un homme éprouvé, hardi et indépendant. Barbin nomma un gentilhomme de Gascogne, M. de Thémines, qui, déjà apprécié du feu roi pour ses qualités militaires, avait bien servi dans la dernière guerre civile[1]. Il venait d'arriver à Paris, attiré sans doute par la prévoyance du contrôleur général. La Reine mère le vit, lui annonça ce qu'elle attendait de son dévouement, et jugea la mission assez importante pour lui promettre le bâton de maréchal. Thémines accepta; il pouvait, dit-il, compter sur deux de ses fils et sept ou huit gentilshommes de ses amis qu'il amènerait avec lui; mais ce n'était pas assez; il pria Sa Majesté de nommer une autre personne de sa confiance qui pût en conduire autant pour l'assister. Le choix tomba sur un lieutenant de chevau-légers appelé

1. Pons de Lauzières de Cardaillac, marquis de Thémines, servait à dix-huit ans sous Damville en Languedoc, devint capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances et chevalier des ordres en 1595. — Nommé maréchal de France le 1er septembre 1616, et commis au gouvernement de Bretagne en 1626, il mourut à Auray, le 1er novembre 1627, à soixante-quatorze ans.

d'Elbène, d'origine italienne, et à ce titre particulièrement attaché à Marie de Médicis. Cependant tout semblait malaisé, jusqu'à la façon d'armer cette bande; il fallut cacher une vingtaine de pertuisanes dans un grand coffre qui entra dans le palais avec une étiquette italienne et passa comme chargé d'étoffes de soie.

Derniers apprêts (31 août-1er septembre 1616).

Le 31 août tout était prêt. M. le Prince, les ducs de Bouillon, de Mayenne et de Vendôme se trouvaient au Louvre. On prévint la Reine, et l'ordre fut donné de retenir la garde suisse qui se relevait en ce moment; mais le Roi était absent; les dispositions militaires ne paraissaient pas assez complètes; le dernier mot ne fut pas prononcé. Sur un signe de Marie de Médicis, les quatre princes eussent probablement été pris sans difficulté; car il a été vrai de tout temps qu'un rang illustre ou d'éminents services ne sont pas une protection suffisante contre les mesures arbitraires, quand ceux qui disposent de la fortune et de la force publiques ne sont pas retenus par le respect des lois ou de la foi jurée.

Le 1er septembre, vers trois heures du matin, la Reine fit appeler Bassompierre, colonel général des Suisses, et lui annonça son dessein. Elle déclara qu'elle n'avait aucune confiance dans les troupes de la maison du Roi; mais elle comptait sur

la fidélité des Suisses pour assurer le succès de son entreprise; au cas d'un échec, elle était décidée à se mettre avec le Roi, ses enfants, ses « bagues », au milieu de leur vaillant bataillon, et à marcher avec eux sur Mantes. Bassompierre ne parut pas préparé à porter seul le poids d'une responsabilité pareille; évitant de répondre directement, il affirma que la Reine pouvait se fier à M. de Créquy, mestre de camp des gardes françaises, et pressa vivement Sa Majesté de s'ouvrir aussi à lui. Marie de Médicis y consentit, mais, par précaution, voulut attendre le dernier moment. A six heures, Créquy arriva au Louvre, et Bassompierre rentra avec lui dans le cabinet de la Reine, qui leur donna ses ordres définitifs : les gardes françaises et suisses devaient prendre les armes pour empêcher les princes de sortir quand ils seraient une fois dans le palais ou pour soutenir un effort si on voulait les délivrer. Les deux colonels protestèrent de leur dévouement; mais ils ne purent dissimuler l'anxiété que leur causait cette résolution et déclarèrent ne pouvoir exécuter l'ordre, s'ils n'étaient accompagnés d'un exempt des gardes du corps qui répétât à haute voix devant les soldats la volonté du Roi. On fit ensuite entrer Thémines et d'Elbène avec leurs gens; le Roi prit une sorte de plaisir à les cacher et à leur distribuer lui-même

des armes. Ces apprêts terminés, Marie de Médicis se plaça dans une fenêtre de l'entresol et attendit avec impatience l'arrivée de M. le Prince. Elle le savait fort assidu au conseil, et, d'ailleurs, pour l'attirer à la séance, on avait eu soin de mettre au rôle une affaire de bail à ferme qui devait l'intéresser; mais, comme il était allé coucher la veille à Saint-Martin des Champs, la Reine craignait qu'il n'eût l'éveil. En effet, Condé, par précaution, s'était arrangé pour passer la nuit hors de son hôtel; certains symptômes l'avaient frappé : compagnies suisses retenues au moment de leur départ pour Péronne, gendarmes de la Reine brusquement appelés à Paris; tous ces mouvements de troupes ne lui avaient pas échappé. Cependant il finit par se persuader que, si quelqu'un était menacé, ce ne pouvait être que le duc de Bouillon; aussi, dès cinq heures du matin, accourait-il chez ce seigneur pour s'assurer qu'il était encore libre. Le duc de Bouillon fut fort surpris de cette visite, bien plus surpris d'apprendre que le prince voulait se rendre au conseil, et, selon quelques-uns, il essaya de l'en détourner. Mais Condé se croyait certain qu'on ne tenterait rien contre lui dans le Louvre, et, vers huit heures[1],

1. Il peut sembler singulier que M. le Prince se trouvât presque en retard, arrivant au conseil à huit heures du

Marie de Médicis le vit enfin arriver: « Voilà le roi de France qui entre, s'écria-t-elle; pour aujourd'hui, il ne sera que roi de la fève. »

M. le Prince est arrêté dans le Louvre le 1er septembre 1616, à midi.

A peine M. le Prince fut-il dans le Louvre, que divers avis alarmants lui furent donnés. On remarquait dans le palais une agitation inaccoutumée, on avait vu les troupes de la maison du Roi se ranger en bataille, et MM. de Créquy et de Bassompierre venaient de passer devant le front, fort pâles et accompagnés d'un exempt des gardes. Condé gagna rapidement la salle du conseil, chercha Barbin des yeux, s'enquit de lui avec impatience et le fit appeler. Le messager rapporta que Barbin lui avait demandé de le laisser tranquille, parce qu'il était en grande peine et que la maréchale d'Ancre rendait l'esprit. Cette réponse calma un peu le prince; puis un autre l'informa que le carrosse du Roi était au bas du degré et que Sa Majesté allait partir pour la chasse, ce qui sembla une explication suffisante de la réunion des troupes. On se mit à expédier les affaires, et l'heure venue où d'habitude on montait pour terminer la séance

matin. Mais voici un trait qui fera juger combien les habitudes d'alors différaient de celles d'aujourd'hui : dans les cahiers présentés par le tiers état en 1614, figure cette requête, « qu'il soit défendu de donner jugement avant six heures du matin ».

sous la présidence de la Reine mère, M. le Prince s'achemina suivi de quelques membres du conseil; aucun des seigneurs qu'on avait le projet d'arrêter avec lui n'était présent. Comme il posait le pied sur la première marche, il fut abordé par le baron de Thianges, lieutenant des gendarmes du duc de Mayenne, qui, depuis le matin, avait plusieurs fois essayé de lui parler; ce gentilhomme lui dit quelques mots à l'oreille; Condé pâlit, mais continua de monter l'escalier. Arrivé à la chambre de la Reine, il ne put retenir un mouvement de surprise en voyant contre l'usage deux gardes du corps à la porte. Il entra; le Roi, qui était seul avec trois ou quatre personnes de sa suite, s'avança vers lui, et, le saluant d'un ton amical, lui demanda s'il ne voulait pas l'accompagner à la chasse. Le prince s'excusa; le Roi lui dit adieu et sortit en annonçant que sa mère allait venir. En même temps, Thémines paraissait à une autre porte, et s'approchant de Condé: « Monseigneur, lui dit-il, le Roi ayant été averti que vous écoutiez plusieurs conseils contre son service et qu'on veut vous faire embrasser des desseins ruineux à l'État et à votre propre condition, m'a commandé de m'assurer de votre personne pour vous empêcher de tomber dans les accidents. « Comment! m'arrêter? moi? s'écria le prince; êtes-vous donc capitaine des

gardes? » Et il voulut mettre l'épée à la main. — « Non, reprit Thémines en lui saisissant le bras; mais je suis gentilhomme et obligé d'obéir aux commandements du Roi, mon maître et le vôtre. » Là-dessus, Condé se retourna vers ceux du conseil qui l'avaient suivi, et, apercevant le duc de Rohan: « Mon cousin, lui dit-il, souffrirez-vous qu'on arrête ainsi un prince du sang? M. le garde des sceaux, vit-on pareille injustice? Faites-moi parler au Roi et à la Reine. Hé! n'ai-je pas ici d'amis? — Monsieur, répliqua froidement le duc de Rohan, il faut obéir au Roi. » Les autres restaient immobiles, les yeux baissés. Déjà Condé était entouré par les fils et les amis de Thémines; il se tut et remit son épée. On le conduisit dans une salle basse où il trouva d'Elbène avec sa bande. Quand il vit cet autre groupe armé de pistolets, il crut sa dernière heure arrivée : « Hélas! s'écria-t-il, je suis mort. Que l'on m'amène un prêtre! Donnez-moi au moins le temps de penser à ma conscience! » On le rassura, non sans peine; il s'assit et demeura dans un grand accablement. C'était le jeudi 1er septembre à midi; il y avait vingt-huit ans qu'un jeudi 1er septembre, à midi, il était venu au monde.

Tentative pour soulever le peuple de Paris.

A l'instant où M. le Prince était arrêté, plusieurs détachements des gardes se rendaient

Sac de l'hôtel d'Ancre.

aux logis de MM. de Bouillon, de Mayenne et de Vendôme; tous avaient déjà quitté Paris. Le duc de Bouillon était parti le premier sous prétexte d'aller au prêche à Charenton, et les deux autres, avertis à temps, n'avaient pas tardé à le suivre, ainsi que le président Lejay, fort peu soucieux de s'exposer à une seconde captivité. Enfin l'éveil fut aussi donné à l'hôtel de Condé, et les premiers renseignements, sans être encore bien positifs, ne permettant pas de douter de la réalité du danger qui menaçait M. le Prince, la princesse douairière crut devoir faire l'épreuve de la popularité qu'on attribuait à son fils. Elle monta en carrosse et se mit à parcourir les rues, accompagnée de Rochefort et de quelques autres à cheval. Penchée par la portière, le visage inondé de larmes, elle criait : « Aux armes, messieurs de Paris ! Le maréchal d'Ancre a fait tuer M. le Prince. Aux armes, bons Français ! » et toute son escorte répétait les mêmes cris. Cette scène causa un certain émoi : quelques boutiques furent fermées ; personne ne courut aux armes, et aucun témoignage de véritable sympathie ne répondit à l'appel de cette mère éplorée; seulement une vieille femme essaya de tendre la chaîne près Sainte-Croix de la Cité; cela fit rire. La princesse ne dépassa pas le pont Notre-Dame : voyant la froideur du peuple, elle rebroussa

chemin vers son hôtel et congédia Rochefort, qui courut au pont Neuf, où il avait donné rendez-vous à ses amis. Il en était venu une trentaine; deux d'entre eux, ayant poussé jusque vers le Louvre, apprirent de Bassompierre que M. le Prince était en vie, mais captif. Sur cette nouvelle, Rochefort, convaincu qu'il n'y avait plus rien à tenter dans Paris, partit aussitôt pour Chinon avec l'espoir d'y servir utilement la cause de son maître. De son côté, la princesse douairière, en rentrant à l'hôtel de Condé, y trouvait réunis quelques gentilshommes, magistrats et bourgeois particulièrement dévoués à son fils. Tous reconnurent qu'on ne pouvait songer à soulever les Parisiens ni à délivrer M. le Prince. Le seul Picart, cordonnier, fort influent dans le peuple et animé de ressentiments particuliers contre le maréchal d'Ancre, voulut faire un dernier effort. Il ramassa quelque monde, ameuta les maçons qui travaillaient au nouveau palais du Luxembourg, et toute cette bande se rua sur l'hôtel du maréchal d'Ancre et sur celui de son secrétaire Corbinelli, situés dans le voisinage[1]. Les pillards y furent bientôt si nombreux, que le chevalier du guet ne put mettre un terme au désordre; ses archers

1. Rue de Tournon, là où fut l'hôtel du duc de Nivernais.

furent maltraités et forcés de se retirer; le sac continua toute la nuit, et, quand, le lendemain vers midi, on y envoya trois compagnies des gardes, tout était enlevé ou détruit; les soldats n'eurent à disperser qu'une foule de curieux qui visitaient les ruines.

Le Berry est soumis facilement. M. le Prince abandonné de tous.

Le reste de Paris demeura parfaitement tranquille. Le prévôt des marchands fut mandé au Louvre, et, en retournant à l'hôtel de ville, il répandit qu'il avait vu M. le Prince en bonne santé; cela suffit à calmer la légère émotion produite par la promenade et les cris de la princesse. La magistrature ne montra pas pour la cause du royal prisonnier plus d'ardeur que le peuple ou la bourgeoisie de la capitale, et le Parlement enregistra en silence la déclaration où le Roi « séant en son lit de justice » expliquait à ses sujets les motifs de l'arrestation (7 septembre). Les réformés, qui recevaient leur mot d'ordre du duc de Rohan, ne bougèrent nulle part, et les princes qui avaient failli partager la captivité de Condé, après s'être réunis à Soissons et avoir fait mine de prendre les armes, ne tardèrent pas à s'accommoder. Le Roi confirma tous les avantages que leur assurait le traité de Loudun; M. le Prince seul en perdit le bénéfice. Sa lieutenance générale de Berry fut donnée au maréchal de Montigny, qui occupa facilement

cette province ; quelques décharges d'artillerie eurent raison de la grosse tour de Bourges, que défendait Lalande, écuyer de Rochefort. Ce dernier, n'ayant pu secourir Lalande, rassembla du monde et des munitions à Chinon ; mais le maréchal de Souvré, s'étant présenté avec des troupes, montra un ordre de rendre la place signé de M. le Prince : Rochefort obéit et se retira dignement en sa maison, sans vouloir accepter aucun dédommagement. Comme une sorte de dépouille opime, ce gouvernement fut laissé à d'Elbène; Thémines avait déjà reçu le bâton et le gouvernement de Bretagne. « Jamais, disait alors un Italien grand faiseur de bons mots[1], jamais on ne vit sbires si bien payés. » Et il aurait pu ajouter que jamais encore on n'avait vu les plus hautes dignités prostituées de la sorte et offertes en récompense de pareils services.

Ainsi aucun incident ne vint confirmer les appréhensions qu'inspirait Condé : il avait été arrêté sans résistance au milieu du Louvre, où on le croyait si puissant que le Roi n'osa pas donner à ses propres gardes l'ordre de le saisir ; il s'était assuré, disait-on, des compagnies bourgeoises et aucune des arquebuses qui n'avaient pas eu le temps de se

1. Le comte Pompeo Frangipani.

rouiller depuis la Ligue et qui devaient, peu d'années plus tard, garnir les barricades de la Fronde, ne fut décrochée pour sa délivrance; dans la magistrature, qu'on prétendait gagnée par lui, pas une voix ne protesta contre sa captivité : tous les efforts de sa mère et de ses serviteurs pour émouvoir le peuple de Paris n'aboutirent qu'à faire piller deux hôtels; il fut abandonné des princes; les huguenots lui témoignèrent plus que de l'indifférence, et il suffit de quelques coups de canon sans une seule goutte de sang versé pour détruire cet établissement dans le Berry qu'on se plaisait à peindre comme formidable. Tout le prouvait, Condé n'était nullement préparé à recommencer la guerre civile; encore moins songeait-il à usurper la couronne. Hormis la surprise de Péronne, dont on ne pouvait imputer la responsabilité qu'au seul duc de Longueville, la déclaration que le Roi avait portée au Parlement n'articulait contre M. le Prince aucun grief sérieux et ne contenait qu'une série de dénonciations anonymes et de vagues propos parmi lesquels on n'avait pas dédaigné d'insérer, avec son interprétation perfide, la plate plaisanterie de Barrabas. « Je confesse à Votre Majesté, écrivait l'ambassadeur d'Espagne à son maître, que je n'ai jamais vu ni lu rien d'aussi extraordinaire que les

raisons données par le roi de France pour justifier une si terrible résolution[1]. » Condé avait mérité son sort par sa conduite avant le traité de Loudun; mais il était couvert par la parole du Roi; à tant faire que de violer la foi jurée, il eût fallu saisir en même temps tous les meneurs de la dernière guerre civile. Emprisonner M. le Prince seul n'était ni loyal ni politique, et l'autorité du Roi n'y gagna rien.

Rigueur de la captivité de Condé. Il est enfermé à la Bastille; sa femme exilée à Valery.

Les gouvernements croient souvent justifier leurs rigueurs en les aggravant. Si une mesure arbitraire ne produit pas de résultats, on s'en prend aux victimes. Ce fut le cas pour Condé. Nous l'avons quitté dans la salle basse où l'avait mené Thémines; il y resta deux jours gardé par ceux qui l'avaient arrêté. On eut grand'peine à le tirer de l'accablement où l'avait jeté son malheur, et à lui faire accepter un peu de nourriture; car il refusait obstinément de toucher à la « viande du Roi ». Le 3 septembre, il monta dans une petite chambre située au haut du palais et dont les fenêtres avaient été treillissées de fer; tous ses gens sortirent du Louvre; on lui laissa seulement son apothicaire, appelé Luisible, dont les soins

1. Dépêche du duc de Monteleone du 26 septembre 1616. (Papiers de Simancas.)

lui étaient nécessaires après deux mois d'une vie assez dissolue. Bientôt, nouveau changement : dans la nuit du 24 au 25, il fut éveillé en sursaut par un bruit d'armes et de chevaux. Il ne fut pas le seul à prendre peur, car le duc de Guise, qui logeait près de lui, mettait déjà ses bottes, croyant que tout ce mouvement se faisait pour l'arrêter. Il s'agissait de conduire M. le Prince à la Bastille, bien que le Roi eût dit dans sa déclaration qu'il voulait « le loger auprès de nous en notre château du Louvre, avec le plus honorable et favorable traitement que telle occasion pouvait souffrir ». Aussi Condé résista-t-il d'abord ; mais tout était prêt, les gardes françaises et suisses rangées en bataille, et Bassompierre, chargé de l'escorte, à cheval dans la cour sous une pluie battante, ce qui le rendait fort impatient d'accomplir sa mission. Une heure plus tard, les grilles et les verrous de la Bastille se refermaient sur le premier prince du sang ; sa captivité prenait un tout autre caractère : il était traité en criminel d'État. Par compensation, on lui rendit un moment ses serviteurs ; six semaines plus tard, ils lui furent de nouveau retirés. Sa femme, qui, absente de Paris au moment de son arrestation, y était revenue en toute hâte, et lui témoignait, malgré la froideur de leurs relations, la plus courageuse sympathie, fit

de vaines instances pour être admise auprès de lui. Loin d'obtenir cette grâce, elle reçut l'ordre de quitter Paris et de retourner à Valery[1]; son époux resta au secret. Pour expliquer ce redoublement de sévérité, on prétendit que Condé se servait de ses gens pour communiquer avec l'extérieur; on parla de complots auxquels il n'aurait pas été étranger; trois chevau-légers de sa compagnie furent arrêtés (3 novembre) pour avoir annoncé, disait-on, qu'ils assassineraient la Reine mère, et l'un d'eux, appelé Boursier, fut pendu. Rien de plus vague, de moins fondé que ces accusations; tant de précautions cruelles étaient inutiles; dans ce moment même, les anciens alliés du prince venaient de signer leur accord avec la Cour; ses amis personnels étaient en fuite ou en exil, Rochefort dans ses terres, Virey à Châlons; nul ne prononçait son nom et ne songeait à faciliter sa délivrance.

Mort du maréchal d'Ancre (avril 1617). Entretien de Condé avec le comte de Modène (19 mai 1617).

Il est vrai que, peu après, le retour de Concini au Louvre et l'omnipotence dont il semblait jouir furent le signal de nouveaux troubles; mais, si les meneurs, toujours les mêmes, crurent devoir nommer Condé dans leurs manifestes, ce fut par

1. Journal historique et anecdotique déjà cité. — La prison volontaire de Madame la Princesse à la Bastille, poème de Virey. (Bibl. de l'Arsenal.)

une sorte de respect humain ; ils n'avaient nulle envie de le voir libre et de compter avec lui, nul intérêt à faire cesser une captivité dont ils arguaient pour justifier leur rébellion. D'autre part, le gouvernement, à tant d'égards peu respectable, du maréchal d'Ancre, montrait dans ses actes une vigueur, dans son langage une dignité auxquelles on n'était plus habitué depuis la mort de Henri IV, et qui surprendraient si l'on ne savait que Richelieu venait d'entrer au ministère. Le ton des dépêches, la nature des mesures prises ne permettaient pas de rien espérer qui ressemblât à une concession, et M. le Prince languissait, volontairement oublié ou sacrifié par tous, lorsque, dans la soirée du 24 avril 1617, ses gardiens l'informèrent que la maréchale d'Ancre passait sous le guichet de la Bastille. Les détails qu'ils lui donnèrent sur le traitement infligé à cette malheureuse femme excitèrent sa pitié, et, bien qu'il la regardât comme sa mortelle ennemie, il ne put s'empêcher de la plaindre. Les graves nouvelles dont l'écho arrivait jusqu'au fond de sa prison détournèrent son attention de cette lugubre scène : Concini n'était plus; la révolution de palais qui lui coûta la vie avait renversé l'autorité de la Reine mère et chassé du pouvoir les auteurs de l'arrestation du prince ; la conséquence naturelle de ce coup d'État semblait

devoir être la délivrance de ce dernier. En effet, Louis XIII, répondant aux félicitations du parlement par le résumé de ses griefs contre le maréchal d'Ancre, lui avait reproché d'avoir « contre ma foi, après la paix de Loudun, fait emprisonner le prince de Condé [1]. » Mais les jours se succédèrent; la Reine mère partit pour l'exil; les princes qui avaient pris les armes contre Concini et auxquels la résolution du Roi donnait, sinon le pouvoir, au moins une sorte de victoire, rentrèrent à la cour; les grâces se distribuèrent; tous les changements s'accomplirent et la Bastille resta fermée! Ne voyant venir aucune nouvelle consolatrice, ayant même appris que le séjour de Paris avait été de nouveau interdit à ses serviteurs, Condé demanda qu'au moins le Roi envoyât une personne de confiance à qui il pût témoigner son dévouement pour Sa Majesté. Cette prière parvint jusqu'aux oreilles de l'heureux favori auquel Louis XIII avait déjà abandonné les rênes de l'État, et M. de Modène se présenta de sa part pour écouter le prince (19 mai). Contadin, oncle et ami de Luynes, tout récemment créé comte de Modène [2],

1. Récit de ce qui s'est passé au Louvre depuis le 24 avril 1617 jusqu'au départ de la reine, mère du Roy. Recueil X.

2. Il fut ambassadeur en Italie l'année suivante. Son fils, Esprit, amant de la Béjart, est surtout connu pour avoir servi

Raymond de Mormoiran avait été un des principaux agents de la chute de Concini; c'était donc un personnage important, et Condé augurait assez bien de cette visite. Cependant Modène fut réservé, silencieux, comme quelqu'un qui doit seulement entendre. Après l'avoir sondé de tous les côtés sans en rien tirer, le prince finit par s'ouvrir à l'envoyé; il avoua qu'en ce moment peut-être on abuserait de son nom : aussi n'osait-il espérer une prochaine délivrance, bien que sa conscience ne lui reprochât aucun crime; mais, puisque la raison d'État le retenait à la Bastille, il suppliait au moins Sa Majesté d'adoucir sa captivité, et surtout « de lui faire bailler sa femme ».

La princesse de Condé est autorisée à partager la captivité de son mari; tous deux sont transférés à Vincennes 15 septem. 1617.

Cette entrevue eut pour premier résultat de procurer à Condé un peu plus d'air et de lumière : on lui ouvrit une fenêtre qui regardait sur la campagne. Le prince avait été jusqu'alors si étroitement renfermé, sa santé était si altérée, qu'il s'évanouit au moment où les premières bouffées d'air pur et les premiers rayons de soleil pénétrèrent dans sa prison. Enfin, peu de jours après, la faveur qu'il sollicitait particulièrement lui fut aussi

de lieutenant général au duc de Guise dans l'expédition de Naples, expédition dont il fut le narrateur exact, après avoir déployé dans l'action une prudence et une vigueur dignes d'être employées par un chef plus habile.

concédée. Déjà la princesse sa femme avait obtenu la permission de se rapprocher de Paris : elle était venue de Valery se fixer à Saint-Maur. Le 26 mai, elle fut reçue par le Roi, se jeta à ses pieds et implora la grâce de partager la captivité de son mari avec une chaleur que la nature de leurs relations passées rendait fort méritoire. Le soir même, elle entra à la Bastille, accompagnée d'une seule demoiselle et d'un petit nain qui l'avait suivie le matin au Louvre et auquel le Roi permit, sur ses vives instances, de ne pas quitter sa maîtresse. Virey affirme dans son poème qu'Amour lui-même avait pris les traits de cet enfant pour s'introduire à la Bastille, et, prolongeant la métaphore, le fidèle secrétaire s'étend avec complaisance sur le rapprochement que la vie de la prison amena entre les deux époux. Sans nous égarer dans les mêmes détails, disons seulement que, d'un commun accord, on oublia tout le passé et que bientôt on put espérer un gage de la réconciliation. Les deux époux jouissaient en paix d'un bonheur relatif, lorsque, le 15 septembre, Modène reparut à la Bastille et annonça à M. le Prince que le Roi avait ordonné de le transférer au Bois de Vincennes. Condé fut fort troublé par cette nouvelle ; car il savait que tout récemment un ministre protestant, appelé du Soulas, avait dénoncé un pré-

tendu complot ourdi pour le délivrer (31 août); que, sur ce témoignage, une demoiselle de Beauvais, nièce d'un de ses gentilshommes, était retenue et gardée chez elle par les archers du guet; qu'enfin un de ses maîtres d'hôtel venait d'être conduit au Châtelet pour le même motif; il craignait donc un retour aux mesures de rigueur dont la première et la plus cruelle eût été une nouvelle séparation de sa femme, et il ne se rassura que quand il l'eut vue s'asseoir dans le même carrosse que lui. Le maréchal de Vitry, qui, parmi les honneurs dont il avait été décoré pour avoir tué Concini, comptait celui de répondre au Roi du prince de Condé, monta aussi dans la voiture ainsi que son beau-frère le baron de Persan[1], à qui il avait délégué la surveillance du prince. Des troupes avaient été échelonnées sur la route, et le voyage se fit sans incidents. Persan s'établit dans le donjon avec son prisonnier, et là se nouèrent entre eux des relations cordiales, fondement d'une intime et durable union entre les deux familles.

1. Henri de Vaudetar, baron de Persan, marié, en 1607, à Louise de L'Hospital, dont il eut : 1° François de Vaudetar, marquis de Persan, compagnon du Grand Condé, dont nous parlerons plus loin; 2° Louis de Vaudetar, qui, après être entré dans l'Église, se maria en 1643, hérita de son oncle et devint marquis de Bournonville.

Mais déjà les meurtriers du maréchal d'Ancre devenaient suspects à ceux qui avaient recueilli les profits de cette exécution : Persan ne tarda pas à être enveloppé dans la disgrâce de son frère, le baron de Bournonville, qui s'était laissé corrompre par l'ancien contrôleur général Barbin, confié à sa garde. Condamné à être pendu, Bournonville échappa à la corde ; Persan en fut quitte pour être éloigné de la cour et privé de ses emplois. Le commandement de Vincennes fut donné à Cadenet, frère de Luynes, qui avait déjà remplacé le maréchal d'Ancre dans le commandement du régiment de Normandie caserné au château. Il eut pour adjoint son beau-frère du Vernet, jadis violon chez Montmorency et dont tout le mérite était d'avoir épousé la sœur des d'Albert au temps de leur obscurité.

Démarches de Condé. Mort de sa sœur, la princesse d'Orange. Sa femme accouche en prison d'une fille (août 1619).

Affligé du départ de Persan, Condé n'en chercha pas moins à tirer parti de la position de son successeur pour abréger cette captivité que tout concourait à prolonger indéfiniment. Une démarche plus ou moins sincère du duc de Bouillon en sa faveur ne fit qu'éveiller la méfiance du gouvernement. L'ambassadeur d'Angleterre ne réussit pas mieux[1], et le prince, dans son découragement,

1. Dépêche du duc de Monteleone du 6 novembre 1617. Papiers de Simancas.

s'abaissa, disait-on, jusqu'à offrir à Cadenet la main de sa sœur, veuve du prince d'Orange [1]. Telle est du moins l'assertion qui se trouve souvent reproduite dans les nombreux pamphlets dirigés contre Luynes [2], et le tout-puissant favori fut accusé d'avoir fait de ce mariage la condition de la mise en liberté de Condé. La mort renversa cette combinaison en frappant la princesse d'Orange (20 janvier 1619). Son frère en ressentit une extrême douleur; il perdait en elle la plus fidèle des amies; peut-être aussi donna-t-il quelques larmes à la ruine d'un plan qui semblait être sa dernière espérance.

Rien ne réussissait à Condé, et son heureuse réunion avec sa femme ne réalisait même pas les espérances qu'il avait pu concevoir. Le 20 décembre 1617, la princesse mit au monde un fils qui mourut en naissant; elle-même fut en grand danger. L'année suivante, 5 septembre 1618, un accident semblable lui enleva deux jumeaux, et, si une troisième couche (29 août 1619) se trouva plus heureuse, la joie ne fut pas complète; car la jeune mère avait donné le jour à une fille. Tant de coups successifs accablèrent M. le Prince; il tomba dans une mélancolie noire qui réagit sur sa santé. Son

1. Voir tome II, page 278.
2. Le Contadin provençal, etc., etc.

état inspira des inquiétudes; le public s'en émut et lui témoigna une sympathie qui lui avait manqué jusqu'à ce jour. Les Montmorency prirent enfin fait et cause pour une princesse de leur sang, pour un prince leur allié, et de pressantes sollicitations furent adressées au Roi. La réponse de Louis XIII fut plutôt favorable : il conseilla de prendre patience, et, comme gage de sa bienveillance, il renvoya à Condé l'épée et l'écharpe qu'il portait le jour de son arrestation (8 avril 1619); en même temps, Cadenet recevait l'ordre d'accorder à son prisonnier quelques commodités nouvelles. Mais ces adoucissements d'une détention qui n'était plus explicable ne firent pas cesser les rumeurs et l'on continua de « parler iniquement » de la maladie de M. le Prince. La Reine mère, que d'Épernon venait de rendre à la liberté, voulut se dégager de toute responsabilité sur ce point; comme Luynes avait souvent fait entendre que le Roi ne prolongeait la captivité du prince que par égard pour sa mère, Marie de Médicis déclara dans son manifeste[1] qu'elle éprouvait une vraie douleur d'avoir conseillé l'emprisonnement de Condé, supplia le Roi de le faire élargir et témoigna une certaine indignation des mauvais traitements

1. Plaintes de la Reine mère, etc.

qu'on lui faisait subir. Cependant une sorte de traité de paix ou plutôt une trêve rapprocha pour quelque temps Louis XIII de sa mère (septembre 1619). Serait-ce enfin la liberté pour Condé? L'infortuné prince avait déjà été si souvent déçu dans ses espérances les mieux fondées qu'il n'osait croire à tant de bonheur, lorsqu'enfin, le 17 octobre 1619, le sieur de Brantes vint lui en donner des assurances formelles au nom de son frère le duc de Luynes.

Délivrance du Condé (20 octobre 1619). Il est reçu par le Roi à Chantilly.

Trois jours après (20 octobre), Vincennes était tout en fête; une animation extraordinaire régnait dans les cours remplies de carrosses et de cavaliers en riche équipage. Le duc de Luynes en personne arrivait avec le comte de Modène, le chevalier d'Aumont et une suite nombreuse; il remit à Condé une lettre autographe du Roi, qui invitait son cousin à venir, le jour même, le rejoindre à Chantilly[1].

Le premier soin du prince et de la princesse fut de rendre grâces à Dieu, et le brillant cortège les accompagna dans la charmante église qu'on admire

1. « Réception véritable faicte par le Roy à Monseigneur le prince de Condé au château de Chantilly..... avec le pourparler de mon dict seigneur à son arrivée vers S. M., ensemble les remerciements de Madame la Princesse. » Bourdeaus, 1619. — In-8°.

encore à Vincennes, digne sœur de la Sainte-Chapelle de Paris. En ce moment d'allégresse, Condé ne se doutait guère qu'un jour le dernier de ses descendants demanderait en vain à s'agenouiller devant ce même autel, pour offrir à Dieu sa suprême prière ! et que, de la salle où les officiers du régiment de Normandie, réunis autour d'un somptueux banquet, portaient joyeusement la santé du Roi, on pouvait voir le coin du fossé où serait fusillé le duc d'Enghien !

Vers trois heures de l'après-midi, le duc de Mayenne, grand chambellan, recevait le prince et la princesse sur le perron du château de Chantilly. Bien qu'on fût en plein automne, la chaleur était grande ; Condé était fort ému ; introduit devant Louis XIII, il avait commencé son discours avec quelque embarras, lorsque Sa Majesté l'interrompit assez prosaïquement en l'engageant à s'aller rafraîchir. La princesse, s'avançant à son tour, adressa son compliment au Roi et le débita avec un charmant mélange de timidité et de bonne grâce. On remarqua que, sans détruire sa beauté, le séjour de la prison et les accidents en avaient changé le caractère ; la pâleur qui régnait sur ses traits amaigris frappa tous ceux qui la virent.

L'échange des paroles officielles terminé, on fit la collation ; puis Louis XIII emmena son cousin et

se promena quelque temps seul avec lui. Les jardins de Chantilly, quoiqu'on n'y trouvât pas encore la savante ordonnance introduite par Lenôtre, étaient déjà célèbres par leur magnificence; le château présentait ce gracieux ensemble qu'ont reproduit les estampes de Ducerceau et de Silvestre, et que le grand Condé sut respecter en ajoutant de si nobles embellissements à l'antique splendeur de ces lieux. Déjà aussi la forêt était admirablement percée pour la chasse, et Louis XIII, qui avait hérité du goût de son père pour ce mâle plaisir, avait pris ce séjour en grande affection, si bien que, depuis la mort du vieux connétable, Chantilly semblait plutôt appartenir à la couronne qu'aux Montmorency. Le Roi se plut donc à le montrer comme chose sienne, et en fit admirer les beautés à Condé, qui pourtant y était venu plus d'une fois. Il l'arrêta particulièrement, dit la relation de cette entrevue, dans une petite salle, monument de la passion de Montmorency pour les chevaux, passion que partageait Louis XIII, non moins bon écuyer que veneur. On y voyait « quatre tableaux où sont dépeints quatre beaux chevaux barbes, sur le premier desquels, qui est sous poil bay, est dépeint Henry le Grand, sur le second feu M. le connétable, les deux autres sans selle, gris pommelé et bay ». Après avoir contemplé à

son gré ces peintures, le Roi congédia le prince qui fut rejoindre sa femme; on les avait logés dans la chambre qu'ils occupaient la nuit de leurs noces.

Rétablissement solennel de Condé. Sa nouvelle attitude.

De Chantilly, le prince et la princesse de Condé suivirent le Roi à Compiègne, où ils furent présentés à la Reine (22 octobre), puis s'en allèrent en pèlerinage à Notre-Dame de Liesse, pour laquelle ils avaient une grande dévotion. De retour à Paris, Condé put donner un témoignage public de reconnaissance à celui qui lui avait ouvert les portes de la prison. Déjà uni à Marie de Rohan[1], Luynes venait d'être élevé à la dignité de duc et pair; ce fut M. le Prince qui l'accompagna dans la tournée des juges et qui le conduisit à la Grand'Chambre lorsque le nouveau pair prêta serment (14 novembre). Douze jours après (26) et comme par une sorte de réciprocité, le même sénat enregistrait solennellement la « déclaration d'innocence et de rétablissement » de M. le Prince[2] : « M'étant informé, disait le Roi, des

1. Fille d'Hercule de Rohan, duc de Montbazon, et alors âgée de vingt ans. Après la mort de Luynes, elle se remaria (1622) avec un des fils de Henri de Guise, Claude de Lorraine, et devint célèbre sous le nom de Madame de Chevreuse.

2. La déclaration royale était datée de Fontainebleau, 9 novembre

occasions sur lesquelles on avait prétexté sa détention, j'ai trouvé qu'il n'y avait autre sujet, sinon les artifices et mauvais desseings de ceux qui vouloient joindre la ruine de mon État à celle de mon cousin. » La Reine mère fut justement blessée de cette phrase ; elle avait lieu de croire qu'après sa récente réconciliation avec son fils, de semblables souvenirs ne seraient pas évoqués. Quant à Condé, heureux d'avoir retrouvé sa liberté, son rang et sa fortune, il paraissait bien décidé à ne plus les risquer de nouveau, et très résolu à vivre en paix avec les dépositaires du pouvoir. Les pamphlets contemporains nous le montrent attendant nu-tête pendant des heures entières dans l'antichambre de Luynes et témoignant à ce ministre une obséquiosité patiente qui ne ressemblait guère à ses allures hautaines d'autrefois.

M. le Prince n'était plus le même : après une captivité de trois ans, il sortait de Vincennes sinon changé, au moins profondément modifié. La prison agit diversement sur les hommes ; elle aigrit certaines natures ; rarement elle développe les qualités généreuses ; mais il est des caractères qu'elle mûrit et fortifie ; l'effet que la longue détention de Condé avait produit sur lui fut à certains égards favorable. Jusqu'à ce jour, nous

l'avons vu entraîné, par les circonstances plutôt que par ses passions, sur les traces de ses pères, comme eux luttant contre l'autorité royale ou ses représentants, ayant le bon droit pour lui quand il résistait à Henri IV, et, sous la Régence, exploitant la faiblesse du gouvernement; animé souvent d'intentions honnêtes, laissant deviner des qualités solides, toutefois n'ayant que des velléités de sagesse, et trop facilement rejeté hors du droit chemin. Aujourd'hui, il va inaugurer pour sa maison une politique nouvelle, quitter ce rôle de chef de parti que son aïeul soutenait avec tant d'ardeur et d'intrépidité, que rien ne justifiait plus et qui. d'ailleurs, était au-dessus de ses forces; en un mot, se montrer sujet docile et fidèle serviteur de l'État.

Nous le retrouverons plus livré que jamais à certains calculs, fort préoccupé de ses intérêts personnels et ne recherchant guère ni la gloire ni les dangers, mais tenant avec fermeté une ligne de conduite qui était, après tout, patriotique et sensée. La suite de cette histoire fera ressortir qu'il sut mettre en pratique les résolutions prises pendant sa captivité, et qu'il lui fallut, pour braver bien des calomnies, pour résister aux séductions de l'intrigue, aux conseils de l'ambition déçue, de la vanité froissée, de la

cupidité non assouvie, un certain courage moral qui lui avait manqué jusqu'à ce jour et qui, de tout temps, a été l'apanage du petit nombre.

CHAPITRE II

1620-1629

L'assemblée de Loudun; la guerre de Trente ans; le parti des « Grands ». M. le Prince et M. de Luynes. — Condé fait régler les affaires des réformés. — Son opinion sur les affaires d'Allemagne. Il passe pour gallican. — « Monsieur. » Le comte de Soissons. La Reine mère et ses alliés. — Prise d'armes des Grands. M. le Prince décide le duc de Luynes à l'action. — Le Roi et Condé en Normandie (juillet 1620). Les « vieux régiments ». — « La drôlerie des ponts de Cé » (août). Accord du Roi et de la Reine mère. — Activité de M. le Prince; services qu'il rend au Roi. Louis XIII en Guyenne. — « L'affaire du Béarn. » Condé se retire en Berry (octobre). — Le Berry et le Bourbonnais. Établissement de M. le Prince. — L'université de Bourges. Les réformés. La Société de Jésus. — Organisation du duché de Châteauroux. Sécularisation de Déols. — Acquisition de Montrond et autres terres de Sully. Embarras d'affaires. — État de maison. La chasse et le théâtre. — M. de Luynes connétable. La guerre de religion recommence (avril 1621). — Mouvements insignifiants en Berry. M. le Prince à Sancerre et au château de Sully. — Naissance du Grand Condé (8 septembre 1621). Lettres du Roi et de Luynes. — Opérations de l'armée royale. Siège de Montauban. Mort du duc de Luynes (16 décembre). — Condé rejoint le Roi, entre avec lui à Paris (28 janvier 1622). Il pousse Louis XIII à la « guerre huguenote ». — Il dirige avec succès, dans l'Ouest, les opérations contre les huguenots. Il est moins heureux devant Montpellier. — La paix. M. le

Prince part pour l'Italie (9 octobre 1622). — Il rentre à Montrond le 7 mars 1623. L'accès de la cour lui est fermé. — Richelieu au pouvoir (1624); sa politique. Il tient M. le Prince à l'écart. — Anne d'Autriche et Madame la Princesse. Ornano et « la cabale ». Richelieu menacé. — M. le Prince se rapproche du cardinal. Baptême du duc d'Anguien (5 mai 1626). — Le cardinal reçoit M. le Prince à Limours (juin). Soumission de Monsieur. Exécution de Châlais. — Préparatifs du siège de La Rochelle. Condé n'est pas convoqué à l'assemblée des notables. Exécution de Bouteville. — Siège de La Rochelle; guerre avec l'Angleterre. Mission de La Saludie. M. le Prince désigné pour commander dans le Midi (octobre 1627). — Condé voit le cardinal à Richelieu et reçoit ses pouvoirs. Il est le 28 novembre à Lyon. — Rohan. Les Cévennes. — Après avoir fait une pointe en Vivarais, M. le Prince passe en Languedoc. État de la province. — M. le Prince à Toulouse (janvier 1628). Sa suite. Les états de Languedoc et le parlement. — Condé dans le comté de Foix et l'Albigeois. Ses rigueurs. « Les petits sièges. » — Tentative contre Saint-Affrique. Succès de Rohan. — Les « Gastadours ». Le « dégât » de Castres. Ruine des troupes. — M. le Prince retourne en bas Languedoc. Guerre de plume. Exécutions. — Prise de La Rochelle. La campagne de 1628 s'achève sans que le Languedoc ait été pacifié. — M. le Prince en Berry et en Bretagne. Ses entrevues avec le Roi et Richelieu (janvier 1629). Il est renvoyé en Languedoc. — Le Roi en Savoie et en Languedoc. Le « Pas de Suze » et le sac de Privas. Condé devant Montauban. — « La paix d'Alais » (juin 1629). Richelieu et Rohan mettent fin aux guerres de religion. Grandeur de leur conduite. Noble retraite de Rohan.

L'assemblée de Loudun; la guerre de Trente ans; le parti des « Grands ». M. le Prince et M. de Luynes.

Au moment où le prince de Condé sortait de prison, trois questions importantes se trouvaient posées devant les conseillers du Roi.

Menacés dans leur liberté religieuse, dans leur existence, par un parti impitoyable, les réformés voulaient conserver intacts, augmenter des privilèges politiques incompatibles avec l'autorité de la

couronne et l'unité de la nation : réunis à Loudun, leurs chefs, leurs ministres, leurs délégués semblaient disposés à prolonger leur assemblée au delà du terme légal. Que répondrait le Roi? quelles mesures prendrait-il à l'égard des huguenots?

Au delà du Rhin, la guerre de Trente ans commençait; deux ans s'étaient écoulés depuis que le peuple de Prague avait jeté par les fenêtres du Hradschin les ministres de l'Empereur; l'incendie avait gagné tous les États héréditaires de la maison d'Autriche, et leur nouveau souverain Ferdinand II, invoquant la solidarité qui unit les princes, réclamait l'appui du roi de France, tandis que l'électeur palatin, appelé au trône par les insurgés de Bohême, demandait au fils de Henri IV de ne pas déserter la politique de son père; les luthériens d'Allemagne, incertains, hésitants devant un mouvement qui avait un caractère aussi national que religieux, redoutant le triomphe des Habsbourg, mais voyant avec anxiété les succès des Slaves, et des Slaves calvinistes[1], attendaient un mot d'ordre ou une action de la France. Quel

1. Luthériens et calvinistes étaient rarement d'accord ; mais ces derniers venaient de refroidir les sympathies qui leur étaient acquises par un acte éclatant d'intolérance : le patriarche de la Hollande, le vénérable Barneveldt, avait été traîné sur l'échafaud pour avoir défendu les doctrines d'Arminius sur la grâce et le libre arbitre.

serait ce mot d'ordre? pouvait-on, voulait-on agir? et pour qui?

Enfin le parti des « Grands », se couvrant aujourd'hui du nom de la Reine mère, unis seulement pour détruire le reste d'autorité qui contenait leurs ambitions mesquines, se préparait à un nouvel effort pour rétablir en France une sorte de féodalité bâtarde. Le Roi devait-il pousser le respect envers sa mère jusqu'à une condescendance fatale? pouvait-il laisser les peuples et les finances à la merci des grands vassaux ressuscités?

Ces questions n'étaient pas nouvelles; depuis la mort de Henri IV, sous des formes diverses, elles se présentaient en quelque sorte périodiquement, mais jamais encore avec un caractère aussi pressant. M. de Luynes n'était pas de taille à résoudre de pareils problèmes. Il était animé d'un sincère désir de bien servir le Roi et la France; mais les lumières, l'aptitude, la fermeté lui faisaient défaut. N'écoutant personne pour disposer des faveurs qu'il réservait le plus souvent à lui-même, à ses parents et à ses amis, il cherchait volontiers, dans les cas graves, l'inspiration d'autrui; il ne s'entendait guère aux affaires. M. le Prince, au contraire, les aimait et les comprenait. Les idées ne lui manquaient pas; il savait les exposer, les défendre, il argumentait bien. Plus

il se montrait empressé, obséquieux même envers un favori hautain, plus il pouvait donner carrière à ce que Richelieu appelait « son humeur agissante »[1]. Grâce au soin qu'il prit de toujours ménager l'amour-propre ou les intérêts de Luynes, il eut bientôt acquis une influence considérable dans le conseil du Roi. Voici l'usage qu'il en fit.

Condé fait régler les affaires des reformés.

Les premières félicitations qu'il reçut à sa sortie de prison lui furent adressées par les députés de l'assemblée de Loudun. Le nom de Condé, reparaissant sur la scène politique au moment où une crise semblait imminente, rappelait aux réformés les plus glorieux épisodes de la longue lutte où ils avaient conquis leurs libertés. Déjà celui qui portait aujourd'hui ce titre cher à leurs cœurs avait été un moment leur allié, presque leur chef ; il les avait médiocrement servis sans doute ; mais, dans ce cœur blessé par un traitement rigoureux, ne pourrait-on pas réveiller les souvenirs de Jarnac et de Coutras ? Un accueil glacial répondit à cette démarche et mit à néant ces espérances ; M. le Prince était décidé à n'avoir désormais rien de commun avec les huguenots. Sans parler de ses résolutions nouvelles, du changement qui s'était opéré dans ses idées religieuses, il ressentait quelque

1. Mémoires de Richelieu.

rancune de la froideur que les réformés lui avaient témoignée durant sa captivité; il savait que Mornay et les sages du parti avaient empêché l'assemblée de Loudun d'émettre aucun vœu pour sa délivrance, et il se gardait d'oublier le maintien du duc de Rohan au moment de son arrestation; il croyait donc avoir à se plaindre de tous, des modérés comme des hommes d'action. Cependant il n'éprouvait pas encore la passion qui devait l'animer plus tard contre les huguenots, et il ne voulait pas qu'on poussât les choses à l'extrême : « Pour dominer dans ce royaume, disait-il à l'ambassadeur de Venise, il faut trois choses : de bons rapports avec les puissances étrangères, être maître de Paris, avoir les huguenots pour soi. » Il tâcha au moins de faire en sorte que les huguenots ne fussent pas contre lui. L'assemblée de Loudun était sur le point d'entrer en lutte ouverte avec l'autorité royale ; ses députés, après avoir exposé au Roi des prétentions exagérées, sortirent de l'audience irrités et atterrés tout ensemble de la réponse « un peu crue » de Sa Majesté. Le lendemain, Condé les reçut; dans une longue conférence avec Châtillon et Lesdiguières, il avait arrêté les bases d'une transaction ; il l'exposa au vieux La Haye, président de la députation et jadis son intermédiaire auprès des huguenots pendant

les agitations de la Régence. La couronne concédait « le brevet de la continuation des places de sûreté pour un an »; c'était le point capital. Le prince engagea sa parole; Luynes, qui avait assisté sans mot dire à la conférence, donna son approbation et les députés se retirèrent satisfaits (février 1620). M. le Prince put alors appuyer auprès du parlement l'enregistrement de la déclaration royale qui condamnait l'assemblée : celle-ci était décidée à se dissoudre, et, après une nouvelle négociation très courte, elle se sépara en effet (avril); on était assuré, pour quelque temps, de la tranquillité des huguenots. Il est donc permis d'attribuer à Condé l'honneur d'avoir fait prévaloir, dans cette circonstance, des conseils de modération qui venaient fort à propos, comme nous le verrons plus loin. Le prince eut moins de succès lorsqu'à la suite d'une démarche officielle il fallut délibérer sur les affaires d'outre-Rhin.

Opinion de Condé sur les affaires d'Allemagne. Il passe pour gallican.

Un grand seigneur, le comte de Furstemberg, venait d'arriver à Paris, envoyé par Ferdinand II. Il demandait à Louis XIII un concours effectif, l'appui des armes de la France pour défendre le trône et l'autel contre la révolution et l'hérésie; cette formule toute moderne peut résumer la conclusion d'un long mémoire remis par l'ambassadeur. Mais ces théories abstraites n'étaient pas de

nature à exercer beaucoup d'influence sur l'esprit des vieux ministres de Henri IV qui siégeaient encore dans le conseil, et personne n'émit l'avis de déférer à la requête de l'Empereur. Condé proposa de réunir un gros corps d'armée et de le mettre en marche pour faire accepter aux belligérants l'arbitrage de la France; c'était le seul moyen d'empêcher l'intervention des Espagnols « dont il fallait se garder, au moins autant que des huguenots »[1]. Si les garnisons espagnoles des Pays-Bas et du Milanais pouvaient une fois communiquer librement par-dessus le Rhin et les Alpes avec les armées impériales, un grand pas serait fait vers l'asservissement de l'Europe centrale, et l'hypothèse que nos rois, que nos hommes d'État dignes de ce nom avaient le plus redoutée, se trouverait réalisée. Toutefois aucun des conseillers de Louis XIII ne soutint l'opinion de Condé; plusieurs pensaient que l'état des finances et la situation intérieure du royaume rendaient impossible toute entreprise extérieure; d'autres, par des raisons diverses, étaient pleins de sympathie pour les Austro-Espagnols : c'était du bon vouloir de la cour de Madrid que dépendait, disait-on, le mariage de Cadenet, frère de Luynes, avec la

1. Propos de M. le Prince à l'ambassadeur de Venise.

riche héritière des Pecquigny [1]. Une simple ambassade fut chargée de parcourir l'Allemagne, portant des paroles de paix et l'offre vague d'une médiation dont les termes n'étaient pas indiqués; les envoyés de l'Empereur ne pouvaient pas espérer plus, et le silence eût mieux valu qu'une démonstration de ce genre. Les événements ne tardèrent pas à le prouver. Tandis que les princes luthériens, dociles à nos avis, gardaient une neutralité qui n'était pas réciproque, Bucquoy écrasait les Bohêmes à la Montagne-Blanche; Spinola, conduisant l'armée des Pays-Bas dans le Palatinat, occupait les deux rives du Rhin, et les catholiques de la Valteline, secouant le joug des Grisons, livraient une des clefs des Alpes à la garnison de Milan. De Gênes à Ostende, les Austro-Espagnols pouvaient communiquer librement.

Condé n'avait tenté qu'un assez faible effort pour retarder le succès de cette réaction ou pour en modérer la violence; il avait assez fait pour dé-

1. Vers cette époque, Honoré d'Albert, sieur de Cadenet, qui avait gardé Condé à Vincennes et aspiré un moment à la main de la princesse d'Orange (*vide suprà*), épousa Claire-Charlotte d'Ailly, dame de Pecquigny, héritière des vidames d'Amiens. Il fut créé duc de Chaulnes et nommé maréchal de France. — C'est aussi grâce à un mariage que l'autre frere de Luynes, Léon d'Albert, sieur de Brantes, devint duc de Luxembourg et de Piney.

plaire au parti ultramontain, alors puissant et considérable : « Tout ce qui se prépare au sujet des affaires d'Allemagne est de la façon de Condé », écrivait le nonce un moment inquiet [1]. Les concessions faites à l'assemblée de Loudun n'avaient pas été mieux vues de ce côté. En vain le prince renouvelait-il les assurances de son dévouement, de sa soumission à l'Église romaine ; on refusait d'y croire. Du fond de sa prison, il avait prodigué toutes les garanties que sa position lui permettait de donner; choix d'un jésuite pour directeur, déclarations sur l'autorité du pape, sur les biens ecclésiastiques, rien n'avait pu désarmer les méfiances qu'il inspirait. L'habile et spirituel représentant de la cour pontificale, Bentivoglio [2], avait fait agir tous les ressorts pour empêcher les portes de Vincennes de s'ouvrir devant le captif qu'elles renfermaient.

1. Le 26 février 1620. (*Lettere di Bentivoglio.*)

2. Gui Bentivoglio, que nous avons vu nonce à Bruxelles et subissant l'influence des charmes de la princesse de Condé, fut appelé à la nonciature de France en décembre 1616, et l'exerça jusqu'au moment où il reçut le chapeau (janvier 1621). Louis XIII le choisit pour « protecteur de France » à Rome. C'était un homme de grande mine, avec de fort beaux traits (voir le portrait de Van Dyck), et un écrivain distingué ; ses lettres sont des chefs-d'œuvre. Quoique né à Ferrare, il appartenait à une illustre famille de Bologne. Il mourut à soixante-cinq ans (1644), au moment où l'on s'attendait à le voir nommer pape.

On feignait de savoir le prisonnier en relations secrètes avec les huguenots ; mais surtout on se rappelait son attitude aux états généraux, l'appui qu'il avait donné aux opinions des parlementaires, de l'Université. « Mettre Condé en liberté, écrivait Bentivoglio, c'est appeler au pouvoir les gallicans, Richer, Servien et autres. » Après cette déclaration, le nonce aurait pu se dispenser de revenir dans toutes ses dépêches, sur la fausseté, sur les mauvaises mœurs du prince ; gallican ! c'était tout dire. — Mais, là aussi, le nonce se trompait.

D'un esprit plus posé, clairvoyant, plein de sens, ne visant guère aux effets de style, l'ambassadeur de Venise peignait Condé sous des couleurs moins chargées et jugeait mieux ses dispositions. Il le trouvait mobile, pressé d'avoir part aux affaires, plus apte à entreprendre qu'à terminer, mais éloigné du parti des Grands par ses rancunes contre la Reine mère, tenant à paraître au mieux avec Luynes et décidé à ne pas s'entendre avec les huguenots, enfin préoccupé surtout de ses intérêts particuliers, s'y appliquant sans relâche et non sans âpreté ; et, pour mettre la dernière touche à ce portrait, l'envoyé de la Sérénissime république ajoutait : « Il n'y a que deux princes qui pourront en ce règne provoquer une révolte sérieuse, Monsieur et Soissons. »

C'était bien connaître M. le Prince; mais il fallait une rare sûreté de jugement pour tirer ainsi l'horoscope de deux enfants.

« Monsieur ». Le comte de Soissons. La Reine mère et ses alliés.

Gaston de France, duc d'Anjou et plus tard duc d'Orléans, Monsieur, n'avait pas encore douze ans [1]. Objet des prédilections de Marie de Médicis, beau, vif, intelligent, il avait déjà froissé le caractère ombrageux de son frère, qui le surveillait et le gardait auprès de sa personne avec une véritable jalousie. Louis de Bourbon, comte de Soissons, était un peu plus âgé; il allait entrer dans sa dix-septième année [2]; peut-être pouvait-on déjà deviner en lui l'esprit aventureux qui semblait être resté héréditaire dans cette branche cadette des Condé. Pour le moment, le jeune comte se laissait diriger par sa mère, Anne de Montafié, femme ambitieuse, à peu près brouillée avec Luynes, dévouée à la Reine mère après avoir été l'alliée de Condé, aujourd'hui pleine de haine contre ce dernier; elle ne pouvait lui pardonner d'être sorti de prison et d'avoir repris le rang de premier prince du sang qu'elle s'était habituée à considérer comme la propriété de son fils. Aussi, lorsqu'un beau jour Soissons chercha une ridicule querelle à

1. Il était né le 25 avril 1608.

2. Il était né le 11 mai 1604. Son père était mort le 1er novembre 1612. — V. chap. précéd.

son cousin en lui disputant le privilège de présenter la serviette au Roi, tout le monde comprit qu'il y avait là plus qu'une simple question d'étiquette, et qu'Anne de Montafié, à la fois animée par sa passion et docile aux instructions de Marie de Médicis, avait voulu faire éclater une rupture à point nommé. En effet, le duc de Mayenne, ayant soutenu la prétention du comte de Soissons sans pouvoir la faire admettre, saisit ce prétexte pour quitter la cour (28 mars 1620). Le duc de Vendôme, le duc de Nemours (Henri de Savoie) ne tardèrent pas à le suivre. Soissons et sa mère s'en allèrent les derniers. Nous avons déjà vu ce que signifiaient ces retraites concertées d'avance. Ici, on peut dire qu'il n'y eut pas de surprise ; depuis plusieurs mois et sans beaucoup de mystère, les Grands, comme on les appelait, préparaient une insurrection dont le centre et la tête étaient à Angers, séjour de la Reine mère ; celle-ci avait alors pour conseiller et pour guide l'évêque de Luçon, embarrassé de son rôle, mais mettant à le bien jouer tout son esprit, sinon tout son cœur, et déjà entouré de cette pléiade d'agents capables qu'il sut plus tard employer sans ménagement ou briser sans pitié, le père Joseph, les Marillac, les Bouthillier et autres. Le duc de Mayenne, en relations avec La Force et les réfor-

més du Midi, devait soulever la Guyenne; Épernon, la Saintonge et l'Angoumois; La Trémoille avait promis son concours; le duc de Rohan, posté en Poitou, servait de trait d'union entre la cour d'Angers et les protestants de l'Ouest, qu'il espérait encore entraîner, mais dont le mouvement était retardé, paralysé peut-être par la politique habile qui avait désarmé l'assemblée de Loudun. Longueville se croyait maître de la Normandie, Soissons du Perche et du Maine, Vendôme de la Bretagne; son frère, le chevalier, tenait le château de Caen, et le duc de la Valette, fils d'Épernon, répondait de la garnison de Metz.

Prise d'armes des Grands. M. le Prince décide le duc de Luynes à l'action.

Condé voyait venir l'orage et ne cessait d'éclairer Luynes, le pressant de regarnir le trésor, alors parfaitement vide, et de remplir les cadres des « vieux régiments ». Il obtint un édit qui devait tirer quelque argent des gens de justice et dont il assura l'enregistrement; des troupes furent réunies sur la frontière de Champagne pour observer Metz. Aussitôt Mayenne parti, M. le Prince demanda plus et supplia Luynes d'user des ressources qu'il avait déjà sous la main pour agir sans retard; mais le favori, téméraire ou prudent hors de propos, obstiné à certaines heures à la façon des hommes faibles, ne voulait pas subir ouvertement une direction qu'il fallait toujours lui

dissimuler avec grand soin; d'ailleurs, en cette circonstance, il se méfiait de l'opinion de Condé, le croyant dominé par les rancunes profondes que la captivité avait mises dans son cœur. Luynes espérait pouvoir ramener la Reine mère et rompre ainsi le faisceau dont elle était le lien; il négociait, et ses agents allaient et venaient entre Paris et Angers, facilement joués par Richelieu, qui montrait une conclusion toujours prête et toujours suspendue.

Affligé de ces retards, ne pouvant triompher de cette indécision, qu'il croyait funeste, mais cachant son chagrin, M. le Prince demanda congé de s'en aller dans le Berry, dont le gouvernement venait de lui être rendu et où il avait à régler d'importantes affaires personnelles; il devait aussi veiller à ce que la contagion de la révolte ne gagnât pas le centre de la France. Il était à Bourges depuis peu de jours lorsqu'il apprit que tout espoir d'une issue pacifique s'était évanoui. Blainville, maître de la garde-robe, rapportait d'Angers un dernier message qui équivalait à une dénonciation d'hostilités. Condé prend la poste, descend de cheval au Louvre, entre tout poudreux chez le Roi, lui parle, entraîne Luynes et leur arrache les ordres nécessaires pour l'action immédiate (5 juillet 1620). « Ora Conde fa tutto, » écrivait le lendemain Bentivoglio atterré.

On n'avait sous la main à Paris que les gardes françaises, les gardes suisses et les deux compagnies de gendarmes et de chevau-légers du Roi, ces dernières fort incomplètes. C'était trop peu pour marcher directement contre l'armée qui se rassemblait autour de la Reine mère. Le danger qui pouvait survenir du côté de Metz semblant moins pressant, Bassompierre fut expédié pour ramener en toute hâte les régiments déjà dirigés sur la Champagne. « Que faire, demandait Luynes, en attendant le retour de ce détachement? — Sauver la Normandie, s'écria Condé, aller à eux avant qu'ils se soient reconnus ; c'est le point de la victoire, je le sais par pratique : si, au mouvement de Mézières, on fût venu droit à nous avant que nous nous fussions reconnus, on nous eût bien séparés[1]. » En effet, le duc de Longueville n'avait pas encore eu le temps de se « reconnaître » en Normandie ; il n'avait pas achevé le soulèvement de cette province, ses efforts restaient paralysés par la résistance patriotique de la bourgeoisie et de la magistrature. Le Roi n'avait qu'à se présenter pour donner main-forte à son Parlement.

1. *Mercure français*. Le mouvement de Mézières était la prise d'armes de 1614. — Voir chap. précédent.

Le Roi et Condé en Normandie (juillet 1620). Les « vieux régiments ».

Le 7 juillet, Louis XIII sortit de Paris et prit le chemin de Rouen, escorté par sa petite troupe de gardes à pied et à cheval; il était accompagné de M. le Prince, de M. de Luynes et de son jeune frère que, par prudence, il n'avait pas voulu laisser derrière lui. Le colonel d'Ornano précédait Sa Majesté en poste; il lui suffit de prononcer le nom du Roi pour faire ouvrir les portes de Rouen, et le duc de Longueville quitta la place. Condé suivit Ornano d'assez près; trouvant tout terminé, il courut chercher le Roi, qui fit son entrée au milieu d'un enthousiasme unanime. L'exemple de la capitale entraîna toute la province, moins le château de Caen et le duché d'Alençon, qui appartenait à la Reine mère. La petite citadelle fut prise après une courte résistance; un faible détachement suffit pour faire reconnaître l'autorité du Roi dans Alençon. Le 30 juillet, Louis XIII rallia au Mans les quatre mille hommes que Bassompierre avait été chercher, et nomma le prince de Condé pour commander sous lui; il se plaisait beaucoup à voir les troupes, à marcher avec elles; il aimait le métier des armes et s'appliquait au détail avec un esprit quelque peu étroit, mais avec beaucoup d'assiduité[1]. Son armée était peu nombreuse, mais

1. C'est durant cette marche que Louis XIII régla la ques-

composée de ces « vieux régiments » qui, à une époque de discipline relâchée, d'abaissement de l'esprit militaire, conservaient en quelque sorte le dépôt des vertus guerrières. On n'y trouvait pas les chefs en renom, ceux qui avaient le plus d'action sur la noblesse, mais d'excellents mestres de camp, nous dirions aujourd'hui des chefs de corps, versés dans leur profession, dévoués à leur devoir : Créquy, gendre de Lesdiguières, formé par la rude guerre des Alpes et trouvé digne par un bon juge, Henri IV, de succéder à Crillon dans le commandement des gardes françaises[1]; Rambures, dit « le brave », vieux soldat d'Ivry et du siège d'Amiens, couvert de blessures, chef d'une dynastie de guerriers qui devait rester soixante-dix ans à la tête du même régiment[2]; Zamet, vail-

tion de préséance qui causait d'incessantes querelles entre les régiments de Piémont, Champagne et Navarre. Il décida que ces trois corps, égaux par l'ancienneté, « rouleraient » entre eux et qu'ils auraient à tour de rôle la droite tous les six mois; cela s'appelait « avoir le semestre ». Le rang des gardes et de Picardie n'était pas contesté. Sur les « vieux régiments », voir t. Ier, p. 208, note.

1. En 1601. Il devint maréchal de France en 1621, et fut tué d'un coup de canon en 1638. Son fils, qui lui avait succédé comme mestre de camp des Gardes, avait été tué avant lui (1630). Son petit-fils fut le fameux maréchal de Créquy, l'élève et l'ami de Turenne.

2. Charles, Jean, François, René, Charles et Louis de Ram-

lant, modeste, austère, ayant la trempe des hommes de Port-Royal, que son frère, l'évêque, protégeait[1] ; Pierre Arnauld[2], qu'un lien plus proche, une analogie plus complète rattache aussi à Port-Royal, Auvergnat, de race forte et tenace, admirateur de la discipline romaine qu'il voulait ressusciter, exigeant de ses soldats l'assiduité au drapeau, la vie sobre, le travail ; lui-même prêchait d'exemple : il mourut à la peine, dirigeant sans relâche la construction d'un fort au milieu des marais qui avoisinent La Rochelle et dont les miasmes l'empoisonnaient ; il trouva peu d'imitateurs.

bures, commandèrent jusqu'à l'année 1676 le régiment qui portait leur nom ; de ces six, quatre furent tués sur le champ de bataille ou moururent de leurs blessures. Le régiment de Rambures s'appela ensuite « Béarn » ; il avait « le drapeau blanc », c'est-à-dire qu'il ne pouvait être réformé et marchait après les vieux corps.

1. Jean de Zamet, mestre de camp de Picardie, tué en 1622. Il était fils du financier italien honoré de l'amitié de Henri IV. Son frère était évêque de Langres.

2. Douzième enfant du premier Antoine Arnauld, frère du second, oncle du troisième et d'Arnauld d'Andilly. En 1620, il était mestre de camp des Carabins ; il succéda peu après au comte de Montravel dans le commandement de « Champagne » ; c'est alors surtout qu'il acquit sa belle réputation : des officiers d'autres corps demandaient des congés pour aller servir comme soldats dans Champagne et apprendre le métier sous Pierre Arnauld. Afin de le distinguer de ses nombreux parents, on l'appelait « Arnauld du fort ».

« La drôlerie des ponts de Cé » (août 1620). Accord du Roi et de la Reine mère.

Ni le mérite de ces braves gens ni les talents militaires du prince de Condé ne furent soumis cette fois à une épreuve difficile. Si les grands seigneurs affluaient dans le camp de la Reine mère, les plus dignes de commander, Rohan, Mayenne, n'avaient pas eu le temps ou les moyens d'entrer en ligne. Ceux qui avaient déjà répondu à l'appel de Marie de Médicis ne semblaient se rencontrer à Angers que pour donner cours à leurs rivalités. Le nombre des combattants ne faisait pas plus défaut que le courage; mais l'union, l'ordre, la direction manquaient également. Richelieu négociait et songeait surtout à lui-même, à son chapeau de cardinal; on le devinait, et cela redoublait les méfiances. Quand la phalange du Roi, descendant par La Flèche sur la Loire, arriva devant les lignes qui, s'appuyant au réduit des ponts de Cé, devaient protéger Angers, la plupart de ceux qui étaient chargés de défendre les ouvrages (à peine ébauchés d'ailleurs) se retirèrent sans combat, les uns parce qu'ils ne voulaient pas obéir, les autres parce qu'ils croyaient ou disaient la paix faite. Quelques-uns cependant mirent l'épée à la main et ceux-là se battirent bravement; mais ce fut, en somme, une courte escarmouche, et, bien qu'elle eût coûté la vie à quelques hommes de cœur, elle méritait le nom que les contemporains lui donnèrent;

on disait « la drôlerie des ponts de Cé » (7 août). Trois jours après, la paix était conclue ou plutôt Marie de Médicis avait fait sa soumission et Richelieu avait la promesse du chapeau. Louis XIII présenta lui-même le prince de Condé à sa mère; Marie de Médicis s'efforça d'être gracieuse; mais elle ne put retenir les larmes de dépit qui la suffoquaient en revoyant « celui qu'elle avait abattu pour sauver le Roi et qu'on avait relevé pour la perdre sous le nom du Roi lui-même[1] ».

Activité de M. le Prince; services qu'il rend au Roi. Louis XIII en Guyenne.

Il est douteux que la Reine ait beaucoup goûté le premier divertissement qui lui fut offert par son fils : Louis XIII fit manœuvrer devant elle cette infanterie qui venait de renverser le fantôme de sa puissance; passant une véritable revue d'intendant, et s'arrêtant à chaque compagnie, il ne voulut épargner à sa mère aucun des détails d'une inspection minutieuse. Condé n'assistait pas à cette fête d'un genre nouveau; il était retourné en poste à Paris; lui seul, croyait-on, pouvait, par son influence sur le Parlement, obtenir l'exécution d'une des promesses faites aux réformés : le rétablissement des deux conseillers de la religion qui devaient siéger dans la chambre mi-partie ou chambre de l'édit. Or il importait de tenir parole

1. Mémoires de Richelieu.

aux huguenots, qui s'étaient conduits loyalement et dont l'attitude avait empêché Rohan de prendre une part active aux derniers mouvements ; le Roi, d'ailleurs, allait se trouver au milieu d'eux en Poitou et tenait à en recevoir bon accueil. M. le Prince réussit dans sa mission : les deux conseillers furent admis par le Parlement, et leurs coreligionnaires de l'Ouest firent grande fête à Sa Majesté, au point même de blesser un peu Messieurs de Rohan, qui cependant durent s'incliner comme les autres et saluèrent le Roi sur son passage. Condé, toujours plein d'une rancune bien payée de retour, fut dispensé par son absence opportune d'assister à cette entrevue ; il rejoignit la cour à Poitiers, le 5 septembre. A peine arrivé, il obtint de Luynes que l'armée marchât immédiatement sur la Guyenne ; il tenait pour certain que la seule présence du Roi, mettant fin aux hésitations d'Épernon et de Mayenne, rétablirait l'ordre de ce côté. Son attente ne fut pas trompée ; le voyage fut pacifique ; on eût dit que le parti des Grands n'avait jamais existé ; tous se présentèrent à tour de rôle, offrant l'hommage de leur dévouement. A Bordeaux, le Roi semblait être venu pour tenir « les grands jours » ; les plaintes des faibles étaient écoutées ; plusieurs tyrannies locales furent réprimées ou châtiées ; le peuple bénissait le souverain

et ses conseillers. Cependant ceux-ci discutaient une question grave, tout à la fois politique et religieuse.

« L'affaire du Béarn ». Condé se retire en Berry (octobre 1620).

Le Béarn avait non seulement ses « fors et coutumes » comme beaucoup de nos anciennes provinces, mais un gouvernement séparé en quelque sorte du reste de la monarchie ; on y reconnaissait l'autorité du roi de Navarre et non celle du roi de France. Or, avant la réunion des couronnes, le roi, ou plutôt la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, avait établi le culte réformé dans ses États à l'exclusion de tout autre ; ce régime durait encore. C'est en vain que, par l'édit de Fontainebleau (1599), Henri IV avait rendu aux catholiques de son ancien domaine les droits que, par l'édit de Nantes, il accordait aux protestants de son nouveau royaume ; cette ordonnance n'avait pas été acceptée par le conseil souverain de Pau. Les assemblées générales de « la religion » étaient intervenues, arguant de l'indépendance du Béarn pour y perpétuer la proscription du catholicisme, et ne tenant aucun compte de cette indépendance pour incorporer l'Église particulière du pays [1] dans l'Église réformée

1. L'Église réformée de Béarn était une Église d'État qui ne représentait pas la croyance de la majorité, ressemblant ainsi à « l'Église établie » qui existait en Irlande il y a peu d'années.

de France ; c'était blesser à la fois l'équité, la logique et la légalité.

Il s'agissait donc, pour employer la langue du temps, de remettre le Béarn sous l'autorité du Roi et d'y faire appliquer les édits, ce que nous pourrions traduire par les expressions modernes de centralisation et de liberté des cultes. La présence de Louis XIII à Bordeaux permettait de résoudre le problème; là-dessus, tout le conseil était d'accord ; on différait sur le choix des moyens. Les uns demandaient quelques ménagements pour des traditions respectables, quelques égards pour des alarmes fondées : au fond, la prétention des huguenots était insoutenable ; mais ils avaient tant à craindre de ceux qui pourraient être chargés des mesures d'exécution, Épernon, Mayenne, et ils n'avaient que trop souvent éprouvé la haine, la partialité des parlements de Toulouse et de Bordeaux ! Ne pouvait-on chercher une transaction, procéder par ce mélange de fermeté et de conciliation qui avait si bien réussi dans le dernier démêlé avec l'assemblée de Loudun ? D'autres insistaient pour qu'on renonçât à des tempéraments qui n'étaient plus de saison : vingt années de négociations amiables n'avaient produit aucun résultat ; le Roi avait ses troupes sous la main ; il fallait en finir, et par la force. Cette dernière opinion pré-

valut et on ne s'en tint pas à la liberté des cultes : il fut décidé que le Roi irait en personne rétablir le clergé catholique dans tous les droits et biens qu'il avait possédés en Béarn, et que tout vestige des antiques institutions de ce pays serait détruit. La veille du jour où cette résolution fut arrêtée en conseil, M. le Prince avait pris congé de Sa Majesté.

On ne saurait donc rendre Condé responsable des conséquences que devait avoir une décision bien absolue en elle-même et de plus brutalement exécutée. Ceux qui approuvaient ces mesures s'en expliquaient ouvertement : « A Luynes seul revient toute la gloire de l'affaire du Béarn, écrivait Bentivoglio ; il n'aurait pas mis la même ardeur si Condé avait été près de lui. » Le nonce disait vrai : le prince comprenait que ses avis ne seraient plus écoutés ; malgré les précautions dont il avait toujours usé, son influence était devenue trop visible, sa présence gênait. Décidé avant tout à éviter une rupture, il désirait laisser les coudées franches au favori et cherchait un prétexte honnête pour s'effacer. Il essaya d'abord de se faire envoyer en Angleterre comme ambassadeur extraordinaire chargé de négocier le mariage de la sœur du Roi avec le prince de Galles ; on lui répondit qu'il était trop considérable pour cette mission ; en effet, Luynes la réservait à

son frère Cadenet. Condé n'insista pas et pria le Roi de trouver bon qu'il ne s'absentât pas plus longtemps de son gouvernement; il lui fut aussitôt permis d'aller se fixer en Berry (2 octobre). Ce n'étaient pas les difficultés de la politique ou de l'administration publique qui le rappelaient dans cette province; il n'en était pas alors de plus facile à gouverner.

Le Berry et le Bourbonnais. Établissement de M. le Prince.

Comme il est le centre de la France, le Berry parfois en a été le cœur : la prise d'Avaricum fut une des opérations décisives de César; Charles VII y tint bon contre les Anglais, et, en restant le roi de Bourges, il put devenir le roi de France; Louis XIV, lors de ses grands revers, songeait à y porter les débris de la monarchie, et la même pensée traversa un moment l'âme de Napoléon. Au temps qui nous occupe, c'était une des régions où le pouvoir central rencontrait le moins de résistance et se faisait le plus lourdement sentir. D'un aspect généralement monotone, avec des parties désolées, la Sologne, la Brenne, d'autres vertes, fraîches, arrosées par de jolis cours d'eau, ou couvertes de belles forêts, et, çà et là, quelques sites pittoresques auxquels le talent d'un illustre romancier berrichon a donné une valeur particulière, ce pays était habité par une population de mœurs douces, laborieuse, attachée au sol. Soumis au

régime de la « grande gabelle » et de « l'élection », c'est-à-dire écrasé par le monopole du sel, et n'exerçant aucun contrôle sur la répartition ou la quotité des autres taxes, il était encore traversé par les « traites foraines » ou lignes de douanes intérieures qui complétaient un système étouffant, mais subi avec patience. Les grandes familles féodales n'existaient plus ou n'avaient plus de puissance ; un simple siège présidial était établi à Bourges ; nulle tradition, nul vestige d'indépendance. Depuis le règne de Philippe Ier (XIe siècle), la vicomté de Bourges était réunie à la couronne ; longtemps nos rois s'y firent représenter par de simples baillis; puis, devenu sous le roi Jean une duché-pairie, le Berry resta pendant trois siècles l'apanage de fils de France ou de princesses du sang, sans qu'on y vît jamais ni transmission héréditaire ni velléité d'indépendance ; depuis les guerres de religion, les ducs de sang royal avaient été facilement remplacés par de simples gouverneurs; c'est l'office que le prince de Condé exerçait.

Il en avait été investi dès l'année 1616 par le traité de Loudun, et passait pour avoir dès lors cherché dans cette province le point d'appui de ses prétentions; la rapidité avec laquelle cet édifice s'écroula, au moment de son arrestation, prouva ou que les soupçons étaient mal fondés,

ou que le Berry ne se prêtait pas à la guerre civile; si bien que M. le Prince, en sortant de Vincennes, put sans difficulté recouvrer son titre et ses fonctions. Avec moins de bruit et des visées moins hautes, il reprit l'œuvre interrompue; les circonstances le servaient bien. D'abord la lieutenance générale du Bourbonnais vint à vaquer; le poste n'avait guère d'importance depuis que la condamnation du fameux connétable et l'avènement des Bourbons au trône avaient mis à néant l'antique organisation de ce duché; mais c'était un pays voisin du Berry, ayant une configuration analogue, mêmes institutions, mêmes mœurs; Condé demanda et obtint ce gouvernement (22 novembre 1620). Peu après, un de ses amis, Rochefort, et un de ses anciens adversaires, André Frémyot, qui l'avait desservi sous le ministère du maréchal d'Ancre, délaissèrent en même temps, le premier, l'office de bailli de Berry, le second, le siège archiépiscopal de Bourges (1621); M. le Prince se fit attribuer la charge de bailli et obtint la succession de Frémyot pour un chanoine de Paris, pénitencier de Notre-Dame, Roland Hébert, qui avait été son confesseur au Bois de Vincennes[1]. Ayant ainsi comme lieutenant

1. « Confesseur, » disons-nous. Son « directeur » était alors celui du Roi, le jésuite Arnould.

général la haute main sur tout ce qui portait l'épée, sur les gens de robe comme bailli, sur le clergé par l'intermédiaire d'un prélat sa créature, sans avoir à compter ni avec un parlement ni avec une assemblée d'états, Condé ne pouvait rencontrer d'obstacles ou d'embarras que dans deux sociétés fortement constituées, l'Université et l'Église réformée.

L'université de Bourges. Les réformés. La société de Jésus.

Fondée par Louis XI pour honorer sa ville natale, l'université de Bourges, la faculté de droit surtout, avait acquis, vers le milieu du XVIe siècle, une véritable célébrité; élèves et professeurs affluaient de toutes les parties de la France et même de l'Europe. On y vit des chaires occupées par le Milanais Alciat, auteur des traités de jurisprudence et des charmants apologues souvent réimprimés; par l'helléniste Melchior Wolmar, par François Hotman, le prédécesseur de l'école libérale, l'auteur de la *Franco-Gallia* et du *Brutum fulmen;* enfin par le grand jurisconsulte Cujas, qui fait autorité encore aujourd'hui. Dans la foule des auditeurs, Jean Calvin et Théodore de Bèze coudoyaient le philologue Conrad Gessner et le doux traducteur de Plutarque, Jacques Amyot. Maîtres, disciples, étaient non sans raison soupçonnés d'incliner aux idées nouvelles, publiquement encouragées par les deux Marguerite, qui, l'une après

l'autre, portèrent la couronne ducale de Berry[1]; bientôt la bourgeoisie fit cause commune avec l'université, et Bourges, devenue une des capitales de la Réforme, soutint un long siège contre l'armée royale[2]. La ville fut prise; les ministres, les meneurs, les professeurs suspects furent éloignés; des gouverneurs catholiques succédèrent aux duchesses, et la docilité naturelle des habitants facilita leur tâche : les protestants du Berry, fort réduits en nombre, se cantonnèrent surtout dans le Val, c'est-à-dire dans cette partie de la province qui avoisine la Loire, auprès de Sancerre, une de leurs places de sûreté; ils y vivaient fort tranquilles depuis le temps de Henri IV, séparés des grands centres d'agitation et des seigneurs turbulents de leur parti. Le déclin de l'université suivit cette révolution; l'enseignement devint terne, monotone; les bancs se dégarnirent; déjà la vieille corporation avait pour rival un ordre religieux redoutable par sa discipline, ses théories, sa marche souterraine et persévérante, et qui, habile, entre tous, à employer les hommes selon leur aptitude, sut alors substituer

1. Marguerite d'Orléans, sœur de François Ier, successivement duchesse d'Alençon et reine de Navarre, et Marguerite de France, fille du même François Ier, duchesse de Savoie.

2. Voir livre Ier, ch. III.

des méthodes nouvelles à la routine de nos écoles; appelés à Bourges en 1573 par Jean Nicquet, chassés, puis ramenés, les jésuites attiraient aujourd'hui la fleur de la jeunesse dans leur collège de Sainte-Marie. M. le Prince était leur allié, et bientôt un échange de mutuels services allait resserrer les liens qui l'unissaient à la Société de Jésus.

Organisation du duché de Châteauroux. Sécularisation de Déols.

Rien dans cette situation ne réclamait d'une façon bien urgente la présence du gouverneur; mais, outre que Henri II de Condé mêlait souvent quelques soucis personnels au soin des affaires publiques, il avait à surveiller en Berry des intérêts qui, sans rien de commun avec ceux de l'État, soulevaient bien des questions, délicates alors, et qu'une fausse démarche pouvait compromettre. Depuis près de dix ans, il avait acquis la seigneurie de Châteauroux, la plus vaste et la plus importante de la province; or ce domaine, objet d'une longue et ardente contention entre deux familles, était dans un désordre que le nouveau propriétaire ne put amender au milieu des agitations de la Régence; la combinaison qu'il essaya pour porter remède au mal ne fit qu'augmenter ses embarras. Ensuite d'un article du traité de Loudun, la terre de Châteauroux fut érigée en duché-pairie : il semblait que cette mesure dût

mettre à néant une foule d'usurpations; mais on comptait sans les officiers du bailliage d'Issoudun, dont cette création diminuait le ressort; ils se pourvurent devant le parlement de Paris, qui rendit arrêt en leur faveur. C'était tout simple; la robe soutenait la robe; d'ailleurs, M. le Prince était en prison. A sa sortie de Vincennes, le duc de Châteauroux avait moins d'autorité que l'ancien seigneur dudit lieu; à son tour, il assigna les officiers du bailliage et commença une série d'instances qui, durant dix années, devaient épuiser tout l'arsenal de chicane de l'ancien régime. En ce même temps, il reprit la lutte sur place, appliquant toute son intelligence, son âpreté, à surmonter les obstacles. Il eut assez facilement raison de M. de la Châtre, fils de l'ancien gouverneur de la province, qui, ne recevant pas les compensations promises à son père, cherchait dans le vieux droit féodal le prétexte d'une méchante querelle. Enfin il se trouva aux prises avec l'Église; c'était plus grave.

Depuis le démembrement de l'antique principauté de Déols au xe siècle, le Berry occidental avait deux seigneurs, un laïque et un moine, le comte de Châteauroux et l'abbé du Bourg-Dieu, monastère situé aux portes de la ville. Très vague dès l'origine, la distinction entre les pouvoirs du

baron et ceux du prêtre s'était encore effacée dans cette longue suite d'années, au milieu des guerres, des désordres et des accidents de tout genre ; le territoire n'étant pas méthodiquement divisé en deux parties, mais morcelé et formant comme une sorte de damier, c'était un entre-croisement de redevances, un enchevêtrement de possessions, un dédale de titres, une confusion fort dommageable à ceux qui, pris entre deux maîtres, devaient souvent payer deux fois. A chaque pas que faisait M. le Prince pour exercer ses droits dans son duché, il se heurtait aux privilèges de l'abbaye de Déols, et pourtant ces privilèges, si lourds au peuple, si incommodes pour tous, ne profitaient guère aux bénédictins qui étaient censés en jouir. Abaissés, déconsidérés, appauvris par « la commende »[1], ces religieux avaient vu récemment leurs terres ravagées, leur maison saccagée pendant les guerres civiles ; à peine abrités par un édifice en

1. La « commende » était un des fruits du concordat de 1516, qui avait aboli le système pratiqué jusqu'alors dans l'Église de France. Les abbés « commendataires » étaient des séculiers, le plus souvent des prélats de cour, qui, n'étant pas astreints à la résidence et ne songeant qu'à s'assurer de riches revenus, réduisaient les religieux à la « pitance » et les laissaient sans direction. Les excès de la commende furent encore dépassés par la création des « abbés fiduciaires » ; on vit les biens de l'Église dans les mains de laïques, de femmes, etc.

ruine, réduits à « la pitance » par leur abbé, ils vivaient dans une gêne qu'ils ne savaient pas relever par le prestige d'une vie sévère et d'une discipline exacte. Mais leurs droits étaient là, et, qu'ils fussent exercés par un abbé résident ou par un prélat de cour, c'étaient les droits de l'Église. Condé ne s'arrêta pas devant cet obstacle ; il entreprit de faire séculariser l'abbaye à son profit, et de réunir dans sa main tous les pouvoirs, dans sa caisse tous les revenus répartis jadis entre les seigneurs ecclésiastique et laïque de Châteauroux. C'était hardi, et, si dévoué que M. le Prince se montrât à la religion catholique, il aurait eu peu de chance de réussir sans l'assistance de puissants alliés : le concours des pères jésuites lui assura le succès. Les religieux qu'il s'agissait d'évincer appartenaient à l'ordre suranné de saint Benoît ; ils n'étaient recommandables ni par leurs mœurs ni par une étroite observance de leur règle ; d'ailleurs, en échange de leurs cellules écroulées et de leur maigre pitance, ils devaient être dotés par M. le Prince, bien logés par lui, attachés comme chanoines à une église que le futur possesseur de Déols s'engageait à construire dans la capitale de son duché. Et ce n'était pas la seule création promise à Châteauroux : les jésuites devaient s'y établir dans un collège érigé aux frais de Condé. L'arran-

gement proposé était donc favorable à tous; Grégoire XV le formula dans une bulle qui fut approuvée par arrêt du conseil. Le « commendataire » fut dédommagé; M. le Prince entra en jouissance des biens et des droits de la vieille abbaye, y compris un long « pouillé de bénéfices » qui furent désormais à sa nomination. Quant aux bénédictins, on les installa dans de vieilles casemates, et, au lieu de la somptueuse église qu'on leur avait annoncée, une simple grange fut mise à leur disposition pour y chanter l'office; aucun compte ne fut tenu de leurs réclamations. Châteauroux n'eut pas son collège, les jésuites n'ayant pas voulu créer dans le Berry un second établissement. Ils n'y perdirent pas, et furent largement dédommagés par les dons et privilèges accordés ailleurs; juste rétribution du concours qu'ils avaient prêté à la sécularisation de Déols.

Acquisition de Montrond et autres terres de Sully. Embarras d'affaires.

Nous avons un peu devancé les temps pour ne pas interrompre l'exposé qu'on vient de lire; il faut embrasser l'ensemble de ces démêlés et de ces négociations pour avoir une idée du régime intérieur de la France à cette époque et juger certaines parties de l'homme que nous suivons au milieu de ces incidents. La lutte avec les officiers d'Issoudun et la sécularisation de Déols ne furent pas terminées en quelques mois; mais c'est pendant cette

période que Condé fit les démarches, choisit les procédés, forma les alliances qui devaient lui permettre de mener ces deux affaires à bonne fin. Dans ce même temps aussi, il conclut une acquisition qui faisait de lui le plus grand, on peut dire le seul grand propriétaire de la province. Le vaste patrimoine d'une antique maison berrichonne depuis longtemps éteinte, après avoir passé par diverses mains, avait été acheté par Maximilien de Béthune, baron de Rosny, qui put alors, grâce à la faveur de son royal ami, devenir duc et pair sous le nom régénéré de Sully. Le prince du sang et le vieux ministre n'étaient pas en bons termes ; mais des motifs différents les mirent un moment d'accord sur un point : au désir d'être délivré d'un voisin déplaisant se mêlait chez le premier une certaine convoitise, et l'envie de réaliser une somme qu'il croyait pouvoir mieux employer ailleurs disposait le second à favoriser des vœux qu'en toute autre circonstance il eût aimé à contrecarrer. Le 6 février 1621, un contrat de vente fut signé, et, moyennant un acompte, M. le Prince entra en jouissance de tout ce que Sully possédait dans le Berry et le Bourbonnais, notamment du château de Montrond, belle position militaire, agréable et salubre résidence, située à peu près à égale distance de Moulins et de Bourges, au centre en quelque sorte des

deux gouvernements. L'entente fut de courte durée entre le vendeur et l'acheteur, tous deux également intéressés et rudes en affaires; l'on vit bientôt commencer une série de procès qui devaient durer encore plus longtemps que les contestations soulevées par la création du duché de Châteauroux[1]. Ce n'étaient pas les seuls qui fissent retentir le nom de Condé devant tant de juridictions. Héritier de diverses successions, toutes fort embarrassées[2], M. le Prince avait entrepris d'en mener la liquidation à bonne fin; recherchant ce qui pouvait lui

1. A en croire les *Œconomies royales*, M. le Prince aurait profité de la prise d'armes des huguenots pour laisser entrevoir à Sully les chances d'une confiscation et le contraindre à la vente. Cette assertion n'est pas fondée; car le contrat fut signé le 5 février et la guerre de religion commença au mois d'avril. Ce qui est certain, c'est que Sully n'y perdit point, lui-même le reconnut, et se fit très largement payer en beaux écus comptants ou en bons arpents de terre au soleil. Après de vains efforts pour s'en tirer à meilleur marché, M. le Prince dut, en fin de compte, lui céder plusieurs domaines importants, entre autres la terre de Nogent-le-Rotrou sur laquelle avait été érigée la duché-pairie d'Anguien. (Voir liv. Ier, ch. I.)

2. Cette maison mal entière,
De cent procez héritière,
Telle qu'on la peut nommer
La gallère désarmée...

(*Les Regretz de Monseigneur le Prince*, satire du temps.)

Les archives de Condé renferment de nombreux registres et documents relatifs à ces affaires.

appartenir, il savait payer ce qu'il devait, mais jamais avant d'avoir vivement disputé la validité des titres qui lui étaient opposés. Pour recouvrer, pour se libérer, pour acquérir, il lui fallait sans cesse négocier, combiner des emprunts, des cessions, des ventes, des transactions, et, comme il dirigeait tout lui-même, il devint un véritable homme d'affaires, un des plus occupés et des plus entendus de France.

État de maison. La chasse et le théâtre.

Son état de maison était large, sans grand luxe; deux équipages de chasse bien montés trouvaient facilement leur emploi dans un pays de tout temps cher aux disciples de saint Hubert[1]. Après avoir suivi, le jour, veneurs ou fauconniers, M. le Prince aimait à passer la soirée au théâtre. Il se souciait peu d'y entendre les tragédies ampoulées que parfois on lui dédiait; mais il s'amusait de la farce, la vieille farce un peu grossière des Tabarin et des Bruscambille, accordant volontiers son patronage à ces comiques[2], tout en protégeant les

1. M. le Prince prenait le titre de grand veneur de France (ordonnance sur la chasse, 16 octobre 1621).

2. Le « farceur » Deslauriers, en dédiant *les Nouvelles et plaisantes imaginations de Bruscambille* à Monseigneur le Prince (Bergerac, 1615), le remerciait « d'avoir ouï le récit de quelques prologues tissus et bigarrés de diverses couleurs » et le félicitait « de chérir la scène française par-dessus tous les autres princes ».

bouffons à la mode que l'Italie nous envoyait, les Arlequins, les Scaramouches ; tant que dura sa résidence à Bourges, il entretint deux troupes de comédiens français et italiens. Populaire par ses goûts, d'habitudes simples, il se plaisait dans la compagnie des magistrats, des bourgeois, des écoliers. Comme avant sa prison, on lui reprochait malignement de s'entourer d'une société un peu jeune et de trop prolonger ses repas. Madame la Princesse venait rarement à Bourges et n'y parut même pas durant ce premier séjour de son mari ; « l'air de la cour, disait-on, lui était nécessaire », et elle ne bougeait de l'hôtel de Condé ; ses excursions ne dépassaient pas Saint-Maur. C'est là qu'elle recevait les visites de son époux, lorsque celui-ci était appelé à Paris par ses affaires ou par le désir de conserver de bons rapports avec les puissants du jour ; car il ne manquait pas une occasion d'effacer toute trace visible de refroidissement entre lui et le duc de Luynes : quand ce dernier se fit donner l'épée de connétable, M. le Prince accourut au Louvre pour assister à la cérémonie d'installation (2 avril 1621).

M. de Luyne connétable. La guerre de religion recommence (avril 1621).

Un lien secret et plus sûr qu'un échange de flatteries et de politesses unissait les intérêts du favori à la fortune de Condé : tentant l'avidité de Luynes par des conditions avantageuses, le prince

conclut avec lui un emprunt important[1], s'assurant ainsi contre toute mesure rigoureuse qui aurait pu compromettre le remboursement de cette dette. Cependant ces relations nouvelles et solides ne rétablirent pas entre le créancier et son débiteur une bien franche et complète intimité. Si Condé n'était pas exilé de la Cour, il s'y trouvait mal à l'aise; on lui laissait entendre ou il croyait comprendre qu'il n'y devait faire que de courtes apparitions. Lorsque le Roi réunit à Fontainebleau les principaux de son royaume (avril 1621) pour leur annoncer qu'il allait entrer en campagne contre ses sujets de la religion, il dispensa son cousin de le suivre, et celui-ci, partant aussitôt avec une brusquerie qui fut remarquée[2], s'empressa de reprendre son poste dans le Berry.

Le nouveau connétable avait hâte de justifier l'honneur insigne dont il venait d'être prématurément revêtu. Par ses procédés plus que par ses actes, il avait poussé à bout les huguenots ; dans la façon dont fut conduite et terminée l'affaire du Béarn, il y eut comme une recherche de rudesse qui les irrita plus que le fait en lui-même,

1. Le 12 décembre 1620, le duc de Luynes prêta 364,000 livres au prince de Condé. (A. C.)

2. Le connétable de Luynes au prince de Condé, 26 avril 1621. — Le duc de Chaulnes au même, 2 mai. (A. C.)

et la mesure fut comble quand on vit brutalement enlever le gouvernement de Saumur au vieux Mornay, à l'ami du feu roi, modèle du sujet loyal et du bon citoyen. C'était frapper du même coup ceux des protestants qui résistaient aux entraînements factieux des exaltés du parti : à ceux-ci la haute main désormais. Vingt-deux ans après l'édit de Nantes, la guerre de religion recommença et Louis XIII alla mettre le siège devant Saint-Jean-d'Angely. Condé eut à diriger des opérations moins importantes.

Mouvements insignifiants en Berry. M. le Prince à Sancerre et au château de Sully.

Malgré leur nouvelle organisation militaire[1], les réformés, partout où ils n'étaient pas réunis en groupes considérables, comme dans l'Ouest et dans le Midi, restèrent immobiles; mais la circulaire officielle qui prescrivait de les désarmer ne fut pas interprétée de même par tous les gouverneurs de provinces. Le comte de Saint-Paul, lieutenant général de l'Orléanais, crut devoir se saisir de Gergeau, place de sûreté garantie par les édits. Les habitants refusèrent d'ouvrir leurs portes;

1. Le 10 mai 1621, l'assemblée de La Rochelle, dépassant tout ce qui avait été tenté jusqu'à ce jour, avait établi « l'ordre général », c'est-à-dire un système complet de gouvernement qui embrassait toute la France, divisée en huit « départements ». Chaque département avait un chef militaire qui relevait du général en chef des Églises.

trop faibles pour résister seuls, ils envoyèrent un de leurs ministres, d'origine écossaise, demander secours aux églises du voisinage. Un aventurier, fils d'un apothicaire de Falaise, qui avait été duelliste, poète dramatique, escroc[1], et qui, malgré le titre pompeux de sire de Vasteville dont il s'était décoré, vivait chétivement à Châtillon-sur-Loire du métier de taillandier, rassembla quelques centaines d'hommes, entra dans Gergeau et n'y resta guère que le temps nécessaire pour capituler. Puis, ne voulant pas licencier sa troupe, il la conduisit à Sancerre, dont les antiques murailles, illustrées par le terrible siège de 1573, conservaient un certain prestige. Mais les paisibles huguenots du « val de la Loire » n'avaient plus le tempérament héroïque de leurs pères et ils auraient froidement accueilli des alliés inutiles si, du haut de son donjon, le comte de Sancerre n'avait voulu exercer d'anciens droits seigneuriaux. La vieille

1. Économiste même; car on lui attribue un traité où l'on a cru voir le germe des principes de notre moderne économie politique. Il se faisait appeler Antoine de Montchrestien, sire de Vasteville. Son vrai nom était Mauchrestien. Il avait dédié au prince de Condé enfant un volume de tragédies, imprimé en 1600 et plusieurs fois depuis. De Sancerre, il s'en vint à La Rochelle, fut commissionné par les chefs du parti pour lever des troupes en Normandie et s'y fit tuer bravement en essayant d'exciter un soulèvement (octobre 1621).

querelle entre la ville et le château s'envenime aussitôt : la défense de recevoir Vasteville et sa bande paraît aux bourgeois un attentat contre leurs privilèges; ils font grande chère à l'aventurier et chassent les gens du comte, qui, à son tour, se croyant insulté, demande main-forte au gouverneur de la province. Condé appelle à lui la noblesse du Berry et du Bourbonnais, tire de la grosse tour de Bourges trois ou quatre coulevrines, des pertuisanes, des arquebuses rouillées, les distribue à ses serviteurs, à quelques recrues levées à la hâte et marche sur Sancerre avec cet appareil peu formidable. Heureusement pour lui, il s'était pourvu d'armes plus puissantes : sans qu'aucune amorce fût brûlée, six sacs de mille livres chacun lui mirent dans les mains les clefs de la ville (29 mai 1621). Vasteville disparut; le comte fit une entrée solennelle; les bourgeois gardèrent leur temple, mais perdirent leurs murailles qu'ils durent démanteler eux-mêmes. M. le Prince avait à peine congédié sa suite, qu'il dut la convoquer de nouveau, cette fois pour une expédition qui, en témoignant de son ardeur royaliste et catholique, donnait satisfaction à ses animosités personnelles. Pendant que le duc de Sully employait son influence à empêcher le soulèvement de ses coreligionnaires du Quercy et que son fils aîné, le marquis de Rosny,

marchait sous les ordres du connétable, son autre fils, le comte d'Orval, secondait dans la Guyenne la résistance de La Force, et la duchesse sa femme rassemblait dans le château de Sully une foule de turbulents. C'est du moins ce que prétendait le gouverneur de l'Orléanais, Saint-Paul; toujours habile à troubler l'ordre par sa façon de le maintenir, il fit grand bruit de l'affaire, et, se sentant trop faible, demanda secours à son voisin du Berry, qui s'empressa d'accourir (juillet). Un premier engagement avait déjà eu lieu, avec plus de bruit que de mal, lorsqu'on vit arriver le marquis de Rosny, jurant qu'il brûlerait au besoin le château de son père pour faire reconnaître l'autorité du Roi, mais en réalité fort pressé de conclure un arrangement et d'arrêter ainsi le dégât des propriétés dont il devait hériter. Il avait les pouvoirs de Sa Majesté; un semblant de reddition de la place sauva l'honneur des assiégeants, et M. le Prince put retourner à Bourges, satisfait du résultat de ces deux sorties, que de petits imprimés, répandus à profusion, élevèrent à la hauteur de victoires éclatantes[1]. Retenu dans son gouvernement durant les troubles, il alla se reposer à Montrond, et il s'oc-

1. *La Victoire remportée par Monsieur le prince de Condé au blocquement de la ville et du chasteau de Sully*; Rouen, 1621, in-8°, etc.

cupait à fortifier, à embellir cette résidence, lorsqu'il y reçut une nouvelle impatiemment attendue : « Le 8 septembre 1621, sur les dix heures du matin, en son hôtel de Paris, Madame la Princesse accoucha d'un fils [1] » qui devait être le Grand Condé.

Naissance du Grand Condé (8 septembre 1621)

Le Roi, qui n'avait pas encore d'enfant, ce dont on glosait un peu, félicita M. le Prince avec une sécheresse qui lui était assez habituelle, mais qui, cette fois, semblait trahir une secrète envie : « Maintenant que vous avés un garçon, je ne doute point que ne soiés fort content comme en avés sujet... ce sont graces du ciel [2]... » Le gentilhomme qui portait cette lettre en remit une très chaleureuse du connétable : « Je vous diray que je souhete malédiction à celuy qui ne faira pas des feux de joye dans son cœur pour la naissance de ce petit prince que Dieu a mis au monde... Nul plus que moi n'aiant intérêt à ce bonheur à vous arrivé : le Roi y profitte, c'est un étanson à la couronne de France, c'est faire regorger la source du sang royal, c'est oster aux meschants l'espérance de la voir tarir en France... Je supplie donc le bon Dieu qu'il vive, qu'il prospère, qu'il n'abandonne jamais la droitte

Lettres du Roi et de Luynes.

1. *Mercure français.*
2. Lettre du 17 septembre. A. C.

royalle de nostre Prince, et qu'il face comme vous, Monseigneur, voir à la postérité qu'il ne dégénère an rien des maximes du père, que je puis dire comme témoin irréprochable surpasser tous les princes qui nous ont précédés [1]. » On voit que Luynes était alors de belle humeur et en veine de compliments; il semblait au mieux avec Condé et lui écrivait souvent; quand il ne pouvait pas prendre la plume lui-même, il laissait ce soin à ses frères Brantes et Cadenet, aujourd'hui ducs de Chaulnes et de Luxembourg, ou à son confident Ruccelaï, petit abbé italien, spirituel, débauché, intrigant, qui, devant tout à la protection de la Reine mère, venait de la déserter sans vergogne pour suivre les puissants du jour. Les doléances de Condé, ses conseils causaient bien parfois quelque impatience; le connétable le grondait alors ou lui faisait doucement sentir l'inopportunité de ses propositions, mais il louait fort sa conduite : « Quand vous auriés fait des miracles, je n'an serois pas plus estonné... Dieu soit loué ! il ne faut que vous bailler de la besongne [2]... Vous avés rellevé le roy de un grand soucy touchant l'affaire de Sully, laquelle ne se pouvoit achever sans vous [3]... » Luynes était tout disposé, d'ailleurs, à se décerner

1. Même date. A. C.
2. Sans date, mais fin de mai 1621. A. C.
3. De Tonneins, 28 juillet. A. C.

les mêmes éloges hyperboliques qu'il accordait à son correspondant ; il commençait à se croire doué du génie de la guerre et parlait modestement de « miracles » quand il racontait ses exploits.

Opérations de l'armée royale. Siège de Montauban. Mort du duc de Luynes (16 décembre 1621).

Soubise avait rendu Saint-Jean-d'Angely le 25 juin et le Poitou s'était soumis ; La Rochelle seule restait debout. L'armée royale s'enfonça dans le Midi, marchant un peu à l'aventure, comme à travers un pays inconnu, prenant de force ou par composition les petites places protestantes qu'elle rencontrait sur sa route, négligeant les autres ; elle arriva ainsi sous les murs de Montauban, qui, depuis soixante ans, servait de citadelle au calvinisme dans ces contrées. Là se trouvait réunie une population vaillante, assistée par de vieux soldats qui avaient fait la guerre dans les Alpes ou en Hollande, dirigée par La Force et par un intrépide ministre, Daniel Chamier. Les travaux d'approche commencèrent le 29 août ; Luynes se montrait d'abord fort confiant ; mais, le jour même où il expédiait ses félicitations sur la naissance du duc d'Anguien (17 septembre), le duc de Mayenne, qui était l'âme du siège et qui l'aurait peut-être mené à fin par son énergie et son audace, fut tué dans la tranchée. Cela jeta quelque découragement ; la pluie survint, l'argent et les vivres manquèrent, les maladies sévirent ; Rohan tenta le secours de la place, il réus-

sit et y jeta des renforts (25 septembre). Les nouvelles fâcheuses se succédaient et causaient dans le nord de la France une certaine émotion. Quand la mort de Mayenne fut connue à Paris, où sa personne et son nom étaient restés populaires, le faubourg Saint-Antoine se leva et le temple de Charenton fut brûlé. Peu après le bruit se répandit que Madame la Princesse, à peine relevée, quittait l'hôtel de Condé pour aller rejoindre son mari en Berry : « Il y a là, écrivait Malherbe à Peiresc[1], une forte apparence de brouillerie ; » et l'on se répétait un mot attribué à Condé ; officiellement averti que le Roi avait remis les sceaux à Luynes : « Hé! s'écria-t-il, bon connétable pendant la paix, bon chancelier pendant la guerre ! »

Cette plaisanterie parvint-elle jusqu'aux oreilles de M. de Luynes ? On le croirait en lisant la lettre qu'il écrivait au prince le 31 octobre et où il traçait un saisissant tableau de la situation : « Vous me pardonnerés si je me plains un peu de me voir et accusé et condemné par vous sans être ouy sur le sugect des affaires présantes, lesquelles aboutissent toutes à la prinse de Montauban ; vous devriés vous contenter de me l'avoir mandé et ne faire coure la gasète contre mes actions, puisqu'elles sont tirées

1. 14 octobre 1621.

de la nécessité des affaires plustot que considérées par les intérêts de ceux que vous pancés. M'accuser d'imprudence, sans savoir pourquoy j'avois veu M. de R...[1] ! M'accuser d'imprévoiance, sans considérer an quelle nécessité nous pouvions estre ! Vous présuposés qu'après la prinse de Montauban il faut faire merveille? Si vos conseils nous pouvoient faire ouvrir les portes, ils nous seroient beaucoup plus profitables. Si nos résolutions, nos soins, nos prévoiances, nos veilles et nos courages n'ont peu prévaloir contre le ciel, la peste, le pourpre, le flus de sang, les tranchées, cent maladies toutes contagieuses, une armée de quarante-cinq mille hommes réduite à cinq ou six mille, sans mareschaux de France, sans mareschaux de camp, sans aides de camp, sans capitaines, lieutenans, ny enseignes, sans de six-vingts officiers de l'artillerie en avoir dis de reste, sans prévos ny archers pour la discipline militaire, sans ingénieurs ny conducteurs de travaux, et les deux tiers de ce qui reste dans la perfidie et l'autre tiers dans l'annuy et dans l'extresme lassitude, accablé de plaies et de froidure, et la pluspart du temps n'avoir pas de pain à cause de la maladie des officiers des vivres ;

1. Rohan. — Luynes, qui était son allié par son mariage avec Marie de Rohan-Montbazon, avait eu une entrevue avec lui peu après le secours de Montauban.

pouvons-nous avecq cet misère faire les merveilles que vous nous proposés[1]? » M. le Prince ne voulait pas se brouiller; il s'excusa, donna des explications qui furent prises en bonne part; on lui offrit même un commandement important pour la campagne prochaine. Il répondit froidement à cette ouverture; il observait et se tenait prêt. Bientôt il apprit que le siège de Montauban était levé (vers la mi-novembre) et que les débris de l'armée, fort en désordre, descendaient la vallée de la Garonne, puis que la contagion avait à son tour atteint le duc de Luynes; enfin que celui-ci, après avoir ordonné d'une voix défaillante le barbare incendie de Monheur, était mort le 16 décembre.

Condé rejoint le Roi, entre avec lui à Paris (28 janvier 1622). Il pousse Louis XIII à la « guerre huguenote ».

Sans prévoir cette catastrophe, Condé avait pressenti que la faveur du connétable ne survivrait pas à une si désastreuse campagne, et il avait pris son parti. Quittant Bourges immédiatement, il courut au-devant du Roi, et le rejoignit près d'Angoulême, dans les derniers jours de l'année. Les ministres qui accompagnaient Louis XIII et qui essayaient de le diriger, le cardinal de Retz, Schomberg, surintendant des finances, et le nouveau garde des sceaux, de Vic, s'alarmèrent de cette brusque arrivée; M. le Prince les rassura,

1. A. C.

faisant bonne mine à tout le monde, ne demandant cette fois rien pour lui et ne parlant que de soutenir l'autorité du Roi. Le 28 janvier, on le vit aux côtés de Sa Majesté, qui rentrait à Paris avec un appareil de triomphe peu justifié par l'issue de la campagne. Les journées passées sur la route n'avaient pas été perdues par Condé, qui put s'expliquer avec les ministres ; ils avaient les mêmes intérêts : pour eux comme pour lui, le grand point était de tenir la Reine mère à l'écart ; Marie de Médicis reprenant son empire sur l'esprit de son fils, c'était Richelieu au pouvoir, le conseil renouvelé, la disgrâce, l'exil, la prison peut-être pour ceux qui n'avaient pas servi les desseins de l'évêque de Luçon. L'accord se fit ; Sillery et Jeannin y entrèrent, et M. le Prince, soutenu par tout le conseil, fut un moment très puissant.

Le Roi, toujours taciturne et morose, ne se livrait entièrement à personne; mais Condé et les ministres, en le poussant à la « guerre huguenote », flattaient sa passion du moment : ils soutenaient que le premier devoir du souverain était de rétablir l'ordre dans le royaume; pour y maintenir l'unité il fallait abattre le parti protestant. Marie de Médicis, guidée par Richelieu, répliquait que les affaires extérieures devaient surtout attirer l'attention de Sa Majesté. Ce combat d'influence se livrait au

milieu des bals et des fêtes; depuis la mort de Henri IV, la cour n'avait jamais paru aussi brillante, aussi animée, et Madame la Princesse, par ses charmes et sa grâce, servait la cause de son mari. La Reine mère cherchait bien un prétexte de querelle, une occasion de rupture : elle se plaignait des façons de M. le Prince, de l'appui donné à ce Ruccelaï qu'elle avait chassé et dont la présence au Louvre semblait être une insulte pour elle; mais il lui était difficile de signaler un vrai grief : on respectait son rang, l'entrée du conseil lui restait ouverte, le pouvoir seul lui manquait. Elle insinua que M. le Prince avait de bonnes raisons pour exposer la vie du Roi, et, quand elle sut que Monsieur devait aussi aller à la guerre, elle éclata : c'est par miracle, disait-elle, que le Roi avait échappé aux périls de la dernière campagne; cette fois, on voulait risquer d'un seul coup la vie des deux frères; ne fallait-il pas faciliter l'accomplissement des prophéties? Un astrologue avait prédit à Condé qu'il serait roi à trente-quatre ans : or il venait d'accomplir sa trente-troisième année! La Reine eut gain de cause sur un point; il fut décidé que Monsieur ne sortirait pas de Paris; mais, le 20 mars, le Roi partit pour Nantes.

Certes tous les motifs qui animaient M. le Prince

contre les réformés n'étaient pas également louables: au désir de bien servir l'État se mêlaient l'esprit d'intolérance, les rancunes, les intérêts, les engagements personnels; mais, en ce moment, il avait de son côté le bon sens et le droit : l'échec de Montauban donnait une valeur nouvelle à « l'ordre général » établi par l'assemblée de La Rochelle; aucun gouvernement, quelle que fût sa forme, n'eût pu admettre que ce résultat devînt définitif. Il ne s'agissait plus de respecter un ensemble d'institutions spéciales servant de garanties temporaires à la liberté religieuse, mais de laisser consacrer par la victoire une organisation politique, administrative et militaire, qui fonctionnait en dehors de la hiérarchie nationale. D'ailleurs, enflés par le succès, les meneurs huguenots ne voulaient pas de transaction. Rohan lui-même, qui, seul de tous les Grands, avait accepté un brevet de l'assemblée et qui tenait la campagne depuis un an, était traité en suspect, entravé dans son commandement, privé du pouvoir de négocier. Son frère Soubise, homme de guerre médiocre, mais plus agréable aux meneurs, venait de reprendre les armes; avant la fin de l'hiver, il avait reconquis le bas Poitou. Le Roi, s'arrachant aux nouvelles sollicitations de sa mère, marcha contre lui; « la violence de M. le Prince est un mobile qui

par sa rapidité emporte tout autre mouvement[1]. »

Condé dirige avec succès dans l'Ouest les opérations contre les huguenots. Il est moins heureux devant Montpellier.

Les débuts de la campagne firent honneur à Condé, qui menait l'avant-garde ; on put croire qu'il unissait l'intelligence de la guerre au tact politique. Brusquement attaqué, Soubise fut battu à l'île de Riez (15 avril), et le gouvernement de La Rochelle se trouva de nouveau borné aux marais de la Charente. Les réformés du Midi, surpris au milieu de leurs préparatifs, ne purent secourir Royan ; les navires hollandais furent chassés de la Gironde ; La Force n'eut que le temps de se jeter dans Sainte-Foy[2]. Vivement pressé, il dut faire son traité (28 mai); comme, au dernier moment, le rusé Gascon feignait d'être saisi de scrupules et cherchait à se dégager, « M. le Prince le prit par le poing et moitié par jeu, moitié par force, le mena dans la chambre du Roi, qui lui fit prêter le serment de maréchal de France[3]; » le parti avait perdu un de

1. Mémoires de Richelieu.

2. Sur la Dordogne, à l'ouest de Libourne.

3. Mémoires de La Force. — Jacques-Nompar de Caumont, né en 1559, perdit son père et son frère dans le massacre de la Saint-Barthélemy ; ce fut en simulant la mort qu'il put y échapper. Nommé maréchal de France le 27 mai 1622, duc et pair en 1637, il servit activement jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans et mourut le 10 mai 1652 après avoir été marié trois fois. — Son fils aîné, Armand, fut maréchal de France après lui. — Son sixième fils, Jean, marquis de Montpouillan, enfant d'honneur du roi Louis XIII, s'associa aux Luynes pour

ses meilleurs capitaines, le défenseur de Montauban, le héros de la campagne précédente. La suite ne répondit pas à cet heureux commencement; la marche devint incertaine, les opérations confuses; une foule de petits sièges se succédaient, trop souvent terminés par de sévères exécutions; on y perdait beaucoup d'hommes et de temps, sans parler des jours passés à suivre des processions dans les rues de Toulouse. Le mois d'août finissait lorsque l'armée, fatiguée, réduite en nombre, campa devant Montpellier, où se trouvait, cette fois, le centre de la résistance, l'élite des soldats huguenots. L'étoile de M. le Prince pâlissait : il n'avait su ni plaire ni s'imposer à Louis XIII; la fièvre venait de lui enlever ses deux principaux appuis dans le conseil, le cardinal de Retz et le garde des sceaux de Vic. Lesdiguières avait rejoint le Roi; avec l'épée de connétable, il avait reçu le commandement des troupes et sa récente conversion au catholicisme l'armait d'une autorité nouvelle pour ménager à ses anciens coreligionnaires un accord, principal objet de son voyage.

renverser le maréchal d'Ancre, se brouilla avec eux, fut chassé de la cour, se distingua à la défense de La Rochelle, en 1621, et succomba aux suites de ses blessures après la capitulation de Tonneins, au moment où son père recevait le bâton de maréchal (mai 1622).

Mais le duc de Rohan, à qui la guerre avait rendu le pouvoir dans son parti, comptait sur une diversion puissante : le plus aventureux capitaine de l'Allemagne protestante, Mansfeld, terminait aux confins de la Lorraine une campagne commencée au fond de la Bohême ; le duc de Bouillon, qui, sans avoir pris les armes, profitait de sa position équivoque de prince souverain de Sedan pour s'affranchir de ses devoirs envers la France, espérait décider le hardi condottiere à pénétrer en Champagne. Rohan le savait; la négociation de Lesdiguières échoua et le prudent vieillard déclina la responsabilité qu'on lui offrait ; prétextant qu'il ne « vouloit donner jalousie » et que les affaires du Dauphiné le rappelaient, il s'éloigna. M. le Prince reprit confiance, fit ouvrir les tranchées, mit toute son ardeur, sa vigilance à diriger les opérations du siège. Il s'y croyait plus propre qu'à mener les affaires en rase campagne ; mais là aussi le coup d'œil et les connaissances spéciales lui manquaient ; il écoutait tous les donneurs d'avis, changeant de plan sans cesse et réalisant la prédiction de l'ambassadeur de Venise : « qu'il seroit plus apte à entreprendre qu'à terminer ». Nulle partie brillante ne rachetait l'indécision du général ; il se comportait bien au feu — à cet égard les témoignages sont irrécu-

sables [1]; mais il n'avait pas cet élan de courage qui a manqué rarement à ceux de sa race. Le siége traînait, les sorties fréquentes de l'assiégé donnaient lieu à de sanglants combats. Déjà les meilleurs régiments, Picardie et Normandie, étaient sans chefs : le bon et brave Zamet mourait de ses blessures, ainsi que Combalet, dont le mariage avec mademoiselle de Pont-Courlay [2] avait été comme un gage d'union entre Luynes et Richelieu. Déjà aussi étaient tombés le brillant duc de Fronzac [3], digne descendant de Dunois, et Charles d'Houdetot, lieutenant des gendarmes et ami de Condé [4]. Celui-ci

1. Voyez dans les Mémoires de Bassompierre les détails du siége de Nègrepelisse et surtout le récit de la journée du 3 septembre 1622, devant Montpellier. Bassompierre n'est pas suspect; pendant toute la campagne, il n'avait cessé de se quereller avec M. le Prince, sous les ordres duquel il servait comme maréchal de camp.

2. Antoine de Beauvoir du Roure, seigneur de Combalet, neveu du connétable de Luynes et mestre de camp de Normandie, avait épousé Marie-Madeleine de Vignerot, demoiselle de Pont-Courlay, nièce de Richelieu, qui fut plus tard créée duchesse d'Aiguillon.

3. Léonor d'Orléans, fils du comte de Saint-Paul.

4. En écrivant ici ce nom cher à mon cœur, qu'il me soit permis de rendre hommage à la mémoire du général France d'Houdetot, qui fut l'ami de mon enfance, mon camarade en Afrique et le compagnon volontaire de notre exil. — Homme de guerre et de lettres, aussi spirituel que brave et loyal, l'honneur incarné ! — Gentilhomme de vieille race et soldat de la révolution, descendant d'un des compagnons de Guillaume

s'obstinait pourtant. La Vieuville venait d'annoncer que Mansfeld, au lieu d'entrer en France, gagnait la Westphalie par la Hollande ; le porteur de cette bonne nouvelle avait laissé à Lyon les renforts qui, devenus disponibles, marchaient vers le quartier du Roi. Condé jurait que, quoi qu'on fît, ses soldats auraient le pillage de Montpellier, lorsque le Roi lui apprit le retour de Lesdiguières (7 octobre). Le soir même, le connétable arrivait au camp avec sept mille hommes et, le lendemain, on sut que Rohan se rapprochait, non pour combattre, mais pour négocier. Du coup, M. le Prince jugea la paix faite ; mais il s'était tellement avancé, que sa présence gênait ; or, chaque fois qu'il se croyait importun, le souvenir de sa captivité lui revenait à l'esprit. Se rappelant soudain qu'il devait accomplir un vœu formé pendant son séjour à la Bastille, il demanda et obtint la permission de se rendre en pèlerin à la sainte maison de Lorette ; il partit sur-le-champ (9 octobre). Le lendemain, le feu cessait ;

le Conquérant, et blessé à seize ans d'un coup de mitraille anglaise dans la journée de Trafalgar, tenu sur les fonts du baptême par la colonie de l'île de France et chargeant à la Moskowa sous les ordres du gendarme qui avait arrêté Robespierre, aide de camp de Davout en 1813, et du roi Louis-Philippe de 1827 à 1848 ; — que de contrastes, que d'épreuves, que d'aventures dans cette noble vie qui mériterait d'être racontée (1870) !

une trêve était conclue, prémice certain du traité définitif qui fut signé quelques jours plus tard.

La paix. M. le Prince part pour l'Italie (9 octobre 1622)

Condé mit deux mois à gagner Lorette ; le 9 décembre, il offrit à Notre-Dame une petite bastille en argent ciselé. Turin, Milan, Venise avaient été ses principales étapes. Le pèlerinage accompli, sa première visite fut pour Naples ; puis, sans empressement apparent, il atteignit Rome la veille de Noël. La bulle qui prononçait la sécularisation de Déols fut signée peu de jours après ; peut-être était-ce là le vrai but de la pieuse excursion ? Notre ambassadeur le pensait et se plaignait que M. le Prince eût acheté ce résultat par un langage peu conforme à la politique de la France ; tous nos alliés d'Italie avaient reçu la même impression. Condé soutenait de son mieux le rôle de simple voyageur : il parcourait les galeries, étudiait les monuments, s'amusant un peu de l'embarras des souverains, des hauts fonctionnaires, qui, pour régler leur attitude, auraient bien voulu deviner la vraie cause de ce voyage : était-ce une mission secrète ou un exil déguisé ? Mais, si peu qu'il parlât d'affaires, il laissait encore trop percer ses sentiments. On remarqua la froideur avec laquelle il reçut les félicitations qui lui furent adressées sur le rétablissement de la paix intérieure dans le royaume ; M. de Savoie lui avait en vain recommandé d'éviter

tout rapport avec les Espagnols; à Venise, on le trouva beaucoup plus occupé de faire rétablir les jésuites, expulsés depuis quinze ans[1], que de confirmer les tendances toutes françaises de la Seigneurie. Condé, ayant eu vent des reproches qu'on lui adressait, essaya de s'en disculper indirectement dans sa correspondance avec les ministres; mais un fait restait certain : c'était après avoir causé longuement avec le cousin du Roi très chrétien que le pape consentit à recevoir des Espagnols la cession de la Valteline, au moment même où la France, Venise et le duc de Savoie venaient de signer un nouveau traité pour remettre cette province aux Grisons[2].

Condé rentre à Montrond le 7 mars 1623. L'accès de la Cour lui est fermé.

Le séjour à Rome fut de courte durée : le 12 janvier, le prince reprit sa route. Il parcourut l'Italie centrale, reçut l'hospitalité du palais Pitti, salua sur son passage le duc de Savoie et le doge de Gênes, puis rentra en France à très petites journées. Le Roi lui avait écrit plusieurs fois pour le

1. En 1606, les jésuites avaient été expulsés de Venise pour s'être conformés à la bulle du pape Paul V, qui mettait la république en interdit. En 1621, Grégoire XV profita des négociations relatives à la Valteline pour réclamer le rappel de ces religieux, et, malgré le refus de la Seigneurie, la Cour de Rome continuait ses instances.

2. Le prince de Condé écrivit lui-même un récit de ce voyage; nous en possédons l'original autographe. Il a été im-

rappeler auprès de sa personne ; les lettres étaient autographes, pressantes, autant que pouvaient l'être les lettres de Louis XIII[1] ; M. le Prince n'en tint pas grand compte. Il continua de cheminer lentement ; puis, arrivé à Montrond (7 mars 1623), il s'arrêta, prétextant qu'il avait besoin de repos, mais sondant par ses émissaires le terrain de la Cour. Soit que, saisi de ses anxiétés habituelles, il voulût être rassuré, soit qu'il espérât revenir plus puissant après s'être fait désirer, il posait des conditions, demandait des garanties. Et d'abord il voulait qu'on lui expliquât comment on avait ôté (23 janvier) les finances à Schomberg, homme laborieux, entendu, pour les donner à un écervelé comme La Vieuville, que le Roi traitait publiquement de « cheval » ; le vrai motif du renvoi de Schomberg n'était-il pas son dévouement à M. le Prince ? Les réponses furent évasives. Condé feignit l'indifférence, s'occupa de fêter sa femme, qui était venue le voir à Bourges, et lui donna un ballet qui eut les honneurs d'une mention détaillée au *Mercure français*[2]. Puis il forma des liens avec

primé à Bourges, pour Jean Coppin, en 1624 et réimprimé à Paris. C'est un itinéraire des plus monotones.

1. Le Roi au prince de Condé, 17 février et 13 juin 1623. A. C.

2. T. IX, p. 430. Au milieu d'une fête de village, Minerve

d'anciens adversaires, le vieux chancelier de Henri IV, Sillery, qui venait de reprendre les sceaux, et son fils, le secrétaire d'État Puisieux[1]. Ces nouveaux amis lui manquèrent aussi; la disgrâce les frappa (janvier 1624). La Vieuville, qui avait paru recueillir les débris de leur faveur, se sentant menacé à son tour et cherchant un appui, parla de rappeler M. le Prince à la Cour; il ne fit que précipiter sa chute (12 août). Condé n'osait pas insister; les lettres du Roi restaient bienveillantes; mais toute allusion au désir que Sa Majesté pouvait avoir de retrouver son cousin auprès d'elle avait disparu de la correspondance[2]. Les mois se

faisait son entrée, et, présentant des chevaliers à Madame la Princesse, elle lui adressait des vers à l'honneur de M. le Prince :

> Et quoy qu'il ne soit à la Cour,
> Si tient-il pourtant infaillible
> Qu'il y servira quelque jour.

1. Nicolas Brûlart, marquis de Sillery, nommé chancelier en 1607, quitta les sceaux en mai 1616, les reprit à la mort de Caumartin le 23 janvier 1623 et les garda jusqu'au 2 janvier 1624; il fut alors enveloppé dans la disgrâce de son fils, Pierre Brûlart, seigneur de Puisieux, secrétaire d'État depuis 1607. Le commandeur de Sillery, Noël Brûlart, était frère du chancelier; c'est comme ambassadeur de Malte qu'il résidait à Rome lorsqu'il entretenait avec les ministres français la correspondance dont nous avons parlé.

2. Le Roi à M. le Prince; 1er, 8, 26 février, 30 avril, 1er novembre, 12 décembre 1624. A. C.

passèrent ainsi, puis les années. M. le Prince s'inclinait, protestait de son dévouement, rappelait que des affaires urgentes réclamaient sa présence à Paris. Pour couper court à ces sollicitations indirectes, le Roi répondit par un arrêt du conseil qui renvoyait tous les procès de la maison de Condé devant le parlement de Dijon (22 octobre 1625). M. le Prince fut quatre ans avant de pouvoir quitter le Berry. Un bras plus fort que le sien avait saisi le timon de l'État.

Richelieu au pouvoir (1624); sa politique. Il tient M. le Prince à l'écart.

Richelieu était rentré au conseil au commencement de 1624; dès ce moment, il exerça officiellement l'autorité que lui avait assurée l'influence de la Reine mère; peu de mois après, la disgrâce de La Vieuville fit disparaître la dernière entrave qui pût gêner la liberté de son action. Le tout-puissant ministre était de longue main mal disposé envers le prince de Condé, dans lequel il voyait l'auteur ou la cause de tous les échecs qui avaient retardé sa marche ambitieuse : M. le Prince avait précipité la catastrophe des ponts de Cé, et fait différer la promotion de l'évêque de Luçon au cardinalat; Marie de Médicis le haïssait; il déplaisait au Roi. Richelieu n'avait aucun motif de combattre les rancunes de la mère ou la répugnance du fils. Il jugeait sévèrement le caractère de Condé, ne faisait aucun cas de

ses avances, pensait qu'à la Cour il serait un embarras, et ne trouvait pas utile de l'employer ailleurs. Bien qu'il eût sur tous les points des desseins très arrêtés et qu'il fût décidé à les exécuter tous, il avait classé ses plans, et, dans les premiers temps de son ministère, donnait surtout son attention aux affaires extérieures. Or c'est dans la direction de la politique étrangère qu'il craignait d'être contrarié par les tendances de M. le Prince, dont il connaissait les engagements avec Rome. En ce moment, le ministre de Louis XIII avait à résoudre trois questions considérables : le mariage de la sœur du roi de France avec le prince de Galles, un traité d'union avec la Hollande et la restitution de la Valteline aux Grisons ; il voulait renouer, assurer fortement nos alliances protestantes. Rompant ouvertement avec les Espagnols, il envoyait dix mille hommes en Valteline ; notre ambassadeur par delà, le marquis de Cœuvres, subitement transformé en général d'armée, recevait l'ordre « d'invoquer Notre-Dame de frappe-fort ». Malheureusement, cette conduite si nette et si ferme n'ouvrit pas les yeux des huguenots. L'arrivée au pouvoir d'un prince de l'Église romaine, écrivain de controverse très vif dans sa polémique religieuse, les avait remplis d'inquiétude ; ils ne pouvaient savoir dès le début à quel point chez

Richelieu l'homme d'État savait être indépendant du prêtre. Ils ne se donnèrent pas le temps de le juger sur ses actes et prirent les armes sous des prétextes qui ne pouvaient justifier une rébellion. Cette guerre intestine contrariait tous les plans du cardinal et compromettait ses alliances ; il fit de louables efforts, des sacrifices même, d'abord pour la prévenir, puis pour conclure un accord. Mais la paix se fit trop tard ; les rapports avec nos alliés étaient déjà changés ; il fallut remettre à d'autres temps les desseins extérieurs et faire la paix avec l'Espagne.

M. le Prince, qui commençait à se lasser de sa vie en Berry, de ses chasses, de ses longs repas, de ses conférences avec les hommes d'affaires, de ses interminables procès, avait vainement demandé à servir durant cette campagne. Sa demande fut repoussée avec la même politesse froide et cérémonieuse que le Roi et le ministre opposaient à toutes ses avances. Nul désir, d'ailleurs, de le pousser à bout ; on le rassurait, un peu ironiquement, il est vrai, quand il parlait des ennemis qu'il avait à la Cour ; on lui garantissait le payement de ses pensions ; toutes les affaires du Berry et du Bourbonnais passaient par ses mains, et la correspondance officielle le tenait au courant de la marche générale du gouvernement. Ses demandes personnelles

étaient souvent bien accueillies et parfois le cardinal ne dédaignait pas de lui en apprendre directement le succès[1]. Lorsque le pape envoya son neveu comme légat pour tâcher d'avoir gain de cause dans l'affaire de la Valtetine, le Roi trouva bon que Condé allât complimenter Barberino à son passage par Moulins. Ces marques de déférence rendirent un peu de hardiesse à M. le Prince : quand une longue dépêche du Roi[2] l'informa que la négociation avec le légat était rompue et que la France ne lui avait rien cédé, Condé risqua quelques critiques et adressa à Sa Majesté une réponse où il insinuait qu'un peu plus de sympathie pour les puissances catholiques et une politique plus décidée à réprimer l'hérésie lui sembleraient être de saison. Or il advint que cette lettre fut imprimée et répandue avant que l'original eût passé sous les yeux du Roi ; M. le Prince fut réprimandé. Il s'excusa assez platement[3]. Comme cette démarche avait un peu l'air d'une étourderie, le pardon fut accordé avec une facilité qui renouvela peut-être les illusions

1. Le Roi au prince de Condé, nombreuses lettres, entre autres celles des 9 janvier, 6 février, 23 avril, 20 mai 1625. — Richelieu à Condé, 5 octobre 1625. A. C.

2. 4 octobre 1625. A. C.

3. Le prince de Condé au Roi, 7 octobre 1625, au cardinal, sans date, au Roi, 5 novembre (minutes). — Le Roi à Condé, 18 novembre. A. C.

de Condé. En ce moment, Madame la Princesse était auprès de son époux; la reine Anne d'Autriche, qui, prise d'une grande amitié pour sa cousine, voulait la garder sans cesse à la cour, l'avait autorisée si brusquement à partir pour Bourges, que ce voyage eut l'apparence d'une mission[1]. Ce fut l'occasion d'un grand péril pour la princesse et pour son mari.

Anne d'Autriche et Mme la Princesse. Ornano et « la cabale ». Richelieu menacé.

Si Charlotte de Montmorency n'était pas chargée d'un message direct, elle avait tout au moins reçu la confidence des sentiments de la jeune reine. Affligée de la froideur de son époux, fatiguée de la domination de sa belle-mère, Anne d'Autriche espérait échapper aux ennuis d'une situation fausse si elle parvenait à rompre le mariage que Marie de Médicis avait arrangé entre son second fils et la riche héritière des Montpensier. Madame la Princesse, qui voulait préparer la future union de Monsieur avec sa fille Anne-Geneviève, alors âgée de huit ans, entra dans les vues de sa royale amie, et, profitant des dispositions où elle trouvait son mari, les lui fit, dit-on, adopter. Était-ce l'affection paternelle ou un rêve ambitieux qui entraînait M. le Prince? On a cru qu'il était moins occupé d'assurer à sa fille la plus brillante des alliances que jaloux de

1. La Reine à Condé, 8 octobre 1625. A. C.

rester lui-même rapproché du trône en conservant les chances que lui donnaient la stérilité de la reine et le célibat du duc d'Anjou. Toujours est-il qu'il parut accueillir favorablement les ouvertures d'Anne d'Autriche ; sa femme quitta Bourges et se mit à l'œuvre. Mobile, indécis, Gaston subissait alors l'influence de son ancien gouverneur, Ornano, dont la Reine mère croyait s'être assurée en le comblant de faveurs. Mais « la beauté de Madame la Princesse était plus forte que les honneurs »[1] ; jamais elle n'avait été plus éclatante ; nulle trace de la petite vérole ; le teint avait repris sa blancheur, et un léger embonpoint faisait ressortir la pureté des lignes d'un admirable visage. Un mot tombé de cette bouche charmante était un ordre pour Ornano. C'était le temps de l'Astrée, où toute dame pouvait, sans se compromettre, avoir son Céladon. Français par la naissance, courtisan par l'éducation, le colonel du régiment corse n'avait pas hérité des passions fougueuses de son aïeul, le pâtre Sampietro, le soldat des « bandes noires », le meurtrier de la belle Vannina[2] ; mais il aimait,

1. Mémoires de Rohan.

2. Jean-Baptiste d'Ornano, fils du maréchal Alphonse d'Ornano et d'une demoiselle de Pontevès, né à Sisteron en 1581, gouverneur de Gaston en 1619, mort à Vincennes le 25 septembre 1626. On l'appelait indifféremment, même après qu'il

il obéit, et détourna son ancien pupille du mariage projeté pour lui. Voilà du moins ce qu'on pensait à la cour quand on vit Ornano, qui devait sa charge à Marie de Médicis et son bâton de maréchal à Richelieu, contrarier les plans de ses protecteurs. Presque à son insu, il devint le centre d'une cabale que la belle veuve du connétable de Luynes, remariée au duc de Chevreuse, animait de son esprit d'intrigue; autour d'elle se rangeaient d'anciens serviteurs de son premier mari, comme Modène et Déageant, ou d'élégants étourdis dont le plus en vue était Henri de Périgord, comte de Châlais. Les mécontents comptaient sur Montmorency conseillé par sa sœur, fier de sa récente victoire navale et irrité d'en avoir perdu le fruit[1]; la plupart des

eut reçu le bâton, colonel ou maréchal, parce qu'il était colonel général des Corses au service de France. Ce régiment avait été formé par son grand-père, Sampietro, pâtre des environs d'Ajaccio, puis soldat dans les bandes noires de Jean de Médicis. Sampietro, aussi barbare que vaillant, avait épousé Vannina d'Ornano qu'il tua de sa main. Son fils, Alphonse, élevé à la cour de France, avait pris le nom de sa mère. Le régiment corse fut licencié après la disgrâce du maréchal Jean-Baptiste, en 1626.

1. Au mois de septembre 1625, le duc de Montmorency, qui commandait la flotte du Roi, avait battu la flotte protestante conduite par Soubise. Ce combat, livré dans des circonstances critiques et où il déploya la plus brillante valeur, avait rendu au Roi la possession de l'île de Ré; mais le gouvernement de cette conquête fut donné à Toiras.

Grands, les gens de la cour étaient prêts à le suivre, tous impatients de voir revenir les temps agités où chacun se faisait sa part. Le chancelier d'Aligre était gagné ; Schomberg, à qui le cardinal venait de rendre les finances, était entraîné par le mouvement. Richelieu allait se trouver seul avec la Reine mère et quelques agents dévoués, encore obscurs, qui depuis longtemps suivaient sa fortune.

M. le Prince se rapproche du cardinal. Baptême du duc d'Anguien. (5 mai 1626).

Mais M. le Prince s'aperçut à temps qu'on le menait trop loin ; s'il n'avait pas à se louer du cardinal, que pouvait-il attendre de la résurrection et du triomphe du « parti des Grands » ? Quelle calamité c'eût été pour la France, et pour lui-même quel avenir ! Toujours bien informé et présent à tout, Richelieu connut bientôt le retour qui s'opérait dans l'esprit de Condé ; il eut la pensée de le rappeler pour s'en faire un appui ; n'ayant pu surmonter la répugnance du Roi, il témoigna ses sentiments par quelques services rendus au prince pour ses affaires personnelles. Les premiers indices de l'attitude nouvelle des Condé n'échappèrent pas aux yeux clairvoyants. La cour s'étant établie à Fontainebleau, M. le Prince vint tout auprès, à sa maison de Valery ; c'était sa coutume en pareil cas : il s'arrêtait là comme aux confins de la terre promise, Louis XIII l'ayant une fois prévenu que passer plus loin serait manquer au respect

qu'il lui devait. On vit aller et venir de Fontainebleau à Valery d'abord Madame la Princesse, puis sa belle-mère, la princesse douairière, puis divers messagers, et, parmi ceux-ci, ce qui était significatif, M. de Brézé, beau-frère du cardinal. Il s'agissait ostensiblement des arrangements à prendre pour le baptême du duc d'Anguien; le Roi devait être le parrain de son jeune cousin, et, à la demande de Condé, nouveau symptôme, il avait choisi pour commère, non pas Anne d'Autriche, mais Marie de Médicis[1]. Quand tout fut réglé, le prince et les princesses s'en allèrent à Bourges; avec eux partait Montmorency, qui devait représenter le Roi[2]; c'était encore un vide qui se faisait dans les rangs des mécontents, nous n'osons pas dire des conspirateurs, malgré les assertions de Richelieu. Le duc d'Anguien fut baptisé le 5 mai. La veille, Ornano avait été arrêté, envoyé à Vincennes, tandis que Modène et Déageant étaient conduits à la Bastille[3]. Ainsi privée des hommes d'action qui seuls pouvaient la conduire, désorganisée par la retraite des Condé et des Montmorency qui rompait le faisceau des princes, réduite à quelques écervelés et à quelques femmes intrigantes, la cabale

1. La Reine mère à Condé, 18 avril 1626. A. C.
2. Le Roi à Condé, 29 avril 1626. A. C.
3. Le Roi à Condé, 5 et 7 mai 1626. A. C.

n'était plus un danger ; mais il convenait à l'impitoyable cardinal de la laisser s'agiter quelque temps encore afin de pouvoir plus sûrement réduire à l'impuissance, humilier ou punir tous ceux qu'il fallait écarter, frapper ou dompter. Il voulait lier M. le Prince par une démarche publique, réduire Monsieur à la soumission et au mariage, chasser quelques brouillons, enfin sceller sa victoire par une exécution sanglante.

Le cardinal reçoit M. le Prince à Limours (juin 1626). Soumission de Monsieur. Exécution de Châlais.

Sur un message rapporté de Bourges par Montmorency, le cardinal se fit donner par le Roi l'ordre de recevoir le prince de Condé[1]. L'entrevue eut lieu dans sa maison de Limours[2], avec de grands éloges et force protestations sans nulle demande directe d'une part, une politesse froide et nul engagement de l'autre. Au bout de deux jours, Condé retourna dans son gouvernement, emportant l'assurance d'y être laissé tranquille et protégé dans ses intérêts[3]; peut-être lui aurait-il été plus offert ou plus donné si Monsieur ne s'était hâté de signer une confession et un engagement dictés, mot pour mot, par le ministre. Le rapprochement de Condé et du cardinal avait hâté la soumission

1. Le Roi à Condé, 28 mai 1626. A. C.

2. Près de Rambouillet.

3. Le Roi à Condé, 8 juin. — La Reine mère au même, 10 juin 1626. (A. C.)

de Monsieur, et l'acte de Gaston mettait à moindre prix l'amitié de Condé; les deux princes se trouvaient en quelque sorte tenus en échec l'un par l'autre. Deux mois plus tard, Richelieu, reprenant pour une heure son rôle de prêtre, bénissait l'union du frère du Roi avec Mademoiselle de Montpensier; au milieu des fêtes du mariage, la tête de Châlais tombait sur l'échafaud; Ornano mourait à Vincennes; Madame de Chevreuse partait pour l'exil et le comte de Soissons quittait la France. Les deux fils naturels de Henri IV, le grand prieur et le duc de Vendôme, furent arrêtés[1], ce dernier en quelque sorte par-dessus le marché; car on n'avait guère à lui reprocher que ces vieux péchés communs à tous les Grands d'alors; mais il était gouverneur de Bretagne, et Richelieu voulait avoir la main sur cette province pour exécuter librement les desseins qu'il avait formés.

Préparatifs du siège de La Rochelle. Condé n'est pas convoqué à l'assemblée des notables. Exécution de Boutteville.

C'était dans le Midi, près des volcans éteints du Vivarais et des Cévennes, dans les vieilles et fières cités de la Guyenne et du Languedoc que vivaient les populations les plus attachées au calvinisme par leurs souvenirs, par leurs passions, par leurs croyances; mais c'était la possession de La Rochelle qui permettait aux ambitieux et aux factieux

1. Le Roi à Condé, 13 juin 1626. (A. C.)

d'exploiter la vaillance, la foi, les vertus des réformés de France. Cette Venise de l'Ouest, qui, comme celle de l'Adriatique, avait sa ceinture de lagunes, ses flottes, son sénat, tenait son port toujours ouvert aux agents et aux navires de l'étranger ; là pouvaient débarquer les hommes, la poudre, le canon, les secours envoyés d'Angleterre, de Hollande, au besoin d'Espagne ; là enfin était le foyer de l'agitation politique dissimulée sous le manteau de la ferveur chrétienne. Richelieu le comprenait ; depuis que les huguenots, par leur mouvement de 1625 et surtout par leurs négociations, avaient fait avorter les premiers efforts de sa politique extérieure, si favorable cependant au triomphe de la liberté religieuse en Europe, il se disposait à frapper un grand coup sur La Rochelle. Délivré pour quelque temps des intrigues de cour, il poussa vivement les préparatifs après la soumission de Monsieur. Sur terre, le fort Louis, construit par l'opiniâtre Arnauld, devait servir de point d'appui aux travaux de siége ou plutôt aux opérations du blocus ; Toiras se retranchait dans l'île de Ré ; mais, pour le soutenir et tirer parti de la position qu'il occupait, il fallait être maître de la mer ou du moins pouvoir en disputer l'empire. Nommé surintendant de la navigation et n'ayant plus à craindre les embarras que Vendôme aurait pu lui susciter

en Bretagne, le cardinal réunit les notables du royaume et réclama leur concours pour la création de la marine.

M. le Prince espérait être appelé à cette assemblée. Il était sorti de la dernière crise, sinon d'une façon chevaleresque, au moins sans avoir compromis ni sacrifié personne, sans avoir essuyé d'humiliation trop cruelle. Sa femme continuait « à ne désemparer de la cour où étaient ses délices »[1]; lui-même avait établi des rapports avec le tout-puissant ministre et se flattait de lui avoir laissé une impression moins défavorable; mais, cette fois encore, il eut le déboire de rester confiné dans le Berry. Le cardinal, se bornant à lui témoigner des égards qu'il ne lui avait pas encore accordés, lui dépêcha Guron pour le mettre au courant et lui faire part du projet d'entreprise contre La Rochelle (mars 1627). Condé loua fort le ministre et ses plans, donna quelques explications apologétiques sur sa conduite antérieure et fit valoir son désintéressement actuel; surtout il exprima son regret d'être privé de tout emploi actif, son humiliation « de l'infamie de ne pouvoir approcher Sa Majesté, quand ce ne serait que pour une heure comme font ses autres sujets ». Cette prière resta

1. Mémoires de Rohan.

sans réponse; M. le Prince dut continuer à solliciter par écrit l'appui du cardinal pour sortir des complications que son absence forcée de Paris ajoutait à l'embarras de ses affaires[1]. C'est aussi par écrit qu'il implora la clémence royale en faveur de son cousin Boutteville[2] lorsque celui-ci fut arrêté après son vingt-deuxième duel. La princesse de Condé porta elle-même la lettre de son mari. Deux fois, malgré les ordres donnés pour l'éloigner, elle parvint à se jeter aux pieds du Roi; tous les membres, les alliés de la plus illustre famille de France supplièrent Louis XIII de considérer l'âge, la bravoure, les services de cet infortuné jeune homme; rien ne put le sauver; Richelieu, qui venait de sacrifier un Périgord à sa propre vengeance, tenait à ce que la rigueur d'une loi sévère frappât un Montmorency (22 juin).

Siège

L'émotion causée par l'exécution de Boutteville

1. A. C., 3, 20 mai 1627, etc.

2. François de Montmorency, seigneur de Boutteville, né vers 1595, décapité en Grève le 22 juin 1627, avait épousé Élizabeth-Angélique de Vienne, dont il eut : 1° Marie-Louise, marquise de Valençay ; 2° Isabelle-Angélique (« la belle Boutteville »), mariée en premières noces au duc de Châtillon, et en secondes noces au duc de Mecklembourg-Schwerin ; 3° François-Henri, né posthume le 7 janvier 1628 (« le maréchal de Luxembourg »). Nous avons parlé au tome II, p. 285, du père de Boutteville le duelliste, et nous rencontrerons souvent ses enfants dans la suite de cette histoire.

de La Rochelle; guerre avec l'Angleterre. Mission de La Saludie. M. le Prince désigné pour commander dans le Midi (octobre 1627).

n'était pas encore calmée, lorsque Condé reçut la visite d'un gentilhomme envoyé par le Roi et qui lui remit une lettre du cardinal (1er août). M. de La Saludie apportait de graves nouvelles. Appelés par les Rochelois, entraînés par la vanité de Buckingham, espérant surprendre le gouvernement français, les Anglais venaient de débarquer dans l'île de Ré; l'énergie de Toiras et la fermeté du régiment de Champagne avaient sauvé la citadelle de Saint-Martin qui commandait l'île, mais dont les travaux étaient à peine ébauchés. La Saludie exposa les premières mesures prises pour secourir Toiras, mettre en mouvement l'armée navale commandée par le duc de Guise et renforcer l'armée de terre que rassemblait le duc d'Angoulême vers La Rochelle. De ce côté, on serait bientôt en garde; mais on était inquiet du Midi; on craignait un mouvement général des huguenots, peut-être un accord du duc de Rohan avec le duc de Savoie; déjà des ordres étaient expédiés aux gouverneurs des provinces méridionales, des troupes dirigées sur le Dauphiné; si la situation devenait plus sérieuse de ce côté, « Sa Majesté faisait état de confier le commandement à M. le Prince ». Deux mois se passèrent : l'Ouest absorbait toute l'attention de Richelieu, le Roi tomba malade, ce qui suspendit beaucoup d'affaires. Bientôt Louis XIII,

rétabli, s'achemine vers les bords de l'Océan, et passe à la lisière du Berry. M. le Prince envoie gentilhomme sur gentilhomme pour s'enquérir de la santé de Sa Majesté, sans obtenir la permission de présenter de vive voix l'assurance de son dévouement; les espérances données par La Saludie n'étaient-elles donc qu'un leurre, et la mission dans le Midi une chimère qui devait s'évanouir comme tant d'autres illusions? Enfin, le 1er octobre, le cardinal informa Condé que des pouvoirs très étendus allaient lui être expédiés; « le Roi, ajoutait-il, a trouvé bon que j'eusse l'honneur de vous voir »[1].

C'était assez dire que le Roi lui-même ne pouvait se décider à recevoir son cousin; la répugnance du souverain était plus tenace que les ressentiments du ministre, et il convenait à ce dernier de mettre ce point hors de doute. Il fallait indiquer clairement à M. le Prince d'où venait ce retour de faveur, quelles en étaient les limites et la fragilité; la main qui le tirait aujourd'hui de la disgrâce pourrait toujours l'y rejeter. Pas plus que par le passé, le cardinal n'avait de goût pour la personne de celui qu'il rappelait au service; mais, ayant toujours fait cas de son intelligence, il commençait à mieux

1. A. C.

comprendre son caractère, et pensait trouver en lui un agent utile, à la condition de le maintenir dans une étroite dépendance. Diverses circonstances avaient aussi contribué à modifier les dispositions de Richelieu : ses relations avec les membres de la famille royale devenaient chaque jour moins sûres ou plus difficiles; déjà quelques nuages s'élevaient entre lui et la Reine mère; veuf après quelques mois de mariage, Monsieur était de nouveau livré aux caprices de son humeur fantasque et de son esprit plus hardi que son cœur; le comte de Soissons restait à l'étranger; il y avait donc un intérêt sérieux à montrer le premier prince du sang publiquement rattaché à la cause du ministre, acceptant un emploi avec gratitude, tenant une conduite si opposée à celle des autres princes. Le choix de Condé pour la mission qui lui était réservée présentait encore d'autres avantages.

Le « Midi », tout ce pays de langue romane et de droit écrit qui s'étend de l'Océan aux Alpes et que les montagnes de l'Auvergne, les collines du Limousin et du Forez séparent du reste de la France, était divisé alors en quatre gouvernements. La Provence, baignée de deux côtés par la mer, isolée par ses traditions autant que par sa situation géographique, toujours d'ailleurs fermée aux huguenots, formait comme une région à part; mais

les trois lieutenants généraux de Dauphiné, Languedoc et Guyenne devaient concourir à réprimer le soulèvement dont le signal venait d'être donné : tous trois trop influents, trop puissants même pour qu'on pût les déplacer ou les subordonner entre eux, aucun, d'ailleurs, n'inspirant à Richelieu une confiance entière; à Grenoble, Créquy, à peine tiré du commandement des gardes pour succéder à son beau-père Lesdiguières, excellent officier, mais sans expérience de ses fonctions nouvelles; à Toulouse, Montmorency, brillant, chevaleresque, intrépide, mais déjà mécontent, froissé de n'avoir pas été appelé sur le principal théâtre de la guerre, affligé, irrité par l'exécution de Boutteville; en Guyenne, le vieux d'Épernon, encore vert, très redouté, surtout égoïste et à bon droit soupçonné de ne vouloir jamais arriver à une pacification complète qui eût amoindri son autorité. La naissance de Condé permettait de le placer au-dessus de ces trois hommes sans provoquer leurs réclamations et lui garantissait au moins leur déférence; sur ce terrain, son action ne serait entravée ni par les souvenirs du passé, ni par les leçons du présent, ni par les préoccupations de l'avenir; déjà compromis par les opinions qu'il professait hautement, par les engagements qu'on lui connaissait, il ne pouvait être soupçonné de

vouloir pactiser avec une insurrection protestante, surtout lorsqu'elle avait pour chef le duc de Rohan, son ennemi personnel. Le cardinal cependant voulait encore une fois le voir et l'entendre, le sonder, l'examiner complètement, sortir cette fois des généralités et des vagues discours, lire au fond de son âme. Voilà pourquoi il avait prolongé son séjour à Richelieu[1], dans le vieux manoir de ses pères, demeure déjà trop modeste pour son train et dont il devait faire plus tard un des plus beaux châteaux de France.

Condé voit le cardinal à Richelieu et reçoit ses pouvoirs. Il est le 28 novembre à Lyon.

M. le Prince s'y rendit au reçu de l'ordre. Arrivé le 6 octobre, il dut subir la règle imposée à tous ceux qui rentraient en grâce auprès du prêtre-ministre et commencer l'entretien par une confession générale que son interlocuteur recueillit soigneusement sans omettre aucun détail. Glissant assez habilement sur les points délicats, avouant avec une rondeur apparente ce qu'il ne pouvait nier, Condé fit ressortir les services qu'il prétendait avoir rendus à la Reine mère et à l'évêque de Luçon au plus fort même de la lutte qu'il soutenait contre eux. Il revendiquait l'honneur d'avoir fait avorter plusieurs projets sinistres formés dans le conseil même du Roi contre Marie de Médicis et

1. Près de Chinon.

ses amis ; sans sa résistance, Richelieu aurait été mis à la Bastille et la Reine mère expédiée en Italie. « Surtout, dit-il en terminant, ruinez les huguenots et ne pardonnez pas aux factieux. Quant à moi, je ne ferai plus de folie ; je me tiendrai bien avec le Roi, avec la Reine mère, que j'estime un pilier inébranlable, et avec tous les ministres. Fasse le fol qui voudra, je n'en serai point. » Après avoir écouté cette déclaration avec une gravité hautaine, Richelieu, quittant son attitude de confesseur pour reprendre son rôle d'homme d'État, traça rapidement le tableau de la situation, et insista sur la combinaison qui assurait le concours de l'Espagne catholique et de la Hollande calviniste contre l'Angleterre et les huguenots. M. le Prince admira ce dessein ; puis il reçut ses instructions et discuta les moyens mis à sa disposition. Le cardinal lui accorda une partie de ses demandes, et, pour stimuler son zèle, lui promit une belle part dans la confiscation du duc de Rohan ; car il était particulièrement recommandé à M. le Prince de presser auprès du parlement de Toulouse la condamnation du chef intrépide dont, malheureusement pour eux, les huguenots ne suivaient pas toujours les conseils et l'habile direction.

Les pouvoirs de M. le Prince furent signés le 10 octobre ; mais les instructions conformes aux

arrangements pris dans les conférences de Richelieu firent l'objet d'une série de dépêches successivement expédiées du 16 octobre au 10 novembre; à la dernière date, le Roi annonçait la défaite des Anglais et la délivrance de l'île de Ré. Cette lettre trouva M. le Prince en route; il était le 17 novembre à Moulins et le 28 à Lyon, occupé à étudier le théâtre de ses futures opérations, à choisir entre plusieurs plans, à rassembler ses moyens d'action, surtout donnant ses soins aux services financiers.

Rohan. Les Cévennes

Rohan n'était pas seulement le chef de l'insurrection du Midi, il en était l'âme. Il l'avait inspirée, préparée, organisée, et la dirigeait dans ses moindres détails. Pendant deux ans, on le vit courir, combattre, haranguer, paraître, ici en général, là en orateur populaire, ordonner, supplier, combiner, se prêter aux rôles les plus divers, tantôt impérieux, tantôt souple et patient, soutenant tout par son activité infatigable, son éloquence, sa valeur, son caractère. Les résistances patriotiques ou égoïstes auxquelles il se heurta ne firent que stimuler son génie. Sur ce théâtre de tant de luttes sanglantes entre les Wisigoths et les Franks, les ariens et les catholiques, les Albigeois et les croisés, les huguenots et les ligueurs, il sut inventer, pratiquer un genre de guerre sans précédent. N'ayant pu faire prononcer la plupart des grandes villes, mal sou-

tenu par les autres, ne voulant pas d'ailleurs s'enfermer derrière des murailles pour jouer dans un seul siège les destinées de sa cause, il mit sa base d'opérations dans les Cévennes. Pressé par la nécessité, inspiré par son intelligence de la stratégie, il comprit le premier que ce sombre massif de montagnes était comme un vaste dépôt, un camp retranché disposé de telle sorte qu'on pouvait toujours soit en déboucher inopinément pour étonner l'ennemi par d'audacieuses manœuvres, soit venir s'y abriter en cas de revers. Là, le général en chef des Églises trouvait d'admirables éléments de recrutement, la subsistance de ses troupes, la remonte et les fourrages. D'étroits défilés coupant une ceinture de rochers escarpés conduisent à des plateaux d'étendue inégale et souvent si arides, qu'on y chemine longtemps sans trouver une goutte d'eau lorsque la neige est fondue; on se croirait au pays de la soif. Ailleurs, sur la mince couche de terre végétale, croît une herbe courte et dure que rongent des milliers de moutons. Çà et là, sur les pentes, apparaissent des forêts de châtaigniers à l'ombre desquels paissent de petits chevaux ardents, infatigables. Ce sera le désert des camisards. En ce temps, au milieu de ces pierres, de ces herbages et de ces bois, vivait une race d'hommes robuste, industrieuse, croyante, pâtres

et mineurs, gardant leurs troupeaux l'été, et l'hiver s'ingéniant à mille métiers, travaillant le fer ou la laine, mais toujours prêts à prendre les armes pour défendre leur foi ou leurs montagnes.

Posté dans cette citadelle naturelle que flanquaient quatre petites places, Milhaud et Saint-Affrique à l'ouest, Anduze et Alais à l'est[1], Rohan pouvait, sans quitter la montagne, pousser jusqu'au Rhône par le Vivarais, qui formait vers le nord comme un bastion avancé, puis donner la main au gouverneur protestant d'Orange, soulever peut-être les réformés du Dauphiné; qui sait même s'il ne recevrait pas des secours de M. de Savoie? Vers le sud, des pentes douces, déjà bien plantées, parsemées de mûriers en quinconce, animées par les progrès récents de l'industrie de la

1. Ces deux dernières places avaient été créées contre l'avis de Rohan qui, avec un bon sens admirable, s'élevait contre l'abus de la fortification. Citons ces lignes qui sont vraies dans tous les temps : « Les habitants d'Alais, voyant qu'Anduze se fortifiait, voulurent faire de même. Ce fut une maladie qui prit à toutes les communautés des Cévennes, en l'absence du duc de Rohan, lequel, quoiqu'il prévît bien qu'il y avait plus de fortifications à demi faites que de gens à les garder, ne voulut s'opposer à ce torrent, de peur de les dépiter et de leur ôter le courage... Si, dans une place, une de ces quatre choses manque, à savoir de bonnes fortifications, des munitions de guerre, des vivres et des soldats, les autres ne servent de rien. » Et Rohan aurait pu ajouter l'eau, qu'on oublie trop souvent.

soie, conduisaient à la terre chaude de la France, pays des vins généreux et des passions ardentes. En approchant de la plaine, Rohan trouvait des partisans nombreux, compacts même sur certains points, dans la Vaunage, par exemple, que les réformés appelaient leur terre de Chanaan; nulle part la population protestante n'était plus dense, plus riche. La vieille cité romaine de Nîmes élevait au milieu de cette belle contrée sa couronne de monuments; c'était la capitale de l'insurrection, le siège de la direction politique; le général huguenot devait se tenir en étroits et constants rapports avec les autorités nîmoises, les visiter souvent, les rassurer, désarmer les défiances, éteindre les querelles, calmer ou ranimer un peuple nerveux et impressionnable, saisir les petites places catholiques qui gênaient les habitants de la Vaunage, repousser les agressions. Si les chevau-légers et les gendarmes de l'armée royale se montraient en trop grand nombre, on fermait les barrières des villes et les troupes mobiles des réformés cherchaient un premier abri aux Garrigues, collines fort rapprochées de Nîmes et d'apparence trompeuse, où l'ennemi étranger s'égarait bien vite parmi les broussailles qui recouvraient des amas de pierres mouvantes. Puis on remontait aux Cévennes, et, s'il le fallait, en défilant derrière les rochers du Larzac et des Caus-

ses, par les petites vallées du haut Rouergue[1], on marchait, bien masqué, vers l'ouest pour paraître inopinément sur les riches plateaux du haut Languedoc, couverts de vignes et de moissons, où d'énergiques populations conservaient encore vivante la tradition des Albigeois, formant deux masses compactes autour de Castres et de Montauban. A la fin de l'année 1627, ces deux villes ne s'étaient pas encore prononcées; mais il ne fallait qu'une étincelle pour ranimer un feu mal éteint. L'incendie ne tarda pas à s'allumer et, dans les mois qui vont suivre, Rohan se servira plus d'une fois des vallées du haut Rouergue comme d'un chemin couvert pour manœuvrer entre Nîmes et Castres. Il savait, d'ailleurs, varier ses itinéraires; il n'était guère de sentier qu'il ne pratiquât, et les pieds droits du pont du Gard portent encore la trace des entailles qui ouvrirent passage à son artillerie sur le soubassement de ce superbe édifice.

Ce tableau ébauché permettra de comprendre quel parti un vrai capitaine sut tirer d'un massif de montagnes, de quelques défilés et d'un rideau de rochers pour se montrer ou se dérober inopinément à ses adversaires, les tenant dans

1. Le haut Rouergue, Milhaud, Saint-Affrique, dependaient du gouvernement de Guyenne.

l'ignorance, jetant le trouble dans toutes leurs combinaisons; comment le duc de Rohan parvint à soutenir et à relier entre eux deux groupes d'insurgés cantonnés aux deux extrémités du Languedoc, séparés par de longues distances et une véritable masse de populations hostiles; comment il put, avec quelques bandes de paysans disciplinés à la hâte, faire échec pendant deux ans à tous les représentants de la puissance royale appuyés par plusieurs armées où se trouvaient de vieux corps, tels que Picardie, Normandie et autres.

Après avoir fait une pointe en Vivarais, M. le Prince passe en Languedoc. État de la province.

Bien qu'il n'eût pu encore pénétrer les desseins du duc de Rohan, M. le Prince semblait peu pressé de se trouver aux prises avec un adversaire qu'il savait ingénieux et redoutable. Il était déjà depuis quelques jours à Lyon, lorsqu'un ordre royal[1] lui prescrivit de marcher sur le comté de Foix, où le général des réformés, sorti à l'improviste des Cévennes, venait de paraître; déjà tout ce pays était en feu et l'évêque de Pamiers en fuite; Montmorency, appelé en toute hâte, n'avait amené que des forces insuffisantes. Rohan touchait aux Pyrénées; peut-être aurait-il l'appui de l'Espagne; l'aversion que le roi catholique éprouvait pour le huguenot pourrait bien

1. Le Roi à M. le Prince, 1er décembre 1627. A. C.

être moins forte que la sympathie pour un Français rebelle. Toutefois M. le Prince ne vit là rien d'urgent ; il continua de rassembler son infanterie et de préparer une opération qui était plus à sa portée : son but était de couper les communications entre le Dauphiné et le Languedoc révolté en saisissant quelques positions occupées sur les rives du Rhône par les insurgés du Vivarais. L'expédition souriait d'autant plus à Condé qu'il ne semblait pas impossible d'acheter le principal partisan du pays : Brison aspirait à jouer le rôle de des Adrets, son homonyme, son parent peut-être[1]. Bien qu'il se nommât lui-même « l'archizélé des Églises », il défendit fort mollement les petites villes de Soyons et Beauchastel, qui furent rudement traitées par le vainqueur; cette sévérité fit présager le traitement qui attendait les rebelles du Languedoc. La pointe en Vivarais ne fut pas poussée plus loin ; le Rhône semblait suffisamment dégagé, la

1. Tous deux s'appelaient Beaumont (voir t. I[er], p. 148). Joachim de Beaumont, baron de Brison, chef des huguenots du Vivarais, était en fort mauvais termes avec le duc de Rohan. Malgré l'ardeur qu'il affichait, il était accusé d'avoir fait, en 1625, son traité avec la cour pour quarante mille écus. On le soupçonnait, non sans raison, de vouloir se vendre une seconde fois. Il fut tué, au milieu des siens, dans une réjouissance publique, le 4 janvier 1628, et peu de gens crurent que cette mort fût accidentelle.

liberté de la navigation assurée. Passant sur la rive gauche, Condé alla saluer le légat du pape dans son palais d'Avignon ; il eût désiré s'arrêter un peu en Provence, ayant promis aux jésuites de les faire rétablir à Marseille, mais on lui représenta que, sa commission ne s'étendant pas à cette province, on ne pouvait y loger ses troupes : « Rappelez-vous que j'ai plus de parchemins qu'il n'en faut pour vous mettre à plate couture », répliqua-t-il ; cependant il partit. Reprenant la route du Languedoc, il visita le château du roi René à Tarascon, traversa le fleuve sur le pont d'Arles, et, sans s'approcher de Nîmes ni des montagnes, il s'arrêta à Aigues-Mortes sous la protection des murailles élevées par le fils de saint Louis et qu'on voit encore debout aujourd'hui, intactes et imposantes. Dans cette forteresse toujours conservée au Roi, La Vauvinière offrit au prince la plus large hospitalité ; le voyage continua, voyage d'agrément, semblait-il, n'était çà et là un village huguenot qu'on châtiait, quelque donjon qu'il fallait attaquer. Ces diversions se présentaient rarement : loin des grandes villes, les groupes protestants étaient peu nombreux dans le plat pays, et la plupart des gentilshommes huguenots avaient refusé, cette fois, de prendre les armes, suivant l'exemple d'un homme qui, par son nom, ses antécédents, jouissait d'une

véritable autorité. Fort grand seigneur et considéré partout comme un Bourbon, malgré son origine irrégulière, filleul de Henri IV, dont son père portait l'enseigne à Coutras, aimé dans son pays qu'il ne quittait jamais, ne parlant d'autre langue que le patois de ses voisins et de ses vassaux, Henri, marquis de Malauze, avait pris une part active à l'insurrection de 1622, et son immobilité en 1627 fut d'autant plus remarquée qu'il refusa toutes les faveurs qu'on lui offrait, voire, assurait-il, le bâton de maréchal[1]. L'attitude de Malauze, de la noblesse et de la campagne du Languedoc en général était un symptôme qui n'avait pas échappé à la perspicacité de M. le Prince[2]; peut-être aurait-il pu en tirer meilleur parti pour le rétablissement de la paix publique, s'il avait été plus enclin aux mesures de conciliation. A Montpellier où, cette fois, il entra sans coup férir, Condé admira la nouvelle citadelle

1. Sur ses vieux jours, il abjura (1647). Deux de ses petits-fils quittèrent la France à la révocation de l'édit de Nantes et prirent du service en Angleterre; l'un d'eux, Louis de Bourbon, comte de la Case, fut tué à la bataille de la Boyne, enseigne des gardes de Guillaume III. — Les Bourbon-Malauze étaient issus de Charles, bâtard de Bourbon, mort en 1502, et fils de Jean, duc de Bourbon.

2. M. le Prince à La Vrillière, 17, 28 novembre 1627, juin 1628, etc. A. C.

qui tenait la ville en bride; il en fit sortir vingt-huit compagnies de « Picardie » et de « Normandie », qu'il emmena avec lui. Cet emprunt fait à la garnison fut bien vite connu de Rohan, qui, revenu à tire d'aile du comté de Foix et posté en observation à Nîmes, tenta aussitôt un coup de main sur la forteresse royale; il échoua, et ne se vanta pas moins dans ses mémoires d'avoir « facilité le passage à M. le Prince »; car il avait le travers commun à beaucoup de grands hommes de vouloir présenter ses mécomptes comme des succès.

M. le Prince à Toulouse (janvier 1628). Sa suite. Les états de Languedoc et le parlement.

Le 18 janvier 1628, M. le Prince arrivait à Toulouse; il y trouva les trois maréchaux de camp mis à sa disposition ainsi que les éléments complémentaires de sa petite armée. Dans sa suite assez nombreuse, nous remarquerons le médecin Guénauld, dont le mérite réel, peu connu encore, a été consacré par un vers de Boileau, et le secrétaire récemment choisi par le prince parmi les étudiants de Bourges: Perrault eut bientôt toute la confiance de son maître, devint président des comptes, joua un rôle assez important et fit une belle fortune[1] Les fonctions d'intendant de justice et finances

1. Il se montra reconnaissant et fit élever à la mémoire de son bienfaiteur un magnifique monument que l'on peut voir aujourd'hui dans la chapelle du château de Chantilly.

étaient confiées au fils du premier président de Bordeaux: Théodore de Nesmond, magistrat de mérite, esprit fin et délié, « prompt et décisif », plein de tact, avec des formes un peu rudes, se trouva par sa situation l'instrument de rigueurs qui ne répondaient ni à ses sentiments ni à ses opinions[1]. M. le Prince prit assez vite goût à M. de Nesmond et se plut à travailler avec lui; toutefois, les affaires militaires, même celles d'ordre

1. Nous le retrouverons souvent; il devint maître des requêtes, surintendant des affaires de M. le Prince (1634), enfin président à mortier à Paris (1636). Membre de la commission qui jugea le maréchal de Marillac, il eut le courage de ne pas voter la peine capitale. Il fut aussi un des juges de Fouquet, et mourut au cours de ce procès, en exprimant le regret de n'avoir pas fait récuser les juges qui s'étaient prononcés d'avance. Un beau portrait de Nanteuil nous le montre avec un visage bienveillant et spirituel; on voit encore la cour de son hôtel sur le quai de la Tournelle. Voici ce que dit de lui Guy-Patin, peu enclin à l'indulgence : « Gascon, sourcilleux, homme de bien et de grande réputation, et qui peut être appelé justement et méritoirement *integer vitæ scelerisque purus* ». Il était cousin de Balzac. Son fils Guillaume épousa Marguerite de Beauharnais, fille unique de Madame de Miramion. Les prélats de ce nom sont nombreux : l'un d'eux, évêque de Bayeux, mérita les éloges de Saint-Simon. Dangeau parle aussi d'un marquis de Nesmond, vaillant marin qui devint lieutenant général de la marine et mourut à bord en 1702. Un autre Nesmond, écuyer de la grande écurie, enseigna l'équitation aux ducs de Bourgogne et d'Anjou (Philippe V).

administratif, ne tinrent pas la première place parmi ses préoccupations durant les six semaines qu'il passa dans la capitale de cette grande province : assurer l'application de plusieurs édits de finances fort lourds n'était pas la moindre partie de sa mission. Or il rencontrait ici des institutions qui ne ressemblaient guère à celles du Berry ; non seulement le Languedoc avait un parlement, une cour des aides, mais c'était un pays d'états ; aucun acte important ne s'accomplissait dans la province sans l'intervention des cours souveraines ou le concours d'une assemblée provinciale, assez habituellement turbulente. On avait pensé que le rang de M. le Prince, le caractère dont il était revêtu aplaniraient bien des difficultés ; il y mit toute son ardeur. parla, plaida même ; ses harangues, fort remarquées, furent insuffisantes ; il lui fallut recourir à l'autorité que lui donnaient ses pouvoirs, interdire les présidents. La cour, pour lui marquer son ressentiment, usa de ses privilèges ; Condé dut subir la préséance du doyen des conseillers, qui remplaçait les présidents suspendus, mais les édits furent enregistrés. Les états cédèrent aussi après de longs débats, tout en prolongeant leur session pour protester contre les désordres des troupes. M. le Prince obtint plus aisément satisfaction dans une affaire qu'il avait peut-être plus à

cœur : la condamnation du duc de Rohan fut prononcée le 28 janvier et l'exécution « en effigie » eut lieu presque aussitôt (1er février). Les terres de Blain et Josselin, « les deux plus belles pièces [1] » des biens confisqués, furent données par le Roi au prince de Condé.

Condé dans le comté de Foix et l'Albigeois. Ses rigueurs. « Les petits sièges. »

Toutes ces questions réglées, M. le Prince, ayant assez « fait l'intendant [2] » et conféré avec les deux gouverneurs de Guyenne et de Languedoc, qui avaient eu grand soin de ne pas se rencontrer, s'arracha aux fêtes et aux spectacles plus ou moins gais, édifiants ou lugubres qu'on lui offrait à Toulouse, ballets où on le vit dormir, pompeuses processions, exécutions non plus en effigie, mais trop réelles, et se mit en campagne (4 mars). Il commença par le sud, prit Pamiers, où il ramena l'évêque, et ne se montra pas plus clément qu'en Vivarais ; puis, laissant à Montmorency le soin de tenir tête à Rohan du côté de Nîmes, il tourna au nord-est et monta en Albigeois. Depuis le temps des croisades, l'évêque d'Albi était un puissant seigneur ; établi sur les bords escarpés du Tarn dans un palais disposé en forteresse et dont l'imposante

1. Richelieu à M. le Prince, 1er décembre 1627. A. C. — La donation avait précédé la sentence. Elle fut régulièrement confirmée ensuite.

2. Mémoires de Rohan.

cathédrale forme le réduit, il gouvernait son diocèse comme un pays conquis. Ce siège était occupé alors par un prélat d'origine italienne, Alphonse d'Elbène[1], remuant, ambitieux, et fort désireux de ramener sous le joug de son pouvoir épiscopal et seigneurial quelques petites villes devenues, disait-il, des foyers d'hérésie. Il réclama l'appui de Condé, qui se rendit à son appel[2] et lui ouvrit à coups de canon les portes de Réalmont (30 avril); puis M. le Prince fit attaquer ou attaqua lui-même quelques places protestantes des environs de Castres, Brassac, Castelnau, La Caune, Saint-Sever, sous prétexte qu'elles tenaient pour le duc de Rohan. Le traitement infligé à ces bourgades inoffensives, les désordres commis par les gens de guerre causèrent une extrême irritation; Castres et Montauban « se prononcèrent ». M. le Prince ne s'en montra ni surpris ni affligé: depuis longtemps, il s'attendait à voir ces deux villes « faire le saut » et son opinion bien arrêtée d'avance était que « ceux

1. Proche parent d'un confident bien connu de Catherine de Médicis, évêque d'Albi depuis 1618, Alphonse d'Elbène entra plus tard dans la conspiration de Montmorency et dut sortir de France. Rentré en 1643, il mourut en 1651.

2. M. le Prince cachait sa rancune; car il n'avait pas oublié que le frère de l'évêque, Guy d'Elbène, capitaine-lieutenant des chevau-légers de la garde, avait été un des principaux instruments de son arrestation en 1616.

des huguenots qui demeurent apparemment dans l'obéissance font sans comparaison plus de mal que les ennemis ouvertement déclarés[1] ». Pour lui, l'ennemi était moins le rebelle que le protestant. C'est en vain que le Roi, dans mainte lettre, lui répétait : « Faites tous offices pour retenir et conserver dans mon obéissance les villes tenues par mes sujets de la R. P. R. qui sont jusques à présent demeurées dans le devoir, mesme celles de Castres et de Montauban, et pour empescher que la faction et caballe du duc de Rohan n'y surmonte les gens de bien[2]. Faites exactement observer mes édits afin que ceux de mes sujets de la R. P. R. qui se maintiennent soubz mon obéissance jouissent des graces et bénéfices qui leur sont concédez sans qu'ilz soient aulcunement troublez en l'exercice de ladite religion, ny molestez en leurs personnes et biens, ains au contraire les maintenir et protéger à ce qu'un chacun congnoisse que mon intention n'est pas de contraindre les consciences, mais de chastier et réprimer seullement ceux qui ont levé les armes contre mon authorité et entrepris de troubler le repos et la tranquillité de mon Estat[3] ». De même, au point de

1. M. le Prince à La Vrillière, 28 novembre 1627. A. C
2. Le Roi à M. le Prince, 10 novembre 1627. A. C.
3. Le Roi à M. le Prince, 30 mai 1628 et *passim*. A. C.

vue militaire, c'était en vain que le cardinal[1] ne cessait de rappeler au prince l'esprit de ses instructions, lui recommandant « de ne pas user ses forces aux petits sièges et de s'attacher à M. de Rohan ». Condé persistait dans son système et le défendait par des raisons qui toutes n'étaient pas mauvaises : « Ceux qui vous disent, Monsieur, qu'il ne faull point faire de sièges et qu'il faull aller droit à M. de Rohan ne sçavent pas le pais et l'impossibilité de ce dessein, car la gallerie de laquelle il ne s'écarte jamais est de Nismes à Usès, d'Usès à Alais, puis à Milhau par les Sévènes. S'il monstre son nés à un des bouts et qu'on l'aproche, il rentre dans la tanière où, sans de grandes forces, et pour estre les montagnes incommodes, le canon difficile à mener, les vivres rares, les passages avantageux, tout le pays à luy, son infanterie forte, nostre cavallerie inutille, il ne peult nullement estre attaqué ; tellement que si avanceant tousjours et prenant les places l'une après l'aultre je ne travaille, faisant continuellement des sièges ou en Fois, ou en Languedoc vers Castres, et en Rouergue jusques à Cornus et Lunas, ou que l'on n'attaque le Vivaretz, c'est-à-dire Privas, l'armée du Roi en Languedoc ne fera que manger le peuple et n'avancera rien,

1. Richelieu à M. le Prince, 28 avril 1628 et *passim*. A. C.

n'attacquera jamais M. de Rohan et ne luy fera nul mal[1]. » Il était difficile de mieux peindre Rohan dans sa citadelle des Cévennes, se mouvant derrière les rochers par le couloir de Milhaud, débouchant par l'est ou par l'ouest; le système des petits sièges était assez habilement justifié; mais Condé exagérait la force de son adversaire en infanterie, ne voyant pas que celui-ci était passé maître en l'art de la guerre et que, grâce à la rapidité et à l'habileté de ses marches et manœuvres, il montrait deux fois plus de monde qu'il n'en avait. Et puis Condé hésitait à s'enfoncer dans la montagne; c'est chose fréquente chez les généraux.

Tentative contre Saint-Affrique. Succès de Rohan.

Cependant il gagnait du terrain et s'approchait du Rouergue; d'Épernon l'avait rejoint; à eux deux ils tentèrent le siège de Saint-Affrique, « petite ville entre deux montagnes qui la dominent de telle façon qu'il est impossible d'y faire aucune pièce qui ne soit enfilée ou vue par revers; jamais personne n'avait songé à la fortifier. Néanmoins l'importance d'icelle pour la communication du haut et bas Languedoc avait obligé d'y remuer la terre qui est assez maniable; mais elle n'eût jamais attendu l'honneur d'être attaquée du premier prince du sang ». Après huit jours de travaux, assaut

1. M. le Prince au cardinal, s. d. (juin 1628). A. C.

donné et repoussé, Rohan apparaissait avec le secours; « mais ce qu'il craignait arriva, qui est que le prince leva le siège[1] ».

Pour le coup on jugea qu'il était temps de mettre un terme à la carrière obsidionale de Condé; la défense d'entreprendre aucun siège nouveau fut formelle; on renonça même à poursuivre M. de Rohan : « qui pourrait l'acculer à Nîmes ferait une bonne affaire, écrivait Richelieu[2], mais à mon avis il s'en donnera bien garde; » et le Roi prescrivit de procéder au « dégât » tout autour des trois grands foyers de résistance.

Les " Gastadours. " Le « dégât » de Castres. Ruine des troupes.

Le « dégât » était devenu, dans cette région, une opération normale et périodique : les labours finis et jusqu'à la moisson, un paysan du Languedoc se faisait indifféremment « gastadour » ou soldat; qu'il fût enrôlé sous un nom ou sous l'autre, il passait six ou huit mois à piller et à brûler; au temps de la récolte, les cadres des régiments se vidaient et le ravage s'arrêtait, faute de bras; la faucille remplaçait le mousquet ou la torche, et l'on recueillait ce qui avait échappé à l'œuvre de destruction. A ce métier les troupes se ruinaient vite; les vieux corps qui, maintenus depuis quelques années dans cette région, s'y étaient recrutés,

1. Mémoires de Rohan.
2. A. C.

perdaient leur cohésion, leur discipline; Picardie fut longtemps à s'en remettre. Seuls, les régiments étrangers échappaient, par leur composition, à cette action dissolvante; dans toute son infanterie M. le Prince ne pouvait guère compter que sur « Phalsbourg[1] ». — D'Épernon fut chargé de ravager les environs de Montauban, Montmorency ceux de Nîmes et d'Uzès; Condé, entre les deux, devait saccager la campagne de Castres et le vallon de Mazamet. Les deux premiers montrèrent peu d'ardeur, l'un par politique, l'autre par longanimité, tous deux d'ailleurs disposés à ménager leur province. M. le Prince seul était passionné, ou plutôt, comme disait Richelieu, il « affectionnait » sa mission, mais on avait commencé trop tard; une épidémie violente, les sorties des gens de Castres, les descentes des montagnards, une série d'incidents plus ou moins graves troublaient l'opération. Tout à coup on apprend que Rohan a débouché de Milhaud; il ressaisit les positions perdues. M. le Prince veut arrêter les progrès de son adversaire, suspend les dégâts, appelle à lui Montmorency. Stimulé par les ordres de la cour, il se met en route avec un appareil de guerre qui ne lui était pas habituel; déjà il a fait savoir à Richelieu qu'il est « aux trousses »

1. M. le Prince au cardinal, s. d. (1628). A. C.

de M. de Rohan. — « J'espère, répond le cardinal, que vous aurez la gloire de l'avoir deffait au mesme temps que le Roy prendra la Rochelle qui ne peut plus tarder longtemps à se rendre[1]; » mais au moment où l'on croyait tenir Rohan dans Milhaud, voici qu'il reparaît en conquérant dans le bas Languedoc. Il fallut y renvoyer Montmorency en toute hâte, puis le secourir, acheminer successivement toutes les troupes de ce côté.

M. le Prince retourne en bas Languedoc. Guerre de plume. Exécutions.

Condé gourmandait la froideur de son beau-frère, l'accusait de tout compromettre par la tolérance qu'il montrait aux huguenots ; les répliques étaient vives[2]; la discussion s'envenima lorsque les réformés prirent Aymargues, petite place qui était comme une avancée d'Aigues-Mortes du côté de la Vaunage. M. le Prince exigeait qu'on appliquât la rigueur du droit de guerre à la garnison protestante du château de Gallargues[3] qui, presqu'en même temps, s'était rendue à discrétion ; Montmorency défendait « ces pauvres prisonniers que j'aime d'une inclination naturelle parce qu'ils sont de mon

1. Richelieu à M. le Prince. A. C.

2. 24 juin, 7 octobre, etc. A. C. — Ce qui surtout irritait Condé, c'est que Montmorency levait les séquestres prononcés par S. A. et délivrait les prisonniers confiés aux gardes du prince.

3. Gallargues est sur la hauteur, tandis qu'Aymargues est dans le marais, à peu de distance.

gouvernement[1] »; mais il dut céder et l'exécution eut lieu. A la pendaison des soixante huguenots de Gallargues le général des églises riposta aussitôt par celle de soixante soldats du Roi pris à Mons[2]. A cette occasion, le prince du sang et le duc et pair échangèrent des lettres où chacun disait à son adversaire de dures vérités[3]. Peut-être trouverait-on quelque amusement à suivre cet assaut de plume, ce combat singulier d'injures et de rail-

1. Montmorency à Rohan, 24 octobre. A. C.

2. 9 kilomètres est d'Alais.

3. Rohan a inséré deux de ces lettres dans ses mémoires. Celle qui porte sa signature se termine ainsi : « Il ne me reste » pour la fin qu'à prier Dieu qu'il ne vous traicte selon vos » œuvres, mais que vous faisant retourner encore une fois à la » vraye religion, il vous donne la constance d'y persévérer » jusqu'au bout, affin qu'à l'exemple de Messeigneurs vos père » et ayeul vous deveniez le défenseur de son Église, et ce sera » lors, que je me pourray dire de vostre personne ce que je » dis maintenant de vostre qualité, très humble et très obeis- » sant serviteur. » Cette lettre, dont une copie contemporaine est conservée aux archives de Condé, avec la date du 5 novembre 1628, a-t-elle été réellement expédiée à destination ? Ce qui est certain, c'est qu'elle a circulé alors. M. le Prince et Montmorency firent rechercher activement et découvrirent « l'homme qui avait apporté la fausse lettre de M. de Rohan ». (A. C.) Quant à celle que les mémoires de Rohan attribuent à Condé, elle est bien dans le style habituel de ce dernier, mais elle est si heureusement distribuée pour fournir la réplique à Rohan qu'on peut conserver quelques doutes sur son authenticité.

leries entre deux puissants seigneurs, si l'on ne savait que les traits les plus acérés leur étaient fournis par l'exécution de malheureux prisonniers ordonnée de part et d'autre avec la même insouciance. Toute guerre présente de lugubres tableaux; mais le détail de celle-ci est horrible. On n'y rencontre pas les hécatombes de la croisade contre les Albigeois ni les grands massacres du XVI[e] siècle, l'œuvre de destruction s'accomplit avec plus de science et le bourreau est plus occupé; les incendies, les pillages, les exécutions en nombre se succèdent avec méthode. Rarement les défenseurs de ces châteaux, de ces bicoques peuvent obtenir une capitulation; plus rarement encore la voient-ils observer; le plus souvent, il faut se rendre à discrétion; alors un certain nombre d'hommes sont pris au hasard ou choisis sur des dénonciations plus ou moins vagues, intéressées, et on les accroche aux arbres, aux murailles; les autres sont laissés aux soldats « pour en faire à leur plaisir »; quelquefois le Roi ou le général rachète ces malheureux aux gens de guerre pour quelques écus et on les envoie ramer sur les galères. La création de la marine ramène les horreurs que la Gaule n'avait pas vues depuis les guerres de César; les gardes-chiourme emmenaient des troupeaux d'hommes comme faisaient jadis les entre-

preneurs des jeux du cirque ou les marchands d'esclaves. Les représailles n'étaient pas moins terribles. Sur bien des points, huguenots et catholiques étaient entremêlés : l'un ou l'autre parti saisissait une position forte sur le terrain de son adversaire, s'y logeait, s'en servait pour faire la course, tuer ou ruiner son voisin ; après tant d'années de luttes sanglantes, chacun avait un père, un frère, une ruine à venger. Au milieu de ces violences, de ces haines dont le souvenir n'est pas encore complètement effacé, on rencontrait de singuliers retours de tolérance : « En ce pays la guerre est fort douce, car le huguenot ennemi visite le catholique voisin, et le catholique aussy se va promener à Privas. Brison nous laisse boire du vin muscat sans prendre de péage[1]. » Des enfants de familles protestantes étaient admis dans les colléges des Barnabites ou des Jésuites, sans renoncer à leur foi et sortaient de chez les pères pour rejoindre les bandes de Rohan[2]. Il y avait là d'étranges contrastes.

Prise de La Rochelle. La campagne de 1628 s'achève sans

La saison était déjà peu favorable aux opérations militaires lorsque M. le Prince reçut du Roi la dépêche suivante : « Enfin Dieu m'a fait la grâce de

1. M. le Prince à La Vrillière. 28 novembre 1628. A. C.

2. Témoin Gassion. (Voir liv. IV, chap. I.) Ce n'est pas le seul exemple.

que le Languedoc ait été pacifié.

me donner le bon succès que j'avois tousjours attendu de mon entreprise. Les habitans de ma ville de La Rochelle ont eu recours à ma clémence, comme à leur seul refuge, et se sont renduz à la veue de l'armée des Anglois, quoy qu'ilz en eussent jusques alors attendu un grand secours ; je les ay receuz et traittez comme mes subjects qui monstrent une grande repentance de leurs faultes passées et qui protestent pour l'advenir une semblable fidélité et obéissance[1]. » C'était bien la fin de la campagne; les instructions qui suivirent prescrivaient de tout suspendre. Le Roi se réservait de conduire prochainement des forces imposantes en Languedoc et d'apprécier lui-même dans quelle mesure il faudrait user de la sévérité ou de la clémence[2]. M. le Prince ne fut pas relevé de son commandement et reçut une permission de quinze jours pour régler ses affaires en Berry. A Toulouse, il remit le service à ses maréchaux de camp,

1. Le Roi à M. le Prince, 30 octobre. A. C.

2. « Faites savoir au duc de Rohan, » écrivait le Roi à M. le Prince (11 novembre, A. C.), « que jay entre les mains » sa mère et sa sœur, que je les fay tenir en seure garde au » chasteau de Niort, et que je les traicteray selon que ledit duc » my obligera. » S. M. recommandait de ne « point rendre la » guerre que je faictz aux huguenots rebelles une cause et ung » interest général de mes subjectz de la R. P. R. et de suivre » et imiter la conduicte que je tiens pour ce regard. »

et, prenant son chemin par Agen et Bordeaux, gagna La Rochelle où il espérait rencontrer le Roi, la faveur qu'il avait sollicitée un mois plus tôt d'aller y saluer Sa Majesté lui ayant été sèchement refusée[1]; il ne put qu'admirer les travaux du siège. Vers la fin de l'année 1628, il rentrait à Montrond, assez fatigué de sa campagne et peu chargé de lauriers. Il avait montré de l'activité, un grand zèle contre les huguenots, un sens politique trop souvent troublé par ses passions; on lui avait trouvé plus d'application aux affaires administratives qu'à celles de la guerre. Sans mériter les louanges que lui prodiguaient certains récits imprimés à Lyon ou ailleurs[2], sans rechercher les actions, il s'y tenait bien : le jeune Fimarcon fut tué à côté de lui, et près de Castres on le vit charger résolument à la tête de ses gendarmes. En somme, il courut moins de dangers dans les combats auxquels il assista que durant l'épidémie qui coûta la vie au maréchal de camp marquis de Ragny, et il ne fut jamais plus en péril que le jour où, pendant un repas, au château de l'Arquerie, il faillit être enseveli sous les ruines de la salle de banquet qui s'écroulait.

1. Richelieu à M. le Prince, 19 octobre 1628. A. C.

2. La prise de la ville de Pamiers, etc. Paris, 1628. — Récit véritable de ce qui s'est passé au siège de Réalmont. Lyon. Permis d'imprimer, 8 mai 1628, etc., etc.

Après avoir pris d'assaut ou par composition quelques petites villes, incendié plusieurs villages, détruit force moissons, ordonné de sévères exécutions, il avait quitté le Languedoc brouillé avec tous les gouverneurs, laissant derrière lui des troupes ruinées, la rébellion circonscrite, il est vrai, privée de quelques places, mais plus irritée, plus ardente que jamais, les Cévenols aguerris, les grandes villes sous les armes, Rohan maître de la campagne.

M. le Prince en Berry et en Bretagne. Ses entrevues avec le Roi et Richelieu (janvier 1629). Il est renvoyé en Languedoc.

La défense de paraître à Paris ou à la cour n'avait pas été levée et lui pesait lourdement; en vain arguait-il de son désir de revoir sa mère mourante, de l'urgence de rendre ses comptes, de se justifier devant les ministres de certaines accusations de concussion dont il avait eu vent; il ne recevait pas de réponse, et, continuant d'errer tristement dans sa province, de château en château, il arrivait à Valery, lorsque, le 15 janvier 1629, il reçut un billet du Roi [1]. Sa Majesté était à quelques lieues de Valery, à Bray-sur-Seine, et permettait à son cousin de venir l'y saluer.

Après avoir longtemps tergiversé, le duc de Savoie, voyant croître les embarras de la France, le Languedoc en feu, La Rochelle debout, les Anglais en campagne, comptant d'ailleurs sur la

1. A. C.

sécurité que lui assurait pour l'hiver la barrière de neige des Alpes, le duc de Savoie avait jeté le masque, était entré ouvertement dans la cabale espagnole et prenait sa part dans les États du duc de Mantoue, notre allié; Casal, une des clefs de l'Italie, était investi par les coalisés. Mais le moment était mal choisi : La Rochelle tombait alors que s'accomplissait l'évolution du Savoyard, et Louis XIII, sans s'effrayer des difficultés de la saison, résolut de « faire le voyage d'Italie » en plein hiver. Il était sur sa route lorsqu'il donna audience, à Bray, au prince de Condé; quelques jours plus tard, celui-ci eut une entrevue avec le cardinal.

Suivant le Roi de près, Richelieu s'était arrêté aux Caves, maison de campagne appartenant au ministre Bouthillier et située près de Nogent-sur-Seine. M. le Prince vint l'y trouver le 21 janvier, lui fournit divers renseignements sur le Languedoc, hommes et choses, drapa de la belle façon Montmorency, d'Épernon et autres, glissant parmi ses révélations quelques sollicitations qui restèrent sans réponse; toutefois le cardinal lui permit d'assister aux états de Bretagne et d'y prendre possession du duché de Rohan. Après un séjour de quelque durée à Vannes, où il fut jugé par les Bretons « excellent homme de pro-

cez », Condé demandait l'autorisation d'aller enfin à Paris, lorsqu'il reçut l'ordre de retourner immédiatement dans le Midi[1]; ses pouvoirs ne s'étendaient plus qu'à la Guyenne. Tandis que le Roi en personne conduirait les opérations en Vivarais et Languedoc, M. le Prince devait procéder au dégât de Montauban avec l'assistance de d'Épernon; l'ordre était formel, pressant; Richelieu insistait pour qu'on fauchât le blé en vert : si le dégât n'avait pas mieux réussi l'année précédente, c'est qu'en voulant brûler les blés mûrs, on n'avait détruit que la paille[2]. Force fut d'obéir.

Le Roi en Savoie et en Languedoc. Le « Pas de Suze » et le sac de Privas. Condé devant Montauban.

Cependant le Roi accomplissait « le voyage d'Italie » et forçait le pas de Suze dans la saison la plus rude : surprenant M. de Savoie au milieu de ses préparatifs, Louis XIII lui imposa (11 mars) un traité qui sauvait Casal et dégageait pour quelque temps les États du duc de Mantoue. Au mois d'avril 1629, le gros des troupes était disponible pour compléter l'œuvre commencée à La Rochelle et achever la pacification du royaume en mettant fin à la rébellion du Languedoc. Le Roi repassa les Alpes, et, traversant le Rhône pour donner en plein Vivarais, mit le siège devant Privas, la plus forte

1. Le Roi à M. le Prince, 27 avril. A. C.
2. Le cardinal à M. le Prince, 28 avril. A. C.

place du pays, défendue par l'élite des vieux soldats réformés. L'attaque fut menée avec furie, et la défense avec l'énergie du désespoir ; la répression fut terrible : la ville brûlée, une partie de la population passée au fil de l'épée, tous les gens de guerre tués, pendus ou livrés aux gardes-chiourme. Richelieu lui-même détournait les yeux de ce spectacle : « Dieu m'a fait la grâce que je n'aie point vu cette tuerie », écrivait-il.

De Privas, Louis XIII descendit vers le sud-ouest, occupa Saint-Ambroix, traversa la Cize et vint assiéger Alais, dans la gorge du Gardon. Le châtiment implacable infligé à Privas, la clémence relative dont le Roi avait usé envers ceux de Saint-Ambroix produisaient parmi les huguenots des impressions diverses, suivant que les esprits étaient plus ouverts à la crainte, à l'espérance, à la colère. A Montauban, c'était la fureur, l'indignation, le parti de la résistance à outrance qui semblaient dominer. M. le Prince campait devant cette ville, assez mécontent de sa mission et surtout de l'ordre qui l'accouplait avec d'Épernon ; il avait encore peu de troupes et achevait de réunir ses Gastadours, se préparant à faire le plus de ravages possible et s'attendant à une guerre traînante, lorsque, dans une des premières matinées du mois de juillet, il reçut une visite et une nouvelle

inattendues : l'évêque d'Albi arrivait du quartier du Roi (30 juin)[1] et apportait l'ordre de surseoir aux dégâts : Louis XIII venait de signer l'édit de paix d'Alais.

« La paix d'Alais » (juin 1629.) Richelieu et Rohan mettent fin aux guerres de religion. Grandeur de leur conduite. Noble retraite de Rohan.

Le duc de Rohan avait compris que la lutte ne pouvait plus durer. Abandonnés par leurs alliés de l'extérieur, privés de communications avec la mer, les Alpes ou les Pyrénées, bloqués dans le massif des Cévennes et dans trois grandes villes, les calvinistes, en prolongeant la résistance, ne pouvaient qu'attirer sur eux-mêmes de nouvelles calamités et consommer la ruine de ces belles contrées. Rohan négociait bien encore, disait-on, pour organiser son parti en république sous la protection du roi d'Espagne, projet chimérique enfanté dans le désespoir, et d'ailleurs le temps manquait pour le réaliser; les villes étaient à bout d'argent, les Cévennes à bout d'hommes. Rohan faisait des prodiges d'activité et d'audace; mais encore quelques jours et on ne pourrait plus masquer cette faiblesse. D'ailleurs, les réformés étaient divisés, plus divisés peut-être que ne le croyaient leurs adversaires. En ce moment de suprême angoisse, leur chef voyait poindre les défections intéressées, les traités particuliers se préparer; chaque ville,

1. Le Roi, le cardinal à M. le Prince. A. C.

chaque seigneur faisant son accord avec le Roi, posant, acceptant des conditions différentes, c'était le jeu des ambitieux, des avides; la dignité de la couronne semblait peut-être en apparence mieux respectée, mais quelles garanties seraient restées soit à la communauté protestante pour ses libertés, pour son existence, soit au Roi pour le maintien de la tranquillité publique? Il fallait profiter de ces derniers instants où les « églises » étaient encore réunies sous les armes pour obtenir un traité général qui sauverait l'essentiel. Richelieu et Rohan eurent confiance l'un dans l'autre, leur parole leur suffit. Grand et noble spectacle qui repose l'âme fatiguée de l'affreux tableau de ces guerres, exemple mémorable de loyauté et de bon sens, le plus beau titre de Richelieu à la reconnaissance des Français [1].

1. Il ne faut pas juger la conduite de Richelieu dans cette grande affaire, d'après ce qu'il en dit lui-même. Rappelons-nous qu'il fut vivement attaqué par Bérulle et les catholiques passionnés, et nous comprendrons pourquoi dans ses mémoires il n'entre pas dans les développements qui lui sont habituels, répétant toujours avec quelque embarras : « Le Roi a fait grâce, il n'a point fait la paix. » Dans ses lettres il se montre bien plus hautain que Louis XIII. En somme, il semble vouloir s'excuser, comme premier ministre, de n'avoir pas écrasé les rebelles, et, comme cardinal, de n'avoir pas anéanti les huguenots. Cette double apologie n'atténue en rien la grandeur du service qu'il rendit à la patrie. Ajoutons que, dans l'inter-

Ce prince de l'Église romaine qui avait semblé animé jusqu'ici contre les protestants de toute la haine d'un casuiste, ce grand seigneur dont l'ambition semblait être sans bornes, tombant d'accord pour sacrifier à la patrie l'une ses passions de théologien, l'autre ses hautes visées; le prêtre garantissant aux huguenots la liberté du culte, l'égalité civile, les franchises municipales; le huguenot renonçant à l'existence politique de son parti : plus d'armée séparée, plus d'assemblées, plus de places de sûreté, plus de négociations avec les souverains étrangers, plus d'État dans l'État!

Ainsi fut complétée, consacrée l'œuvre de Henri IV. Il n'y eut désormais que des Français en France; la patrie eut le profit de cette grande somme de courage, d'énergie, d'intelligence que renfermait le parti protestant et qui avait été si souvent prodiguée dans des luttes fratricides. Les huguenots furent les plus fidèles sujets du Roi, siégèrent dans ses conseils, dans les cours de justice, éminents dans l'industrie, le commerce, officiers accomplis, commandant avec éclat les armées et les flottes, apportant l'élément austère dans le grand édifice de l'unité nationale.

prétation de l'édit de grâce, les cours de justice se montrèrent beaucoup moins larges que la couronne, et, il faut le reconnaître, avec l'appui de l'opinion publique.

Le lendemain de la paix d'Alais, après s'être assuré que tout son parti posait les armes, Rohan partait pour Venise, non pas en lançant à sa patrie le défi de l'émigré, non pas pour consumer sa vie dans la stérile oisiveté de la proscription, ce déchirement de tous les jours, cette plaie que toutes les douleurs ravivent, ce spectre qui trouble toutes les joies, mais comme un chef d'armée que le Roi veut employer ailleurs. Il attirera les turbulents, il ira avec eux, au loin, servir la France et la cause de la liberté religieuse, en Valteline, chez les Grisons, contre l'Empereur et le roi d'Espagne, reparaissant parfois librement en France, mais sans jamais s'y arrêter, et reprenant sa course guerrière jusqu'au jour où il tombera les armes à la main à Rheinfeld (1638).

Nous craindrions de blesser de profondes et respectables convictions en disant que Henri de Rohan est le premier des huguenots. Il n'a pas eu l'ampleur, l'autorité de Coligny ; aussi jaloux, plus turbulent, il fut moins austère peut-être, en tout cas moins fervent. Sa conduite, au mois de juin 1629, doit lui faire pardonner l'humeur factieuse qu'il montra trop souvent ; on ne peut pas dire qu'il fut meilleur citoyen que Coligny ; du moins il put donner de son abnégation patriotique une preuve éclatante que les circonstances ne permirent pas à l'ami-

ral de fournir. Comme capitaine, nous le croyons supérieur; toutes ses campagnes sont des modèles; si les réformés de France ne pouvaient s'honorer d'avoir donné à leur patrie Turenne et Duquesne, nous dirions qu'il est leur premier homme de guerre. C'est un de nos meilleurs écrivains militaires, le meilleur même jusqu'au temps de Napoléon. L'honneur, le grand honneur de Rohan, ce qui le distingue de presque tous les hommes de son temps, c'est d'avoir conclu, imposé cette paix sans avoir rien demandé, rien accepté pour lui. Les biens confisqués furent rendus, les siens comme les autres; c'était chose si simple, cela ressemblait si peu à une faveur, que personne ne le remarqua et que l'esprit de parti ne songea jamais à s'emparer de cette restitution pour en faire un thème d'injures et de calomnies.

CHAPITRE III

1629-1638

Changement dans la situation de Condé. Missions en Bretagne et en Provence. Les élus royaux et les pays d'états. Nesmond. — Exil de la Reine mère. Départ de Gaston. M. le Prince gouverneur de Bourgogne (avril 1631). — Désigné pour juger le maréchal de Marillac, Condé n'est pas appelé à siéger dans la commission. Exécution du maréchal (10 mai 1632). — Madame la Princesse et les « Dames factieuses ». — Prise d'armes de Monsieur. Il est accueilli en Languedoc par Montmorency. — Emploi donné à Condé. Montmorency est battu et pris (1er septembre 1632). — Efforts de Nesmond et de Madame la Princesse pour sauver Montmorency. Procès et exécution du maréchal. — M. le Prince après la mort de Montmorency. Affaires de succession. — M. le Prince à Dijon (septembre 1632). Session des états. — Les « deux Bourgognes » ; la neutralité. — Situation politique et militaire dans l'est de la France. — Mission de M. le Prince en Lorraine (1635). — L'arrière-ban et Louis XIII. Fin de la campagne de 1635. — État des relations entre la Bourgogne et la Franche-Comté. Projet de Richelieu. — M. le Prince prépare l'invasion de la Franche-Comté. Son armée. — Préparatifs de défense en Franche-Comté. — Le prince de Condé investit Dôle (29 mai 1636). — Siége de Dôle. Belle défense. Retraite de l'armée française (15 août). — Invasion de la France. Événements en Picardie. — Après une pointe en Bourgogne, le duc de Lorraine prend position entre Gray et Dôle. — L'armée de Gallas atteint la vallée de la Saône (septembre). Elle s'arrête en présence de Bernhardt et de La Valette. — Gallas envahit la Bourgogne (octobre), me-

nace Dijon et tourne au sud-est. Attitude de M. le Prince. — Investissement et siège de Saint-Jean-de-Losne (25 octobre-1er novembre). — Conduite héroïque des défenseurs. Assauts repoussés (1er et 2 novembre). — Secours de Saint-Jean de Losne. Retraite des Impériaux (3 novembre). — Gallas repasse le Rhin. Le duc Bernhardt. Organisation du commandement. — Administration de M. le Prince en 1636-37. — Désigné d'abord pour la Provence, M. le Prince reçoit le commandement de l'armée de Guyenne. Son fils, le duc d'Anguien, est chargé de le remplacer à Dijon (18 mars 1638).

Changement dans la situation de Condé. Missions en Bretagne et en Provence. Les élus royaux et les pays d'états. Nesmond.

M. le Prince fut le seul à qui Richelieu fit remarquer que la restitution des biens confisqués était une des clauses de la paix. Dès l'année précédente, Condé avait laissé entendre qu'il envisageait avec une certaine inquiétude cette suite inévitable d'un accord avec M. de Rohan, et il avait parfaitement compris les réserves que le cardinal avait mêlées alors à des paroles rassurantes [1]. Aussi fut-ce sans surprise, sans mécontentement apparent qu'il accepta quelques mots sonores et de vagues promesses comme une compensation des belles terres de Josselin et Blain qu'il fallut délaisser et rendre, quoique déjà un peu dégarnies de futaies. Il ne mit guère de zèle à faire accepter l'édit de paix par les gens de Montauban, et l'on put craindre un moment qu'il faudrait encore une fois recourir à la force, compromettre peut-être la pacification

1. Richelieu à M. le Prince, 8 juin 1628. A. C.

générale. Richelieu termina tout en vingt-quatre heures : Montauban lui ouvrit ses portes et le cardinal donna audience aux ministres protestants après avoir fait chanter le *Te Deum* dans une église rendue au culte catholique. Ces affaires réglées et les troupes séparées, Condé reprit le chemin du Berry, où il était de nouveau relégué par les ordres du Roi.

La mort de sa mère [1], précédant de quelques jours les couches de sa femme, lui fournit l'occasion d'un court voyage à Paris; mais, chaque fois, il fallait pour quitter la province une autorisation nouvelle [2]. La situation en apparence restait donc la même; elle était bien changée au fond. On ne peut pas dire que le prince fût associé au gouvernement; mais il était aujourd'hui considéré comme un haut fonctionnaire en activité de service; il avait un chiffre avec les secrétaires d'État; ceux qui avaient toute la confiance du cardinal, Bouthillier [3],

1. 28 août 1629.

2. Le 18 septembre 1629, le Roi permit à M. le Prince de venir à Paris pour les couches de sa femme, qui lui donna un second fils le 11 octobre. A. C.

3. Claude Bouthillier, né en 1584, conseiller au parlement de Paris; secrétaire d'État au département des affaires étrangères en 1618, puis surintendant des finances avec Bullion (1632); véritable type de fonctionnaire, d'une application sans relâche et d'un dévouement absolu au cardinal. Il fut obligé

Bullion, entretenaient avec lui une correspondance suivie et presque intime. Le cardinal lui écrivait plus souvent et avait consenti à ce qu'il fût représenté auprès des ministres par un magistrat qui, désormais fixé à Paris, suivait la cour dans tous ses déplacements : le jeune conseiller qui, en 1628, avait été attaché comme intendant au général de l'armée du Languedoc, M. de Nesmond, fut nommé, par brevet du Roi, surintendant des affaires de M. le Prince[1]. C'était un agent éclairé, assidu, plein de tact, ne négligeant rien, tenant Condé au courant de tout, lui donnant d'utiles renseignements et de précieux avis. Bientôt les missions se succédèrent; leur importance croissante indiquait les progrès de la confiance du premier ministre. Trois fois Condé présida les états de Bretagne; en revenant sans titre breton dans cette assemblée

de quitter la cour en 1643. — Il eut pour fils Léon, comte de Chavigny et de Buzançais, né en 1608, non moins dévoué, mais plus actif, plus intrigant, très apprécié de Richelieu, qui le fit conseiller d'État, puis secrétaire d'État en survivance et lui donna les affaires étrangères en 1632. Nous le retrouverons mêlé à toutes les agitations de la régence d'Anne d'Autriche. Il mourut le 11 octobre 1652. — Victor Bouthillier, frère de Claude, fut évêque de Boulogne en 1628, premier aumônier de Monsieur en 1638, archevêque de Tours en 1641, et mourut le 12 septembre 1670.

1. 21 janvier 1631. A. C. — Il exerçait officieusement ces fonctions depuis un an.

où il avait paru la première fois au titre du duché de Rohan, il eut le tact de ne laisser percer aucun dépit : chargé de faire passer diverses mesures financières et surtout de soutenir les droits du surintendant de la navigation, il conduisit ces affaires à bonne fin et à la satisfaction complète du cardinal. Dans l'intervalle de ces voyages, celui-ci l'avait soumis à une épreuve plus sérieuse ; il le fit envoyer en Provence au commencement de 1631.

L'organisation financière que Richelieu appliquait à tout le royaume et qui était destinée à pourvoir aux dépenses croissantes, résultat du développement de la politique extérieure, rencontrait sur beaucoup de points de vives résistances, notamment dans certains pays d'états tels que le Languedoc, la Bourgogne, le Dauphiné, la Provence. L'institution des élus royaux, c'est-à-dire, d'agents nommés par le Roi et substitués à ceux que les états désignaient pour le maniement des finances provinciales, fut accueillie à Aix par des émeutes. Encouragés par le parlement et peut-être fomentés par le duc de Guise, gouverneur de la province, ces troubles prirent bientôt le caractère d'une véritable sédition. Le Roi mit les cours souveraines en interdit, leur ordonna de quitter Aix, exila le parlement à Brignoles, la chambre des comptes à Saint-Maximin, et prescrivit au duc de Guise de

rester à Marseille ; M. le Prince fut chargé de présider les états et d'assurer l'exécution des ordres de Sa Majesté. Ce qui compliquait la situation, c'est que ces incidents s'étaient produits au moment du « grand orage de la cour », alors que deux fois le pouvoir de Richelieu fut sur le point de sombrer, à Lyon pendant la maladie du Roi (septembre-octobre 1630), à Paris lors de la fameuse journée des Dupes (11 novembre) ; la Reine mère et son fils Gaston étaient en lutte ouverte avec le cardinal ; or le duc de Guise était lié d'intérêts avec la Reine mère. Fils du Balafré[1], ce prince n'avait ni la grâce et l'audace de son père ni l'autorité et le génie de son aïeul ; assez lourd d'aspect et d'esprit, aussi intrigant que son indolence le comportait, il pouvait cependant, par son nom, sa fortune et ses alliances, causer quelque embarras en des temps agités ; d'ailleurs, sa charge d'amiral des mers du Levant le rendait incommode à Richelieu ; il fallait le contenir ou le déloger ; aussi la mission de M. le Prince paraissait-elle avoir un caractère

1. Charles de Lorraine, duc de Guise, grand maître de France, né en 1571, gouverneur de Provence et amiral des mers du Levant en 1594, se retira à Florence en 1633, et mourut à Cuna (Siennois), le 30 septembre 1640. Il avait épousé, en 1611, Henriette-Catherine de Joyeuse, fille unique de celui qui fut capucin sous le nom de frère Ange.

aussi militaire que financier. Des maréchaux de camp l'accompagnaient et il lui était recommandé de pourvoir à la sûreté de Toulon et d'Antibes; ces précautions pouvaient s'appliquer, il est vrai, aux affaires de l'extérieur autant qu'à celles de l'intérieur, car la guerre durait encore en Italie; mais, en tout cas, elles se trouvèrent inutiles : les cours souveraines se soumirent; on transigea sur la question des élus, dont la nomination fut différée ainsi que l'augmentation des impôts; un don de 1,500,000 livres, offert par la province, fut accepté en échange sur la proposition de Condé. Richelieu trouva que les Provençaux s'en tiraient à trop bon compte; mais les circonstances le disposèrent à ratifier cet arrangement. Tant que dura le séjour de Condé à Aix, le duc de Guise se tint coi à Marseille, et ne fit aucune opposition aux mesures prises par M. le Prince, qu'il n'alla pas voir, se bornant à échanger avec lui une suite de billets laconiques; l'un de ces billets (28 février) annonçait que la Reine mère venait d'être arrêtée à Compiègne. Le duc de Guise ne tarda pas à se rappeler qu'il devait accomplir un vœu à Notre-Dame de Lorette; il quitta la France pour n'y plus rentrer; déjà M. le Prince était chargé d'autres fonctions.

Exil de la Reine mère. Départ

Dès le mois de mars 1631, tandis que les ministres recommandaient à ce dernier de ne pas

de Gaston.
M. le Prince gouverneur de Bourgogne. (avril 1631).

s'éloigner de la Provence avant d'en avoir réglé les affaires, Nesmond et les amis personnels l'engageaient à rejoindre le Roi à Dijon[1]. Le dénouement du drame de Compiègne, l'arrestation et l'exil de la Reine mère avaient été promptement suivis du départ de Monsieur; ce prince avait pris la route de la Bourgogne, où il paraissait devoir s'établir en y appelant l'étranger. Le gouverneur de cette province était le duc de Bellegarde[2], vieux courtisan, surtout connu pour ses aventures galantes, favori de Henri III, complaisant et heureux rival de Henri IV en amour; assez effacé depuis plusieurs années, il se laissa entraîner, on ne sait comment, dans l'aventure de Monsieur. Louis XIII avait aussitôt marché sur les traces de son frère et le cardinal avait prescrit à M. le Prince de venir trouver le Roi. Condé ne put se rendre à cet appel; ce fut une bonne chance pour lui. Depuis longtemps, il visait ce gouvernement de Bourgogne, et, s'il avait été sur les lieux, il aurait compromis le succès par son impatience; en son absence, l'affaire fut menée avec beaucoup de prudence et de

1. Nesmond à M. le Prince. Auxerre, 22 mars 1631. A. C.
2. Roger de Saint-Lary et de Termes, duc de Bellegarde, pair et grand écuyer de France, gouverneur de Bourgogne et de Bresse, né en 1562, mort en 1646. Il céda sa charge de grand-écuyer à Cinq-Mars, en 1639.

finesse par Nesmond, qui la suivait depuis le commencement de la rupture et la conduisit à bonne fin. Au dernier moment, il pressa vivement le retour de Condé, mais le Roi quitta Dijon le 2 avril avant que M. le Prince eût pu le rejoindre. La nomination était faite ; résolue la veille en conseil et annoncée officiellement au Parlement, elle n'avait pas été obtenue sans résistance. Richelieu, d'ailleurs, entendait faire payer à M. le Prince un assez haut prix pour la faveur qu'il venait de lui accorder.

Désigné pour juger le maréchal de Marillac, Condé n'est pas appelé à siéger dans la commission. Exécution

Au milieu des crises qui se succédaient depuis deux ans, quelques défections s'étaient produites dans le groupe de créatures qui entourait le cardinal. De toutes ces trahisons, nulle n'avait plus irrité Richelieu que celle des deux frères Marillac[1],

1. Michel de Marillac, seigneur de Fayet, né à Paris le 9 octobre 1563, conseiller au Parlement en 1586, reçut les sceaux le 1er juin 1626, au moment du procès Chalais. Après les avoir quittés à Glatigny, près Versailles, le 12 novembre 1630, il fut conduit prisonnier au château de Caen, puis transféré à Châteaudun où il mourut le 7 août 1632. Sa traduction de l'*Imitation* est fort estimée.

Louis de Marillac, comte de Beaumont-le-Roger, né en 1573, commissaire général des camps et armées en 1617, blessé au siège de Montauban en 1621, capitaine-lieutenant des gendarmes de la Reine mère, lieutenant général des Trois-Évêchés et gouverneur de Verdun en 1625, maréchal de France le 3 juin 1629. Arrêté le 30 octobre au camp de Felizzo (Piémont), il fut jugé et condamné à Ruel, le 8 mai 1632, et décapité en Grève le 10 mai.

du maréchal (10 mai 1632).

l'un, écrivain de talent, légiste distingué, que la faveur du premier ministre avait été chercher parmi les épaves de la Ligue pour le mettre à la tête de la magistrature ; l'autre, arrivé à la dignité de maréchal de France sans grands services militaires, marié avec une Médicis, et devant sa fortune à l'appui de la Reine mère, surtout à la confiance que Richelieu avait eue longtemps dans sa fidélité. Le châtiment ne se fit pas attendre : tandis que le chancelier, dépouillé des sceaux, était emprisonné au château de Caen, le maréchal, arrêté en Piémont, au milieu de ses troupes, était conduit sous bonne escorte à la citadelle de Verdun, théâtre des prétendues exactions et des rapines qui firent le fond de l'accusation. Richelieu voulait que le procès fût jugé sur place par une commission dont il réservait la présidence à Condé : pour couvrir et justifier ce qu'aurait eu d'odieux et d'insolite le choix du premier prince du sang en pareille circonstance, on songeait à lui donner le brevet de général d'armée en Champagne. M. le Prince n'était pas encore entré en possession de son gouvernement de Bourgogne ; déjà souffrant du mal qui mit fin à sa vie, il prenait les eaux de Pougues lorsqu'il apprit que Nesmond et Perrault étaient chargés de lui porter « le commandement d'aller à Verdun avec toutes les expéditions et

pièces »[1]. L'embarras fut grand, car la pression devenait vive; Nesmond, les amis conseillaient de gagner du temps : « Refuser serait rompre, dans l'humeur de ceux à qui nous avons affaire, et perdre le fruit des choses passées. » Condé ne se hâtait guère de boire ses eaux; mais le cardinal insistait. Le maître des requêtes chargé de l'instruction du procès, M. de Bullion[2], venait d'informer M. le Prince qu'il se rendait auprès de lui[3], lorsque ce dernier fut subitement avisé qu'il présiderait les états de Bretagne (21 novembre); la même lettre lui prescrivait d'inviter les commissaires de la chambre de Verdun « à ne partir point pour venir à Paris suivant le commandement qu'ils en avaient, sans qu'ils ayent autre ordre de Sa Majesté ». Était-ce un simple temps d'arrêt? Les derniers doutes furent levés un mois plus tard; le 29 décembre, Nesmond invita Condé, sur l'avis

1. Nesmond à M. le Prince. Saint-Germain, 29 juin. A. C.

2. Claude de Bullion, sieur de Bonnelles, etc., maître des requêtes sous Henri IV; entre au conseil en 1624; surintendant des finances en 1632; président à mortier au parlement de Paris en 1636; mort le 23 décembre 1640. Nous l'avons vu surveillant Condé à Milan en 1610 (V. L. II, ch. II). Très petit homme et de méchante mine, ce qui ne l'empêcha pas, au dire de Tallemant, de faire fortune par les femmes; mais esprit lucide, homme d'ordre, il s'entendait bien aux finances. C'est lui qui fit achever l'église Saint-Eustache.

3. Bullion à M. le Prince, 16 octobre. A. C.

de M. de Bullion, à différer son départ pour Metz et à se montrer à la cour avant de se rendre en Bretagne : le prince était attendu à Paris le 6 janvier 1632[1].

Dès le commencement de cette année, il n'est plus question de M. le Prince pour le procès du maréchal de Marillac. Les commissaires furent rappelés de Verdun à Paris, où le maréchal fut jugé et condamné à mort le 8 mai, pour péculat et concussion, par treize voix contre dix. Nesmond était de la minorité et avait donné son avis *ad omnia citra mortem*. Il fut complimenté par le Roi et le cardinal pour avoir voté selon sa conscience ; mais il ne laissait pas que d'être un peu inquiet des suites que pouvait avoir cet acte d'indépendance, soit pour lui-même, soit pour M. le Prince. Ses inquiétudes se dissipèrent ; le maréchal fut exécuté en Grève le 10 mai, et le silence se fit sur tous les incidents de ce procès[2].

Mme la Princesse

On voit que le séjour habituel en Berry, les

1. Nesmond à M. le Prince, 3 janvier 1632. A. C.

2. Marillac n'avait pas commis de faute contre le devoir militaire ; il avait fait des profits sur les subsistances et les impôts, péchés mignons à cette époque ; « il n'y a pas là de quoi fouetter un laquais », disait-il dans son interrogatoire. En somme, cependant, il avait volé, et l'exemple pouvait être salutaire : mais il n'aurait pas été si sévèrement frappé sans les griefs personnels de Richelieu.

et les « Dames factieuses ».

missions diverses, les soins de la santé, tout ce qui éloignait habituellement M. le Prince de la cour servait assez bien ses intérêts. Il échappait au double péril ou de se laisser entraîner par les intrigants, ou d'encourir la haine de ceux dont il eût refusé les offres ; toutes les fautes des brouillons lui profitaient. S'il pouvait encore survenir quelque péril, c'était du côté de Madame la Princesse. La reine Anne s'était si bien habituée à la société de sa cousine, elle y trouvait, disait-elle[1], une telle douceur, un tel charme, que, si parfois Charlotte de Montmorency s'absentait pour passer quelques jours auprès de son mari, la Reine la rappelait immédiatement. Or Anne d'Autriche était déjà l'objet de la surveillance de Richelieu, surveillance qui, presque tendre d'abord, ne devait pas tarder à devenir sévère et presque haineuse. La dame d'atour de la Reine, madame du Fargis[2], venait d'être chassée de la Cour, et l'odyssée de la plus belle, la plus infatigable des intrigantes du

1. Anne d'Autriche à M. le Prince. Saint-Germain, 5 mai 1632. A. C.

2. Madeleine de Silly, comtesse de Rochepot, femme de Charles d'Angennes, seigneur du Fargis, conseiller d'État ; dame d'atour de la reine d'Anne d'Autriche, chargée des bagues de la couronne (15 octobre 1626) ; éloignée en 1630, elle se réfugia en Flandre, d'où elle continua de correspondre avec la Reine.

siècle, madame de Chevreuse[1], allait recommencer. Il importait que la princesse ne pût être comprise parmi « les dames factieuses ». Elle était protégée par son indolence et par « la vigilance souvent rude de son mari, qui lui inspira toujours plus de crainte que d'amour »[2]. Nesmond aussi avait soin de la mettre en garde contre les fausses démarches, contre les entraînements d'une humeur trop facile et d'un caractère léger. Cependant la situation fut un moment bien critique, car la foudre allait frapper la maison de Montmorency.

Prise d'armes de Monsieur. Il est accueilli en Languedoc par Montmorency.

Monsieur était en Lorraine depuis plusieurs mois; renonçant subitement à la main de Marie de Gonzague, qu'il avait paru désirer avec tant de passion, il venait d'épouser la sœur de Charles IV, et croyait avoir lié la fortune de ce prince à la sienne[3];

1. Marie de Rohan, fille d'Hercule de Rohan, duc de Montbazon, née en décembre 1600; mariée d'abord au connétable de Luynes (1617), elle épousa en secondes noces Claude de Lorraine, duc de Chevreuse (1622). Sa vie a été l'objet d'une des meilleures études de M. Cousin sur les femmes du XVIIe siècle et nous n'essayerons pas de la raconter de nouveau. Rappelons seulement quelques dates. Exilée pour la première fois, en 1626, après l'affaire de Châlais, madame de Chevreuse fut autorisée à revenir en 1628. Son second exil dura dix ans, de 1633 à 1643, et le troisième quatre ans, de 1645 à 1649. Elle conspira partout, en France comme en Lorraine, Espagne, Angleterre et Flandre, et mourut en 1679.

2. Mémoires de Richelieu.

3. Charles IV, duc de Lorraine, en 1624, à l'âge de vingt

Louis XIII voulut dissoudre cette alliance. Deux fois, en décembre 1631 et en mai 1632, il envahit les États de M. de Lorraine; les intrigues de Gaston servaient de prétexte pour frapper l'armée du duc Charles et dégager nos alliés d'Allemagne. M. de Lorraine céda et chassa son beau-frère, qui, avec quelques régiments, rebut de l'armée espagnole, se prépara à pénétrer en France. M. le Prince était aux états de Bretagne lorsqu'il reçut de Nesmond, qui avait suivi la cour sur la Meuse, les nouvelles suivantes : « On va séparer l'armée; M. de la Force, avec 10,000 hommes et 1,200 chevaux, ira en Bourgogne pour suivre Monsieur partout où il passera en France; l'intention de Sa Majesté est que vous commandiez cette armée[1]; »

ans. Dépouillé par Louis XIII, il se joint aux Impériaux en Allemagne, abdique, le 19 janvier 1634, en faveur du cardinal Nicolas-François, son frère, prend part à la victoire remportée à Nördlingen sur les Suédois par le cardinal-infant (6 septembre 1634); depuis lors, il soutient et continue une guerre vigoureuse, quoique parfois ralentie par des tentatives d'accord. Arrêté le 26 février 1654, à Bruxelles, par Fuensaldaña, il resta cinq ans prisonnier des Espagnols. La Lorraine lui fut rendue par le traité des Pyrénées, puis reprise par Louis XIV en 1670. Il termina sa vie par la défaite du maréchal de Créquy, à Consarbruck (11 août 1675), et mourut un mois après (18 septembre). Il avait répudié sa femme, la duchesse Nicole, en 1637, pour épouser la comtesse de Cantecroix; ce mariage fut cassé en 1639 par le pape Urbain VIII.

1. Nesmond à M. le Prince, Saint-Mihiel, 22 juin 1632. A. C.

et Nesmond faisait ressortir combien la position de M. le Prince devenait forte, et comme le langage des ministres, du cardinal et du Roi lui-même se modifiait tous les jours : « Toutefois, ajoutait-il, ce n'est que dans le cas où Monsieur prendrait racine en quelque endroit que Votre Altesse serait pourvue de ce commandement. » Condé quitta Nantes sans hâte ; c'était encore la saison des eaux, et il croyait avoir le temps de les prendre ; mais, au moment où il arrivait à Pougues, il fut convoqué à Paris pour y recevoir les ordres du Roi. Débouchant par le Bassigny, Gaston avait effleuré la Bourgogne, le Berry, le Bourbonnais, sans être admis dans aucune ville, sans soulever personne ; puis il s'était arrêté à Lodève ; Montmorency, gouverneur du Languedoc, lui avait ouvert sa province.

Emploi donné à Condé. Montmorency est battu et pris (1er septembre 1632).

M. le Prince ne fut pas appelé à marcher contre son beau-frère comme ses amis avaient pu le craindre d'abord ; on se contenta de ses assurances de dévouement, sans mettre sa fidélité à pareille épreuve. Chargé de maintenir l'ordre dans le centre de la France, et de dissiper les bandes qui pourraient remonter du Languedoc, il parcourut le Poitou, la Touraine, la Marche, et n'eut pas de troubles à réprimer [1]. La mission de suivre Monsieur

1. Le Roi lui témoigna sa satisfaction par lettre du 2 octobre. A. C.

était échue à Schomberg, qui conduisait une partie de la maison du Roi et quelques corps amenés de Lorraine. La tentative de rébellion avorta misérablement : aucune place, aucun district important du Languedoc ne suivit l'exemple du gouverneur ; ni les Cévenols ni les huguenots du plat pays ne bougèrent ; quelques gentilshommes dévoués à Montmorency, quelques compagnies dont il avait le commandement, s'étant réunis à la suite de Gaston, se trouvèrent en présence des troupes du Roi à Castelnaudary[1]. Après une heure de combat, il ne fut plus question de l'armée de Monsieur. Ses bandes indisciplinées avaient refusé d'en venir aux mains et l'on pourrait presque dire que l'action fut soutenue par deux hommes : à l'aile gauche, le comte de Moret, qui fut tué en se montrant par sa valeur digne fils de Henri IV[2] ; à l'aile droite, Montmorency, qui fut pris après avoir reçu dix-sept blessures « faisant vingt-quatre trous dans son corps ».

1. 1er septembre 1632.

2. Antoine de Bourbon, comte de Moret, né en 1607, de Jacqueline de Bueil, comtesse de Moret, et de Henri IV ; légitimé par lettres données à Paris en janvier 1608. Tué d'un coup de mousquet au combat de Castelnaudary le 1er septembre 1632. Un livre publié en 1699, sous le nom supposé de M. Gardet, prêtre, le fait échapper au combat et mourir en 1671 dans un ermitage en Anjou.

Ce vaillant seigneur, dernier des aînés[1] de sa glorieuse race, était l'idéal du gentilhomme français ; léger, mobile, mais généreux, affable, aimant le faste et la dépense, élégant, beau, malgré un léger défaut dans le regard, défaut héréditaire, disait-on ; admirablement adroit à manier ses armes et son cheval, d'une ardeur et d'une audace inouïes dans l'action ; jamais on ne vit meilleur soldat, mais plus soldat que capitaine ; une fois aux prises, il abandonnait la direction de sa troupe, ne songeant qu'à pousser son cheval à travers les obstacles ou la foule, et à frapper de sa main[2]. Il était adoré des troupes ; ceux qui le relevèrent tout sanglant sous son cheval abattu semblaient désolés

1. Cette expression n'est pas rigoureusement exacte au point de vue généalogique : mais la branche ducale avait acquis une telle illustration, et l'aînesse de la branche Boutteville était si vague, que le maréchal de Montmorency était bien considéré comme l'aîné de la famille.

Montmorency (Henri II, duc de), fils du cinquième connétable de son nom, né à Chantilly en 1595, amiral de France et de Bretagne en 1612, vice-roi de la Nouvelle-France, gouverneur de Languedoc en 1613, battit la flotte anglaise à l'île de Ré en 1625, et le duc de Savoie à Veillane (Avigliana, Piémont) en 1630. Nommé maréchal de France la même année ; décapité dans la cour du Capitole, à Toulouse, le 30 octobre 1632.

2. A Castelnaudary, comme à Veillane, en partant pour la charge, il enleva son cheval au-dessus d'un grand fossé qui arrêta presque tous ceux qui le suivaient.

de leur victoire et regrettaient qu'il n'eût pas la force de s'échapper. Quand, devant le tribunal, Guitaut[1], officier des gardes, fut confronté avec lui : « Non, répondit-il aux questions d'usage, quand nous avons été chargés l'autre jour, je n'ai pu reconnaître d'abord celui qui nous attaquait ; j'étais aveuglé par la fumée et par la poussière ; mais, quand j'ai vu que nous avions des hommes renversés et tués jusques aux sixième et septième rangs, je me suis dit : il n'y a qu'un homme qui puisse mener une telle charge ; c'est celui qui est là sur la sellette. » Et il fondit en larmes.

Efforts de Nesmond et de Mme la Princesse pour sauver Montmorency. Procès et exécution du maréchal.

On avait cru un moment que, pris en flagrant délit de rébellion armée, il serait jugé sommairement et promptement exécuté ; une ordonnance avait même été préparée « et scellée pour lui faire couper le col sans forme de procès »[2]. Monsieur ayant fait sa soumission, l'ordre fut rapporté et Montmorency conduit au château de Lectoure ; peut-être succomberait-il aux suites de ses blessures avant d'avoir été jugé ? Cependant le Roi s'était rendu en Languedoc ; Nesmond avait suivi la cour ;

1. Guitaut (François de Cominges, seigneur de) devint capitaine des gardes de la reine Anne d'Autriche, gouverneur de Saumur en 1650, chevalier de l'Ordre en 1661, mourut en 1663.

2. Nesmond à M. le Prince. Narbonne, 18 octobre 1632 A. C.

il remit à Louis XIII, à Richelieu des lettres pressantes de M. le Prince, de Madame la Princesse, plaida lui-même vivement la cause du maréchal; mais, dès le début, il en augura mal : « J'ay disné aujourd'huy avec M. le cardinal, écrivait-il à M. le Prince[1]; pour l'affaire de M. de Montmoranci il m'a dit que vous ne pouviés faire autre chose que prier pour luy, vous estant ce qu'il avoit l'honneur de vous estre, mais qu'il croioit que si vous aviés à donner conseil au Roy en autre affaire semblable, ou à en estre juge, vostre conseil et vostre jugement seroient bien différens de vostre prière. Et m'a dit par le menu tout ce que M. de Montmoranci avoit fait; je luy ay dit qu'il ne faloit point agraver sa faute, qu'elle estoit toute entière et très grande, et qu'il n'avoit point besoin de justice, mais de miséricorde. Sur quoy il m'a dit que cette affaire estoit encore en branle et qu'il n'y avoit rien de résolu, que le Roy y pourvoiroit, mais tous ces discours tendoient à une sévère justice. » Les termes de l'accommodement de Monsieur portèrent le dernier coup aux espérances que gardaient encore les amis du maréchal; on ne pouvait imaginer « un traité plus glorieux pour le Roy et moins glorieux pour Monsieur, écrivait encore Nesmond[2]; il n'est point

1. Montpellier, 30 septembre 1632. A. C.
2. Même lettre du 30 septembre.

parlé de M. de Montmoranci de près ne de loin dans le traité. Tous ceus qui ont suivi Monsieur, se voiant abandonnés, le maudissent, et c'est ce qu'on veut ». La duchesse[1], que son origine italienne et ses relations avec la Reine mère faisaient soupçonner d'avoir poussé son mari dans le parti de Gaston, avait été retenue sous bonne garde au château de la Grange de Pézenas; c'était une femme d'esprit et de cœur, jadis la Sylvie de Théophile, et qui devait mourir en odeur de sainteté à la Visitation de Moulins. Fort malade elle-même, étroitement surveillée, elle ne put être d'aucun secours à son mari. Madame la Princesse

1. Marie-Felice des Ursins, seconde fille de Virginio Orsini, duc de Bracciano, née à Rome en novembre 1600, mariée à l'âge de douze ans, par procuration, à Henri II de Montmorency, présentée à la cour de France en 1614, était trois ans plus tard en Languedoc auprès de son mari, à qui elle resta passionnément dévouée, et dont elle fut aimée avec tendresse, quoiqu'il ne se piquât guère de fidélité. Elle recueillit à Chantilly Théophile, proscrit, et lui inspira ses plus belles odes. Le bosquet de Sylvie a conservé le nom que le poète, dans ses vers, donnait à sa bienfaitrice. C'est cette duchesse de Montmorency qui, remplie des souvenirs de son enfance, fit construire dans les jardins de Chantilly le grand degré avec sa décoration, à l'instar des villas romaines. Deux ans après la mort tragique du maréchal, elle se retira au monastère des Filles de la Visitation Sainte-Marie, à Moulins (août 1634), y prit l'habit le 30 septembre 1657 sous le nom de Marie-Henriette, et mourut supérieure le 5 juin 1666. Sa vie a été écrite par Cotolendi et par le comte de Baillon.

était accourue ; en vain essaya-t-elle de pénétrer jusqu'à Louis XIII, d'embrasser ses genoux ; un ordre formel, deux fois renouvelé [1], l'arrêta aux portes de Toulouse. Ses lettres suppliantes, présentées au Roi par Nesmond, restèrent sans réponse. Les prières des généraux, des officiers, tous émus du même sentiment, furent accueillies par un silence glacial. Louis XIII resta inflexible et la tête de Montmorency tomba dans la cour du Capitole [2]. Bien plus digne d'intérêt et de sympathie que le maréchal de Marillac, Montmorency était assurément plus coupable ; on ne saurait méconnaître la justice de l'arrêt qui le frappa ; et cependant, de toutes les exécutions ordonnées sous Louis XIII, aucune ne laissa au Roi un plus douloureux souvenir. Deux ans plus tôt, après Veillane, il avait écrit au duc en lui envoyant le bâton de maréchal : « Je me sens obligé par cette dernière action autant qu'un Roi peut l'être envers son sujet. » De semblables paroles ne s'oublient pas ; Le Laboureur assure qu'à son lit de mort Louis XIII appela le prince de Condé et lui exprima, « non pas avec des pleurs, mais avec des sanglots », son regret de la tragédie de Toulouse.

1. Le Roi à Madame la Princesse, 20 et 27 octobre 1632. A. C.

2. 30 octobre 1632.

M. le Prince après la mort de Montmorency. Affaires de succession.

Jusqu'au dernier moment, Madame la Princesse avait conservé une lueur d'espoir. Quand tout fut fini, elle pourvut aux funérailles de son frère et repartit accompagnée de Nesmond. Après s'être arrêtée à Bourges pour embrasser ses enfants, elle rentra à Paris le 7 décembre. En ce temps, M. le Prince, établi à Dijon, pressait le parlement de Bourgogne de terminer le procès de certains complices de Monsieur, la plupart obscurs. Il y eut quelques résistances ; plusieurs conseillers étaient les amis de l'ancien gouverneur, et Condé signala particulièrement le mauvais esprit du premier président[1] ; mais, le Roi ayant prescrit de surseoir au procès des ducs de Bellegarde, d'Elbeuf, et autres de même qualité[2], la cour rendit son arrêt contre les petits compagnons qui, d'ailleurs, étaient contumaces. Sur un point, il fallut rassurer M. le Prince : le cardinal prit l'engagement que le pardon accordé à Bellegarde ne serait pas suivi de son rétablissement dans le gouvernement de Bourgogne ; Monsieur, après avoir abandonné le plus vaillant de ceux qu'il avait si follement compromis, avait insisté auprès du Roi et du cardinal pour

1. M. le Prince à Richelieu, 26 octobre 1632. A. C.

2. Le Roi à M. le Prince, 16 octobre ; Nesmond au même, 18 octobre 1632. A. C.

tirer d'affaire les plus frivoles de ses complices[1]. Il continua sa route, escorté par le comte d'Alais, et se rendant à sa maison de Champigny près de Tours, qui lui avait été assignée pour résidence. Son passage par les frontières de la Bourgogne émut un peu Condé : fallait-il rendre au duc d'Orléans les hommages dus à l'héritier du trône, ou le traiter en conspirateur flétri? Le Roi décida que Monsieur recevrait, à son passage à Lyon, les visites d'usage comme si rien n'était survenu.

L'arrêt prononcé à Toulouse impliquait la confiscation; dès le début du procès, le cardinal avait annoncé que le Roi ne s'en prévaudrait pas et qu'il userait du droit de grâce pour laisser les biens du condamné à ses héritiers naturels, c'est-à-dire à ses trois sœurs[2]. Ce fut promptement réglé[3]; le Roi se réserva seulement la jouissance des terres de Chantilly et de Dammartin, toutefois

1. Gaston à M. le Prince. Avignon, 8 octobre 1632. A. C.

2. Henri II de Montmorency n'avait pas laissé d'enfants, et les parents de son nom étaient trop éloignés pour hériter de sa fortune. Ses sœurs étaient : Charlotte, mariée à Charles de Valois, duc d'Angoulême ; Marguerite, mariée à Anne de Lévis, duc de Ventadour ; Charlotte-Marguerite, femme de Henri II, prince de Condé.

3. Les lettres patentes furent enregistrées au Parlement, le 9 mars 1633.

sans les unir à son domaine. M. le Prince, ayant désiré conserver la plupart des biens-fonds, dut indemniser ses belles-sœurs, et se chargea, avec une facilité qui n'était pas dans ses habitudes, d'acquitter le douaire de Madame de Montmorency. Il se trouva ainsi à la tête d'un état considérable; mais les combinaisons financières auxquelles il dut avoir recours lui créaient quelques embarras; aussi était-il fort appliqué à démêler cet écheveau de procès, d'emprunts, de transactions et de revendications, entrant dans le plus menu détail, réglant tout avec bon sens, et voyant beaucoup par lui-même. La gravelle, qui l'incommodait souvent et qui lui avait fait abandonner la chasse ainsi que d'autres plaisirs, ne diminuait pas son activité. Il l'employait aux affaires publiques comme à ses affaires particulières, visitant fréquemment les places de ses gouvernements tout comme ses divers domaines. Nous avons des lettres de lui datées des moindres villes de la Bresse, de la Bourgogne, du Berry et du Bourbonnais; nous le trouvons un jour en Bretagne prenant possession du pittoresque manoir où, selon la légende, Françoise de Foix fut saignée aux quatre membres par le sire de Châteaubriant; puis en Languedoc, au château de Pézenas, où son second fils, le prince de Conti, protégera les débuts de Molière; à Va-

lery, en Bourgogne, un des « excellens bastimens » reproduits par le crayon de Ducerceau et destiné à devenir la sépulture des Condé; à Montrond, à Châteauroux et tant d'autres demeures. Toute la baronnie de Montmorency, y compris Écouen, Mello, avait été réérigée en duché-pairie[1] en faveur de Madame la Princesse. Il avait fallu se défaire de quelques terres, voire des plus connues, et surtout vendre l'hôtel de Montmorency, ainsi que les tableaux, bagues, meubles, tapisseries qui y étaient réunis; quant aux papiers, titres, manuscrits conservés au « trésor » et au « cabinet des livres » de Chantilly, ces deux dépôts si souvent visés par Duchesne dans son histoire de la maison de Montmorency, ils furent retirés du château que le Roi s'était provisoirement réservé, et recueillis dans l'hôtel de Condé à Paris; c'est l'origine des archives de Condé.

Dès ce temps aussi M. le Prince paraît plus souvent à la cour, sans jamais y rester longtemps; rarement il sollicite l'autorisation d'y venir; le plus souvent il est invité, parfois pressé de s'y rendre. Il est de toutes les cérémonies. On le voit à sa place en la Grand'Chambre, pour y recevoir

1. Le titre d'Anguien, qui avait été fixé par Charles IX sur la terre de Nogent-le-Rotrou (voir livre Ier, ch. IV), fut transféré sur la baronnie de Montmorency.

les nouveaux pairs de France, qui s'appellent Richelieu et La Force[1] ; on le trouve aussi en plein Parlement, appuyant de sa présence et de sa parole les lettres de jussion qui imposent certains sacrifices à la cour souveraine, par exemple lorsque la nécessité de faire de l'argent amène Richelieu à créer de nouveaux offices. Le savant jurisconsulte Claude Colombet, ayant été nommé à une de ces nouvelles charges et obligé de subir l'examen d'usage devant de jeunes conseillers ses anciens élèves, fut traité par eux avec le dernier mépris ; il fallut l'intervention, le langage véhément de Condé pour obtenir l'admission de Colombet, « du commandement exprès de Sa Majesté porté par M. le Prince » (janvier 1636) ; ainsi Condé, dans sa soumission absolue au cardinal, rompait avec cette jeunesse du Parlement dont il avait si souvent cherché l'appui, marchant du même pas que son ancien allié Lejay, jadis le plus turbulent de la cour, mais lui aussi transformé par l'âge, la charge de premier président et l'autorité de Richelieu. Il faut encore assister aux cérémonies de cour, aux chapitres du Saint-Esprit, etc. ; mais la pompe ennuyait M. le Prince ; la parure surtout lui déplaisait, et il en était venu à se négliger

1. 5 septembre 1631, — 3 août 1637.

beaucoup sur sa personne. Ce n'est plus le cavalier peint par Ottavio Leone[1]; il porte de longs cheveux gras relevés derrière les oreilles; si les traits sont restés beaux, le visage est amaigri, sillonné par les rides; la taille s'est inclinée, et la mise est sordide. Lisez les lettres où Nesmond rappelle les bas de soie, les rabats de dentelles nécessaires pour figurer aux chapitres du Saint-Esprit, et surtout l'avis donné brutalement par Richelieu : « M. de Bourdeaus s'est oublié ce matin de dire à V. A. qu'il estoit chargé par M. le cardinal de vous prier de sa part lorsque vous irez voir le Roy, de vous vestir de quelque habit honneste et propre, de vous faire ajuster la barbe, vous botter et chausser avec la mesme propreté, en un mot de ne point paroistre en l'estat ordinaire où V. A. se met pour ce regard, vous priant de vous contraindre en cela pour l'amour de luy, et que, la première fois qu'il vous verra, il vous en remerciera[2]. » Les résidences officielles de M. le Prince étaient : à Moulins, l'antique château, si brillant au temps des connétables de Bourbon; à Bourges, où il avait aussi le gouvernement de la grosse tour, l'hôtel plus

1. Voir le portrait en tête du volume.
2. Perrault à M. le Prince. Paris, 11 janvier 1639. A. C.

modeste connu sous le nom de logis du Roi[1]; enfin à Dijon, au milieu des œuvres d'art qui rappelaient le passage des ducs de Bourgogne, le palais un peu délabré mais encore magnifique de ces princes[2]; ce sera désormais le séjour habituel de Condé; car c'est là qu'il doit remplir les plus graves, les plus délicates des fonctions qui lui sont confiées. De tous les gouvernements de provinces, celui de la Bourgogne était peut-être le plus beau, et assurément un des plus importants. Depuis deux ans, M. le Prince en avait été presque constamment détourné par diverses circonstances; à partir de ce jour, il lui donne tous ses soins; il s'y montrera dévoué à l'État, administrateur habile, laborieux, vigilant, moins général qu'intendant, souvent passionné, intéressé toujours, parfois dur, et plus disposé à favoriser le tiers état que la noblesse.

1. Élevé par le duc Jean de Berry, ce connaisseur d'un goût si fin, l'hôtel de Bourges, fort beau à l'origine, mais de proportions moins vastes que les palais de Moulins et de Dijon, était depuis longtemps négligé. Un incendie le détruisit au XVIIe siècle. Sur l'emplacement on a rebâti l'intendance, aujourd'hui préfecture.

2. L'ancien palais des ducs de Bourgogne, depuis appelé logis du Roi ou palais des états, a été en partie reconstruit dans le siècle dernier. C'est aujourd'hui l'hôtel de ville de Dijon.

M. le Prince à Dijon (septembre 1632). Session des états.

Le 29 septembre 1632, M. le Prince vint coucher pour la première fois dans la célèbre chartreuse où se voyaient les tombeaux des ducs de Bourgogne et où l'on admire encore aujourd'hui un des plus beaux morceaux de sculpture du moyen âge français, le puits de Moïse. Il y fut reçu par M. le vicomte maïeur et MM. les échevins de Dijon; et, le lendemain 30, après une matinée pluvieuse, il fit par un beau soleil son entrée solennelle dans la capitale de la Bourgogne; peu après, il présida les états. L'intendant de la province, M. de Machault, n'était pas auprès du gouverneur. Ce magistrat, connu par sa sévérité, avait été appelé en Languedoc, où il semblait que ses aptitudes de justicier dussent trouver leur emploi; il était alors remplacé à Dijon par un jeune conseiller d'État porteur d'un nom illustre, François-Auguste de Thou[1], que Nesmond avait tout particulièrement recommandé à M. le Prince comme un homme de savoir, de mérite, et surtout plus conciliant que M. de Machault. La session de l'assemblée provinciale se passa bien; M. le Prince, qui avait pris ses fonctions dans des circonstances assez graves, avait obtenu du cardinal diverses concessions et aplani les difficultés de la situation.

1. De Thou (François-Auguste), né à Paris en 1607; conseiller d'État, mort sur l'échafaud avec Cinq-Mars en 1642.

« Les deux Bourgognes »; la neutralité.

L'antique Bourgogne s'étendait sur les deux rives de la Saône, comprenant d'un côté les collines du Morvan et touchant à la Loire, de l'autre atteignant les sommets du Jura, de la Roche-d'Or et du Lomont ; de tout temps, elle avait été divisée en deux États distincts, la Duché sur la rive droite de la Saône, la Comté sur la rive gauche[1] ; toutes deux donnant à peu près les mêmes produits, le vin, le blé, le bois, les pâturages ; mais la Duché plus plantureuse, plus féconde, habitée par une population plus dense ; sur les deux rives, la race est vaillante, énergique, belliqueuse même ; le Bourguignon est surtout ardent, le Comtois tenace. Réunis souvent sous l'autorité d'un même prince, ces États avaient toujours eu des lois, des institutions différentes : l'un était un grand fief relevant de la couronne de France, l'autre était rattaché à l'Empire. La loi salique disposait du premier, les femmes pouvaient hériter du second ; les mœurs, le caractère, ne différaient pas moins que les lois. Ces deux voisins ne se ressemblaient guère et

1. La Saône, en fait, ne séparait pas les deux provinces qui brodaient sur ses rives. Au-dessus de Gray, elle était toute comtoise ; mais de Gray à Verdun, c'est-à-dire à son confluent avec le Doubs, elle était la vraie frontière militaire, bien que les deux places ducales de Seurre et d'Auxonne fussent sur la rive gauche.

s'aimaient médiocrement; cela datait de loin : « Quand César parut en Gaule, toutes les cités, toutes les tribus étaient divisées en deux factions, dont l'une suivait les Éduens et l'autre les Séquanes[1]; » l'opposition des deux grandes tribus que la Saône séparait avant l'ère chrétienne avait survécu à toutes les transformations, à tous les événements, et ce souvenir persistant vivait encore il y a peu d'années sur les bords du fleuve : « Empire », criaient les bateliers quand ils touchaient à la rive gauche; « Royaume » quand ils abordaient à la rive droite[2]. La division politique des deux provinces avait été consommée à la mort de Charles le Téméraire et consacrée par le traité de Senlis (23 mai 1493); la Duché resta au roi de France, la Comté devint fief des Habsbourg. Toutefois, lorsque éclata la rupture entre l'Empire et la France, le fléau de la guerre fut détourné des deux provinces qui portaient le même nom par un traité de neutralité (1522). Cette convention se trouva un moment abrogée de fait par la paix de Madrid, qui livrait le duché de Bourgogne à Charles-

1. . . . . . Omnes civitates (Galliæ) in duas partes divisæ sunt. Quum Cæsar in Galliam venit, alterius factionis principes erant Ædui, alterius Sequani. (Cæsar, lib. VI.)

2. Le véritable cri était « aume » (royaume) pour la rive droite, et « pire » (empire) pour la rive gauche, comme sur mer on dit tribord et bâbord.

Quint. Mais les états de la province abandonnée déclarèrent que rien ne romprait le lien qui les unissait à la couronne de France ; aussi, lorsque Lannoy se présenta devant Auxonne au nom de l'Empereur, il trouva les portes fermées et fut reçu à coups de canon. Bientôt rétabli, l'ancien traité fut d'abord prorogé de trois ans en trois ans, puis remplacé en 1580, sous la médiation suisse, par un nouvel accord dont la durée, fixée à vingt ans, fut successivement prolongée. La Réforme trouva peu d'adeptes en Bourgogne, et cette province étant devenue un des principaux points d'appui de la Ligue, Henri IV y alla rétablir son autorité, en chassa les Espagnols et, les suivant dans la Franche-Comté, atteignit Arbois après le brillant combat de Fontaine-Française. Le traité de neutralité reprit son plein effet; mais l'esprit ligueur était tenace : les intrigues espagnoles ne cessèrent jamais complètement en Bourgogne, et, quand Bellegarde en 1630 prit le parti de Gaston, le vent était à la rébellion. Là, comme en Provence, en Dauphiné, en Languedoc, la création des élus royaux avait été fort mal accueillie; une insurrection assez grave, connue sous le nom de révolte du Lanturelu, éclata à Dijon; on y brûla le portrait du Roi, on cria : « Vive l'Empereur ! » L'arrivée de Louis XIII mit fin

à ces agitations, sans apaiser complètement les esprits. M. le Prince avait donc pour tâche principale de ramener le calme en Bourgogne, d'y maintenir l'autorité du Roi, et de veiller du côté de la Franche-Comté. Outre l'ancien duché, son gouvernement comprenait les districts enlevés par Henri IV au duc de Savoie, les plaines ondulées de la Bresse, les collines du Bugey baignées par le Rhône, et, au delà des montagnes, sur le versant oriental, le pays de Gex, qui, touchant au Léman, communique avec la France par l'étroite gorge de la Cluse. Ainsi, vers le sud, la Bourgogne en quelque sorte enveloppait la Franche-Comté, tandis qu'au nord c'était la Franche-Comté qui enveloppait la Bourgogne et la séparait de la Lorraine, s'étendant entre les Vosges et le plateau de Langres. De ce côté, la Bourgogne avait pour protection les épaisses forêts du « bailliage de Montagne » (Châtillon), où se cachent les sources de la Seine. La vallée où coule ce fleuve naissant, riante et fraîche dès son origine, et, un peu plus loin à l'est, la vallée de l'Yonne, mettaient l'ancienne province ducale en communication avec le centre de la France, comme la vallée de la Saône la reliait au Lyonnais et au Midi[1].

1. Le roi d'Espagne avait conservé le domaine utile du Cha-

Situation politique et militaire dans l'est de la France.

M. le Prince apportait à la province pour don de joyeux avènement la suppression des élus royaux et le rétablissement de l'ancienne organisation de l'échevinage; ces deux concessions importantes firent disparaître tout vestige de l'esprit de sédition et modifièrent, au moins pour un temps, les dispositions du parlement. Pendant deux ans, M. le Prince put d'abord donner avec suite et succès tous ses soins aux affaires provinciales ainsi qu'à la remise en état des places fortes, puis assurer la rentrée des impôts et l'exécution des ordres du Roi pour les passages de troupes, enfin se préparer à tout événement : car l'horizon s'était chargé de nuages à l'extérieur.

« Turenne ne pouvait souffrir le vaste dont Richelieu était loué; les desseins du cardinal ne lui paraissaient pas assez concertés[1]; » c'est, en effet, le développement excessif, la multiplicité, l'improvisation des entreprises qui compromirent souvent les résultats de la profonde politique de Richelieu. Voici un des moments les plus critiques du règne

rolais, c'est-à-dire du district bourguignon qui touche à la vallée de la Loire; il le possédait au même titre que la Franche-Comté; mais, dès 1636, le comté de Charolais fut saisi par Louis XIII. Rendu au roi d'Espagne par la paix des Pyrénées (1659), il fut acheté par le prince de Condé en 1684.

1. Saint-Évremond. — Dissertation sur le mot vaste.

de Louis XIII ; rarement la France fut plus en péril que dans les années 1635 et 1636. Nos alliés disparaissaient : Gustave-Adolphe tué, l'électeur de Trèves en prison, ceux de Saxe et de Brandebourg venaient de faire la paix avec l'Empire ; l'Espagne, entrant ouvertement dans la lice, tentait partout un suprême effort pour nous écraser ; la guerre était allumée sur toutes nos frontières. Les généraux les plus éprouvés, les plus aimés des troupes n'étaient plus là : Montmorency frappé par la hache, Schomberg et d'Effiat enlevés par la fièvre. Le cardinal crut, en subdivisant les armées, ramener les commandements à la mesure des hommes inconnus ou médiocres qu'il employait et auxquels il demandait surtout le dévouement personnel, parents, amis, hommes d'église. De là une certaine confusion qui se manifesta d'abord aux frontières de la Lorraine, sur les bords de la Sarre, en haute Alsace, où divers corps d'armée plus ou moins faibles avaient été successivement rejetés : le vieux maréchal qu'on appelait familièrement le bonhomme La Force ; les maréchaux de camp Feuquières et Bellefonds ; les généraux étrangers, le duc de Weymar avec ses Suédois, le duc de Lunebourg, Éberhard de Wurtemberg, Frédéric de Bade, avec leurs Allemands ; un peu plus tard, du Hallier et Sourdis, qui amenaient les troupes de renfort ; tous voulant être soutenus,

mais évitant de se joindre et tenant surtout à ne pas être subordonnés les uns aux autres ; sans parler du sénat de Strasbourg, qui demandait protection pour les récoltes de ses sujets, des commandants de places, Aiguebonne à Haguenau, Fontenay à Remiremont, La Suze[1] à Montbéliard, qui se trouvaient isolés avec leurs garnisons au milieu d'une inondation de troupes ennemies. Car les premiers généraux de l'Empire, Gallas, Jean de Wirth, le duc de Lorraine étaient déjà au pied des Vosges ou les avaient même dépassées ; Charles IV surtout, complètement dépossédé par le roi de France et n'ayant plus d'autre État que son armée, apportait à la guerre une ardeur extrême soutenue par de véritables talents militaires. Pour remettre un peu d'harmonie dans les opérations et tâcher d'arrêter le torrent en attendant que le Roi en personne pût conduire les forces qu'il préparait en arrière, Richelieu jeta les yeux sur le prince de Condé.

Mission de M. le Prince en Lorraine (1635).

Les instructions données à M. le Prince lui conféraient plutôt les pouvoirs d'un intendant que

1. Louis de Champagne, comte de La Suze, fils d'un chevalier de l'Ordre tué à Coutras, et allié au prince de Condé par sa femme, Charlotte de Roye de La Rochefoucauld ; enfermé quelques mois à la Bastille, en 1628, puis appelé aux armées d'Allemagne où il servait depuis quatre ans avec distinction. Ses lettres à M. le Prince nous le montrent homme d'esprit et de ressources. Il mourut à son poste en 1636.

l'autorité d'un général : l'entretien des garnisons, l'organisation des armées étaient remis à ses soins, mais avec recommandation de ne pas compromettre sa personne, c'est-à-dire de ne pas prendre le commandement des troupes et de donner aux généraux des conseils plutôt que des ordres. Il devait user de rigueur en Lorraine, faire supporter au pays l'entretien du plus grand nombre possible de gens de guerre, raser les places inutiles, chasser les habitants de fidélité suspecte, punir de mort ou de confiscation tous ceux qui ourdiraient des menées contre le service du Roi, même les religieux, et envoyer le plus de monde possible aux galères, « le Roi ayant grand besoin de forçats. [1] » M. le Prince était à son poste à Nancy vers la fin d'avril ; il s'aperçut bien vite des difficultés du rôle qui lui était assigné ; témoignant une vive inquiétude de ce qui pouvait se passer en Bourgogne et des armements qui se faisaient en Franche-Comté, il demanda la permission de retourner dans son gouvernement (13 mai). Cette démarche fut mal accueillie par Richelieu : « Je n'ai point dit au Roi que vous demandiez votre congé, parce que véritablement il l'eût trouvé fort étrange ! » et

1. Le Roi, Richelieu à M. le Prince. 17, 18 avril, 2 mai, etc., 1635. A. C.

le cardinal, annonçant l'envoi de renforts conduits par du Hallier, ajoutait : « Il ne vous restera, Monsieur, qu'à donner de bons ordres et ne vous pas ennuyer sitôt en un emploi si honorable [1] » ; peu de jours après, parlant de la victoire que l'armée du Roi venait de remporter à Avein, il reprenait : « J'espère qu'un premier prince du sang ne sera pas moins heureux contre les ennemis de sa maison que des maréchaux de France contre ceux de cette couronne [2]. » A ces injonctions, M. le Prince voulut répondre par un coup d'éclat ; il indiqua aux petites colonnes qui s'agitaient dans la province un rendez-vous général à Remiremont, d'où tous ensemble marcheraient contre le duc Charles. Mais le bonhomme La Force s'arrangea pour que l'ordre le trouvât en opérations, et, s'excusant de manquer le rendez-vous, pria au contraire M. le Prince de lui envoyer toutes les troupes que celui-ci avait voulu concentrer à Remiremont. Condamné à l'inaction, Condé fit ressortir l'impossibilité d'agir tant que les ordres du Roi seraient envoyés directement aux maréchaux de camp [3]. Au moment où il exposait ses griefs, arrivaient de nouvelles instructions ; il était rappelé en Bourgogne où

1. 24 mai 1635. A. C.
2. 28 mai 1635. A. C.
3. M. le Prince à Servien. 28 mai 1635. A. C.

« sa présence sera plus utile à la France qu'au lieu où il la vouloit porter »; Sa Majesté remerciait son cousin de ses bonnes intentions, le félicitait « d'avoir voulu charger M. de Lorraine », mais ne voulait pas « laisser exposer une personne qui lui fût si chère » (28, 31 mai).

L'arrière-ban et Louis XIII. Fin de la campagne de 1635.

Après être resté à Nancy jusqu'à la fin de juin, M. le Prince s'en fut à Paris, où il se mit entre les mains de Juif[1], chirurgien du cardinal, « assez habile homme, dit Guy-Patin, mais grand bourreau et impitoyable opérateur »; il alla ensuite prendre les eaux de Pougues et rentra en Bourgogne pour procéder à la réunion du ban et de l'arrière-ban. Le Roi avait pris la direction des troupes qui se rassemblaient en Champagne; il était accompagné par le comte de Soissons, gouverneur de la province. Récemment rentré en grâce, turbulent, inquiet, beaucoup moins politique et moins dévoué à l'État que le prince de Condé, Louis de Bourbon représentait mieux que son cousin la tradition guerrière de sa race. Louis XIII avait aussi amené avec lui du Hallier et Sourdis; le cardinal de La Valette était pourvu d'un commandement; entouré de lieutenants sur lesquels il

1. Juif (Jacques) mourut en 1658. Il a été chanté par Voiture, et Tallemant a célébré son désintéressement.

comptait, le Roi espérait que l'appel fait à sa fidèle noblesse lui assurerait un renfort important en cavalerie. La convocation de l'arrière-ban avait causé une véritable stupeur dans les provinces ; les esprits n'étaient pas préparés à l'exécution de cette mesure ; tous les prétextes furent invoqués pour obtenir des délais, des dispenses ; cependant, vers la fin de septembre, quelques milliers de cavaliers rejoignirent le Roi à Saint-Dizier. La première impression fut bonne, mais bientôt modifiée. Voici ce que le Roi écrivait au cardinal, de son camp de Cœur devant Saint-Mihiel[1] : « Il ne faut faire nul estat de nostre noblesse volontaire que pour faire perdre l'honneur à celui qui voudra entreprendre avec eux quelque chose de bon où il y aura la moindre fatigue. Quand on les veut envoyer seulement à trois lieus d'ici tirant vers Metz ou Nancy, ils murmurent, jurent et disent tout haut qu'on les veut perdre et qu'ils s'en iront... Je vous escris la larme à l'œil de voir la légèreté des Français. Depuis hier midi, nous avons perdu 8 à 900 chevaux de noblesse, quelques harangues, promesses, flatteries, menaces que je leur aie pu faire... Je suis au désespoir d'estre contraint de quitter ce pays sans avoir faict quelque chose de bon. Je ne sais

1. 4, 7 octobre.

avec quel visage j'aborderay Paris ayant faict si peu de chose. » Le Roi, en effet, retournait découragé dans sa capitale, laissant ses troupes à ses lieutenants. L'état des mœurs ne comportait plus la réunion de l'arrière-ban et les reproches du Roi n'étaient pas complètement fondés. Ces gentilshommes de province, arrachés à leurs occupations, arrivant sans équipage, sans suite, ne sachant soigner ni leurs montures ni leurs armes, incapables de se procurer des ressources et des vivres, recevant des rations irrégulières, ne pouvaient être d'un grand secours. Les mieux pourvus, les plus robustes restèrent cependant, mais il fallut renvoyer le grand nombre. Leur retour fut lamentable : « La noblesse du ban vient d'arriver, écrivait à M. le Prince le gouverneur de la grosse tour de Bourges[1] ; la plupart prennent résolution, à ce qu'ils disent, de ne plus aller à la guerre, aimant mieux qu'on les déclare roturiers que de les faire mourir faute de pain. » A la suite de cette épreuve décisive, le Roi ordonna l'augmentation des troupes étrangères et la levée de nouveaux régiments français ; la noblesse se présenta en foule pour exercer les fonctions d'officiers et y trouva l'emploi du courage et du dévouement héréditaires

1. Stample à M. le Prince. Bourges, 7 décembre 1635. A. C.

qui n'avaient plus leur place dans les cohues de l'arrière-ban.

Pendant les derniers mois de l'année, les opérations furent conduites avec un peu plus d'ensemble. Le cardinal de la Valette, réunissant sous ses ordres la plus grande partie des troupes françaises, manœuvrait assez d'accord avec le duc Bernhardt, malgré les observations du pape, qui parlait d'excommunication si cette association d'un prince de l'Église avec un hérétique célèbre se prolongeait. Toutefois, la campagne de 1635 s'acheva dans des conditions peu favorables à la France; la victoire d'Avein n'avait donné aucun résultat et l'ennemi restait menaçant partout. Le gouvernement du Roi préparait un grand effort pour l'année suivante; il espérait, tout en assurant la sécurité des frontières, pouvoir prendre l'offensive sur plusieurs points, notamment en Franche-Comté.

État des relations entre la Bourgogne et la Franche-Comté. Projet de Richelieu.

On a quelque peine à comprendre pourquoi, au moment où la France était si sérieusement menacée de tant de côtés, Richelieu voulut augmenter la dissémination des forces, et allumer le feu de la guerre sur une frontière qui semblait protégée par un traité. Il pensait sans doute que la neutralité serait violée tôt ou tard; que dès lors il valait mieux prendre l'avance, profiter du printemps pour s'emparer de la Comté et déjouer les desseins

de l'ennemi; car les mouvements de Gallas, du duc de Lorraine et autres faisaient pressentir que ces généraux cherchaient à se créer de ce côté une base d'opérations. Toutefois il est permis de croire qu'en ordonnant cette agression injuste et impolitique, le cardinal se laissa entraîner par ce goût pour « le vaste » que lui reprochait Turenne. La guerre d'intrigues et de coups d'épingle avait commencé depuis longtemps entre les deux provinces; les griefs s'accumulaient, graves ou mesquins. Le Roi avait été justement offensé de voir les Comtois donner asile et appui à son frère Gaston, chaque fois que l'humeur inquiète de celui-ci l'attirait hors de France; pendant tout le cours de l'année 1635, le maire de Dijon, le marquis de Thianges, lieutenant général en Bresse, La Suze, gouverneur de Montbéliard, signalèrent de nombreuses infractions faites au traité de neutralité. Les Comtois n'étaient pas en retour; le parlement de Dôle, qui partageait avec l'archevêque de Besançon le gouvernement de la province sous le contrôle du cardinal-infant résidant à Bruxelles, le parlement de Dôle était l'organe des plaintes de ses administrés et se montrait offensé de ce que le Roi lui écrivît « chers et bons amis », et non « Messieurs », comme le faisaient ses prédécesseurs. Cependant des dépêches rassurantes avaient été

échangées, quelques satisfactions données; chacun protestait de son bon vouloir et la neutralité fut formellement réservée lorsque l'Espagne déclara la guerre à la France [1]. Ces déclarations officielles n'inspiraient confiance à personne et des deux parts on s'organisait pour la guerre. La communauté des intérêts matériels, d'anciennes et constantes relations, la situation géographique avaient dicté le traité qui, pendant cent treize ans, avait éloigné des deux Bourgognes le fléau de l'invasion; mais on se lasse de tout; l'ignorance des maux de la guerre empêche d'apprécier à leur juste valeur les bienfaits de la paix; l'irritation causée par divers incidents, les jalousies locales avaient disposé les deux provinces à la rupture qui allait éclater.

M. le Prince prépare l'invasion de la Franche-Comté. Son armée.

Instruit des intentions de Richelieu ou peut-être instigateur de ses desseins, M. le Prince préparait le terrain depuis assez longtemps. Ses principaux agents étaient un bourgeois d'Auxonne, nommé Jacques Martenne, un gentilhomme comtois, M. de Talmay, et surtout un jésuite dauphinois, le père Motet, recteur à Dijon. Les supérieurs de ce dernier eurent sans doute vent de ses menées et craignirent qu'il n'en résultât quelque ennui pour

1. Le parlement de Dôle au parlement de Dijon. 30 juin 1635. A. C.

l'ordre, car le père Motet fut remplacé au collège de Dijon en septembre 1635, et désigné pour aller prêcher en Champagne; M. le Prince, n'ayant pu obtenir la révocation de cette décision que le père-général présentait comme une mesure de discipline [1], provoqua un ordre du Roi qui retenait le père Motet à Dijon [2], et il continua de recevoir les avis de ce jésuite auquel il se fia peut-être plus que de raison.

Par dépêche du 11 octobre 1635, le Roi prescrivait à M. le Prince d'informer des contraventions à la neutralité commises par les Comtois, et, dans les premiers jours d'avril 1636, une armée achevait de se réunir en Bourgogne; l'effectif était fixé à vingt mille hommes de pied et huit mille chevaux. On y remarquait un grand nombre de gentilshommes de distinction servant comme volontaires et de véritables corps d'élite : dans l'infanterie Picardie et Navarre, dans la cavalerie des régiments suédois, hongrois, et ceux de deux colonels que nous retrouverons souvent, Rantzau et Gassion. L'artillerie recevait un développement inconnu jusqu'alors, grâce aux soins du grand maître. La Meilleraie, nommé lieutenant général de l'armée

1. Tanquam Deo minus fidelis in castitate servanda. A. C.
2. 20 décembre 1635.

sous M. le Prince. MM. de Coislin, de Villeroy, Lambert avaient été désignés comme maréchaux de camp, et Condé voulait leur adjoindre un sieur de Comarin qui avait promis monts et merveilles en Franche-Comté; mais Richelieu, analysant les offres de Comarin, fit remarquer qu'elles ne présentaient rien d'assez saillant ni d'assez positif pour faire donner un brevet d'officier général à un homme de réputation médiocre : « Vous avez déjà trois maréchaux de camp, ajoutait-il, et l'expérience de l'année dernière prouve combien la multitude des premiers officiers est nuisible dans une armée; ce n'est qu'une source de confusions.[1] » Richelieu n'observa pas toujours le principe qu'il formulait si bien.

Préparatifs de défense en Franche-Comté.

On annonçait que cette armée était destinée à opérer en Italie; mais les Comtois ne prirent pas le change et poussèrent vivement leurs préparatifs, sans négliger de veiller au maintien de leurs franchises et privilèges. Tout se fit par le concours et sous la direction des représentants du pays : les neuf commis des trois états et les magistrats des douze principales villes souscrivirent conjointement des emprunts dont les deniers furent mis dans les coffres du parlement; on pourvut de grains les

1. Richelieu à M. le Prince. Conflans, 27 mai 1636. A. C.

magasins des places, et de grands approvisionnements de réserve furent formés gratuitement à Gray, Salins et Dôle. A de vieux corps tels que le régiment d'infanterie de Laverne, dont tous les officiers avaient été instruits à l'académie des Pays-Bas et avaient déjà fait la guerre, on réunit sept régiments de milices et plusieurs compagnies de cavalerie, ce qui donnait, les places garnies et sans compter l'arrière-ban, un corps mobile d'environ dix mille hommes aux ordres du marquis de Conflans. Cette armée de réserve s'assembla vers Fraisans, sur le Doubs, poste trop éloigné de la frontière pour que les troupes de nouvelle levée fussent exposées aux chances du premier choc, et situé de manière à pouvoir secourir Gray, Dôle ou Besançon. Ces trois points paraissaient également menacés. L'armée française, marchant d'Auxonne sur Besançon, serait arrivée sans obstacle devant cette place, qui, n'étant fermée alors que d'une muraille, tirait toute sa force de sa situation dans une boucle du Doubs; c'était une cité impériale; en l'attaquant, on ne violait pas ouvertement la trêve; en l'occupant, on isolait la Comté de l'Allemagne. Gray commandait la navigation de la Saône; située près de la frontière, cette ville pouvait être détachée de la province et gardée plus facilement. Dôle n'avait pas la valeur straté-

gique de Besançon; mais c'était la capitale; on pensait que les parlementaires, effrayés des horreurs d'un siège, empêcheraient le gouverneur de se défendre à outrance, et que la soumission de cette place amènerait celle de toute la province.

Le prince de Condé investit Dôle (29 mai 1635).

Le 26 mai, la déclaration royale qui dénonçait les hostilités fut publiée à Auxonne et immédiatement expédiée aux gouverneurs de la Comté. Dans la journée du 28, le prince de Condé, conduisant l'infanterie et l'artillerie, arrivait devant Dôle, tandis que La Meilleraie, avec la cavalerie, passant la Saône à Pontailler, s'emparait de Pesme sur l'Ognon, et se saisissait à Rochefort d'un pont sur le Doubs, à une lieue au-dessus de Dôle; la place fut investie le 29.

Dôle s'élève en amphithéâtre sur la rive droite du Doubs, au milieu de vertes prairies que dominent à l'ouest quelques hauteurs; la plus saillante, le mont Roland, est jalonnée par une chapelle, objet de vénération; sur la rive gauche, les faubourgs de la Beduguc et d'Azans s'adossent à la forêt de Chaux, un des plus grands massifs boisés de France. Cette ville est un nœud de routes important; une voie romaine y passait. Prise et démantelée en 1479 par Charles d'Amboise, puis rendue à Charles-Quint, elle était alors enveloppée d'une enceinte en maçonnerie, solide,

mais irrégulière, et formant sept boulevards; on y avait récemment ajouté quelques dehors et divers travaux. Au centre de l'arc décrit par le rempart, la grande église servait de réduit; sa tour de briques plates et rouges existe encore et rappelle les monuments de la haute Italie. Coquette, bien bâtie, la ville a conservé l'empreinte laissée par le long séjour des Espagnols.

L'archevêque de Besançon, Ferdinand de Rye, vieillard plus qu'octogénaire, et l'un des gouverneurs de la province, s'enferma dans la place; il avait servi et fut l'âme de la défense. Notons parmi ceux qui l'assistèrent Eléonor de Poitiers, chevalier d'honneur au parlement, bailli et colonel de la milice d'Aval, le colonel Laverne, Saint-Mauris, maire de Dôle, Brun, procureur général, Boyvin, conseiller et historien du siège[1], le frère Eustache, capucin.

Siège de Dôle. Belle défense. Retraite de l'armée française (15 août 1636).

M. le Prince connaissait la ville et le pays, ayant déjà traversé la Franche-Comté lors de sa visite au saint-suaire de Besançon (1626); il était

1. « Le siège de la ville de Dôle, capitale de la Franche-Comté de Bourgongne, et son heureuse délivrance. Racontés par M. Jean Boyvin, conseiller de Sa Majesté en son souverain parlement audit Dôle. » 1637. — Boyvin avait déjà donné un premier et très émouvant récit du siège dans une lettre adressée, dès le 23 août 1636, au chanoine Philippe Chifflet (Bibliothèque de Besançon).

en mesure de diriger les opérations, mais il subissait l'influence du père Motet, qui lui fit changer le point d'attaque afin d'épargner le collège des jésuites. On voulait mener l'affaire vivement, écraser la ville de feux, l'épouvanter surtout par l'emploi des bombes, projectiles d'invention récente. Il fallut bientôt reconnaître à la vigueur de la riposte, au nombre et au succès des sorties, que la canonnade et le bombardement seraient insuffisants. L'enthousiasme des habitants de Dôle était à son comble; les passions religieuses s'en mêlaient, enflammées par la présence d'un grand nombre de luthériens dans les rangs de l'armée française, surexcitées par des récits de miracles, par des processions, des expositions de reliques; femmes et moines prenaient part à la défense. L'assaillant dut revenir à la mode hollandaise, avancer pied à pied avec la sape et les mines. Malgré les efforts de De Serres, excellent ingénieur qui dirigeait les travaux, les progrès étaient lents, le siège conduit sans suite. M. le Prince, tourmenté de la gravelle, avait dû s'absenter plusieurs fois; son humeur ne s'accommodait guère de la rudesse de La Meilleraie, et l'accord entre eux fut de courte durée[1]. Bientôt, les troupes fatiguées servirent avec mol-

1. La Meilleraie à M. le Prince, 6 juillet. — Bullion au même, 9 juillet; A. C., etc.

lesse; la vigilance s'affaiblit; à chaque instant, les gardes étaient surprises; les assiégés accablaient de brocarts les Français et leur chef, répétant que le prince mettrait à prendre Dôle plus de temps qu'il n'en avait passé dans le ventre de sa mère; on sait qu'une rumeur populaire le faisait naître onze mois après la mort de son père. Ce qui affligeait M. le Prince, c'est qu'à Paris on avait d'abord semblé ne tenir aucun compte des difficultés du siège : la prise de Dôle y était annoncée pour la Saint-Jean; la Saint-Jean passa et la prolongation de la résistance causa quelque surprise. « Plust à Dieu, écrivait le cardinal le 8 juillet, que les subjets du Roy fussent aussi affectionnés que ceux-là le sont à l'Espagne. » Cependant on avait encore bon espoir, et, le même jour, le Roi nommait M. d'Espenan gouverneur de Dôle, « au cas que Dieu mît cette ville en ma puissance ». On s'efforça d'effacer les mauvaises impressions laissées par les premières dépêches : « Il faudrait faire pendre les ingénieurs qui ont assuré que Dôle ne valait rien, » disait le chancelier; « le Roi n'a jamais compté qu'on pût ranger les Comtois à la raison sans difficulté », reprenait Richelieu[1]; et il annonçait des renforts, remontant le courage de M. le Prince, le

1. Juillet, août, *passim*. A. C.

rassurant sur les graves nouvelles qui arrivaient de Picardie, sur le secours que le duc de Lorraine amenait à ceux de Dôle. « Ce secours n'est que de Croates, ajoutait-il; il ne faut lever le siège que sur un ordre exprès du Roi, ou en cas d'une nécessité unanimement reconnue. Gardons-nous de quitter les entreprises d'importance par trop de considération ou de prudence. » Cependant l'armée française ne recevait point de renforts et le duc de Lorraine, ayant rallié le marquis de Conflans, approchait avec dix-huit mille hommes. Déjà Pontailler était brûlé, Pesme repris; les communications avec la Bourgogne allaient être coupées. L'inquiétude était grande dans cette province; les Comtois ayant assuré qu'ils pourraient bien se défendre eux-mêmes, on croyait que l'armée impériale marchait sur Dijon, et les échevins de cette ville réclamaient un mandement pour faire travailler aux fossés de la place tous les habitants sans exception (15 août); mais le prince avait déjà reçu de nouveaux ordres, et le ton des dépêches officielles, jusqu'alors pleines de sérénité, de confiance et d'encouragement, avait subitement changé : « Si vous ne pouvez, écrivait le Roi [1], enlever la place par un suprême effort; si, trois

1. 8 août. A. C.

jours après avoir reçu cette dépesche, vous n'avez pas donné à la France le contentement d'avoir Dôle en contreschange du progrès des ennemis dans le Nord, vous dirigerez immédiatement sur la Picardie six mille hommes de pied, trois mille chevaux, les munitions, presque tout le canon, ainsi que le grand maître (La Meilleraie), Lambert, Gassion, etc.[1] » C'était l armée et ses chefs que le Roi rappelait; il n'y avait plus qu'à lever le siège. Dans la nuit du 14 au 15, M. le Prince décampa et se retira sur Saint-Jean-de-Losne sans être inquiété; il laissait dans son camp quelques bagages et une grosse pièce de bronze fleurdelisée qu'on appelait la Louise parce qu'elle avait été coulée devant le Roi. Le jour de l'Assomption, au moment où les troupes de secours entraient dans Dôle, l'intrépide archevêque se fit porter sur le toit de Notre-Dame, au milieu des débris de

1. L'ordre était accompagné d'un billet du secrétaire d'État de Noyers, qui recommandait le secret absolu; la dépêche ne devait être connue que du grand maître seul : prescription dérisoire; mais à chaque ligne de ces dépêches on trouve la trace du trouble qui régnait alors dans les conseils du gouvernement. Après huit jours de réflexion, les ministres se repentirent d'avoir écrit si vite : de nouvelles instructions, expédiées le 16 août, donnaient dix jours pour prendre Dôle : s'il fallait partir après ce délai, on devait présenter la retraite comme le résultat d'une négociation avec les Suisses. Le siège était déjà levé quand le Roi signait cette lettre (A. C.)

la tour effondrée par les bombes. Quand il vit d'un côté l'arrière-garde des Français s'éloignant, et de l'autre les Lorrains qui arrivaient, il entonna le *Nunc dimittis;* ce furent ses dernières paroles : il expira peu après.

Invasion de la France. Événements en Picardie.

Ce mois d'août fut par toute la France un temps de grande anxiété. Au moment où la retraite du prince de Condé ouvrait à l'ennemi la Bourgogne et la vallée de la Saône jusqu'à Lyon, les coureurs de Jean de Wirth poussaient jusqu'aux environs de Paris, et le cardinal-infant achevait la conquête de la Picardie. C'était chaque jour une capitulation nouvelle, Le Catelet, La Capelle; Corbie se rendit « sans avoir eu aucune bresche ny esté battue que de trois canons »[1], et, tombant la dernière, donna son nom à cette année, véritable année terrible. L'émotion fut très vive, et mêlée de quelque honte : « Il y a beaucoup à s'estonner de voir l'abattement des François, et le peu qui leur reste de la vertu et valeur des François du temps passé[2]. » Le désarroi gagna un moment les hautes régions de la cour et du pouvoir. On parlait de ramener

1. 15 août. La Meilleraie à M. le Prince. A. C. — Par arrêt du Roi rendu en son conseil de guerre, Saucourt, gouverneur de Corbie, du Becq (de La Capelle), Saint-Léger (du Catelet), furent condamnés à mort. (Nesmond à M. le Prince. A. C.)

2. De Noyers au même. A. C.

d'Allemagne l'armée du duc Bernhardt, de fortifier Saint-Denis; mille projets se succédaient, contradictoires ou puérils; des vieillards oubliés, tels que Sully, étaient rappelés de leur retraite, d'autres de la disgrâce comme le duc d'Angoulême; Bassompierre faillit sortir de la Bastille [1]. L'entourage de Richelieu n'échappait pas à l'ahurissement; ses intendants démeublaient Ruel, et sa nièce, Madame de Combalet, expédiait « son beau cabinet » en province [2]. Seul, le Roi conserva toujours son sang-froid, prit les mesures nécessaires, et s'avança à la rencontre de l'ennemi au milieu du flot de l'invasion, ralliant lui-même les troupes, plaçant les postes, veillant à tout [3]. Richelieu ne tarda pas à recouvrer sa présence d'esprit, et la nation répondit virilement à l'appel du Roi. Les cadres de régiments improvisés se remplirent rapidement; à Paris, sur les marches de l'hôtel de ville, « le bonhomme » La Force touchait dans la

1. Nesmond à M. le Prince. A. C.

2. Bachelier au même. A. C.

3. Dès les premiers jours d'août, le Roi s'était établi à Chantilly et y resta dans une situation véritablement critique, au milieu des coureurs ennemis, n'ayant presque pas de troupes auprès de lui et fort peu devant lui. Dans sa correspondance avec le cardinal, on trouve la trace des ordres précis, sensés et très complets qu'il donnait chaque jour, comme aussi de sa docilité, presque de son humilité envers le premier ministre,

main aux portefaix et aux ouvriers qui venaient s'enrôler en grand nombre; « les colonels de la ville recrutèrent dix mille hommes en trois jours »[1]. Les nouvelles levées se groupèrent autour de quelques bataillons suisses et de l'intrépide régiment de Piémont, qui était resté inébranlable au fort de la tempête; quelques hommes de cœur, comme Guébriant à Guise, firent aussi bravement face au torrent; puis les troupes si longtemps retenues devant Dôle rejoignirent l'armée du Roi. Corbie fut repris le 11 novembre. Vers la fin de l'automne, la Picardie était dégagée et les Espagnols rentraient en Artois.

Après une pointe en Bourgogne, le duc de Lorraine prend position entre Gray et Dôle.

Voici les premières mesures prises pour arrêter l'invasion qui menaçait aussi l'est de la France. Les armées réunies du duc Bernhardt et du cardinal de la Valette, victorieuses à Saverne, furent rappelées d'Alsace et dirigées sur Mirecourt; les deux généraux devaient ensuite se replier sur le

lui rendant compte de tout en détail et semblant s'excuser de l'initiative qu'il prenait si à propos. Le comte de Soissons tenait l'avant-garde, où il se comporta en habile et vigoureux capitaine. Gaston, qui, un peu plus tard, prit sous le Roi le commandement de l'armée, eut, en ces jours difficiles, une bonne attitude. Ce fut seulement vers le 20 septembre, après l'arrivée des troupes de Bourgogne, qu'on put reprendre l'offensive et marcher sur la Somme.

1. Nesmond à M. le Prince. Paris, 15 août 1636. A. C.

plateau de Langres, observer les mouvements de Gallas et marcher, s'il y avait lieu, au secours de la Bourgogne; dans ce cas, leurs attributions étaient réglées de façon à les laisser indépendants du prince de Condé [1]. Celui-ci avait ordre d'appeler la noblesse, de lever cinq ou six régiments d'infanterie et toutes les compagnies de cavalerie qu'il pourrait [2]. En attendant que ces troupes fussent mises sur pied et que les armées dites d'Allemagne eussent exécuté leur mouvement, il restait à Condé, pour parer aux entreprises de M. de Lorraine, une centaine de gentilshommes montés, un régiment de cavalerie (Rantzau), deux d'infanterie, dont celui qui portait le nom d'Anguien et quelques compagnies de Conti. Le reste était réparti dans les places garnies tant bien que mal; la poudre manquait presque partout [3] et les hommes compétents pour commander ne faisaient pas moins défaut : « Ce n'est rien de bien fortifier les places, si on ne les munit de gens bien résolus, » écrivait Richelieu [4], éclairé par les désastres du printemps;

1. « Mon cousin le duc de Veymar n'a esté commandé de personne depuis qu'il est en France, ayant tousjours eu le commandement de son corps séparément de ceux avecq qui il a esté conjoint. » (Le Roi à M. le Prince, 23 août 1636. A. C.)

2. Ordre du Roi du 23 août.

3. M. le Prince à de Noyers, 4 septembre. A. C.

4. A M. le Prince, 10 septembre. A. C.

« mettez dans chacune quelque homme de qualité, brave, déterminé et entendu au métier ». M. de Myraumont fut envoyé à Auxonne[1]; La Motte-Houdancourt était à Seurre. Le duc Charles avait paru d'abord vouloir prendre une offensive immédiate et menacer le sud de la province; sa cavalerie ravageait la Bresse châlonnaise, tandis que Lamboy, avec l'infanterie, s'emparait de Verdun-sur-Doubs. M. le Prince s'était aussitôt porté à Châlon avec sa petite bande, et parvint à empêcher l'ennemi de franchir la Saône; bientôt même Verdun-sur-Doubs fut évacué, et le duc de Lorraine prit position entre Gray et Dôle où Gallas lui avait donné rendez-vous[2].

L'armée de Gallas atteint la vallée de la Saône (septembre 1636). Elle s'arrête en présence de Bernhardt et de La Valette.

Ce dernier, après avoir passé le Rhin à Brisach, s'était arrêté près de Mulhouse et y avait prolongé son séjour assez longtemps pour qu'on s'étonnât de ce long délai attribué par les médisants à l'or de la France. Il en partit le 30 août avec une armée que l'épouvante générale portait à un chiffre fabuleux, mais dont l'effectif réel ne devait guère être moindre de cinquante mille combattants.

1. La Vrillière à M. le Prince, 4 octobre. A. C.

2. Gallas (Mathieu), né en 1589 dans le comté de Trente, débuta comme page du baron de Bauffremont, devint lieutenant de Wallenstein, dont il dénonça les projets à l'empereur Ferdinand II. Ce fut l'origine de sa grande fortune. Il mourut à Vienne en 1647.

C'étaient ces bandes de la guerre de Trente ans, habituées à tous les genres de licences, et dont les excès ont partout laissé une si profonde impression dans l'imagination des peuples. Sans nourrir la même ambition que Wallenstein, avec moins de faste, Gallas avait cependant un train de prince et presque de souverain ; trois cents gardes veillaient sur sa personne; une multitude de valets, d'immenses bagages suivaient son quartier général. Ses généraux, ses soldats imitaient son exemple; d'innombrables goujats, quatorze mille chars et huit mille femmes accompagnaient son armée. Leur passage dans une contrée était comme le feu du ciel; rien ne restait derrière eux. On redoutait surtout la cavalerie croate, aussi infatigable au pillage qu'à la guerre, conduite par le brave Forkhatz et le gigantesque Isolani. Les meilleurs généraux de l'Empereur étaient dans le camp de Gallas; Grana dirigeait sa nombreuse artillerie. Cette formidable armée descendit dans la haute vallée de la Saône vers le milieu de septembre, rallia les troupes de M. de Lorraine et vint prendre position à la lisière de la Franche-Comté, de la Champagne et de la Bourgogne. Bernhardt et La Valette, bien inférieurs en nombre, s'approchèrent pour observer et troubler, s'ils le pouvaient, les mouvements de l'ennemi. Le 17 septembre, ils

campaient à Montsaugeon et à Isômes, sur les pentes du plateau de Langres, derrière la Vingeanne, avec leurs troupes bien concentrées ; en face, à environ quatre lieues, les quartiers de Gallas se développaient sur une vaste étendue. L'armée impériale dessina un mouvement sur le Bassigny ; Lamboy essaya même de forcer les quartiers de La Valette, mais il fut repoussé ; d'autres escarmouches, où se fit remarquer le jeune frère du duc de Bouillon, le colonel Turenne, tournèrent à l'avantage des Français.

Gallas envahit la Bourgogne (octobre 1636), menace Dijon et tourne au sud-est. Attitude de M. le Prince.

Après un mois de séjour dans son camp, Gallas, ne pouvant entamer la position de ses adversaires, prit le chemin de la Bourgogne. Le 18 octobre, il était devant Mirebeau. Cette petite ville n'avait d'autre défense que la Bèze et un méchant mur ; néanmoins, les habitants refusèrent d'ouvrir leurs portes, et, après avoir héroïquement disputé le passage de la rivière, ils se retirèrent dans le château, où ils combattirent encore trois jours avant de capituler (21 octobre)[1]. Le lendemain, Gallas se remit en marche ; la direction de ses

1. Le Roi exempta Mirebeau de la taille pour vingt ans ; mais les traces laissées par les Impériaux avaient été telles, qu'il fallut prolonger cette exemption de dix ans, et qu'au commencement du siècle dernier, cette malheureuse ville ne s'était pas encore relevée de cette épreuve.

colonnes semblait menacer le cœur de la Bourgogne. On craignait pour Dijon; La Valette et Weymar, arrivant à marches forcées, s'établirent tout auprès, sur les hauteurs, à Talant et Fontaine. La terreur était grande dans la ville. Les paysans y affluaient, la plupart maltraités, dépouillés, beaucoup estropiés[1]; la peste sévissait. Les citadins épouvantés ne savaient que faire : rester pour mourir du fléau? fuir pour être pillés, massacrés par les Croates, ou même par les Suédois? Le parlement et « les privilégiés » se montraient « peu affectionnés »[2]. Malade, fatigué, M. le Prince était à son poste; il éloigna son fils[3] et fit son devoir, remonta les courages. On acheva de réparer les fortifications; les compagnies bourgeoises prirent les armes. Condé put même organiser et faire sortir deux petites colonnes qui, par Châlon et Seurre, devaient gagner la rive gauche de la Saône pour secourir Auxonne ou Saint-Jean-de-Losne; mais le pays était tellement infesté de partis ennemis, que ce projet ne put s'exécuter. Cependant les coureurs de Gallas poussaient jusqu'aux portes de Dijon; bientôt on vit son avant-

1. « 800 paysans viennent d'arriver à Dijon, 200 sont estropiés. » (Le président Giroux à M. le Prince, 18 octobre. A. C.)

2. M. le Prince à de Noyers, 4 septembre. A. C.

3. M. le Duc était le 5 installé à Avallon.

garde, commandée par le duc de Lorraine, s'arrêter à une lieue de cette ville. Tout d'un coup l'armée impériale s'éloigna, et, tournant vers le sud-est, passa par Rouvres pour arriver le 25 devant Saint-Jean-de-Losne. Le duc de Lorraine, qui avait des vues de capitaine, avait vainement conseillé à Gallas d'attaquer Dijon; ou les généraux français se retireraient, abandonnant la Bourgogne sans coup férir, ou ils voudraient livrer bataille et toutes les chances de succès étaient pour l'armée de l'Empereur. Mais Gallas songeait moins à conquérir une province qu'à s'assurer des quartiers d'hiver dans un pays jusqu'alors épargné par la guerre; c'était là le grand mobile de ses incursions en France.

Investissement et siège de Saint-Jean-de-Losne (25 octobre-1er novembre 1636).

De gras pâturages, un pays ouvert et abondant en céréales, peut-être le voisinage de la riche abbaye de Citeaux[1] et de vignobles déjà célèbres l'attiraient vers Saint-Jean-de-Losne. La petite ville ne paraissait pas en état de faire grande résistance; elle était si mal fortifiée, qu'on avait agité la question d'en raser les défenses; déjà, pendant le siège de Dôle, on avait ruiné le vieux château sur la rive gauche de la Saône. Un pont-levis permettait d'in-

1. Citeaux fut pillé vers le 25 octobre. (Arpajon à M. le Prince, 27 octobre. A. C.)

tercepter la communication entre les deux bords du fleuve; située sur la rive droite, la place était fermée d'une simple chemise en briques; cette muraille décrivait un arc de cercle et sa corde; la Saône coulait le long de la corde, dont les deux extrémités étaient marquées par des tours. Devant la partie circulaire régnait un fossé plein d'eau; une chaussée terrassée et palissadée tenait lieu de glacis; deux ouvrages grossiers en terre que l'on décorait du nom de bastions composaient les dehors. Ces défenses si imparfaites tiraient une certaine valeur de l'état de la saison; la pluie ne cessant de tomber, les marais de Saint-Usage étaient impraticables, les terres détrempées ne se prêtaient à aucun travail, et toute la plaine était sous le coup de l'inondation. Les habitants de Saint-Jean-de-Losne avaient un beau renom de fidélité et de courage[1]. On leur avait toujours laissé le soin de défendre leur ville, qui passait pour une des clefs de la Bourgogne; aussi portait-elle écartelé de Bourgogne ancien et moderne, et sur le tout de gueules à une boucle et ardillon fermé d'or.

1. Au VIIe siècle, Saint-Jean-de-Losne s'appelait Laona ou Latona. — En 1256, Hugues IV, duc de Bourgogne, lui donna une charte de commune qui fut confirmée par le roi de France. Dès 1273, elle fut assiégée par les seigneurs francs-comtois et repoussa leurs assauts.

Cette bicoque avait pour tout armement huit petites pièces de canon, pour défenseurs cent cinquante hommes du régiment de Conti, quatre cents bourgeois en état de porter les armes, et quelques paysans des villages voisins; le commandant, M. de Saint-Point, était un vaillant officier; mais le jour même où l'on connut l'approche de l'ennemi, il tomba malade de la peste qui désolait la Bourgogne et avait décimé la garnison; le lieutenant, M. de Machault, était découragé; les autres officiers, convaincus de l'inutilité de la résistance, se dévouèrent cependant et partagèrent avec les échevins le commandement des différents postes. Dès le 25 octobre, la ville était investie; Gallas mit son quartier général à Montot[1], ses cantonnements en demi-cercle de l'Ouche à la Saône, les troupes de siège à Saint-Usage, à environ cinq cents mètres des fossés, sur la voie romaine qui coupe la plaine. Lamboy s'était arrêté à Rouvres pour couvrir le siège et observer l'armée française groupée autour de Dijon. Les troupes de M. le Prince firent une sortie, attaquèrent Lamboy et le délogèrent de Rouvres; mais on ne put pousser plus avant; il fallut rentrer à Dijon. Gallas resserra ses quartiers et ramena Lamboy à Tart-le-Haut[2], sur une

1. 4 kilomètres nord-est de Saint-Jean-de-Losne.

2. 6 kilomètres sud-est de Rouvres.

hauteur qui commandait toute la plaine où coule aujourd'hui le canal de Bourgogne. M. le Prince, convaincu que l'on ne pourrait pénétrer jusqu'à Saint-Jean-de-Losne au travers des quartiers impériaux, chargea Rantzau de tenter le secours en passant par Auxonne et la rive gauche de la Saône qui était restée libre.

Le jour même de l'investissement, les Impériaux, sans se donner la peine de sommer la place, cherchèrent à saisir la chaussée qui coupe le marais entre la ville et Saint-Usage; mais on les reçut de manière à les étonner, et la nuit mit fin à cette première tentative. Le terrain fut disputé pied à pied : au bout de quatre jours, l'ennemi n'avait encore pu occuper que la moitié des dehors. Le 29, La Motte-Houdancourt, qui commandait dans Seurre, entrant en ville avec une partie de son régiment, aida les assiégés à reprendre quelques-unes des positions perdues. Rappelé le soir même dans sa place par les devoirs de sa charge, il renforça la garnison d'un détachement de soixante hommes commandé par le brave Loysac. On combattit encore deux jours avec acharnement. Le 31, vers midi, l'ennemi était maître de tous les dehors; une brèche large de trente-six pieds avait été ouverte dans la muraille, et l'assaut allait commencer

lorsqu'une tempête qui survint le fit remettre au lendemain.

Conduite héroïque des défenseurs. Assauts repoussés (1er et 2 novemb. 1636).

Le 1er novembre, une forte colonne d'infanterie, accompagnée de cavaliers qui portaient des fascines, traversa le marais et le fossé sous une grêle de balles, et, après avoir ouvert la palissade avec de grandes pertes, parvint à couronner la brèche ; le drapeau de l'Empire y fut même un moment arboré ; mais, prise d'écharpe par la petite artillerie des assiégés, la colonne d'assaut ne put faire de logement ; après trois heures de lutte, elle se retira. Le 2 au matin, Gallas fit sommer la place ; le tambour était accompagné par un officier de naissance, le comte de Ritberg, qui venait exprimer aux défenseurs de Saint-Jean-de-Losne l'estime et l'admiration de son général, en les invitant à ne pas prolonger une résistance inutile. Cette proposition fut rejetée ; les échevins, réunissant les principaux habitants au corps de garde de la porte de Saône, leur firent renouveler le serment de fidélité au Roi et à la ville : tous jurèrent de défendre la place à toute extrémité ; ils résolurent même, « en cas que par malheur ils vinssent à être forcés, de mettre le feu dans leurs maisons et aux poudres et munitions de guerre étant en la maison de ville, afin que les ennemis ne recouvrent aucun avantage, et, ensuite de ce, de mourir tous l'épée

à la main ou, s'il y avait moyen de retraite, de la faire par le pont de Saône, et de jeter, en sortant, une arcade d'icelui dans l'eau, afin d'avoir moyen de se retirer en sûreté ». Les mesures d'exécution sont aussitôt préparées ; les femmes et les enfants disposent partout les matières inflammables ; les mèches sont placées ; des barricades s'élèvent dans les principales rues, ne laissant libres que des chemins détournés connus des seuls habitants ; une des arcades du pont est coupée, toute prête à être renversée. Cependant on voyait l'armée ennemie prendre les armes devant ses lignes ; l'artillerie avait rouvert son feu avec plus de fureur ; bientôt une colonne de six bataillons s'avance, soutenue comme la veille par la cavalerie. Le fossé est comblé, le pont qui conduit à Saint-Usage relevé. Les deux premiers bataillons s'élancent sur la brèche l'épée à la main ; mais ils sont accueillis par un feu très vif et bien dirigé ; tous les coups portent, car les Impériaux sont entassés dans un étroit passage bientôt encombré de cadavres ; les plus hardis sont repoussés à coups de pertuisane ; le colonel Wrangel, qui dirigeait l'attaque, tombe mort ; les Impériaux lâchent prise.

Secours de Saint-Jean-de-Losne. Retraite des Impériaux (3 novembre 1636).

Au moment où de nouveaux bataillons se présentent au pied de la muraille, des cris de joie s'élèvent dans la ville ; douze bateliers, munis de

leurs gaffes et avirons, paraissent sur la brèche; ce sont de notables habitants d'Auxonne envoyés par le gouverneur, M. de Myraumont; ils sont venus la nuit en barque, se glissant le long des berges de la Saône, se cachant dans les bouquets d'arbustes que baignent les eaux du fleuve. Ils apportent la nouvelle que M. de Rantzau, parti de Dijon avec huit cents chevaux et deux régiments d'infanterie, a dépassé la Tille, qu'à l'heure même il doit entrer à Auxonne et ne tardera pas à les rejoindre. Cependant, un jeune colonel, déjà signalé pour sa valeur et son aptitude tactique, et qui deviendra un des premiers capitaines du siècle, François de Mercy, a remplacé Wrangel; la brèche est de nouveau couronnée, mais la défense ne se lasse pas, et les Impériaux sont encore repoussés. Mercy, furieux, frappait ses hommes du plat de son épée et cherchait à les ramener au combat, lorsqu'un grand bruit de trompettes, éclatant du côté de la Saône, domine un moment le tumulte; on aurait dit les fanfares d'une armée entière; la nuit tombait; les généraux de l'Empereur firent sonner la retraite. C'était Rantzau qui, arrivé le matin même à Auxonne et marchant au canon avec sa cavalerie, avait annoncé son arrivée par ce tapage d'instruments de guerre; son infanterie le rejoignit le lendemain matin. Comment

rendre la joie causée par l'entrée du secours et l'issue du second assaut? La nuit se passa en réjouissances. Mais quel fut le triomphe des assiégés quand le soleil levant (3 novembre) éclaira l'arrière-garde ennemie se retirant à travers la plaine détrempée, abandonnant voitures et munitions! Dans leur enthousiasme, ils voulurent sortir immédiatement et entraînèrent Rantzau. Il faillit leur en coûter cher; les Croates d'Isolani firent un vigoureux retour offensif, et ramenèrent la petite colonne jusqu'aux murailles, heureusement sans trop de pertes.

Les sièges de Dôle et de Saint-Jean-de-Losne présentent deux exemples mémorables de fidélité patriotique et de dévouement intelligent; nous en avons retracé les détails avec d'autant plus de fierté que les héritiers de cette vaillance sont tous Français aujourd'hui. A Dôle, les moyens de défense étaient plus parfaits; l'attaque aussi fut plus méthodique, plus tenace; à Saint-Jean-de-Losne, les Impériaux, voulant écraser leurs adversaires par le nombre, négligèrent d'abord les procédés scientifiques, puis lâchèrent prise au bout de neuf jours; toutefois la résistance opposée à une grande armée par huit cents hommes, dont seulement cent cinquante soldats, est un fait d'armes des plus glorieux, et l'histoire ne doit pas oublier les noms de

ceux qui conduisirent cette défense: le comte de Saint-Point, commandant la garnison, malade de la peste, se fit porter en civière sur la brèche et y resta pendant toute la durée des assauts[1]; il fut suppléé et secondé par Loysac, officier dans La Motte; Desgranges et Lapre, échevins; Toulorge, avocat du Roi; Jeannel, lieutenant civil; les citoyens Martène, Vaudrey, de Lettre, Poussis, Petitjean, Ramaille, Garnier, Dumay, Boissot, Jolliclerc se signalèrent par leur courage.

Gallas repasse le Rhin. Le duc Bernhardt. Organisation du commandement.

Après avoir tenu ses troupes concentrées pendant quatre jours sur les hauteurs qui avoisinent les Tarts, Gallas reprit la route de la Franche-Comté. Sa marche à travers un pays ravagé était lente et laborieuse; les maladies, la famine décimaient son armée. Quelques partis de cavalerie suivaient les colonnes fatiguées, enlevant chaque jour des détachements; le brave Isolani périt dans une de ces rencontres. Quand l'armée impériale repassa le Rhin, elle était en tel état, que le mot « malheureux comme Gallas » est resté proverbial dans cette

1. Nous le retrouverons à Fribourg, où il commandait le régiment de Conti comme premier capitaine, fut blessé et « fit des miracles ». (Lettre de M. le Duc, 1644.) — Saint-Point (Claude de Rochefort d'Ally, comte de), d'une famille d'Auvergne remontant à 1190, devint mestre de camp; nommé gouverneur de Saint-Jean-de-Losne, il conserva cette place au Roi en 1650, et mourut en 1688.

région. Pendant cette retraite, huit cents des meilleurs cavaliers de l'Empereur avaient pris parti dans l'armée du duc Bernhardt. Ce dernier fut accusé, non sans motif, de n'avoir pas pressé l'ennemi comme il aurait pu le faire et d'avoir trop songé à ménager ses troupes. Il est certain que là où ses intérêts d'établissement personnel n'étaient pas engagés, M. de Weymar était loin de montrer l'activité et la vigueur dont il fit preuve, par exemple, aux sièges de Saverne et de Brisach, et que toujours il parut tenir à ne pas trop abaisser les armes de l'Empire : « Rien n'a pu sortir M. de Weymar ny ses troupes des bons quartiers, écrivait le prince de Condé[1] ; jamais n'y eut si belle occasion de défaire les ennemis ou au moins grande partie, et avoir leur canon et bagage. M. le cardinal de la Valette a envoyé des courriers à M. de Weymar, et fait ce qu'il put. En l'honneur de Dieu prenes bien garde à ses actions et qu'il n'aie point ses quartiers d'hiver en France, surtout en ce pays, lequel il brusle et désole pis que les ennemis. Dix lieues à la ronde de Dijon tout est perdu bien plus par les Suédois que par les ennemis. Faut dissimuler, mais je meurs de voir depuis deux jours l'ennemi filer estonné, presqu'à la nage et en notre puissance,

1. A Richelieu. Dijon, 6 novembre 1636. A. E.

et qu'une telle occasion se perde. » On peut dire, il est vrai, à la décharge du duc Bernhardt, que la subdivision des commandements ne facilitait pas les opérations actives et les faisait dépendre d'un accord difficile à établir, surtout à maintenir entre plusieurs chefs égaux en pouvoir. Ce partage d'autorité, si dommageable au point de vue militaire, répondait à la méfiance naturelle de Richelieu et parfois s'imposait. Ainsi il eût été imprudent de subordonner La Valette à M. de Weymar, et, d'autre part, le duc Bernhardt n'aurait jamais accepté la suprématie du cardinal; de même on ne pouvait ni placer deux généraux sous les ordres de Condé, qui les aurait peut-être indéfiniment retenus en Bourgogne, ni priver cette province des troupes de M. le Prince. Le remède que Richelieu employa pour corriger cette situation ne fit qu'augmenter les embarras; il envoya sur les lieux un quatrième général, le duc de Longueville; le premier mot de La Valette fut de dire « qu'il ne fallait faire aucun état » de cette nouvelle armée, et l'accord ne fut pas meilleur.

Administration de M. le Prince en 1636-37.

M. le Prince se montrait fier avec raison de ce qui venait de se passer, et heureux d'apprendre combien « S. M. était joyeuse des prouesses de ses sujets de Bourgogne, et comme elle voyait la

différence de la qualité de ses peuples »[1]. Il y avait là une allusion aux faciles capitulations des villes de Picardie ; mais le reproche devait s'adresser moins à la population qu'aux gouverneurs des places. Quant à Condé, si on peut relever dans ses dépêches un peu d'emphase et un tour trop personnel, il n'en faut pas moins lui laisser et lui reconnaître sa part dans le résultat obtenu : malgré de vives douleurs qui l'avaient d'abord forcé de s'éloigner[2], il était revenu à Dijon au moment le plus critique, faisant preuve de vigilance et d'à-propos. Alors que les armées campées devant Dijon assistaient immobiles à la dévastation des campagnes, à l'incendie de Cîteaux, à la prise de Mirebeau et au siège de Saint-Jean-de-Losne, M. le Prince n'hésita pas à faire sortir de Dijon la poignée d'hommes dont il disposait ; c'est par ses ordres que fut exécuté le mouvement décisif qui sauva Saint-Jean-de-Losne. Cette fin d'année et la défense de la Bourgogne réparèrent en partie le dommage que la campagne de Franche-Comté avait fait à sa réputation.

1. De Noyers à M. le Prince. Amiens, 22 novembre. A. C.

2. Il alla prendre ses eaux au château de Mailly, près d'Auxerre, pays renommé pour ses bons vins. Le Roi l'avait autorisé à résider hors de Dijon, pourvu qu'il ne quittât pas la province.

Cependant on continuait de lui marchander la permission d'aller à Paris, lorsque tout à coup il reçut du cardinal l'invitation pressante de se rendre à la cour[1]. Le comte de Soissons s'était vu enlever le commandement qu'au plus fort de la panique il avait exercé avec courage et non sans habileté; certes son caractère était peu sûr et son humeur mobile; mais il ne semble pas qu'il y eût alors aucun motif de le mettre à l'écart. Il aimait les armes; le coup lui fut sensible. Le Roi ne put lui refuser audience : « M. le comte m'a extrêmement pressé de le laisser retourner à l'armée; je lui ay dit doucement que je ne voulois pas qu'il y allast; au mesme temps les larmes luy sont venues aux yeux, et n'a rien répondu. Puis il m'a dit qu'il s'alloit cacher à Paris[2]. » Ceci se passait le 18 novembre; le 20, Louis XIII annonçait à Richelieu « le partement de mon frère et M. le comte avec lui. Chavigny est si éperdu qu'il ne sait ce qu'il fait. » Le 22, le cardinal écrivait à M. le Prince : « Vous saurez par M. de Vantout la mauvaise résolution que M. le comte a fait prendre à Monsieur. Vous avez ci devant tesmoigné désirer faire un voiage à la cour; j'estime qu'il sera bien à propos que

1. 22 novembre 1636. A. C.
2. Louis XIII à Richelieu. C. P.

vous preniez cette occasion pour vous y rendre.[1] »

Les démonstrations de fidélité, de docilité que le premier ministre obtenait de Condé servaient comme de repoussoir à la conduite de Gaston et aux coups de tête du comte de Soissons. Bientôt, le Roi étant sorti de Paris pour régler les interminables affaires de son frère, M. le Prince fut chargé d'y commander en l'absence de Sa Majesté (janvier 1637). Il avait présenté à Louis XIII la députation de Saint-Jean-de-Losne : la ville fut exemptée de la taille, des droits de franc-fief, etc. Après avoir fait accorder à une population vaillante cette faveur, faible rémunération d'un grand service, M. le Prince voulut poursuivre ceux dont la fidélité avait paru douteuse. On eut à signaler peu d'actes de faiblesse, il faut le dire à l'honneur des Bourguignons; mais, soit regret de leurs privilèges amoindris, soit chagrin d'une situation si inférieure à celle de leurs voisins de Dôle, les parlementaires avaient montré de la tiédeur et peu de dévouement. M. le Prince saisit le premier prétexte, s'appuya du premier refus d'enregistrement de quelque édit pour obtenir des lettres d'interdiction générale du parlement de Bourgogne, et les porta lui-même au palais pour les faire publier (13 avril 1637); le

1. A. C.

14 mai, les membres « qui avaient le moins failli » furent envoyés à Semur, où ils rendirent la justice jusqu'au 15 août. Le parlement ne reparut à Dijon que le 10 septembre suivant. Le premier président, Le Goux de La Berchère[1], qui avait eu avec M. le Prince des rapports intermittents, tantôt intimes, tantôt froids et même désagréables, fut particulièrement frappé; il fut suspendu de ses fonctions et reçut des lettres d'exil.

M. le Prince s'appliquait à réparer le désordre des finances, à ramener le calme dans la province, la mettant de son mieux à l'abri des tentatives de l'ennemi. La guerre n'avait pas cessé complètement sur les frontières des deux Bourgognes, il y eut des incursions réciproques; mais la Franche-Comté fut surtout frappée et affreusement ravagée, soit par les partis détachés des garnisons françaises, soit par les troupes du duc Bernhardt, soit même par la

1. Pierre Le Goux de la Berchère avait succédé à son père Jean-Baptiste comme premier président au parlement de Dijon, en 1630. Suspendu de ses fonctions en 1637, « pour n'avoir pas su retenir le parlement dans son devoir », il reçut des lettres d'exil et se renferma dans une retraite fort digne. Remplacé par Antoine Bretagne, du parlement de Metz, qui eut lui-même Jean Bouchu pour successeur, Pierre Le Goux fut réintégré plus tard dans sa charge (31 juillet 1644); mais ce ne fut que pour la résigner le 26 septembre et aller présider le parlement de Grenoble.

petite armée du duc de Lorraine, qui avait hiverné dans cette province après la retraite de Gallas. La Bourgogne, plus épargnée à partir des derniers jours de 1636, eut cependant grand'peine à revenir du coup qu'elle avait reçu. Sept ans plus tard, en 1643, les élus du bailliage de Dijon constataient que la ruine de la plupart des villages ne permettait pas de lever la taille.

Désigné d'abord pour la Provence, M. le Prince reçoit le commandement de l'armée de Guyenne. Son fils, le duc d'Anguien, est chargé de le remplacer à Dijon (18 mars 1638).

Tout entier aux affaires de sa province, retenu aussi par quelques intérêts particuliers, M. le Prince ne désirait pas être chargé de fonctions nouvelles : au mois d'avril 1637, le Roi voulut l'envoyer en Provence avec mission de reprendre les îles Sainte-Marguerite (16 avril) ; Condé s'excusa, ce qui déplut à Richelieu : « Les occasions sont si chauves que celui qui les perd ne les recouvre pas ; je crains bien que celle que vous aviez de servir le Roi en ce rencontre soit passée[1]. » L'occasion cependant ne tarda pas à se représenter ; le 7 octobre de la même année, le cardinal informait Condé que le Roi lui avait donné le commandement de l'armée de Guyenne. La guerre qui embrasait nos frontières n'épargnait pas celles du Midi, et la pénurie de généraux se faisait sentir partout. Déjà Richelieu avait transformé en chefs militaires un certain nom-

1. Richelieu à M. le Prince. 21 avril 1637. A. C.

bre de prélats[1] ; tous ne montraient pas la même aptitude à leurs nouvelles fonctions, et cette étrange pépinière de commandants d'armée commençait à s'épuiser. Peut-être fallait-il cet ensemble de circonstances pour motiver le choix de M. le Prince. Atteint d'une cruelle infirmité, il n'avait jamais eu beaucoup de goût pour les armes, et croyait avoir payé sa dette en contribuant à délivrer la Bourgogne de l'invasion ; à peine relevé de l'échec éclatant de Dôle, il eût préféré ne pas compromettre le regain de bonne renommée que le secours de Saint-Jean-de-Losne venait de lui procurer. Aussi ne se pressa-t-il pas d'obéir ; prenant tout son temps, il gagnait le Berry (mars 1638), lorsqu'il reçut l'ordre de se rendre directement en Guyenne avec défense de repasser par Dijon. Il ne s'agissait plus d'une mission à courte échéance ou à médiocre distance comme celles

1. Un archevêque est admiral. . . . . . (DE BORDEAUX)
Un gros évêque est caporal . . . . . (DE CHARTRES)
Un prélat préside aux frontières . . . (DE NANTES)
Un autre a des troupes guerrières . (DE MENDE)
Un capucin pense aux combats. . . (P. JOSEPH)
Un cardinal a des soldats. . . . . . . (LA VALETTE)
Un autre est généralissime. . . . . . (RICHELIEU)
France, je crains qu'ici-bas
Ton église si magnanime
Milite et ne triomphe pas.

(*Satire du temps.*)

qui avaient été si souvent confiées à Condé en Bretagne, Provence ou Lorraine; la Bourgogne, cette fois, ne pouvait rester sans chef, et, pour suppléer le lieutenant général absent, le Roi choisit le duc d'Anguien[1]; c'était donc un jeune homme de seize ans et demi qui allait prendre le gouvernement de cette province si facile à émouvoir, si cruellement frappée, si menacée encore, où tant de problèmes difficiles à résoudre pouvaient se présenter chaque jour. Comment ce jeune homme se trouvait-il en mesure d'occuper une position pareille? C'est ce que nous indiquerons dans le chapitre suivant, où le lecteur verra comment se passent l'enfance et la jeunesse d'un héros.

1. De Noyers à M. le Prince. 18 mars 1638. A. C.

CHAPITRE IV

LOUIS DE BOURBON, DUC D'ANGUIEN

1621-1639

La princesse de Condé donne le jour à un fils (Paris, 8 septembre 1621). — Première enfance. Séjour à Montrond. — Baptême de Louis de Bourbon, duc d'Anguien, M. le Duc (6 mai 1626.) — Son établissement à Bourges (décembre 1629). — Les Jésuites et leurs collèges. M. le Prince leur confie son fils. — Le P. Pelletier et M. de la Buffetière. — M. le Duc au collège Sainte-Marie de Bourges. — Les études : le latin, la philosophie et les sciences. Les thèses. — Le droit et l'histoire. — Exercices physiques. Équitation. Traits de caractère. — La chasse. — Présentation au Roi (19 janvier 1630). — Voyage en Bourgogne. — Séjours à Dijon, Avallon, Auxerre. L'invasion et la peste (février à décembre 1636). — M. le Duc à Paris (1637). « L'Académie royale » et M. de Benjamin. — Madame la Princesse et l'hôtel de Condé. — Derniers cours. Fin de l'éducation. — M. le Duc prend possession du gouvernement de Bourgogne (avril 1638). Composition de son conseil. — « Les jetons des états. » Situation extérieure et souffrances intérieures de la Bourgogne. — Défense de la province. Escarmouche de Selongey (mai 1638). M. de Longueville et son armée. — Mouvements de troupes. — Villeroy. M. le Duc à Lyon. Comarin, Grancey, Marchin. — Les « troupes de la maison de Condé ». — M. le Duc avec le parlement et la robe. Il termine les conflits, apaise les querelles. — L'intérieur et les

plaisirs de M. le Duc à Dijon. — Voyage du Roi en Bourgogne (septembre 1630). Jugement de Richelieu sur le duc d'Anguien.

La princesse de Condé donne le jour à un fils (Paris, 8 septembre 1621).

Le 9 septembre 1621, Jean de Fradet, seigneur de Saint-Aoust, commandant pour M. le Prince dans la Grosse Tour[1], informa MM. de Bourges que la veille, jour de la Nativité-Notre-Dame, sur les dix heures du matin, en l'hôtel de Condé à Paris, Madame la Princesse avait donné le jour à un fils. Messieurs de la ville envoyèrent aussitôt trois députés complimenter le gouverneur de la province, qui, fatigué et tout glorieux de ses expéditions contre les huguenots de Sancerre et de Sully, se reposait dans sa nouvelle résidence de Montrond. M. le Prince avait alors ses raisons pour se tenir loin de Paris et de la cour ; il ne quitta pas le Berry. C'est là qu'il reçut le compliment assez sec du Roi et les félicitations ampoulées du duc de Luynes[2]. La

1. D'une très ancienne famille de Bourges, Fradet avait toute la confiance de M. le Prince ; il mourut probablement avant 1631 ; car, à cette date, il était remplacé par Grasset à la Grosse Tour. Son fils cadet, Jean, dit le comte de Saint-Aoust, servit de bonne heure, fut distingué par le maréchal d'Effiat, ce qui le mit en relations avec Cinq-Mars. La Meilleraie le poussa dans l'artillerie. Il devint conseiller du Roi, maréchal de camp, resta fort attaché à la maison de Condé et joua un rôle assez important après la Fronde, dans la négociation pour la liberté des Princes.

2. Voir l. III, chap. II

naissance de ce rejeton de la race royale ne manquait pas d'importance : rien ne faisait espérer un fruit de l'union de Louis XIII avec Anne d'Autriche; le duc d'Orléans ne semblait pas enclin à prendre femme, et, après douze ans de mariage, le prince de Condé n'avait pas encore de fils. Cependant l'événement passa presque inaperçu; *le Mercure français* l'annonça en quatre lignes, et l'attention des chroniqueurs du temps fut complètement détournée par l'arrivée à Paris d'un carme déchaussé, le père Dominique de Jesus-Maria, « estimé bienheureux » : le duc de Bavière attribuait la victoire de Prague à l'intervention miraculeuse de ce moine, et la foule se pressait sur ses pas pour recevoir les médailles bénites qu'il distribuait; on s'occupa fort peu de ce qui se passait à l'hôtel de Condé.

Première enfance. Séjour à Montrond.

Dès que Madame la Princesse fut relevée, elle se rendit en Berry pour conduire le nouveau-né au prince son époux (octobre 1621). Le parti de celui-ci était déjà pris. Il ne voulait ni garder son fils à sa petite cour de Bourges ni le laisser à l'hôtel de Condé. Craignant pour cet enfant délicat et presque chétif les préoccupations excessives d'une mère plus tendre qu'éclairée, l'air de Paris, l'influence de ces femmes élégantes dont Madame la Princesse était toujours entourée, il résolut de rompre avec

les traditions, d'établir son fils au château de Montrond[1], en pleine campagne, en face d'un horizon monotone, mais large et bien ouvert, et de le remettre aux soins de quelques femmes intelligentes, dévouées, dociles, de condition modeste, la demoiselle Luisible et autres, sous la direction de dame Perpétue Lebègue, femme de Champgrand, conseiller au présidial, anobli par l'échevinage[2]. Tout cela était à peine réglé quand la mort de Luynes tira Condé de Bourges et le ramena pour quelques mois à la vie active ; le gouverneur de Montrond, François de Vignoles, sieur de Mautour[3], suppléa le prince absent, et, quand, le 7 mars 1623, celui-ci revint d'Italie, il trouva tout en bonne voie ; ses ordres avaient été ponctuelle-

1. Voir liv. III, chap. II. — Bâti au confluent de la Marmande et du Cher, le château de Montrond s'élevait sur un énorme bloc de roche calcaire, isolé et escarpé sur tout son pourtour. Il ne reste aujourd'hui qu'une partie de la grosse tour. La ville de Saint-Amand est au pied du monticule. De l'autre côté, un grand parc clos de murs était annexé au château. Le domaine échut au XVIIIe siècle à Mlle de Charolais; il est aujourd'hui dépecé.

2. Mme Champgrand ne quitta pas la maison de Condé. On la retrouve auprès du jeune Henri-Jules en 1650. — La demoiselle Luisible devait tenir de très près à l'apothicaire qui servait M. le Prince dans sa prison.

3. Les Mautour furent gouverneurs de Montrond de père en fils; tous dévoués, probes, assez courts d'esprit.

ment exécutés. Bientôt la retraite d'abord volontaire de Condé se transforma en un véritable exil, et, durant quelques années, il eut tout le loisir de surveiller et diriger les premiers pas de son jeune fils.

Baptême de Louis de Bourbon, duc d'Anguien, M. le Duc (6 mai 1626).

Le 2 mai 1626, le petit prince, prenant dès ce jour l'un des titres qui appartenaient à son père et qu'avaient illustré ses aïeux [1], le duc d'Anguien sortit de Montrond pour la première fois et fut conduit à Bourges, où il devait être baptisé. La noblesse alla au-devant de lui ; aux portes de la ville, il trouva les officiers de justice, le clergé et quatre mille bourgeois sous les armes. Après avoir

1. Nous croyons devoir reproduire ici la note insérée au t. Ier de la seconde édition, p. 337.

La seigneurie d'Enghien en Hainaut, à six lieues de Mons, passa de la maison de Luxembourg dans celle de Bourbon par le mariage de Marie de Luxembourg avec François, comte de Vendôme, en 1487. Ce titre fut porté successivement par son fils Charles et ses petits-fils, François, Jean et Louis de Bourbon. Mais la baronnie d'Enghien étant échue en partage à leur frère aîné, Antoine, roi de Navarre, et plus tard aliénée, Louis de Bourbon, prince de Condé, en fit transporter le nom sur la terre de Nogent-le-Rotrou, au Perche, qui fut érigée en duché-pairie sous le nom d'Anguien-le-François. Par suite d'échange avec le duc de Sully, ce titre passa ensuite à la terre d'Issoudun en Berry, et enfin à la terre de Montmorency.

Quant au domaine d'Enghien en Hainaut, il devint la propriété des d'Aremberg, auxquels il appartient encore aujourd'hui.

Le nom s'écrivit Anguien pendant les XVIe et XVIIe siècles. On reprit l'orthographe wallonne vers le milieu du XVIIIe.

dîné au Grand Credo, il fut mené en la tribune aux harangues, où il eut à subir cinq discours ; chacun admira la patience de cet enfant de quatre ans et demi. M. le Duc, — car c'est ainsi que, par un usage dont l'origine est assez difficile à établir, il sera habituellement désigné, — M. le Duc était vêtu de velours bleu à fond d'argent. Avant de le présenter à la cathédrale, on le fit arrêter à la maison des Jésuites ; déjà quelques-uns des pères lui avaient donné des leçons. Le 4 mai, la princesse douairière de Condé, représentant la Reine mère marraine, fut reçue en ville avec de grands honneurs ; Madame la Princesse était déjà arrivée. Le 5, entrée du duc de Montmorency, représentant le Roi parrain. La cérémonie fut célébrée le 6 en l'église archiépiscopale de Saint-Étienne. M. le Duc répondit lui-même à toutes les demandes et dit tout le *Credo* en latin et en français sans hésiter d'un mot. Il fut nommé Louis et baptisé par l'archevêque Roland Hébert. On remarqua que M. le Prince, sortant de ses habitudes, avait revêtu un habit magnifique en drap gris de lin, tout battu d'or et d'argent.

Si le lecteur se rappelle qu'en ces jours Ornano et Châlais étaient arrêtés, et dans quel péril furent alors les Condé comme les Montmorency, il comprendra quels soucis, quelles anxiétés troublaient

les premiers de ceux qui assistaient à ces fêtes.

A peine baptisé, M. le Duc retourna à Montrond, pour y reprendre la même vie simple, saine, régulière, entremêlée de quelques-unes de ces leçons données en passant, presque sous forme de jeu, et que la mémoire des petits enfants recueille comme une semence destinée à germer plus tard. Un ingénieur distingué, appelé Sarrazin, qui relevait alors les murailles de Montrond, s'amusait à répondre aux questions du royal marmot, à le diriger dans ses récréations; et, lorsque vers la fin de l'année 1628, M. le Prince, revenant de Languedoc, s'arrêta dans sa forteresse du Berry, sa suite vit avec quelque surprise un jeune capitaine de sept ans qui rangeait en bataille dans les fossés du château les enfants du bourg voisin de Saint-Amand, les conduisait au combat contre des ennemis imaginaires, évoquant les héros de Rome, et les interpellant en latin[1].

1. « Henrici Borbonii primi Franciæ principis in Galliam Narbonensem iter et in Celticam reditus; » poème latin imprimé par Cramoisy en 1629, œuvre du jésuite Aubery, professeur de belles-lettres assez célèbre alors et qui a les honneurs d'un article dans Moréri. Ce père, ayant accompagné le prince de Condé en Languedoc, raconta tous les incidents de ce voyage en hexamètres aussi virgiliens que le comportaient le sujet et les noms de lieux. Nous le citons parce que son récit a été imprimé avant que le duc d'Anguien eût pris place sur

Établissement de M. le Duc à Bourges (décembre 1629).

M. le Prince s'était fait précéder en Berry par Thury, lieutenant de ses gardes, qu'il avait expédié du fond du Languedoc pour expulser les huguenots de Saint-Amand et de ses autres domaines, témoignant ainsi de la passion qui l'animait alors contre les réformés, et qui n'avait d'égale que son dévouement aux ordres monastiques. Il se plaisait depuis longtemps à s'occuper des congrégations, à régler leurs différends, à propager leurs établissements. Ses prédilections appartenaient aux religieux engagés dans la controverse ; il avait eu d'abord beaucoup de goût pour l'Oratoire; aujourd'hui, il est tout aux jésuites et décidé à leur confier son fils. Toutefois l'enfant ne lui parut pas en état de supporter un changement de régime, au moment surtout où une cruelle épidémie sévissait à Bourges. Ce fut un retard d'un an. Le 13 décembre 1629, le duc d'Anguien arrivait dans la capitale du Berry et descendait au logis du Roi, en attendant que la maison de Jacques Cœur fût prête à le recevoir. Après avoir été de nouveau soumis à l'épreuve des harangues, il fut comblé de dragées et confitures; au jour de l'an, nouveau cadeau de sucreries, massepains, bou-

les bancs du collège de Bourges. Aubery est encore l'auteur d'un poème latin sur la victoire des Sables-d'Olonne, dont le manuscrit est conservé dans les archives de Condé.

teilles d'hypocras, poires de bon chrestien; la ville y joignit un beau carrosse peint en bleu, garni de velours cramoisi, avec deux chevaux bien harnachés de cuir de Russie. Le lendemain, la vie du collège commença.

Les jésuites et leurs collèges. M. le Prince leur confie son fils.

En ce temps, les collèges des jésuites étaient très florissants : le système d'études, *ratio studiorum*, arrêté par le père général Acquaviva, avait transformé l'enseignement. Les universités défendaient leur terrain, obtenaient des cours souveraines jugement sur jugement[1] pour arrêter l'essor des novateurs et ramener la jeunesse sous la férule de maîtres fidèles à la tradition. A Bourges même, les jacobins ne voulaient pas tolérer que la faculté de théologie ouverte par les jésuites et créée par la libéralité de M. le Prince fût incorporée à l'Université[2]. Mais le mouvement était plus fort que la jurisprudence et que les plus antiques corporations.

1. Arrêt du parlement de Paris interdisant aux échevins de Pontoise de donner aux jésuites l'administration de leur collège; nombreux arrêts du parlement de Toulouse interdisant aux pères de Tournon d'usurper les privilèges des universités; arrêt du conseil chassant ces religieux de Troyes, 1624, 26, etc.

2. L'affaire ne fut terminée qu'en 1636, après une lutte de plusieurs années. Il fallut que M. le Prince intervînt, sur la sollicitation de son fils qui lui écrivait le 21 novembre 1635 : « Ultimam, ut opinor, manum operi tuo non denegabis. Tua est hæc theologia, tu illius parens... » A. C.

En 1627, dans ses douze collèges de la seule province de Paris, la compagnie de Jésus comptait treize mille cent quatre-vingt-quinze élèves dont sept cent treize à Bourges. Le plus vaillant champion de l'université, Richer, était mourant; Richelieu se montrait favorable aux nouvelles méthodes, et Condé faisait chose agréable au premier ministre en confiant son fils aux jésuites. D'ailleurs, la résolution qu'il prenait entrait dans son plan général de conduite; une réciprocité de bons offices avait établi entre lui et l'ordre des liens étroits, une véritable solidarité d'intérêts. Partout, en Italie, à Paris, à Bourges, en Languedoc, dans ses missions, dans ses voyages, il avait servi la cause des pères, et leur puissant appui ne lui avait pas manqué pour terminer des affaires délicates; aussi peut-on dire que l'ordre entier se mit à sa disposition pour répondre à sa confiance. Les hommes les plus connus de la compagnie, le confesseur de Louis XIII, Caussin[1], le célèbre philologue Pétau[2], l'adversaire de Saumaise, furent mêlés à l'éducation de Louis de Bourbon.

Le P. Pelletier

Le précepteur avait été bien choisi. Habile,

1. Le P. Caussin confessait M. le Duc quand il fut nommé confesseur du Roi en 1637. Le cardinal trouva bon qu'il continuât de confesser le jeune prince. A. C.

2. M. le Duc au P. Pétau. 6 février 1633. A. C.

et M. de la Buffetière.

assidu, vigilant, avec beaucoup de mérite et de savoir, le P. Pelletier comprit bien sa mission : il sut élever par degrés le niveau de son enseignement, l'adapter aux progrès de l'âge et de l'intelligence de son élève. Enclin d'ailleurs à suivre les tendances qu'on a coutume d'attribuer à ceux de son ordre, il tenait à rester seul maître de l'esprit et du cœur de l'enfant, et, pour écarter toute influence étrangère, préférait les manœuvres aux attaques directes, exploitant l'esprit d'ordre et d'économie de M. le Prince, lui signalant de petits gaspillages sans rien affirmer, recourant parfois à l'espionnage, à la dénonciation voilée.

Afin d'éviter les complications qu'aurait pu amener la présence d'un homme de qualité, M. le Prince ne donna pas de gouverneur à son fils, et mit auprès de lui un Dauphinois, M. de la Buffetière, qui devait conduire sa maison, l'accompagner, diriger l'éducation, les exercices physiques. Ce brave gentilhomme, susceptible, gourmé, très droit, se conformait scrupuleusement aux instructions qu'il avait reçues. Le P. Pelletier, s'accommodant mal de cette rigidité, ne manquait pas une occasion de desservir La Buffetière auprès de M. le Prince, et encourageait les petites résistances de l'enfant. Ce dernier profitait de ces dissensions

intestines pour secouer, autant qu'il pouvait, le joug de ses maîtres. M. le Prince n'avait donc pas échappé à tous les embarras qu'il espérait éviter. Toutefois, il ne se laissa pas égarer par son engouement pour les religieux, coupa court à la cabale du précepteur, renferma chacun dans ses attributions et maintint l'autorité de La Buffetière, qui mourut en 1639 sans avoir quitté M. le Duc. Un médecin, M. de Montreuil, qui, lui aussi, resta longtemps près du jeune prince et le suivit dans ses premières campagnes, veillait sur sa santé délicate, ne lui épargnant pas ces remèdes que le journal d'Héroard, certains mémoires du temps et mieux encore les comédies de Molière ont assez fait connaître.

M. le Duc au collège Sainte-Marie de Bourges.

Pendant six ans, sauf les dimanches et fêtes et deux ou trois mois de vacances annuelles, Louis de Bourbon se rendit tous les jours au collège Sainte-Marie, situé rue Mirebeau, près de l'église Notre-Dame de la Comtal[1]. Fondée en 1504 par la fille de Louis XI, épouse divorcée de Louis XII, la sainte et infortunée Jeanne de France, duchesse de Berry, cette antique maison était, depuis 1572, occupée par les pères jésuites. Le jeune prince

1. L'église de la Comtal, aujourd'hui démolie, datait du IXe siècle; jusqu'à la Révolution elle servit de chapelle au collège Sainte-Marie, aujourd'hui lycée de Bourges.

habitait, dans une rue voisine, un vieil hôtel qui existe encore[1], édifice gothique greffé sur des ruines romaines, spécimen charmant de l'architecture domestique du xv[e] siècle, monument du faste et du bon goût du célèbre financier Jacques Cœur.

En classe, il était séparé des autres élèves par une petite balustrade dorée[2]. Hors cette distinction, il était astreint aux mêmes exercices que ses condisciples, suivait les leçons des mêmes régents; on a conservé les noms du père Gouthière et du père Lejeune, qui fut plus tard confesseur de Madame de Longueville. M. le Prince avait spécialement exigé que son fils ne fût pas dispensé des « thèses de mois », compositions de nos jours. Il examinait les notes de l'enfant, voyait lui-même ses devoirs, en donnait son avis, se les faisait expédier en voyage. Pendant ses absences, il écrivait régulièrement au jeune prince, prescrivait de lui remettre quelques pistoles pour chaque succès de classe,

1. Aujourd'hui palais de justice. Le 6 juillet 1637, « les meubles délaissés à Jacques Cœur (*sic*) après le départ de Monseigneur le Duc furent portés au logis du Roy ». A. C.

2. Dans les réfectoires des universités anglaises, les fils de pairs sont encore aujourd'hui l'objet d'une distinction analogue. — Les armes de la maison de Condé se voyaient, il y a soixante ans, sur la muraille d'une des classes du collège de Bourges, au-dessus de la place qu'occupait l'illustre écolier.

adressait périodiquement au lieutenant de la Grosse Tour, Grasset, des mémoires ou lettres collectives contenant ses instructions, ses recommandations à chacun, gouverneur, précepteur, médecin, et particulièrement au père recteur : « qu'il ait soin des estudes et actions de mon fils ». Tout était réglé par M. le Prince, emploi du temps, heures d'études pendant les vacances ; ses instructions le montrent toujours en garde contre les dissipations extérieures, posant même de bien étroites limites à l'intervention de la mère : « Si ma femme vient à Bourges, on lui dira les heures que jay ordonnées pour les estudes ; les visites se feront et seront receues aux autres heures[1]. »

Les études : le latin, la philosophie et les sciences. **Les thèses.**

Avons-nous besoin de dire que l'étude du latin était comme la base de l'enseignement. C'est en maniant et remaniant de mille manières cette langue mâle et nerveuse, c'est dans le commerce des immortels écrivains de l'antiquité que cette brillante intelligence s'ouvrit, acquit la force et la souplesse, devint un puissant instrument de travail. Le duc d'Anguien avait commencé de bonne heure et fut vivement poussé. Nous avons vu qu'à l'âge de cinq ans, à son baptême, il récita le *Credo* sans hésiter d'un mot, et qu'à huit ans, sous les om-

1. M. le Prince à Grasset. 5 août 1631. A. C.

brages de Montrond, il interpellait les héros de Rome dans leur langue. Au collège, en dehors des devoirs usuels, il lisait les auteurs, les historiens surtout, Florus, Tite-Live, Tacite, César plusieurs fois. Ses maîtres, dans leurs comptes rendus, ne nomment pas les poètes, mais les Jésuites ont toujours cultivé le vers latin; Virgile, Ovide, Horace ont dû être habituellement dans les mains de cet élève dont tout le collège était fier et l'hexamètre n'a pas été omis dans ses exercices. Un des manuscrits conservés à Chantilly contient un recueil de poésies latines du rythme le plus varié, offert et dédié au prince de Condé par Louis de Bourbon en son très jeune âge: « ætatulam meam, quæso, intuere, quæ, ut tenera est ac primi vixdum tyrocinii capax[1].... ; » à mainte page du volume il est facile de reconnaître, sinon l'œuvre positivement originale, tout au moins la main encore incertaine du jeune héros, et des essais dans l'art de la calligraphie où il est permis de dire qu'il n'excella jamais[2]. Déjà de-

1. Dédicace du recueil: « Palatium gloriæ celsissimi principis, Henrici Borbonii Condæi. » — In-f° mar. bleu aux armes de Condé. 70 ff; 11 vignettes en couleur sur parchemin.

2. A d'autres places la plume était tenue par le père Pelletier, le précepteur, qui eut peut-être plus de part que son élève à la composition du recueil. Cependant il n'y travailla pas seul; l'écriture change souvent, et dans tout le volume il y a tant

puis quelque temps il écrivait régulièrement en latin à son père. Lorsqu'il entra en rhétorique, il avait onze ans accomplis; à ce moment, M. le Prince prenait possession du gouvernement de Bourgogne. Ce rapprochement servit de thème à une épître latine qui peut passer pour un bon exercice de classe: « Je vous consacre mes premières armes dans le combat de la rhétorique; ces essais trouveront grâce devant vous, car ils sont d'un soldat novice, et vous causeront quelque plaisir, car ils sont de votre fils[1]; » et il donnait à M. le Prince des nouvelles de sa sœur et de son frère cadet. Les trois enfants, alors réunis à Bourges, attendaient le retour de leur mère qui était allée à Toulouse demander grâce pour son frère. Elle les rejoignit en effet quelques jours plus tard: Montmorency avait été exécuté le 1er novembre (1632).

d'emprunts à l'antiquité ou à la fable, une si grande abondance de figures de rhétorique, une telle variété dans les rythmes depuis l'hexamètre jusqu'à l'ode tricolos tetrastrophos, le tout mêlé à une si profonde horreur de l'hérésie, qu'on peut attribuer l'œuvre au corps enseignant de Bourges.

1. M. le Duc à M. le Prince, *latine*, 28 octobre 1632, A. C. Les archives de Condé conservent un certain nombre de ces épîtres latines. La première est du 29 octobre 1631; le jeune prince s'excuse d'un peu de relâchement dans son travail. Dans la dernière, datée de Bourges le 8 janvier 1636, il demande à écrire désormais ses lettres en français.

En sortant de rhétorique, M. le Duc maniait le latin comme sa propre langue; il savait aussi l'histoire sainte, les éléments du calcul, et, par la conversation avec l'ingénieur Sarrazin et autres, il avait acquis des notions générales sur une foule de sujets. Les deux années suivantes furent consacrées à la philosophie et aux sciences[1]. Toutes ces études furent poussées à fond. A la fin de chaque division du cours, en 1634 et 1635, le jeune prince soutint publiquement une série d'assertions sous forme de thèses qui furent imprimées chez Rocolet[2], dédiées les unes au Roi, les autres à Richelieu, et répandues à un assez grand nombre d'exemplaires. M. le Prince les fit distribuer aux ministres, aux principaux magistrats, aux chefs du clergé, à Paris, en province et jusqu'à Rome. Cette nouveauté fit une certaine sensation. Les dédicaces furent fort admirées, disaient Nesmond[3] et autres correspondants; elles nous semblent un peu ampoulées et nous préférons le style facile, enjoué, la latinité courante des épîtres de M. le Duc à son père. Au

1. Logique, éthique, métaphysique, arithmétique, *Euclide* (géométrie), *les sinus* (trigonométrie), physique, telle qu'elle était comprise alors, dans ses diverses branches.

2. Juillet 1634, août 1635.

3. Nesmond cependant dut avouer que « MM. de Bullion et Bouthillier n'avaient pas eu la patience de les lire ». (A M. le Prince, 7 juin 1634, A. C.)

milieu des félicitations banales adressées à cette occasion, nous relevons cette phrase : « On n'a jamais vu les lettres si honorées, mais elles l'honoreront bien un jour.[1] » L'honnête magistrat de Toulouse qui écrivait cette flatterie ne croyait pas si bien dire et ne se doutait guère que celui dont il parlait aurait un jour « l'aigle de Meaux » pour panégyriste.

Le droit et l'histoire.

A cet ensemble déjà si complet, qui dépassait beaucoup le niveau de l'instruction superficielle alors jugée suffisante pour un homme d'épée, pour le fils d'un prince ou d'un grand seigneur, et qui ressemblait plutôt au programme d'études d'un jeune homme voué à l'Église, aux sciences ou aux lettres, M. le Prince voulut ajouter un cours de droit; il désigna un professeur qui, établi à Bourges depuis 1612, occupait la chaire de Cujas et avait acquis une grande réputation. Mérille joignait à son mérite une naïve vanité et prit à cette occasion le titre de *doctorum princeps et doctor principis*. Son cours, qui avait pour base les Institutes, reçut un certain développement; le jeune prince rédigea lui-même un traité des substitutions. Le professeur se plaisait à soulever des difficultés, à les faire résoudre par son disciple; parfois les

1. Bertier de Montraud à M. le Prince, Toulouse, 3 octobre 1635. A. C.

surprises étaient pour lui : « M. le Duc donne à étudier à M. Mérille aux propositions qu'il lui fait[1]. » Parmi ces études diverses, sorte d'enseignement supérieur, il en était une qui retenait M. le Duc et l'intéressait particulièrement : « Nous advançons en histoire qui est de longue haleine, en la lecture de laquelle il prend plaisir ; c'est une belle échole où se font les hommes[2]. » Le père Pelletier ne se contentait pas de lire à son élève des leçons que celui-ci pouvait suivre d'une oreille plus ou moins distraite, ni d'exercer sa mémoire par de simples récitations. A la fin de chaque séance, cet habile instituteur proposait à son élève des problèmes de tout genre, l'obligeant ainsi à s'emparer du sujet qui venait d'être traité, l'habituant à conclure : « C'est chose merveilleuse, disait-il dans un de ses derniers comptes rendus, comme il opine judicieusement, quand pendant l'histoire je lui propose ce qu'il pourra dire au conseil de la guerre ou des autres affaires » ; et le révérend père terminait par ces paroles presque prophétiques : « C'est un esprit auquel il faut de l'emploi[3]. »

Exercices physiques. Équitation.

Les vacances, les congés se passaient à Montrond. M. le duc y pouvait mener quelques jeunes

1. Stample à M. le Prince. Bourges, 26 octobre 1635. A. C.
2. Le père Pelletier à M. le Prince, 2 septembre 1635. A. C.
3. 9 décembre 1635, 7 janvier 1636. A. C.

Traits de caractère.

amis, il était aussi suivi par son précepteur et certains maîtres, car les études n'étaient jamais complètement suspendues; mais la part du grand air était plus large. Du reste, à Bourges même, les exercices physiques n'étaient pas négligés: la danse, la paume, l'équitation surtout. M. le Prince avait placé auprès de son fils un écuyer appelé Francine, bon homme de cheval, qui se trouva être aussi très sûr et très solide; il se fit tuer plus tard en refusant de livrer les dépêches qu'il portait[1]. M. le Duc faisait encore de longues marches à pied. Dans une de ses promenades aux environs de Montrond, par une froide journée d'hiver (décembre 1633), il donna une de ces marques de sympathie généreuse pour la souffrance qui sont souvent comme les premières manifestations d'un grand cœur. C'était le moment où le poids des impôts accrus chaque jour par Richelieu commençait à se faire cruellement sentir; la misère était grande en Berry; nombre de paroisses ne pouvaient plus payer la taille, les agents du fisc prenaient partout ce qu'ils pouvaient saisir pour compléter la contribution demandée à toute une élection: « On vend les chevaux et les bœufs qui labourent, ce qui ne s'est jamais fait; je ne croy

1. Pendant le siège de Thionville. Voyez l. IV, chap. II.

pas que dans deux ans le Roy puisse plus estre payé des tailles.[1] » Le jeune prince, ayant rencontré sept ou huit paysans qui suivaient tristement quelques bœufs emmenés par les recors, leur parla avec bonté : « Aussi, mes amis, que ne payez-vous le Roi? — Nous ne pouvons payer pour toute la paroisse; la vente de nos bestiaux est notre ruine, il ne nous reste plus qu'à servir. » M. le Duc prit toutes les pistoles qu'il avait gagnées pendant plusieurs mois de travail, tout ce que La Buffetière et lui portaient d'argent pour le distribuer à ces malheureux. Ailleurs c'est encore son généreux cœur qui se révèle, mais cette fois avec une nuance de hardiesse. Toujours à propos de ces impôts redoublés, une sédition avait éclaté à Saint-Amand, et le procureur fiscal, assailli dans sa maison, allait être massacré, lorsque le jeune prince, en vacances à Montrond, accourut avec quelques archers invalides qui gardaient le château et arracha aux mutins leur victime[2].

La chasse.

A son tour la chasse prit sa place parmi les plaisirs et les exercices ; elle eut bientôt le premier rang. M. le Prince, qui jadis avait si souvent foulé les halliers et les landes du Berry, n'avait plus

1. Stample à M. le Prince, 26 décembre 1633. A. C.
2. Stample à M. le Prince, 11 septembre 1635. A. C.

d'équipage à Bourges; sa santé ne s'accommodait plus du rude labeur de la vénerie; d'ailleurs, Dijon était devenu sa résidence habituelle. M. le Duc eut ses chiens, il les gardait à Montrond, s'en servait surtout pendant les vacances et les suivait avec une ardeur que La Buffetière voulut modérer, tandis que le père Pelletier tenait pour son élève. Les rôles étaient intervertis; c'était le précepteur qui reprochait au gentilhomme d'empêcher les parties de chasse, invoquant le témoignage du médecin et du professeur de droit: « M. de Montreuil, M. Mérille, écrivait-il à Condé, sont aussi indignés de la dureté de M. de La Buffetière pour ce petit prince si obéissant et si appliqué. Ce gentilhomme a été jusqu'à dire à M. le Duc que s'il restait auprès de lui, c'était par expiation de ses péchés.[1] » On le voit, la petite guerre intestine dont nous avons parlé renaissait sous une forme nouvelle. M. le Prince mit un terme au débat avec sa précision habituelle: « Faut casser les chiens de mon fils », écrivit-il[2]. On transigea; le nombre des chasses fut limité, l'équipage fut conservé, mais réduit au chiffre très modéré de neuf chiens. Cet incident fut l'occasion de la plus jolie

1. Le P. Pelletier à M. le Prince, 22, 27 septembre 1635. A. C.

2. A Grasset, 8 décembre 1635. A. C.

des lettres latines écrites par M. le Duc à son père[1] : « C'est une erreur commune à tous ceux qui commencent à s'éprendre de quelque nouveauté, disait-il en s'excusant, de rechercher d'abord avec ardeur tout ce qui s'y rattache, sauf à le rejeter ensuite volontairement. »

Présentation au Roi (19 janvier 1636).

Cependant M. le Duc était en plein dans sa quinzième année ; il avait cessé d'être écolier, terminé tous les cours qu'il pouvait suivre à Bourges et à Montrond. Sa santé se maintenait « parfaite », et, s'il n'était pas encore aussi grand que le P. Pelletier voulait le voir avec les yeux de sa tendresse, il devenait « robuste et gaillard, fortifié et quant au corps et quant à l'esprit »[2]. Condé jugea le moment venu de faire quitter à son fils la robe prétexte. « Le dix-neufviesme janvier 1636, arriva à Paris le duc d'Anguien pour faire sa première révérence au Roi[3]. »

Voyage en Bourgogne.

Aussitôt après sa présentation au Louvre et sa visite au Parlement, le jeune prince se rendit à Saint-Maur auprès de sa mère, qu'il n'avait pas encore eu occasion de voir souvent. Il ne fit qu'y

1. 23 décembre 1635. A. C.

2. Le P. Pelletier, Stample, etc., à M. le Prince, octobre, novembre, décembre 1635, janvier 1636.

3. Mercure, XXI. 285.

On y lit février ; c'est une erreur typographique.

paraître. Le 20 février, il entrait à Auxerre, dans le gouvernement de son père, et, trois jours après, par un froid très vif, il était reçu solennellement à Dijon. M. le Prince comptait garder son fils quelque temps auprès de lui en Bourgogne. Le motif de cette résolution n'est pas facile à saisir. Certaines parties de l'éducation du duc d'Anguien étaient à compléter; il ne possédait encore que les éléments des sciences, ignorait l'application de ces notions fondamentales, et son père tenait à ce que rien ne fût omis; la partie virile et militaire de l'éducation restait à faire. M. le Prince croyait-il trouver à Dijon les ressources nécessaires pour terminer son œuvre? Voulait-il seulement gagner du temps, éviter durant une année encore les inconvénients de tout genre que présentait le séjour à ou près Paris, et cependant tirer son fils du milieu un peu terne de Bourges? Ou bien songeait-il à donner à M. le Duc l'occasion de faire ses premières armes? C'était presque un enfant; mais les circonstances semblaient favorables. Condé se préparait à envahir la Franche-Comté; les meilleures troupes allaient se réunir et former son armée; on annonçait des sièges considérables; de grands moyens étaient préparés; les premiers ingénieurs, les officiers les plus distingués étaient désignés pour servir sous M. le Prince. Que de

choses le duc d'Anguien pourrait voir et apprendre si la campagne n'était pas trop dure et s'il faisait quelque apparition dans les camps! Et même sans quitter Dijon, quelle bonne chance de rencontrer au passage des hommes comme La Meilleraie, qui, à une entente particulière des sièges et de l'artillerie, joignait la qualité de neveu du cardinal, ou comme ces jeunes colonels qui arrivaient du service de Suède, précédés par leur réputation, les Rantzau, les Gassion! Peut-être même M. le Duc verrait-il, à la tête de sa fameuse armée, le duc Bernhardt de Saxe-Weymar, le premier des lieutenants du grand Gustave!

Séjours à Dijon, Avallon, Auxerre. L'invasion et la peste (février à décembre 1636).

En attendant le commencement des hostilités et l'arrivée de tous ces capitaines, M. le Prince fit reprendre les études. La compagnie de Jésus avait un collège à Dijon; les révérends pères offrirent au jeune prince « cœurs et services comme biens paternels; leurs muses lui firent grand accueil », mais cela n'alla pas aussi facilement qu'à Bourges; plusieurs de ces religieux se trouvaient mêlés aux affaires de la Franche-Comté; la maison était un peu en désarroi [1]; d'ailleurs, ce qu'il convenait aujourd'hui d'enseigner à M. le Duc n'était plus tout à fait du ressort des religieux.

1. Lettres du père général et de son secrétaire à M. le Prince. A. C.

Cependant le père Pelletier n'avait pas quitté son poste; on repassa la philosophie, on reprit la lecture de l'histoire : « Je lis avec contantement les héroïques actions de nos Roys, pendant que vous en faittes de très dignes en me laissant un bel exemple et une sainte ambition de les imiter et ensuivre quand l'aage et la capacité m'auront rendu tel que vous me desirés [1]. » M. le Duc traçait ces lignes enthousiastes au moment où son père passait la Saône. A partir de ce moment, il écrit en français à M. le Prince, — c'était une nuance d'émancipation, — conservant, d'ailleurs, dans l'idiome vulgaire les formes du respect filial alors consacrées par l'usage et qu'il avait toujours employées en se servant de la langue morte : « Monsieur mon père..., vostre très humble et très obéissant fils et serviteur... » Une seule fois, il s'en écarta, et, pendant le siège de Dôle, il supplia « son bon papa de changer de logement, puisque les boulets de canon tombent si souvent sur sa hutte ».

Le siège de Dôle ne tourna pas tout à fait comme l'avaient espéré M. le Prince et son fils. Il fallut ramener l'armée; les troupes traversèrent la Bourgogne en grande hâte pour aller défendre la Somme; M. le Duc n'eut l'occasion

1. M. le Duc à M. le Prince, Dijon, 28 mai 1636. A. C.

ni de paraître au camp ni de s'entretenir avec les officiers de passage. Cependant il voyait plus de monde qu'à Bourges ; on le goûtait ; on lui trouvait du jugement, de la décision ; effrayé des désordres commis par les soldats en route et se trouvant impuissant à les réprimer, le premier président priait M. le Prince de faire intervenir son fils : « Le respect que les gens de guerre portent à Monseigneur le Duc, et la disposition universelle des esprits à luy obéir, feroient qu'avec plus d'authorité l'exécution des choses nécessaires seroit accomplie.[1] »

Bientôt le duc de Lorraine et Gallas entrèrent en France sur les traces de nos armées en retraite. Avec l'ennemi survenait un fléau presque aussi redoutable que l'invasion. Dès le mois de juillet, la peste, sans doute le typhus, commençait à sévir en Bourgogne, se rapprochant de Dijon ; à la fin d'août, plusieurs cas furent signalés en ville, quelques-uns dans les maisons occupées par la suite du jeune prince ; des précautions furent prescrites ; M. de Montreuil redoubla les remèdes que déjà au printemps, et M. le Duc parfaitement valide, il avait administrés par précaution ; « on sortit tous les chiens d'auprès de M. le Duc ; » de Paris,

1. Le Goux de La Berchère à M. le Prince. Dijon, 22 juillet 1636. A. C.

Madame la Princesse expédiait des lettres émues et témoignait une grande inquiétude. Tout s'aggrave ; l'intensité de la peste augmente, l'ennemi approche. Un des ministres, Chavigny, écrit pour recommander que M. le Duc ne se promène pas hors des murs de Dijon, un parti ennemi sorti de Gray s'étant introduit « sous l'écharpe blanche » dans la province, où il fait de grands ravages. « M. le Duc est en grande appréhension et n'a presque plus de repos », répétaient ses maîtres ; peut-être attribuaient-ils au jeune prince leurs préoccupations personnelles ; car assurément Louis de Bourbon était de ceux chez qui « la vertu n'attend pas le nombre des années ». En tout cas, on jugea prudent de retirer le jeune prince de Dijon. Conduit à Avallon, il y fut très cordialement reçu et logé chez une vieille demoiselle qui eut grand soin de lui ; il s'y trouvait bien, lisait, chassait un peu. S'il était saisi de « quelque petit bénéfice de ventre » comme un jour après avoir dîné chez M. le Théologal, Montreuil lui administrait « des prises de tisane purgative » et veillait à ce qu'on lui donnât des vêtements chauds convenables pour la saison[1]. Enfin la contagion envahit Avallon ; il fallut isoler

1. Entre autres, une certaine « camisole de ratine couverte de taffetas », pour laquelle il fallut une autorisation spéciale de M. le Prince. (Montreuil à M. le Prince, 7 octobre 1636. A. C.)

le quartier infecté; mais « il scroit aussy aisé de tenir les vents renfermés que MM. les pages »[1]; les consignes ne furent pas observées; Montreuil et Pelletier prirent sur eux d'emmener M. le Duc à Auxerre, où il arriva le 24 novembre et passa une partie du mois de décembre. C'était la dernière étape du retour à Paris.

Voilà donc une année employée à saluer le Roi, à rencontrer un peu de monde, à repasser quelques études, à chasser de temps en temps, à changer souvent de résidence. Lorsque M. le Prince arrivait triomphant devant Dôle, il espérait mieux; toutefois, en ne se laissant pas attendrir par les appréhensions imputées au jeune prince, en modérant l'empressement de l'entourage à battre en retraite devant la peste et l'invasion, il avait retenu son fils dans une province qui résistait virilement à l'ennemi, et avait ainsi mis sous ses yeux un de ces spectacles qui fortifient les âmes. Aujourd'hui, il va reprendre son œuvre et continuer de faire parcourir au duc d'Anguien tous les degrés de l'éducation publique; il le fit entrer à l'académie au commencement de l'an 1637.

M. le Duc à Paris, 1637. L'académie royale

« L'académie royale pour la jeune noblesse », sise à Paris en la vieille rue du Temple, était ouverte

1. Le P. Pellotier, 13 novembre. A. C.

et
M. de Benjamin

depuis plusieurs années; récemment Louis XIII, la prenant sous sa protection, l'avait transformée en école militaire. Richelieu y créa vingt bourses pour l'entretien d'élèves spécialement destinés à recevoir des commissions d'officiers dans les gardes ou sur les vaisseaux du Roi. On y enseignait tout ce qui concerne le métier des armes : la géographie, les mathématiques, le levé des plans, la fortification, l'escrime, l'équitation, les exercices militaires. C'était aussi une école de maintien, de belles manières, de sentiments et d'allures chevaleresques, de vertu dans le sens antique du mot. Elle était dirigée par son fondateur, M. de Benjamin, ancien officier qui avait quelques services, moins savant qu'expert dans tous les exercices, excellent écuyer surtout, très considéré et très apte à diriger des jeunes gens qui arrivaient à l'âge d'homme. Outre les professeurs spéciaux, il était secondé par son fils appelé Du Pré, du nom de quelque petit fief, très bon homme de cheval aussi. Tous deux tombèrent malades et moururent presque en même temps vers la fin de l'année, au grand chagrin de leurs élèves et particulièrement de M. le Duc.

A l'académie, le jeune prince était traité comme les autres gentilshommes, associé à leurs études, à leurs travaux, rivalisant avec eux d'application, d'entrain, de bonne grâce et d'adresse. Il habitait

une maison du voisinage avec La Buffetière, le P. Pelletier, Francine et quelques serviteurs. Guénauld surveillait sa santé et de temps en temps l'envoyait se baigner et se reposer à Saint-Maur. Le P. Pelletier avait conservé la direction spirituelle, faisait quelques leçons dans l'intervalle des sermons qu'il prêchait à Saint-Merri ; le terme de sa mission approchait : son intelligence semblait s'être rétrécie avec la diminution de son rôle, et de plus en plus il se perdait dans les détails infimes. Sur un point, il secondait bien les vues paternelles.

Mme la Princesse et l'hôtel de Condé.

Soit méfiance, souvenir de vieux griefs plus ou moins fondés, ou différence profonde de goûts, d'habitudes, M. le Prince redoutait beaucoup l'influence que sa femme pourrait prendre sur son fils ; c'était une des raisons qui lui avaient fait éviter, retarder tout voyage de M. le Duc à Paris. Il craignait les réunions élégantes, la frivolité des conversations, les heures tardives du matin et du soir, tout un genre de vie efféminé ; aussi avait-il tenu à ce que le jeune prince fût logé à part. Ce sentiment, que nous avons déjà vu percer, se manifestera avec plus de force encore dans d'autres occasions.

Au début de ce séjour, Madame la Princesse parut ressentir l'éloignement qu'on inspirait à son fils. Voyant combien le nombre, la durée des visites

étaient limités, peut-être aussi trouvant que le duc d'Anguien « ne faisoit pas d'assez bonne grâce son compliment aux dames, elle luy dit qu'il n'étoit pas nécessaire de venir souvent »[1]. Bientôt le sentiment maternel fut plus fort que le dépit ; Madame demanda des congés, attira son fils, l'emmena quelquefois à Saint-Maur. Au point de vue mondain, M. le Duc avait profité de son séjour à l'académie : il se présentait, marchait et dansait à merveille ; — la grande Mademoiselle dit quelque part dans ses mémoires qu'il était impossible de mieux danser. — Il était admiré à la cour ; le Roi lui parlait avec bienveillance ; on allait le voir au manège, où il excellait : à la fin du cours d'équitation, il remporta le prix de la course de bague qui « estoit un assez joli bidet »[2]. Ce jeune cavalier qui n'eut jamais un visage agréable, mais qui avait acquis cet « air noble et galant » qu'on lui connut depuis lors, finit par plaire dans le cercle où brillait la beauté de sa sœur, Anne-Geneviève, alors âgée de dix-huit ans. Aux réunions de l'hôtel de Condé, Madame la Princesse, encore fraîche et toujours de grande mine, maintenait la grâce et la distinction ; Mlle de Scudéry, Mme de Sablé, la marquise de

1. Le P. Pelletier à M. le Prince, 3 avril 1637. A. C.
2. M. le Duc à M. le Prince, 18 décembre 1637. A. C.

Rambouillet et ses familiers y apportaient l'esprit, avec une pointe de galanterie, le ton du *Cyrus* et de la *Clélie*. Voiture et Balzac en étaient les oracles ; on y entendait les vers de Chapelain et les premiers essais tragiques de Corneille. C'est là que M. le Duc rencontra les amies de sa sœur : la plus intime de toutes, Julie d'Angennes, et la compagne habituelle de Madame la Princesse, cette demoiselle Aubery qui fut célébrée par Voiture ; puis Marie et Isabelle de Montmorency, filles de l'infortuné Boutteville ; Marie de Loménie, Anne d'Attichy, Anne de Chabot, Mlles de Vertus, de Clermont, d'Estaing, l'aimable Saint-Louis[1], les

1. Catherine de Vivonne, marquise de Rambouillet, née à Rome en 1588, morte à Paris le 27 décembre 1665. Nous croyons inutile d'ajouter aucun détail sur cette reine des beaux esprits ; elle était fille de Jean de Vivonne, seigneur de Saint-Gouard, gouverneur de Henri II, prince de Condé, et de Julie Savelli, de la maison de Fiesque (voyez t. II, p. 231). Sa fille, Julie d'Angennes, née en 1607 à Paris, illustrée par la *Guirlande de Julie,* épousa en 1645 Charles de Sainte-Maure, et, sous le nom de duchesse de Montausier, fut gouvernante des enfants de France et dame d'honneur de la reine. Elle mourut le 15 novembre 1671. — Marie-Antoinette de Loménie, fille du comte de Brienne, épousa le marquis de Gamaches, et mourut en 1704, à quatre-vingts ans. Voir les portraits de Mademoiselle. — Anne Dony d'Attichy, fille d'honneur de la reine, devint (par son mariage avec Louis de Rochechouart) comtesse de Maure, nom sous lequel elle est surtout connue ; morte en sa soixante-septième année, sans postérité. — Mlle de Chabot, sœur du futur duc de Rohan, morte sans

deux du Vigean, toutes inconnues alors; peut-être aussi, mais moins souvent, les filles du duc de Mantoue, Marie et Anne de Gonzague, qui avaient déjà fait quelque bruit dans le monde[1]. Le cœur de M. le Duc parla-t-il alors? Il était bien jeune encore et surtout protégé contre les entraînements de tout genre par l'étroite surveillance dont il était entouré; toutefois il ne semblait pas « expédient de le laisser converser trop souvent avec les femmes et filles, car enfin on y prend feu à la longue[2] ». Aussi le P. Pelletier se mit-il d'accord avec M. de Benjamin pour rompre certaines parties

alliance. — Catherine-Françoise de Bretagne, Mlle de Vertus, sœur puînée de Mme de Montbazon, née en 1615, mourut en religion à Port-Royal, à l'âge de soixante-quinze ans. — Madeleine et Catherine de Clermont, filles de François, comte de Clermont et de Tonnerre; leur frère fut tué devant la Bassée en 1647. Toutes deux furent religieuses à Saint-Paul-lès-Beauvais. — Gilberte d'Estaing, fille de Jean-Louis, capitaine de cent chevau-légers, et nièce de François, qui se distingua au siège d'Arras. Elle épousa Gilbert de Langeac. — Mlle de Saint-Louis, fille d'honneur de la reine, sœur de Henri de Taillefer, sieur des Barrières, mariée depuis à M. de Flavacourt. Dans tous les mémoires contemporains, on loue son esprit, sa conduite et sa beauté. — Nous parlerons ailleurs des autres personnes nommées ci-dessus.

1. Marie-Louise de Gonzague-Clèves, née vers 1612, et sa sœur Anne, née vers 1615, étaient filles de Charles de Gonzague, duc de Mantoue et de Nevers. Nous reviendrons à ces princesses.

2. Le P. Pelletier à M. le Prince. Paris, 2 octobre 1637. A.C.

arrangées par Madame la Princesse ; un jour, entre autres, où celle-ci avait fait dire « tout bas à son fils qu'elle l'enverroit quérir pour le divertir à une petite comédie que M[lle] sa sœur et ses amies devoient représenter ». Cette conspiration contre d'innocents plaisirs ne fut pas du goût de M. le Duc, et, pendant quelques jours, M. de Benjamin n'eut pas beaucoup à se louer de lui. Ce fut de courte durée.

Derniers cours. Fin de l'éducation.

En somme, l'année passée à l'académie fut un temps de travail, avec quelque repos à Saint-Maur, quelques apparitions à la cour et une sorte d'initiation à la société polie, un peu précieuse, de l'hôtel de Condé et de l'hôtel Rambouillet. M. le Duc était, comme on dirait de nos jours, sorti le premier de l'école de cavalerie ; il avait, entre autres études, appris le dessin linéaire, le toisé, les levés sur le terrain, tracé des fortifications sur le papier, etc. « J'ay aussy escrit, disait-il dans une de ses lettres à son père, divers entretiens de la prudence d'un prince avec les exemples de ceux qui ont esté grands et prudents capitaines, afin que j'apprenne de leur conduite à me rendre tel que vous le desirez. J'espère estre desormais en estat de vous rendre les services auxquels Dieu et la nature m'obligent.[1] »

1. A. C.

Celui à qui s'adressaient ces belles paroles avait bien mérité de les recueillir de la bouche de son fils. Il avait formé un homme et un prince. Dans la direction qu'il avait donnée à cette éducation, dans ses prescriptions presque quotidiennes, on retrouve la rectitude de son jugement, la netteté de son esprit, aussi son caractère impérieux, ses habitudes méticuleuses et parfois mesquines. Bien qu'enclin à s'égarer dans le détail, il sut maintenir les grandes lignes de son plan, heureux mélange de l'éducation publique et de l'instruction donnée en particulier par d'habiles maîtres, avec suite et sans monotonie. Le résultat fut la culture exquise d'une intelligence d'élite.

M. le Prince agit avec sagesse en vivant habituellement éloigné de son fils. A distance, son bon sens, sa persévérance, sa fermeté faisaient seuls sentir leur effet; un rapprochement continuel aurait rendu sa tyrannie insupportable. La direction morale ne fit pas défaut; mais, en apprenant, en imposant le respect à son fils, Henri de Bourbon négligea de faire naître, de développer dans cette jeune âme certains sentiments délicats, de toucher certaines cordes qui n'ont jamais vibré dans le grand cœur de Condé.

M. le Duc prend possession du gouvernement

Le duc d'Anguien sortait de page tout prêt à l'action; rien n'avait été omis pour développer son

de Bourgogne (avril 1638). Composition de son conseil.

intelligence, fortifier son corps et tremper son caractère. Il lui manquait encore ce qui ne peut s'acquérir par l'étude, ce que la pratique du service, du commandement, des affaires peut seule donner à ceux qui savent profiter de l'expérience. C'est à ce moment que le Roi le désigna pour exercer le gouvernement de la Bourgogne pendant l'absence du prince de Condé, son père, appelé à commander l'armée de Guyenne. La commission qui lui conférait ses pouvoirs fut enregistrée dans les derniers jours du mois de mars 1638. Au commencement d'avril il prit, en sa qualité nouvelle, séance au parlement de Dijon où il fut reçu « avec tous les honneurs et tesmoignages d'affection possibles »[1].

M. le Prince n'était pas homme à laisser voir toute la confiance que lui inspiraient la sagacité, le tact et la maturité de son fils. Certaines précautions, d'ailleurs, étaient indispensables. Il fut réglé que le jeune gouverneur ne « prendrait résolution » sur aucun objet important sans l'avis d'un conseil dont son père avait nommé tous les membres. La première place y appartenait au lieutenant de roi, désigné par sa charge pour représenter Sa Majesté en l'absence du gouverneur ; aussi avait-il été

1. M. le Duc à M. le Prince, 6, 18 avril 1638. A. C.

muni d'une commission spéciale[1]. Le marquis de Tavannes était petit-fils de ce maréchal qui avait si fort malmené les huguenots[2]; depuis près d'un siècle, sa famille avait la haute main dans les affaires de la province; son frère était bailli de Dijon. Puis

1. Le Roi au marquis de Tavannes, 26 mars. A. C.

2. Le maréchal de Tavannes (Gaspard), lieutenant général du gouvernement de Bourgogne (1556), bailli de Dijon (1565), mort en 1573. Son fils, Guillaume-Henri, occupa les mêmes emplois et eut lui-même trois fils :

1° Claude de Saulx, comte de Buzançais, dit le comte de Tavannes, lieutenant général en Bourgogne (1636), bailli de Dijon (1637), marié à Françoise Brûlart, servait alors en Guyenne sous les ordres du prince de Condé, dont il commandait les gendarmes; il mourut à Bayonne au retour de Fontarabie (1638).

2° Joachim de Saulx, baron d'Arc-sur-Tille, lieutenant des gendarmes de M. le Prince, tué en duel en 1635.

3° Jean de Saulx, marquis de Tavannes, lieutenant du roi en Bourgogne; c'est celui qui siégeait au conseil de M. le Duc. Il mourut en 1665, après avoir pris, dans les guerres civiles, un autre parti que son neveu :

Jacques de Saulx, comte de Beaumont et de Tavannes, né en 1620, beau-frère du marquis de Gesvres; nommé le 2 octobre 1638, sur les instances très vives de M. le Prince et de M. le Duc, bailli de Dijon en remplacement de son oncle mort au retour de Fontarabie (A. C.). Il fut aussi capitaine-lieutenant des gendarmes de Louis II, prince de Condé, et plus tard son premier gentilhomme; après l'avoir suivi à Rocroy et partout jusqu'en 1652, il quitta son parti et ne servit plus. Il avait été nommé lieutenant général en 1651 et mourut en 1683. Il a laissé des Mémoires.

Lazare-Gaspard, chevalier de Malte, dit le chevalier de

venaient le premier président Bouchu[1], l'intendant de justice et finances d'Orgères[2] et Clausse, évêque de Châlon; La Buffetière siégeait au conseil comme premier gentilhomme du duc d'Anguien; la plume était tenue par Girard, beau-frère de Perrault, un des secrétaires de M. le Prince et fort avant dans sa confiance[3]. La noblesse, le clergé, la magistrature, l'administration se trouvaient ainsi repré-

Tavannes, descendant d'un autre fils du maréchal, commandait au combat de Poligny le régiment d'Anguien-cavalerie, et fut tué l'année suivante près de Turin : « On a reçu la nouvelle de la mort du chevalier de Tavannes en Italie. » (M. le Duc à M. le Prince, 10 novembre 1639. A. C.)

1. Jean Bouchu, fils de Quintin Bouchu, avocat à Semur, et de Marguerite du Bled, venait d'être nommé « par intérim » premier président au parlement de Bourgogne, le 9 mars 1638, en suite du décès d'Antoine Bretagne, premier président au parlement de Metz, commis pour remplir cette charge à Dijon en l'absence du président Le Goux de la Berchère, exilé. Le 19 août 1644, Jean Bouchu fut définitivement investi de la charge de premier président de Dijon, le titulaire, Le Goux de la Berchère, ayant donné volontairement sa démission pour être nommé premier président du parlement de Dauphiné.

2. Jacques Mangot, seigneur d'Orgères, maître des requêtes en 1636; son père avait été un moment garde des sceaux sous le maréchal d'Ancre. Il remplaçait Machault qui avait suivi M. le Prince en Guyenne.

3. « Instruction au S[r] Girard, mon secr[e] pour porter à mon fils en Bourgogne » (s. d.). A. C. — Le 18 avril, M. le Duc accuse à son père réception des ordres transmis par Girard. Il s'y conforme, ainsi qu'à ceux donnés verbalement par M. le Prince à son départ de Valery. A. C.

sentés par des hommes d'expérience, en état de donner des lumières à M. le Duc sans mettre d'entraves à l'exercice de son autorité. Le duc d'Anguien se conforma aux instructions de son père : examinant régulièrement en conseil toutes les questions de finances, d'élections, de conflits, il se borna le plus souvent à faire sanctionner par ses mentors les mesures qui intéressaient la garde et la sécurité de la province.

« Les jetons des états ». Situation extérieure et souffrances intérieures de la Bourgogne.

Les événements qui s'étaient, depuis quelques années, déroulés en Bourgogne avaient amené dans l'esprit public des variations qu'on retrouve inscrites en quelque sorte sur les divers jetons frappés par ordre des états : quand le Roi soumit Dijon après la révolte du Lanturelu, la devise est humble : « Si quis adhuc precibus locus ; » en 1634, la province, écrasée d'impôts, pousse un cri de douleur ; autour d'une nuée de flèches on lit cette légende : « Obruimur numero. » Après l'immortelle défense de Saint-Jean-de-Losne, c'est la fierté patriotique et provinciale qui parle : « Una fugatis hostibus insignis ; » seule la Bourgogne s'est signalée par la déroute des ennemis. Et cependant les souffrances étaient grandes encore et le péril imminent.

Une sorte de détente avait, dans les deux Bourgognes, suivi les violentes agressions de 1636 et

les représailles de 1637 ; mais ce calme était trompeur, tout au moins éphémère. Le départ du duc Bernhardt, emmenant son armée vers le Rhin pour la grande entreprise de Brisach, fit espérer quelque repos ; la guerre s'éloignait; on pouvait croire que les pillards de profession ne reviendraient pas de quelque temps dans ces provinces également épuisées. Mais, sous un autre drapeau, les Lorrains prirent aussitôt la place abandonnée par les Weymariens. Le duc Charles semblait vouloir exercer en Franche-Comté l'autorité qui lui avait échappé dans ses propres États : frappant des contributions, déplaçant les magistrats, les chefs militaires, levant des hommes, disposant de tout, il agissait en souverain dans ce domaine de la maison d'Autriche qui le soldait et dont il était presque le vassal. Par compensation et comme pour faire excuser cette conduite arbitraire, il promettait d'employer à l'invasion de la Duché toutes les ressources qu'il arrachait aux Comtois. Les aventuriers de tous les pays affluaient auprès de lui, trouvant à recruter leurs bandes parmi les paysans ruinés. Le baron de Clinchamp, d'origine normande, fut un moment la terreur de notre frontière, surtout du côté du Bassigny et dans la Bourgogne septentrionale. D'autres faisaient des incursions en Bresse et Mâconnais, les environs même de Dijon n'étaient pas sûrs.

Le roi de France préparait une armée pour éloigner ou détruire ces voisins incommodes et si dangereusement établis qu'ils pouvaient, à leur gré, entrer en Bourgogne ou tomber sur nos gens qui assiégeaient Brisach. Les troupes destinées à opérer en Franche-Comté se réunissaient dans la vallée de la Saône ; le duc de Longueville devait en avoir le commandement. En attendant qu'il fût à son poste et que tout fût réuni, les premiers arrivés épuisaient la province. Les bienfaisantes ordonnances de Louis XIII, les règlements sur les étapes étaient de date trop récente pour avoir complètement changé les habitudes des gens de guerre. L'alarme était générale et cette concentration de troupes, au lieu d'atténuer les misères, ravivait des plaies encore saignantes ; toutefois les courages n'étaient pas abattus et la devise du jeton de 1636 restait vraie en 1638.

Défense de la province. Escarmouche de Selongey. (mai 1638). M. de Longueville et son armée.

Le péril extérieur et les souffrances intérieures fixèrent tout d'abord l'attention du gouverneur intérimaire ; les mesures qu'il prit ne trahissent pas une main encore novice. A peine arrivé, il donna au marquis de Tavannes l'ordre de visiter toutes les places de la frontière[1] ; soumettant à son examen personnel le rapport du lieutenant

1. M. le Duc à M. le Prince, 9 mars 1638. A. C.

de roi, il régla partout le plan et la marche des travaux, défendant de rien entreprendre avant d'avoir achevé ce qui était commencé, pourvoyant au payement des ouvriers[1]. Il vérifia l'effectif des garnisons, la situation des vivres, fixa les états d'armement et ne permit à personne de les modifier[2], assurant le service des pièces, essayant même d'attirer les canonniers de Dôle et de Gray qui avaient de la réputation[3]. En même temps, il répartissait les quelques compagnies de chevau-légers ou carabins et les détachements d'infanterie dont il disposait. La fortune sourit à ces premiers efforts.

Au commencement du mois de mai, un fort parti ennemi, « dix-sept escadrons de cavalerie, quelque deux cents hommes de pied et cinq petites pièces de canon attaquèrent le bourg de Selongey[4] et y mirent le feu. La compagnie de carabins du sieur de la Villette que j'y avais placée se retira avec les habitants dans l'église. Après un gros combat, les ennemis se sont retirés avec grande perte. » C'est la première action de guerre dont le

1. D'Orgères à M. le Prince, Dijon, 29 mai 1638. A. C.

2. « Le duc d'Anguien s'oppose à ce qu'on enlève les quatre bastardes du château de Dijon. » (Le grand maître de l'artillerie à M. de Louvières, 6 mai 1638) et *passim*. A. C.

3. 18 janvier 1639, et *passim*. A. C.

4. Sept lieues au nord de Dijon.

duc d'Anguien fut responsable et dont il ait fait le récit[1]. Cependant les partisans comtois et lorrains étant remontés vers le Bassigny, le Roi leur opposa un petit corps de troupes commandé par un jeune maréchal de camp qui connaissait cette région et s'y était distingué, deux ans auparavant, sous le cardinal de La Valette. Sa Majesté recommanda au duc d'Anguien de donner toute l'assistance possible à « son cousin le vicomte de Turenne[2] ». Les deux « cousins de S. M. » qui ne s'étaient peut-être jamais encore rencontrés, échangèrent quelques lettres. Les ennemis ne restèrent pas dans le Bassigny et le gouverneur de Bourgogne n'eut plus de souci de ce côté. Ce qui lui causait « un extresme desplaisir, surtout n'y pouvant remesdier », ce qui ruinait la province, c'était cette armée française qui grossissait toujours sans qu'il fût « pourvu à son entretenement ». Le duc d'Anguien avait bien essayé de la faire avancer; mais on attendait toujours le général en chef, M. de Longueville, qui, annoncé pour le mois de mars, prenait encore ses eaux à Bourbon vers la fin de mai. Enfin l'armée passa la Saône; pendant quelques mois, elle subsista en pays ennemi, au grand soulagement de la

1. M. le Duc à M. le Prince, 6 mai 1638. A. C.
2. 23 mai 1638. A. C.

Bourgogne et au grand dommage de la Franche-Comté, qui fut saccagée durant cette guerre de coups de main, d'embuscades, de troupeaux enlevés, de châteaux rasés, de villes rançonnées, pillées, incendiées.

M. de Longueville[1], qu'une intime alliance devait unir étroitement à la maison de Condé, se montrait d'autant plus jaloux des privilèges de sa naissance que son origine n'était pas régulière et que son rang pouvait être contesté. Déjà fatigué de santé et ne retrouvant l'activité que par accès, préférant le repos, nullement brillant, mais avec de l'esprit, du bon sens, le courage héréditaire, il était apte à diriger convenablement une armée ou

1. Duc de Longueville (Henri d'Orléans, deuxième du nom), né le 27 avril 1595, gouverneur de Picardie après la mort de son père, reconnu prince du sang par lettres patentes d'avril 1653 (confirmant celles de Charles IX) ; il avait pris les armes avec les « Grands » pendant la Régence, combattu au Pas de Suze, et commandé en 1637 l'armée de Franche-Comté. Sa mère était une Gonzague-Clèves. Il épousa : 1° en 1617, Louise de Bourbon, fille du comte de Soissons, morte en 1637, dont il eut Marie d'Orléans (Mlle de Longueville), mariée en 1657 au duc de Nemours, morte en 1707 ; 2° le 2 juin 1642, Anne-Geneviève de Bourbon, fille de Henri II, prince de Condé, morte en 1679, dont il eut deux filles mortes en bas âge, et deux fils, Jean-Louis-Charles, mort en 1694, Charles-Paris, tué au passage du Rhin, le 12 juin 1672. Lui-même mourut le 11 mai 1663. Il fut le principal plénipotentiaire de France au congrès de Munster.

une négociation, pourvu qu'on lui évitât la fatigue et qu'on le délivrât des détails. Le jeune gouverneur en usa bien avec lui, le traita tout d'abord, et de bonne grâce, en prince du sang, le combla d'honneurs, d'égards, écoutant ses conseils, le priant de choisir les gouverneurs des châteaux conquis près de la frontière[1]. Il sut ainsi faire accepter au petit-fils du bouillant Dunois des réclamations qu'un ton altier aurait sans doute fait écarter. L'empire que, dans cette circonstance, le duc d'Anguien sut exercer sur son caractère et son humeur tourna au profit de la Bourgogne, et, sans éloigner toutes les misères, put procurer à la province un certain allègement de ses souffrances.

Mouvements de troupes.

Vers la fin de l'été, l'armée active s'étant rapprochée de la Saône, M. le Duc avait été repris « de l'appréhension qu'elle ne fût contrainte de se retirer »; mais il obtint qu'elle restât encore en opérations. Bientôt cependant la fatigue des troupes devint excessive, et le général en chef, tourmenté de la goutte, avait encore plus besoin de repos que ses soldats. Il vint prendre ses quartiers en terre de France, et les ravages, quoique limités, recommencèrent: « Il a ruiné quasy toute la frontière.[2] »

1. M. le Duc à M. le Prince, 30 mai, 6 juin; Girard à M. le Prince, 24 octobre, etc. A. C.

2. M. le Duc à M. le Prince, Dijon, 12 septembre 1638. A. C.

Les ordres de la cour mirent fin à ces déprédations. C'était le moment du grand effort devant Brisach, et le Roi faisait soutenir le duc Bernhardt par les forces disponibles. Plus que partout ailleurs, on formait en Bourgogne des vœux pour le succès de nos armes; car, si Weymar avait échoué, il aurait été rejeté sur la province et lui eût donné l'équivalent d'une invasion. Cette calamité fut épargnée à la Bourgogne et à la France : le glorieux siège de Brisach s'acheva heureusement le 14 décembre 1638.

Les milices de Bresse, les carabins de Bourgogne, les quelques compagnies d'infanterie ou de chevau-légers qui avaient, pendant l'année 1638, veillé, patrouillé sur la frontière, repoussé les partis ennemis ou riposté à leurs incursions, purent se relâcher un peu de leur activité. Les rapports qui de tous côtés arrivent à M. le Duc ne le troublent pas; il en apprécie la valeur avec un discernement précoce et ne s'émeut pas plus d'une prétendue reprise de Brisach [1] qu'il ne croit à la mort de Mercy, simple colonel, mais déjà fort en vue, un de ces hommes dont le nom revient à chaque affaire et qu'à tout propos les donneurs de nouvelles font disparaître. Toutefois il faut veiller. Tandis

1. M. le Duc à M. le Prince, 19 février 1639. A. C.

que le duc Bernhardt détruit les approvisionnements de grains accumulés à Morteau, M. de Lorraine a aussi reparu dans la Franche-Comté[1]. Il a encore deux ou trois mille chevaux qui tiennent la campagne et tâtent la frontière en avant de Gray; du côté de Dôle, M. de Saint-Martin met sur pied les milices et rassemble la noblesse. Le duc d'Anguien, découvert par la marche offensive de l'armée, envoyant des contingents de tous côtés, en Allemagne, en Italie, aux Pyrénées, fournissant même des recrues au duc de Savoie[2], demanda des instructions et des renforts. Le Roi autorisa de nouvelles levées, arrêta quelques détachements[3], et prescrivit de faire le « dégât de Dôle », offert sans doute à la Bourgogne en compensation du passage continuel des troupes.

Villeroy.
M. le Duc à Lyon.
Comarin,
Grancey,
Marchin.

Il y eut aussi quelques mutations parmi les officiers généraux. Au marquis de Thianges, qui faisait très bien en Bresse[4], succéda Philippe de la Motte-Houdancourt, homme d'action et d'autorité; son nom a déjà paru et reviendra dans ces

1. « La Franche-Comté est au désespoir. » (M. le Duc à M. le Prince, 9 février 1639, A. C.)

2. Mme de Savoie à M. le Duc, Turin, 23 janvier 1639. A. C.

3. Deux nouveaux régiments, Tavannes et Comarin, furent mis sur pied; Treilly-cavalerie, les recrues de Melun et de Vandy, etc., furent retenus dans la province. A. C.

4. Mort en avril 1639.

pages; il obtiendra la plus haute des dignités militaires[1]. Appelé en Italie, M. de la Motte fut remplacé par un maréchal de camp qui était bien en cour et agréable à M. le Prince. Petit-fils de ce Nicolas de Neufville qui fonda l'école des fonctionnaires inébranlables et sut se maintenir au ministère à travers les changements de règne et de dynastie, avec une grande réputation de dextérité, le marquis de Villeroy était, lui aussi, de la race des habiles que le souci de l'intérêt personnel ne quitte jamais, à qui la faveur revient toujours et qui surnagent dans tous les naufrages. Il devint gouverneur de Louis XIV et maréchal de France sans avoir accompli de hauts faits de guerre[2]. Son

1. La Motte-Houdancourt (Philippe de), né en 1605, servait activement depuis 1622. C'est lui qui, en 1636, conduisait la garnison de Bellegarde (Voir ch. III) au secours de Saint-Jean-de-Losne. Il était maréchal de camp du 31 mars 1637. (A. C.) Après deux campagnes en Italie, il passa (1641) en Catalogne où la fortune se montra d'abord favorable à son mérite. Nommé successivement maréchal de France, duc de Cardonne, vice-roi, il fut disgracié après son échec de Lérida, et enfermé à Pierre-Encise (1644). Il en sortit au bout de quatre ans (1648), devint une seconde fois vice-roi de Catalogne (1651) et mourut à Paris, le 21 mars 1657, sans laisser d'enfant mâle de sa femme, Louise de Prie qui avait un moment fixé l'attention du duc d'Anguien.

2. La tradition se conserva dans la famille, et le fils de celui qui nous occupe en ce moment reçut à son tour le bâton et la charge de gouverneur du Roi (Louis XV); la surprise de

père, habituellement appelé M. d'Alincourt, était alors gouverneur de Lyon, et M. le Duc prit occasion des rapports de bon voisinage, presque d'amitié, qui, malgré quelques mauvais souvenirs du temps de la Régence, existaient entre ce seigneur et le prince de Condé, pour aller visiter cette cité déjà grande, active et industrieuse (juin-

Crémone, la défaite de Ramillies, un mot de Louis XIV et la protection persistante de ce prince ont fait de ce dernier le type du général courtisan et malheureux. — Voici une courte généalogie de tous ces Neufville :

Nicolas de Neufville, quatrième du nom, seigneur de Villeroy, d'Alincourt, etc., secrétaire-ministre d'État, servit cinquante-six ans Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII, fit souvent obstacle à M. le Prince au temps de la Régence (voir liv. III, chap. I) et mourut le 12 novembre 1617.

Charles, marquis de Villeroy et d'Alincourt (M. d'Alincourt), gouverneur de Lyon, mort en 1642.

Nicolas (le marquis de Villeroy), né le 14 octobre 1598, gouverneur du Lyonnais en survivance de son père, sert depuis 1617, se signale en 1635 par une ruse de guerre qui conserva Pignerol à la France; devant Dôle en 1636, sous le prince de Condé; maréchal de France et gouverneur du Roi en 1646; duc et pair en 1651 ; mort le 28 novembre 1685. Un de ses frères avait été tué devant Turin, en 1639.

François, duc de Villeroy, pair et maréchal de France, blessé à Seneffe sous les yeux du Grand Condé, fut gouverneur de Louis XV et mourut le 18 juillet 1730.

juillet 1639). — Villeroy n'était pas seul sous les ordres de M. le Duc. Un brevet de maréchal de camp, vainement sollicité dès 1636 par le prince de Condé, venait d'être adressé à M. de Comarin, bailli de l'Auxois et de naissance illustre, qui, par son influence dans la province et ses relations en Franche-Comté, pouvait rendre d'utiles services[1]. Grancey aussi figura un moment dans l'armée de Bourgogne ; plus homme de guerre que les précédents, et pourtant incomplet, on le verra plus loin, il ne fit que paraître et conduisit ses troupes vers le Nord, sans se douter qu'en partant pour rejoindre Feuquières, il prenait le chemin de la Bastille[2]. De tous les officiers supérieurs que les hasards du métier rapprochèrent alors de M. le Duc, celui qui resta le plus longtemps aux environs de Dijon fut un colonel liégeois, Marchin, qui,

1. Charles de Vienne, comte de Comarin, né le 6 octobre 1597, descendait de Jean de Vienne, amiral de France, tué à Nicopolis en 1396. Il levait alors un régiment de son nom. Un moment, en 1636, M. le Prince avait cru que Comarin lui ferait livrer le château de Joux (voir p. 273) ; en 1639, on conçut la même espérance pour la place de Gray.

2. Jacques Rouxel, comte de Grancey et de Médavy, né en 1603, d'abord destiné à l'Église, tonsuré à neuf ans, puis capitaine de chevau-légers à seize ans, commence à servir en 1620, blessé au siège de Saverne en 1636, et fait maréchal de camp la même année, maréchal de France en janvier 1651, mort le 20 novembre 1680.

ayant fait la guerre sous les meilleurs maîtres ou en face d'eux, avait su observer et se souvenir. Anguien recueillit de précieux enseignements dans le commerce de ce soldat d'aventure dont la fortune fut pendant de longues années comme rivée à la sienne.

Il ne négligeait aucune occasion de s'instruire et ne dédaignait pas les détails du service, visitait les postes, et, s'habituant à la vigilance, l'imposait aux autres[1]. Comme il fixait lui-même les itinéraires et répartissait les quartiers, il devint familier avec tous ces calculs de marches et de subsistances qu'un chef d'armée doit savoir résoudre sans efforts. L'étude de la science militaire, dans toutes ses branches, était l'objet de son application constante. Quoique déjà très avancé en mathématiques, il en faisait tous les jours[2]; il leva lui-même les plans des onze places de Bourgogne[3] et les re-

1. Les portes de Dijon étaient occupées par les compagnies bourgeoises; dans une de ses promenades, M. le Duc trouva les hommes de garde si négligents, qu'il emporta leurs armes et les envoya au vicomte maïeur (le maire), en le priant d'adresser une verte semonce à ses administrés. (Le P. Mugnier à M. le Prince, Dijon, 7 février 1639. A. C.)

2. « Le s^r advocat de Cugny le venoit veoir chaque jour pour les lui monstrer. » (A. C.)

3. Dijon, Talan, Beaune, Auxonne, Saint-Jean-de-Losne, Bellegarde (Seurre), Verdun-sur-Doubs, Châlon, Mâcon, Bourg, le Pas de l'Écluse.

copia deux fois de sa main [1], accompagnant chaque planche de notices, légendes et apostilles qui constituent de véritables projets. Il ne se borna pas d'ailleurs aux travaux sur le papier : « J'ay commencé à tracer un petit fort hors de la ville », écrivait-il à son père le 5 juillet 1638 [2]; et il dirigea lui-même la construction de telle sorte qu'elle fut achevée avant l'automne. Tous les projets des ingénieurs pour compléter les défenses des places étaient revus, corrigés par lui, et il en surveillait l'exécution : « A vostre retour nous vous rendrons les bastions de Richelieu, des Privilégiés, du Roy et de la Reyne achevés... J'ay faict rectifier deux de ces bastions qu'on n'attachoit pas à la courtine, ce qui augmentoit la dépense et rendoit les pièces

1. Exécuté en 1638, l'atlas fut offert au cardinal pour les étrennes de 1639; un double, destiné à M. le Prince, fut retenu par le Roi; le troisième exemplaire, présenté par le jeune prince à son père, est aujourd'hui conservé au dépôt des fortifications. Ces dessins ont, pour nos yeux modernes, un aspect un peu primitif et presque enfantin; mais, si l'on considère les plans contemporains, ceux-ci ne semblent pas au-dessous de la moyenne.

2. A. C. L'emplacement de cet ouvrage s'appelle encore aujourd'hui Beire-le-Fort; il était de quatre bastions; situé à quatre lieues sud-est de Dijon, sur la Tille, tout contre la route d'Auxonne et de Dôle, à peu de distance de la position des Tarts, il n'était pas sans utilité pour la défense de la province.

plus foibles[1] ». Il voyait beaucoup les troupes, les suivant assidûment dans leurs exercices. Pas un régiment ne traversait la Bourgogne pour aller d'une armée à l'autre, sans que M. le Duc le passât en revue, le fît manœuvrer ; chaque détachement qui sortait des garnisons de la province ou qui venait y prendre place était inspecté par lui. Le passage d'un corps de six mille Suisses levés en 1639 l'intéressa particulièrement.

Les « troupes de la maison de Condé ».

Alors aussi il eut à s'occuper des troupes qui portaient son nom et sur lesquelles il avait autorité, quoiqu'elles ne fussent pas toujours sous ses ordres directs. Cette organisation, qui marque la transition entre le régime féodal et la constitution moderne des armées, ne saurait nous arrêter longtemps ; d'ailleurs, nous trouverons l'occasion de faire ressortir les quelques avantages qu'elle présentait, les soins, les sacrifices qu'on obtenait de chefs de corps dévoués, et les inconvénients plus grands encore, le dommage, les mécomptes résultant de calculs intéressés, le péril pour l'État, lorsque ces armes tombaient aux mains des ambitieux. Mais les « troupes de la maison de Condé »

1. M. le Duc à M. le Prince, à propos des fortifications de Dijon, 13 juin, 5 juillet, 15 novembre 1638. — Approuvé le projet de l'ouvrage à corne de Châlon (29 mai) et *passim*. A. C.

tiendront trop de place dans cette histoire pour que nous négligions de les faire brièvement connaître. En 1622, dans l'espèce d'interrègne qui suivit la mort de Luynes, M. le Prince, un moment très puissant et conduisant, sous les yeux de Louis XIII, l'armée qui opérait en Languedoc, obtint du Roi un ordre daté de Moissac, le 5 juin, et adressé « au duc d'Anguien, ou en son absence, à celui qui commandera le régiment que j'ay ordonné estre levé sous son nom »[1]; l'absence était à prévoir, — car le chef de corps n'avait pas un an, — et Pierre Brûlart, vicomte de Puisieux, secrétaire d'État fort en faveur, reçut la lieutenance du mestre de camp; ce choix, purement politique et presque honoraire, laissait au prince de Condé la direction, l'administration, le patronage, et, comme les intérêts de ce dernier se concentraient alors à Bourges, les quinze compagnies de gens de pied créées par l'ordonnance de Moissac se recrutèrent en Berry. Cependant la disgrâce survint assez vite; Richelieu ne voulait pas que M. le Prince eût des troupes à lui, et le régiment d'Anguien, à peine rassemblé, fut cassé. Il ne fut reconstitué qu'en 1635, et porté bientôt après à vingt compagnies; cette fois, le nouveau gouverne-

1. A. C.

ment de M. le Prince fournit le cadre et la troupe. Bourguignons aussi les régiments d'« Anguien-cavalerie », de « Conti-infanterie », et les quatre belles compagnies de gendarmes et de chevau-légers qui formaient un corps d'élite d'environ trois cents maîtres ; tous levés de 1634 à 1636, c'est-à-dire au moment où Richelieu se crut assuré de la fidélité de M. le Prince. A chaque formation, les emplois d'officiers étaient brigués à l'envi par ces hommes de Bourgogne que l'instinct batailleur suivait dans toutes les professions, mais dont l'aptitude resta comme voilée entre les mains du prince Henri II, volontairement insuffisant ; ce fut son fils qui sut faire briller la vertu guerrière de ces vaillants, parmi lesquels nous trouvons les fidèles compagnons de toutes les fortunes, comme les Tavannes, une pléiade de généraux, et, en plus grand nombre encore, les glorieuses victimes vouées à l'hécatombe du champ de bataille, Chastelux, Mauvilly, La Boulaye et tant d'autres.

Si fort que fût le lien de solidarité, de subordination qui unissait alors le fils au père, M. le Duc apporta, dès son début dans les fonctions de chef de corps, un esprit large, désintéressé, réellement militaire, tandis que M. le Prince voyait surtout dans le commandement un moyen d'augmenter son

influence, et, avouons-le, de faire des profits plus ou moins légitimes, ou, comme il disait avec son langage un peu cynique, « des deniers revenants bons ». Le duc d'Anguien, au contraire, veut avant tout que les troupes qui portent son nom ou dépendent de lui soient toujours en bon état, n'admet pas qu'elles donnent l'exemple de l'indiscipline, refuse enfin d'entrer dans les calculs mesquins qui valaient à son père quelques-unes de ces mercuriales que Richelieu savait administrer. Il souffre des reproches adressés par M. de Longueville à son régiment de cavalerie, entend que ses officiers tiennent leurs compagnies complètes et qu'on châtie ceux « qui ne sont jamais à l'armée »[1]. Déjà aussi il a la fierté militaire, défend les prérogatives de ses troupes : « Les officiers du régiment de M. le cardinal de la Valette prétendent marcher devant mon régiment de cavalerie, je ne le souffriray pas »[2].

M. le Duc avec le parlement et la robe. Il termine les conflits, apaise les querelles.

Si les affaires de la guerre, l'organisation, les mouvements, la subsistance des troupes, la police de la frontière, l'entretien des forteresses et des garnisons, la sécurité de la province attiraient avant tout l'attention du gouverneur, il apportait le même soin, la même exactitude, et n'était pas moins

1. M. le Duc à M. le Prince, Dijon, 8 août 1638. A. C.
2. 30 avril 1639. A. C. — Voir aux *Pièces et Documents* la note sur les troupes de la maison de Condé.

heureux dans l'accomplissement de ses autres devoirs. Ses rapports avec la robe étaient d'une grande cordialité ; il se montrait plein de prévenance envers les présidents, conseillers, magistrats ou avocats, les recevant chez lui, leur faisant visite, assistant à leurs fêtes, allant les entendre au palais, recherchant la conversation de ces esprits cultivés, de ces hommes distingués parmi lesquels il noua de solides relations. De cette époque date sa liaison avec les Brûlart, les Bossuet[1], de Bèze, Lenet, Bouchu, Gigoux, etc. L'influence personnelle qu'il acquit ainsi lui permit tantôt de mettre fin à quelques luttes intestines dans le sein même de la cour, d'accorder par exemple les « jeunes conseillers » avec « Messieurs leurs anciens[2] »; tantôt, ce qui était plus grave, plus difficile et aussi plus fréquent,

1. Dans les mois de janvier et février 1639, M. le Duc soupa chez MM. Perret, de Bèze et autres, dont M. Bossuet. Six conseillers de ce nom siégeaient en même temps dans le parlement de Bourgogne. Cette circonstance exclut de la compagnie Bénigne Bossuet, qui passa dans la magistrature de Metz, laissant son fils Jacques-Bénigne, né en 1627, à Dijon, au collège des Jésuites. C'est ce dernier qui, ayant achevé ses études à Paris, en 1642, au collège de Navarre, devint évêque de Condom et enfin « le grand M. de Meaux ».

2. Au sujet d'un règlement préparé par « Messieurs les anciens » et qui ôtait aux jeunes » les moyens de rendre leurs très humbles services au Roi et à M. le Prince ». (Les jeunes conseillers à M. le Prince, 30 janvier 1639. — Le P. Mugnier au même, 7 février 1639. A. C.)

d'apaiser les conflits qui s'élevaient entre l'administration et les cours souveraines, les élus, les municipalités des grandes villes, tous ces corps héréditaires ou électifs, qui, dans une certaine mesure, servaient de frein ou de contrepoids à l'arbitraire du pouvoir. La situation du gouverneur était souvent délicate, pressé d'un côté par l'intendant de justice et finances, qui insiste pour l'exécution des ordres du Roi, et retenu, de l'autre, par le Parlement, qui, lui aussi, représentant le Roi, mais le Roi père de son peuple, se croit autorisé à résister à l'aggravation constante des charges publiques. A trois ou quatre reprises, le Parlement fut mis en interdit, soit à la suite d'une querelle avec l'intendant d'Orgères, sur quelque arrestation d'huissier, soit à propos du refus d'enregistrer les impôts nouveaux [1]. M. le Duc apportait dans le règlement de ces difficultés beaucoup d'habileté et de mesure, soutenu par les sages avis de Nesmond : « Ne vous hâtez pas trop de faire vérifier les édits. Il faut, en ces matières, retarder tant qu'on peut; car, après cet édit-là, on vous en demandera d'autres [2]. » Sans encourager les résistances du Parlement, il obtenait des délais, des adoucisse-

1. M. le Duc à M. le Prince, 17 août 1638, 28 novembre 1639. A. C.

2. Paris, 24 octobre 1638. A. C.

ments aux rigueurs, quelque allègement des charges, et finissait par avoir à peu près gain de cause des deux côtés. Il arrivait ainsi à faire exécuter les ordres du Roi, s'acquérant la réputation d'un serviteur actif, dévoué et habile de la couronne, et passant en Bourgogne pour un gardien vigilant des droits et des intérêts de la province. On lui savait gré de la sympathie qu'il avait montrée pour des souffrances trop réelles et de son zèle à protéger de braves populations dont la conduite avait été héroïque.

Les Bourguignons ont la tête aussi chaude que le cœur. Ce n'est pas seulement entre la magistrature et l'administration que M. le Duc devait exercer son arbitrage ; les querelles particulières appelaient souvent son intervention. Il dut « accommoder » successivement le baron d'Arbelot et M. de Trouan, le marquis de Tavannes et le comte de Comarin, bien d'autres encore ; les démêlés du baron de Couppet et du vicomte de Chastelux, tous deux officiers d'Anguien-cavalerie, donnèrent à leur mestre de camp plus d'embarras que les plus graves affaires de la province. Les prélats s'en mêlaient, s'emportaient aussi facilement que les gens de guerre, et il fallut accommoder l'évêque de Châlon, tout comme un homme d'épée, avec M. de Tavannes.

L'intérieur et les plaisirs de M. le Duc à Dijon.

Il semble singulier que ce gouverneur de province, si vigilant, si appliqué, déjà aimé et obéi des troupes comme des officiers, apprécié et consulté par les gens de robe ou d'affaires, trouvant chez tous la même déférence, non seulement pour son rang, mais pour ses avis, ses décisions, n'eût pas encore obtenu dans sa vie privée une complète émancipation ; mais M. le Prince ne semblait pas disposé à se relâcher en rien de la rigueur avec laquelle il croyait de son droit et de son devoir d'exercer l'autorité paternelle. Sans se borner à doter son fils d'un conseil pour les affaires politiques, il maintint les pouvoirs de La Buffetière et le doubla d'un nouveau jésuite, le P. Mugnier, qui n'avait plus comme Pelletier (passé auprès du prince de Conti) le titre de précepteur, mais qui, en qualité de « destiné confesseur », couchait au cabinet du duc, lisait avec lui l'histoire, l'Écriture sainte, les classiques, et « veillait sur ses mœurs et déportements ». — D'abord le vieux gentilhomme seul avait pouvoir d'ordonnancer ; mais, plus fatigué, plus ennuyé, plus aigri que jamais, il abandonna cette fonction au religieux, qui dut se débattre avec les employés de la maison pour réaliser les économies prescrites par M. le Prince et limiter la dépense de M. le Duc, même en ce qui regardait l'habillement : « Madame a envoyé un

habit à M. le Duc et lui en promet encore un autre, ce sera assez pour l'été... M. le Duc ayant pris, par ordre de Madame, un habit de deuil à la mort de M. de Savoye, M. de la Buffetière n'a pas cru devoir lui lever d'autres habits jusqu'à l'arrivée de V. A.[1]. » Il fallut l'annonce d'un voyage du Roi et l'intervention personnelle de Madame la Princesse pour que le jeune prince reçût tout à la fois deux habits, du linge et de la vaisselle d'argent[2]. Les précautions pour la santé n'étaient pas oubliées : « Le P. Mugnier et M. de la Buffetière empescheront d'aucthorité que mon fils n'aille à la chasse pendant la chaleur. Lorsqu'il y voudra aller, il partira de bon matin pour rentrer à neuf heures. Après le disner, il ne sortira qu'à quatre heures pour le plus tost[3]. » Durant l'année 1638, la surveillance du P. Mugnier n'eut guère à s'exercer que sur les mesures sanitaires et la dépense. M. le Duc était fort occupé, tout à ses devoirs, à ses tournées, à son instruction militaire, à l'expédition des affaires. Ses plaisirs étaient ceux de la saison, la chasse au vol et à courre. Mais bientôt vint le carnaval, et,

1. Girard à M. le Prince, Dijon, 12 juin, 21 novembre 1638. A. C.

2. M. le Duc à M. le Prince, 22 août 1639. A. C.

3. « Instruction au s^r^ Girard mon secr^re^ pour porter à mon fils en Bourgogne » (s. d. 1638). A. C.

en 1639, il fut très gai à Dijon. Les jeunes gens de la noblesse et de la ville dansèrent des ballets devant M. le Duc, et il se plaisait surtout à danser lui-même dans les bals qu'on lui offrait comme dans ceux qu'il donnait au logis du Roi avec l'assistance de « Madame la première », qui faisait les honneurs ; les banquets, les assemblées se succédaient. La Buffetière arguait de son âge pour s'abstenir de paraître dans ces réunions, où il craignait surtout d'être contraint de risquer un peu d'argent ; car on jouait assez gros jeu et M. le Duc ne se faisait pas faute de prendre les cartes ou de jeter les dés. Il échappait à la surveillance du P. Mugnier, qui le suivait d'abord, mais pour se retirer après le *Benedicite;* Francine, qui restait avec le jeune prince, n'avait aucune autorité. Le révérend père finissait toujours par tout savoir ; car c'était lui qui tenait les cordons de la bourse, et, quand la perte avait été un peu forte, il s'évertuait à calmer le mécontentement de M. le Prince ou à détourner son attention en lui signalant quelque économie obtenue sur la table, la lingerie ou le chauffage. M. le Duc passait joyeusement son temps, continuant « d'honorer de sa présence les honnestes compagnies », prenant part aux bals, soupers, collations et « momons » (mascarades). « Quelques scrupuleux de Dijon,

mesme de nos pères, m'ont reproché tels divertissements, à cause du masque. Je me suis deffendu par bonnes raisons dont l'une est la modestie que M. le Duc m'a promis de garder en telles actions[1], » et il y a lieu de croire que M. le Duc tenait sa promesse. Cependant le P. Mugnier trouvait que les fêtes se multipliaient ; tant d'ardeur commençait à l'effrayer ; il fut heureux de voir arriver le carême et d'obtenir un ordre de M. le Prince qui pût mettre fin à cette carrière de plaisirs.

Voyage du Roi en Bourgogne (septembre 1639). Jugement de Richelieu sur le duc d'Anguien.

Depuis près de dix-huit mois, M. le Duc exerçait les fonctions que lui avait déléguées son père sans qu'aucun incident eût encore fait jaillir l'étincelle du génie, sans que rien eût révélé la fougue, l'impétuosité, la violence qui couvaient dans cette jeune âme. Sa réputation s'établissait sur une base solide; mais cette bonne renommée ne dépassait pas les limites de la Bourgogne. Or voici que, vers la mi-août, le bruit se répand à Dijon que le Roi va parcourir la province ; c'est La Roussière[2] qui, tra-

1. Le P. Mugnier à M. le Prince, Dijon, 22 janvier 1639. A. C.

2. Un des correspondants de Henri IV s'appelait La Roussière; il devait être de la Vendée ou du Poitou. C'était sans doute un parent de l'écuyer du prince de Condé. Notre La Roussière continua auprès du fils les fonctions qu'il avait remplies auprès du père. Actif, énergique, il fit preuve de

versant la ville en courrier, a donné cette nouvelle. M. le Duc s'en émeut, écrit aussitôt à son père, à Nesmond pour demander des ordres ou des conseils ; comment se comporter avec le Roi, avec le cardinal, avec les favoris anciens ou nouveaux ? Quels honneurs rendre ? Que faire voir ? « Je désire avec passion avoir l'honneur de vos commandements[1]. » Les réponses arrivèrent trop tard. M. le Duc put seulement avoir une rapide conférence avec le secrétaire d'État Chavigny, qui précédait le Roi et qui rapporta de cet entretien une vive impression : « Je vous assure sans flatterie, écrivait-il à M. le Prince[2], que ce sera un des plus honnestes hommes du monde. » Ce fut le sentiment général. M. le Duc reçut le Roi à Dijon, l'accompagna par Châlon, Mâcon jusqu'aux limites de son gouvernement, lui rendit compte de tout avec une lucidité parfaite, mit sous ses yeux les plans des places de Bourgogne, et lui expliqua sur la carte une opération que M. le Prince venait d'exécuter aux frontières de Roussillon[3]. Louis XIII, les

dévouement et devint premier gentilhomme d'Armand, prince de Conti.

1. M. le Duc à M. le Prince, 18 août 1639. A. C.

2. 23 août 1639. A. C.

3. M. le Duc à M. le Prince, Mâcon, 13 septembre 1639. A. C.

ministres furent fort satisfaits de l'état dans lequel ils trouvèrent les affaires, encore plus frappés de rencontrer chez ce jeune prince tant de maturité, de suite, un esprit net et vif, un tact parfait, le bon sens, l'autorité, le mérite. Il fut loué de toute la cour ; M. le Prince fut accablé de compliments et la précision de ces louanges sort de la banalité ordinaire : « C'est une mûre jeunesse que celle de M. le duc d'Anguien, écrivait le secrétaire d'État de Noyers[1]; sa conduite a été toute pleine de prudence, d'esprit et de grâce ; je ne puis vous souhaiter rien de plus important que la conservation de ce jeune prince. »

Les hommes de guerre qui suivaient le Roi devinèrent-ils le capitaine qui devait les conduire à la victoire ou à la mort? Ils furent des plus empressés à envoyer leurs félicitations, entre autres le vaillant, spirituel, étourdi comte de Guiche, le futur maréchal de Gramont, alors mestre de camp des gardes françaises, allié et très protégé du cardinal[2]. Un jeune maréchal de camp de la suite du

1. A M. le Prince, Nuits, 14 septembre 1639. A. C.

2. Le comte de Guiche à M. le Prince, Lyon, 12 septembre 1639. A. C. — Antoine de Gramont, comte de Guiche, et plus tard duc de Gramont, né en 1604, mort en 1678, petit-fils de la belle Corisande et allié au cardinal de Richelieu par son mariage avec Marguerite de Chivré, commence à servir en 1624, passe en Allemagne à la suite d'un duel, sert sous Tilly,

Roi, celui-là sérieux, passionné, dont l'ambition sera ensevelie avec lui sur la brèche de Thionville, le marquis de Gesvres, ne se contenta pas d'avoir rencontré M. le Duc dans le tourbillon de la cour, et revint exprès à Dijon pour le voir et l'entendre de plus près [1]. Mais laissons la parole au cardinal : « Je commenceray ceste lettre par les bonnes qualités de M. le duc d'Anguien qui sont telles que vous en devez demeurer contant. Il a beaucoup

devient lieutenant général du duc de Mantoue, est grièvement blessé et fait prisonnier. Rentré au service de France, maréchal de camp (1635), mestre de camp des gardes françaises en remplacement de Rambures (1639), lieutenant général (1641), maréchal de France (janvier 1642). Commandant de l'armée de Champagne, il se jette dans Guise après avoir perdu la bataille d'Honnecourt. Nous le trouvons dans Arras au commencement de 1643. La coupe particulière de sa moustache donnait un aspect étrange aux traits déjà très marqués de son visage. Homme d'esprit, fin courtisan, grand joueur et joueur malheureux, parfois même à la guerre, quoique très brave, estropié par ses blessures, il portait le vin d'une façon remarquable. Quand il fut plénipotentiaire à Francfort, son lot était de boire le soir avec les princes allemands, qu'il récréait fort en dansant, clopin clopant, sur la table et en brisant tout avec sa béquille. Au cours de cette représentation, il se faisait conter les secrets de ses compagnons de table et les redisait le lendemain matin à d'Avaux, Servien ou autres qui pouvaient alors confondre et dérouter les chanceliers des princes. Nous le retrouverons souvent. Il a laissé des Mémoires estimés, quoique moins célèbres que ceux de son frère le chevalier.

1. M. le Duc à M. le Prince. — Gesvres à M. le Prince. A. C.

d'esprit, de discrétion et de jugement. Il est creu de plus de deux doigts et croistra encores, autant qu'on peut juger, de beaucoup. Le respect qu'il a pour vous paroist en toutes ses actions. Je croy qu'il sera de vostre prudence de luy choisir cet hyver un vieil gentilhomme bien expérimenté en la guerre et luy donner avec luy plus de liberté en sa conduite ; pour la campagne qui vient, ma pensée est que vous ne voudrez pas qu'il la passe sans la voir avec le plus vieil maréchal de France qui commande les armées du Roy, afin qu'il sache mieux l'instruire en ce que doit un prince de sa qualité[1]. » Richelieu, qui avait sur ce jeune prince des vues toutes personnelles, devinait aussi quels services il pourrait rendre à l'État. En quelques traits, le cardinal avait indiqué ce qu'il fallait redresser, ce qu'il restait à faire pour compléter une préparation si bien commencée.

« Je suis le plus heureux garçon du monde, » écrivait M. le Duc[2] en rentrant à Dijon. Et il se félicitait non seulement de la satisfaction que lui avait témoignée le cardinal, du bon accueil de tous, mais surtout des nouvelles favorables qui étaient arrivées du Midi, des éloges donnés à la conduite

1. Richelieu à M. le Prince, Châlon-sur-Saône, 4 septembre 1639. A. C.

2. A M. le Prince, 26 septembre 1639. A. C.

de son père ; car, depuis que M. le Prince avait quitté Valery au mois de mars 1638, il avait traversé des fortunes bien diverses, et cette dernière éclaircie de 1639, qui réjouissait son fils, devait être de courte durée.

CHAPITRE V

HENRI II DE BOURBON, TROISIÈME PRINCE DE CONDÉ.

1638-1639

La lutte pour l'empire de la mer. Création de la flotte française. — L'archevêque de Bordeaux. — Premiers succès des Espagnols. La côte de Languedoc. — Reprise des îles Lérins. Secours de Leucate, 1637. Projets et préparatifs de Richelieu. — M. le Prince commandant supérieur en Guyenne et en Languedoc. Ses officiers généraux. — Le duc d'Épernon, gouverneur de Guyenne. — Schomberg, duc d'Halluin, gouverneur de Languedoc. — Objectif de M. le Prince. L'armée et l'état-major général. — Espenan, Le Plessis-Besançon et autres. — Occupation du Passage (2 juillet 1638). Siège de Fontarabie. Opérations sur terre et sur mer. — Secours de Fontarabie. Déroute de l'armée française (7 septembre). — Suite de la déroute. M. le Prince, menacé de la disgrâce, détourne l'orage. — Procès et condamnation du duc de la Valette. — 1639. « Le dessein du Roussillon. » — Opérations navales. — M. le Prince prend Salces (juin-juillet). — Retour offensif des Espagnols. Ils investissent Salces. — Grande levée en Languedoc. Défaite de l'armée française. Espenan capitule dans Salces (24 décembre). — Leucate et Saint-Aunais. — M. le Prince et Schomberg. — M. le Prince conserve son commandement jusqu'en 1641. Résumé de sa vie militaire.

La lutte pour l'empire de la mer.

Ce n'étaient pas seulement des lambeaux de territoire, des forteresses, des tributs, des rançons

Création de la flotte française.

que se disputaient les belligérants tout le long de notre frontière méridionale, barrière d'eau ou barrière de montagnes, du Var jusqu'à l'Océan; c'était la prépondérance navale que le roi catholique voulait conserver, que le roi très chrétien voulait lui ravir. Il s'agissait de la vie pour la monarchie espagnole; si elle n'était maîtresse de la mer, comment recevoir l'or d'Amérique, comment relier le cœur de la monarchie avec ses membres, la Castille avec l'Italie, la Sicile, la Sardaigne, les Pays-Bas? Il fallait que les galions pussent circuler librement entre Cadix et le Mexique, les transports entre La Corogne et Anvers, que les galères armées à Carthagène pussent protéger contre les Barbaresques les convois dirigés sur Naples et Palerme, sans avoir à combattre les escadres sorties de Toulon.

Plus l'Espagne avait besoin de la mer, plus la France était intéressée à lui en arracher l'empire. « Pielago »! Songez à la mer, avait dit Antonio Perez[1]. L'Espagne avait l'organisation navale la plus complète, la plus ancienne, mais déjà ébranlée

1. Pielago, haute mer (a vieilli). — L'Angleterre, la Hollande n'étaient alors qu'au second plan : l'une, prétendant déjà à la souveraineté de la mer, mais en ce moment hésitante, sans parti bien pris, dans cet état de malaise, presque d'atonie qui précède les grandes crises intérieures; l'autre luttant encore pour son indépendance et satellite de la France.

par de grands revers ; la décadence se montrait partout. Les éléments maritimes ne manquaient pas à la France. La paix religieuse permettait d'employer l'esprit d'entreprise, l'expérience, la hardiesse des armateurs, des corsaires de Dieppe, de La Rochelle, les ressources de tous nos ports, les matelots élevés dans les criques de la Bretagne, dans les estuaires de nos fleuves, aux côtes de Provence et de Normandie. L'embarras était de mettre ces éléments en œuvre, de trouver des amiraux, des chefs d'escadre. Pour conduire les galères sur les côtes de la Méditerranée et les mener bravement au feu, avec de bons pilotes et quelques chevaliers de Malte, les généraux habitués au commandement des armées pouvaient suffire et plusieurs s'en acquittèrent bien. Mais, pour diriger de grands armements, concerter, exécuter de lointaines opérations, il fallait d'autres aptitudes, une autre préparation. Dans cette pénurie d'amiraux, Richelieu fit un choix qui étonne la postérité autant qu'il surprit les contemporains, bien qu'il ait été à certains égards justifié par les résultats obtenus. Il confia l'organisation et le commandement de la flotte naissante à l'archevêque de Bordeaux, avec le titre de chef des conseils de Sa Majesté en l'armée navale.

L'archevêque

Henri d'Escoubleau de Sourdis avait gravi les

degrés de la hiérarchie ecclésiastique sans sortir de la suite et presque de l'antichambre du cardinal qui l'appela en 1629 au siège de Bordeaux. Ses débuts y furent pénibles; il reçut force bourrades du duc d'Épernon, qui le poussa du bout de son bâton sans tenir compte de la croix et de la mitre dont l'archevêque s'était revêtu. Sourdis n'eut pas meilleure chance lorsque, changeant de rôle, il parut pour la première fois dans un conseil de guerre : un autre gouverneur de province, moins arrogant, moins puissant, mais plus naturellement brutal que d'Épernon, le maréchal de Vitry, l'accabla de coups de canne, — « canne des Indes », ajoute le narrateur; était-ce une atténuation ou une aggravation du délit? D'Épernon, un moment excommunié, en fut quitte pour une rétractation et une pénitence dont il s'acquitta avec sa hauteur ordinaire; le maréchal, moins heureux, paya sa violence par un séjour de six ans à la Bastille; mais Sourdis passa pour « le prélat le plus bâtonné de France ». C'était, du reste, un homme d'esprit et de courage; profil aquilin, moustache troussée, l'air de guerre[1]. Évêque de Maillezais au moment

de Bordeaux.

1. Il avait remplacé à Bordeaux son frère le cardinal. Un autre frère, le marquis de Sourdis, servait comme maréchal de camp. La fortune, qui avait favorisé l'archevêque dans plusieurs rencontres, l'abandonna en 1641 devant Tarragone. Accusé d'avoir

du siège de La Rochelle, il avait rendu alors des services spéciaux dont Richelieu prit prétexte pour le bombarder au commandement de l'armée de mer. Cette flotte, par la composition de son personnel, présentait comme l'image de la France gouvernée par un cardinal qui avait établi l'égalité civile entre catholiques et réformés. L'amiral, un prélat, disait la messe à bord les dimanches, entouré de ces religieux guerriers, soldats de l'Église romaine, qui combattaient avec la croix de Malte sur la poitrine; et, parmi des capitaines de toute provenance, on trouvait les descendants de ces navigateurs dieppois qui avaient failli faire de l'Amérique du Nord une France protestante : Abraham Duquesne prit le vaisseau-amiral d'Espagne au combat de Gattari[1].

Premiers succès des Espagnols. La côte de Languedoc.

Dans cette lutte pour la souveraineté de la mer, c'est l'Espagne qui commence. Dès 1635, à peine la guerre déclarée, elle s'empare des îles Lérins,

lâché prise trop vite et d'avoir prématurément fait voile vers la Provence, il tomba dans la disgrâce de Richelieu, et, après un exil de quelques mois, reprit ses fonctions ecclésiastiques pour ne plus les quitter.

1. En 1638. Il commandait un navire de guerre depuis deux ans. C'est bien l'illustre homme de mer que le retour des préjugés religieux empêcha d'arriver à la dignité de maréchal de France. Né à Dieppe en 1610, d'une famille de marins, le vainqueur de Tromp et de Ruyter mourut à Paris, en 1688.

sur la côte de Provence, et du fort Socoa, qui domine la baie de Saint-Jean-de-Luz; en 1637, elle met le siège devant Leucate. Après s'être assurée d'un mouillage en face de Toulon, et d'une position sur la côte de Béarn, elle cherchait à se ménager un débouché dans le Languedoc par le Roussillon. Ce dernier coup était peut-être le plus menaçant.

De l'embouchure du Rhône aux Pyrénées, la côte, généralement basse et plate, décrit un arc de cercle découpé par une suite d'étangs qui communiquent avec la mer par d'étroites portes appelées « grau ». Çà et là, un mamelon rocailleux, près de Cette, d'Agde et ailleurs, semble surgir des sables. Le plus méridional de ces soulèvements est comme détaché du massif des Corbières et baigné à sa base par l'étang qui séparait alors les terres d'Espagne et de France; c'est la montagne de Leucate. Une forteresse accrochée à ses flancs commandait la route de Perpignan à Narbonne, interceptée sur la rive espagnole par le château de Salces[1]. Enveloppé par les Corbières et les Pyrénées, le Roussillon ne communique avec la Catalogne que par des passes de monta-

1. Aussi l'étang porte-t-il indifféremment le nom d'étang de Salces ou de Leucate.

gnes, tandis que le seul chemin qui rattache le beau bassin de l'Agly, de la Têt et du Tech à la vaste plaine du Languedoc, serpentant sur une étroite langue de terre entre les rochers et le lac, passe sous le canon de Salces et de Leucate. C'est la possession de cette route que les deux couronnes vont se disputer avec acharnement : après plusieurs mois de luttes éparpillées, la guerre sera concentrée autour de ces petites forteresses dont la possession décidera du sort du Roussillon et un moment influera sur les destinées de la Catalogne.

Reprise des îles Lérins. Secours de Leucate, 1637. Projets et préparatifs de Richelieu.

Le résultat que les Espagnols avaient obtenu par leur offensive ne fut pas durable. Ils perdirent d'abord les îles Lérins (mai 1637); ce fut le coup d'essai de notre flotte, qui, pour la première fois, passa « de Ponant en Levant ». Quatre mois plus tard, Leucate fut dégagée. Le 28 septembre (1637), « jour de saint Exupère, évêque de Toulouse, un des protecteurs du Languedoc »[1], les milices et la noblesse de cette province, conduites par le duc d'Halluin et soutenues par une poignée de soldats réguliers, forcèrent les lignes du comte de Serbellon; ce fait d'armes eut pour contre-coup l'évacuation du Socoa. Ainsi, avant la fin de l'année 1637, sur toute notre frontière méridio-

1. Le siège et la bataille de Leucate. — Tolose, 1637.

nale, les tentatives de l'ennemi étaient repoussées; Toulon pouvait lancer des galères, et, dans l'Océan, Richelieu préparait pour l'offensive l'instrument qu'il ne cessait de façonner depuis dix ans. Sourdis, qui avait échangé son masque de chef des conseils contre le titre de lieutenant général de l'armée de mer, ce qu'on eut quelque peine à faire agréer au pape, réorganisait nos escadres à Belle-Isle et La Rochelle, avec l'assistance d'un commandeur de Malte, Amador de la Porte[1], qui avait bien fait ses caravanes et s'entendait aux détails. La flotte, remaniée, subdivisée, augmentée, devait ravager les côtes du pays basque, des Asturies, de la Galice et du Portugal, s'emparer de certains ports, puis passer le détroit et continuer ses opérations dans la Méditerranée. Toujours le « vaste » de Richelieu!

La première condition du succès était de retenir vers les Pyrénées les forces du roi catholique, d'assurer des abris, des retraites à nos navires; à cet effet, on se proposait de saisir Fontarabie, avec le port du Passage sur l'Océan, d'entrer en Roussillon pour tenir les mouillages de Collioure et

1. Bon type de marin, loyal, franc, rond de corps et d'esprit. Il était bailli de Morée et grand prieur de France; il était aussi parent de Richelieu. Gouverneur du Havre en 1626, lieutenant de roi en pays d'Aunis, îles de Ré et d'Oléron depuis 1633, il mourut d'apoplexie le 31 octobre 1644.

Port-Vendres dans la Méditerranée. L'organisation des armées destinées à cette mission présentait des difficultés particulières : la plupart des corps permanents, les généraux d'expérience étaient alors employés sur nos frontières du nord et de l'est ; il fallait recourir aux provinces, mettre sur pied des régiments provisoires, rassembler des bataillons de milice, la noblesse, l'arrière-ban[1], laisser le soin de lever et de conduire les troupes à quelques personnages influents, enfin désigner un chef dont l'autorité, acceptée de tous, pût réunir en un faisceau ces éléments divers, et faire concourir au même but des hommes divisés entre eux, d'aptitude inégale, d'humeur peu commode, d'allures indépendantes.

M. le Prince commandant supérieur en Guyenne et en Languedoc. Ses officiers généraux.

Richelieu savait M. le Prince appliqué, méthodique, bon administrateur ; surtout il le croyait fidèle ; avec lui pas de complots à craindre. Si Condé renonçait aux petits calculs d'intérêt ou de rancune, s'il était secondé par quelques officiers habiles à mener les troupes, il avait assez d'esprit politique, d'intelligence des affaires pour donner une bonne direction d'ensemble et assez de ca-

1. Les traditions locales s'y prêtaient. Cinquante ans plus tard, les milices du Languedoc faisaient le fond de l'armée de Catinat à la Marsalle ; elles rendirent encore de très bons services au XVIII[e] siècle, sous le nom de grenadiers royaux, etc.

ractère pour se faire obéir. Par pouvoir en date du 17 mars 1638, le Roi conféra au prince de Condé le commandement supérieur de ses armées de Guyenne, Languedoc, Navarre, Béarn et Foix; « le duc de la Valette, mon beau-frère, ajoutait Sa Majesté, commandera sous votre autorité en Guyenne, et mon cousin le maréchal de Schomberg en Languedoc », le comte de Gramont et le marquis de La Force servant comme lieutenants généraux. A l'exception de Schomberg, aucun de ces dignitaires n'était homme de métier. Formés dans les guerres civiles, plus habitués à dissiper des bandes qu'à combattre l'ennemi extérieur, les plus expérimentés n'ayant guère que la pratique des sièges, ils étaient surtout considérables par leur situation; celui-ci[1] exerçant dans les vallées de la frontière béarnaise le pouvoir d'un souverain, celui-là héritier d'une influence conquise en Gascogne durant les luttes religieuses[2], le duc de la Valette

1. Antoine de Gramont, deuxième du nom, comte de Gramont, prince de Bidache, vice-roi de Navarre, gouverneur de Bayonne, fils de la belle Corisande, reçut, le 13 décembre 1643, le brevet de duc et pair et mourut peu après (1644). Il est le père du maréchal de Gramont, du comte de Toulongeon et du chevalier Philibert, l'auteur des *Mémoires*.

2. Armand, marquis de la Force. Fils du vieux duc, pair et maréchal de France, connu sous le nom du « bonhomme La Force », il reçut lui-même le bâton en 1652, fut beau-père de Turenne et mourut en 1675.

enfin représentant en Guyenne la puissance fondée sur une longue carrière d'intrigues heureuses ou d'usurpations tolérées : il était fils du vieux duc d'Épernon.

Le duc d'Épernon, gouverneur de Guyenne.

A quatre-vingt-quatre ans, l'ancien mignon de Henri III conservait, sous les rides qui sillonnaient un masque étrange, quelques restes de son ancienne beauté. Plus ferrailleur que guerrier, sans foi ni loi, toujours entouré de ces bravi que d'Aubigné a peints sous les traits de Fœneste, comme il a flagellé leur maître dans les pages sanglantes des *Tragiques*, unissant la hauteur d'un grand seigneur de vieille race à l'insolence d'un parvenu[1], vaniteux, rapace, prodigue, hardi, magnifique, il avait été d'abord ménagé par Richelieu; puis le cardi-

1. C'était surtout un parvenu. Ses ancêtres étaient de petits compagnons, et son père, Jean de Nogaret, baron de la Valette, avait fait son chemin dans les guerres civiles. Lui-même avait modestement débuté au siège de La Rochelle comme cadet aux gardes; il dut à la faveur de Henri III d'abord le commandement du régiment de Champagne, puis la duché-pairie, la charge de colonel général de l'infanterie, celle d'amiral, le gouvernement de Metz, celui de Guyenne, etc. Sa vie est bien connue; il mourut en disgrâce (1642) à quatre-vingt-huit ans. Il eut trois fils: Henri, comte, puis duc de Candale, mort au service à Casal, en 1639; Louis, archevêque de Toulouse, cardinal et général d'armée, mort au mois de septembre de la même année à Turin; Bernard, aujourd'hui duc de la Valette et lieutenant général de M. le Prince; c'est lui qui héritera de la duché-pairie d'Épernon.

nal s'était appliqué à l'entraver dans l'exercice de sa charge de colonel général de l'infanterie, à le rabaisser, à l'amoindrir dans son gouvernement de Guyenne, sans oser encore le pousser à bout. D'Épernon ne vit pas M. le Prince; il lui écrivit en termes respectueux, mais ne parut pas reconnaître son autorité, et menaça « d'étendre sur le carreau » les magistrats qui venaient rendre hommage au commandant des armées du Roi. Un ordre d'exil au château de Plassac répondit à cette première incartade; les incidents que nous verrons bientôt se produire donneront l'occasion de retirer à Jean-Louis de Nogaret de la Valette le gouvernement de la province où il exerçait depuis si longtemps un large patronage et une véritable tyrannie.

Schomberg, duc d'Halluin, gouverneur de Languedoc.

Tandis que d'Épernon était de pure essence méridionale, descendant d'un capitoul de Toulouse anobli par Charles V, le gouverneur de Languedoc, Charles de Schomberg, duc d'Halluin, avait pour grand-père un ritmestre saxon[1], et, par sa courtoisie, son savoir et son mérite, présentait un con-

1. Gaspard de Schomberg, d'une bonne famille de la Misnie, vint en France avec les reîtres, passa du parti huguenot au service du Roi et mourut en 1599. Son fils, Henri, comte de Nanteuil, maréchal de France, surintendant des finances, homme de guerre et d'État remarquable, ayant défait et pris en 1632 le duc de Montmorency, reçut le gouvernement du Languedoc. Il n'en jouit pas longtemps, étant mort le 17 no-

traste complet avec « le prince des ténèbres de la Guyenne[1] ». Étranger à l'intrigue, homme d'esprit et de conduite, de goût et de discernement, le maréchal de Schomberg avait l'expérience de la guerre et de brillants services ; énergique, entreprenant même, — il venait de le prouver à Leucate, — mais voulant choisir son heure, journalier, camarade difficile, plus subordonné dans la forme qu'au fond ; jaloux de son autorité, froid, impérieux ; avec de beaux traits et la mine un peu revêche ; il était moins aimé qu'estimé de Richelieu. Le cardinal ne compta jamais entièrement sur lui,

vembre de cette même année. Il eut pour successeur son fils, qui fait l'objet de cette note :

Charles de Schomberg, né en 1600, épousa Anne d'Halluin dont le mariage avec le comte de Candale, fils aîné du duc d'Épernon, avait été déclaré nul ; la terre d'Halluin fut érigée pour lui en duché-pairie (1620). Nommé maréchal de France après la bataille de Leucate, il conserva onze ans la lieutenance générale de Languedoc et s'en démit en faveur de Gaston, duc d'Orléans (1644). Il eut alors le gouvernement de Metz qu'il quitta un an (1658-1659) pour exercer la vice-royauté de Catalogne.

Ces Schomberg-Nanteuil ne doivent pas être confondus avec Schomberg (Frédéric-Armand, comte de) qui, après avoir servi un peu partout, devint maréchal de France en 1675, se retira lors de la révocation de l'édit de Nantes, et fut tué à la Boyne, commandant l'armée du roi Guillaume (1690). Il était d'origine allemande, mais d'une autre famille, et ne portait pas les mêmes armes.

1. Du Duc à M. le Prince, 29 janvier 1639. A. C.

le trouvant compassé, mystérieux, peu souple, et observant avec méfiance les premiers symptômes du tendre sentiment qui devait unir le duc d'Halluin à la belle Marie de Hautefort, l'objet de l'amour platonique de Louis XIII[1]. Schomberg se trouva dès l'abord en assez mauvais termes avec M. le Prince, affectant de changer les routes et logements que celui-ci avait donnés aux troupes de Languedoc, évitant de le rencontrer à son passage à Toulouse. Condé releva avec hauteur ces velléités d'indépendance, et Schomberg, blâmé par le Roi, s'excusa avec un ton de soumission narquoise, laissant entendre que M. le Prince ne savait pas quelles troupes étaient sous ses ordres. Au reste, pour cette première campagne, tous les moyens étaient concentrés en Guyenne, l'action devait être portée sur la Bidassoa, et le gouverneur du Languedoc, trop dégarni de troupes pour faire une di-

1. Devenu veuf en 1641, Charles de Schomberg put laisser éclater la flamme que les disgrâces successives de la belle Marie avaient rendue plus vive. Après avoir soupiré cinq ans, il l'épousa en 1646. C'est plus tard, pendant son séjour à Metz, qu'il connut le jeune fils d'un magistrat bourguignon, doyen du parlement des Trois-Évêchés; Jacques-Bénigne Bossuet venait d'entrer dans les ordres; le maréchal fut frappé de son mérite et devint dès ce jour un de ses plus ardents protecteurs. Le duc d'Halluin mourut en 1658; la duchesse lui survécut jusqu'en 1691.

version en Roussillon, n'avait qu'un rôle d'observation vers la montagne de Leucate.

Objectif de M. le Prince. L'armée et l'état-major général.

Le véritable objectif de M. le Prince était le Passage, bon port de la côte basque, où plusieurs grands navires peuvent se mettre en sûreté, mais dont l'entrée, sorte de crevasse entre deux montagnes, est fort difficile. Pour tenir le Passage, on estimait qu'il fallait être maître de Fontarabie et de Saint-Sébastien, mais que, Fontarabie occupée, Saint-Sébastien serait une conquête facile. Construite sur le versant oriental du promontoire que termine la pointe du Figuier, et comme suspendue au-dessus de la Bidassoa, qui sépare la France de l'Espagne, Fontarabie était une place médiocre, décorée de titres pompeux et dont le renom valait mieux que les murailles[1]. Une chapelle consacrée

1. Fuenterabia (*fons rapidus* ou plutôt *onda rabbia,* en basque « fleuve plein de sable »). Voici quelques distances qu'il peut être utile de connaître pour comprendre ce qui suit : Saint-Jean-de-Luz à Hendaye, 9 kilomètres; Hendaye à Béhobie (France) sur la Bidassoa, 2 kilomètres; Béhobie à Irun (Espagne) 2^k 1/2; Irun à Fontarabie 3^k 1/2, dont un sur chaussée, à travers la laisse-de-mer. Le Figuier, 4 kilomètres nord de Fontarabie; Guadalupe, 3 kilomètres ouest de Fontarabie; le Passage, 12 kilomètres ouest d'Irun. Saint-Sébastien s'élève sur une presqu'île à 7 kilomètres ouest du Passage dont le port, anse profonde, a la forme d'un T. Ernani est à environ 8 kilomètres sud de Saint-Sébastien. A basse mer, on peut traverser la Bidassoa par plusieurs gués entre le pas de Béhobie et la mer.

à Notre-Dame de Guadalupe marque le sommet des hauteurs qui dominent la ville.

Après avoir fait acte de présence et d'autorité dans les deux capitales du Midi, Bordeaux et Toulouse, M. le Prince mit son quartier général à Condom et s'y arrêta quelque temps, se perdant comme toujours dans les détails, peu pressé d'entrer en action, cherchant les moyens dilatoires, arguant, pour ne pas partir, tantôt des retards de la flotte, tantôt de l'insuffisance du matériel. Richelieu gourmande sa lenteur, essaye de réchauffer son ardeur, et dépasse même la mesure dans un autre sens, traçant entre les opérations de terre et celles de mer une ligne de séparation chimérique, et s'exposant à tout compromettre par sa précipitation. Cependant l'armée se réunissait, assez semblable à celles que nous avons déjà suivies en Languedoc. Susceptible d'élans généreux, elle avait le souffle court, manquait de discipline, prête à se débander au premier accident. M. le Prince n'était pas homme à changer le tempérament de ses troupes, et il ne pouvait guère être suppléé par ses lieutenants généraux. Chacun de ceux-ci, La Valette, Gramont, La Force, avait un commandement distinct; un quatrième groupe était aux ordres directs de M. le Prince, qui en laissa la direction à un maréchal de camp

honoré pour divers motifs de sa confiance particulière.

Espenan, Le Plessis-Besançon et autres.

Gascon, sans sou ni maille, enrôlé d'abord parmi les coupe-jarrets du duc d'Épernon, et par lui placé aux gardes, puis subitement poussé par Richelieu avec grand soupçon d'espionnage, Espenan était un bon officier de détail, robuste, alerte, agent commode, mais médiocre et ne réussissant complètement à rien, si ce n'est à se faire valoir; peu aimé, peu estimé, sans merci pour ceux qui lui barraient la route, abandonnant facilement amis, parents, au gré de sa fortune, il put se tenir en équilibre entre Richelieu et M. le Prince. Créature du premier, il conserva son appui en devenant l'instrument du second. D'ailleurs, il ne déplaisait pas à Condé d'employer, d'assister un homme qui avait l'oreille du cardinal, la sûreté de leur commerce ayant pour garantie un échange de bons offices. Après chaque revers, Espenan sera auprès du tout-puissant ministre l'avocat heureux de M. le Prince dont il a déjà plaidé et gagné la cause en 1636, et, de son côté, Condé saura toujours rejeter sur autrui la responsabilité des maladresses de son lieutenant de prédilection. Il avait déjà pensé à lui donner le gouvernement de Dôle; il lui réservait celui de Fontarabie et ne se lassera jamais de le pourvoir. Nous verrons Espenan malheureux à

Salces et à Tarragone, obligé de capituler deux fois, inactif à Rocroy, maladroit à Thionville et à Fribourg, mais sachant rester à flot et gagnant à chaque échec une récompense, là où d'autres auraient perdu leur tête[1]. Le chef d'état-major de M. le Prince (on disait alors maréchal de bataille) avait quelques traits de ressemblance avec Espenan; il valait mieux. Comme ce dernier, Le Plessis-Besançon sortait de l'antichambre d'un des potentats du Midi : Lesdiguières lui avait procuré une commission d'enseigne aux gardes, où il remplit pendant plusieurs années des fonctions toutes spéciales. C'était encore un homme de Richelieu; aussi se défiait-on de lui, peut-être à tort, car il paraît avoir toujours agi avec droiture. Esprit net, précis, de bon jugement, exact, actif, il fut surtout employé aux services d'état-major ou aux négociations[2]. D'autres officiers généraux ou de mar-

1. Roger de Bussolts, comte d'Espenan, baron du Luc, enseigne aux gardes en 1620, sergent de bataille en 1633, avait successivement commandé un régiment de cavalerie armé à la hongroise et un régiment d'infanterie; maréchal de camp en 1637; marié à Paule d'Astarac de Fontrailles, sœur de ce Fontrailles qui joua un rôle considérable dans l'affaire de Cinq-Mars; mort en 1646, gouverneur de Philisbourg.

2. Du Plessis-Besançon (Bernard), aide-major des gardes françaises (1631 à 1637), sergent de bataille employé en Provence sous Vitry, et, de 1638 à 1640, maréchal de bataille du

que étaient à la disposition du prince : un ancien favori du Roi, rejeté dans l'ombre plutôt que disgracié, le duc de Saint-Simon [1], avait le commandement de la cavalerie légère ; le jeune marquis de Gesvres allait rejoindre ; M. de Fimarcon, aussi désigné d'abord, fut remplacé par M. de Belzunce ; le cardinal était personnellement représenté par le capitaine de ses gardes, La Houdinière ; un magistrat dur, inquisiteur, de la famille des Laubardemont et des Laffemas, M. de Machault, exerçait les fonctions d'intendant de justice et finances. On voit que les chefs ne manquaient pas.

Occupation du Passage (2 juillet 1638). Siège de Fontarabie. Opérations sur terre et sur mer.

Tandis qu'on essaye d'attirer l'attention de l'ennemi vers Pampelune, M. le Prince passe l'armée en revue à Saint-Jean-de-Luz, traverse la Bidassoa, force les retranchements espagnols et entre à Irun (1er juillet). Le lendemain, après une marche de

prince de Condé ; maréchal de camp en 1645 ; lieutenant général en 1653 ; mort en 1670 gouverneur d'Auxonne.

1. Claude de Rouvroy, premier duc de Saint-Simon, père de l'auteur des Mémoires ; né le 16 août 1607, mort à Paris le 3 mai 1693. Page de Louis XIII, il gagna la faveur de ce prince par l'habileté avec laquelle il le relayait à la chasse ; on connaît son rôle dans la journée des Dupes. Honnête homme et d'un mérite ordinaire, il fut éloigné du Roi par Richelieu en 1637, sans tomber en disgrâce. Son frère aîné, Charles, marquis de Saint-Simon, mestre de camp du régiment de Navarre, devint gouverneur de Senlis et capitaine du château de Chantilly.

nuit, Espenan occupe le Figuier et se saisit du Passage; on y prend plusieurs vaisseaux, canons, etc. Le 3 juillet, Condé visite le Passage, reconnaît Fontarabie, arrête le plan de deux attaques, fait venir les troupes et ouvrir la tranchée. Le cinquième jour, on est à cinquante pas du fossé; la ville, petite, sans dehors, exposée aux bombes, semble près de succomber. Il était impossible de mieux débuter; M. le Prince savait faire ses préparatifs et arrêter ses plans. Le mouvement qui avait abouti à l'occupation du Passage était un peu large, mais le but de la campagne semblait atteint du premier coup, et, à la cour, on se croyait si assuré de la prise de Fontarabie, que le Roi donnait l'itinéraire à faire suivre par la garnison capitulée[1].

Bientôt les embarras commencèrent. La flotte n'arrivant pas, la mer restait libre, et les chaloupes espagnoles venaient ravitailler la place; le Passage fut attaqué. On arma quelques pinasses et l'investissement fut complété par mer, le Passage dégagé, Irun retranché. Le 1er août, la flotte française était en vue du Figuier: cinquante-huit navires de guerre ayant à bord « six mille hommes

1. On devait lui faire traverser toute la France pour l'envoyer à Montmédy, par représailles du traitement infligé à la garnison française prise dans un fortin, près Saint-Omer, et qui avait été traînée à travers tous les Pays-Bas jusqu'à Metz.

bien faicts[1] » des régiments de « La Meilleraie », de « la Couronne » et des « Vaisseaux ». Elle dut rester presque toujours sous voiles, et le plus souvent loin de la côte qui ne lui offrait pas de mouillage sûr; les difficultés d'entrée et de sortie du Passage ne permettaient guère d'utiliser cette conquête. Cependant l'archevêque de Bordeaux en retira les vaisseaux et galions pris sur l'ennemi, et ses troupes relevèrent celles de M. le Prince, qui gardaient les abords de ce port. A partir de ce moment, M. de la Valette refuse d'assister à aucun conseil, ne voulant pas rencontrer M. de Sourdis, que son père avait bâtonné. Les divisions qui couvaient éclatent entre les généraux; l'anarchie est partout, les travaux n'avancent pas, on s'amuse aux mines, le canon n'abat que des maisons et des éminences inutiles; mineurs et canonniers bouleversent réciproquement leurs travaux, les munitions sont gaspillées. Le 15 août, M. le Prince fait évacuer le Passage et les troupes de l'archevêque sont réunies aux siennes; c'était abandonner le principal résultat de cette campagne, qu'on croyait terminée un mois plus tôt; mais l'armée de l'amirante de Castille approchait; au lieu de marcher

1. Sourdis à M. le Prince, Saint-Martin de Ré, 22 juillet 1638. A. C.

au-devant de lui, on voulait tout entasser dans les lignes. L'armée navale de France cependant donnait le bon exemple ; le 22 août, dans un brillant combat, elle arrête une flotte espagnole qui entrait à Saint-Sébastien : treize galions coulés, le quatorzième échoué, trois mille hommes tués, noyés et brûlés. Ce succès rendit un moment quelque vie aux travaux du siège.

Secours de Fontarabie. Déroute de l'armée française (7 sept. 1638).

Le 1er septembre, la brèche était praticable; mais cinq jours se passèrent sans qu'on pût rien obtenir du duc de la Valette. Au moment enfin où de guerre lasse on avait fait relever ses troupes par celles de l'archevêque, le 7 septembre à midi, l'armée ennemie paraît en face de nos retranchements, devant les quartiers de La Force et de Gramont. Les gendarmes et les chevau-légers d'Anguien et de Condé sont les premiers prêts, et par une charge vigoureuse dégagent le quartier de La Force; Aplincourt, lieutenant de gendarmes, est blessé; Beaujeu, lieutenant de chevau-légers, tué. Ordre à M. de la Valette de secourir La Force, à toute la cavalerie de soutenir les compagnies des princes. La Valette ne bouge pas et les chevau-légers d'Épernon refusent de donner. Bientôt la cavalerie fait demi-tour ; M. le Prince, l'épée à la main, la cuirasse sur la poitrine, essaye d'arrêter le mouvement; il est renversé; nos cavaliers passent sur

le ventre du régiment de la Couronne. Celui d'Anguien se comporte bien; il succombe après avoir perdu onze officiers; le reste de l'infanterie se débande. Le plus jeune des maréchaux de camp, le marquis de Gesvres, malade et blessé, sort de son lit, accourt, rallie six compagnies de la Couronne, huit de la Meilleraie, et fait ferme avec cette petite troupe; mais cinq cents hommes de la garnison sortent en bataille par cette brèche que M. de la Valette déclarait impraticable; pris de flanc et de front, Gesvres est obligé de battre en retraite. Tout le reste est lamentable. Le soir, il ne restait plus un Français sur les terres d'Espagne. Il y eut peu de tués, cinq à six cents prisonniers; en somme, on perdit moins d'hommes que de réputation.

Suite de la déroute. M. le Prince, menacé de la disgrâce, détourne l'orage.

A la faveur de l'obscurité et non sans peine, M. le Prince se retira en barque et gagna Bayonne; le ralliement se fit comme d'instinct à Saint-Jean-de-Luz; l'armée ne fut pas suivie; la flotte rentra à Belle-Isle. A part la honte, la déroute de Fontarabie n'eut guère de conséquences politiques ou militaires; elle précipita l'avortement d'un plan qui n'était pas viable. Ces sortes d'agressions contre l'Espagne n'ont jamais réussi; il n'y avait rien à faire de sérieux sur la côte basque, et, quand Richelieu disait que « la prise de Fontarabie nous don-

nait la paix »[1], il soutenait une thèse inadmissible et se fournissait des arguments pour justifier le châtiment qu'il préparait. Sur qui tomberait sa sévérité? Il fut d'abord indécis, ou du moins ne laissa pas pénétrer sa pensée.

M. le Prince était fort accablé : « Mon malheur m'ôte la voix et mes afflictions me percent le cœur;[2] » à sa douleur se mêlait une véritable anxiété; le ton des lettres du cardinal n'était rien moins que rassurant : « Plus le Roy pense au fait de Fontarabie, plus il désire en avoir esclaircissement pour empescher, par l'ordre qu'il donnera, qu'on puisse penser commettre à l'avenir pareille faute impunément. Il vous sera aysé, Monsieur, faire voir par bonnes preuves ce que vous soutenez véritable et ce qui ne le peut estre sans crime. Jamais l'Estat n'a receu une plus grande playe.[3] » La Roussière, qui avait porté la nouvelle à Paris, trouva les esprits mal disposés, même dans les entours de Richelieu : « Tout le monde sait, disait M. de La Meilleraie, parent et créature du cardinal, ancien lieutenant de Condé, tout le monde sait que trois jours avant la levée du siège, il y avoit une chaloupe qui attendoit M. le Prince et M. de Bordeaux

1. A M. le Prince, 5 octobre. A. C.
2. M. le Prince à Richelieu, Bayonne, 14 septembre. A. C.
3. 5 octobre. A. C.

pour les emmener.[1] » Cela parut peu croyable, car M. le Prince avait perdu équipages, vaisselle et argent monnayé; l'accusation, d'ailleurs, venait de M. de la Valette, qui, lui, avait tout mis à couvert. Pendant six semaines, les symptômes favorables ou alarmants se balancèrent : un jour, Condé recevait les pouvoirs nécessaires pour gouverner en Guyenne; un autre jour, il était désigné pour présider les états de Bretagne, ce qui était un commencement de disgrâce[2]; l'orage cependant s'éloignait de sa tête et en menaçait une autre. La Houdinière, capitaine des gardes du cardinal[3], Le Plessis-Besançon, qui avait aussi l'oreille du premier ministre, furent mandés à Paris; leurs dépositions chargeaient le duc de la Valette; car c'était lui qui était en cause, et ses amis, ses avocats étaient chaque jour moins hardis, moins nombreux.

Procès et condamnation du duc de la Valette.

M. le Prince se remit; la douleur se calmant avec l'inquiétude, il put songer à solliciter des ab-

1. M. le Duc à M. le Prince, 21 novembre 1638. A. C.

2. 21 septembre 1638, de Noyers annonce à M. le Prince qu'il est gouverneur de Guyenne; 3 octobre, le Roi charge M. le Prince de présider les états de Bretagne; 6 octobre, le Roi nomme M. le Prince au gouvernement de Guyenne; 8 octobre, Richelieu écrit à M. le Prince, « envoyé par le Roi présider les états de Bretagne ». A. C.

3. La Houdinière (Claude de Goyon du Plessis-Renard), maréchal de camp par brevet du 10 avril 1652, mort le 25 novembre 1663.

bayes pour son second fils et à réclamer une indemnité pour la perte de son bagage[1]. Mais il appliqua toute son ardeur, toute son âpreté à réunir les preuves du crime de son adversaire ; il accumula, commenta une foule de documents, réunit un gros dossier, obtint enfin la nomination de deux commissaires d'enquête. En servant l'intérêt public, en poursuivant la punition d'un coupable, il se tirait d'affaire et donnait satisfaction à de vieilles rancunes contre le clan des d'Épernon. Il croyait avoir à se plaindre de tous, même du prêtre, le bonhomme tout à la fois et le guerrier de la famille, d'habitudes très peu ecclésiastiques, mais assurément un des moins malheureux, un des moins médiocres généraux de l'époque. Or le cardinal de la Valette admirait la beauté de Madame la Princesse et passait pour n'en être pas mal accueilli. Sans que rien pût donner prise à la jalousie de M. le Prince, ce culte affiché n'augmentait pas sa bienveillance pour ceux qui portaient le nom du prélat. Quant à l'adversaire du moment, le duc Bernard de la Valette, hors qu'il ne passait ni pour un lâche ni pour un sot, il avait la plus triste réputation. Vicieux comme son père avec quelque chose de plus bas,

1. M. le Prince à Chavigny, mémoire pour M. de Noyers, septembre 1638, janvier 1639. A. C.

soupçonné d'avoir empoisonné sa première femme, il n'était ni trahison ni crime dont on ne le crût capable. Richelieu entra dans les vues de Condé; peut-être lui convenait-il de saisir cette occasion pour se débarrasser d'anciens alliés devenus incommodes; mais, quels que fussent la passion de l'un, le parti pris de l'autre, la partialité des magistrats chargés de l'enquête, le doute au fond n'est pas possible et le cas est clair. Le duc de la Valette a volontairement et sciemment mal servi devant Fontarabie. Par sa persistance à ne pas exécuter les ordres donnés, ou par les retards calculés qu'il apportait à leur exécution, il a compromis le salut de l'armée, sacrifié inutilement la vie de ses soldats, manqué au premier des devoirs militaires. Il refuse trois fois de donner l'assaut, et, quand il se décide à lancer les enfants perdus, il ne les soutient pas, fait tirer au hasard sur la brèche, effondre les logements ou dissipe les colonnes d'attaque à coups de canon; ses troupes se retirent sans brûler une amorce ou donner un coup d'épée; tous ces faits et bien d'autres sont prouvés. Bernard de la Valette fut traduit devant une commission composée du chancelier, de deux pairs de France et de quelques conseillers d'État, des présidents et du doyen du Parlement. Les deux commissaires qui avaient été chargés de l'instruc-

tion firent le rapport. Le Roi présidait. L'accusé se garda bien de comparaître. Il fut passé outre aux objections appuyées soit sur le privilège des ducs et pairs, soit sur l'incompétence de la plupart des juges, les plus hardis témoignant avec respect l'étonnement et l'embarras que leur causait la présence du Roi. Louis XIII opina le dernier et « de fort bon sens[1], soutenant que le crime de M. de la Valette n'était point lâcheté ni faute de cœur, qu'il l'avait vu fort bien faire dans les occasions, et cita les lieux et endroits où il avait rendu preuve de sa générosité, de sorte que la faute qu'il avait commise était nécessairement défection et infidélité et fut d'avis des conclusions », c'est-à-dire de la peine de mort, qui fut prononcée et exécutée en effigie à Paris, Bordeaux et Bayonne, le 8 juin 1639. Le duc de la Valette était déjà condamné par l'opinion; l'arrêt ne surprit personne et il n'y eut guère de sympathie pour le contumace. On fut plus étonné de voir M. le Prince conserver son commandement.

1639. « Le dessein du Roussillon ».

« Le Roussillon est plus important pour le roi catholique que toutes les Biscayes et Guipuscoas du monde, » écrivait l'archevêque de Bordeaux[2], et

1. Mémoires d'Omer Talon. Le décret d'accusation fut prononcé le 1er février 1639, la sentence le 2 juin.

2. A M. le Prince, 11 mai 1639. A. C.

il aurait pu ajouter que, sur le versant nord des Pyrénées, à cette extrémité orientale de la chaîne, dans cette province excentrique, l'Espagne, ou plutôt la puissance dont le siège était en Espagne, était bien plus vulnérable que dans le pays basque ou les Asturies. Le Roi ayant approuvé « le dessein du Roussillon », M. le Prince fut chargé d'en diriger l'exécution ; toutes les ressources de la Guyenne et du Languedoc étaient à sa disposition. Schomberg devait commander sous lui, et assurément pouvait suffire à la tâche ; mais Condé, voulant que ses troupes fussent séparées de celles du maréchal et conduites d'une façon moins indépendante, se fit adjoindre un second lieutenant général : il désigna un officier qu'il connaissait et recherchait depuis longtemps. Le vicomte d'Arpajon avait beaucoup de naissance et de services. De relations faciles avec ses chefs, ne les compromettant jamais, plus tenace qu'entreprenant, prudent, cauteleux même, personnel, appliqué, il était de ces hommes qui ne brillent guère, qui savent éviter les disgrâces, et qui, marchant d'un pas sûr de degré en degré, sans bond trop rapide comme sans temps d'arrêt, finissent par accumuler les faveurs, grades, cordons, dignités[1]. Du Plessis-Besançon,

[1]. Louis, vicomte d'Arpajon, marquis de Séverac, servait depuis 1617 ; il avait été sous les ordres de M. le Prince en

Espenan, rétabli d'une blessure qu'il avait reçue assez à propos pour ne pas être compromis dans la catastrophe de Fontarabie, avaient repris leurs fonctions de l'année précédente; M. le Prince tenait à ne pas changer les instruments dont il était habitué à se servir; il avait fait écarter le comte de Tonnerre et laissait à Schomberg un soldat de profession, d'Argencourt, qui avait une connaissance très complète de la région, hommes et choses, et qui, sans jamais quitter le Midi, sut y accomplir une carrière marquée par de singuliers incidents [1]. Les préparatifs se prolongèrent, malgré l'impatience de Richelieu, qui espérait voir le Roussillon conquis dans cette campagne. Il fut bientôt évident qu'on serait loin de compte.

Opérations navales.

Afin de laisser l'ennemi en doute, la flotte de

Languedoc et en Bourgogne. Depuis 1637, il était lieutenant général. Il fut créé duc et pair en 1650 et reçut nombre d'emplois et de faveurs. Il mourut en 1675. Sa famille était du Rouergue. En 1720, la pairie fut transférée sur le village de Châtres, près de Montlhéry, qui a gardé le nom d'Arpajon.

1. D'Argencourt (Pierre de Conty) avait défendu Montpellier pour les protestants avec une grande valeur (1622), et, la place prise, en conserva le gouvernement pour le Roi, qu'il suivit au Pas de Suze, aux sièges de Privas et d'Alais. Maréchal de camp le 1er avril 1637, il prend part au secours de Leucate, et pendant dix-neuf ans sert sans interruption en Roussillon et Catalogne. Devenu lieutenant général, il meurt sous les drapeaux en 1655.

l'archevêque de Bordeaux manœuvra dans la mer de Biscaye ; le prélat manqua l'attaque de La Corogne et fit quelques prises dans le petit port de Laredo. L'activité maritime passait déjà dans la Méditerranée, elle y fut bientôt concentrée ; après un brillant combat livré dans la baie de Cadix par le marquis de Brézé, les armées navales de Levant et de Ponant se réunirent, et pendant deux ans, de 1640 à 1642, s'efforcèrent d'arrêter les escadres qui, parties de Naples ou d'ailleurs, venaient porter secours aux troupes espagnoles engagées en Roussillon et en Catalogne. Notre flotte ne put remplir cette tâche, et, après deux ans d'efforts infructueux, fit voile pour la Provence. Ce fut la dernière opération dirigée par l'archevêque de Bordeaux. Il fut relégué à Carpentras, bien qu'il eût de bonnes raisons à donner et que sa conduite fût approuvée de tous ses capitaines : la fortune semblait l'avoir abandonné. Peut-être aussi était-il temps de faire place au jeune Armand de Brézé, hardi, heureux, neveu de Richelieu, déjà général des galères et destiné à devenir amiral de France[1].

1. Armand de Maillé, fils du maréchal marquis de Brézé, neveu de Richelieu par sa mère Nicole du Plessis, frère de Claire-Clémence, future duchesse d'Anguien, né en 1619, fait ses premières armes à quatorze ans et sert depuis lors sans interruption. Commandant des galères en 1639, puis général de l'armée navale, enfin amiral de France en 1643, il rem-

M. le Prince prend Salces (juin-juillet 1639).

En 1639, l'armée de terre fut presque tout le temps retenue aux extrémités de ce défilé qui commence à la montagne de Leucate et qui a été décrit plus haut; Français et Espagnols se disputèrent le fort de Salces, qui était considéré alors comme la clef du Roussillon et qui, bien déchu de son importance, attire encore aujourd'hui l'attention du voyageur par la couleur éclatante de ses murailles. Salces fut attaqué par M. d'Arpajon au commencement de juin. Schomberg couvrait le siège; ses troupes étaient entrées en Roussillon, partie en bateau, partie par de mauvais chemins de mulet à travers les Corbières. Il fallut prendre les bourgs fortifiés d'Opoul, Vingrau, Tautavel qui tenaient ces passages [1]. Le maréchal s'avança jusqu'à l'Agly, mit son quartier général à Claira [2] et livra quelques combats heureux. Au bout de six semaines, le 19 juillet, après plusieurs assauts,

porta plusieurs victoires sur mer, et, dans la fleur de sa gloire, fut tué d'un coup de canon sur son vaisseau devant Orbitello, le 14 juin 1646. Il avait hérité du duché de Fronsac et pris le titre de duc de Brézé. C'était un homme hautain, de grande audace et plein de ressources, quoique timide et même gauche de manières.

1. Pendant trois ans qu'on opéra en Roussillon sans être maître de Salces, il n'y eut pas d'autre communication entre le Languedoc et les armées d'opérations.

2. A environ 10 kilomètres sud-sud-est de Salces et 7 kilomètres est de Rivesaltes, que l'armée française occupait aussi.

Salces capitula; M. le Prince était présent. Avant de retourner à Narbonne, il nomma Espenan gouverneur de sa conquête, et s'occupa d'agrandir le rayon d'action et de subsistance de la place. Arpajon rejoignit Schomberg, qui pénétra dans la vallée de la Têt, occupant Ille sur ce cours d'eau, à l'entrée des montagnes, et Canet près de la mer. Le maréchal poussa même des partis jusqu'au Tech, songeant moins à menacer Perpignan qu'à distraire l'ennemi dont les rangs grossissaient, et à prévenir un retour offensif sur Salces.

Retour offensif des Espagnols. Ils investissent Salces.

Il voyait approcher le moment où son armée deviendrait incapable de tout effort, où elle lui échapperait; tous ces miliciens considéraient leur temps de service comme achevé; des régiments entiers retournaient au pays, colonel en tête, se souciant peu de sentences qui ne pouvaient être exécutées[1]. Quant aux déserteurs individuels, ils étaient si nombreux, que l'intendant refusait de les faire pendre : on se contentait de marquer ceux qu'on pouvait attraper; « l'infanterie s'en va, et de la cavalerie les chevaux dépérissent, à la grande joie de cette canaille[2] ». La chaleur était acca-

1. « Le S[r] de Gensac et ses 14 capitaines viennent d'estre condamnés à estre dégradés de noblesse, estranglés et pendus, leurs biens acquis au Roi. » Schomberg à M. le Prince, Claira, 8 août, et *passim*. A. C.

2. Schomberg à M. le Prince, 8 août 1639.

blante, les vivres rares. La fièvre faisait de grands ravages : Schomberg, Arpajon, Espenan étaient malades; il fallut lâcher prise. Schomberg garnit les fortins de la montagne pour conserver un débouché dans la vallée de la Têt, évacua le plat pays et se replia sur Salces avec les débris de son armée. Comme les Espagnols arrivaient sur ses traces avec un appareil imposant, il ne voulut pas s'enfermer dans la place. Laissant à Espenan, sur sa demande, son régiment, ceux de Tonneins et d'Anguien, — trop grosse garnison, mal pourvue de vivres, — il s'ouvrit passage l'épée à la main, traversa le défilé et s'arrêta à Sigean, à mi-chemin de Narbonne. Le 21 septembre, rien ne pouvait plus entrer à Salces.

Grande levée en Languedoc. Défaite de l'armée française. Espenan capitule dans Salces 21 décembre 1639.

M. le Prince avait déjà fait appel au dévouement des Languedociens; ceux-ci lui répondirent avec entrain. Dans cette courte campagne, on vit trois ou quatre fois de suite, à quelques jours d'intervalle, l'ardeur succéder au découragement, la panique à l'enthousiasme : hier, tout le monde désertait; aujourd'hui, huguenots et catholiques affluent au camp de Narbonne. La province avait gardé quelque chose de féodal dans son organisation; tandis que les anciens chefs réformés amenaient leurs contingents, les archevêques et évêques marchaient en tête de la milice de leurs dio-

cèses. En un mois, Condé réunit auprès de lui vingt-deux mille hommes dont quatre mille cavaliers. L'armée semblait ressusciter, mais son ardeur fut comme noyée tout d'abord par une série d'orages terribles. Les communications furent interrompues pendant plusieurs jours; on circulait en bateau entre les quartiers; les approvisionnements de foin et de paille étaient détruits, les vivres gâtés. Mal nourris, mal couverts, épuisés, abattus, les soldats furent conduits au secours de Salces dans les plus tristes conditions. Le marquis Spinola, fils du héros génois, qui commandait les troupes du roi catholique, repoussa sans peine une série d'attaques décousues et bien faiblement soutenues. La déroute ne fut pas plus glorieuse que celle de Fontarabie. Seul, le duc de Saint-Simon, chargeant audacieusement avec vingt-cinq maîtres, soutint l'honneur des armes. Il ne fut pas fait d'autre tentative pour dégager Espenan, qui capitula le 24 décembre et sortit de Salces avec la garnison le 6 janvier 1640.

Leucate et Saint-Aunais.

D'après la correspondance officielle, les lettres et les billets de M. le Prince, les termes mêmes de certaines félicitations qui lui arrivaient mêlées, il est vrai, à des compliments de condoléance, on pourrait croire que Leucate offrit alors à la France une compensation pour la perte de Salces. Or cette

bourgade n'avait été cette fois ni attaquée ni menacée par les Espagnols; le grand succès dont se contentait M. le Prince et dont l'importance semblait égaler, sinon surpasser celle de notre échec, était l'arrestation du gouverneur, l'expulsion de sa famille, le changement de la garnison.

Leucate était gouverné depuis cent ans ou plus par les Barry de Saint-Aunais: en 1589, Henri de Barry avait, pour sauver sa place, sacrifié sa vie dans des circonstances qui rappellent l'acte héroïque de Gusman el Bueno[1]; le fils de ce vaillant avait victorieusement défendu la même forteresse en 1637, et le représentant de la troisième génération, Henri de Saint-Aunais, avait alors pris une

1. Fait prisonnier dans une sortie, Henri Bourcier Barry de Saint-Aunais reçut des Espagnols l'ordre d'écrire à sa femme qu'elle eût à rendre la place; si Leucate capitulait, le gouverneur avait la vie sauve; sinon, il serait mis à mort. Saint-Aunais écrivit à sa femme, lui défendit de rendre la place, fut obéi et passé par les armes (1589). Le titre de gouverneur fut déclaré héréditaire dans sa famille et laissé à sa femme jusqu'à la majorité de son fils, qui défendit Leucate en 1637 et fut dégagé par Schomberg. Henri de Saint-Aunais, petit-fils du héros de 1589, reçut dans cette journée du secours huit à dix coups de pique ou d'épée. Il exerçait à son tour les fonctions de gouverneur, lorsqu'au mois d'août 1639 ses prétendues menées furent pour la première fois signalées par Condé. Le 1er octobre, Richelieu engageait Saint-Aunais à venir s'expliquer d'abord avec son général en chef, puis avec le Roi, de passage à Lyon. Après quelques hésitations Saint-Aunais alla trouver M. le Prince, qui le fit arrêter (4 novembre) et se dis-

part glorieuse au secours. Quand on vit le chef de cette famille, le vieillard qui avait épuisé les derniers restes de ses forces dans la défense de 1637, violemment arraché de sa maison et envoyé mendier ailleurs avec la femme et les enfants de son fils, le fils lui-même, condamné à mort, échappant par miracle aux ruses employées pour le saisir et l'exécuter, errant sans pain à l'étranger, le sentiment de pitié fut général.

Saint-Aunais était accusé de rapines et de trahison. Assurément le gouverneur d'une place située comme Leucate, sur la frontière, entre la mer et la montagne, était un peu forban ; ses pinasses faisaient la course, ses enfants-perdus détroussaient

posait à l'envoyer à Montpellier, où on lui aurait « coupé le col » (M. le Prince à Chavigny) si la place n'avait été rendue le lendemain. Les troupes du Roi entrèrent dans Leucate ; l'ancien gouverneur en était parti (18 novembre). On assure qu'il ne se borna pas à de vaines protestations contre sa disgrâce et qu'il reparut plusieurs fois sur la frontière avec quelques partisans espagnols, inquiétant surtout les renforts et les convois destinés à son successeur. Lui-même, ou l'un des siens, rentra en grâce sous le gouvernement de Mazarin et fut de nouveau employé en Roussillon et Catalogne (A. C.). Est-ce Henri de Saint-Aunais ou un de ses parents qui, resté ou retourné à l'étranger, écrivit d'Espagne au roi Louis XIV une lettre si amère, que La Feuillade, en bon courtisan, crut devoir faire le voyage pour lui demander raison ? Saint-Aunais n'ayant accepté qu'un duel au poignard, La Feuillade refusa et fut chansonné à son retour (1662).

les voyageurs; il n'y avait pas là matière à procès. Quant à l'accusation d'intelligence avec l'ennemi, elle ne repose que sur de vagues dénonciations; Saint-Aunais l'a toujours repoussée avec indignation et toutes les apparences sont en sa faveur. Le choix de son successeur fut pour le public comme un témoignage de son innocence. Il fut remplacé par Espenan[1]. Lorsque ce favori qui venait de rendre une place reçut la dépouille de ceux qui n'avaient jamais capitulé, on considéra que Condé et le cardinal avaient été dupes d'une intrigue et les Saint-Aunais victimes d'une perfidie.

M. le Prince et Schomberg.

La prétendue conservation de Leucate ne fut pas mise en balance avec la perte de Salces; l'opinion ne prit pas le change et se montra sévère pour M. le Prince, sévère même plus que de raison. On avait un moment regardé le premier succès de Spinola comme un accident qui serait vite réparé; le rassemblement si rapide d'une belle armée avait

1. Le gouvernement de Leucate faillit coûter cher à Espenan. Il fut compromis dans une affaire de détournement de fonds; on trouva un déficit dans l'approvisionnement de sa place; les charges étaient aussi graves que celles qui coûtèrent la vie à Marillac. Espenan fut un moment très mal en cour; mais Richelieu et M. le Prince se mirent d'accord pour le tirer d'affaire. (Lettres d'H. Arnauld, 11 octobre 1640, 23 janvier 1641; M. le Prince à Chafourneau, 11 janvier; Espenan, Richelieu, Daliez à M. le Prince, 18 novembre 1640, 8, 22 octobre 1641.)

fait naître de légitimes espérances. La déception fut grande lorsqu'on vit cette campagne aboutir, comme la précédente, à un désastre; les plus indulgents ne pardonnaient pas à Condé d'être si malheureux. Il avait montré de l'hésitation, ses ordres étaient ambigus; plus préoccupé de la retraite que de la victoire, il s'arrêtait à chaque instant pour tenir ces conseils, refuge habituel des généraux qui ne veulent pas affronter la responsabilité du combat. Schomberg encore malade, fatigué, mécontent, avait été au-dessous de lui-même, sans inspiration, sans élan. Son régiment (Languedoc) fit très mal. C'est pour lui cependant que le cardinal avait d'abord pris parti, ses dépêches en témoignent; il ne voulait lire que les rapports du duc d'Halluin, rapports pleins de récriminations, et refusait d'entendre les messagers de Condé. Les autres ministres conformaient leur attitude à la sienne, ce qui donna lieu à des scènes comiques: de Noyers[1], petit homme, habituellement servile,

1. François Sublet de Noyers, né en 1578, premier commis des finances en 1624, fut donné au cardinal par son parent La Motte-Houdancourt (évêque de Mende), devint intendant des finances, surintendant des bâtiments du Roi et secrétaire d'État au département de la guerre en remplacement de Servien disgracié (1636). On a dit qu'il avait fait les vœux de jésuite depuis son veuvage, avec dispense de porter l'habit. Très obséquieux, il passait pour jaloux et hypocrite. Uni au prince de

passait devant l'envoyé de M. le Prince sans lui lever son chapeau, et si l'autre lui présentait ses dépêches, il lui jetait ce mot d'audience : à huitaine[1] ! Richelieu voulait que M. le Prince prît de suite un congé et laissât faire Schomberg ; celui-ci avait insinué que, s'il n'était pas entravé, il pourrait encore sauver Salces. Condé sut se contenir, ne montra pas d'humeur, ne se hâta pas de partir et mit tout à la disposition du maréchal. Quand Richelieu trouva ce dernier inactif, impuissant à son tour, il se retourna. Le duc d'Halluin eut une demi-disgrâce, fut envoyé en Guyenne où il n'y avait ni troupes ni opérations, nous dirions envoyé sur les derrières de l'armée. Il y resta deux ans ; plus tard il se releva.

M. le Prince conserve son commandement jusqu'en 1641. Résumé de sa vie militaire.

Le secours manqué de Salces est la dernière action de guerre que M. le Prince ait dirigée, la dernière même à laquelle il ait pris part. Il garda cependant son commandement supérieur après cet accident, mais il ne fit que des apparitions

Condé par la communauté des alliances et des opinions religieuses, il était cependant prêt à l'abandonner au premier souffle défavorable. Mettons à son actif qu'il fit revenir de Rome le Poussin, pour lui confier l'ordonnance de la galerie des antiques, au Louvre. Il fut disgracié après la mort de Richelieu, se retira de la cour au mois d'avril 1643, et mourut à Dangu le 20 octobre 1645.

1. Royles à M. le Prince, Paris, 19 novembre 1639. A. C.

dans le Midi et laissa de plus en plus à ses lieutenants la responsabilité de l'action. Le soulèvement de la Catalogne (mai 1640), le traité conclu par le roi de France avec les insurgés (septembre) avaient donné un autre caractère aux opérations. La possession des comtés de Roussillon et de Cerdagne acquérait pour le roi d'Espagne une nouvelle importance. S'il pouvait conserver, avec ces provinces, les places de la Sègre et la supériorité sur mer, les Catalans restaient à peu près isolés, ou du moins il était malaisé de les secourir. M. le Prince ne put déloger les Espagnols du Roussillon, ni ouvrir à la France une communication facile avec la Catalogne. Il eut le temps cependant de voir le nom d'Espenan associé à une nouvelle catastrophe; le 22 décembre 1640, cet officier général dut rendre au roi d'Espagne la place de Tarragone. Peu après, M. le Prince fut définitivement relevé de ses fonctions (1641); le Roi allait prendre sa place sur cette frontière.

Henri II de Condé se ressentit toujours de cette lacune de son éducation que nous avons signalée[1], lacune essentielle surtout alors : il ne fut pas préparé pour les armes. Ceux qui l'ont accusé de faiblesse au feu l'ont calomnié; il fit et renouvela ses

1. Voir liv. II, chap. II, p 252.

preuves. Devant Montpellier, Bassompierre fut frappé de son sang-froid; au siège de Dôle, il restait calme dans sa hutte sous une pluie de boulets; on le vit souvent en péril durant la campagne de Languedoc comme à Fontarabie. Il manquait d'élan, il négligeait le combat, il administrait la guerre. Ses soldats le voyaient rarement, il se tenait loin de ses troupes. Cet éloignement habituel donnait lieu à des commentaires fâcheux; le plus souvent il paraissait trop tard. Jamais il n'acquit cette autorité que donnent l'assiduité, l'action personnelle et constante. Les rapports avec lui n'étaient pas sûrs. Persévérant dans ses haines, souple avec quiconque, de près ou de loin, tenait aux dépositaires du pouvoir; absolument attaché à ses créatures, souvent injuste et brutal avec les autres, enclin à désavouer au premier accident ceux qui n'étaient pas ses complaisants; incapable de tirer parti des hommes de valeur, qui ne sont pas toujours les plus maniables; il ne savait ni imposer l'obéissance ni la rendre facile, et se trouvait, en somme, toujours mal secondé, mal obéi. Avec beaucoup d'application, un sens droit, le désir de bien faire, l'esprit net, la conception prompte, il ne put mener à bonne fin aucune entreprise militaire. Il aimait trop ses aises, et, comme on lui reprochait son goût pour la table,

il s'en défendait assez platement : « On dit que je ne bouge du cabaret depuis mon partement de Paris ; je n'y ay esté que deux fois [1]. » Il faut reconnaître que sa santé s'altérait de plus en plus, que la gravelle l'arrêtait souvent ; on peut même s'étonner de le voir continuer de servir et monter à cheval malgré ses douleurs. En somme, s'il a été trop sévèrement jugé, il est certain qu'il fut, comme soldat, en dehors des traditions de sa race ; ce n'est pas sa conduite militaire qui mérite l'attention de la postérité.

1. Deuxième mémoire, 7 décembre 1639. A. C.

CHAPITRE VI

LOUIS DE BOURBON, DUC D'ANGUIEN

1640-1643

Le duc d'Anguien demandait à rejoindre son père dans le Midi. — Projets de M. le Prince. Dès 1632, il destinait son fils à épouser Claire-Clémence de Maillé, nièce de Richelieu. — La demande présentée et agréée (février 1640). Le maréchal de Brézé; sa famille. — M. le Duc à Paris (avril). Il est envoyé à l'armée de Picardie. Le maréchal de la Meilleraie. — M. le Duc sert comme « volontaire » (mai). Démonstration vers Givet. Investissement d'Arras (13 juin). — Le siège d'Arras. Application de M. le Duc. — Le cardinal-infant. Difficultés. — Combat de cavalerie et combat dans les lignes. Conduite de M. le Duc. — Capitulation d'Arras (9 août). Bon renom de M. le Duc. Il va en Bourgogne. — M. le Duc à Paris. Signature du contrat (7 février 1641); disposition particulière. Célébration et fêtes du mariage. — Maladie et rétablissement de M. le Duc. Il rejoint l'armée (juin). — Agression, victoire et mort du comte de Soissons (juillet). Partage des dépouilles. — M. le Duc aux sièges d'Aire, de La Bassée et de Bapaume. — Catastrophe de Saint-Preuil. Mort du marquis de Coislin et du duc de Nemours. — M. le Duc à Mello, auprès de sa femme malade (octobre-décembre). — Maigrin, premier gentilhomme de M. le Duc, tué par le maître d'hôtel Damours, est remplacé par Tourville. — Mécontentement du cardinal et de M. le Prince. — Condé veut séparer son fils des « petits-maîtres ». — M. le Duc et les « belles amies » de Mlle de Bour-

bon. Isabelle de Montmorency. Marthe du Vigean. — Le duc d'Anguien appelé à Narbonne auprès de Richelieu (avril 1642). Cinq-Mars. — Relations de Cinq-Mars et de M. le Duc. Le Roi va au siège de Perpignan. — M. le Duc reste à Narbonne avec le cardinal. Grand péril de Richelieu. — Initiative et fermeté de M. le Duc. Ses mesures pour défendre Richelieu. — Arrestation de Cinq-Mars. Attitude de Turenne. M. le Duc devant Perpignan. Il quitte l'armée après la capitulation (11 septembre). — La préséance des cardinaux. Résistance du duc d'Anguien. Négociations. — Le cardinal de Lyon : M. le Duc refuse de le visiter. — Irritation de Richelieu. Motif réel de sa colère. — M. le Duc est forcé de retourner saluer le cardinal de Lyon. — Il ressent vivement cette humiliation. Ses confidences à Lenet. Agitation de son âme. — Mort de Richelieu. Le duc d'Anguien à Paris (6 décembre). État de la cour. Vision de Louis XIII (10 mai 1643).

Le duc d'Anguien demandait à rejoindre son père dans le Midi.

Au milieu des soins que le duc d'Anguien donnait aux affaires de Bourgogne, de ses travaux, de ses premiers soucis et de ses premiers plaisirs, il suivait avec intérêt les mouvements de M. le Prince. Sur les bonnes nouvelles arrivées de Guyenne en juillet 1638, il transmettait les félicitations du parlement : « Tout le monde se réjouit à Dijon. » Bientôt vint la période du doute, de l'anxiété : Anguien priait Dieu pour que son père fût victorieux. Enfin, comme le jeune prince revenait du *Te Deum* chanté en l'honneur de la naissance du dauphin qui fut Louis XIV, il apprit la déroute de Fontarabie, et Francine, qui portait à la cour les vœux de la Bourgogne et de son gouverneur, arriva à Paris pour y rencontrer La

Roussière, recueillir de sa bouche les détails du désastre, entendre surtout de quelle façon était jugée et commentée la conduite de Condé. M. le Duc fut vite au courant : « Je reçois l'affliction qu'il a pleu à Dieu nous envoier comme un coup de sa main [1]. Mais tout Paris sçait ce qu'on m'a dict de la lascheté et trahison de ceus qui vouloient vous engager en ce dangereus pas. Ce qui me console, c'est que Dieu a pris un singulier soin de vostre personne et vous a conservé. » On voit que le jeune prince n'hésitait pas à condamner M. de la Valette et consorts.

Il ne négligea rien pour éclairer et défendre son père, lui communiquant tout ce qu'il apprenait, faisant réfuter les publications malveillantes ou calomnieuses, même celles qui touchaient au passé, au siège de Dôle, par exemple. Cependant M. le Prince put venir embrasser son fils (janvier 1639), gagna son procès devant le cardinal. La campagne s'ouvrit sous de favorables auspices; nous avons vu avec quelle satisfaction le duc d'Anguien recueillait les compliments du Roi et des ministres sur la prise de Salces, avec quel bonheur et quelle clarté il leur expliquait, sur le plan, les opérations accomplies devant la petite

1. M. le Duc à M. le Prince, Dijon, 26 septembre 1638. A. C.

ville de Tautavel[1]; quand M. le Prince marcha au secours de sa conquête menacée, son fils lui écrivait avec une fierté mêlée de regrets : « Tout le monde admire que vous ayez pu en aussi peu de temps faire une si belle armée. Il me reste un extresme deplaisir de ne pas estre auprès de vous en pareille occasion[2]. » On sait ce qui advint de cette belle armée. Six semaines plus tard, sur un tout autre ton, M. le Duc demandait encore à rejoindre son père : « Je suis en une sy extresme peine de vous savoir tous les jours dans les hasards et fatigues et me voir icy sans estre auprès de vous que je ne sçay quelle contenance tenir; c'est pourquoy je vous supplie très humblement me permettre d'aller près de vous[3]. » En effet, il fut un moment question d'appeler Anguien en Languedoc; Espenan, d'autres amis, en avaient fait la proposition; mais cela n'entrait dans les vues ni de Condé ni de Richelieu. « Il faut mettre auprès de M. le Duc un gentilhomme de mérite et lui faire faire ses premières armes sous les ordres du doyen des ma-

1. A environ six lieues ouest de Salces, dans les Corbières; tient le passage de la Verdouble, mauvais chemin qui tourne Salces pour mener en Roussillon.

2. M. le Duc à M. le Prince, Dijon, 31 octobre 1639. A. C.

3. Le même au même, 12 décembre. A. C.

réchaux de France » ; tels étaient les deux points que Richelieu avait fixés dans sa lettre de Lyon. Il n'avait pas cru devoir parler du troisième, qui était réglé depuis longtemps.

Projets de M. le Prince. Dès 1632, il destinait son fils à épouser Claire-Clémence de Maillé, nièce de Richelieu.

Henri II de Condé, n'ayant jamais connu son père, avait sur l'autorité paternelle des idées absolues. Il disposait de ses enfants sans rechercher quels pouvaient être leurs désirs, leurs inclinations ou leurs répugnances. Son second fils n'avait pas encore bégayé qu'il faisait pour lui récolte d'abbayes, le considérant déjà comme d'Église. Son fils aîné n'avait pas douze ans qu'il lui choisissait une femme ; à ses yeux le mariage était déjà conclu. Si l'on cherchait à modérer son empressement, il paraissait tout surpris. Il ne comprenait pas qu'on lui écrivît de Rome d'attendre que le jeune Armand de Bourbon eût deux ans avant d'en faire un abbé ; et il fallut toute l'autorité de Richelieu pour l'empêcher de fiancer publiquement le duc d'Anguien, qui avait douze ans, à mademoiselle de Brézé qui en avait quatre.

Le principe d'une alliance avec la famille de Richelieu était arrêté dans l'esprit de M. le Prince depuis le jour où le cardinal, acceptant ses services, l'avait rappelé à l'activité politique et militaire. Aucune considération ne pouvait modifier sa décision et il poursuivit ce dessein avec sa ténacité

ordinaire. Dès 1632, il s'inquiétait des intentions de M. de La Trémoille, qui aurait fait rechercher pour son fils aîné la fille de M. de Brézé; la réponse qu'il reçut ne l'ayant pas rassuré[1], il fit au cardinal une proposition directe qui fut agréée avec l'approbation du Roi[2]. Cette démarche ne fut pas complètement ignorée du public; on en glosa dans la galerie du palais[3]; puis la rumeur passa. Cinq ans s'écoulèrent avant que M. le Prince eût permission de s'adresser à M. de Brézé lui-même qui, se confondant en respects, ne répliqua rien de positif[4]. Enfin, après Fontarabie et Salces, Condé, s'étant vu deux fois menacé d'une disgrâce

1. « Il est vray que M. de la Trémoille fait rechercher la fille de M. de Brézé pour son fils aîné. Il est vray aussy que M. le cardinal est prêt à l'agréer. » (Bouthillier à M. le Prince, 19 octobre 1632. A. C.)

2. « L'alliance entre M. le Prince et moy contractée huit ans après que le Roy l'avoit permise... » (Pap. d'État de Richelieu, VII, 155.) Le mariage du duc d'Anguien ayant été célébré en 1641, l'autorisation du Roi a dû être donnée en 1633.

3. « M. le Procureur général passant dans la galerie du palais m'appela et me dit avoir appris que V. A. devoit être bientôt en cour pour le mariage de Mgr le Duc et de la fille de M. le Mal de Brézé. Je luy fis response que je n'en avois ouy parler quoique Madame la garde des sceaux m'eust dit la mesme chose dernièrement. » (Bachelier à M. le Prince, 21 décembre 1633. A. C.)

4. Le maréchal de Brézé à M. le Prince, 5 décembre 1638. A. C.

complète, sentant l'âge venir, les infirmités s'accroître, toutes les incertitudes s'accumuler, voulut avoir une conclusion. Ses amis trouvèrent le moment inopportun, lui firent reprendre une lettre qu'il voulait adresser au cardinal et dont il avait trois fois recommencé le brouillon[1] : « Ce seroit rompre, disaient ses correspondants ; on a rendu de mauvais offices à V. A., et S. E. est fort mal disposée. V. A. doit venir à Paris, voir le cardinal, luy rendre raison des affaires de Salces, et, après avoir esclairci tout cela, V. A., dans un entretien particulier, fera ouverture de l'autre affaire[2]. » M. le Prince fit comme on lui conseillait, trouva Richelieu en belle humeur et réussit mieux que ses amis ne l'espéraient.

La demande présentée et agréée (février 1640). Le maréchal de Brézé ; sa famille.

Il s'était porté fort pour son fils : « J'ay eu de luy non seulement les tesmoignages de l'obéissance qu'il me doibt, mais aussy de très grands de sa joie sur ce sujet[3] » ; cette dernière affirmation était peut-être un peu risquée. Il présenta aussi le consentement de sa femme, qu'il avait demandé pour la forme et qui, pour lui, ne faisait

1. A. C. Trois brouillons datés de Dijon, 11 février 1640, chargés de ratures et biffés avec la mention que la lettre n'a pas été expédiée.

2. Nesmond, Filsjean à M. le Prince, 14 février 1640. A. C. L'avis avait été formulé par le secrétaire d'État Bullion.

3. M. le Prince à Richelieu, Dijon, 11 février 1640. A. C.

pas question. Madame la Princesse avait déclaré « qu'elle ne vouloit autre chose sinon que son mary vînt à bout de ses désirs ; elle espéroit que son fils y trouveroit satisfaction » ; elle répéta plusieurs fois que mademoiselle de Brézé était bien petite[1] ; puis elle écrivit au cardinal comme l'exigeait M. le Prince, et celui-ci crut pouvoir ajouter : « Vous voyez que ma femme a la mesme passion que moy ; elle vous le dit[2]. »

C'était une tradition des princes de la maison de Bourbon de chercher souvent femme dans le royaume parmi les belles et nobles héritières ; Claire-Clémence de Maillé-Brézé, quoique de très bonne naissance[3], ne semblait appelée à cet

1. Filsjean à M. le Prince, 13 février 1640. A. C.

2. 11 février. A. C.

3. La maison de Maillé était une des plus anciennes de l'Anjou. Payen ou Péan de Maillé, mort en 1347, était devenu seigneur de Brézé par sa femme Jeanne de l'Estang ; de là le nom de Brézé pris par son petit-fils Gilles, chef d'une branche dont l'amiral Armand, duc de Brézé (frère de la duchesse d'Anguien) fut le dernier, étant mort sans enfant.

En 1619, la baronnie de Maillé fut acquise par le connétable de Luynes, qui la fit convertir en duché de Luynes, et le nom de Maillé ne fut plus dans les diverses branches de la famille qu'un nom patronymique, très dignement porté jusqu'à nos jours.

La terre de Brézé revint aux Condé par Claire-Clémence, qui survécut à son père. Elle fut vendue par eux à Thomas Dreux, conseiller au Parlement, auteur des marquis de Dreux-Brézé.

honneur ni par son rang, ni par de grands biens, ni par des attraits qu'on ne pouvait soupçonner encore et que rien ne faisait prévoir. Agée de douze ans[1], enfantine de corps et d'esprit, elle était de fort petite taille avec un visage insignifiant. De bonne heure elle avait perdu sa mère, la sœur de Richelieu, Nicole du Plessis, qui n'avait pas la tête bien en ordre. Son père Urbain, maréchal de France à trente-cinq ans[2], mais usé avant l'âge, de mœurs rudes, presque sauvages, s'était dépouillé de tout et n'avait rien à lui laisser. Son frère, Armand, général de l'armée navale, débutait dans une carrière qui promettait d'être brillante et semblait devoir attirer tous les bienfaits du cardinal. C'était donc un pacte avec la fortune que M. le Prince venait de conclure, et que M. le Duc avait plus ou moins librement ratifié; pacte plein de hasards, dont le succès reposait sur la faveur et la vie d'un ministre souvent menacé et déjà très malade. Le père et le fils espéraient que cette faveur et cette

1. Elle était née en 1628.

2. Né en 1597, maréchal de France en 1632, le marquis de Brézé avait débuté comme capitaine des gardes de Marie de Médicis par la protection de son beau-frère; il eut deux ou trois années brillantes et contribua au gain de la bataille d'Avein; mais, depuis 1636, il ne bougeait plus guère de sa terre de Milly, en Anjou, où il était retenu par ses habitudes.

vie dureraient assez pour assurer à l'un les avantages positifs sur lesquels il comptait, et donner à l'autre la satisfaction de sa soif de gloire et de l'ardeur guerrière qui enflammait son cœur.

M. le Duc à Paris (avril 1640). Il est envoyé à l'armée de Picardie. Le maréchal de la Meilleraie.

Ainsi, au mois d'avril 1640, Louis de Bourbon, duc d'Anguien, déclaré fiancé à Claire-Clémence de Maillé-Brézé, fut appelé de Dijon à Paris, présenté à sa maîtresse, comme on disait alors, autorisé à la visiter ou à lui écrire, en attendant le mariage, remis à un an. Il eut peu de temps pour faire sa cour. La campagne commençait; le cardinal tenait sa promesse : M. le Duc allait faire ses premières armes, et, tandis que son père retournait à la frontière du Roussillon, il partait pour la Picardie. Il ne fut pas placé sous les ordres du doyen des maréchaux de France, comme Richelieu l'avait annoncé, mais envoyé à l'armée commandée par le maréchal de la Meilleraie, qui avait reçu le bâton quelques mois plus tôt. C'était la plus nombreuse, celle où figuraient les meilleures troupes, les officiers les plus distingués, celle enfin qui était opposée à l'ennemi le plus redoutable, aux vieilles bandes espagnoles de Flandre.

Cousin du premier ministre, La Meilleraie était à la tête du service de l'artillerie[1]. De petite taille

1. De là le titre de grand maître par lequel il est habituelle-

et de piètre mine, très cassé, avec peu d'esprit, mais violent, brutal, très brave, il avait, à l'attaque d'Hesdin (1639), montré une grande vigueur et mérité la haute récompense dont il venait d'être honoré. On le jugeait surtout bon aux sièges; cependant les amis de M. le Prince avaient insinué que l'échec de Dôle devait être imputé à sa négligence. Il le prit fort mal et d'assez haut; comme Richelieu le soutenait, M. le Prince et ses amis se turent; mais La Meilleraie n'oublia pas et trouva sa revanche après Fontarabie. Encore une fois, Condé ne voulut rien voir et ne souffla mot quand Richelieu plaça son fils sous les ordres du « grand maître »; la parenté avec le cardinal couvrait tout.

M. le Duc sert comme « volontaire » (mai 1640). Démonstration vers Givet. Investissement d'Arras (13 juin 1640).

A l'arrivée du jeune prince, le maréchal alla à sa rencontre avec « MM. les officiers d'armée », lui « fit beaucoup d'honneur » et lui demanda l'ordre. Le lendemain M. le Duc renvoya la garde

ment désigné. Son aptitude spéciale était contestée; cependant de véritables progrès avaient été accomplis dans le service; on se louait des lieutenants d'artillerie qui le représentaient aux armées. Né en 1602, Charles de la Porte avait quitté l'Église réformée pour se faire écuyer de l'évêque de Luçon. Sa tante, Suzanne, était mariée au grand prévôt de France, François du Plessis, Sr de Richelieu, père du cardinal, et ce dernier lui fit épouser une fille du maréchal d'Effiat. La Meilleraie se trouva ainsi cousin germain de Richelieu et beau-frère de Cinq-Mars. Maréchal de France le 30 juin 1639, il fut créé duc et pair en 1663 et mourut l'année suivante.

qu'on voulait mettre à la porte de son logis, et, avec un tact parfait, refusa d'opiner au conseil. Il n'eut plus que le rang de « volontaire » et en fit le service.

Le 1er mai 1640, il écrivait de Vervins à son père, tout plein de cette joie qui inonde un jeune cœur le jour de la première entrée en campagne. La veille, il avait fait ses dévotions à Notre-Dame de Liesse[1], objet de la vénération de ses parents. Il semble que le Dieu des armées, en dirigeant ses pas à travers la Thiérache jusqu'à la Meuse, de Vervins à Givet, ait voulu lui faire connaître les bois et les landes, la région tourmentée où, trois ans plus tard, il remportera la plus éclatante des victoires. Et ce n'est pas seulement le terrain que la Providence lui révèle; elle met sous ses yeux, dès le premier jour, ses futurs lieutenants de 1643: Gassion, Gesvres, La Ferté sont les maréchaux de camp de La Meilleraie. Ce chef médiocre, s'emportant sans se faire obéir, ne trouve en eux que des instruments incommodes, et, par un de ces exemples en quelque sorte négatifs que cette campagne prodiguera, M. le Duc apprend, dès le début, comment il faut s'y prendre pour tirer parti des hommes. Les premiers mouvements ne furent pas

1. Près de Laon.

de bon augure; rien de plus décousu. L'armée marche comme au hasard, s'engage dans des chemins dont elle ne peut sortir, commence, abandonne les sièges; les lieutenants du grand maître agissent à leur guise. Au moment où l'on quittait les lignes ébauchées devant Charlemont pour aller en construire devant Mariembourg, le général en chef, subitement averti, dut courir au secours de M. de la Ferté, qui, sans ordres, attaquait Chimay. — Deux ou trois jours plus tôt, devant le château d'Agimont[1], M. le Duc avait entendu le sifflement du boulet; un coup de canon tua à côté de lui le cheval du grand maître qui le couvrit de morceaux de chair et de sang. — Ces opérations si étrangement conduites, décorées du nom de démonstration, n'attirèrent même pas vers la Meuse l'attention de l'ennemi. C'est bien en Artois qu'il attendait les Français, toutefois sans avoir d'inquiétude pour la capitale de la province. Le gouverneur d'Arras, Isembourg, venait d'en sortir pour renforcer Béthune, lorsque sa place fut investie (13 juin) si vite qu'il n'y put rentrer. Eugène O'Neill, colonel irlandais, le suppléa.

Le siège d'Arras.

Deux autres armées, commandées par MM. de

1. Agimont (Belgique), 3 kil. 1/2 nord-est de Charlemont, dans la région tourmentée des côtes de Meuse.

Application de M. le Duc.

Chaulnes et de Châtillon, s'étaient réunies à celle du maréchal de la Meilleraie pour faire le siège d'Arras. La situation de la ville, son importance politique et militaire, le développement des murailles, la force et la perfection des ouvrages, l'effectif de la garnison, l'esprit de la population donnaient à cette entreprise un caractère particulier de grandeur. M. le Duc en suivit la marche et les détails avec une extrême application, montrant dans les actions une valeur qui même alors fut remarquée. Il a le crayon à la main aussi souvent que l'épée, car il a pris le métier au sérieux, garde note de tout, fait à vue le levé des places, des travaux, et, le soir, met au net ses notes, ses croquis, qu'il envoie à son père[1], racontant et jugeant bien, sans risquer de critique ; s'il parle de lui, c'est pour répondre aux questions de son père, et toujours avec simplicité, modestie, sans affectation. Tous les jours présent, soit dans les batteries ou à la tête de sape, soit aux avant-postes et aux fourrages, il voit construire, renverser ou enlever les ouvrages,

1. Les lettres, quelques-unes du moins, ont été conservées; le journal qui, transcrit chaque jour, était expédié par fragments, ne figure plus aux archives de Condé. On n'y trouve pas non plus les plans qui accompagnaient le journal et parmi lesquels figuraient le croquis de la place d'Arras avec le tracé des attaques, les plans de Mariembourg, Philippeville, Charlemont, La Capelle.

observe la formation, la marche, la défense des convois ; il apprend à ranger, conduire les troupes, à mener les partis, engager l'escarmouche, soutenir le combat, et surtout il s'en donne dans les mêlées. Sans cesse en contact avec des ingénieurs distingués et des officiers d'expérience, il reçut d'eux mainte leçon dont il fit son profit ; mais, pour les esprits supérieurs, nul exemple n'est plus profitable que l'observation des erreurs à éviter. Ce genre d'enseignement ne manqua pas à M. le Duc dans la campagne de 1640.

Le cardinal-infant. Difficultés.

Vers la mi-juillet, le cardinal-infant prenait position au Mont-Saint-Éloi, à deux lieues d'Arras, avec trente mille hommes, assurait-on. Ce prince[1] ne manquait ni de mérite ni de fermeté, il remporta de belles victoires ; sans avoir les visées hautes des capitaines qui s'appelaient Savoie, Farnèse, Spinola, il appartenait à la grande école

1. Ferdinand, fils de Philippe III, roi d'Espagne, archevêque de Tolède, dit le cardinal-infant, gouverneur des Pays-Bas en 1634, un des vainqueurs de la grande journée de Nördlingen (1635), ne doit pas être confondu avec le cardinal Albert, archiduc d'Autriche, neveu de Philippe II, aussi gouverneur des Pays-Bas en 1596, qui renonça à la pourpre romaine pour épouser l'infante Isabelle-Claire-Eugénie. — Maintenir intact ce qui restait du patrimoine de sa famille entre le Rhin et la mer, contenir les rebelles hollandais derrière leurs digues et les murailles de leurs cités, repousser les tentatives des

de stratégie espagnole ; mais, lymphatique et déjà alourdi, il ne voulait frapper que des coups sûrs et perdait souvent l'occasion ; un peu plus d'audace aurait peut-être sauvé Arras. Les rôles furent un moment intervertis : l'assiégeant était comme bloqué dans son camp. L'infant avait disposé ses troupes de manière à couper les vivres à l'armée des maréchaux ; le Roi, établi à Amiens, expédiait convois sur convois ; aucun ne passait.

Combat de cavalerie et combat dans les lignes. Conduite de M. le Duc.

Le 18 juillet, La Meilleraie était parti avec trois mille chevaux pour ouvrir le chemin à une de ces colonnes de voitures. Il rencontra la cavalerie ennemie, la défit ; mais les Croates enlevèrent le convoi. Dans cet engagement, le duc d'Anguien trouva l'occasion qu'il avait en vain cherchée quelques jours plus tôt dans un fourrage : il fut pendant une heure en pleine mêlée de cavalerie. Racontant cet épisode à son père, il nomme parmi

généraux français qui voulaient prendre des villes, et celles des condottieri réformés qui d'Allemagne amenaient leurs bandes sur la rive gauche du Rhin pour vivre grassement dans les électorats ecclésiastiques et donner la main, après une journée heureuse, soit au prince d'Orange, soit aux lieutenants de Richelieu : telle était la tâche que le fils de Philippe III s'était assignée et qu'il parvint à remplir, quoiqu'il se fût affaibli dans les dernières années. De port et de visage, il ressemblait beaucoup à son frère Philippe IV ; il mourut le 9 novembre 1641.

les plus vaillants Nemours, Grancey, Vatimont et autres; il n'ajoute pas qu'après avoir tiré à bout portant ses deux pistolets, il a de sa main désarmé et fait prisonnier un capitaine des cuirassiers de l'Empereur[1]; pour soupçonner le péril qu'il courut, il faut lire entre les mots de ce passage : « J'ay grande obligation à M. le comte d'Estin (d'Estaing)[2]; car jamais il ne m'abandonna[3]. »

La fin de juillet fut un temps critique; les assiégeants étaient presque à bout de vivres et de munitions ; l'infant devenait menaçant ; on s'attendait à une attaque. En même temps, le Roi préparait à Amiens un suprême effort. Quatre colonnes quittèrent les bords de la Somme : un convoi de voitures vides avec une belle escorte, un autre de voitures pleines avec une escorte moindre, un gros d'infanterie avec quelques chariots, un groupe de

1 H. Arnauld à Barillon, 5 juillet 1640. B. N.

2. François II, comte d'Estaing, originaire du Rouergue, capitaine-lieutenant des gendarmes de la Reine, cordon bleu en 1653, mort en 1657; aïeul de Charles-Hector, comte d'Estaing, qui fut lieutenant général des armées de terre et de mer du Roi, un des vaillants compagnons de Lally dans l'Inde, un des plus actifs champions de l'indépendance américaine, et qui paya de sa tête en 1794 son dévouement à la patrie et à la cause libérale.

3. 19 juillet. A. C.

cavaliers en riche équipage conduit par l'heureux Cinq-Mars. L'infant se croyait en mesure tout à la fois de dissiper les convois, d'arrêter les troupes de secours et de forcer les lignes. Il échoua. Saint-Preuil, passant inaperçu, amena au camp français les voitures chargées, tandis que les autres rentraient à Corbie ; les escadrons de Cinq-Mars se réunirent à ceux de La Meilleraie au travers de la cavalerie ennemie, et du Hallier, avec son infanterie, arriva juste à temps pour repousser les Espagnols, qui déjà entraient dans les lignes ; ce fut la journée décisive (3 août). M. le Duc, après avoir couché cinq nuits sur la terre, attendant l'ennemi à l'avancée, avait revêtu sa cuirasse pour charger avec la cavalerie ; il put encore prendre part au dernier combat. Les trois maréchaux étaient là : le grand maître, brouillon et confus à force d'ardeur ; Châtillon[1], passif, incapable d'initiative,

1. Gaspard de Coligny, troisième du nom, comte de Coligny, duc de Châtillon-sur-Loing, petit-fils de l'amiral, né le 26 juillet 1584 ; élevé en Hollande, mais ayant peu acquis à l'école des Nassau ; brave homme, très gros, court et lourd de corps et d'esprit, rarement vainqueur, mais admirable au feu ; il dut quelques succès à l'audace froide, à l'obstination qui atténuèrent ses revers. Son calme était proverbial. Un jour que, son cheval ayant été tué entre ses jambes, on le relevait tout meurtri : « Ah ! dit-il, ces gens sont fâcheux ; j'avais là un bon cheval. » — Maréchal de France en 1622, il mourut le 4 janvier 1646.

mais inébranlable; le duc de Chaulnes[1], le plus ancien, mais le moins solide. Quand ce dernier vit les ennemis logés dans un des ouvrages de la circonvallation, il fut fort ému et crut tout perdu : « Bien, bien, reprit Châtillon, je les aime mieux là qu'à Bruxelles. Allons, allons, Monsieur de Chaulnes, il ne faut pas s'effrayer comme cela! » Ces trois hommes n'avaient pas cessé de se contrecarrer; le désaccord qui régnait entre eux et qui avait ruiné leur autorité sur les maréchaux de camp resta proverbial : « Le vent d'Arras souffle ici, » disait Richelieu deux ans plus tard en se désolant devant Perpignan d'une mésintelligence analogue. Le spectacle que le duc d'Anguien eut sous les yeux dans sa première campagne lui apprit qu'il est essentiel et souvent malaisé de maintenir la discipline aux plus hauts échelons du commandement.

Capitulation d'Arras (9 août 1640). Bon renom de M. le Duc. Il va en Bourgogne.

Arras avait capitulé le 9 août; c'était une belle conquête et un succès inattendu; « quand les Français prendront Arras, disait le refrain, les rats mangeront les chats ». Le 10, M. le Duc

1. Honoré d'Albert, frère puîné du connétable de Luynes, d'abord connu sous le nom de Cadenet, reçut en 1619 le cordon bleu avec le bâton de maréchal, et fut créé duc de Chaulnes en 1621. Il avait peu de services. Il mourut le 30 octobre 1649.

assistait au *Te Deum* chanté dans la place; le 20, il recevait à Amiens les félicitations du Roi et du cardinal. Louis XIII et son ministre n'étaient que l'écho de toute l'armée; Anguien avait étonné tout le monde non pas tant par sa valeur, qui fut fort admirée, que par la rectitude de son jugement, son extrême application, son infatigable activité: « Il ne laisse pas une occasion de tesmoigner ce qu'il vaut... Dieu le réserve pour quelque chose de proportionné à son cœur et à sa naissance[1]. »

D'Amiens M. le Duc gagna directement la Bourgogne sans traverser Paris, s'arrêta un peu par les chemins pour chasser, et s'en fut à Dijon reprendre l'expédition des affaires de la province, son père exerçant encore le commandement du Languedoc. L'itinéraire semblait tracé de façon à éviter toute rencontre avec mademoiselle de Brezé. Richelieu, voyant là une confirmation des rumeurs qui circulaient, envoya Chavigny au jeune prince[2] pour le sommer de s'expliquer, et de dire nettement s'il répugnait à contracter l'alliance que son père avait sollicitée. Chavigny se déclara satisfait de la réponse.

M. le Duc

Dans les premiers jours de janvier 1641, M. le

1. Richelieu à Mme la Princesse, 26 juin. La Meilleraie à M. le Prince, 21 août 1640. A. C.

2. M. le Duc à M. le Prince, Dijon, 10 décembre 1640. A. C.

Duc prit la route de Paris et s'arrêta aux Câves, chez le ministre Bouthillier, pour y saluer sa maîtresse, qui avait été presque élevée dans cette maison. Le 7 février, le contrat fut signé au Louvre[1]; il n'avait pas été rédigé sans lutte, autant du moins que M. le Prince pouvait lutter avec le cardinal. En effet, ce dernier, voulant sauver les apparences, établir que, dans ce mariage, l'intérêt n'était rien et l'inclination tout, avait stipulé que sa nièce se contenterait d'un présent de noces[2] et serait formellement exclue de sa succession; aucune instance ne put le faire revenir. M. le Prince protesta par-devant

à Paris; signature du contrat (7 février 1641); disposition particulière. Célébration et fêtes du mariage.

1. Un premier accord avait été signé à Saumur le 30 janvier (A. C.), sans doute pour éviter un déplacement au maréchal de Brézé, qui devait être retenu à Milly par la goutte; car il n'assista pas le 7 février à la signature du contrat authentique conservé aux Archives nationales.

2. « Le cardinal-duc donne à la future les seigneuries d'Ansac, Mouy, Cambronne et Plessis-Billebault et la somme de 300,000 livres; » l'emploi des 300,000 livres était réglé par le contrat. Le prince et la princesse assuraient aux futurs époux 80,000 livres de rente en fonds de terres nobles, et devaient, en attendant, leur payer une pension annuelle de 40,000 livres. — Dans le testament de Richelieu fait en l'hôtel de la vicomté de Narbonne, le 23 mai 1642, alors que le cardinal ne pouvait écrire ni signer, et recueilli par Pierre Falcones, notaire royal, on lit : « Je ne faiz aucune mention en ce mien testament de ma niepce, la duchesse d'Anguien, d'autant que, par son contrat de mariage, elle a renoncé à ma succession, moyennant ce que je luy ay donné en dot, dont je veulx et ordonne qu'elle se contente. »

notaires contre cette disposition et fit signer l'acte à son fils[1]. Le surlendemain, 9, le mariage fut célébré au palais Cardinal et suivi de fêtes brillantes. Richelieu triomphait partout, en Artois, en Allemagne; sa famille s'alliait à la famille royale, et à tant de lauriers il venait de joindre les palmes qui flattaient le plus son orgueil : *Mirame* avait été applaudie[2] par une illustre assemblée dans laquelle figuraient, en souvenir des pompes militaires de Rome, plusieurs généraux prisonniers. Après une représentation où la tragédie officielle fut accompagnée de divertissements nouveaux, la salle du théâtre se transforma, comme par enchantement, et le duc d'Anguien, conduisant la Reine, ouvrit le bal avec elle. On remarqua que la jeune duchesse, s'étant embarrassée au milieu d'une courante dans les hauts talons destinés à relever sa taille, tomba et fit rire toute la cour, y compris son mari. On ne fut pas moins frappé de l'extrême pâleur et de l'air défait de ce dernier.

Maladie et rétablissement de M. le Duc.

Une fièvre violente le saisit presque aussitôt. Son état fut grave avec quelque chose d'étrange; il

1. Paris, 22 janvier 1641. A. C.

C'est l'existence de cet acte authentique qui a fait croire à une protestation des deux princes contre le mariage lui-même. Nous le répétons, la protestation n'a porté que sur le seul point de la succession du cardinal

2. Le 14 janvier.

Il rejoint l'armée (juin 1641).

repoussait les médecins, semblait désespéré; un moment, on le crut fou, et le cardinal se trouva tout soulagé quand il fut rassuré sur ce point[1]. Au bout de six semaines, le malade entra en convalescence; mais il eut peine à recouvrer sa gaieté, resta quelque temps mélancolique, taciturne, se faisant lire des romans toute la journée et répondant à peine aux questions qu'on lui faisait[2]. Sa première sortie fut pour aller chez le cardinal. Peu à peu il reprit goût à la société, aux distractions, aux plaisirs, plus peut-être même qu'on ne l'eût voulu. Pendant le mois de mai, les repas, comédies, fêtes, parties de campagne se succédèrent avec intervalles d'abord, puis plus rapidement, jusqu'au jour où survint l'ordre de retourner à l'armée : c'était ce que M. le Duc désirait par-dessus tout. Le 6 juin, après un court séjour à Mello, il prenait les ordres du premier ministre à Abbeville, et, vers la fin du mois, il rejoignait l'armée de M. de la Meilleraie devant Aire.

Agression, victoire et mort du comte de Soissons (juillet 1641). Partage des dépouilles.

La vraie partie se jouait ailleurs. Irrité, lassé d'un exil dont il ne pouvait prévoir la fin, cédant à ses penchants aventureux, le comte de Soissons avait appelé à lui tous les mécontents, levé quel-

1. Montreuil à M. le Prince, 23 avril. A. C.

2. Les médecins Bourdelot, Montreuil, le président de Nesmond à M. le Prince, 4, 5, 11, 17, 23 avril 1641. A. C.

ques troupes, entraîné le duc de Bouillon, demandé l'appui de l'Espagne qui lui fut largement accordé : de Namur, de Bruxelles, des corps d'élite furent envoyés à Sedan. Le maréchal de Châtillon, chargé de dissiper ce rassemblement, eut aussi des troupes de choix; les volontaires accoururent en foule, car on connaissait la hardiesse de M. le Comte : avec lui, il faudrait bien en venir aux mains. C'est ce qui arriva : le maréchal fut attaqué et complètement battu [1]; mais cette défaite valait une victoire : le comte de Soissons avait disparu. La coalition dont il était l'âme s'effondra avec lui ; le duc de Bouillon fit sa soumission et l'Espagnol dut aller chercher une autre ligne d'invasion.

Louis de Bourbon, comte de Soissons, était le second et le dernier de sa branche. Par sa mort mystérieuse, qui ressemble à un assassinat de champ de bataille; par son caractère, par divers incidents de sa vie, il rappelle son illustre aïeul, le premier des Condé. Moins brillant, homme d'esprit cependant, très vaillant, très doué pour la guerre, sans avoir le don de faire un heureux usage de ses facultés, les circonstances ne lui permirent pas d'arriver au premier plan. Le titre passa à sa

1. A la Marfée, près Sedan, le 6 juillet 1641. (Voir aux pièces du tome IV.)

sœur, Marie de Bourbon, dont le mari, Thomas de Savoie, prince de Carignan, si connu sous le nom de prince Thomas, heureux et habile condottiere, varia au moins autant que son beau-frère; alternativement général des armées du roi très chrétien, et de celle du roi catholique, ennemi ou soutien du trône du duc son neveu[1]. De grandes charges se trouvaient vacantes par cette mort. Comme presque en même temps le nouveau duc de Guise[2] délaissait l'archevêché de Reims et ses

1. Le roi actuel d'Italie est le huitième descendant de ce premier prince de Savoie-Carignan et de Marie de Bourbon-Soissons, par leur fils aîné Emmanuel-Philibert. Leur fils puîné avait eu d'Olympe Mancini le grand prince Eugène, si digne, par sa vertu guerrière, de représenter l'alliance de Savoie et Condé. Voici, dans un tableau abrégé, la descendance des comtes de Soissons, dont il a été si souvent parlé dans cet ouvrage :

Charles de Bourbon, comte de Soissons, fils de Louis Ier de Bourbon, prince de Condé, et de sa seconde femme, Françoise d'Orléans-Longueville, naquit le 3 novembre 1566, épousa, le 27 décembre 1601, Anne, comtesse de Montafié, et mourut le 1er novembre 1612.

Louis, comte de Soissons, né à Paris le 11 mai 1604, tué à la Marfée, le 6 juillet 1641, sans alliance.	Louise, née en 1603, première femme de Henri d'Orléans, duc de Longueville, morte le 9 septembre 1637. Marie d'Orléans, née en 1625, mariée à Henri de Savoie, duc de Nemours; morte sans enfants en 1707.	Marie, née en 1606, mariée le 6 janvier 1625 à Thomas-François de Savoie, prince de Carignan, grand-mère du prince Eugène, et souche de la branche de Savoie-Carignan qui occupe aujourd'hui le trône d'Italie.

2. C'est le duc de Guise qui fut un moment maître de

bénéfices pour se lancer dans une carrière conjugale qui ne fut pas sans accidents; la curée fut complète. M. le Prince eut pour sa part l'abbaye de Saint-Denis, accordée à son second fils [1] et le bâton de grand maître de France, qu'il garda pour lui. Bien déchue de son importance, cette charge donnait encore une certaine autorité, un large patronage et quelques émoluments.

M. le Duc aux sièges d'Aire, La Bassée et Bapaume.

Tandis que ces événements se déroulaient et que M. le Prince, du fond du Languedoc, demandait et obtenait ce qu'il eût volontiers appelé sa légitime dans la dépouille de ses cousins, le maréchal de la Meilleraie poussait lentement le siège d'Aire. Moins vaste, moins importante qu'Arras, la place était bien fortifiée, bien assise sur la Lys;

Naples, « le héros de la fable ». Son père, le fils du Balafré, dont nous avons parlé, venait de mourir. Né en 1614, archevêque de Reims à quinze ans, Henri de Lorraine épousa, en 1639, Anne de Gonzague. Relevé de ses vœux après la mort de son père (janvier 1641) et compromis dans l'affaire du comte de Soissons, il s'enfuit à Bruxelles; là, en dépit des poursuites d'Anne de Gonzague, il épousa Honorine de Glimes, veuve du comte de Bossu. Louis XIII mort, il rentre en France, tombe amoureux de Mlle de Pons et veut aussitôt faire casser son mariage avec la comtesse de Bossu. Après l'entreprise de Naples, il resta quatre ans prisonnier en Espagne et dut sa liberté (1652) au prince de Condé, qu'il s'empressa d'abandonner. Il mourut le 2 juin 1664 sans postérité.

1. M. le Duc en donne la nouvelle à M. le Prince le 18 novembre 1641. A. C.

le cardinal-infant fit mine de la secourir; mais déjà fort malade et dégarni de troupes, il s'arrêta et laissa prendre la ville. Puis, dès que le maréchal français fut parti, l'Espagnol se mit dans nos lignes encore intactes et recommença l'attaque d'Aire, où le drapeau jaune et rouge flottait avant la fin de l'année. Cependant l'armée du roi très chrétien prenait La Bassée, Bapaume.

M. le Duc servit à ces sièges avec la même assiduité, le même dévouement, sans ménager sa santé et souvent au péril de sa vie; il en fut quitte pour un chapeau percé d'un coup de fauconneau. On remarqua la façon audacieuse dont il rejoignit l'armée à travers le réseau des postes et patrouilles ennemis; il croyait arriver à temps pour voir livrer bataille; cet espoir fut deux fois déçu. Son beau-père, qu'on avait eu grand'peine à tirer de Milly lorsque les affaires se gâtaient en Champagne, vint partager le commandement avec le grand maître; cette fois, les deux maréchaux donnèrent le spectacle d'un accord parfait, mais stérile. Au cours des opérations, le jeune prince put suivre la méthode de l'habile ingénieur hollandais Perceval et vit plusieurs fois à l'œuvre un des officiers de cavalerie les plus vaillants, les plus entendus de l'armée, le colonel Gassion.

Catastrophe

La fin de la campagne fut marquée par un triste

de Saint-Preuil. Mort du marquis de Coislin et du duc de Nemours.

incident qui affligea le jeune prince. Le gouvernement d'Arras était entre les mains du brillant officier à qui l'on devait la prise de cette place [1]. Saint-Preuil avait un bel avenir, « la mine haute et fière autant que le courage » ; les hommes l'aimaient à l'égal des dames. Vers la fin de l'été, une colonne ennemie fut signalée aux abords d'Arras. Saint-Preuil la chargea ; c'était la garnison capitulée qui sortait de Bapaume ; on avait négligé de la reconnaître ; le trompette français qui l'accompagnait n'avait pas été aperçu ; le droit des gens était violé ; les généraux espagnols menaçaient de représailles ; Lamboy était sur le point de prendre Aire et « avoit écrit qu'il feroit pendre officiers et soldats assiégés si Saint-Preuil n'estoit chastié ». Aussi espérait-on qu'Aire « seroit secouru et la garnison sauvée sans sacrifier un aussy honneste homme » [2]. Aire ne fut pas secouru et Saint-Preuil eut la tête tranchée. Peut-être aurait-on trouvé quelque biais pour le sauver s'il n'avait pas eu dans son passé quelques rivalités de guerre ou d'amour avec La Meilleraie et Cinq-Mars, et des coups de bâton administrés

1. Par sa hardiesse et son habileté à jeter un convoi dans les lignes, il avait sauvé l'armée assiégeante. (Voir ci-dessus.)

2. Bonnaud à M. le Prince, Amiens, 4 octobre 1641. A. C.

à un neveu du secrétaire d'État de Noyers [1]. Il était fort bien vu du duc d'Anguien, qui eut encore le chagrin de perdre deux autres amis : le duc de Nemours enlevé par le typhus, et le marquis de Coislin, son allié du côté du cardinal, officier de grande espérance, qui, blessé à la tête, succomba à l'opération du trépan [2]. Lui-même n'était pas encore bien valide, et il ne lui fut pas possible d'assister à la fin du siège de Bapaume. On l'envoya boire les eaux à Forges, où il avait été précédé par sa sœur, atteinte de la même influence pernicieuse qu'il avait subie au printemps.

M. le Duc à Mello, auprès de sa femme malade (octobre-décembre 1641).

Au mois d'octobre, après avoir traversé Paris, il fut, avec sa mère et sa femme, s'établir au château de Mello [3], ancien manoir des Montmorency,

1. Saint-Preuil (François de Jussac d'Ambleville de), décapité à Amiens, le 9 novembre 1641, à quarante ans. La du Ryer, dont il avait fait la fortune, reçut sa tête dans son tablier et lui fit faire un magnifique service à ses dépens.

2. César du Cambout, marquis de Coislin, colonel général des Suisses et Grisons; neveu à la mode de Bretagne du cardinal de Richelieu par sa grand'mère, Louise du Plessis; mort des suites de sa blessure à l'âge de vingt-huit ans. — Son cousin, François de Vignerot, marquis de Pont-Courlay, aussi neveu du cardinal par sa mère, Françoise du Plessis, et frère de la duchesse d'Aiguillon, eut l'épaule cassée au même siège. Il était loin de causer au cardinal la même satisfaction que Coislin. C'est sa descendance mâle qui a recueilli les nom et armes de Richelieu.

3. On disait alors Merlou. Aliénée en suite d'un partage,

situé près de Creil, en bon air, sur une hauteur, où l'on espérait soustraire les princesses à toutes les épidémies; mais la mauvaise chance qui semblait les poursuivre cette année ne les abandonna pas; la duchesse d'Anguien prit la petite vérole. Force fut de prolonger le séjour au château, où bientôt les deux époux se trouvèrent seuls. La duchesse se rétablit; le froid survint; la campagne ne semblait plus agréable [1], et la permission de quitter Mello n'arrivait pas. Ce tête-à-tête forcé dura jusqu'à la fin de l'année. M. le Duc et sa femme eurent alors l'autorisation de rentrer à Paris, mais non à l'hôtel de Condé; en attendant qu'ils pussent avoir un domicile à eux, leur résidence provisoire avait été préparée à l'hôtel de La Roche-Guyon [2]. Le jour de l'arrivée, il y eut dîner de

cette terre appartient aujourd'hui au baron Seillière. Il ne faut pas oublier qu'en 1641 Chantilly était encore entre les mains du Roi, que le site du magnifique château d'Écouen a toujours été triste, et que, d'ailleurs, Louis XIII, sans en avoir gardé la jouissance, s'y arrêtait souvent. De la baronnie de Montmorency et de ses annexes, il ne restait alors à la disposition de Mme la Princesse que les maisons de Mello et de l'Isle-Adam.

1. M. le Duc à Chavigny, Merlou, 11 novembre 1641. C. P.

2. M. le Prince garnit l'hôtel de La Roche-Guyon de « très vilains meubles ». Le cardinal se fâcha et « en fit envoyer des siens ». — Cet hôtel, situé rue des Bons-Enfants, à côté du Palais-Royal, appartenait alors à Jeanne de Schomberg, mariée à Roger du Plessis, qui avait hérité du titre de La Roche-

famille chez la duchesse d'Aiguillon; le cardinal honora le repas de sa présence et « fit fort bonne chère » à son neveu[1]. C'était son habitude; avant le départ pour Aire, il lui avait donné « de belles armes »; à toute occasion, il se montrait presque fier de lui. Et cependant cette satisfaction cachait un sourd mécontentement qui parfois éclatait dans des accès de colère inattendus, sans motifs apparents, à la surprise et à la terreur de tous ceux qui entouraient le ieune prince.

Maigrin, premier gentilhomme de M. le Duc, tué par le maître d'hôtel Damours, est remplacé par Tourville.

Dès le jour des fiançailles, M. le Prince, s'inclinant devant le premier ministre, lui avait officiellement remis ces droits paternels qu'il avait jusqu'alors si strictement exercés sur son fils : « Il est votre neveu, votre créature; faites de lui ce que vous voudrez[2]. » Le duc d'Anguien semblait n'échapper à la domination de son père que pour tomber sous la tyrannie de Richelieu; celui-ci ne songea guère à lui laisser un peu de cette liberté que, dès 1639, il réclamait pour le jeune et précoce gouverneur de Bourgogne. Il régla tout

Guyon et de la belle terre de Liancourt. Elle était liée avec Mme la Princesse et la recevait souvent, surtout à la campagne. C'est par sa petite-fille, Charlotte du Plessis, que Liancourt est passé aux La Rochefoucauld, qui possèdent encore ce domaine.

1. Voir diverses lettres de M. le Duc à son père.

2. 24 juin 1641. A. C.

jusqu'aux moindres mouvements, fixant le nombre de jours que M. le Duc devait passer en chaque lieu [1]. Il organisa sa maison; oubliant le portrait qu'il avait tracé du mentor d'un prince voué aux armes, il chercha surtout dans ceux qu'il désigna le dévouement à sa propre personne. Sur la proposition de Chavigny, il fit deux choix; le sieur de Beauregard, brave soldat, d'un esprit terne et soumis, fut chargé d'escorter, au besoin de rendre compte; l'office de premier gentilhomme fut confié à M. de Maigrin, d'humeur fâcheuse et de réputation médiocre, qui se rendit bientôt insupportable à tous [2]. Le peu de déférence que, dans la maison de M. le Duc, on témoignait à ce personnage fut le premier grief du cardinal. Après le mariage, les réprimandes se multiplièrent; enfin, Maigrin ayant maltraité le maître d'hôtel de M. le Duc, appelé Damours, Berrichon et vieux serviteur de la famille, celui-ci dégaina, et le choc coûta la vie au premier gentilhomme (13 avril) [3]. Cette fois la tempête fut

1. Lettres de M. le Duc; *passim*, A. C.

2. La Buffetière était mort en juin 1639. A. C.

3. On voulut établir que Maigrin avait été victime d'un guet-apens; c'est inexact. — Il souffla dans la maison un vent de querelle. Au mois de septembre, Beauregard et Francine se chargèrent l'épée à la main. (M. le Duc à M. le Prince, Forges, 16 septembre. A. C.)

violente; Richelieu déclara qu'il n'aurait plus rien de commun avec la maison de M. le Duc, menaça d'une rupture complète; M. le Prince, absent, se confondit en excuses, rentra sous terre, ordonna des poursuites contre Damours qu'on avait eu soin de cacher. Enfin Richelieu se laissa fléchir et consentit à donner un successeur à Maigrin. Il se souvint d'un gentilhomme qui, le soir de « la journée des Dupes », avait été le messager du salut [1]; ce fut un très heureux choix. M. de Tourville était homme de guerre, officier sérieux, bien apparenté; il prit les choses de haut, se montra vigilant, digne, sut voir ce qui se passait sans s'égarer dans l'espionnage, n'acceptant la responsabilité ni des infimes désordres de la maison, ni des in-

1. Le 11 novembre 1630, Tourville alla, de la part de Saint-Simon, trouver le cardinal découragé, abandonné, et lui dit de se rendre auprès du Roi à Versailles; Richelieu l'embrassa sur les deux joues. — César de Costentin, comte de Fismes et de Tourville, avait épousé, en 1630, Lucie de la Rochefoucauld, fille du baron de Montendré, veuve de Geoffroy de Durfort, qui devint dame d'honneur de la duchesse d'Anguien. Tourville mourut en 1647, premier gentilhomme de la chambre du Grand Condé. Un peu avant sa mort il était en froid avec le prince. C'est le père du célèbre Anne-Hilarion de Costentin, comte de Tourville, maréchal et vice-amiral de France, né en 1642, mort en 1701. Le fils de l'amiral, Louis-Alexandre, colonel du régiment de son nom, fut tué à Denain, le 24 juillet 1712, à l'âge de vingt-deux ans.

cartades de conduite; plein de tact et de très bon conseil, il rendit de grands services au duc d'Anguien, dont il gagna la confiance[1] sans jamais être un compagnon de plaisir.

Mécontentement du cardinal et de M. le Prince.

La mort de Maigrin, les autres incidents n'étaient que le prétexte de ces explosions de colère; l'irritation du puissant ministre avait une cause qu'il ne voulait pas avouer; son secret ne lui échappa que plus tard. — Aujourd'hui, la docilité de M. le Duc le désarme sans lui suffire. Le jeune prince a toutes les formes de la soumission; il ne se révolte jamais, « attend les ordres de S. E. et les suit de point en point[2] ». Il subit tous ceux qu'on met auprès de lui, leur fait bon visage; à l'armée, tout le monde l'admire; en Bourgogne, il fait merveille; le Roi, le ministre louent « son jugement et sa prudence[3] »; mais il n'accomplit pas ce qu'on attend de lui et ce qu'on ne peut lui dire. Souvent sa tristesse est grande; il prend patience; l'espoir d'un emploi militaire actif le soutient. Un moment

1. Tourville fut promptement apprécié par le duc d'Anguien, qui, dès le 30 juin 1641, devant Aire, écrivait à son père : « M. le cardinal m'a donné auprès de moy un gentilhomme quy se nomme M. de Tourville, que je treuve jusque icy bien honneste homme. » A. C.

2. M. le Duc à M. le Prince, 31 juillet 1641. A. C.

3. Richelieu à Mme la Princesse, 22 juin 1641. A. C., *et passim.*

il pensa toucher au but; à son retour d'Aire, on l'assura qu'il allait commander en Franche-Comté et que le maréchal de Vitry sortirait de la Bastille pour servir sous lui; on parla aussi de l'armée d'Italie[1]. Ces rumeurs passèrent; il fallut continuer de louvoyer entre deux tyrannies; car Condé, tout en s'effaçant, n'avait pas complètement abdiqué; il continuait d'exercer secrètement sa surveillance et même son autorité; sa correspondance avec le P. Mugnier, les lettres de son fils en témoignent. En ce moment, le père et le terrible oncle sont d'accord pour abréger les séjours de M. le Duc à Paris[2], pour le retenir soit à l'armée, soit à la campagne, soit aux eaux, surtout pour faire en sorte qu'il soit souvent confiné seul avec sa femme, et pour l'éloigner des « lieux où il se pourroit gaster[3] », c'est-à-dire de l'hôtel de Condé, de l'hôtel Rambouillet : « Le train de M. le Duc ne se doit pas mesler avec celuy de Madame la Prin-

1. H. Arnauld à Barillon, 2 octobre (s. d.), 24 février 1641, B. N. — M. le Duc à M. le Prince, 10 décembre 1640; Nesmond à M. le Prince, 27 mai 1641. A. C.

2. « Le séjour de Paris et de l'hostel de Condé ne vaut rien du tout à M. le Duc. » (P. Mugnier, 16 septembre 1641. A. C.) — « La demeure de Paris, M. le cardinal et moy absans, luy est très dommageable. » (M. le Prince à Chavigny, 30 septembre. C. P.)

3. Chavigny à M. le Prince, 15 octobre 1641. A. C.

cesse[1] ». On essaye de limiter le nombre des visites du fils à la mère[2]. On enlève à celle-ci le « gouvernement » de sa belle-fille. Pour bien marquer la séparation, la jeune duchesse fera retraite aux carmélites de Saint-Denis pendant les absences de son mari[3], ou bien elle sera remise aux soins de la nièce bien-aimée du cardinal, l'altière duchesse d'Aiguillon[4]. Quelque inquiétude au sujet de la dépense que causera un établissement séparé perce dans les lettres qui viennent de Pézenas[5], d'autant

1. Le P. Mugnier à M. le Prince, 12 mai 1641. A. C.

2. Selon la rumeur publique, M. le Duc aurait supplié son père « de luy pardonner s'il ne luy obéissoit pas en cela. » (H. Arnauld à Barillon, 12 février, 9 mars 1642. B. N.). La version du P. Mugnier (12 mai 1641. A. C.) est différente : « Il m'a dit qu'il ne veut pas que Madame sa mère prenne cognoissance de ses affaires, voir mesme que pas un des siens luy en aille parler. J'assure V. A. que de ce costé il ne sera jamais gouverné. »

3. H. Arnauld à Barillon, 16 mars, 6 avril 1642. B. N.

4. Marie-Madeleine de Vignerot, veuve de Combalet, tué devant Montauban en 1621, fut créée, en 1638, duchesse d'Aiguillon, se voua au Carmel après la mort de son mari et renouvela périodiquement ses vœux sans cesser de vivre dans le monde. Il fut souvent question de la remarier, entre autres avec le comte de Soissons. On a dit que le refus de ce prince fut la cause de sa perte. La médisance s'est beaucoup exercée sur cette dame. Elle eut plus tard d'interminables procès avec la maison de Condé et mourut en 1675.

5. La Grange de Pézenas, ancien château de Montmorency, devenu la propriété de M. le Prince et où il résidait habituellement pendant son séjour en Languedoc

que le cardinal entend que son neveu et sa nièce vivent largement, « en princes »[1]; mais ce dernier se charge de tout et Condé se rassure. Par des motifs différents, tous deux marchent au même but.

Condé veut séparer son fils des « petits-maîtres ».

Condé craignait que sa femme ne donnât à sa bru ses habitudes indolentes, ne lui inspirât le goût des grandes sociétés et des réceptions brillantes. Et puis tous les jeunes gens que M. le Duc a rencontrés jadis à l'académie et que nous trouverons bientôt groupés autour de lui sur le champ de bataille, affluent chez Madame la Princesse et chez la marquise de Rambouillet. Ceux qu Anguien « voit le plus souvent » déplaisent surtout à son père : les deux fils du maréchal de Châtillon, huguenots, et à ce titre déjà odieux à M. le Prince, portant beau d'ailleurs — l'un, Maurice[2], a levé les yeux, dit-on, vers Mademoiselle de Bourbon, et se fera tuer pour elle; l'autre, Gaspard[3], sera un moment rival d'amour

1. Le P. Mugnier à M. le Prince, 2 octobre 1641. A. C.

2. Maurice, comte de Coligny, fils aîné du maréchal-duc de Châtillon, ne survécut pas à son père et fut blessé mortellement, place Royale, dans un duel qui fit grand bruit (12 décembre 1643).

3. Alors appelé marquis d'Andelot, plus tard duc de Châtillon (voir livre IV, chap. II).

de M. le Duc; La Moussaye[1], qui a l'esprit aussi hardi que le cœur; Toulongeon[2], frère du maréchal de Guiche, ami complaisant, toujours prêt à jeter les dés ou à faire la débauche; enfin le fils même de la marquise de Rambouillet, de « la divine Arthénice », Pisani[3], qui n'a pas hérité de la gravité de son grand-père, le sévère gouverneur de Henri II de Condé[4]. Quels conseils, quels exemples espérer de ces compagnons de plaisir, qui rapportent à Paris, entre deux batailles, avec la libre allure des camps, tout le feu des ardeurs

1. La Moussaye (François de Goyon-Matignon), baron de Nogent, le plus souvent appelé Nogent-La Moussaye, et parfois confondu avec son frère aîné, le marquis de la Moussaye. — Nogent-La Moussaye venait de se signaler par sa belle conduite à la Marfée; il deviendra le plus intime ami et confident du duc d'Anguien. Mort en 1650, gouverneur de Stenay pour M. le Prince. On lui doit la relation des campagnes de Rocroy et Fribourg.

2. Toulongeon (Henri de Gramont, comte de), né vers 1619, volontaire en 1642 et 1643, devint maréchal de camp et mourut en 1679. La terre de Toulongeon, en Franche-Comté, était venue aux Gramont par Hélène de Clermont, belle-mère de Corisande. Les affaires de cet héritage attirèrent Henri de Gramont en Bourgogne et le mirent de bonne heure en rapport avec le duc d'Anguien.

3. Léon-Pompée d'Angennes, fils unique de la marquise de Rambouillet, et petit-fils du gouverneur de Henri II, prince de Condé. Tué à Nördlingen en 1645.

4. Lettres du P. Mugnier, A. C., de H. Arnauld, B. N.

longtemps contenues! « Ils feront de mon fils un joueur et un libertin [1]. »

M. le Duc et les « belles amies » de Mlle de Bourbon, Isabelle de Montmorency, Marthe du Vigean.

Les préoccupations de Richelieu sont différentes. Pour lui, le danger est parmi les amies de Mademoiselle de Bourbon, qui sera dans quelques mois Madame de Longueville, et qui cherche à s'étourdir; car, dans l'alliance qu'elle va contracter la différence d'âge est grande, et peut-être son cœur s'est-il déjà donné [2]! Jamais plus d'animation n'a

1. M. le Prince à Chavigny, Narbonne, 24 juin 1641. C. P. — Libertin signifiait alors libre penseur.

2. Le 12 novembre 1641, M. le Prince écrivait : « Ma fille est en peine de ne pas avoir de nouvelles de M. de Longueville. » Le mariage était donc accordé. Il fut célébré le 2 juin 1642. Après avoir essayé de s'assurer pour gendre le frère de sa bru, l'amiral de Brézé, M. le Prince, arrêté par un refus cassant du cardinal, n'hésita pas à donner sa fille à un homme malade, fatigué, qui avait près de trente ans de plus qu'elle. Il est vrai qu'il l'avait fiancée une première fois, lorsqu'elle entrait dans sa deuxième année, et l'avait promise au prince de Joinville, alors âgé de huit ans (contrat de mariage en date du 25 février 1620). L'engagement tomba; ce fiancé de la première heure mourut à Florence, et, par un singulier jeu de la fortune, son frère, Henri de Lorraine, duc de Guise, tua en duel Maurice de Coligny, lorsque celui-ci se fit le champion de Mme de Longueville contre Mme de Montbazon (décembre 1643). Un autre soupirant, quelque peu écouté, assurait-on, par Anne-Geneviève, le duc de Nemours, ne fut pas plus heureux et fut tué en duel par le duc de Beaufort, en 1652. Enfin Henri de Savoie, qui devint duc de Nemours, en 1652, par la mort de Charles-Emmanuel, — comme celui-ci avait

régné dans le cercle qui entoure cette séduisante princesse. Son frère y retrouve toutes ces jeunes filles qu'il avait aperçues pendant son séjour à l'académie. Ce ne sont plus des enfants; chaque jour, les chroniqueurs enregistrent les fêtes où elles ont figuré et dressent la liste de leurs noms. Dans ce brillant essaim, le duc d'Anguien a distingué tout d'abord sa cousine, Isabelle de Montmorency [1], dont la beauté hautaine l'attire un moment et le retiendra plus tard; mais les charmes, la grâce chaste d'une vierge de dix-neuf ans, qui semblait destinée à l'autel, lui inspirèrent un sentiment plus durable; l'amour se plaît aux contrastes.

Fille d'un gentilhomme huguenot du Poitou qui avait commandé quelque temps un régiment d'infanterie, Marthe du Vigean portait encore le deuil d'un frère tué au siège d'Arras [2]. La mère, Anne

succédé à son frère aîné, Louis, enlevé devant Aire par le typhus, — épousa plus tard la fille que le duc de Longueville avait eue de son premier mariage avec la fille du comte de Soissons. Ces trois princes descendaient de Philippe de Savoie, créé duc de Nemours par François Ier.

1. Voir liv. III, chap. II.

2. François Poussart, baron du Vigean, mestre de camp, eut d'Anne de Neubourg deux fils protestants et deux filles catholiques. Des deux fils, l'aîné fut tué au siège d'Arras, et le second, Louis Poussart du Vigean, marquis de Fors, aide de camp en 1643, sergent de bataille en 1648, maréchal de camp en 1649, mourut assassiné en 1663. Quant aux filles, l'aînée,

de Neubourg, héritière et catholique, avait, selon l'usage, donné sa religion à ses filles; amie intime de la duchesse d'Aiguillon, elle fut admise dans la société de Madame la Princesse. Le lien de la dévotion au Carmel, les visites au couvent où Madame Acarie venait d'introduire la règle de sainte Thérèse, établirent entre ces dames des relations qui furent développées par le goût pour les plaisirs de l'esprit et les divertissements. Sans être ce qu'on appelait alors une grande dame, la baronne du Vigean était riche, hospitalière et donnait des fêtes magnifiques à sa maison de campagne de La Barre [1]; elle appartenait au monde le plus choisi; il n'y avait pas de réunion où elle ne fût priée, ni de ballet brillant, à la cour, à la ville, dont ses filles ne fissent l'ornement; l'aînée était jolie, avec un certain goût pour l'intrigue; Marthe, la cadette, fraîche, belle, avait un penchant vers le cloître. Le héros adolescent s'éprit de

Anne, Mlle de Fors, épousa en 1644 M. de Pons, et en secondes noces le duc de Richelieu. La cadette, Marthe, Mlle du Vigean, née en 1622, entra en religion en 1647, fit profession en 1649 et mourut aux Carmélites en 1665.

1. La terre de La Barre est située entre Ormesson et Enghien. Lire dans Voiture (lettre X au cardinal de la Valette) le récit de la collation qui fut donnée par Mme du Vigean à Mme la Princesse : violons, dîner, bal, retour aux flambeaux.

cette âme tendre qui, encore presque enflammée du feu de l'amour divin, semblait se dégager du Carmel pour s'attacher à lui. Les premiers élans de cette passion, vive dès son début, n'échappèrent pas aux habitués de la maison; aussi la jeune duchesse, éclairée par son instinct de femme, se réjouissait-elle « bien fort de sortir de l'hôtel de Condé, tout en dissimulant sa joie »[1].

Le duc d'Anguien appelé à Narbonne auprès de Richelieu (avril 1642). Cinq-Mars.

M. le Duc était depuis six semaines à Paris, lorsqu'à la fin de février 1642, il reçut l'ordre d'aller présider les états de Bourgogne. Le 8 avril, il quitta Dijon, appelé en Languedoc auprès de Richelieu moribond; il fit grande diligence et arriva le 13 à Narbonne. Le premier ministre n'était pas seulement aux prises avec un mal incurable, il défendait son pouvoir et sa vie contre les tentatives du grand écuyer de France.

La faveur de Cinq-Mars était l'œuvre de Richelieu. C'est le cardinal qui, choisissant le second fils de son vieil ami le maréchal d'Effiat pour le placer auprès du Roi, l'avait fait déclarer favori, nommer maître de la garde-robe, grand écuyer. Cinq-Mars était beau comme son père; c'était sa seule ressemblance avec lui. Il n'avait hérité ni de son aptitude aux armes ni de son mérite et de son

1. Le P. Mugnier, 2 octobre 1641. A. C.

application. Frivole, léger, sans suite dans les idées ni dans la conduite, il n'était ni passionné ni réellement ambitieux ; même en amour, il recherchait surtout les satisfactions de vanité. C'est par là que Richelieu croyait le tenir, et, par lui, tenir le Roi, éloigner toute influence. Aussi ne dédaignait-il pas d'abord de mettre ses soins à dissiper les nuages qui s'élevaient entre le maître et le serviteur, recevant leurs confidences, calmant leurs bouderies, encourageant le Roi à combler le favori de dignités, de présents, mais sans lui abandonner une parcelle d'autorité. Cependant Cinq-Mars voulait jouer un rôle ; ses velléités militaires au siège d'Arras aboutirent à une déception ; nul ne montra un plus brillant équipage ; mais, quand il voulut conduire la cavalerie à côté des Gassion, des Rantzau, il se trouva éclipsé par les moindres officiers. Il fut rejeté dans l'intrigue, rêva le pouvoir, ouvrant l'oreille à tous les conseils, formant maint projet, sans s'arrêter à aucun, négociant étourdiment avec Gaston, avec Olivarès, avec le duc de Bouillon, avec d'obscurs conspirateurs, se compromettant partout sans lier aucune partie serrée. Les scrupules ne l'arrêtaient pas ; il était aussi disposé à faire assassiner le cardinal qu'à prendre l'or d'Espagne ; les circonstances lui furent un moment propices ; mais

son caractère n'était pas à la hauteur de ses aspirations.

Relations de Cinq-Mars et de M. le Duc. Le Roi va au siège de Perpignan.

Tant qu'on put croire à un retour du Roi vers Madame de Hautefort, le cardinal donna tout son appui au grand écuyer ; puis les rapports se modifièrent sans que d'abord rien à l'extérieur trahît le changement. A la froideur succéda la lutte sourde ; l'hostilité devenait patente lorsque le duc d'Anguien retrouva la cour à Narbonne. Les amis de M. le Prince et du cardinal se louèrent très haut de l'accueil que lui fit Sa Majesté ; les spectateurs désintéressés trouvèrent la réception froide[1]. Le jeune prince était l'allié naturel de Richelieu ; cette alliance coûtait assez de sacrifices à sa fierté pour qu'il se dispensât de s'humilier devant M. le Grand. Dès leur première rencontre à Dijon, en 1639, il n'avait pu supporter les allures hautaines du favori et s'était empressé de soutenir le duc de Nemours contre lui à propos d'une querelle d'étiquette. On s'était peu revu depuis. Cependant Cinq-Mars crut devoir faire visite à M. le Duc ; était-ce une tentative? Elle fut déjouée ; à des offres de service, à des questions ambiguës, les réponses furent polies et prudentes. Cela n'alla pas plus loin. Le Roi et la cour quit-

1. H. Arnauld à Barillon. B. N.

tèrent Narbonne le 21 avril pour aller au siège de Perpignan.

Au moment où M. le Prince quitta Pézenas[1] pour aller à Paris commander en l'absence du Roi, tout l'état-major général des armées du Midi fut remanié. Du Roussillon, où il venait d'arriver, le maréchal de Brézé passa en Catalogne; mais, de plus en plus incommodé de la goutte, il remit ses fonctions à La Motte-Houdancourt, qui déjà les exerçait de fait et fort heureusement. Le « grand-maître » (La Meilleraie) prit la place de Brézé devant Perpignan, où il fut bientôt rejoint par Schomberg, relevé de sa disgrâce. Perpignan était investi depuis plusieurs mois; mais les opérations avaient été mollement conduites. Louis XIII comptait leur donner une impulsion énergique; il espérait qu'avant la fin de la campagne les troupes du roi catholique seraient définitivement repoussées du Roussillon et de la Catalogne.

M. le Duc reste à Narbonne avec le cardinal. Grand péril de Richelieu.

Le cardinal ne suivit pas la cour; il resta à Narbonne, cloué par son mal sur un lit de douleur et déjà moins entouré. M. le Duc ne le quitta pas et passa là, auprès de ce moribond qui ne voyait que des hommes d'affaires, quelques semaines assez

1. Le 8 novembre 1641, M. le Prince fut autorisé à quitter le Languedoc (A. C.) Il fut relevé de son commandement peu de jours après.

monotones ; si le drame se nouait dans l'ombre, rien n'indiquait un prochain dénouement. L'écho du canon et des combats livrés ailleurs faisait encore mieux sentir le poids de l'inaction. Le climat était lourd ; nulle distraction, nulle étude à suivre. M. le Duc avait amené ou retrouvé plusieurs de ses amis ; on faisait un peu de débauche. Il eut, dit-on, alors d'une certaine Minette un enfant qui ne vécut pas. M. le Prince était informé de tout, grondait, menaçait[1]. Quant au cardinal, il ne s'en mêlait guère ; il avait de bien autres soucis.

Malade, presque en décomposition, couvert de plaies, soumis tous les jours au couteau des chirurgiens, Richelieu ressentait d'atroces douleurs au moindre mouvement. Et les douleurs morales étaient encore plus poignantes ; car il voyait tout crouler : les insurrections se multipliaient, « croquants » en Périgord, « va-nu-pieds » en Normandie[2] ; partout la levée des impôts était arrêtée ; le recrutement n'était pas moins difficile, les hommes manquaient comme l'argent. Et voici que, pour comble de malheur, son neveu le ma-

1. M. le Duc à M. le Prince, 20 avril. A. C.

2. Les « croquants » donnèrent un moment plus d'affaires au prince de Condé que les troupes du roi catholique. Il ne fallut rien de moins que Gassion et ses cuirassiers pour en finir avec les « va-nu-pieds ».

réchal de Guiche, qui se croyait assuré de la victoire, perd la bataille d'Honnecourt [1], à trente lieues de Paris; la terreur est partout; c'est un nouveau Corbie! Nul coup ne pouvait être plus terrible. Il lui aurait fallu la présence réelle auprès du Roi, dont seize lieues le séparaient, et il ne pouvait remuer! On dut même l'éloigner de l'air malsain de Narbonne, le transporter à Agde d'abord, puis le mettre en barge sur les étangs et le mener en Provence jusqu'à Tarascon. Et c'est un autre qui a l'oreille du Roi! C'est son ennemi mortel, aujourd'hui déclaré, qu'il appellera bientôt « le perfide public! » A des mouvements de surexcitation fébrile succèdent des périodes de découragement; sa correspondance en porte la trace; l'accablement domine, surtout quand les journées s'écoulent sans qu'il reçoive ni nouvelles ni réponse du Roi, parfois deux ou trois lignes sèches et insignifiantes, au lieu de ces longues épîtres journalières où Louis XIII lui rendait compte de tout, lui demandait avis sur tout. Il se croit, tout le monde le croit perdu.

A l'étranger, à Paris même, on parlait sans mystère de la chute prochaine du cardinal et de l'avénement de M. le Grand. La nouvelle était

1. 29 mai 1642. Voir aux pièces du tome IV.

presque considérée comme officielle, et la princesse Marie[1] écrivait : « On connoît vos projets à Paris, tout comme on y sait que la Seine passe sous le pont Neuf. » M. le Prince cependant était d'un autre avis, et, parlant en plein conseil au moment où Richelieu semblait le plus menacé[2] : « On fait courir le bruit, dit-il, que Monseigneur le cardinal n'est plus bien auprès du Roi ; rien n'est si faux. » Et le chancelier ajouta que ce serait une seconde journée des Dupes, plus signalée que la première. M. le Prince avait de bons renseignements ; il les tenait de son fils.

Initiative et fermeté de M. le Duc. Ses mesures pour défendre Richelieu.

Dans l'entourage de ce premier ministre que la fortune semblait abandonner, M. le Duc, presque seul, avait conservé son sang-froid ; il ne fléchit pas. Depuis que la crise a pris un caractère aigu, il est à l'œuvre. Agissant avec autant de secret que de prévoyance, il pourvoit au salut du cardinal. Le péril est imminent. Sans doute la plupart des généraux sont les créatures de Richelieu : La Meilleraie est son neveu et ne peut avoir d'autre fortune que la sienne ; mais Schomberg est sceptique ; s'il se dit de « nos amis », il « a grand commerce avec M. le Grand, se comporte mal avec le grand

1. Marie de Gonzague. Elle passait alors pour être toute-puissante sur le cœur de Cinq-Mars.

2. Le 15 juin. H. Arnauld à Barillon. B. N.

maître[1] » et reste dévoué à Madame de Hautefort, que le cardinal a chassée; le lieutenant général de l'armée est le vicomte de Turenne, et son frère, le duc de Bouillon, est du complot. Si M. le Grand peut faire signer au Roi l'ordre d'arrêter le grand maître et le cardinal, les généraux se saisiront de La Meilleraie, et les gardes du Roi n'hésiteront pas devant la robe rouge de Richelieu. M. le Duc accepte la lutte d'avance et s'y prépare. Voici ce qu'il écrit à son père : « J'ay fait dire à tous les officiers de vos troupes et des miennes qui sont au siège de faire tout ce qui leur sera commandé par M. le grand maître. J'ay aussy engagé tous mes amis de la province », pour les réunir auprès du cardinal, le défendre ou l'escorter s'il doit marcher en hâte vers Paris. « On a peur que le Roy, poussé par M. le Grand, ne veuille entreprendre quelque chose contre M. le cardinal, ou que M. le Grand n'emmène le Roy vers Paris, pour y arriver avant nous. Espenan nous a offert sa place (Leucate) ; tous nos officiers m'ont tesmoigné grande affection. M. de Schomberg demeurera entre deux selles, le cul à terre. » Déjà M. d'Anguien a « fait amas » de cavalerie : huit cents hommes « des mieux faits[2] » sont à cheval auprès

1. M. le Duc à M. le Prince, Narbonne, 20 mai 1642. A. C.
2. « Monseigneur le duc d'Anguien a un monde après luy et

de lui, lorsque « Dieu assista le Roy par une découverte merveilleuse »[1]. C'est le traité Fontrailles — la preuve écrite de la trahison de Cinq-Mars — que Richelieu a entre les mains. C'est la victoire. Aussi comme le ton des lettres redevient vite assuré et hautain! Comme on parle de cet autre neveu, l'amiral de Brézé[2]! Il vengera le maréchal de Guiche.

Arrestation de Cinq-Mars. Attitude de Turenne. M. le Duc devant Perpignan. Il quitte l'armée après la capitulation (11 sept. 1642).

Le Roi, presque aussi souffrant que son ministre, était revenu du camp à Narbonne. Chavigny « fit le voyage » pour mettre sous ses yeux la pièce accablante. Le grand écuyer, qui pouvait fuir, hésita encore, fut saisi et conduit à la citadelle de Montpellier. Restait le duc de Bouillon, qui tenait Casal avec l'armée d'Italie concentrée; son frère Turenne, de retour des eaux de Montfrin[3], où il était allé chercher quelque soulagement aux fièvres malignes du Roussillon, venait de reprendre devant Perpignan son service de lieutenant général; il était déjà le favori des troupes. Mais le duc de Bouillon se laissa arrêter par ses maréchaux de

tout du plus beau; jamais des gens mieux faicts ny mieux montés. Dieu le conserve par sa sainte grâce. » (De Loupes à Perrault, A. C.)

1. Richelieu à de Noyers, 11 juin 1642. A. C.

2. Il venait de gagner une grande bataille navale en vue de Barcelone.

3. Montfrin (Gard), 8 kilomètres nord-ouest de Tarascon.

camp, et l'attitude de Turenne ne permit aucun doute sur son innocence. Un officier que nous retrouverons plus tard, M. de Chouppes, lui avait porté la fatale nouvelle. Fort ému, et même atterré d'abord, Turenne fit dire au Roi et au cardinal qu'il les suppliait de sauver la vie du duc de Bouillon, en prenant, pour s'assurer de lui, toutes les sûretés qui sembleront nécessaires : « Que S. M. lui sauve la vie, répéta-t-il plusieurs fois ; c'est l'unique grâce que je demande. » C'était bien la fin de la conspiration de Cinq-Mars, car Gaston s'était hâté d'offrir sa soumission et ne comptait plus.

Pendant que Louis XIII allait respirer le bon air à Fontainebleau, Richelieu restait dans le Midi pour veiller au châtiment des coupables. Il pensa un moment à faire escorter les prisonniers par les troupes du duc d'Anguien[1] ; nul ne lui inspirait plus de confiance ; mais il trouva de meilleurs recors et donna au jeune prince une mission plus digne de lui. Comme on annonçait une dernière tentative de l'Espagne pour secourir Perpignan, M. le Duc fut envoyé devant cette place avec les huit cents chevaux qu'il avait réunis au moment de la crise. Aucun incident ne survint pendant les

1. Chavigny à Richelieu, 6 juillet.

dernières semaines du siège[1], et, le 12 septembre, Richelieu écrivait à Louis XIII cette lettre, grande et terrible dans sa concision : « Vostre Majesté aura tout à la fois deux nouvelles bien différentes : l'une est la reddition de Perpignan, qui est la plus belle et la plus considérable place de la terre pour la France ; l'autre est la condamnation et l'exécution de M. le Grand et de M. de Thou, qui se sont trouvez si coulpables au jugement de tous leurs juges, qu'ils ne virent jamais un procès sy clair. Ces deux événements font voir combien Dieu aime Vostre Majesté. Je le suplie qu'il continue à verser ses bénédictions sur élle, et qu'il me renvoie la santé que je desire pour la servir.[2] »

Salces avait été repris ; le roi catholique n'avait plus ni une place ni un soldat en Roussillon ; sa flotte était battue ; il semblait avoir perdu la Catalogne ; la campagne était glorieusement terminée. M. le Duc quitta l'armée le 11 septembre. Il croyait avoir quelque droit à la gratitude du cardinal : « On me donne beaucoup d'espérance, écrivait-il à son père dès le 30 juin ; je ne sais encore ce qu'on fera de moi. » Il était, en effet, désigné pour avoir une armée et devait être compris

1. La capitulation de Perpignan fut signée le 29 août ; la garnison sortit le 9 septembre.

2. A. C. Original de la main de Cherré.

dans la prochaine répartition des commandements; un incident faillit mettre à néant ses légitimes espérances.

La préséance des cardinaux. Résistance du duc d'Anguien. Négociations.

Au mois d'avril, à Narbonne, Mazarin, nouveau cardinal, revenant d'Italie et fort en faveur, eut la fantaisie de prendre le pas sur le duc d'Anguien; il obtint « un ordre du Roy pour passer devant les princes du sang ». M. le Duc en parla à Richelieu et n'en eut pas « trop bonne response »; mais, ajoutait-il en s'adressant à son père[1] : « Je ne luy céderay point, quelque ordre que j'en aie, que je n'aie des vostres. » Ce qui compliquait le différend, c'est que M. le Prince avait, dans une cérémonie à Paris, pris le pas sur le Parlement; cela déplut au Roi parce que, lui absent, le Parlement le représentait. Un même brevet devait régler la préséance et du Parlement et des cardinaux sur les princes. L'affaire fut un moment très chaude. Le premier ministre lui-même pressa le duc d'Anguien : « Vous me cédés bien à moy, il faut bien que ce soit comme cardinal; car, sans cela, je ne suis qu'un simple gentilhomme et vous estes un grand prince. — Je considère, répondit M. le Duc, je considère en vous des qualités éminentes et extraordinaires, et les obligations infinies que toute

1. De Narbonne, jour de Pasques. A. C.

ma maison vous a; je n'ay d'autre passion que celle de vous obéir en tout; mais je ne puis croire que vous vouliés me commander chose contre mon honneur. — M. le cardinal, disait-il encore à son père, M. le cardinal se plaint que j'ay pris le temps de sa maladie pour le choquer; il est extrêmement aigri.[1] » En effet, Richelieu venait de dicter à Cherré[2] une lettre plus que vive, adressée à M. le Prince. Cependant le moment était bien inopportun pour pousser à fond semblable querelle. Chavigny, Mazarin lui-même s'interposèrent. M. le Duc consentit à céder le pas à Mazarin, mais seulement lorsqu'il serait en présence de Richelieu; le brevet sur les préséances fut supprimé: « Je vous assure que cette affaire m'a plus servy que nuy dans l'esprit du cardinal[3]. » C'était vrai pour le moment.

Jusqu'alors, M. le Prince avait approuvé la conduite de son fils, toutefois avec une réserve: « Partout où vous rencontrerés le cardinal de Lyon, vous lui céderés. — Cela sera bien estrange, repartit M. le Duc[4], de céder à l'un et de l'emporter

1. M. le Duc à M. le Prince. A. C.-H. Arnauld à Barillon. B. N.

2. Papiers d'État, 20 avril. Cette lettre ne doit pas avoir été expédiée; elle aurait été conservée aux archives de Condé; il n'y est fait aucune allusion dans la Correspondance.

3. M. le Duc à M. le Prince, 24 avril 1642. A. C.

4. Juin 1642. A. C.

sur les autres. — Non, car il est votre oncle. » Sur cette réserve, — la crise de Narbonne terminée, — tout recommença.

Le cardinal de Lyon. M. le Duc refuse de le visiter.

Ce cardinal de Lyon était un ancien chartreux que Richelieu, son frère, avait tiré de sa cellule pour l'appeler au siège primatial des Gaules ; prélat austère, aussi orgueilleux, aussi dur que le premier ministre, mais sans génie et même sans esprit[1]. Il avait été convenu, au moins entre Richelieu et M. le Prince, que M. le Duc, à son retour de l'armée, passerait par Lyon, uniquement pour descendre à l'archevêché et céder le pas à son oncle ; c'est sur cette assurance que le brevet des préséances avait été supprimé. Le duc d'Anguien s'arrêta en effet à Lyon, mais resta chez les Villeroy à festoyer avec ses amis, sans faire visite au cardinal Alphonse, qui l'attendait dans un appartement magnifiquement meublé et destiné à servir de théâtre au triomphe de la pourpre romaine. Le jeune prince se contenta de faire complimenter l'archevêque par un officier et s'en fut trouver Richelieu, qui prenait les eaux à Bourbon-Lancy.

1. Ses portraits nous montrent un Richelieu hébété. — Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu, nommé à l'évêché de Luçon, se fit chartreux, quitta l'ordre, devint archevêque d'Aix et de Lyon, cardinal et grand aumônier de France, mourut en 1653.

Irritation de Richelieu. Motif réel de sa colère.

Le premier ministre était déjà prévenu de ce qui venait de se passer à Lyon; son « mécontentement » était extrême et touchait à la fureur. Il avait toujours été impérieux et tyrannique, soutenant à outrance ses parents, ses créatures, mais exigeant d'eux un dévouement sans bornes, une soumission absolue. L'âge, les souffrances, l'habitude de voir tout céder, son dernier triomphe sur le « perfide public » l'avaient rendu plus irascible et plus orgueilleux encore; il ne pouvait supporter la moindre résistance, même dans une circonstance futile. A ses yeux, le duc d'Anguien était de sa famille, plutôt même de sa maison. Il avait apprécié son mérite, éprouvé son dévouement; aussi comptait-il le récompenser, le pousser rapidement; mais il était prêt à lui fermer l'avenir, à le châtier sans pitié à la moindre velléité d'indépendance. Il lui convenait du moins de le faire croire; car il y avait un peu de mise en scène dans sa violence. Le cardinal s'était contenu en présence de M. le Duc; devant ses familiers, devant le père Mugnier, qu'il avait appelé exprès, il ne garda aucune mesure, et, reniant Dieu, menaça M. le Duc de tout le poids de sa colère : « J'ay plus souffert par luy que par mes plaies ou par Cinq-Mars. » Et cependant, le même jour, écrivant à M. le Prince, il parlait de M. d'Anguien dans les termes les plus affectueux et il le

recommandait chaleureusement au Roi[1]. Où était la vérité? L'oubli de l'injure, le souvenir des services, la bienveillance pour l'avenir? ou la colère, la haine, la volonté de perdre? Entre les deux. Il ne songeait pas à briser un instrument dont il connaissait la valeur; mais il voulait avoir M. le Duc dans la main, souple, humilié, docile jusqu'à l'asservissement. Sur un point surtout, il fallait que l'obéissance fût complète et sincère. Toutes ces colères du cardinal avaient une cause générale: la nature des relations de M. d'Anguien et de sa femme. Richelieu savait ce qui se passait dans leur alcôve. Il devinait les réserves tacites, les arguments qu'on préparait pour un divorce. Il voulait, avant de mourir, être assuré que M. le Duc était un mari de bonne foi, et il finit par le dire fort crûment. Eut-il l'assurance qu'il désirait? Ce qui est certain, c'est qu'un peu plus de neuf mois après sa mort, le duc d'Anguien eut un fils.

M. le Duc est forcé de retourner saluer le cardinal de Lyon.

M. le Prince avait été presque aussi irrité que Richelieu et surtout alarmé. Son fils essaya de le calmer: « Sur mon honneur, j'ay dit au cardinal que vous m'aviés commandé de luy céder; il a l'esprit entièrement guéry et je suis aussy bien

1. Richelieu à M. le Prince. A. C. Le même à Chavigny et de Noyers, Bourbon-Lancy, 26 et 27 septembre 1642.

qu'il se peut souhaiter avec luy.[1] » M. le Prince ne partageait pas cette confiance, trouvait la conduite imprudente, maladroite, et attribuait l'équipée de Lyon aux jeunes amis de M. le Duc. Il s'en prenait aussi à Daliès, son homme d'affaires dans le Midi, qui, par une remise de dix mille écus comptants, avait donné au jeune prince moyen de faire grande débauche. On dut faire partir les « messieurs qui m'accompagnent »[2] et que le père Mugnier appelait déjà les petits-maîtres : « Toulongeon et le huguenot (Maurice de Coligny) sont malades à la mort chez M. de Châtillon ; les autres nous quittèrent à Roanne[3]. » Cela ne désarma pas la colère paternelle, d'autant plus que M. le Duc s'amusait en route et s'arrêtait chez sa sœur, à Coulommiers, avant d'aller saluer le Roi et de prendre les ordres du cardinal, qui avait rejoint Sa Majesté. Enfin M. le Duc remplit ce double devoir à Fontainebleau (12 octobre) et se loua de l'accueil. Il ignorait encore que son père avait promis réparation pour l'outrage (c'était le mot) fait au premier ministre et que cette promesse seule avait arrêté la promulgation du fameux règlement des préséances. Les deux princes se retrou-

1. M. le Duc à M. le Prince, 26 septembre 1642. A. C.
2. Le même au même, 4 octobre. A. C.
3. Le père Mugnier à M. le Prince, 5 octobre.

vèrent à Dijon ; là, M. le Prince, non sans tristesse, fit connaître à son fils ce qu'on attendait de lui, et, après une lutte assez longue, le mena lui-même s'embarquer à Châlon. Il fallut aller chercher l'archevêque de Lyon non plus seulement dans sa métropole, mais jusqu'à sa maison d'Orange.

M. le Duc ressent vivement cette humiliation. Ses confidences à Lenet. Agitation de son âme.

M. le Duc descendit la Saône et le Rhône par un très mauvais temps, arriva une après-midi à Orange chez ce bonhomme de cardinal, lui donna la droite, dina mélancoliquement et repartit aussitôt pour la Bourgogne. Il était navré. Écoutons ce qu'il dit à un jeune conseiller au parlement, Pierre Lenet, qui était déjà fort avant dans sa confiance et qui sera un des principaux témoins de sa vie[1] :

1. Fils et petit-fils de magistrats, Pierre Lenet était conseiller au parlement de Bourgogne depuis 1637. Il avait perdu son père le 26 juin 1638 (M. le Duc à M. le Prince. A. C.), et, deux mois plus tard (17 août), il fut député vers M. le Prince à propos d'une difficulté sur l'impôt du sel, alors qu'un arrêt du conseil interdisait le premier président (A. C.). M. le Duc s'était lié avec Lenet dès cette époque et mangea chez lui à son passage par Dijon, en février 1642. Nous le retrouvons, au mois de septembre de la même année, mêlé aux agitations de Bourbon-Lancy. Nommé en 1641 procureur général à Dijon, et en 1646 à la table de marbre, il prit une part très active à toutes les affaires de M. le Prince. Il mourut en 1671. Malgré quelques erreurs chronologiques, que la correspondance permet de rectifier, ses Mémoires donnent les renseignements les plus complets et généralement les plus exacts sur la vie du Grand Condé.

« Le cardinal de Richelieu est un tiran : il a poussé la Reine, la Reine mère, Monsieur, le comte de Soissons à bout, aussi bien que la maison de Guise, celle de Vendôme et tant d'autres. M. mon père a creu qu'en me faisant espouser sa niepce, il se pareroit et moy aussy de ses violences ; il le sert de la meilleure foy du monde en tout ce qu'il peut ; il n'y a sédition dans les provinces qu'il n'appaise ; il termine tout ce qui s'eslève contre luy dans les parlemens, il s'attire l'inimitié de toute la France en portant et faisant vérifier les édits dans les compagnies souveraines, il luy a donné la droitte en son propre logis, il n'est complaisance qu'il n'ayt pour lui et pour tous ses parens. Qu'a-t-il faict pour luy? Il lui a donné le gouvernement de Bourgogne parce qu'il vouloit l'ôter à M. de Bellegarde, son ennemy mortel, et c'est le feu mareschal d'Effiat qui le lui persuada, parce qu'il vouloit avoir de M. mon père le gouvernement de Bourbonnais, comme il l'a eu. Le cardinal lui a donné l'abbaye de Saint-Denis pour le rendre irréconciliable avec la maison de Guise, et toutes les prières de M. mon père l'ont-elles empesché de faire couper la teste à mon oncle Montmorency? »

Tout ce qu'il avait supporté, tout ce qu'il avait sacrifié lui revenait en mémoire ; la colère, longtemps accumulée, fermentait dans son cœur. Tant

de patience, de dévouement récompensé par cette humiliation ! Ce n'était pas un puéril privilège, c'était l'honneur de sa maison qu'il croyait avoir abandonné. En reconnaissant aux princes de l'Église une supériorité que les princes de sa race ne leur avaient jamais concédée, il se voyait tombé au niveau de ces Carlovingiens abâtardis que le pape traitait en vassaux. Il voulait partir pour Dôle, quitter la France, aller à l'étranger pour y vivre de son épée comme M. de Lorraine. La fureur l'aveuglait ; tout son sang bouillonnait. Déjà on peut deviner cette violence, cet orgueil sans frein qui plus tard l'entraîneront si loin. Il ne pouvait se remettre et continuait de rouler dans sa tête de sinistres projets, lorsque tout à coup la scène changea : Richelieu était mort (4 décembre).

Mort de Richelieu. Le duc d'Anguien à Paris (6 décembre 1642). État de la cour. Vision de Louis XIII (10 mai 1643).

M. le Duc quitte aussitôt Dijon, arrive à Paris le 6, à quatre heures du matin, et, après avoir causé avec le président de Nesmond, se rend à Saint-Germain, où il est fort bien reçu par le Roi ; il a ensuite un long entretien avec Mazarin. L'agitation était grande ; la fin du règne approchait. Le prince de Condé veillait aux intérêts de l'État, sans négliger les siens. Confirmé dans la charge de grand maître et nommé chef du conseil, il opina pour la régence de la Reine, la nomination de Mazarin. Quant à M. le Duc, il se sentait sou-

lagé d'une grande contrainte; il était libre de suivre son goût naissant pour le plaisir, d'écouter sa passion pour mademoiselle du Vigean; pas assez cependant pour oublier la gloire. Un commandement lui était destiné; il fallait s'assurer les bonnes grâces du Roi pendant que le Roi pouvait encore vouloir. M. le Duc sut plaire; il conserva dans l'esprit de Louis XIII la position que le cardinal, malgré ses colères, lui avait ménagée. Ses vœux furent exaucés.

Le 8 mai 1643, le Roi fut au plus mal. Le 10, vers six heures du soir, ouvrant les yeux après un long assoupissement, il aperçut le prince de Condé et l'appela : « Je viens de voir le duc d'Anguien, votre fils, en venir aux mains avec les ennemis. Le combat a été rude; la victoire a longtemps balancé; mais elle est demeurée aux nôtres qui sont maîtres du champ de bataille. — Sire, répliqua le prince — par déférence pour ce mourant en délire, — il y a beaucoup d'apparence que les deux armées se choqueront. J'espère, Dieu aidant, que les Flamands perdront la bataille. » Puis, se tournant vers le père Dinet, confesseur de Louis XIII : « Prenez garde au Roi, lui dit-il à demi-voix, car il baisse fort, et je crois que son cerveau se trouble. » C'était bien le sentiment de tous ceux qui assistaient à cette scène. Depuis ce moment,

Louis XIII ne parla guère; le 14, vers trois heures, il rendit le dernier soupir.

Le 19 mai, à neuf heures du matin, on célébrait à Saint-Denis le service du feu Roi[1]. Le même jour, à la même heure, le duc d'Anguien gagnait la bataille de Rocroy.

1. Gazette, nº 64.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

PIÈCES

ET

DOCUMENTS INÉDITS

N° I

LIVRE III, CHAPITRE Ier

1610-1620

HENRI II, PRINCE DE CONDÉ, A SA MÈRE.

Milan, 31 mai 1610.

Madame ma mère, je vous envoye deux lettres, l'une au Roy, l'autre à la Royne, pour me condoulloir avec eux de l'horrible assassinat commis en la personne du feu Roy, mon seigneur, et leur tesmoigner l'extrême regret que j'en ay eu, comme aussy leur offrir mon très humble service. La Royne sçait mieux que personne la juste cause que j'ay eue de sortir de France; c'est pourquoy je vous supplie l'asseurer que tout ce qu'on peut luy avoir dit que j'aye parlé hors cest cause là est tout faux, luy ayant toujours gardé et au Roy, mon seigneur, son filz, en parolle et effectz, l'honneur et respect que doibt un très humble subject; et, pour ce que vostre prudence sçaura mieux luy donner par voz discours ceste asseurance de

la vérité de mes parolles, je m'y remetteray attendant l'honneur de ses commandements et des vostres. . . . .

Bibliothèque de l'Arsenal. Mss de Conrart.

GIRARD A MONSEIGNEUR (LE CONNÉTABLE).

Bruxelles, 11 juin 1610 [1].

Monseigneur,

Monsieur de Préaux vous aura particulièrement dict des nouvelles de Madame la Princesse. Despuis son partement il n'est survenu aucune chose, ny le courrier de Milan, que l'on croyoit estre de retour icy dans le VIIIe de ce moys, n'est poinct encores de retour; l'on nous dict qu'il ne tardera plus guères à revenir. Hier les Archiducz feurent en procession par la ville, à laquelle assista Mme la Princesse qui se porte très bien, Dieu mercy. La seulle espérance qu'elle a de se veoir bientost prez de vous, Monseigneur, la resjouit beaucoup. Il vous plairra d'envoyer sçavoir de M. Pecquius[2] s'il n'a poinct eu des nouvelles de Milan sur la lettre que vous avez escripte à M. le Prince[3]. . . . . A. C.

BRULART DE BERNY[4] A MONSEIGNEUR (LE CONNÉTABLE).

Bruxelles, 22 juin 1610.

Monseigneur,

J'ay trouvé Mr le prince de Condé bien disposé à rendre à leurs Matés tout l'honneur, obéyssance et service qu'il apar-

1. La princesse de Condé était restée à Bruxelles sous la garde des archiducs, pendant que son mari s'était retiré à Milan. La mort de Henri IV ayant levé tout obstacle à son retour en France, il s'agissait de s'entendre à ce sujet avec le prince de Condé. (Voy. t. II, p. 275 et suiv.)

2. Voy. t. II, p. 293 et suiv.

3. Voir cette lettre, t. II, p. 573.

4. Mathieu Brûlart, seigneur de Berny, conseiller au Parlement, ambassadeur en Flandres, vers les archiducs, frère du chancelier. (Voir t. II, p. 285.)

tient. Il a envoyé par delà son secrétaire pour leur en donner toute asseurance et en raporter les commandemens. J'estime que le plustost que on le pourra tirer d'icy sera le meilleur. Il m'a le premier parlé de Mme la Princesse et tesmoigné désirer de se remettre bien ensemble pour vivre en paix et amitié l'un avec l'autre, à cest heure, dict-il, que tout sugect d'umbrage est passé, me demandant mon advis comment il y debvoit procéder. Il m'a semblé pour l'honneur de l'un et de l'autre, et puisque l'on en estoit venu si avant, qu'il seroit mieux que cela s'acomodat en France auprez de vous avec l'advis des parens et amys communs, et que pour ce faire il consentit qu'elle vous allat trouver, selon l'instance que vous en aviez faict à leurs AA.; ce qu'il a trouvé bon et promis de leur en parler, come il feit le lendemain en ung petit voyage qu'il a faict à Maryemont, où il me dict qu'il croyoit en ce peu qu'il seroit là de ne point voir madite dame, affin de n'empescher ny l'un ni l'autre; ce que j'aprouvé pour beaucoup de considérations, et luy que j'en advertisse madite dame à ce qu'elle n'en fut en peyne, comme je feis. Maintenant, monseigneur, elle peut desloger sitost qu'elle en aura la commodité comme vous dira ce porteur. . . . . A. C

NICOLAS DE MONTMORENCY[1] A MONSEIGNEUR (LE CONNÉTABLE).

Bruxelles, 1er juillet 1610.

Monseigneur,

Les serviteurs et amys de Monseigneur le Prince de Condé vouldroient luy persuader la rejonction avec Mme la Princesse plustost en ceste court que d'attendre que l'un et l'aultre se trouvast en France, jugeans la pluspart qu'ainsy la réputation

1. Nicolas de Montmorency, seigneur de Wendegies (comte d'Esterre en 1611), chef des finances des archiducs, conseiller d'État, premier commissaire au renouvellement des lois du pays de Flandres, mort à Gand en 1617.

et la décence en seroit mieux gardée. Les Archeducqs mesmes l'auroient pour agréable, et M. le marquis Spinola est bien un de ceux qui travaille le plus pour y induire le Prince : mais soit qu'il aye ja arresté de faire ceste rejonction en vostre présence et maison, soit que pour avoir aultres affaires, comme il dict, à desmesler avec vous, qu'il désireroit tout d'un chemin achever, soit pour aultre respect qu'il ne déclare, la vérité est que jusques ores il se monstre assez froid et irrésolu en ce qui touche ce sugect; ores qu'il persiste de vouloir se remectre avec sa femme quand elle sera chez ses parens, et vivre mieux avec elle qu'il n'a faict. Quoy qu'il en soit, et où que ce soit, je tiens que la réconciliation bientost s'en fera, et l'on s'efforcera que du moins il la voie et parle avant que se partir de ceste court, ores qu'il ne sera sans difficulté d'y disposer à ce les deux parties. Je prie Dieu y apporter sa s^te grace, et vous combler de ce contentement en vostre vieillesse de les veoir contens et bien d'accord par ensemble... A. C.

GIRARD A MONSEIGNEUR (LE CONNÉTABLE).

Paris, 18 juillet 1610.

Monseigneur, présentement Mme d'Angoulesme[1] me mande querir et commande vous supplier de l'excuser si elle mesme ne vous faict la présente, estant pressée d'aller trouver la Royne, pour vous dire qu'elle a, par vostre adviz, convyé Messeigneurs l'Admyral[2] et duc de Bouillon[3] de se rendre mercredy à Chantilly, lesquelz vous supplient les voulloir excuser,

1. Charlotte de Montmorency, fille du connétable par sa première femme Antoinette de la Marck, avait épousé Charles, bâtard de Valois, duc d'Angoulême.

2. Charles de Montmorency, frère du connétable, amiral en 1596.

3. Henri de la Tour, vicomte de Turenne, duc de Bouillon, maréchal de France, avait épousé Charlotte de la Marck, nièce d'Antoinette de la Marck, première femme du connétable.

disans qu'il est du tout nécessaire qu'ilz demeurent près Monseigneur le Prince pour les raisons que vous pouvez juger par votre prudence. Madyte dame vous prye d'escrire à Mme l'Admyralle de s'achemyner vers vous, à quoy elle satisfera. Madyte dame va veoir la Royne, puys mondyt seigneur le Prince pour luy donner adviz de son voiage vers Mme la Princesse, pour savoir de luy ce qu'il luy plaira commander. Au surplus, Monseigneur, madyte dame vous supplye de prendre de bonne part la prière qu'elle vous veut faire de penser à vostre retour; je l'ay asseurée que ce ne pouvoit estre devant son arrivée à Chantilly, où elle vous fera part de ce qui se passa le jour d'hier au conseil, qu'elle n'a encore peu savoir au vray. J'ay veu M. le président Séguyer cejourd'huy qui vous baise bien humblemant les mains et dit que si Chantilly n'estoit plus loing qu'Escouen il feroit ung voiage vers vous, le tout pour vous prier de préparer vostre retour tant pour le général que pour vostre particulier.

Monseigneur le Prince a ce matin visité Monseigneur l'Admyral, Messieurs de Guyse et de Suilly en leurs maisons.

A. C.

LA CAVE[1] A MONSEIGNEUR (LE CONNÉTABLE).

Sans date.

Monseigneur,

Vous aprandrés par le retour de Mr Chastilhon toutes nouvelles bien au long et fort particulièrement, estant très ayse que l'advis que je vous avois baillé de l'envoyer par deça aye si bien réussy, d'aultant que Monseigneur le Prince a esté extrêmement satisfait de ce que vous luy avés mandé et du soing que vous avés eu; il vous en remercye avec affection;

1. Louis Phelypeaux, seigneur de la Cave et de la Vrillière, père de Raymond Phelypeaux, seigneur d'Herbaut, et de Jean, seigneur de Villesavin, secrétaire de la reine Marie de Médicis.

il en a fait beaucoup de démonstration de contantement; cela sert beaucoup, et M. de Bouillon a trouvé fort à propos voz offres et assistance envers mondit seigneur le Prince. La Reyne luy a fait ung beau présent de la maison de Gondy qu'elle luy a baillée, et quarante mil escux pour avoir des meubles, avec cinquante mil escux de pansion, et tant de promesses de bienfaitz et d'honneur en bien servant le Roy, qu'il ne se peult dire davantage. J'ay eu la faveur de fort entretenir mondit seigneur le Prince dont j'espère que vous recepvrés du contantement pour ce qui regarde Mme la Princesse, car je le trouve bien disposé. Il m'a commandé de vous mander qu'il désiroit que M. vostre filz demeurast encore icy quelques jours près de luy pour l'accompagner, à cause qu'il a bien agréable d'estre suivy et assisté à l'occasion de toutes ces brouilleryes; toute la court luy a esté baiser les mains. Tout le monde va à cheval par la ville, et, sur ces occasions il me samble, si vous l'aviés agréable, de bailler ung bon cheval à Monseigneur le Prince; il ne sauroit jamais estre plus à propos. Il m'a commandé de le voir souvent. M. de Guize vous baize les mains et vous asseure de son servisse très affectionné, et qu'il est fort vostre serviteur. S'il vous plaist luy escripre une lettre de compliment que je luy bailleré de vostre part, cela sera fort bien... A. C.

LE PRINCE DE CONDÉ A VILLEROY.

Poitiers, 16 juin 1611.

Cellecy sera pour vous dire mon arrivée à Poitiers, d'où je continueray mon voiage dimanche. J'y ay trouvé une lettre de vous et me resjouis de quoy toustes choses se passent, Dieu merci, au contentement de leurs Majestés. J'ay icy receu lettres de M. de Bouillon et voi touste l'assamblée résolue à ne rien brouiller; ils connoissent leur foiblesse et l'auctorité du Roy et

le peu de créance de leurs chefs. Je suis obligé d'avertir sa Majesté que Mr de Sulli fait mille brigues dans les villes mesmes catholiques, et y a force gens à sa dévotion, et les entretient par le moien de ses lieutenans à la voirie, et sépare de l'argent à ses amis et rien aus autres; tenés cecy pour avis certain. Mr de Roanés a désiré une déclaration de ceus de ceste ville comme ils ne vouloient autre gouverneur que luy; elle luy a esté refusée tout à plat. J'y ay receu tout honneur et ay à mon possible pour le service du Roy confirmé un chaquun que j'y ay trouvé très disposé, et abatu la puissance de ce mauvais homme. Je vous suplie communiquer ma lettre à Mr le Conte et à Mr le Chancelier et songés à y donner ordre; c'est une chose d'importance; on dit que l'assamblée finira dans trois semaines. Bien est un grand ouvrier qui, s'aidant de vos prudens conseils, fait réussir les choses au bien malgré les meschens et contre la créance d'un chaquun. Ma compagnie de chevaus légers est espave. Si la Reine me fait l'honneur de m'accorder Vileneufve le Roy, je le désire pour le voisinage de Valery, et dès à présent, sinon telle autre qu'elle aura agréable; je désire en toutes choses me conformer à ses volontés; je luy rendray tant de preuve de ma fidellité et obéissance en mon gouvernement, qu'elle aura tout subjet de se confier en moy et rejetter les calomnies qu'on forge et qu'on escrit tous les jours contre moy. Mr d'Espernon fait très grande assemblée pour me faire honneur, ce dit-il, Dieu sçait ce que j'en crois; peut estre que ce sera en vain et que j'esquiveray ce grand aparat et ne donneray subjet qu'on face ses affaires sous mon nom. . . . . C. P.

MINUTE DE NOTE EN FRANÇAIS TRANSMISE PAR L'ENVOYÉ BARTOLINI AU GRAND-DUC DE TOSCANE.

Le jeudi 5 de ce mois de février 1615, le Roy ayant entendu que le sieur de Rochefort, gentilhomme de la maison de M. le

Prince, accompagné de deux ou trois gentilshomes et de cinq ou six laquais, avoit rencontré le dit jour le sieur de Marsillac, pensionnaire de sa Majesté et ordinaire près la Reyne sa mère, sur le pavé de la rue St-Honoré et l'avoit outragé de coups de baston et espée, S. M. anvoya dire à son procureur général qu'il fist informer et poursuivist la justice de ce crime.

Vendredi 6, M. le Prince à la sortie du conseil dit à la Reyne plusieurs propos entre lesquels par trois fois lui répéta qu'il avoit comandé de battre M. de Marsillac et que pour cela on ne luy sçauroit que faire. S. M. lui répliqua qu'elle ne le sauroit croire, que l'action estoit trop honteuse pour sortir de luy. M. le Prince repartit que le feu Roy son seigneur ne traitoit pas ainsi les princes du sang. S. M. respondit que les princes du sang ne faisoient de telles actions et qu'elle savoit bien comment le Roy s'y comportoit. Le dit Prince dit qu'on le vouloit séparer d'auprès du Roy mais qu'il n'en bougeroit, et luy rendroit toutes sortes de services. Le Roy voulant parler, la Reyne l'arrêta et dit au dit sieur Prince : « C'est une grande effronterie de soustenir que vous avez fait cela devant le Roy. — Comment appeler effronté un prince du sang? » respondit-il, et dit à la Reyne : « Vostre animosité, ni vostre colère ne m'empêchera de servir le Roy », paroles qu'il proféra se retirant d'auprès de leurs Majestés. Lors le Roy dit : « Ha ! Madame, vous m'avez fait grand tort de m'avoir empêché de parler » ; et, en regardant à son costé, dit : « Si j'eusse eu mon espée, je la lui eusse passé à travers du corps. »

Archives de Toscane. Florence.

LE ROI D'ESPAGNE A DON INIGO DE CARDENAS; BURGOS, 10 OCTOBRE 1615.

. . . .

El estado de las cosas de se Reyno puede dar cuydado, y vos devierades hablar à la Reyna

. . . .

L'état des choses en ce royaume peut donner de l'inquiétude, et vous devriez dire à la Reine que

en las alteraciones que se cree le encumbren sus ministros, y hazer la pensar mas en ello, pues el tratar de sacar la corneta blanca se puede pensar que no fue sin mucha occasion; y ya que no se executo fuera mejor que no se publicara, y esto y el andar el Principe de Conde cerca de Paris, con gente levantada, accompañado del Marischal de Bullon, puede dar occasion a pensar que ay algun fuego encubierto... y la echareys en los oydos (si, quando llegue este correo no estuvieren las cosas en terminos de mayor seguridad) si le estaria bien de tenerse este invierno en Burdeos, especialmente si las cosas obligosen a temer algun riesgo en el camino à la buelta, y en este tiempo asentarlas todas como convenga no desechando al Principe de Conde, en caso que se acomodase à lo justo y entrase par buen camino, y tened intendido (para vos solo) que, si el Principe de Conde tomase por medio mi intercession, seria muy a proponito, y en tal caso lo encaminareys vos de manera que, assi como Francia intervino con el Duque de Saboya, para componerle, se vee, en Francia, que yo puedo encaminar à los que de alli pierden el respecto a sus amos a los quales les estaria bien esto.

dans ces tumultes on croit que ses ministres la poussent trop loin, et l'y faire réfléchir davantage; car, pour parler de déployer la cornette blanche [1], on peut penser qu'il faut qu'il y ait un motif sérieux, et, pour ne pas le faire, il vaudrait mieux n'en pas parler. Cela, et l'arrivée du Prince de Condé près de Paris avec les mécontents et le maréchal de Bouillon, peut donner à penser qu'il y a quelque feu qui couve... Et dites-lui à l'oreille (si à l'arrivée de ce courrier les choses ne sont pas en des termes plus pacifiques) qu'elle ferait bien de rester cet hiver à Bordeaux, surtout si les affaires faisaient craindre quelque risque en chemin pour le retour, et que pendant ce temps elle arrange tout comme il convient sans rebuter le Prince de Condé au cas qu'il entende la raison et rentre dans le bon chemin, et retenez bien (et gardez cela pour vous seul) que, si le Prince de Condé réclamait mon intercession, ce serait très à propos, et alors vous conduiriez l'affaire de manière à faire voir que, de même que la France intervient en faveur du duc de Savoie, je puis tenir la même conduite en France vis-à-vis de ceux qui y perdent le respect pour leurs maîtres; ce qui serait bien pour eux . . . .

1. Ce qui signifiait entrer en campagne, comme, deux siècles plus tôt, on disait : déployer l'oriflamme.

N° II

LIVRE III, CHAPITRE II

1620 - 1629

DIVERSES LETTRES DU DUC DE LUYNES ET DE SES FRÈRES[1] AU PRINCE DE CONDÉ (AVRIL A DÉCEMBRE 1621). A. C.

LE DUC DE CHAULNES.

Orléans, 2 mai 1621.

J'advoue que la forme de vostre despart de Fontènebleau m'eust peu lesser quelque subjet de plainte et de desplésir dans l'esprit, si par la cognoiscence qu'il vous avet pleu de me doner de vos intantions je ne l'eusse attribué à l'inquiétude que vous aviez de partir promptemant ou à la crainte de n'estre retardé davantage ; enfin, Monseigneur, je fis tout ce que je peus pour m'aider à me tromper, et pour ne crère pas que seste action fust pour moy un premier tesmoniage de vostre mauvaise volonté, puisque la miène n'avet james esté divertie de vostre service. . . . .

1. Charles d'Albert, duc de Luynes, connétable de France, mort en 1621.
Honoré d'Albert, seigneur de Cadenet, duc de Chaulnes, maréchal de France, mort en 1649.
Léon d'Albert, seigneur de Brantes, duc de Luxembourg et de Piney, mort en 1630.

. . . .

Si Monsieur le Conestable n'avoit pris soin de vous fère entandre et les nouvèles que l'on a ressue de la Rochèle et les intantions du Roy sur ce subget, je vous en donerés particulièremant advis; je vous diray sulement que dans l'affère de Madame la Contesse vous y trouverés ce que vous y désirés, et dans les générales vous verrés l'ordre observé selon le projet que vous en aviés fet à vostre despart, tèlemant que toutes choses aboutissent dans vos génèreus conseils, et je crés que le Roy ne s'en départira pas qu'il n'aye relevé son authorité et mise en un estat assuré.

J'espère, Monseignieur, qu'à la première ocasion vous pourrés apprandre la dernière résolution du Roy qui se peust assés comprandre puisque il marche en diligence et qu'il fet suivre de près Monsieur le marquis de Rhosny. . . . .

LE DUC DE LUXEMBOURG.

Blois, 5 mai 1621.

Je dois attribuer l'honneur que je reçois à vostre curiosité ou à un très grand loysir, puisque vous amployés le tamps an l'antretien de celuy qui voudroit avoir le pouvoir conforme à la volunté qu'il a de vous randre très humble servisse. Pour satisfaire, Monseigneur, à ce que vous désirez, je vous diray que mon frère de Chaune et parti à ce matin pour aler à Amboyse. Pour ce qui et du mariage, ils ont esté fiancés à Fontènebleau et espouseront lundi à Tours au contantement de l'un et de l'autre; pour ce qui et de mes intérest, après ce que je dois au Roy, ils sont de cœur, d'âme, de désir et d'obligation du tout attachés aux vostres. . .

LE DUC DE CHAULNES.

Amboise, 7 mai 1621.

Si vostre secretère heust pris la pène de prandre ma lètre à Orléans, vous n'eussiés pas heu la pène de vous plaindre de moy à mon frère de Luxambour, ni de m'accuser par concéquant d'avoir manqué à ce que je vous doibs et à quoy l'honeur de vostre lètre m'obliget ; mais puisque, Monseignieur, ce petit accidant m'a nuit, j'aray désormés plus de soin à assurer mes lètres par lesqueles je vous tiendray adverty de tout ce qui se passera et de plus particulières résolutions qui se prandront, afin que vous puissiés sçavoir toutes choses et que vous puissiés ausi en toutes rencontres continuer à doner vos bons advis et conseils.

Vous avés sceu par les lètres du Roy ce qui s'est passé à Béarn, comme ausi la résolution de l'assemblée de la Rochèle. Je le passeray ausi sous silance pour vous dire que le Roy est absolumant résolu de se fère obéir par les formes que vous avés tousjours jugé les mélieures, et qu'il ne se parle plus isy de féblesse ni des santimans diférants, tandant tous à un mesme but, s'est à dire au maintien et à la conservation de l'authorité royale, et à la mètre à un si éminant degré que personne ne puisse désormés y ataindre.

. . . .

Le Roy part pour aler à Tours et pour descendre encores plus bas ; vous m'entandés bien ; assurés vous que le Roy prandra bien ses mesures et ne perdra point de tamps. Nous espérons de vostre costé toute sorte de bon et heureus succès et j'en prie Dieu à toute heure.

Je vous diray encores en passant que les nouvelles qui viènent d'arriver pendant que je ressevés l'honeur de vous escrire sont que Monsieur d'Espernon s'est rendu paisible pocesseur de

Pau et de tout le Béarn, et que Monsieur de la Force s'est retiré mal accompanié; vous devés crère que cela oblige le Roy de s'advancer encores avec plus de diligence...

LE CONNÉTABLE DE LUYNES.

Au camp de Saint-Jehan, 4 juin 1621.

Si je n'avois de quoy respondre à vostre lètre je serois grandement affligé, mais tout ainsy que vous désirés que l'on croie plustôt ce que vous dirés que des discours de un chevau léger, je pance le mesme que vous ajouterés plus de foy à mes parolles et à celles qui vous sont mandées de ma part que à celles de un petit secrétaire, lequel, je crois, vous sert aussy peu fidellemant, que infidellemant il vous raporte mes parolles; je vous assure, Mgr, que si je n'estois assuré que vous me cognoissés bien, je serois plus en paine que je ne suis; mais mon heumeur vous estant si bien cogneue, je crois que y aiant bien pancé vous jugerés que je ne puis avoir autre opignion de vous que celle que je me suis imprimée par vos promesses et qui vous seront et sont représentées par Mr de Rouchelay (Ruccelaï), lequel je vous suplie de croire et pas un autre, luy sachant mieus ce que j'ay dans le ceur que qui que se soit, au moins pour ce qui vous concerne. . . .

LE CONNÉTABLE DE LUYNES.

Sans date (1621) de Saint-Jean [1].

Quand vous auriés fait des miracles, je n'an serois pas plus estonné, parce que je me suis atandu à plus que cela, tant

1. Cette lettre doit être des derniers jours de mai. Le 25 de ce mois, à Niort, le Roi reçut la nouvelle de la soumission de Gergeau et de Santerre. Le quartier royal fut établi le 28 mai à Chevay, et le 31 au château de Vervant, devant Saint-Jean-d'Angely.

parce que vous l'avés promis, que aussy vostre courage ne vous sauroit permètre d'an faire moins. Dieu soit loué, il ne faut que vous bailler de la besongne; nous vous an préparerons bientost, laquelle je m'assure que vous expedierés aussy promptemant et fidellemant que les places par vous prinses. Je voudrois, Monseigneur, que peussiés voir le Roy, pour vous resjouir de sa joye pour ce que vous avés fait; je m'assure que seriés très contant et mouriés d'anvie de recomancer. Je prie Dieu que tout vous réussisse comme le désirés et remétant le reste au sieur de la Roche. . . . .

LE CONNÉTABLE DE LUYNES.

Castillon, 12 juillet 1621[1].

Vous me cognoissés assez pour dire que je ne suis point flateur, or je vous diray que vos procédeurent agréent merveilleusement au Roy et à toute la court.

. . . .

J'ay cru, Monsegneur, vous servir que de moiener que M. de la Viefville serve aveq vous au lieu de Zamet[2]; je m'assure que vous an aurés du contentemant, il est brave et entandu; le Roy a comandé au sieur de Varènes d'aller servir auprès de M. le conte de Saint-Pol; il est brave homme et vostre serviteur . . .

1. Le 11 juillet, le Roi alla de Saint-Émilion à Castillon, ville appartenant au duc de Bouillon. Les habitants, qui tous étaient de la religion réformée, avaient suivi l'exemple de leur seigneur et n'avaient, par conséquent, pas pris les armes.

2. En leurrant M. le Prince de l'espoir d'un commandement plus important, le Connétable ne voulait pas se priver des services d'un homme de guerre tel que Zamet.

LE CONNÉTABLE DE LUYNES.

Tonneins, 28 juillet (1621).

Vous avés rellevé le Roy de un grand soucy touchant l'affaire de Suilly, laquelle ne se pouvoit achever sans vous; et comme Dieu fait tout pour le mieus, il a retardé vostre voiage de Languedoq pour vous mestre an main l'exécution de ceste affaire très importante; vous en jugerés la conséquance mieus que moy, et vous puis dire le remercimant général, et pour le Roy et pour toute la France, à vous seul, puisque la gloire vous an est deue . . . Pour des nouvelles de Paris, l'on ma dit qu'il y fait fort beau, et qui s'y fait force carousels et force sérénades; il me samble que la saison n'est pas propre, et que lorsque le Roy et son premier prince du sang sont aus coups nul ne devroit demurer oisif; le pis pour eus c'est qu'ils ne font tort qu'à eus mesme et que le Roy et vous n'an serés pas moins glorieus, et moy plus à vous qu'à tout le monde, vous honorant sans comparaison après le Roy par dessus tout...

LE CONNÉTABLE DE LUYNES.

Tonneins, 7 août 1621.

Vous saurés comme le bon Dieu ne se lasse point, et qu'il continue à faire ces miracles; la Rivière vous dira tout ce qui c'est passé à ce siège[1], et que, sur ma foy, de l'année je n'ay veu une meillieure place; et n'eut esté la division que je y ay semée, elle eut peu tenir ancore quelque temps. L'on tient icy que Montauban n'est pas meillieur, mais peut estre mieus muré; nous ne laisserons avec l'aide du mesme Dieu de les

1. Le siège de Clairac, que le Roi avait dirigé de Tonneins.

mettre à la raison, s'ils ne sont sages. Tout à ceste heure ilen a esté pandu sis et leurs testes posées sur les bastions pour expier leur rébellion. Voilà an peu de mots ; le reste au porteur. Je seray à la mort et à la vie et plus que tous les autres...

LE CONNÉTABLE DE LUYNES.

Au camp devant Montauban, 30 août 1621.

Le Sr du Buisson vous dira comme nous sommes fort ampeschés après nostre siège, auquel néansmoins j'espère que nous en aurons bientost la raison ; la place est grande et excellante, et vous diray que quiqueonque vous avoit dit qu'elle se pouvoit assiéger aveq dis mille hommes vous avoit grandement abusé, car nous en avons près de vint et cinq et si nous sommes contrains de faire quantité de fors pour la fermer tout à fait, tant elle est de grande estandue . . .

LE CONNÉTABLE DE LUYNES.

Au camp devant Montauban, 13 novembre 1621 [1].

Vous m'escuserés ancore pour ce coup et puis plus, si je vous dis que vous avés tort de croire que je n'aie receu an très bonne part vos conseils, puisque je n'y trouve rien à redire, si ce n'est que les choses ne sont en l'estat que vous les panciés ; je désirerois de très bon cœur estre an lieu où je les puisse ouir de vostre bouche, tant je les ay an estime ; je say que le Roy an seroit très bien, et moy aussy qui ne puis profiter en l'escolle de personne en France que an la vostre ; vous

1. Le Roi arriva le 15 à Toulouse. Les lettres de Luynes à M. le Prince du 17 septembre et du 31 octobre ont été en grande partie insérées ci-dessus (p. 155 et p. 159). L'espace nous manque pour publier toutes les autres.

savés si je dis vray, et si ce n'a pas esté toujours mon mesme discours. Perdés donq, Mgr, ceste créance et songeons aux affaires de l'Estat, auquel vous estes trop intéressé, et par l'intéret d'iceluy et par l'amour particulier que vous avés pour la personne du Roy. Sa Majesté vous escrit de ce qu'il désire que faciés présantement, car de vous respondre sur les reproches que me faites il est fort facile; il me samble vous avoir prévenu an vous l'aiant desjà mandé; parlons donq du présant, qui est de ne s'andormir point, je say que ce n'est pas vostre coutume; vous saurés donq le particulier par ce porteur et par la lettre du Roy, et par moy vous saurés que vous ne devés rien croire qui vous puisse oster la créance que vous devés avoir que je seray esternellemant . . .

M. LE PRINCE AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT PUISIEUX [1].

Pavie, 31 octobre 1622.

Monsieur, je continue mon voiage et espère bientost vous voir. J'ay passé à Milan où on m'a fait fort bonne chère; le duc de Savoie et ceus de Venise ne le désiroient pas; mais estant mon chemin pour aller à Venise et ne faisant qu'un voiage de promenade, non d'affaires, je n'ay voulu engager le Roy contre personne. J'ay pourtant prou fait sonner que le Roy vouloit que l'on exécutast le traité de Madrit. L'Itallie et le Milanois n'est si aisé à prendre que l'on dit; nettoyons nostre dedans et maintenons sans rien rompre nostre réputation au dehors; je vous suplie me faire de bons offices et empescher les mauvais et me faites connoistre en avoir soin. Je parleray par tout comme j'ay promis; j'escoute tout; à Venise et Savoie la pais est louée, blasmée par tout ailleurs. Je la loue partout; mais en beaucoup

1. Pierre Brûlart, fils du chancelier Nicolas Brûlart, marquis de Sillery et seigneur de Puisieux.

de lieus on ne sçait que trop de nos affaires. Je verray l'Itallie et néantmoins si dilligemment que j'espère vers Noël ou peu après estre auprès du Roy. Conservés moy en ces bonnes grâces et l'asseurés, luy monstrant la présente, que je suis à luy en pais comme en guerre, que j'ay des ennemis dedans et dehors le roiaume, qu'il me garde une oreille et je me raporteray à M. le Comendeur[1] de mes déportements. Je vous suplie m'aimer, et puisque Dieu a disposé de M. de Ruchelay (Ruccelaï), prenés soin de parler au Roy de moy en temps et lieu. . . . .

Bibliothèque de l'Institut. Collection Godefroy, 284.

LE ROI A M. LE PRINCE (AUTOGR.)

Paris, 27 février 1623.

Mon cousin, ayant désiré vostre retour come je vous ay témoigné, j'aprens avec joye votre acheminement de desà et le désir que vous avés de vous rendre incontinant près de moy; croyant que vous ariverés le plutost qu'il vous sera posible, je ne vous y conviray davantage, seulement je vous veux asurer d'une continuation entière de ma bone volonté en laquelle vous pouvés croire avoir toute la part que sauriés désirer, ainsy que plus particulièrement vous reconoistrés par la lettre que le Sr de Pizieux vous escrit et antandrés du Sr des Hayes père, qui vous confirmera tout ce que le fils vous a dit de ma part. Vostre lettre qu'il m'a randue me contante bien fort, et pour preuve je vous prie de venir en cète asurance que je suis autant porté à vous aymer et aux choses qui sont de vostre bien, que vous témoignés avoir d'afection à mon service.

A. C.

1. Noël Brûlart, frère du chancelier de Sillery, commandeur de Malte, ambassadeur de sa religion en France et à Rome, souvent aussi chargé de missions par la France; mort prêtre.

Paris, 1er février 1624.

Mon cousin, l'estat auquel je suis pour vostre regard vous a esté représanté au vray par mon cousin le duc de Montmorency, ainsy que je reconois par vostre lettre; je suis bien aise que la croyance vous en soit demeurée; elle vous sera toujours confirmée par toutes les ocasions qui s'ofriront de faire paroitre que je vous ayme. Si vous avés quelques ennemys, come vous témoignés par vostre discours avoir défiance, ils n'auront le pouvoir d'empescher les éfets de ma bone volonté non plus que jusques icy ils ne l'ont divertie, ayant méprisé tout ce que l'on m'a peu dire contraire à l'opinion que j'ay de vous et confiance de vostre afection à mon service, dont vous resevrés nouvelles preuves ausy tost que j'auray quelque ocasion de vous apeler près de moy, m'asurant cependant que vous persévérerés aux bonnes résolutions contenues en vostre lettre, qui me sont très agréable; j'auray soin de vous. . . . . A. C.

Saint-Germain-en-Laye, 1er novembre 1624.

Mon cousin, il ne me paroit nullement que vous ayés des enemys près de moy, comme je veoy par vostre lettre du 25 de ce mois que vous estimés en avoir; si quelques ungs de ceux qui m'aprochent ont cète inimitié, ils me la tiennent bien cachée et couverte, n'ayant point reconu qu'aucun se soit éforsé de vous nuire, et quand ils l'auroient entrepris soubs quelque prétexte que ce fut, j'aurois bien seu discerner le vray du faux et faire un jugement convenable à vos déportemens. L'on m'a bien dit lors de vostre voiage de Valory que vous vouliés me venir trouver, mais j'ay plutost atribué ce discours à l'artifice de ceux qui vouloient voir ce que j'en dirois qu'à aucun désein que vous eusiés de contrevenir au respect que vous me devés, dans lequel vous m'avés tant de fois protesté vouloir vivre, et m'asurés encore par vostre dernière lettre que vous y demeu-

rerés inséparablement ; que vous ne devés craindre les calomnies, car vous comportant de la sorte que vous me témoignés vouloir vivre, je sauray bien donner à vos actions ce qu'elles mériteront et punir les envieux du respect et du debvoir que vous me randrés, s'il arive qu'il me soit parlé contre ce que je verray que vous faites. Je vous prie donques de croire que la conservation de ma bienveilance en vostre endroit despend de vous seul et qu'il n'est au pouvoir d'autruy de faire diminuer la bonne volonté que j'ay pour vous. . . . A. C.

LA REINE ANNE D'AUTRICHE AU PRINCE DE CONDÉ.

Paris, 16 octobre 1625.

Mon cousin, le Sr Mautour, vous rendant celle cy pour remercyement du soing que vous m'avez tesmoigné prendre de ma santé, vous asseurera qu'elle est, graces à Dieu, en meilleur estat que ces jours passez, et, par mesme moien, du désir que j'ay qu'il s'offre subject de vous faire connoistre combien je tiens chère vostre bonne affection en mon endroict, et celle de ma cousine vostre femme à laquelle je permectz, puisque vous le désirez, selon ce qu'elle m'a dict, de vous aller trouver sur l'asseurance que je veux prendre que vous me la rendrez bien tost, ce que je me promectz de mesme que je vous prie de croire que je suis de bon cœur... A. C.

LE PRINCE DE CONDÉ AU ROI (MINUTE).

Bourges, 5 novembre 1625.

Sire,

A l'arrivée de ma femme j'ay sceu que l'on avoyt imprimé la lettre que j'avoys escrite à vostre Majesté [1], et que mesme on

1. De Bommiers, le 7 octobre 1625. La place nous a manqué pour insérer

vous avoyt dit que je l'avoys faict courir avant vous l'avoyr envoyée; et encores que mon secrétaire m'ait mandé qu'il en avoyt parlé à vostre Maj., qui n'en faysoyt cas, néantmoins mon innocence en ce faict est si grande et la vérité si forte que je ne puis soufrir ceste calomnie sans justifier la chose clairement à vostre Majesté et en sorte qu'elle connoisse le contraire de ce que l'on luy a dict; elle me permettra donc luy en dire l'histoire. Celuy que vostre Maj. me fist l'honneur de m'envoyer arriva à Boumiers à cinq heures du soir; j'avoys pris un cerf et estoys aller voler un perdreau. Il me trouva à pied, paissant mon oyseau; je revins sans entrer dans ma chambre, je fis faire la curée, et de là soupay. Après soupé, j'escrivis la lettre; au poinct du jour, il partit. Comment donc l'aurois je faict courir avant, veu qu'estant en response de la vostre, j'ignorois avant l'avoir receue ce qui estoyt dedans? L'ayant escrite, il est vray que j'en fis faire une copie que j'envoyay à mon secrétaire avec défances de la monstrer qu'à ma femme et surtout ne s'en dessaisir, n'en laisser prendre copie et me la renvoyer comme il a faict despuis. Cela estant ainsi, Sire, de deux choses l'une est, ou la copie qui court vient de l'original ou de la copie de mon secrétaire; si c'est de l'original, j'en suis innocent; si de mon secrétaire, quand j'en sçauray la vérité, comme je supplie très humblement vostre Majesté qu'elle le sçache, je le chastiray de façon que vostre Maj. verra clair à la vérité. Je me meurs de n'estre pas seulement esloigné contre mon gré de vostre présence, mais encore calomnié, pour me donner vos mauvaises grâces. Quand vostre Majesté m'escrit, si je ne dis mes avis comme par Mr Tronson [1], on vous dit que

ici cette pièce importante (A. C. minute). — Bonmiers ou Bommiers, château aujourd'hui en ruine, situé dans le département de l'Indre (canton d'Issoudun), ancienne résidence des La Trémouille, avait été cédé à M. le Prince par sa mère. C'est là qu'avait été élevé Louis de la Trémouille, dit le *Chevalier sans peur*, tué à Pavie.

1. Tronçon, secrétaire des commandements et intendant des finances, d'abord agent actif de Richelieu, puis exilé après l'affaire Chalais en 1626.

je fais le fin; si je les dis, on les interprète mal et les faict on courre pour monstrer que j'y ay du desseing. Je proteste Dieu n'en avoir nul au monde que l'envie de vous voir et rapprocher, obéir aveuglement à toutes vos volontés, avoir en tout telle patience qu'il vous plaira, vous servir fidèlement, et dire la vérité quand me ferez l'honneur de vouloir avoir mes avis. Je suplie très humblement aussi vostre Majesté croire ce gentilhomme en ce qu'il vous dira de ma part, et m'aimer comme mon affection mérite, car je suis de cœur et d'âme. . . .

A. C.

LE ROI AU PRINCE DE CONDÉ (AUTOGR.).

Saint-Germain-en-Laye, 18 novembre 1625.

Mon cousin, j'ay veu par vostre lettre du 5ème de ce mois le désadveu que vous donnés à l'imprimé de celle que vous m'aviés escrite au précédent et dont j'ay eu grande occasion de me plaindre, ainsy que j'ay fait, plus pour vostre intérés que pour ce qui me regarde, estant certain que telle publication a donné lieu à beaucoup de gens de juger de vos intentions autrement que vous ne le désirés et que je ne les veux croire. De savoir d'où est venu la copie qui a esté baillée à l'imprimeur, je n'en suis pas esclarcy; mais il est bien asuré que plusieurs avoient pareilles copies avant que l'original m'ayt esté présanté. Quoy que s'en soit, ne laisés de vivre en repos, vous priant croire que je seray toujours plus porté à vous faire resantir des efets de ma bonne volonté qu'à faire aucun jugement contraire aux asurances que vous me donnés de vostre affection à mon service. . . . A. C.

LE PRINCE DE CONDÉ A PHELYPEAUX[1].

Moulins, 17 novembre 1627.

Monsieur, je vous escris la présente par le sieur de Merville, laquelle, s'il vous plaist, vous ferés voir au Roy, à Monsieur le Cardinal en particulier et à Mrs les Ministres. Le sieur de Merville, qui en est porteur, est gendre de Monsr de Malause, lequel jusques icy n'a point remué, appuié sur plusieurs promesses que led. sieur de Merville m'a dit luy avoir esté faictes; ce sera un grand coup de le retenir dans le service du Roy, et dès que je seray au pays je tacheray à le voir, et vous manderay ce qu'il dira et quels services il peut et veust rendre. Monsieur de Merville a quelque mauvaise affaire à Thoulouse, il seroit bon de l'en sortir; il dit aussy que Monsieur le Cardinal luy a faict espérer quelque employ; si cela est, il seroit à propos le despescher tost et me le renvoier, car il pourroit négotier de ma part avec Monsieur de Malause. J'ay envoyé par toutes les provinces où mon pouvoir s'estand coppie d'iceluy aux gouverneurs. J'ay response de Monsieur d'Espernon; il se monstre fort contant de ce qu'il a pleu au Roy de faire pour moy et promet m'assister puissamment pour son service; mais il est fort mal content du pouvoir de Monsieur de Montmorency et dit que, luy y estant, il ne peust servir auprès de moy avec honneur et parle de solliciter en cour d'aller dans l'armée du Roy; cela nous feroit grand tort et est nécessaire le contenter. Il me semble donc qu'il seroit bon de luy bien expliquer que bien que mon pouvoir soit général pour les provinces de Languedoc, Guyenne, Dauphiné et Lyonnois, néantmoingts que çeluy de Monsieur de Montmorency n'est que particulier pour le Languedoc, et à cet effect il me

1. Raymond Phelypeaux, seigneur d'Herbaut, de La Vrillière et du Verger, né en 1560, mort en 1629. Il avait succédé, comme secrétaire d'État, à son frère, Paul Phelypeaux, seigneur de Pontchartrain, mort devant Montauban en 1621.

sembleroit du tout à propos luy en expédier un tout pareil pour la Guyenne, mesme le mettre sur l'estat de l'armée comme Mons[r] de Montmorency ; ce n'est que mille livres d'augmentation de despanse ; et en ce cas il faudroit luy envoier ledict pouvoir et ordonnance desdites mille livres par mois et, s'il vous plaist, m'en faire sçavoir la volonté du Roy afin que je me gouverne selon cela; ceste affaire est importante. J'avois mandé que je ne serois à Lyon qu'au premier de décembre; mais j'ay si grande haste d'estre en lieu où je puisse servir le Roy, que je m'y rendray au 27 du présent mois de novembre. . . . . A. C.

Lyon, 28 novembre 1627.

Monsieur, j'arrivay hyer en ceste ville de Lyon où je croiois, suivant ce que l'on m'avoit promiz, trouver l'argent de ma première monstre et un thrésorier pour me suivre. . . . . Je vous supplie donc en parler à M. d'Esfiat, car le temps presse et le peu d'infanterie que j'ay se dissipe manque de payement. Je trouve icy trois desseins qui s'offrent à moy et plusieurs personnes qui me veulent chacun attirer où leurs intérestz me demandent; les uns me proposent d'attacquer Privas, place asses foible et aisée à prendre, mais d'abort difficile, la saison facheuse, point d'infanterie ny nul ordre enquore pour l'artillerie ; et néantmoings, si j'avois quatre mille hommes éfectifz et six canons, elle ne me dureroit pas quinze jours. Le vice légat d'Avignon d'autre part me veust attirer vers Orange; c'est une entreprise dificile et de longue halaine qui n'est de la saison de l'hiver ; il propose qu'il croit que le pape entretiendroit quatre mille hommes et trois cents chevaux. Mandés moy comme le Roy veust que je me gouverne avec luy et si on entretiendra ceste négociation, et, en cas que ceux d'Orange courent sur le Contat, si on secourra le vice légat ou non, enfin ce que j'ay à faire là dessus. Enfin le troisiesme dessain auquel je me résoubs et où je trouve grande apparence de réussir est de donner au

plus tost le rendés vous à ce que je pourray de troupes à Valence, afin de là d'attaquer Soion et autres petites places que Brison tient sur le Rosne, car cela ruine tout le traficq et gaste les fermes du Roy et m'enpescheroit la descente des bledz pour fournir la nourriture de l'armée. J'ay trouvé les fermiers du sel qui vouloient composer avec ledit Brison et luy donner vingt cinq ou trente mille livres pour pouvoir passer et venir icy à Lyon; je les en ay empeschés, espérant en peu rendre ce passage libre en ce point. Je ne veux accuser personne, mais le Roy y est et a esté très mal servy; car si, dès le lendemain que Brison fust arrivé là, les gouverneurs y fussent allés l'un sur l'autre sans autre esgart que de servir le Roy, ilz n'y eussent pas séjourné un jour. Je les desnicheray bien de là, mais aussy tost que je seray passé ilz s'y remettront, si on n'y establit un ordre, suivant la dernière que je vous ay escript par le baron de Merville. J'auray peu de force, car icy je ne puis faire estat que du régiment de Sande, celuy de Falssebourg et de ce que M. de Tournon pourra amasser; car le régiment de Portes n'est pas faict, les autres sont vers Thoulouse avec Mons[r] de Momorancy, et M. de Fossé ne peust bailler les siens, ce dit il, anquores d'un mois. Je ne laisseray d'attaquer et prendre Soion et le reste qui est sur la rivière, mais envoiés moy en diligence l'argent de la monstre et l'armement de M. de Portes et ordre pour prendre icy à Lyon du canon et des munitions; despéchés le tout promptement, car Brison se fortifie tous les jours davantage; cela faict, je me résous de joindre M. de Montmorancy au haut Languedoc et M. d'Espernon, s'il est besoing, auquel je vous supplie que le Roy envoie un pouvoir sous moy pour la Guyenne pareil à celuy de Mons[r] de Montmorency, et j'espère combattre le duc de Rohan où qu'il soit, ou luy faire quitter la campagne honteusement, encores qu'il soit bien fort. Je ne doubte point que Montauban ne face le saut. J'entretiendray Castres tant que je pourray, enquores que je vous diray bien que ceux des Huguenotz qui demeurent apparemment dans

l'obéissance font sans comparaison plus de mal que les ennemis ouvertement déclarés; enfin en ce pays la guerre et fort douce, car l'huguenot ennemi visite le catolicque voisin et fait contribuer les catholiques, et le catholique aussy se va promener à Privas et fait contribuer l'huguenot, et Brison nous laisse boire du vin muscat sans prendre de péage, soubz le passeport de M. le mareschal de Créqui, lequel sera icy mardy. Le Dauphiné est tout en pais, pourtant M. d'Halincourt est toujours mal avec ceux de Lyon. On a fort peu souvent des nouvelles du Roy; il seroit besoing que vous austres, Messieurs les secrétaires d'Estat, escrivissiez ce qui se passe afin de le faire valoir. Messieurs de Créqui et d'Halincour vont enquerre la défaicte des Anglois; le Millort Montegu a esté pris par M. de Bourbonne; il avoit force pacquetz, il seroit bon que le Roy les eust promptement, car beaucoup de gens en ont peur et on les pourroit peut estre bien destourner; il dit qu'il en passe souvent d'autres; il seroit bon de les désigner pour les arrester afin de cognoistre les mauvais François. Dieu face prospérer le Roy, et moy je feray fidèlement tout ce que je pourray pour son service; despeschez moy tost ce porteur, un thrésorier pour me suivre, argent pour une monstre, et ordre pour prendre icy de l'artillerie pour la descendre à Valence pour prendre Soion, celle de Baigneu n'y peuvant servir, car il faudroit remonter l'eau, chose impossible presque. Je vous prie monstrer la présente en particulier à Mons[r] le Cardinal, auquel aussy j'escris, et à Mons[r] d'Effiat, afin qu'il se haste d'envoier son ordre. J'ay receu celle que le Roy m'a escripte pour Mons[r] d'Esplan; j'y ay faict response et croy pourtant qu'aurés celle cy la première . . .

A. C.

LE ROI AU PRINCE DE CONDÉ.

Camp d'Aytré, 20 novembre 1627.

Mon cousin, je renvoye vers vous le S[r] de Saint Thoul.

. . . .

Pour le regard des affaires de deçà, vous en serez bien particulièrement informé par le rapport du Sr de Saint Thoul qui vous dira comme les Anglois levèrent l'ancre le XVIIe de ce mois de la rade de Ré pour s'en retourner en Angleterre, que depuis mon cousin le mareschal de Schomberg est repassé de deçà avec la meilleure partie de mes trouppes, ayant seulement laissé en Ré celles qui estoyent nécessaires pour la conservation de l'isle, que mond. cousin le mareschal m'a rapporté quarante ou quarante cinq drapeaux des ennemis et emmené vingt cinq ou trente officiers anglois prisonniers, lesquelz j'ay résolu de renvoyer à la Royne de la Grand Bretagne, ma sœur, sans leur faire payer aulcune rançon, que j'ay faict commencer un nouveau fort à Lafons proche de la Rochelle pour la serrer de cette part de plus près qu'elle n'estoit, et faict advancer autant qu'il est possible le travail des autres, attendant que dans peu de jours je puisse voir quelque espreuve des moyens préparez pour fermer le canal de la Rochelle, soit de la machine de pompes Targon, soit des vaisseaux que je faictz maçonner à Bordeaux pour enfoncer dans le courant dud. canal, lesquelz doibvent arriver en cette rade au nombre de quarante tout maçonnez dans le XVe du mois prochain. Je vous feray sçavoir ce qui en réussira. . . . . A. C.

Camp d'Aytré, le 30 janvier 1628.

Mon cousin, suivant ce que j'ay recognu estre de vostre désir par vostre lettre du XXIIIe du mois passé, je vous envoye le réglement que j'ay faict expédier pour le payement des gens de guerre, lequel vous pourrez faire observer en mon armée de Languedoc autant qu'il vous sera possible, et sçaurez qu'au lieu de III s. par jour portez par ce règlement, je faictz donner à mes soldats IIII s. afin que vous en usiez de mesme.

J'ay beaucoup de contentement de la diligence que vous

avez aportée en la prise des chasteaux de Vauvert et du Caylart. J'approuve que vous ayez faict razer cetuy cy, et pour l'autre je trouve bon que vous le remettiez es mains de mon cousin le duc de Ventadour, pourveu qu'il vous donne telle asseurance de la seureté et conservation de cette place pour l'advenir qu'il n'en puisse arriver faulte. J'envoye à mondit cousin un brevet pour avoir le commandement de la cavallerie légère en mon armée avec la qualité de mareschal de camp, desquelz le nombre est desjà si grand de ceux qui sont soubz vostre charge que je suis bien marry de ne pouvoir accorder au marquis d'Arpajoux celle qu'il me demande, suivant la prière que vous et mon cousin le duc de Montmorency m'en avez faitte, car ce seroit apporter une trop grande confusion dans les officiers de mon armée; mais comme la personne dud. marquis est considérable, et que je la tiens en estime, j'auray à plaisir qu'il s'offre occasion de luy donner ailleurs employ convenable à sa qualité et à son mérite.

J'aprouve la capitulation faitte à Montmaur pour les mesmes raisons qui vous ont induit à la ratifier, et suivant vostre advis j'entends que l'on face démolir et razer de fonds en comble les murailles de la ville, et que l'on en comble les fossez : pour le chasteau, il est juste de le conserver au gentilhomme propriétaire, puisqu'il est catholique, innocent de la faulte de sa mère, et afin de le garder de surprise je trouve bon que l'on y establisse en garnison trente hommes soubz un lieutenant, lequel je remetz à vous de choisir dans mes troupes, de la condition que vous sçavez estre nécessaire pour la garde de cette place, jusques à ce que j'en aye autrement ordonné.

Je suis grandement ayse que ce Valquier escossois, dict du Pont, aye esté atrapé; je vous envoye quelques lettres en chiffre que vous m'adressates d'Avignon pour les luy faire deschiffrer, mon intention estant, lorsque le S[r] de Nesmond aura tiré par les interrogatoires dudit Valquier tout ce qu'il aura pu, qu'il le remette es mains du parlement de Thoulouze pour luy

faire faire et parfaire son procès suivant la rigueur de mes déclarations, et que ledit Sr de Nesmond continue avec assiduité son service par delà.

. . . .

Au surplus je vous diray, mon cousin, que j'advance de jour en jour la réduction de cette place; du costé de la mer les choses sont en cet estat que le dommage qui estoit arrivé à nostre digue a esté entièrement réparé, y ayant faict donner un si bon talud qu'il n'y a personne qui ne juge qu'elle ne puisse résister à toutes les injures du temps et de la mer. De plus j'ay commencé de faire enfoncer dans le milieu du canal dix des vaisseaux maçonnez qui sont venuz de Bordeaux, ce qui a fort bien réussy, et j'apprends que les assiégez en ont reçeu beaucoup d'estonnement, ayant esprouvé en une sortie qu'ilz ont faitte, où ilz perdirent trente ou quarante hommes, qu'il n'estoit pas si facile comme ilz avoient pensé d'y mettre le feu; car, tant que la mer est haulte, je faicts tenir des galliotes et vaisseaux armez pour garder ceux qui sont maçonnez, que je faictz incessamment remplir et combler de pierres, afin que les vents et tempestes de la mer ne les puissent esbranler. D'ailleurs, mon cousin, le duc de Guyse est arrivé avec le reste de mon armée navale et l'esquadre d'Espagne que je faicts tenir à la rade de chef de Baye, de manière que la place, attendant la perfection de la digue, est assez bien blocquée du costé de la mer; de la part de la terre il en est de mesme par le moyen des forts et des lignes de communication que j'ay faict construire alentour de la place, de manière que j'estime qu'en la saison où nous sommes il ne se peut rien faire de mieux pour donner cours à notre entreprise, et j'espère, avec la grâce de Dieu, qu'elle arrivera à bonne fin.

Le marquis Spinola et le marquis de Leganes, son gendre, sont arrivez depuis trois jours en ce camp. Avant hyer je leur donnay audience qui se passa en compliments. Aujourd'huy je leur ay faict voir les travaux, et je croy que demain ou le

jour suivant ilz continueront leur voyage pour aller en Espagne . . . A. C.

NOTE SUR LA CONFISCATION DES BIENS DU DUC DE ROHAN.

Le brevet du don fait par le Roi au prince de Condé est daté du camp d'Etré, le 1er décembre 1627. Les biens confisqués sont : le duché de Rohan et Pontivy, la principauté de Léon, le comté de Porrhoët, les terres et seigneuries de Blain et Josselin. Ce don fut confirmé le 31 décembre 1627. Ces actes ont donc précédé la condamnation prononcée le 29 janvier 1628 par le parlement de Toulouse. La vérification des lettres de don rencontra une grande résistance au parlement de Rennes, et l'arrêt de vérification ne fut rendu que le 12 mars 1629. Cependant les fondés de pouvoirs de M. le Prince avaient été successivement mis en possession des diverses maisons et châteaux qui furent non pas rasés, mais démantelés. Quant aux futaies du duché de Rohan, elles furent surtout éclaircies pour fournir du bois au siège de la Rochelle. La restitution des biens confisqués fut prononcée en juin 1629.

LE CARDINAL DE RICHELIEU AU PRINCE DE CONDÉ.

Camp devant la Rochelle, le 9 mai 1628.

Monsieur,

Bien qu'il y eust de très fortes raisons pour vous faire passer en Vivaretz, trois considérations font résoudre Sa Mat^té à vous laisser poursuivre là où vous estes le dessein que vous avez commencé. La première est le désir que vous en avez; la seconde, que Monsr de Montmorency escript avoir assez de forces pour prendre le Pousin; la troisiesme, que la saison commençant à s'advancer, il fault que les forces du Roy en tous ces quar-

tiers de delà soient divisées en sorte qu'en mesme temps le dégast puisse estre faict à Montauban, Castres, et Nismes, qui peut estre faict par vostre armée, Monsr de Montmorency, et Monsr d'Espernon. Pour cest effect le Roy envoyera au premier jour des commissions à Monsr d'Espernon pour lever deux mil hommes aux despens du pays, selon que l'avez proposé; il pourra avecq cela, ses gensdarmes et la noblesse du pays, faire le dégast de Montauban, Monsr de Montmorency celuy de Nismes, et pour vous, Monsieur, il vous sera aisé de faire celuy de Castres.

Le Roy escript à Mr de Créquy, que si Monsr de Montmorency a besoin de trouppes, il lui donne celles qu'il a, affin que rien ne puisse empescher que le Rosne ne soit promptement nétoyé. Il vous est donq libre de poursuivre vostre dessein pour le service du Roy sans vous en divertir pour aller en Vivaretz. Qui pourroit acculer Monsr de Rohan à Nismes, ce seroit une bonne affaire, mais à mon advis il s'en donnera bien garde. Il n'y a rien de nouveau icy, le Roy poursuit le siège de la Rochelle, que rien n'interrompera que la prise de ceste ville rebelle.

Monsr le cardinal de la Valette m'a tesmoigné particulièrement l'honneur que vous me faites de m'aimer, dont je ne suis point en doubte; aussy vous pouvez vous asseurer que je seray très aise de vous servir aux occasions qui s'en présenteront. Il a rapporté au Roy si advantageusement les progrez que vous faites et estes capable de faire en ce pays de delà pour son service qu'il ne s'y peut rien adjouster; Sa Ma^té se porte fort bien, grâce à Dieu, et est allé se promener à Surgères.

A. C[1].

1. Nous ne donnons ici en quelque sorte que des spécimens de la correspondance du Roi et du cardinal avec M. le Prince. La série de ces dépêches, dont quelques-unes ont été publiées par M. Avenel, formerait un ensemble intéressant.

LE PRINCE DE CONDÉ A RICHELIEU.

Beaumont, le 23 mai 1628.

Monsieur,

J'envoye ce gentilhomme à Sa Maté luy donner comte et à vous de l'heureux succès qui m'est arrivé en la prise des villes de Castelnau, séance du Conseil de Mr de Rohan dans le hault Languedoc, et de Brassac. Vous sçaurez donc, Monsieur, que je m'avançay audict Castelnau en personne avec Mr du Bourg, trois régimens et trois compagnies de cavallerie. Nous trouvasmes les ennemis dans un bois à cent pas des murailles de Castelnau. Nous les fismes charger par l'infanterie dans le bois et après une rude escarmouche les ennemis s'enfuirent, et sortant du bois, Mr de Mongoz avecq sa compagnie et moy avecq la mienne de gensdarmes, les poussasmes jusques dans les portes de la ville. C'estoit Hondredieu Chavagnac qui les commandoit, il avoit onze cents hommes de pied et quelque cinquante chevaux.

. . . .

. . . Cependant l'alarme est dans Brassac. Chavagnac et ses troupes s'enfuirent à Castres; ung de mes gardes qu'ils tenoient prisonnier ce sauve et se cache dans une cave, et eux estant sortiz et luy demeuré seul dans la ville, il s'en va au logis du gouverneur, prend les clefs des portes, ferme la porte du costé de Castres, ouvre celle de nostre costé et s'en vient me trouver les clefs en main. Lors Mr le marquis de Ragny mena Normandie dans Brassac où il n'y avoit personne du tout, tellement qu'aujourd'huy, s'il vous plaist veoir la carte, vous verrez que, pourveu que l'on conserve ces places, le passage est absolument bouché du hault au bas Languedoc; car voyez, Beaumont, St-Sever, La Cosne et Brassac tiennent tout le travers. Cela fait, je m'en vois teste baissée

secourir Merves. Mr de Rohan a esté à Milhau et est maintenant en personne audict Merves ; s'il m'attend et que les assiégez facent leur debvoir, vous oirez dans huict jours parler de nous. Je joins demain Mr d'Espernon. Je m'asseure que vous vous resjouirez de cest heureux succès et que Dieu m'aye dellivré d'un accident d'un plancher qui a tombé soubz moy : je demeuray dans la cheminée avecq Mr de Nesmond et trois autres sans tumber ; au reste il en tumba plus de soixante, nul de mort ny estropié, tous légèrement blessés fors ung de mes gensdarmes qui eut la jambe rompue. . . . . A. C.

Sans date (1628).

Demain le dégast de Castres sera commencé par moy et j'espère que, quoy que l'on dise, qu'il sera bien faict et que Mr de Rohan ne paroistra point en campagne pour m'en empescher. Vous sçaurés aussi comme Mr d'Espernon fera celuy de Montauban. Il s'y prépare puissamment et promet de commancer deux ou trois jours après la St Jehan. Pour celuy de Nismes, je croy qu'il demeurera. J'ay escript à Mr de Montmorency d'y aller par trois fois ; mais, le Pousin pris, il s'en est allé assiéger Mirabelle qu'il a pris à cette heure. Il me mande, par courrier exprès qui arriva hier, qu'il s'en va à Valo[1] ; ce n'est pas le chemin de Nismes. La raison de cela est qu'il dict estre foible. et certes Mr de Roan est grandement fort d'infanterie, et sans des forces beaucoup plus grandes que les miennes ny celles de Mr de Montmorancy, il ne peult estre attacqué. Je vous supplie donc, Mr, très humblement de considérer sur la carte comme est fait le Langdoc, ou envoyer auprès de moy quelqu'un entendu en qui vous ayez confiance pour entendre mes raisons ; et vous verrés qu'ou il fault d'infiniment plus grandes forces que je n'ay, bien payées pour un temps, des canons bien attel-

1. Le Pouzin (Ardèche), sur le Rhône ; Mirabel (Ardèche), sud-ouest du Pouzin ; Vallon (Ardèche), sud de Mirabel.

lés, fournis de toutes sortes de munitions, les vivres bien ordonnés, ou que les Sévènes sont inattacquables: encores fault-il les attacquer de deux costés à la fois. Il est vray que, les Sévènes prises, tout est fait. Monsieur, despuis Avignon vous trouvés Beaucaire; de là, laissant Nismes à droit, vous trouvés Aigues Mortes, puis Montpelier, puis Pésenas, Bésiers, Narbonne, Carcassonne, Castelnaudary, Thoulouse. Tout ce chemin là est le bordage de la mer. La campagne du Languedoc tout au Roy. Il n'y a rien à faire, tout est pays plain. Jamais Mr de Roan n'y vient, ny n'y paroist. A ceste heure, ce qui es de son party consiste, en Guyenne, à Montauban séparé de tout le reste et ainsy très facile à bloquer; et le dégast ne servira de rien, non plus que celuy de Castres, sy ensuite il n'y a des forces suffisantes pour empescher ces places là de courir et d'aller en campagne prendre sur les catholicques ce qu'ils auront perdu au dégast. Le reste des places huguenotes consiste au Fois[1] où il y en a quatre rebelles seulement; elles sont fort bonnes et bien fortifiées, mais séparées de tout le reste de la rébélion, en pays plain où la cavallerie a advantage, et ainsy est certain que jamais Mr de Rohan n'y viendra et qu'elles ne peuvent avoir aucun secours; le reste consiste aux places du hault Languedoc qui sont Castres, Revel, Roquecourbe, Viane, le Valon de Mazamet et plusieurs autres petites comme la Croisète, Burlas, la Ramberge et autres de petite considération. Le reste est encores dans l'obéissance, assçavoir Puylaurens, Soréze, Briteste, les deux St Amant et Angle[2]; j'espérois

1. Comté de Foix (Ariège).

2. Revel (Haute-Garonne), S.-O. de Castres, commande la riche vallée de la Sor.

Roquecourbe (Tarn), N.-E. de Castres, sur l'Agoult.

Viane (Tarn, canton de Lacaune), sur le Guyon, N.-E. de Roquecourbe.

Mazamet (Tarn), S.-E. de Castres, commande la belle vallée de Thoré.

La Croisette (Ardèche, canton d'Aubenas).

Puylaurens (Tarn), O. de Castres.

Soréze (Tarn), S.-O. de Castres.

Briatexte (Tarn), sur l'Adour, N.-O. de Castres.

ces jours passés avoir Briteste par leur consentement; elle est de très grande conséquence, estant la seulle qui peult communiquer Montauban avec Castres; mais les conseils que le président du Sue leur donna les en empescha. Par de là Viane, l'on entre en Rouergue où les huguenots tiennent le pont de Camarés, St Afrique, St Romme de Tarn, Montégu, St Felix, Cornus, St Jean Dubreuil et Lunas[1]. Jusques là, pourveu que j'eusse huict mille hommes effectifs, mes six canons bien attellés et fournis de munition, et mes vivres, et de l'argent pour fournir par prest de sepmaine en sepmaine aux soldats, je puis agir utillement et m'asseure que, place par place et plustost que l'on ne pense, je réduirois tout cela, hors Castres; car pour Castres, si le dégast finy le Roy me veust donner douze mille hommes et ce qu'il me fault à cest effect nécessaire pour une si grande entreprise, je me prometterois asseurément d'en venir à bout. Car jusques là je puis combattre Mr de Roan quand il y viendroit, et tenant Lacaune, Beaumont, La Salvetat, St Sever et Brassac[2] comme nous les tenons, le passage est coupé, et Mr de Roan ne peult venir vers Castres qu'avec désadvantage très grand. Voilà deux desseings pour le hault Languedoc; pour le bas, dans la campagne, il n'y a que Nismes inattacquable du tout qu'après la ruine des Sévènes; car en un jour ils ont huict mille hommes. Reste le Vivarés où il ne reste plus que Privas de considération; cela est aussi fort attacable; car il est séparé des Sévènes. Mais ceux qui vous disent, Monsieur, qu'il ne fault point faire

Saint-Amans-Valtoret et Saint-Amans-la-Bastide (Tarn), sur les deux rives du Thoré, O. de Mazamet.

Anglés (Tarn), E. de Castres.

1. Toutes ces petites villes sont sur les pentes ou les ramifications des Cévennes dans la partie S.-O. du département de l'Aveyron, à l'exception de Lunas qui en est fort près, mais dans l'Hérault et sur l'autre versant des montagnes.

2. A l'exception de Saint-Sever et Beaumont (aujourd'hui Belmont) qui sont dans la partie méridionale de l'Aveyron, ces villes sont dans le Tarn. E. de Castres.

de siéges et qu'il fault aller droit à Monsieur de Rohan ne sçavent pas le païs et l'impossibilité de ce dessein; car la gallerie de laquelle il ne s'écarte jamais est de Nismes à Usès, d'Usès à Alles (Alais), à Milhau par les Sévènes. Si monstre son nés à un des bouts et qu'on l'aproche, il rentre dans la tanière, où sans de grandes forces, où pour estre les montagnes incommodes, le canon difficile à mener, les vivres rares, les passages avantageux, tout le pays à luy, son infanterie forte, nostre cavallerie inutille, il ne peult nullement estre attacqué, tellement que si continuellement avanceant tousjours et prenant les places l'une après l'aultre je ne travaille, faisant continuellement des siéges ou en Fois, ou en Languedoc vers Castres, et en Rouergue jusques à Cornus et Lunas, ou que l'on n'attacque le Vivarets, c'est à dire Privas, l'armée du Roy en Languedoc ne fera que manger le peuple et n'avancera rien, n'attacquera jamais Mr de Rohan et ne luy fera nul mal. Voilà donc le dessein que je m'estois préposé, et vous, Monsieur, me mandés qu'il ne seroit pas besoin de tant de siéges; je vous supplie de considérer bien ceste lettre et vous verrés qu'au contraire il n'y a rien du tout à faire que des siéges. Que si vous me demandés ce qu'il fauldroit faire pour vaincre la rébellion en Languedoc, je le vous diray : il fauldroit l'estouffer par un grand effort faict en mesme temps en deux endroicts, c'est assçavoir aux Sévènes qui est le seul lieu d'où ils tirent des hommes ; mais pour les attacquer faudroit vingt mille hommes, dix mille d'un costé, dix mille de l'aultre, du canon bien attellé et des vivres suffisament et de l'argent. Mais ainsy faisant, je croy qu'en un mois la conqueste en seroit faicte, et cela faict tout est faict; car toutes les autres villes du plat pays demeurans sans aucun secours d'hommes, en peu elles seroient réduictes à la mercy du Roy. Que si Sa Majesté ne veust pas encores suivre ce dessein, il fault ou ne rien faire ou faire tous les jours des siéges jusques à l'entrée des Sévènes vers Millault; ceste guerre est rude, facheuse aux cappitaines, mais pourtant

faisable et qui réussira infailliblement, mais avec longueur. Sur tout cecy Sa Majesté se résoudra par vos bons advis et me ferés sçavoir ce qu'il luy plaira que je face après le dégast de Castres, et m'assistera d'hommes et de moyens; car aultrement je ne puis rien faire du tout. De combattre M. de Rohan, il ne se peult; d'attaquer Castres, fault beaucoup de choses; d'attaquer Revel, fault des hommes et de l'argent, mais moins. On dira : Mr le Prince a tant de régiments; il est vray; mais ils ne conservent poinct d'hommes. Picardie, en 13 compagnies, m'a amené 453 hommes; Normandie, en douze, en avoit, avant Ste Afrique, six cents; mais l'eschec estant tombé sur eux, ils sont de beaucoup diminués, non en morts ny blessés comme les meschants disent; car au caz que dans toute l'armée il y ayt heu plus de quatre vingt dix huict blessés je veux mourir; pour les morts le nombre est fort petit; mais le manque de payement, les incommodités des vivres, les sièges qui ne plaisent pas aux chefs, la moisson, tout cela emmène les soldats et en diminue le nombre, tellement qu'à ceste heure ledict régiment n'a que trois à quatre cents hommes. Lescures aura six cents hommes, Bioule de mesmes, Ambres de mesmes; mais quoy, ce sont gens du pays; aux reveues et aux monstres il n'en mancque pas un, et au service il n'y en a pas le tiers et ses régiments là servent avec le tiers de leur nombre au plus. Reste la Molière, homme d'ordre; ses gens sont gascons et se conservent mieux que les aultres, oultre qu'il est affectionné au service du Roy, accommodant et peu importun. Ce qui reste, c'est Falzbourg (Phalsbourg) conduict par Mr de la Motte (La Motte-Houdancourt) vostre nepveu; ce sont de très bonnes gens et le soutien de l'armée. Ils sont encores forts de six cents hommes; ils n'ont rien perdu à Ste Africque qu'un lieutenant et trois ou quatre soldats. Ils conservent leurs hommes, car ils sont estrangers. Il est vray que despuis le mois de novembre n'avoir faict que deux monstres, cela les fasche fort et à la fin les perdra. Voilà, Mr, l'estat de la province et de l'armée; jugés de tout là dessus, et me

faictes ordonner par le Roy ce que j'ay affaire; je mettray le tout pour le tout pour son service et pour vous contenter, encores qu'il me fasche un peu qu'après avoir réussy partout, pour une attacque faicte à St Afrique qui n'a pas esté heureuse, on en aye parlé comme si j'avois perdu une bataille. Je vous supplie très humblement me soustenir et, affin que tout aille bien icy, me permettre, après le dégast de Castres, une heure de vostre veue. Vous serés bien aise de m'ouir, et je vous proposeray beaucoup de choses utilles au Roy et à vous agréable que je ne puis escrire, et sortiray d'avec vous avec ordre réglé pour travailler selon vos intentions; le tout sera comme il vous plaira; car à jamais mes volontés seront soumizes aux vostres..

A. C.

LE DUC DE MONTMORENCY AU PRINCE DE CONDÉ.

Bagnols, 24 juin (1628).

Monseigneur,

Sy, en me donnant vos commendemens, il vous eut pleu de considérer le temps que je les puis recevoir, et les moiens que j'ay pour les exécuter, je me chargerois très volontiers de les faire réussir. Mais en l'estat que vous m'avez ordonné de venir en ces contrées et au temps que j'ay resceu vostre dernière lettre, je prendray, s'il vous plait, la liberté de vous faire considérer qu'il est impossible de satisfaire à vos ordres, y ayant plus de huit jours que l'on commense la récolte et y ayant plus de sis semaines que j'ay fait sçavoir et demendé au Roy ce qui estoit nécessaire à l'effait de ce dessein, pour l'exécution duquel dis mille hommes et sis cens chevaus ne seroient pas trop. J'ay envoié vostre lettre à Mr de Créquy lequel, sur ma parolle, ne baillera aulcunes de ces troupes; et oustre qu'elles ne sçauroient estre venues à temps, vous sçavez, Monseigneur, que je ne les sçaurois entretenir, ayant

prou de peine à faire subsister celles qu'il vous pleut de destiner pour servir avec moy. S'il vous plait de considérer tout ce dessus, j'ose espérer que vous tomberés dans mon sentiment et que vous croirés, Monseigneur, que tout ce quy se pourra faire par dessus cela sera fait... A. C.

M. LE PRINCE AU DUC DE MONTMORENCY.

Carcassonne, 7 octobre 1628.

Monsieur mon frère, je croiois que vous finiriés d'user de façons de faire contraires au respec que vous me devés et à ma charge et à ma qualité et à ce que je vous suis; mais puisque, contre les plaintes que je vous en ay fait faire par M. de Nesmont, vous continués en faveur des huguenots rebelles de Villemane, qui estoient pris de mon ordonnance par un de mes gardes bien signée de ma main, de faire ce que le Roy seul peut, qui est d'en défendre l'exécution à peine de la vie, et par un Mr de Monbasin vous faites enlever de force ceus qu'on m'amène, encores ce coup je m'en veus plaindre à vous et vous suplie y mettre ordre et que les prisonniers soient amenés à Mr de Nesmont et ledit de Monbasin chastié d'avoir osé attenter d'oster de force les prisonniers à mes gardes. Si vous dittes que ce sont des huguenots non rebelles, c'est à moy et à Mr de Nesmont d'en connoistre, sinon je m'en plaindray au Roy et sçauray si, quand M. de Nesmont et moy ordonnerons mal, si vous serés mon juge d'apel; je ne sçay qui vous conseille de vivre ainsi avec moy, mais ce sont vos ennemis et les miens.

. . . Sourdeilles fait des plaintes de moy sur la lettre que je vous escrivis de M. Cambre; j'i envoiray vostre response et une charte de vos ordonnances contre les miennes; jusques icy je ne vous ay donné nul sujet de plainte et rien fait que vous servir, mais certes vous m'attaqués tropt pour ne m'en ressentir et en choses de néant. . . A. C.

M. DE ROHAN AU DUC DE MONTMORENCY.

Anduze, 21 octobre 1628.

Monsieur,

J'ay assemblé les deux provinces du bas Languedoc et Sévènes pour leur faire entendre les propositions qu'on faisoit pour le rachapt de ceux que vous avez prins à Gallargues, sur quoy elles ont résoleu de se mettre en tout debvoir de les retirer, et pour cest effet m'ont prié de vous escripre pour apprendre vostre intention là dessus, affin qu'on pourvoye à leur délivrance soit par argent ou eschange, ne s'imaginant pas que le mot de discrétion compris dans leur capitulation vous oblige à un plus rude traitement, puisque vous n'en avez point usé sur le champ et qu'il n'avoit esté mis que pour faciliter les promesses qu'on vous avoit faites de faire souslever les Sévennes, ou me constraindre de rendre Aymargues; mais toutes ses pratiques ayant mal réussy à ceux qui les ont entreprises, je ne puis croire que vous vous laissiez emporter à une action qui auroit des suites très facheuses, car vous ne doutez pas que le traitement que ceux de nostre party qui sont entre vos mains recevront, que ceux de vostre party quy sont ou seront cy après entre les miennes ne l'ayent de mesme. . . .

A. C.

LE DUC DE MONTMORENCY A M. DE ROHAN.

Pézenas, 24 octobre 1628.

Monsieur,

Vous debvés estre asseuré que je donneray tousjours beaucoup à vos priéres lorsqu'elles n'iront pas au delà de mes puissances et ne résisteront pas à mon debvoir, et particullièrement au subject de ces pauvres prisonniers de Galargues que

j'ayme d'une naturelle inclination, parcequ'ils sont de mon gouvernement, et pour lesquels mon affection me demanderoit volontiers en leur faveur toutes les choses que vous sçauriés désirer de moy; mais, suivant le commandement de M. le Prince et en sa présance, j'en ay remis dès ce matin l'entière cognoissance à Mr de Nesmond, intendant pour le Roy dans les armées de Languedoc, et pour cest effect il est allé à l'heure mesmes à Montpellier; tout ce que j'ay peu mesnager pour eux a esté d'allonger le terme de dix jours qu'ils avoient pris pour rendre Aymargues, quy espirarent avant hier, jusques à mercredy prochain, suivant la prière que Mr de la Reoule m'en feist hier de leur part; ainsy il ne me reste plus d'autre pouvoir que celuy de les plaindre, sans que eux ny les leurs ayent subject de se plaindre d'aucune injustice, quel traictement que Mr de Nesmond leur puisse faire; car pour ce que vous dictes qu'ils ne se sont soubmis à discrétion que pour faciliter le soubslèvement des Sévennes ou la rédiction d'Aymargues, cella est sans apparance, les prisonniers ne le disent ny le diront jamais, et, s'il estoit ainssy, ils auroient eu le soing d'en retirer quelque déclaration; aussy est ce une créance que vous ne donnerés à personne, et vous avés trop de cognoissance de ce quy s'est passé pour la prendre pour vous quy sçavés bien qu'ils feurent contraints de se rendre à ma discrétion par le mauvais estat où ils se trouvèrent abbandonnés de toute espérance de salut et de secours soit en leurs propres armes ou celles d'autruy, et réduits à tel point qu'il estoit en mon pouvoir de les forcer sur le champ et les passer au fil de l'espée; et pour la condition de sçauver leur vie et leur liberté en rendant Aymargues, se feust un effect de ma seulle bonté, ayant pris ce moyen d'exercer ma douceur en leur endroit sans faire tort au service du Roy; mais sy vous n'avés pas voulu agréer ceste voye pour asseurer leur vie, vous jugerés duquel de nous deux eux et les leurs auront plus de subject de se plaindre; ainsy, mercredy prochain le dernier terme sera passé, et ceste condition

demeurant pour non advenue, M. de Nesmond sera en puissance de disposer d'eux en la sorte que bon luy semblera. Quant aux Sévennes, je n'en parle point et la capitulation n'en fait aucune mention; ce n'est pas pourtant qu'il ne soit véritable que sy ses peuples soubslevés se remettoient en leur debvoir je ne leur fisse éprouver dans la bonté du Roy autant d'advantages pour la liberté de leurs consciances et seurté de leurs vies et de leurs biens qu'ils trouvent de péril et de perte en ces trois choses qui leur sont sy chéres, en suivant un contraire chemin; et pour ce que vous me demandés que le mauvais traittement de ces prisonniers pourroit attirer des facheuses suittes, il est certain que s'il arrivoit un pareil accident à mes gens de guerre dans la mesme nature et dans les mesmes conditions, je plaindrois leur infortune et ne trouverois rien à redire à ce que vous en ordonneriés. Ainssy je ne crois pas que vous voulliés sortir hors des termes et de l'usage ordinaire de la guerre à l'endroit de ceux quy par autre rencontre tomberoient entre vos mains, d'aultant plus que vous n'ignorés pas qu'il seroit en mon pouvoir de me surpayer d'un traictement sy extraordinaire par divers moyens. . . .

A. C.

LE CARDINAL DE RICHELIEU AU PRINCE DE CONDÉ.

Suze, 28 avril 1629.

Monsieur,

Je prends la plume pour vous dire que le Roy, s'en retournant en Languedoc, vous a destiné pour faire le dégast de Montauban. Sa Ma^té^ escrit à M. d'Espernon pour vous y assister et y aller avec vous...

Je vous prie de partir promptement, en sorte qu'au plus tard vous soiez à la fin de may à Montauban, Sa Ma^té^ voulant faire faucher les bleds pendant qu'ils sont vers, et non pas attendre

à les faire brusler lorsqu'ils seront meurs, par ce que le feu ne brusle que la paille, et le grain demeure. Je demeure en Italie pour parachever les affaires qui y restent, que le Roy a si bien commancées. . . . A. C.

Du camp de Privas, le 21 mai 1629[1].

Monsieur, Je n'ay pas manqué de faire sçavoir au Roy les louanges qu'à justes tiltres vous luy donnés, recognoissant en mon particulier ne mériter pas l'opinion que vous témoignez avoir de moy. L'employ qu'il a pleu à Sa Ma^té vous donner à Montauban l'empesche de vous respondre sur le subjet de vostre voiage de Paris. Elle a commandé à Messrs le garde des sceaux et d'Effiat de faire expédier ce que vous désirez touchant vos pensions dont vous aurez contentement. Je ne vous mande point quelle est l'importance du dégast de Montauban, parce que vous la cognoissez mieux que personne. Vous jugerez par là la confiance que le Roy a en l'affection que vous avez au bien public. Sa Ma^té affectionne tellement ceste affaire, qu'elle fait passer à Montauban six compagnies de ses gardes qui estoient en l'isle de Ré, et le régiment du Plessis Praslin avec la compagnie de chevaux légers de la Borde qui estoient à la Rochelle, afin que vous aiez de bonnes trouppes. Elles se rendront à 4 lieues de Montauban dans le 15e juin. Je m'asseure que vous y serez bien plustost, afin de disposer les trouppes que Monsr d'Espernon a en Guienne, et celles qui sont à Mon-

1. Parmi les lettres adressées à M. le Prince par le cardinal, celle-ci est la première où l'on remarque une nuance d'étiquette qui mérite d'être signalée. Jusqu'alors Richelieu et ses secrétaires avaient toujours mis Monsieur en vedette. A partir de ce moment le mot Monsieur est seulement séparé par un espace blanc des deux premiers mots de la lettre placés sur la même ligne. Le cardinal diminuait ainsi la distinction qu'il avait accordée jusqu'à ce jour au premier prince du sang. Celle-ci avait été commencée comme les autres et fut modifiée par une surcharge très visible.

tauban, en sorte que l'on n'y perde une heure de temps, parce qu'il faut couper les bleds en vert. A. C.

Du camp d'Allez (Alais), le 16 juin 1629.

Monsieur, Je n'ay jamais veu grande affaire où il ne se soit trouvé de grandes difficultez au commencement, mais l'esprit, la force et le courage les surmontent; c'est ce qui me fait croire que celles que vous rencontrez ne serviront qu'à votre gloire. M. Bouthillier respond particulièrement aux points que vous avez désiré. J'ay demandé au Roy de vostre part M. de Nangis pour mareschal de camp, ce que Sa Ma^{té} vous accorde. M. du Plessis m'a escrit que Monsr d'Espernon vous assistera au dégast de Montauban et je le tiens pour asseuré, ne doutant point que l'affection qu'il a au service du Roy ne le porte en une occasion si importante. Vous aurez asseurément contentement de vos pensions, mais vous ne devez pas trouver estrange si M. le Surintendant s'attache aux formes ausquelles le nouvel édit l'oblige, et si, estant accablé comme il est des affaires de l'Estat, il a peine à pourvoir si diligemment qu'il désireroit à celles des particuliers, puisque tout cela n'empeschera point les vostres. Les affaires du Roy succèdent à souhait en ces quartiers. Tout le Vivaretz est nettoyé; Privas a esté suivy de toutes les Boutières et plusieurs chasteaus en icelles qui se sont remis en l'obéissance du Roy; plus de 4 mil habitans de ces montagnes ont rendu les armes; la Gorse, Vallon, Vagnas, la Bastide, la Tour de Salavas, Bargeac et St Ambroise ont ouvert leurs portes à sa Majesté, et esprouvent maintenant l'avantage que leur apporte l'obéissance. Allez est assiégé depuis 8 jours, il commence à vouloir traitter[1], j'espère qu'aujourd'huy ou demain il se mettra en ce devoir, sinon dans 3 jours nous l'emporterons par force. Bien que vous

1. Alais capitula le 17.

aiez bien préveu les difficultés des vivres de ce pays, grâces à Dieu nous n'y manquons d'aucune chose, et rien, avec l'aide de Dieu, ne sçauroit empescher le Roy de continuer ses progrez. Enfin Sa Ma^té^ aura raison de la rébellion sans qu'il en puisse estre diverty par quoy qui puisse arriver. Sa Ma^té^ ne se porta jamais mieux qu'elle fait. . . . A. C.

EXTRAICT DES ACTES DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DES SÉVÈNES ET GÉVAUDAN TENANT EN LA VILLE D'ANDUZE.

29 juin 1629.

Du Vendredy vingt neuf^e^ jour du mois de juin mil six cens vingt neuf.

Les s^rs^ Bastide et de Lafarelle, depputez par l'assemblée généralle en court, faisans le rapport de ce qu'ilz ont géré sur les propositions, ouverture et traicté de paix et la lecture des articles sur ce dressez et accordez par Sa Ma^té^ en faveur des Eglises et de l'acte d'acceptation faicte par les depputez.

Ladicte assemblée provincialle, assistant le conseil de direction de la ville d'Anduze en acceptant unanimement lad^e^ paix qu'il a pleu à Sa Ma^té^ donner à ses subjectz de la Relligion, l'a très humblement remercyée des grâces et concessions qu'elle leur a accordé, avec protestations de demeurer inviolablement dans la très humble sujettion et obéissance qu'ilz doibvent à sadite Ma^té^ et ne se départir jamais d'icelle, chargeant lesdits depputez de luy en donner toutes les assurances requises et faire sur ce toutes les protestations que très humbles, très obéissans et fidelles subjectz doibvent à leur prince.

Signé : DE LAFARELLE, secret^e^.

Collationé.

PHELIPEAUX[1]. A. C.

1. Louis Phelypeaux, seigneur de La Vrillière, second fils de Raymond Phelypeaux, seigneur d'Herbaut, né en 1598, secrétaire d'État après la mort de son père, le 26 juin 1629; mort en 1681.

ACTE DE L'ACCEPTATION QUE LES HABITANTS D'ANDUZE ONT FAIT DE LA PAIX, MIS AU BAS DE L'ORDONNANCE DE LA PUBLICATION QUI A ESTÉ FAICTE D'ICELLE EN LAD. VILLE.

29 juin 1629.

Le Vendredy XXIXe du mois de Juing MVI^c vingt neuf à six heures après midy, l'ordonnance de la paix de Sa Ma^té dernière escrite a esté leue et publiée à son de trompe à la place publique et carrefours de la ville d'Anduze par le s^r Joly lieutenant en la prévosté de l'hostel du Roy, accompagné de deux archers de lad. prévosté, assistant les juge, consul et conseil de lad. ville avec aclamations et aplaudissemens de tout le peuple suivis de cris, de réjouissance et de vive le Roy.

Signé : JOLY CABASSUS, juge, DE LAFARELLE, consul, et BERNIER, autre consul.

Collationé.

PHELIPEAUX. A. C.

LE ROI AU PRINCE DE CONDÉ.

Camp de Sainte-Chate, le 30 juin 1629.

Mon cousin, je vous ay par mes dernières lettres donné advis de la réduction de ma ville de Privas en mon obéissance, et vous aurez sceu depuis comme l'exemple du juste chastiment esprouvé par les habitans de cette ville rebelle avoit donné subject à ceulx de la Gorse, Valon, Bersac et St-Ambroix de recourir à ma clémence, crainte d'une pareille punition, et comme ceux d'Allez, qui s'estoient résolus d'abord de soustenir le siège à la faveur de leurs grandes fortiffications et du secours fort proche qu'ilz pouvoient recevoir d'Anduze, ont aussy esté obligez à me demander grâce avant que le canon aye tiré, laquelle je leur ay accordée comme à ses aultres villes qui s'es-

toient mises en leur devoir, avec la vie, les biens et le libre exercice de leur religion. J'ay ensuite donné ung si bon ordre de faire exactement observer en tous lieux qui se sont rendus les choses qui leur avoient esté promises, et de leur faire cognoistre la différence de la douceur de la paix et de l'obéissance d'avec les misères, calamitez et ruine de la guerre et de la rébellion, que le duc de Rohan (comme aussy toutes les aultres villes tant des Sévènes que du hault et bas Languedoc et Rouergue) jusques icy rebelles, invitées, comme je croy, plustost par le favorable traictement que j'ay faict à ceulx qui se sont volontairement soubmis que par l'exemple du chastiement des aultres, ont envoyé vers moy les depputez qui s'estoient trouvez en l'assemblée de Nismes et depuis à Anduze avec ledict duc de Rohan, lesquelz se sont venus jetter à mes piedz pour implorer ma miséricorde avec toutes les soubmissions que des sujectz peuvent rendre à leur roy, m'ayans tesmoigné ung repentir extrême de leurs faultes passées, et une résolution ferme et constante de mourir plustost que de se départir jamais de l'obéissance qu'ilz me doibvent; sur quoy, après avoir mis en considération ce qui est du bien général de mon royaume, du soulagement de mon pauvre peuple et l'appuy et protection que les alliez de cette couronne peuvent à présent attendre de moy au dehors, j'ay résolu de leur faire grâce comme à mes sujectz et leur donner la vie, les biens et le libre exercice de leur religion suivant mes édictz, ayant néanmoings voulu et ordonné pour la seureté du repos de cest estat, et pour oster à l'advenir la cause des altérations et troubles qui ont esté ci devant excitez par aucuns de mes sujectz de la religion prétendue réformée, que toutes lesd. villes que je reçois à grâce feront dans trois mois la démolition entière de toutes leurs fortiffications vieilles et nouvelles sans réserve quelconque, leur ayant seullement laissé la ceinture de leurs murailles antiennes pour servir de closture, ce que lesd. depputez ont accepté et promis que le tout seroit exécuté, les ayant obligez de donner

tel nombre d'otages de chacune ville et de telle condition que je voudrois commander pour asseurance de cette démolition, en telle sorte qu'ilz déclarent que désormais ilz désirent mettre toute leur seuroté en ma bonne grâce et protection sans la rechercher ailleurs; cependant je vous diray que mon intention est que vous demeuriez aux environs de ma ville de Montauban, en laquelle et en celle de Caussade j'envoye le S^r^ . . . . accompagné de . . . . . archer de la prévosté de mon hostel, avec pouvoir exprez pour y faire publier la paix, recevoir l'acte d'acceptation d'icelle et vous mener les ostages que les habitans voudront donner, lesquelz j'entendz estre des principaux d'iceulx, de quinze en nombre pour Montauban et de cinq ou six pour Caussade, dont vous pourrez faire le choix et luy en donner le mémoire, remettant à vous de les faire bien garder, mais avec tout bon traictement, voulant que sy lesd. villes obéissent (comme je le veux croire) vous faciez cesser tous actes d'hostilité, demeurant toutefois en estat, jusques à ce que, après avoir eu advis de vous et dudict S^r^ de. . . . . . de ce qui se sera passé sur le suject de sa commission, vous ayez receu aultre ordre de moy. . . . A. C.

LE CARDINAL DE RICHELIEU A M. LE PRINCE.

Uzès, 14 juillet 1629.

Monsieur, Le Roy ne doute point que vous n'aiez fait tout ce qui vous a esté possible pour faire accepter la paix à ceux de Montauban. Au commancement ceux de la ville de Nismes firent comme eux. Ils ne voulurent pas accepter la paix que Mr de Rohan avoit premièrement acceptée, par despit de ce qu'il ne les en avoit pas advertis à temps à leur gré, et le lendemain, aiant demandé permission au Roy de luy envoier des dépputés, ils se sousmirent à la volonté du Roy plus avantageusement pour

Sa Majesté que les autres. Si Montauban ne fait la mesme chose, il servira d'exemple pour terminer à la rigueur la rébellion des huguenots. Le Roy a envoyé par le nepveu de Dupuy un passeport. C'est à eux ou à accepter simplement la paix et vous le déclarer, auquel cas vous recevrez leurs ostages, ou de se servir du passeport pour envoier leurs depputez pour faire icy ce qu'ils feroient en vos mains. Incontinent que Sa Majesté sera partie elle m'a commandé d'y mener son armée, qui est le mesme advis que vous donnez. Je croy que ceste ville ne voudra pas demeurer seule en sa folie. Si elle accepte la paix, vous prendrez, s'il vous plaist, promptement les otages tels que vous sçaurez bien choisir, et ferez entrer sans délay M[r] le président de Calvières, commis par le Roy pour le rasement, pour y faire travailler avec cet ordre, que tous ceux qui auront contribué à la fortification contribuent au dit rasement. J'ay fait entendre au Roy ce que vous me mandez touchant le duché de Rohan : Sa Ma m'a dit qu'elle avoit bien préveu que vous vous y gouverneriez comme vous faites, vous remettant tout à fait à ses volontez. Tout ce que je vous puis dire sur ce sujet est que sa main puissante n'est pas racourcie, et sa bonne volonté pour vous est telle que vous sçauriez désirer. En mon particulier, Monsieur, je ne sçaurois assez vous remercier des compliments que M[r] le comte de Charlus m'a faits de vostre part. J'attribue à la piété que vous avez envers l'église les effets de vostre courtoisie et ay tous les sentimens que je puis avoir d'en prendre revanche aux occasions. Le Roy, qui s'en va aujourd'huy coucher à Nismes, partira de là pour s'en aller à Paris, en sorte que vous ne sçauriez le joindre devant son voiage. Je demeure icy pour quelque temps avec toute l'armée de Sa Majesté, MM[rs] le mareschal de Schomberg et d'Effiat y demeurent aussy. M[r] le Garde des Sceaux y sera quelques jours après le Roy, en sorte qu'on pourra par le commandement de Sa Ma[té] résoudre avec vous tout ce que vous désirez...

A. C.

LE MÊME AU MÊME.

Pézenas, 30 juillet 1629.

Monsieur, Les depputez de Montauban s'en retournent comme ils sont venuz, m'aians dit n'avoir point de pouvoir de rien conclure, mais seulement de demander qu'on leur laisse les fortifications de Ville-Bourbon et Ville-Nouvelle. Je leur ay respondu n'avoir point de charge du Roy de leur accorder autre chose que ce que Sa Maté a fait à toutes les autres villes qui se sont remises en son obéissance, qui s'en tiennent extrêmement heureuses. Cependant pour les haster de rentrer en leur devoir, j'ay creu à propos que Monsr le mareschal de Bassompierre, qui vous obéira comme il doit, s'avançast avec l'armée du Roy pour commancer le blocus. Je ne doute point que ceste bride ne soit un motif puissant pour les porter à se rendre, n'y aiant point d'apparence qu'ils veullent en venir à l'extrêmité, et se flater en l'espérance de pouvoir résister seuls à la puissance de Sa Majesté. Si tost qu'une fièvre tierce dont j'ay eu trois accès et qui me retient pour 2 ou 3 jours en ces quartiers me pourra permettre de continuer mon chemin, je n'y perdray une seule heure de temps . . . . Mr de Bassompierre arrivera dimanche avec l'armée à 4 lieues de Montauban. Je vous suplie, incontinent qu'il sera arrivé, de commancer le blocus avec les troupes qu'il amène et celles que vous avez.

Depuis ma lettre escrite les députés de Montauban ont mis de l'eau dans leur vin. et m'ont dit qu'ils se promettoient qu'aussy tost qu'ils seroient arrivez, ceux de la ville accepteroient la grâce qu'il plaist au Roy leur faire sans autres conditions. Si cela est, vous ferés, s'il vous plaist, après l'acceptation publier incontinent la paix, et choisirés 12, 13 ou 14 des meilleurs de leurs ostages, que vous ferés mener à Villemur. . .

A. C.

N° III

LIVRE III, CHAPITRE III

1629-1637

LA REINE ANNE D'AUTRICHE A M. LE PRINCE.

Lyon, 15 mai 1630.

Mon cousin, ayant donné commission au Sr Aubri de vous prier de ma part de permettre à ma cousine vostre femme de me venir trouvé, il m'a fait savoir que vous le trouviés bon pour la fin du mois de juin ; j'ay trouvé ce terme si long que je n'ay peu m'anpescher de vous prier moy mesme de le vouloir acourcir et d'avoir agréable qu'elle viène tout droit icy dont elle est bien plus proche que de Paris. Vous ne me sauriez obliger en nulle chose où je sois plus sensible ni que je désire avec tant de pasion ; j'ay chargé Mr Viguier de vous en escrire plus particulièrement et de vous envoyer ceste lètre en laquelle, après la prière que je vous fais, je désire que vous voyés les asseurances très véritables de mon affection pour vous et tout ce qui vous touche. . . . . A. C.

M. DE NESMOND[1] A M. LE PRINCE.

Paris, 1er février 1631.

Madame la Princesse a esté d'advis et moi aussi de vous

1. François-Théodore de Nesmond, que nous avons suffisamment fait connaître, entretint avec M. le Prince une correspondance régulière qui mériterait d'être publiée ; mais la place manque et nous ne pouvons insérer ici qu'un bien petit nombre de ces lettres.

despécher ce courrier sur un affaire qu'arriva hier, dernier de janvier, afin que vous ne soiés pas surpris dans le bruit qui en courrera, lequel sera bien plus grand que l'effet qui n'aboutira à rien plus, come je crois. Hier donc, à midi, Monseigneur, frère du Roy, fut voir Monsieur le Cardinal et luy dit qu'il luy avoit jusques ici promis son amitié et sa protection, mais que voiant qu'il ne luy tenoit pas ses promesses, qu'il tiroit ses affaires en longueur et ne le traitoit pas bien, qu'il venoit retirer la parole qu'il luy avoit donée, et que M. le Cardinal ne devoit plus faire estat de son amitié. Il n'y a ne plus ne moins que ces paroles ou semblables dans ce sens là, quelle glose que chacun y apporte à sa fantaisie. De là Monsieur alla chés Mr le Coigneux auquel il comenda de le suivre, et s'en sont tous allés à Orléans. Monsieur, devant partir, escrivit une lettre au Roy qui estoit à Versailles, luy mandant que ne recevant point de contentement à Paris pour ses afaires il se retiroit à Orléans, où il demeureroit, et le prioit de croire qu'il ne se départiroit jamais de son devoir et de l'obéisance qu'il devoit à Sa Majesté. Mr le Coigneux, partant, envoia P. Murice (autrement Mr de Midaux) à M. le Cardinal pour luy dire que Monsieur l'emmenoit et qu'il le prioit de croire qu'il estoit son serviteur et qu'il luy tienderoit ce qu'il luy avoit promis jusque à la dernière période de sa vie. Ce sont les mesmes mots. M. le Cardinal advertit soudain le Roy à Versailles, qui vint à l'heure mesme et descendit, sans aller au Louvre, au logis de Mr le Cardinal où ils tindrent une heure de conseil. Voilà l'histoire véritable sans y adjouster ou diminuer. Aiant sceu cela hier à une heure et voiant le train que l'affaire prenoit, je fus sur les deus heures voir M. le Cardinal et luy dis que j'avois reçu ordre de V. A. à son départ, quoi qui arrivast et en toutes occasions, de luy offrir vostre affection et vostre service, ce que je venois faire et l'en assurer de la part de V. A. Il receut fort bien ce compliment et en fut fort content, car j'y fus des premiers, deus heures devant la venue du Roy. Je luy demandai s'il avoit rien à me comander pour vous

escrire, parce que nous voulions vous despescher un courrier. Il me dit qu'il estoit vostre très humble serviteur et très obligé à vostre amitié et souvenir, que le Roy seroit ici le soir, que je le visse ce matin : ce que j'ay fait il y a une heure. Il m'a donc dit de vous mander que vous aviés esté bon prophète et aviés deviné que l'accomodement de Monsieur et la parole de ses ministres ne seroit pas si solide qu'on espéroit, que le Roy désiroit et qu'il vous prioit de faire en diligence les affaires de Provence et de Bourgogne, mais de les faire pourtant. Si vous treuvés facilité à mettre les esleus en Provence du comun consentement, faites le et ce sera un miracle ; sinon ne vous y obstinés pas et prenés le rachat de la province suivant les ordres que vous avés, qu'on remet tout encores à vostre prudence ; mais usés de diligence, et ce que vous pourrés faire en quatre jours n'y mettés pas cinq. Vous estes un peu trop loing, faut vous approcher ; de là que vous veniés en Bourgogne pour y faire exécuter aussi les ordres du Roy avec la mesme diligence ; puis on vous attendera ici à la cour avec désir et passion : mais il importe que les affaires soient faites. Voilà les mesmes propos qu'il m'a tenu et me charge de vous assurer de son très humble service et qu'en toutes occasions il estoit entièrement à vous. J'ay veu M. de Bulion, lequel me dit qu'en tout cela il n'avoit rien à vous escrire ; s'il y arrivoit rien de nouveau, il ne manqueroit de vous advertir. Son jugement et le mien sont que ceci ne sera rien hors le premier esclat. Monsieur n'est qu'à Orléans ; il reviendra dans trois semaines, il ne fera rien. Cela fait seulement qu'on ne s'assurera plus à luy ne à ses ministres, et qu'ils n'auront plus tant de nostre argent, et que, la Reyne mère estant come elle est, le Roy et M. le Cardinal ne pourra avoir entière confiance qu'en V. A. Approchés vous donc, Monseigneur, le plus tost que vous pourrés. J'ay veu Madame la Princesse qui vous escrit aussi ce qu'elle sçait. J'ay jugé à propos de n'envoier le courrier que maintenant pour ne vous mander rien que d'assuré, car hier on ne vous eust pu man-

der que nouvelles confuses, et puis j'attendois de voir M. le Cardinal. J'ay creu aussi qu'un courrier suffiroit, la chose n'estant pas d'autre conséquence que vous voiés. S'il y arrivoit autre chose que je ne prévois pas, vous en serés diligement adverti et j'escrirai encores à V. A. par la voie de Lyon deus fois la semaine ce qui se passera. . . . . A. C.

Dijon, 2 avril 1631.

Le Roy est parti cette après disnée de cette ville pour s'en aller à Fontainebleau où il passera les festes de Pasques et fera séjour. Mr le Cardinal, Mrs le Garde des sceaux, d'Effiat et le reste partent demain, et moi avec eus, pour nous rendre à Fontainebleau un jour ou deus devant les Rameaus. Monsieur est à Besançon deppuis sis ou sept jours, où il y a apparence qu'il fera séjour. La reyne n'est point grosse; elle doit attendre le Roy à Sens; Madame est avec elle. Le Roy laisse ici dans le païs Mr d'Auterive [1] en qualité de mareschal de camp pour comander les troupes; il est frère de M. le Garde des sceaux, lequel sera obligé à V. A. du bon accueil qu'il plairra de lui faire. Voilà les nouvelles de la cour.

Pour le particulier, voiant que V. A. n'estoit pas encores proche d'ici, nous avons creu, Mr de Bulion et moi, devoir engager Sa Majesté et Mr le Cardinal pour ce gouvernement en vostre faveur, et de fait l'affaire fut hier résolue en plein conseil, où Mr le Cardinal vous servit fort et tous les autres. Le Roy donc, devant partir, a déclaré son intention au parlement et remis à V. A. toutes les propositions et affaires de la province. Il y avoit dessein sur ce gouvernement qui a tenu l'esprit du Roy un peu en balance, soit pour ceux qui le vouloient avoir comme 65 pour qui Ij s'emploioit, soit pour ceux qui vouloient

1. François de l'Aubespine, marquis d'Hauterive, devint lieutenant-général des armées du Roi et mourut en 1670.

empescher encore qu'on n'y pourveut, pour ne désespérer M. de Bellegarde, come 82. Enfin, grâces à Dieu, toutes ces difficultés sont levées et l'affaire engagée; car quant mesmes on parleroit d'acomodement à l'advenir (ce qui n'est pas pressé, come je crois), on trouveroit moien de donner un autre gouvernement à Mr de Bellegarde et luy oster le sien, come à M. de Vendome. Mr le comte de Charlus[1] porte vostre pouvoir et l'intention du Roy par sa lettre, qui est, à ce que M. le Cardinal me dit encores ce matin, que Vostre Altesse viène ici droit en cette ville où elle sera accueillie de tous les ordres et du peuple avec joie et applaudissement, qu'elle y demeure deux jours pour prendre possession, voir l'estat des affaires et les ordres nécessaires et les donner à M. d'Auterive jusques à vostre retour, puis s'en venir trouver le Roy à Fontainebleau, de la bouche duquel vous recoverés les comandemens nécessaires, y demeurer huit ou dix jours, puis revenir en cette ville tenir les estats au jour désigné si vostre voiage est assez tost fait, sinon les retarder à vostre comodité. Surtout que V. A. ne se presse point trop dans ce mauvais temps et mauvais chemins afin que sa santé ne soit point intéressée; dans un si long voiage deux jours de plus ou de moins ne sont rien. Mr le comte de Charlus vous entretiendra de tout, je vous puis assurer qu'il vous a bien et utilement servi, et suivant vos ordres. . . .

A. C.

Saint-Germain, 29 juin 1631.

Come nous estions ici, Monsieur Perraut et moi, pour la sollicitation des affaires dont V. A. luy avoit doné charge, nous avons receu comandement ce soir l'un et l'autre d'aller vers V. A. pour luy faire sçavoir les intentions du Roy sur la comission du procès du mareschal de Marillac. Sa Majesté

1. Charles de Lévis, deuxième du nom, comte de Charlus, capitaine des gardes du corps en 1631, mort en 1662.

désire qu'il se juge à Verdun et que les comissaires s'y rendent et non à Dijon. Mais aussi la volonté du Roy et le désir de Mr le Cardinal est que ce jugement soit autorisé par la présence de V. A.; et pour ce regard, afin qu'il ne paroisse pas qu'elle y va pour ce seul subjet, on vous veut doner comission pour comander come général d'armée celle de Champagne avec ordre de visiter les frontières, et par ce moien vous pourrés vous rencontrer à Verdun ou aux environs au temps du jugement sans qu'il semble que cela soit prémédité. J'ay comandement de partir avec M. Perraut pour vous faire agréer ce comandement. M. le Cardinal a respondu au Roy dans le conseil que vous le treuveriés bon. M. de Bulion vous escrira par nous sur ce subjet, et m'a dit qu'il n'y avoit pas moien de s'exempter de cela sans rompre avec M. le Cardinal et qu'il est d'advis que vous n'y faciés point de difficulté. Tout cela a esté résolu sur les advis de Mr du Chastelet [1]. J'ay ordre de vous apporter les expéditions pour Champagne et de partir dans peu de jours, mais nous avons jugé à propos, Mr Perraut et moi, de vous en advertir par advance. . . . . A. C.

LE CARDINAL DE RICHELIEU A MADAME LA PRINCESSE.

Monceaux, 21 septembre 1631.

Madame,

Il paroist bien la defférence que les princesses qui vous ressemblent rendent à ceux à qui elles sont liées par un sacrement, puisque, pour complaire à Monsieur votre mary, il vous plaist me faire une proposition que vous sçavez bien, je m'asseure, que le Roy ne peut effectuer. Si la qualité donnoit la capacité aux charges ecclésiastiques, la naissance de Monsieur vostre fils luy donneroit dès ceste heure plus que ce que vous

1. Érard du Chastelet, seigneur de Bonnes, maréchal de Barrois et gouverneur de Gray en Franche-Comté.

désirez ; mais la constitution ecclésiastique et la raison en ordonnant autrement, vous trouverez bon, Madame, je m'asseure, que le Roy pourvoie l'évesché d'Auxerre d'une personne qui en puisse faire présentement les fonctions et qu'il se réserve le désir de vous tesmoigner son affection en d'autres occasions. . . . . A. C.

ANNE D'AUTRICHE A M. LE PRINCE.

Saint-Germain-en-Laye, 5 mai 1632.

Mon cousin, la douceur que je resois de la compagnie et conversacion de ma cousine la princesse de Condé m'est si agréable que je ferois le voiage où nous allons avec moins de contentement si elle n'estoit de la partie, ce qui me fait vous prier de luy donner la permission de venir avec moy ; vous me tesmoignerez particulièrement en cela la continuation de la bonne volonté que je suis asseurée que vous me portés. . . .

A. C.

LE LOI A M. LE PRINCE.

Saint-Esprit, 16 septembre 1632.

Mon cousin, j'ay veu la lettre que vous m'avez escrite sur le sujet du duc de Montmorancy. Pour response, je vous diray que je voudrois qu'il ne se fust point miz en l'estat où il est. Vous sçavez que je doibs plus au bien de mon royaume qu'à quelque autre chose que ce puisse estre. C'est ce qui fait que je ne puis m'engaiger à rien en cette occasion, vous asseurant qu'en ce qui est de vostre particulier vous me trouverez tousjours disposé à vous tesmoigner ma bonne volonté. . . .

C. P.

M. DE NESMOND A M. LE PRINCE.

Montpellier, 30 septembre 1632.

Je me suis rendu en cette ville il y a deux ou trois jours avec toute la diligence qui m'a esté possible. J'escrivis à Vostre Altesse de Thin (Tain) sur le rencontre d'un courrier qui m'avoit asseuré de la paix avec Monsieur et de la conservation de la vie pour Mr de Monmoranci. Ayant treuvé encores quelque autre qui me disoit la mesme nouvelle, je creus estre obligé d'envoier Martin devant en poste, come je fis, pour en sçavoir la vérité, et m'advancer cependant; mais j'ay treuvé à mon arrivée cette nouvelle bien différente. Je présente au Roy la lettre de V. A., qui la receut fort bien; et luy aiant fait récit de tout ce qui s'estoit passé aux provinces où V. A. avoit esté, il me dit de bon cœur et de bon visage qu'où vous estiés tout ne pouvoit que très bien aller pour son service. Je doné encores à la Reyne vostre lettre, qui vous remercie et donera, je pense, sa response un de ses jours. J'ay veu despuis mon arrivée trois ou quatre fois Mr le Cardinal et mesmes disné aujourd'hui avec luy, despuis qu'il a receu la nouvelle du traité de Monsieur exécuté. Je luy ai dit ce que V. A. m'avoit comandé, et come je l'ay assuré que vous ne vous départiriés jamais du service du Roy ni de son affection, il m'a dit qu'il n'en avoit jamais doubté et n'en doubteroit jamais. Pour l'affaire de Mr de Monmorancy, il m'a dit que vous ne pouviez faire autre chose que prier pour luy, vous estant ce qu'il avoit l'honeur de vous estre; mais qu'il croioit que si vous aviés à doner conseil au Roy en autre affaire semblable, ou à en estre juge, vostre conseil et vostre jugement seroient bien différens de vostre prière, et m'a dit par le menu tout ce que Mr de Montmoranci avoit fait; je luy ai dit qu'il ne faloit point agraver sa faute, qu'elle estoit toute entière et très grande et qu'il n'avoit point besoin de justice, mais de miséricorde. Sur quoi il m'a dit que cette

affaire estoit encores en branle et qu'il n'y avoit rien de résolu, que le Roy y pourvoiroit; mais tous ces discours tendoient à une sévère justice. Luy ayant dit que la perte de son gouvernement et une prison perpétuelle seroit une grande peine pour un home de sa condition, il m'a dit que quoi que V. A. dit, elle ne voudroit peut estre pas cela, et ensuite m'a dit que, s'il mouroit, le Roy vous remèteroit vostre tiers de ce qui luy apartient par confiscation et les autres à Mes[rs] d'Angoulesme et de Ventadour. Je luy ay respondu sur tout cela tout ce que j'ay creu estre de vos intentions, et avons eu force discours sur ce subjet, le tout pourtant dans les termes des intentions de V. A. de ma part. J'ay parlé aussy à M[r] le Garde des sceaux et doné vostre lettre; auquel aiant dit tout ce qui se devoit sur ce subjet, il m'a respondu que le Roy n'avoit encores rien résolu et qu'on verroit ce que le temps amèneroit. J'ay sceu que M[r] de Monmoranci estoit tousjours à Lectoure entièrement guéri de ses blessures et ce portant bien; que le Roy a envoié de ses officiers pour le servir et luy a osté les siens, et que passant vers Tolose on pourra sçavoir la résolution de Sa Majesté. Aussitost que je la sçaurai, je despécherai exprès à V. A. et M[r] d'Aigrefin, qui est ici en cette attente, s'en ira aussi vers Madame. Mais si le Roy est résolu de le faire mourir, l'affaire sera faite en trois jours, devant avoir sceu la response de V. A. ne que Madame aie loisir de songer à ce qu'elle doit faire. Pour cette nouvelle ici, j'ay creu qu'il suffisoit d'envoier à Lyon d'où on vous advertira exprès, suivant ce que V. A. m'a fait l'honeur de me dire. Je tascherai de me gouverner en tout suivant ses intentions qu'elle m'a fait l'honeur de me faire assez cognoistre. Pour le traité de Monsieur, il ne peut pas estre plus glorieux pour le Roy et moins pour Monsieur qu'il est. Deux jours devant que j'arrivasse en cette ville, Messieurs de Bulion et de Fossés estoient allés vers Monsieur, et toute la cour a demeuré en attente jusques à cejourd'hui matin que M[r] de Fossés est arrivé et a aporté au Roy l'assurance de l'obéissance entière de Monsieur

avec les conditions suivantes que Mr le Cardinal mesmes m'a dites : le Roy pardone à Monsieur, luy redone ses biens, et à ceus de sa maison et domestiques seulement, Mrs de Bellegarde, le Cogneux et Moncigot noméments exceptés: sur quoi Mr le Cardinal m'a dit qu'il vous prioit de faire achever le procès de toutes ces gens là à Dijon en diligence et que c'estoit le meilleur service que vous pouviés rendre au Roy pour maintenant. Les estrangers qui ont suivi Monsieur se retireront dans six jours hors du royaume, c'est à dire en Espagne. Monsieur abandone tous les autres qui l'ont suivi, qu'on poursuit ici et partout criminèlement avec dessein de continuer. Monsieur se retirera à Champigni en sa maison et ne verra point le Roy de longtemps. Ainsi Mr le Cardinal ne le Roy n'ont rien à luy dire; pour le regard de V. A., je verrai à Bésiers si V. A. luy doit escrire. Mr le conte d'Alés (Alais) l'acompagne jusques à Champigni pour luy faire rendre boneur dans les villes. Le Roy permet à Mr d'Elbeuf de se retirer à Pagny, son gouvernement perdu, et on luy donera abolition; je crois que Mr d'Arcour poursuit afin que son procès ne luy soit fait. Pour Mr de Bellegarde, on croit aussi qu'avec le temps on luy pourra permettre de se retirer en quelque lieu de la France en donnent démission de son gouvernement. Il n'est point parlé de Mr de Montmoranci de près ne de loin dans le traité. Tous ceus qui ont suivi Monsieur, se voiant abandonés, le maudissent, et c'est ce qu'on veut. On done ordre à Mr d'Argenson d'informer tousjours, pendre, et raser maisons dans les provinces. Voilà tout le traité à plus près. Mr le Cardinal m'a dit qu'ils avoient sceu des gens de Monsieur et peut estre de luy mesmes que Mr de Valence avoit eu véritablement dessein de leur doner abris et qu'ils en estoient assurés. Mr de Bulion est demeuré à Bésiers; je l'y verrai et manderai après à V. A. ce que je pourrai aprendre de luy de particulier.

Tous les évesques qui ont suivi Monsieur sont en fuite par ci par là : Mr d'Usez à Avignon, Mr de Lodève dans les monta-

gnes ; Mr d'Albi s'est mis dans un vaisseau et s'en est allé à Rome. Le Roy fait raser le chasteau de Beaucaire, la citadelle de Bésiers, Brescou, le chasteau de Pésenas et les murailles de Bagnols et Lunel. Les huguenots n'ont pas esté si fidelles qu'on disoit. Ils avoient desjà fait des fortifications dans leurs villes, et ceux de Nismes particulièrement quatre ou cinq bastions soubs prétexte de s'opposer à Monsieur ; mais s'ils eussent veu le parti advantageux, ils s'y fussent rangés ; tout cela se démolira. Le Roy part après demain pour aller tenir les estats à Bésiers, qui dureront huit jours, là où il pourvoira à la province et au gouvernement : on ne sçait encores de qui ; de là passera par Narbone, Tolose et Bourdeaux pour retourner à Paris. De Bourdeaux, Mr le Cardinal ira à Brouage par mer, la Rochelle, et peut estre en Bretagne. Le Roy, passé Bésiers, ne séjournera guères en aucun lieu. J'ay treuvé à mon arrivée que le Roy retient encores Mr de Machaut come nécessaire en cette province ; on ne s'en est peu passer, et on est résolu d'envoier Mr de Thou en Bourgogne pour assister aux estats et y estre intendant de la justice près V. A. s'il est besoin qu'il y demeure, ou que V. A. le juge nécessaire après la tenue des estats. On me demande si V. A. l'auroit agréable ; j'ay dit qu'oui, et véritablement M. de Thou est persone de qualité, de mérite, de naissance, de probité, et duquel assurément V. A. aura contentement et n'en doit avoir aucun soupçon sur ma parole, et qui fera ce que V. A. voudra assurément... A. C.

LE ROI A MADAME LA PRINCESSE.

Castelnaudary, 20 octobre 1632.

Ma cousine, ayant sceu que vous vous estiez acheminée jusques à Cahors pour me venir trouver sur le sujet de la prison du duc de Montmorancy, je vous envoye le Sr Sanguin pour vous prier de ma part de ne point passer outre pour des con-

sidérations qui vous touchent autant que moy, lesquelles il vous fera entendre. Cependant vous pouvez vous asseurer qu'ayant autant de sujet de me louer de vostre conduite que j'en ay de me plaindre de celle du duc de Montmorancy, vous recevrez de moy tous les témoignages que vous sçauriez attendre de l'affection de celluy qui prie Dieu vous avoir, ma cousine, en sa sainte garde. A. C.

M. DE NESMOND A M. LE PRINCE.

Toulouse, 1er novembre 1632.

Je suis bien marri que V. A. reçoive par Mr Fisjean les funestes nouvelles de la mort de Mons. de Montmorenci. Il a esté tesmoin de tout et le raportera à V. A. avec toutes les circonstances que je ne metterai pas sur le papier. Je vins de Narbone en diligence et assez à temps pour m'y treuver deus jours devant son arrivée. Je l'ai assisté de tout mon pouvoir en toutes choses. J'ay veu à diverses fois Mr le Cardinal et les autres ministres. Je me jettai encores hier après la condamnation aux pieds du Roy. Enfin je n'ai rien oublié de ce que j'ai peu m'imaginer pouvoir estre utile pour son salut. Monsieur le nonce s'y est emploié au nom du pape; Monseigneur, frère du Roy, y a envoié le Sr de Lavaupot. Madame a sollicité par ses lettres, quand elle n'a peu par sa présence. Les visages et les cœurs de toute la cour et de la ville ont prié pour luy; mais la résolution a esté prise si fortement de si longtemps qu'il a esté impossible de la changer, et je crois que Dieu a prédestiné ce seigneur à cette mort pour luy doner le paradis, car il a fait une fin incomparable et si sainte que je ne vous le sçaurois assez exprimer. Toute la grâce que nous avons peu avoir a esté de luy faire donner un confesseur pour le consoler trois jours devant sa mort (ç'a esté le P. Arnoux, qui ne l'a point quitté jour et nuit et y a fait merveilles), qu'il aie esté

exécuté en secret dans l'hostel de ville, les portes fermées, et qu'on m'aie laissé son corps pour y faire rendre les honneurs deus à sa qualité, à quoy je me suis emploié de tout mon pouvoir. Il est en dépot dans une chapelle de S[t] Sernin et son cœur aux Jésuites, comme il a voulu. Madame a emprunté mille escus de M[r] Poussoi pour emploier à ses honeurs funèbres; j'ay soubscrit la promesse et en renderai fidelle conte à V. A. afin que cela soitpaié par toute la succession. Je verrai s'il faudra quelque chose de plus. Madame de Monmoranci est à Pésenas; le Roy y a envoié un exempt pour la conduire, je pense, du costé de Paris en quelqu'une de ses maisons qui s'apelle Vigni[1], come je crois. M[r] de Monmoranci a fait un testament où il fait force légats en œuvres pies et à ses serviteurs et fait Madame la Princesse sa principale héritière. J'ay apris de MM[rs] le Cardinal, Garde des sceaux et Bulion que le Roy vouloit aussy disposer de ses biens en faveur de ses héritiers et advantager Madame par dessus ses autres sœurs, et le Roy, à ce que j'ay compris, garder quelque chose pour luy. Mais ces M[rs] et M[r] le Cardinal ce matin m'ont dit qu'il ne se parleroit de cela qu'à Paris après ces festes de Noël, auquel temps ils vous y attenderont selon l'ordinaire de V. A. et feront tout avec elle. Le Roy est parti aujourd'hui pour s'en aller du costé de Montauban, il sera à Paris à la fin de novembre; M[r] de Bullion et Mes[rs] de Bouthiller le jeune et de La Ville-aux-Clercs vont avec luy. M[rs] le Cardinal, Garde des sceaux, Schombert, Bouthillier père et La Vrilière vont par Bourdeaux, Brouage, la Rochelle, Richelieu, Durtal et feront un peu de séjour partout et n'arriveront à Paris qu'au vintiesme de décembre. Ainsi devant ce temps là il ne se fera aucune affaire. Quant à moi, dans la désolation où Madame est, elle a désiré que je l'acompagnasse, et je crois y estre obligé. M[r] le Cardinal me l'a encore dit ce matin et de tesmoigner à V. A. que le Roy et lui estoit très satisfaits de

1. Seine-et-Oise, près Marines.

tout son procédé qu'elle a mesnagé avec courage et prudence. Ils m'ont aussi fait cette faveur d'aprouver tout ce que j'ay fait, quoique je ne me sente pas coupable d'y avoir rien oublié. Je parts après demain pour aller joindre Madame vers Agen et de là l'acompagner jusques à Bourges où nous pourrons arriver environ le 18 de novembre ou 19. J'ay cogneu de Mr le Cardinal que le Roy désire qu'elle prène Mademoiselle à Bourges et aille du costé de Paris ; toutefois elle m'a dit qu'elle attenderoit les ordres de V. A. à Bourges. Elle vous suplie de doner ordre pour tout son dueil et des siens. Je sçai bien, Monseigneur, que V. A. aura grande affliction de tout ceci...

A. C.

LE COMTE DE SOISSONS[1] A M. LE PRINCE.

Châlons, 26 août 1635.

Monsieur, J'ay receu une lettre de Mr de Thianges à son entrée avec sa noblesse dans mon gouvernement ; il me faict excuse d'avoir jeté une garnison dans le chasteau de Grancé qui est de mon gouvernement, qui m'a semblé extrêmement estrange ; son gentilhomme m'a estonné, me tesmoignant que s'estoit par vostre ordre qu'il l'avoit faict ; cela m'a surprit, ne croiant pas que vous eussiés voulu me désobliger en une chose de ma charge après m'avoir promis, il y a si peu, tant d'amitié. J'ay voulu vous en faire une plainte pour savoir la vérité de la chose que j'ay peine à croire procedder de vous, veu ce que je vous suis et l'esgard que j'aurois pour tout ce qui vous toucheroit ; je m'imagine que si la chose est comme il me la faict dire, que ç'a esté une mesprise de vostre secrétaire, que, s'il vous plaist,

1. Louis de Bourbon, comte de Soissons, pair et grand maître de France, gouverneur de Dauphiné, de Champagne et de Brie, né en 1604, tué à la Marfée le 6 juillet 1641.

vous remettrés la chose en l'estat où elle estoit, afin que j'y pourvoie selon la nécessité des affaires et a charge que j'ay en cette province... A. C.

M. LE PRINCE AU COMTE DE SOISSONS.

Dijon, 30 août 1635.

Monsieur, Je confesse que vostre lettre m'a surpris, car je croyois qu'aviez receu celle que je vous avois escripte par M. de Thiange, lequel avoit eu ordre de moy de vous informer de la vérité de ce qui s'estoit faict à Grancey, qui est qu'arrivant à Dijon, M. l'abbé de Courssan me dict qu'il estoit prest d'aller à Grancey y establir garnison avec ledict Sr de Thiange, qu'il avoit charge de M. le Cardinal de me dire d'y envoyer sans délay, que l'ennemy estoit près et le péril éminent pour le service du Roy. Je luy respondis qu'il falloit envoyer vers vous, que Grancey estoit de Champagne, et que s'estoit à vous seul à en ordonner; sur quoy il persista, me disant qu'il importoit que je le fisse, que Monsieur le Cardinal le désiroit et que vous estiés trop esloigné, et que cependant la place couroit fortune; je lui baillay donc la commission qu'il me demanda, où je mis que je le faisois par commandement du Roy à moy apporté par ledict S^r abbé de Courssan. Ilz allèrent ensuitte, luy et ledict Sr de Thiange, audict Grancey establir cette garnison, et y mirent un nommé Autignac, frère d'un domestique de M. de Thiange, que je ne cognois point et que je seray très aise qu'en mettiés dehors quand il vous plaira. Aussytost apprès je mis es mains dudict Sr de Thiange la lettre que je vous escrivois, et l'abbé de Médavit m'estant venu trouver pour cette affaire, je luy dis que je ne l'avois faict que par commandement, attendant vos ordres, qu'il vous allast trouver et les receust pour y obéir; s'il ne l'a faict, et que M. de Thiange ne vous aye rendu ma lettre, c'est leur faulte. Au reste je vous puis dire que quand mesme je n'eusse receu au-

cun commandement, j'eusse creu en ce cas d'éminent péril et tout autre, estant ce que nous sommes, que vous auriés trouvé bon ce que j'aurois faict en vostre gouvernement, comme de ma part je vous asseure que quoy qu'eussiés commandé dans la Bourgongne m'auroit esté très agréable, et aurois sceu très mauvais gré à ceux qui ne vous auroient pas obéy. J'escripts à l'abbé de Médavit de vous aller trouver, et recepvoir et exécuter vos commandements sur ladicte garnison de Grancey...

Je vous supplie de commander à M. de Thiange de vous donner ma lettre.

Je crois vous debvoir advertir que le Roy m'a ordonné de vous envoyer touttes les noblesses des bailliages à Chaslons, et de leur donner routte jusques à vous, ce que j'ay faict à quelques uns, et ay renvoyé les autres à M. de Bourbonne. . . . .

A. C.

LE CARDINAL DE RICHELIEU A M. LE PRINCE.

Charonne, 11 juillet 1636.

Monsieur, Trouvant ceste occasion, je prends la plume pour vous dire que nous avons nouvelles d'Alemagne, que les Polonois ont passé le Rhin pour s'en aller dans le fonds de l'Alemagne, et que les seuls Cravates vont en la Franche Comté.

Le Roy ne s'est jamais imaginé qu'on peust ranger les Comtois à la raison sans difficulté. Nous en avons préveu plus qu'il n'en est arrivé jusqu'à présent, et je ne voy pas qu'il y ait lieu de trouver estrange celle qui se rencontre. La pensée du Roy et de ses serviteurs qui sont moins esloignez de luy est qu'estant fortiffié de la cavalerie que M. le Comte vous a envoiée et des régiments de la Melleraie, la Motte et de Rostignac, rien ne vous peut empescher de prendre Dolle, et battre le secours qui se présentera. Si vous avez les communes de Bresse, ce vous sera encore un grand renfort. Pardonnez-moy si je vous

dis que, comme vous avez pris une bonne résolution de les lever, vous n'avez pas deu la changer. Quant mesme les dites communes ne vous auroient pas joint, et que les régiments de la Melleraie et de la Motte ne seroient pas arrivez, ayant la cavalerie que vous avez, la fermeté et la persévérance vous donnera guain de cause.

Les ennemis ne sont pas tels qu'on les publie peut-estre de delà, et faisant un corps puissant de vostre cavalerie avec quelque infanterie pour les attendre en un lieu non trop esloigné de Dolle, qui en sera jugé le plus propre à cet effet, j'ose me promettre que tout ira comme le Roy le peut souhaitter. Cependant il faut haster les travaux et presser les fourneaux et les mines. J'escris à mon cousin de la Melleraie conformément à ceste lettre, et je m'asseure que si vous luy donnez le commandement de s'opposer au secours, qu'il y fera son devoir. Toutes les forces de Flandre viennent vers la Capelle, vous n'avez rien à craindre de ce costé là, et nous ne les appréhendons pas beaucoup. Au nom de Dieu, Monsieur, n'oubliez rien de ce que vous pourrez. . . .

Depuis ceste lettre escrite, nous avons receu nouvelle comme les ennemis se sont rendus maistres de la Capelle. Bien que nous crussions que ceste place tiendroit plus qu'elle n'a fait, la perte néantmoins n'en est pas fort considérable, comme vous pouvez bien juger; aussy ne nous en soucions nous pas beaucoup. Cependant cela vous doit convier à redoubler vos soins et vostre diligence pour en avoir promptement revanche par la prise de Dole, à quoy je vous conjure de n'oublier rien de tout ce qui se peut humainement. A. C.

BULLION A M. LE PRINCE.

Paris, 19 juillet 1636.

J'ay resçu la lettre de la bonne nouvelle de Dolle par celle qu'il a pleu à V. A. m'escripre; je vous peus asseurer avec vé-

rité que le Roy et S. E. en sont parfaistement satisfaits; dans l'estat présent des affaires, il n'y a rien qui puisse remettre les affaires au point où elles doibvent estre que l'acomplissement de l'œuvre. Les ennemis ont emportés la Capelle par un malheur, ceux de dedans s'estants mal défendus; maintenant les armées du Roy sont jointes; du costé de la Picardie on espere que les ennemis ne pourront faire grand progrez. On attend d'heure à autre la prise de Saverne, et par ce moyen Mons[r] le cardinal de la Valette et le duc de Veimar auront toute liberté pour vous assister. J'asseure V. A. qu'avec l'ayde de Dieu nous ne manquerons de vous envoyer de l'argent au temps que le désirez pour le secours de vos troupes.

J'ay veu ce qu'il vous a pleu m'escripre sur le faist de Monsieur le Grand Maistre; je vous suplie de tout mon cœur de mesnager cette affaire par vostre prudence acoustumée, vous supliant de vous souvenir que toutes les difficultez que vous surmontez obligent extrêmement S. E.

Le siège de Dolle et la perfection de cette affaire est le salut de la France; Dieu vous fera cette grâce, s'il lui plaist, d'en avoir la gloire toute entière. . . . . A. C.

MADAME LA PRINCESSE A M. LE PRINCE.

Paris, 20 juillet 1636.

Mon cher cœur, je viens de resevoir vostre lètre du 16 qui m'apran que vous avés été ancore travaillé de vostre gravelle et que vous avés mal au dans; tout sela m'aflige bien, car sela vien de la pène et du travail que vous avés; l'espéranse que vous me donnés que la ville sera bientost prise me console dans mes apréansion, car j'espère caprès vous pourés prandre les eaus. Il est venu nouvelle au Roy que le coronel Ebron a été tué à Saverne et que M. de Turenne a eu le bras persé d'un coup de mousquet. Le Roy revint hier de Versailles; il sera

jusques à lundi isi, et puis Sa Majesté ira à Madrit et la Rène ausi. Les enemis sont for près de M. le Comte qui est à La Fère; il ne font rien que brûler; l'on dit qu'il sont bien forts. Le marquis de Sourdis est alé commander dans Nansi, le marquis de la Forse dans Laon et dans Reims, M. le comte d'Alés à Abeville et M. de Montbason à Soison. Vos anfans se portet for bien, ils vous bèset les meins, et moy, mon cher cœur, je vous donne mille bésers et bonjours. . . . .

Comme je fermés sète lètre, l'on m'et venu asurer que les enemis sont alés asiéger le Castelet[1]. J'ay eu l'honneur de voir le Roy après diné, qui m'a fort parlé du siège de Dole et de vous et de la satisfaction qu'il a du servise que vous luy randés. A. C.

LE CARDINAL DE RICHELIEU A M. LE PRINCE.

Chaillot, 1er août 1636.

Monsieur, J'attends avec grande impatience la fin de vostre siège, mais avec quelque contentement, puisque c'est avec une certitude morale que l'issue en sera telle que vous la souhaittez; de là dépend le bon succez des affaires du Roy, puisque, quand vostre armée sera libre, on pourra faire beaucoup de choses à quoy on ne peut penser maintenant. Les avis que vous ont donnez Mrs de Vilarceau et de Mande sont sans grand fondement, comme vous verrez. Je ne veoy point que vous ayez de grand secours à craindre. Reste à avancer vos travaux en sorte qu'en faisant sauter le bastion que vous avez attaqué, vous veniés à bout de vostre entreprise. Si après cela vous nous envoyez quinze cens chevaux, j'espère que nous chasserons ensuite les ennemis de la frontière de Picardie; toutes les places du Roy y sont bien garnies, et sans la lascheté de ceux qui estoient

1. Le Catelet, arrondissement de Saint-Quentin, Aisne.

dans la Capelle et le Castelet, dont le Roy est résolu de faire bonne justice, ils n'auroient pas eu ces places comme ils s'en sont rendus maistres sans difficulté, avec une si molle deffence, qu'on peut dire avec vérité qu'on leur a volontairement ouvert les portes. C'est, Monsieur, ce que j'ay à vous dire, me remettant pour le surplus des affaires à la dépesche de M. de Noyers.

Je vous prie ne vous arrester point aux avis de M. de Mande; c'est un esprit affectionné, mais si chaud que son feu ne luy permet pas de conserver le flegme qui est nécessaire pour assoir un bon jugement. Vous n'avez point de secours à craindre de M. de Lorraine; présentement il n'y a que douze cens coquins dans la Lorraine qui ne sçauroient gresler le persil; fermeté et patience vous donneront l'issue que vous pouvez désirer en vostre entreprise. Au nom de Dieu, suivez vostre génie, Monsieur, qui vous porte, je m'assure, à ne rien craindre. Sans le don de prophétie, je vous asseure que vous aurez la gloire du succez de vostre desseing et que peut estre aurez vous encores ce bonheur de battre les ennemis s'ilz se présentent. La grande armée qui est en Picardie ne vous fait point peur et j'espère que vous en entendrez parler. A. C.

MADAME LA PRINCESSE A M. LE PRINCE.

Paris, 8 août 1636.

Mon cher cœur, nous sommes si alarmés isi qu'il ne se peult davantage, par se que les ennemis on pasé la rivière à coté de Bré (Bray), où il s'et fet un combat où le régiman de Piémon a perdu quantité d'ofisiers et où le pauvre Monsouleins et son frère le chevalier ont été tués. M. le Conte est aus environs de Noion. L'on vient de me dire que les enemis ont pris Roie et Mondidier. Le Roy fect lever cantité de troupes dan Paris et aux environs; tous les cors de la ville lui donnet cantité d'argant; M. de Némon vous an mande les particuliarités, et comme Sa

Majesté m'anvoie commander par M. de Chavigni de fère lever sant hommes dans le duché de Montmoransi et set ou huit dans S[t] Mor et de luy anvoier un homme à cheval, se qui a été fect. M[e] la Contesse an a fect lever dan Luzarche et ses otres terres. Le Roy a aussi commandé de rompre tous les pons; seus de l'Islo-Adan ont été ausi rompus. Tout le monde est si éfrayé et si affligé que sela fect pitié; mes l'on espère que dans quinse jours l'armée du Roy sera de plus de vein mille hommes; l'on dit que M. le maréchal de la Forse la commandera et que le Roy y poura aler luy mesme. Sa Majesté a envoié quérir M. d'Angoulesme se matin, et après il est alé diner avec M. le Cardinal. L'on dit que M. d'Angoulesme ora quelque commandement; l'on atan avec grande impasiance la prise de Dosle, de quoy l'on prie bien Dieu et pour vostre conservasion. Ayés soin de vous, mon cher cœur, je vous suplie, et me fètes mander de vos nouvelles can vous n'an orés pas le loisir; je suis bien obligée au soin can a eu M. Perrault; je le prie de continuer, et vous, mon cher cœur, de me conserver vos bonnes gràses. Je prie Dieu qu'il vous conserve; je vous donne mille bésers et bonjours.

Vos enfans sont an for bonne santé, ils vous bèset les meins. Seus qui avet pris l'argan que l'on portoit à vostre armée sont pris; se sont tous gantilsonmes; il y an a un qui s'appelle Vêve, j'ay oublié le nom des otres. . . . .

L'on dit que le Roy a mandé à Monsieur de luy amener toute la noblesse de ses apanages et tous seus de sa maison; il étoit alé pour quinse jours voir ses batimans; l'on dit qu'il sera isi dans huit jours. A. C.

NESMOND A M. LE PRINCE.

Paris, 8 août 1636.

Despuis ma dernière, les ennemis ont passé la rivière de Some et desfait le régiment de Piedmont et de Champagne en

partie, où sont morts les deux Monsoleins. Ils l'ont passée à Bray. Mgr le Conte, après avoir fait quelque résistence, estant de la moitié trop foible, s'est retiré à Noyon où il est encore ou aux environs. Les ennemis se sont fort advancés; l'avant garde, qui est de six mille chevaux, court jusques à Clermont. Ils ont pris en passant Mondidier et Roye, et le gros de l'armée, à ce qu'on croit, assiège Corbie; l'effroi est grand partout; ils bruslent et pillent tout. Le Roy a envoyé rompre tous les ponts, et enfoncer les bacs de la rivière d'Oise. S. Mté est en cette ville et M. le Cardinal aussi; lundi dernier elle envoia quérir tous les corps de la ville et leur demanda avec grande affection le mesme secours qu'on dona au feu Roy durant le siège d'Amiens. Le Conseil done deux mille homes, le Parlement autant, la Chambre des Contes, Cour des Aides, Chastelet, Grand Conseil à proportion, et tous les corps des marchands, le tout entretenu pour deux mois; et outre chaque porte cochère fournit un cheval léger et un cheval pour le canon. J'entretiens à ma part dix homes de pied, un home de cheval et un cheval pour le canon; on fait garde et provision de bleds et farines: voilà l'estat et l'estonnement où nous somes. Paris fera, à mon advis, plus de douze mille homes et deux ou trois mille chevaux. Mrs les mareschaux de la Force et de Chastillon comenderont ses troupes. Outre cela, tous les vilages de l'eslection de Paris fournissent certain nombre d'homes, le duché de Montmorency cent, qui furent hier les premiers au rendez-vous; le Roy l'a trouvé très bon; St Maur huit, et ainsy du reste, lesquels seront disposés le long de la rivière d'Oise pour empescher les passages. J'ay doné ordre pour équiper un cavalier que V. A. doit fournir, Monsieur s'en estoit allé à Blois, le Roy l'a remandé. Pour ce qui regarde Dole, samedi dernier l'argent qu'on envoioit à V. A. fust volé à dix lieues d'ici; les voleurs ont esté pris, qui estoit des filous et y avoit trois gentishomes de Monsieur parmi. J'ay sollicité M. de Bulion et de Noyers vivement; si bien qu'on en a envoié d'autres il y a trois jours et la voiture de la monstre

en suite. Le bruit court partout aujourd'hui que Dole est pris, mais je n'en croirai rien que voiant le courrier de V. A. que tout le monde attend avec impatience; elle peut croire que dans le rencontre où nous' somes il sera doublement bien receu; elle ne doit pas craindre le secours de Galas, il est empesché ailleurs assourément. Il est vray que le duc de Lorraine est aux environs de S[t] Mihel avec deux ou trois mille chevaux (il y a quinze jours); mais, s'il eust eu envie d'aller à Dole, il y seroit desjà allé; on croit qu'il ne s'estime pas assés fort et qu'il demeure là pour empescher qu'on ne porte à Nancy des vivres et de l'argent, en attendant que le roy d'Hongrie amène des forces bastantes pour l'attaquer. Je vis hier encore M. de Bullion, lequel me dit les nouvelles qu'il sçavoit, qui sont ceux là, et me dit que V. A. ne doit point craindre de secours. Le P. Joseph et M. de Noyers ont les mesmes nouvelles.

Madame la Comtesse est tousjours dans les alarmes de M[gr] son fils et dans les prières; ainsi elle n'est pas en estat qu'on luy puisse parler si fort de ce que V. A. m'ordonne. . . . .

. . . .

J'oubliois à mander à V. A. que j'ay doné ordre pour Merlou et l'Ile Adam; Merlou court plus de hasard, le chasteau peut tenir jusques à ce qu'on y mène le canon, auquel cas il se rendra. . . . . A. C.

Paris, 10 août 1636.

J'escrivis à V. A. devant hier le mauvais estat où nous estions de deçà. Despuis les enemis avec leur infanterie et partie de leur cavalerie et le canon assiègent Corbie; M[r] de Saucourt est dedans; et sept ou huit mille chevaux qui font l'avant-garde de l'armée ruinent et brûlent entièrement la Picardie et le Beauvoisis, jusques à la rivière d'Oise. On lève dans Paris ce qu'on peut d'infanterie et de cavalerie pour leur opposer, et empescher qu'ils ne passent la rivière d'Oise. Cest accident a fait reve-

nir Mr d'Angoulesme en grâce, lequel doit comander la cavalerie, et Mrs de la Force et Chastillon l'infanterie. Mr de Valençai vit aussi le Roy hier et Mr le Cardinal, lesquels luy ont fait force compliments et quelques excuses du passé. On l'envoie en Berri, Bourbonnois, Nivernois, la Marche et Limousin pour convoquer les communautés et les exciter à secourir le Roy d'homes, faire armer la noblesse, doner des comissions à ceux qui en voudront, convoquer le ban et l'arrière ban. On a mandé Mr de la Rochefoucaud, qui estoit venu à Forges par la permission du Roy, et on lui donne les mesmes ordres en Poitou, Saintonge, Angoumois et provinces voisines; ainsi leur faveur reviendera dans la nécessité; on parle aussi de faire sortir Mr de Bassompierre, mais cela n'est pas assuré; le bon home Mr le duc de Suilli est souvent avec le Roy, mais on croit qu'il a dit quelque parole trop libre: on l'envoie fortifier Mante et les environs. Le Roy et Mr le Cardinal sont en cette ville. Sa Maté se treuva un peu mal de fièvre ou esmotion hier au soir. Monsieur doit venir au premier jour; il assemble la noblesse de ses apanages. Mgr le Conte est toujours à Noyon ou aus environs. Le Roy a mandé Monsieur le cardinal de la Valette pour s'en venir avec toute la cavalerie et laisser le duc de Veimar où il est avec l'infanterie. . . . . A. C.

Paris, 22 août 1636.

Huit jours devant l'arrivée du courrier de V. A. nous prévoions bien la levée du siège de Dole, ainsi que je luy mandois par le dernier courrier, par les defauts principalement des choses qui y manquoient, lesquels, come ils ont empesché la prise de ceste ville, font prendre aux enemis toutes les nostres; car le Catelet, la Capelle et Corbie estoient desgarnies de toutes munitions et de canon, et toutes les places de Picardie le sont encores et on n'y sçauroit mettre remède si promptement, quoi que Mr de Bulion m'aie dit qu'il aie fait dé-

livrer plus de deux millions de livres pour cela dès le commencement de l'année; ainsi Mr le Grand Maistre est plus en estat de se justifier envers le Roy et Mr le Cardinal, et avec raison, que de blasmer les austres contre raison et vérité; car ses défauts sont si publics partout qu'ils ne se peuvent contredire; aussi je n'ai pas sceu, et sy j'y fais prendre garde, qu'il se soit advancé à tenir aucun propos contre son devoir, et ne crois pas qu'il le face. Il fut hier pour voir Madame, et Mr le Cardinal aussi, et ne la trouvèrent pas. Elle les verra devant que Mr Fisjean ne s'en retourne, lequel luy raportera tout l'estat de deçà. J'ai eu grand desplaisir du siège de Dole; mais j'avois tant de peur de quelque accident pour V. A. ou de quelque malheureux coup ou de quelque maladie, que j'en ai esté consolé, la voiant hors de ce danger. Il est aussi que la nouvelle de Verdun m'a fort affligé ce matin; mais j'espère que la place estant sans murailles en beaucoup d'endroits et point fortifiée, V. A. pourra empescher par sa vigilence les intentions des enemis. Je ne suis en peine que de ses eaux pour sa santé, mais il pleut extrêmement; j'espère que septembre sera plus chaud que l'aoust et qu'elle pourra les faire porter comodément et les prendre à Avallon, si les enemis ne s'opiniastrent pas à la Bourgogne; elle sera tousjours en Bourgogne et pourra estre en un jour, en cas de besoin, à Dijon, où elle laisseroit Mr de Tavannes; elle n'a que faire de demander congé au Roy pour cela, car pourveu qu'elle soit dans son gouvernement, et en estat d'aller en un jour ou deux aux lieux où sa présence sera nécessaire, il n'importe, ainsi que j'ay dit à Mr Fisjean. Pour les nouvelles de deçà, le Roy, qui s'estoit trouvé un peu mal demeurant enformé dans la ville, est allé se promener un peu à Chantilli et sur les bords de la rivière d'Oise pour confirmer son armée dans laquelle les esprits estoient très eltérés. Il a eu le desplaisir et Monsieur son frère avec luy, estans près de Creil, de voir brusler des vilages audelà de la rivière sans y pouvoir mètre ordre; toute l'armée de Sa Majesté est à Senlis et aus

environs. Corbie a esté pris, et Mr de Saucourt, qui estoit dedans, s'est randu un peu bien viste, dont il sera en peine. Les enemis menacent Abbeville ou Amiens ; le Roy a envoié Mr de Sarraie avec deux mille homes pour se jetter dans la première des deus qui sera attaquée. On attend Sa Majesté ce soir ou demain en cette ville. J'envoie à Vostre Altesse la gasette de samedi passé et une lettre de Mr d'Aslincourt ; il n'y a rien du tout de nouveau pour ses affaires. . . . . A. C.

LE CARDINAL DE RICHELIEU A M. LE PRINCE.

Paris, 23 août 1636.

Monsieur, Je suis extrêmement fasché de l'entreprise que les ennemis ont faite sur le poste de Verdun. Je ne doute point que vous ne faciés, avec soin et diligence, tout ce que vous pourrez pour vous y opposer.

Nous venons de dépescher vers Mr le cardinal de la Valette et Mr le duc Bernard de Weymar, pour qu'ils s'avancent vers Epinal et Mirecourt, pour de là prendre leur marche telle que les affaires du Roy le requierront pour le secours de la Bourgoigne. Ce que vous avez à faire maintenant est de lever cinq ou six régimens nouveaux en Bourgoigne et en Bresse sur vostre crédit, et autant de compagnies de cavalerie que vous pourrez. Toutes les provinces s'aydent à l'envie en ceste occasion, et il est bien raisonnable que celle où vous estes contribue à se secourir elle mesme. Cependant je vous promets en mon particulier de vous faire rembourser toute la despense que vous ferez en ce rencontre, où il ne faut rien espargner. Je vous conjure donc, Monsieur, de faire toutes sortes d'effortz possibles, tandis que de nostre costé nous n'oublions rien de ce qui se peut pour repousser les ennemis, qui n'auront pas, avec l'ayde de Dieu, un moys de septembre pareil à celuy

d'aoust. J'ay veu par une lettre que vous avez escrite à Mr de Noyers que vous ne vous tenez pas sy asseuré de la volonté de Mr de la Melleraie, que vous ne fussiés en doute du raport qu'il feroit de vostre conduite. Je pense estre obligé sur ce sujet de vous dire qu'il l'a fait tel que vous le pouvez désirer, et comme il le doit d'une personne de vostre qualité qu'il a toujours veu tesmoigner grande passion au service du Roy. Ostez vous donc cela de l'esprit, Monsieur, et croyez que je désavoueray tous ceux qui me toucheront, s'ils ne vous honorent comme je fais et feray tousjours. . . . . A. C.

M. LE PRINCE AU CARDINAL DE LA VALETTE.

Sans date, 1636.

Monsieur,

Je viens présentement de vous despescher un gentilhomme avec copie de la lettre que le Roy m'a escrite, par où il me mende vous avoir ordonné et à M. de Veimar de venir icy en dilligence pour reprendre Verdun et me joindre à cet effet. Je vous ay mendé mon avis estre de venir non par le Conté, mais par Langres, afin de me joindre avec mille chevaus que j'ay et quatre mille hommes de pied. De Langres vous viendrés par deçà la Saosne droit à Fontaine Françoise, Aussonne, St Jehen de Laune et Bellegarde, de là à Verdun, qui ne peut durer une heure dès que nous serons maistres de la campagne, et après faire une course au Conté, du costé de Bresse, et leur rendre les feus et pillages qu'ils nous font soufrir despuis huit jours. Pour les commendemens, j'obéiray aus ordres du Roy et préfère le bien de l'Estat et le contentement de Mr le Cardinal à toustes prétentions en ce temps. Venés donc, je vous suplie, en dilligence avec Mr de Veimar ; nous perdrons le duc Charles, asseurerons nos frontières et ruinerons et saccagerons les Contois orguilleus au souverain degré. Je vous at-

tans et vous me manderés par avance vostre démarche, logemens et jour de vostre arrivée. . . . . A. C.

Nº IV

LIVRE III, CHAPITRE IV

1621-1639.

LETTRES DE M. LE DUC A SON PÈRE

Bourges, 29 octobre 1631

Domine mi pater,

Audivi te apud Sebusianos (?) profectum ut nobilium comitiis pro Rege illic præsideas. Utinam auribus et oculis adessem, ut libenter te in pacis artibus intuerer triumphantem, ut avidè de tuo illo eloquentiæ flumine jucundèque biberem! Profectò tametsi absim longiùs, cùm tamen te apud animum meum et video et audio, acrioribus incitor stimulis ad litterarum studia; quæ mihi necessaria omninò judico, si, tui imitator, tecum velim in his pacis negotiis triumphare. Fateor me nonnihil de illis remisisse his lucalibus feriis; quas tamen sic compensabo, ut non pœnitendos fructus indè colligam, tu quem desideras in me progressum videas. Vale. . . . A. C.

Bourges, 23 octobre 1632.

Feliciter factum puto, ut sub idem tempus delegatam à te mihi, in literarum decursu, provinciam militaturus aggrederer, quo commissam tibi à Rege Burgundiam triumphaturus obibas.

Tu Altissiodorum[1] primùm subisti, ego verò in Rhetoricam sum admissus, altissimam Deorum sedem, Palladis et Apollinis, musarumque omnium principem civitatem, ubi viros in dicendo Deos et audio attentè et accuratè lego et imitor studiosè. Tu deinde Divionem processisti, ego oratoriæ poeticæque supellectilis, totiusque humanioris doctrinæ divitem regionem. Ità mihi semper in oculis versaris, ità hæres in mente, ut triumphis tuis adsim, neque absim à libris, à classico pulvere, à litterario labore. Atque ut ingeniosus est amor, fingit sibi quem maximè amat tui conspectum, neque fugit, quem in me potissimùm amas, librorum amplexum. Triumphos et honores spectat quos meruisti; neque prælia et labores dimittit quos imperasti, certusque est nunquam dimittere donec revocabis. Interim hæc rudimenta devoveo primi mei in Rhetoricà tyrocinii, quæ, tametsi impolita sint atque inculta, habebunt tamen veniam, quia tyronis sunt, et fortassè parient delectationem, quia sunt filii. Soror charissima, frater amantissimus, et ego, tui filii charissimi, valemus. Vale. . . . A. C.

Bourges, 1er novembre 1635.

Decimo quinto calendas novemb. Morono redii. Dissimulare non possum sensus animi mei; cui enim candidiùs loquerer quam parenti optimo? Non sine dolore locum amœnissimum reliqui, cujus ne vel levissimum quidem fastidium fecerat trium prope mensium commoratio. Invitabat quoque ad longiorem moram serenitas temporis, et adolescentis autumni jucunda temperies : at parere oportebat imperiis tuis, quibus, toto vitæ decursu, charius mihi atque antiquius erit nihil. Cæterùm satis valeo si vales; sum enim de tuà valetudine sollicitus. Cùm à multis diebus nihil certi inaudierim, Deum precor ut te mihi servet incolumem. Vale. . . . A. C.

1. Antissiodurum, Auxerre.

Bourges, 15 novembre 1635.

Horas duabus disciplinis dare me jussisti quas nuper impendebam libenter; etiam plures impenderem si juberes, atque ut nullum ætatis meæ tempus esse volo quo tibi non paream, ità mihi nullam temporis moram ad litterarum studia designabis quam accuratè non impleam. Quod maximè scire desideras, solità, hoc est bonâ, valetudine fruor; faxit Deus de tuâ idem dici possit. Vale. . . . A. C.

Bourges, 21 novembre 1635.

Audivi sæpenumerò illud, operæ longioris esse negotia quæ cum pluribus traclanda sunt, quot enim inter homines capita, tot fermè sunt sensus; quamobrem si, cùm multis hominibus res agenda sit, vix tandem efficias, ità omnes in eundem sensum conveniant ut dissideat nemo. Ejusmodi est illud opus quod authoritate tuà ità provectum est, ut tantum non fuerit confectum de Bituricensi Theologià toti academiæ corpori inserendà. Quas difficultates moliti sunt nonnulli et expertus es, et vicisti : alias iterùm tentant nocendi vias, quæ præcludi nisi tuo beneficio non possunt. Ultimam, ut opinor, manum operi tuo non denegabis. Tua est hæc Theologia, tu illius parens, à quo illa nisi à parente ultimum hoc decus aut petat aut expectet. Illud si adjeceris, nihil supererit quod alteri debere possit. Ego verò etiam cum illà hoc tibi beneficium debebo. De cætero quod scire cupis maximè, sic valeo ut finem hodiè Institutionibus Justinianæis imposuerim feliciter, sic ardentor amo quod imperas, ut sim et habear semper. . . .

A. C.

Bourges, 23 décembre 1635.

Si plures canes alui quàm aut necessitas ad venandum requireret aut voluptas, eam culpam ignosces primo ardori vena-

tionis quo abripiebar. Est enim communis omnium error qui vehementiùs aliqua diligere incipiunt, ut multa primùm sine delectu conquirant quæ postea suà sponte abjiciant. Nondum ego hunc in me errorem cognoveram, at postridiè quàm illius litteris tuis fui admonitus, præter novem quos servari per te licebat, dimisi alios omnes. Ità mihi statim ea fastidio sunt quæ tibi non placent. Ità nulli rei meus amor adhæret, nisi tuæ voluntati.... Feceram hic scribendi finem, cùm venit ad me D. de Beaujeu. Legionem meam, potiùs tuam, quinque cohortibus augeri dixit, oravitque ut unius cohortis vexillum committerem nepoti, cui nomen de Busseuil. Opinor, cùm avunculos ejus duo jam elegeris in legionibus meis duces, eorumque fidem ac virtutem probaveris, nepoti cohortis unius signum non negabis. . . . A. C.

Bourges, 25 décembre 1635.

Redit ad te, quem mihi ad aliquot menses commodaveras, præfectus mensæ meæ Dutart. Scio eum esse tibi commendatissimum; debui tamen his litteris ejus studio vigilantiæque non vulgarem commendationem. Atque hinc video quàm feliciter apud me constituerim nihil habere nisi tecum commune, ne voluntatem quidem. Quamdiù enim communes habui famulos, optimos habui. Quid igitur jàm aliud habebo nisi optimum? Verùm dùm famulos tuos laudo, ommittere etiam unum è meis Divonium non possum; qualis ille sit, quàm tui meique studiosus, quàm constantis fidei, curæ, diligentiæque satis nosti. Tamen nescio undè fiat, ut quidquid lucri justè à me expectare potest, statim abripiatur. Sperabat aliquantulùm pecuniæ colligere ex detritis vestimentis quatuor, quæ deposueram, linteisque permultis; at ea continuò repetita sunt, Parisiosque mitti oportuit. Jure an injurià id fiat, arbiter esto. Si modò illi non desis, nihil unquàm sibi defuturum credet. Si vales, ego quidem valeo. . . . A. C.

Bourges, 8 janvier 1636.

Quærebant à te priores litteræ an latinâ linguâ in posterum ad te scriberem, an gallicâ. Consuetum morem retineo dùm quid eâ de re constituas expecto. Aliud etiam est quod petam an pomeridianum tempus studiis liberum esse velis. Miraberis id à me quæri, neque me silentio uti tuo tanquàm vacandi facultate. Verùm non ità mihi studendi labor insuetus est aut injucundus, quin admodùm placeat, si jubeas ei me incumbere; neque ità jucundus, quin eum libenter dimittam, si dimitti velis. Itaque quidquid eà super re statues, sequar non invitus Valeo si vales. . . . A. C.

Auxerre, 20 février 1636.

Monsieur mon Père,

Si j'ay receu des honneurs et tesmoignages d'affection dans les villes de vostre gouvernement, je vous en dois après Dieu les remerciemens. Je ne veu pas que tous ses applaudissements me fassent oublier de ce que je suis, et des devoirs et soubmissions que je suis obligé de vous rendre; je sçay trop bien ce que je suis et ce que vous estes pour estre si malheureux que de jamais faire chose qui vous puisse desplaire . . A. C.

Dijon, 28 mai 1636.

Je lis avec contantement les héroiques actions de nos Roys dans l'histoire, pendant que vous en faittes de très dignes pour la grossir, en me laissant un bel exemple et une sainte ambition de les imiter et ensuivre, quand l'aage et la capacité m'auront rendu tel que vous me désirés. Si j'estois tesmoing oculaire des vertus et sublimes actions que vous exercés maintenant dans les occasions, peut estre m'apprendroient elles ce que je dois faire un jour; mais ce m'est assé pour maintenant d'estre enfant de désirs et n'avoir autre volonté que la vostre, laquelle je veu prendre pour reigle de ma vie, que je vous dois, estant ce que je suis. . . . A. C.

Dijon, 1er juin 1636.

Si mes désirs estoient accomplis, je serois au camp pour vous y servir et, si je pouvois, pour y souslager vos douleurs, et prendre part à vos peines. Ce me seroit une consolation qui ne peut estre sans grande inquiétude tandis que je sçauray les dangers où vous estes continuellement et les martyrs que la gravelle vous fait souffrir. Ce que je peu maintenant est d'offrir mes prières à Dieu pour vostre conservation. . . A. C.

Dijon, 24 juin 1636.

J'eusse bien désiré moymesme vous présenter deux pastes d'un faon de biches que des lévriers ont courru par rencontre, à ce que m'a dit Lemoyne, qui me l'a apporté; mais il faut que j'apprenne à vous obéyr, leçon que je ne veu jamais oublier, puisque Dieu me l'apprend et commande et que c'est toute ma félicité. Je ne laisse pourtant d'envier ce bonheur à celuy qui les porte; néatmoins je seray tousjours assé content quand je sçauray comme Dieu vous conserve en santé, dont je lui demande la continuation et le prie vous conserver. . . . .

A. C.

Dijon, 6 juillet 1636.

Retournant de la congrégation où j'estois allé me communier en intention de vous obtenir de Dieu les grâces nécessaires pour vostre conservation, on m'a donné deux figues, fruits assé rare en sa nouveauté; le présent est petit, mais que vous rendrés grand le recevant, puisqu'il vous est envoyé par celuy qui voudrois bien pouvoir souslager vos peines. . . A. C.

Pendant le siège de Dôle (1636).

Le danger évident auquel j'apprens que vous estes continuellement par le rapport de ceux qui retournent du camp, et

par les lettres que le père Mottet écrit au père Pelletier, me donne tant de frayeur que, s'il m'estoit loisible, je m'irois jetter à vos pieds pour vous supplier de vouloir changer de logement, puisque les boulets de canons tombent si souvent sur vostre hutte. Hélas! mon bon papa, quel repos d'esprit puis-je avoir, vous sachant dans le péril? Je vous conjure, par la tendresse d'affection que vous avés pour moy et par l'amour que je dois avoir pour vous, de vous mettre en lieu plus assuré, afin que moy et tous vos bons serviteurs soient en repos. Je ne cesseray d'importuner le ciel pour vostre conservation, ny aussy de vous prier de m'octroyer ma juste demande. . . . A. C.

Avallon, 6 septembre 1636.

J'ai recognu, par l'affection que les Messieurs d'Avalon m'ont tesmoignés en vostre considération, avec quel respect je dois recevoir les commandemens et instructions que vous m'avés donné à mon départ pour gaigner les cœurs, que je veus garder inviolablement. Je ne vous sçaurois dire avec quelle joye Madamoiselle la Grande Maire m'a receue en sa maison et les bons traittemens qu'elle me fait; je m'estudieray à luy apporter le moins d'incommodités que je pourray. Je n'ay apporté icy qu'un regret de vous sentir dans les périls de guerre et de peste; je prie Dieu vous vouloir préserver de tous les deux.....

A. C.

Avallon, 16 septembre 1636.

Si je ne commence de bonne heure à tascher de recognoistre par mes petis services et obéissances à vos commandemens l'amour et le soing que vous avés pour moy, je ne seray jamais qu'un ingrat. Je vis en ce bon air, où il vous a pleu m'envoyer, mais c'est tousjours avec crainte et perplexité pour vous sçavoir dans le danger d'où vous m'avés tiré. On me fait espérer que vous viendrés icy boire des eaux de Pougues; ce ne sera jamais

si tost que je le désire pour mon bien et pour vostre santé, que je prie Dieu vous conserver aussi heureuse et longue que le soushaitte. . . . A. C.

Avallon, 26 septembre 1636.

Mon esprit ne sera jamais en repos que je ne vous sache hors du danger de la maladie que j'apprends s'allumer tousjours plus. Si mes prières estoient exaucées, j'aurois bientost la consolation de vous rendre icy mes petits devoirs, où l'air est fort bon et tempéré ; et si j'osois prendre la liberté de vous demander ceste faveur, je n'aurois rien plus à soushaitter que la continuation et l'honneur de vos bonnes grâces et bénédictions que je veu tascher de mériter. . . . A. C.

Avallon, 18 octobre 1636.

L'affection que Dieu vous donne pour moy et le soin particulier que vous avés de ma santé et petis divertissemens, m'obligent à vous rendre très humbles grâces, et vous assurer que je suis arrivé dans Avalon sur l'heure du disner sans incommodité, mais non sans un grand désir de vous contanter et m'estudier à faire tout ce que je sçauray vous estre agréable, sans jamais me départir du respect et obéissance que je suis obligé de vous rendre ; je n'ay pas icy rencontré le père recteur de Bourges ; on m'a dit qu'il alloit vous trouver pour quelques affaires du collège ; je vous prie de l'appuyer de vostre authorité ; il le mérite pour l'affection qu'il m'a tousjours tesmoigné.
A. C.

Auxerre, commencement de décembre 1636.

J'ay cru que vous auriés aggréable mon départ de cette ville un peu précipité, puisque le mal y est dangereux, et que vous avés tant de soin et d'amour pour moy ; si en cecy je

fais quelque chose contre vos volontés, n'attendant pas les responses de vos lettres, je vous en demande pardon. Mrs les eschevins de cette ville m'avoient demandé que je vous priassent de ne point mettre de garnison icy pendant l'hyver; je n'ay osé leurs refuser ceste courtoisie, ayant eu soin de moy pendant que j'ay demeuré dans leur ville; il en sera pourtant tout ce qu'il vous plaira, mes volontés n'estant dépandantes que des vostres. . . . A. C.

Paris, 20 mars 1637.

Puisque je ne vous puis suivre des pas du corps, au moins il faut que j'y fasse suivre mon affection pour ne manquer au devoir et au respect que je suis obligé de vous randre. Je vous asseurerai en mesme tamps de ma sancté qui est, Dieu merci, telle que je vous la souhaite de tout mon cœur; mes exercices vont à l'ordinaire et je crois avoir donné subject à Monsieur de Benjamin de vous tesmoigner que je n'obmés rien des choses que vous m'avés commandées; c'est avec dessain de me randre plus capable de vous suivre et servir; ce ne sera jamais si tost que je le désire . . . A. C.

Paris, 29 mars 1637.

Je croirois manquer à mon devoir si je laissois partir monsieur de Vilargois sans vous asseurer de la parfaite santé de madame ma mère, de celle de ma sœur, de mon frère et de la miène, et sans vous mander comme le Roy a choisi le père Cossin pour son confesseur. Il m'est venu voir depuis et m'a dit que cela n'ampêcheroit pas que je ne me confessase à luy; il a laissais sa chère de Saint-Médéric au père Pelletier qui y réussit for bien et que j'y y ait esté entandre aujourdui. Je continue mes exercices à l'ordinaire selon vos commandemans, affain de me randre un jour plus capable de vous tesmoigner par mes actions ce que je fais asseteheure par mes paroles. . . .

A. C.

Sans date (1637).

Je n'eusse pas tardé si long temps à vous randre mes obéissances et un compte fidel de mes actions, n'eust esté que j'attandois le despart de monsieur Pérault, lequel, bien informé de ce que je fais, vous pourra confirmer que je n'ay plus grande passion que de m'estudier à faire vos volontés. Je désirerois, pour me randre plus capable de vous servir un jour, que mons. de Benjamin et mons. du Pré[1] fussent en leur parfaicte sancté, afain que je montasse plus souvant à cheval. J'ay commancé à tracer sur le papier des fortifications. J'écris tous les jours sous le P. Pelletier qui me dicte un 2e entretien de la prudance d'un prince, avec les examples de ceus qui ont estés grands et prudans capitaines, afain que j'aprenne de leur conduite à me randre tel que vous me désirés et digne de la continuation de vos bonnes grâces . . . A. C.

18 décembre 1637.

Si je n'avois appréhantion de vous faire croire que je voulusse devancer vos volontés, estant obligé de les suivre inviolablement toute ma vie, je vous dirois volontiers que je suis désormais en estat de vous randre les services ausquels Dieu et la nature m'obligent. J'emporté dernièremant le prix de la course de bague, qui est un assés jolis bidet. Pour mes estudes, j'ay achevé le compas de proportion et le toisé, et commancé les fortifications; je m'estudie aussy à la carte du monde, affain que je n'obmette rien de tout ce qui m'est nécessaire pour vous contanter et servir. J'ay appris que le pauvre père Caussin n'estoit plus à la cour et qu'on y avoit mis le père Binet à sa place. Je fus avant hier voir mon petit frère qui se porte fort bien, Dieu mercy; mais ce qui m'a grandement resjouy, c'est

1. Fils de Benjamin; il mourut peu après.

d'avoir appris l'estat de vostre parfaite santé que je prie Dieu vous continuer et me randre digne de vos bonnes grâces puisque je suis . . . A. C.

Sans date, 1637.

Si c'est amoindrir sa faute et s'en promettre le pardon que de la recognoistre, j'espère cette grâce de vostre bonté, puisque la honte et le regret me demeurent de vous avoir donné subject de mécontantemant ; j'espère que mes actions donneront subject désormais à M. de Benjamin de se louer de moy. J'ay esté aujourd'hui voir mon petit frère qui se porte bien, Dieu mercy. Monsieur Guénot m'a dit qu'il n'avoit plus de fièvre ; je prie Dieu luy fasse la grâce de se bien porter, affain qu'il vous puisse donner un jour le contantemant que vous espérés, et moy je tasche maintenant à m'acquiter de mes estudes et exercices, affain que vous aiés subject de croire que je veus estre toute ma vie . . . A. C.

Dijon, 9 mars 1638.

Par ma dernière lettre je vous donnés advis de l'ordre qu'on avoit tenu à la subsistance de l'armée de Monsr de Longueville en l'attendant ; il n'est point encore arrivé, ce qui cause la ruine de cette province. L'on croict qu'elle se pourroit mettre en campagne au moins au huitiesme de ce mois et il n'i a pas apparance que ce soit seulemant à la fin. Les ennemis s'assamblent de tous cautés et alarment toutte la frontière ; ils n'ont pourtant encore rien faict. J'ay prié Monsieur le marquis de Tavane d'aller visiter touttes les places qui sont le plus en danger, affain de pourvoir au mieus qui se pourra à leur sûreté, ce qui n'est pas beaucoup à craindre présentement, jusque à ce que l'armée soit passée dans le Comté. J'y apporteray tous mes soins . . . A. C.

Dijon, 18 avril 1638.

J'ay receu vos ordres par Monsieur Girar, que je suivray sans y manquer, comme j'ay faict à ceus que vous m'aviés donnés en partant de Vallery, où je n'ay manqué en un seul poinct. Je ne sçay qui sont ceus qui vous ont si mal averty ; j'aimerois mieus mourir que d'avoir désobéi au moindre de vos commandemens ; je ne m'estudieray qu'à les exécuter et à vous tesmoigner ma parfaicte obéissance. Monsieur d'Orgère a pris la charge de vous informer pour se voiage icy de l'estat des affaires de ceste province, où j'apporteray tous mes soins pour sa conservation . . . A. C.

Dijon, 2 mai 1638.

Par mes lettres précédantes je vous ay donné avis de tout ce qui se passoit ; par celle cy je vous diray que le Sr de la Mote Oudancourt est arrivé avec ordre du Roy d'assambler l'armée autour de Chalon et m'a apporté une lettre de Sa Majesté pour la fère subsister, attendant l'arrivée de M. de Longueville ; sur quoy j'ay pris avis de ceus de qui vous voulés que je prenne, qui ont jugé appropos que je fisse fournir leur subsistance par les eslus plustost que de les laisser vivre à discrétion et ruiner toutte la province. J'ay logé toutte l'infanterie au delà de la Sone, et la cavalerie à Mascon, à Beaune et à Tournu pour les mieus constenir et aussi pour estre plus proche de secourir Bléteran [1], que j'ay avis que les ennemis veullent assiégié, qui sont assés forts assetheure ; sur cest advis j'ay fortifié la garnison de deus compagnies du régiment de Roncerolles. J'ay aussi faict une despesche à Monsieur de Noyers pour le prier de pourvoir à l'antretenement de l'armée s'il ne veult qu'elle périsse et que la province soit perdue. Vous me commanderés, s'il vous plaist, ce qu'il vous plaira que je fasse en toutes occasions . . . A. C.

1. Bletterans (Jura).

Dijon, 16 mai 1638.

Despuis ma dernière lettre les ennemis sont entrés en cette province avec disept escadrons de cavalerie, quelque deus mille hommes de pié et cinq petites pièces de canon, qui on attaqué, pris et brulé le village de Selongé, où estoit la compagnie de carabins du S[r] de Vilaite en garnison, laquelle s'est retirée avec les habitants dans l'esglise apprès un gran combat, où les ennemis ne les ont pu forcer et se sont retirés au Conté sans entreprandre autre chose; le sieur de la Contesson, lieutenant de la ditte compagnie, y a esté tué et peu d'habitans, et deus carabins blessés et trois chevaus perdus seulement; des leurs il en est demeuré plus de cinquante sur la plasse et quantité de blessés. Incontinant que j'en fu averti, je mandé au sieur de la Motte de m'anvoyer des troupes pour les repouser; il s'an vint en diliganse me trouver apprès avoir donné les ordres à l'armée de marcher, mais on en a pas eu besoin. Je proposé au dit sieur de la Motte d'aller faire quelques courses dans le Comté pour divertir celles des ennemis avec les trouppes qui sont en garnison, qui ne servent à rien aussi bien et sont entretenues par le pays, à quoy il consantit très volontiers, et m'a promis de prandre Chausin[1] et quelques austres chasteaus qu'ils nous incommodent. C'est en attendant Monsieur de Longueville qui est encore à Bourbon, qui m'a mandé qu'il me viendroit voir; il ne doit marcher avec l'armée que le quastriesme de juin, qui est en grande foule à la province; j'en ay un extresme desplaisir et de n'i pouvoir remédier . . .

A. C.

Dijon, 23 mai 1638.

Ce que j'ay de plus considérable à vous mander ce voiage, est de vous asseurer de mon très humble service, et que les ennemis, apprès la prise de Selongé, s'en sont en alés sur la

1. Chaussin (Jura).

frontière de Champagne où ils ont pris et brulés force villages. Le duc Charles et le duc François sont à Gré (Gray). Monsieur de la Motte n'est pas encore entré dans le Comté; je crois qu'il n'attand que des nouvelles de Monsieur de Longueville qui est encore à Bourbon et qui doit estre icy, à ce qu'il m'a mandé par Monsieur Damansé, jeudi prochin; je vousdrois bien qu'il se voulut résoudre à se mettre promptement en campagne pour le soulagemant de la province; on m'a dit qu'il s'excuse sur ce que l'armée n'est point encore la moitié assamblée, qui est tout ce que j'ay présentemant à vous dire . . . A. C.

Dijon, 30 mai 1638.

J'ay veu la lettre que vous avés escrite à Monsieur Girar, par laquelle j'ay recognu le mescontantemant que vous avés de l'accomodemant qui a esté faict pour la subsistance de l'armée, qui est à la vérité de grande conséquanse, mais beaucoup moins préjudiciable à la province que de l'avoir laissé mangé par les logements à discrétion; j'ay un extrême desplaisir qu'on n'aie peu mieus faire. Monsieur le premier président s'est chargé de vous informer de ce qui s'est passé avec Monsieur de Longueville; il m'est venu voir icy; je luy ai rendu les mesme honneur que vous luy randites à son dernier voiage, par l'advis de Monsr le premier président et de Monsr d'Orgère; il me promit d'antrer demain ou mardi dans le Comté, mais je crois qui n'i entreprandra pas grande chose que monsr de Fequière et le reste de son armée ne soit arrivé; il avoient résolu d'estre dans la province jusqu'au quinsiesme de juin. Les ennemis continue tousjours leur tournés dans la Champagne au nombre de 7 à 8 mil hommes, où ils ont pris Bourbonne les bains, Coifi ault et bas[1], où il ont trouvés quantité de blés et autre provisions et ont levé le siège de devant Aigremont[2]:

1. Coiffy-le-Haut et Coiffy-le-Bas (Haute-Marne).
2. Aigremont (Haute-Marne).

nous serons bien heureux pourveu qu'ils ne viennent plus en Bourgogne . . . A. C.

Dijon, 6 juin 1638.

Je ne vous importuneré pas beaucoup ce voiages de fascheuses nouvèles, n'aiant qu'à vous asseurer de mon très humble service et de la prise de Chausin, de laquelle Monsieur de Longueville m'a donné advis, et me l'a voulu remettre pour en disposer, attendu qu'il est de vostre gouvernement ; je m'an suis excusé par l'advis de cœus desquels il vous plaist que je le prenne, et l'ay prié d'an ordonner comme il jugeroit que se seroit plus appropos pour le service du Roy. Il a aussy assiégé Raon[1] et a envoié faire le desgast auprès de Dole. Depuis la prise de Bourbonne nous n'avons aucune nouvelle des ennemis, sinon qu'on dit que vont du causté du Luxembour. Monsieur Fourneret est mort depuis deus jours et Mons[r] de Mont-de-Marchant m'a demandé la lieutenanse du quartier Nostre Dame qu'il avoit, de laquelle je n'ay pas voulu disposer sans sçavoir si vous l'auriés aggréable ; tout le monde m'assure qu'il est fort affectionné à vostre service : c'est pour quoy je vous supplie de la lui vouloir accorder ; j'attanderay là dessus vos commandemans . . . A. C.

Dijon, 13 juin 1638.

Encore que il n'i aie aucune affaire ni nouvelle à vous mander par cet ordinaire, je n'ay pas pourtant voulu manquer de me donner l'honneur de vous randre mes debvoirs et de vous asseurer de mon très humble service. Je viens d'apprendre que M[r] de Longueville s'en alloit à Arbois. Les ennemis sont rantrés dant le Comté si tost qu'ils y ont sceu mon dit S[r] de Longueville ; ils sont en estat de l'empescher de n'y faire pas de grands progrès ; je vous tiendray averti de tout ce qui s'i passera. Les fortiffications de ceste ville s'avancent assés ; je m'i

1. Raon (Vosges).

promène tous les jours et y ay recognu un assés grand deffaut, que j'ay creu que vous trouveriés bon que je corrigasse, aux bastions du Roy et de la Roène que l'on attachoient pas à la courtine, qui augmantoit la despence de plus de deus mil francs et randoit les pièces beaucoup plus mauvaises et un plus long travail. Monsieur d'Orgère et Gaultier y prennent grand paine . . . A. C.

Dijon, 20 juin 1638.

La crainte que j'ay de manquer à mon debvoir et l'appréension que vous trouvairiés mauvais si je ne vous asseurois de mon très humble service, faict que je prans la hardiesse de vous importuner, encore qu'il n'i ait aucune affaire qui mérite vous estre mandée, si ce n'est que Monsieur de Longueville prant quelques petis chateaus dans le Comté, et que Monsieur le compte de Turenne a ordre du Roy de deffandre, avec deus mil chevaus et quatre mil hommes de pied, d'en faire autant en Loreine et de deffandre les frontières de Bourgogne et de Basigni . . . A. C.

Dijon, 27 juin 1638.

Despuis que je me suis donné l'honneur de vous escrire, les ennemis s'estant approché fort près de M. de Longueville et s'estant retranchés devant luy, M. de Longueville résolu, il y a samedi huit jours, de les attaquer; c'est pour quoy il donna l'avant garde à M. de Lauté, composée de deus mille hommes de pié et de mon régiment de cavallerie et de seluy de Marsin, liégois, lesquelles, après un fort grand combat, prirent un fort des ennemis et deus pièces de canon, un cornète, que le sieur baron du Coupet prit luy mesme : il y a fait des merveilles; mais le peauvre baron de Comforgien i a esté tué et douse ou quinze de ses cavaliers; le baron de Langués i a esté blessé à mort. Des leurs le bruit est que le marquis de St Martin et le colonel Mersi y ont esté tué avec huit à neu

cent hommes; des nostres il n'y en a eu que cent de tués et deu cent de blessés. Yer matin mourut icy M. le conseiller Lenet le père. M. le baron d'Arselost mit l'espée à la main dernièrement contre M. de Trouan, son frère, au milieu de la rue; mais il furent séparés et puis je les accordé. M. de Frasan a esté élu mère et M. Moreau, vostre procureur, sindic avec l'applaudissemant de tout le peuple . . . A. C.

Dijon, 5 juillet 1638.

Je m'estimerois le plus heureus du monde si je croiois que mes actions et mes desportements vous poussent aggréer et si je vous pouvois rendre quelque utile servise en cette province; c'est pourquoy je tascheray de me rendre le plus parfaict que je pouray. J'ay commancay de tracer un petit fort hors de la ville. Pour ce qui est des fortifications, elles s'advancent fort, et croy que à vostre retour nous vous randrons les bastions de Richelieu, des privilesgiés, du Roy et de la Royene achevés. Hier j'accordav Mr le marquis de Tavanes et le comte de Coummarin; mais Mr l'évesque de Chalon et Mr de Tavanes se dirent quelques injures cheus le dit marquis de Tavanes. Monsieur de Longueville a pris et brulé Poligni et s'an vat à Arbois où les ennemis sont retranchés, où on croit qu'il y aura un grand combat. . . A. C.

Dijon, 18 juillet 1638.

La crainte que j'ay de désobéir à vos commandemants faict que je me rand importun auprès de vous, puisque je prans la hardiesse de vous escrire, n'aiant rien qui mérite vous estre mandé, sinon la prise d'Arbois par Mr de Longueville et d'un petit chasteau tout voisin, et l'apréhansion où nous avons esté quelque tamps qu'il ne fut contraint de se retirer et de ravager toute la Bourgogne; mais il luy est venu ordre du Roy du contraire. Lemoine, vostre fauconier, m'a prié de luy faire faire

une casaque, mais je luy ay dit que je n'avois point d'ordre de vous pour cela; j'attendray l'honneur de vos commandemants...

A. C.

Dijon, 25 juillet 1638.

J'ay esté extrêmemant resjouy de voir que la lettre que m'avet escrite Mr Fisjean n'avoit manqué que dire tropeu des heureus succès que vous avés eu en ce païs là; tout le monde de Dijon en a esté fort contan et la pluspart du Parlement m'en sont venu tesmoigner la part qu'il prenoient en ces bonnes nouvelles, ors Mr Girou; l'armée de Mr de Longueville c'est retirée entre Aussonne et Sin Jan de Losne dans le Comté, et la cavalerie des ennemis les a suivie; mais leur infanterie est demeurée à Salins. J'appréhande bien ou pour Verdun ou pour la Bresse, car Mr de Longueville a receu ordre du Roy d'anvoier au Vismar (Weymar) deus mil hommes de pied, si bien qu'après cela son armée ne sera plus que de trois mil hommes de pié et de mile chevaus, et celle des ennemis de cin mille hommes de pié et de cin mile chevaus. Il est venu depuis peu un homme en cette ville pour quelques édis, mais Mr le premier président m'a dit qu'il vous manderoit cela tout du long. Je prie Dieu qu'il vous conserve vostre santé et qui vous fasse continuer comme vous avés commancé. . . A. C.

Dijon, 8 août 1638.

Encore que je me soie donné l'honeur de vous escrire deus fois cette semaine par Mr Lené et par Delile, je n'ay pas voulu pourtant manquer à mon debvoir, qui est de vous asseurer de mon très humble service, et vous dire comme Mr de Longueville se plain des officiers de mon régiment de cavalerie qui ne tiènent point leurs compagnies complètes et qui ne sont quasi jamais à l'armée. On croit qu'il va assiéger Autray[1] et

1. Autrey (Haute-Saône).

Chanite[1]. On dit aussi que le duc de Vimar a deffait Geuts[2] entiermant et qu'il y a quatre mile morts et cin mille prisoniers et que Geuts y a esté tué. Je prie Dieu touts les jours pour vostre bonne santé et pour la prise de Fontarabie. . .

A. C.

Dijon, 17 aoûł 1638.

Il arriva avantier au soir un huissier du conseil avec pouvoir de lever quelque some d'argant sur le sel et pour interdire Mr le premier président, le procureu général et quelques conseilers, et ordre à Mr d'Orgère de faire exécuter ledit édit ; je crois que Mrs du Parlement et les eslus vous informeront du reste et que Mr d'Orgère vous envoie la copie des édits ; c'est pour ce sujet que Mrs du Parlement vous ont desputés Mr Lesnet (Lenet). Mr Magot a tesmoigné une grande passion à vostre service et a promis de sursoir l'exécution dudit arrêt jusque à la dernière entrée du Parlement et m'a dit : « Je croy qu'on en parlera en cour, mais je ne m'an soucie point, car on ne me soroit accuser que de lâcheté, ce qu'on ne fera point parce que j'ay tesmoigné le contraire, ou de trop d'affection au service de M. le Prince, et c'est toute mon ambition. » J'ay cru vous en devoir avertir. . . A. C.

Dijon, 12 septembre 1638.

Depuis l'ordre que Mr de Longueville avoit receu du Roy de ne pas aler en Lorraine, il est rantré en Bourgongne où il a ruiné, quelque instance que j'ay peu faire, quasi toute la frontière. Nous receusmes il y a trois jours les nouvelles de la naissance de Mr le Daufin ; nous fismes chanter le *Te Deum* le landemin, et aujourd'huy l'on fera la procession. Il i a eu quelque différant entre Mrs des Comtes et les Trésoriés ; je croy

1. Chanite : Champlitte (Haute-Saône).
2. Götz, feld-maréchal bavarois.

que Mr Girar vous mande l'affaire tout comme elle c'est passée. On nous dit tous les jours la nouvelle de la prise de Fontarabie, mais si incertènement que nous attendons à demain pour en estre tout à fait asseurés. . . A. C.

Dijon, 18 septembre 1638.

Je receu il y a huit jours la nouvelle de la naissance de Mr le Daufin, où je fis faire toutes les resjouissances que je me peu imaginer. Il arriva quelque dispute entre Mrs des Comtes et les Trésoriers, que j'appaisay le mieus qu'il me fu possible. J'ay envoyé depuis Francine à la cour pour luy tesmoigner le ressantimant que j'en ay. Nous nous réservons à de bien plus grandes resjouissances en nostre particulier quan nous apprandrons la bonne nouvelle de la prise de Fontarabie et vostre heureus retour que je prie Dieu tous les jours que ce soit bientost... J'oubliois à vous mander que, quoy que j'ay peu faire, je n'ay sceu empescher que Mr de Longueville ne soit entré en Bourgogne où il a fait des désordres non pareils ; il m'a promis qu'il repasseroit la rivière aujourd'hui ou demain ; il n'est pas venu en cette ville, mais il a toujours été à la bonde...

A. C.

Dijon, 25 septembre 1638.

Je reçois l'affliction qu'il a pleu à Dieu nous envoier comme un coup de sa main, pour faire d'autant plus éclater vostre gloire, puisque tout Paris sçait, à ce qu'on m'a dit, la lâcheté et la trahison de cœus qui vouloient vous engager dans ce dangereus pas ; ce qui me console plus tous les jours, c'est que Dieu a pris un singulier soing de vostre personne et vous a conservé miraculeusement ; tous ceus qui sont ici et qui tesmoignent estre de vos serviteurs regrète tous les larmes aux yieux de n'i avoir esté. On a envoié de Paris quantité de relation de ce qui s'estoit passé, semblable à celle que vous m'avés

fait l'honneur de m'anvoier; j'eusse désiré avec passion de m'i estre rancontré pour vous tesmoigner par la perte de ma propre vie comme je suis. . . A. C.

Dijon, 6 octobre 1638.

Je suis extrêmemant confus de vous avoir donné par ma paresse et négligance subject de mécontantemant; je ne sçaurois mieus excuser ma faulte qu'an la confessant et vous en demandant très humblemant pardon et vous promettant que j'apporteray tous mes soins non seulement à mieus escrire, mais en recherchant toutes les choses que je sçauray qui pourront vous contanter. Mr Brulart, Madame la comtesse de Tavanes et Madame Galois m'ont prié de vous supplier de vouloir conserver les charges de Mr le comte de Tavanes à Mr le conte de Beaumont. Je souhaiterois avec passion avoir l'honeur d'estre auprès de vous. . . A. C.

Dijon, 10 octobre 1638.

Quoique je me sois doné l'honneur de vous escrire par Mr Chanteret, je n'ay pas voulu pourtant laisser partir le courier sans vous asseurer de mon très humble service et vous dire les ravages qu'on faict les troupes de Mr de Longueville en Bourgongne et en Bresse, qui ne sont pas imaginables, quoy que j'aye peu faire pour les empescher; il a receu ordre du Roy pour s'en aller vers le duc de Vimar qui a assiégé Brisac; nous appréhandons bien que pour y aller il ne passe encore en Bourgongne. Je suis au désespoir de la nouvelle qu'on me dict yer que vous ne retourneriés pas si tost; je souhaiterois avoir l'honeur d'estre auprès de vous. . . A. C.

Dijon, 12 octobre 1638.

J'ay creu estre de mon debvoir de vous envoier cette sote et impertinante pièce que Monsieur le conseiller de la Serée a apportée de Paris et qu'il m'a donnée; il avoit envie de vous

l'envoier; je l'ay montré à Monsieur le premier président, lequel y a trouvé plus de cent contradictions; j'espère que le Roy en fera justice. Si j'appran qu'il se fasse encore quelque chose, je ne manqueray de me donner l'honneur de vous l'anvoier. . .

A. C.

Dijon, 17 octobre 1638.

Je me suis donné l'honneur de vous envoier par le messager cette impertinante pièce de Monsieur de la Valette. Je me suis informé s'il n'y an avoit point d'aultre dans Dijon et on m'at asseuré qu'il n'y an avoit point. J'ay faict espier si l'on ne feroit point courre de pasquins comme après Dole, mais on n'an n'a faict courre aucuns. Monsieur de Longueville est en ces quartiers, qui ruine et gàte tout sans que j'y puisse apporter quelque ordre. Le petit marquis d'Is-sur-Tille s'est emparé par force d'une maison qui est au comte de Beaumont, qui s'appelle Coursello. Un jeune avocat de cette ville, qui s'appelle Dorge, m'a demandé la charge de enseigne à la paroisse Saint-Michel, vacante par la mort de Monsieur Thomas; j'attendray l'honeur de vos commandements. . .

A. C.

Dijon, 21 octobre 1638.

Monsieur le premier président m'aïant faict voir un livre qui s'intitule *le Siège de Dôle*, faict par un nomé le conseiller Boivin, j'ay prié le père Meusnier d'en faire quelques extrès des choses qui vous conserment, ce qu'il a faict. Nous attandons avec impatiance vostre heureus retour en ce péïs, que j'espère devoir estre bientost. . .

A. C.

Dijon, 31 octobre 1638.

J'ay esté extrêmemant resjouy quan j'ay appris l'estat de vostre parfaicte sancté, et que vous viendriés à Nouel. Il y a deus jours qu'il m'est tombé une petite défluction sur la paupière de l'œil, avec un petit mal de teste sans fièvre. Mr de Montroeuil a

esté d'avis que je me fisse saigner; je commance à me mieus porter aujourd'hui et je m'an vés à la messe. Le comte de S[t]-Amour est venu avec six cens homes attaquer une des compagnies de la milice de Bresse, où on luy a tué 50 hommes, le baron de Chevreaux, son lieutenant coronel, et un aultre capitaine, et on an a fait 25 prisonniers... J'oubliois à vous mander qui vint icy un homme qui dict qu'il a veu une lettre que Monsieur de Bellefon écrivoit à Batilli, où il luy mandoit qu'il avoit desfaict le duc Charles et qu'il l'avoit pris prisonnier et qu'il estoit fort blessé. A. C.

Dijon, 1[er] novembre 1638.

J'appréhande extrêmemant que la petite incomodité que j'ay eue ne vous ait donné quelque apréhantion; mais je suis à présent parfaictement guéri, Dieu merci. Mons[r] de la Bufetière a recommancé depuis qu'il a veu vos ordres dans la lettre du père Meusnier, et se plint extrêmement de vous et de moy; je ne luy ay pourtant rien dit depuis l'autre fois qui le puet fascher. Nous sommes tousjours dans l'espérance de vostre heureus retour, qui est ce que je souhaiste avec le plus de passion... A. C.

Dijon, 15 novembre 1638.

Je me resjouis extrêmemant de la bonne nouvelle qu'on m'a mandée de Paris que vous seriés bientost ici; c'est ce que je souheite avec passion pour vous asseurer de mon très humble service. On est après à travailler pour le cartier d'iver. M[r] de Longueville a assiégé Lunéville en Loreine, et on dit que Savelle la veut secourir et que M[r] de Longueville se résout à donner bataille. Les fortifications de cette ville sont fort avancée et j'espère à vostre retour vous faire voir quatre bastions parfaictemant achevés. Je me tiendrois le plus heureus du monde si je fesois en ce péis quelque chose qui vous fût agréable.... A. C.

Dijon, 21 novembre 1638.

J'ay creu estre de mon debvoir de vous avertir de quantité de discours qu'on tien en ce péis et de deus entre les aultres, qui sont qu'un de ces jours, à Autun, il y avoit quelques persones qui mangoient ensamble au cabaret, à ce que m'a dit monsieur de la Serrée, et qu'un certin nommé Valet, gantilhomme d'auprès la frontière, disoit que monsieur le Daufin estoit gouverneur et monsieur de Bellegarde son lieutenant, et que là dessus il leur dit qu'ils devoient bien se resjouir, et ils beurent tous à la santé de monsieur de Bellegarde; et un aultre de la compagnie, qui est frère de Rousillon, dit qu'il avoit ouy dire à monsieur de la Meillerraie que si y trouvoit ce quonquin de la Roussière, parlant ainsi de la Roussière que vous aviés envoié à Paris, il luy feroit donner cent coups de bâton, à cause qu'il a dit que son régimant avoit fui; et il adjousta que tout le monde sçavoit bien que trois jours devant la levée du siège, il y avoit une chaloupe qui vous attandoit et monsieur de Bourdeaus pour vous retirer. J'espère que vous verrés bientost ce livre du siège de Dôle. Ceus de la garnison d'Auxone prirent dernièremant un jésuite qui alloit prescher à Grei, que j'ay ranvoié. Les deux canoniés de Dôle se sont venus randre à Auxonne; j'ay mandé qu'on me les amena. . . A. C.

Dijon, novembre 1638.

Si je ne vous ay pas envoié le livre du siège de Dôle, c'est que celuy à qui il estoit, et qui l'avoit presté à monsieur le premier président, n'a pas voulu luy donner; je emploie tous mes soins pour le recouvrer; j'an ay deus aultres que je me donnerois l'honeur de vous envoier, si je ne croiois que vous fussiés desjà en chemin pour venir; j'espère à vostre retour vous en donner quattre, l'un par monsieur Boivin, l'un par monsieur Pètre Champuans, l'aultre par monsieur de Beauchemin, et l'aultre qui est une déclaration de messieurs les

commis au gouvernemant du Comté. Dernièremant les soldats de la garnison d'Auxone alèrent à la guère, vinte deus à cheval et vinte deus à pié; l'infanterie prit un mésager qui portoit les lettres dont je vous envoie copie, aiant envoié les originaus à monsieur des Noiers, et la cavalerie prit trante huit soldas bien armés qu'ils ont amenés à Auxone. Il est aussi venu deus canonniers de Dôle, dont l'un est celuy qui estoit pendant le siège, qui m'ont dit un dessin pour surprandre la ville; je vous en envoie le mémoire. . . A. C.

M. LE DUC A RICHELIEU.

Dijon, 1er janvier 1639.

Monsieur,

J'ay suplié très humblement Monsieur mon père de vous présanter de ma part les plans de toutes les places de Bourgongne, qui sont les fruis de mes estudes de mathématiques et que j'ay faicts de ma main; je vous supplie de les agréer et croire que je suis,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur,

LOUIS DE BOURBON.

C. P.

« REMARQUES » SUR LES « PLANS DES VILLES CAPITALES ET FRONTIÈRES DU DUCHÉ DE BOURGONGNE, BRESSE ET GEX, FAICT A DIJON LE 7e JANVIER 1640 » PAR LOUIS DE BOURBON, DUC D'ANGUIEN; ATLAS DÉDIÉ A SON PÈRE. Or. aut. D. G[1].

1. La dédicace a été publiée par M. V. Cousin. (*La Jeunesse de Madame de Longueville.*)

DIJON.

Dijon est la ville capitale du duché de Bourgogne, pays d'estats. Il y a parlement, chambre des contes, thrésor, baillage, mairie. On peut faire estat de sept à huit mille habitans portans les armes, dont le maire est le chef, et de cinq places capables de les tenir en bataille.

Un petit torrent nommé Suson, passant par le milieu de la ville, la nettoie et fait moudre un moulin. Quantité de bons puis donnent de l'eau en abondance. Elle est située dans une plaine fertile, et pourvue de toutes choses nécessaires à la vie.

Du costé du couchant, elle est couverte d'une montagne éloignée d'une demy-lieüe, et du même costé parait une éminence qui touche à la porte Guillaume; mais elle est gaignée par les fossés et les chemins couverts du chasteau.

Du costé du levant, à la portée du canon, il y a une autre éminence qui commande dans le bastion de Saulx, et enfile son chemin couvert. Pour y remédier, il faudra hausser le parapect du dict bastion et faire des travaux dans le chemin couvert ou bien hausser davantage le parapect.

Il est nécessaire de combler et aplanir les ruines des faulxbourgs, et les fossés, qui ont servi autrefois de cours à Suson et à la Reine : celuy-là, passant près des Capucins, continue jusqu'environ cent pas de la pointe du chemin couvert du bastion de Richelieu; celuy-ci vient des Chartreux et entre dans la ville par dessous la tour de Reine. — L'un et l'autre en un siège pouroint servir de tranchée aux ennemis.

On a fortifié le faulxbourg d'Ouche, qui s'appelle maintenant Ville-Condé, non seulement pour la conservation des moulins et des tanneries, que l'on enferme, mais aussy pour empescher qu'on ne puisse facilement détourner la rivière d'Ouche.

Le boulevard ou bastion S[t] Pierre estant sans deffense, pour

estre d'une figure ronde, il faut nécessairement, ou faire le ravelin F, ou le bastion marqué de poincts.

Les rempars de la ville sont si estroits, qu'il est impossible d'y eslever des parapects à l'épreuve du canon, à moins que de ruiner plusieurs maisons : il est néantmoins absolument nécessaire de les faire tels, à l'endroit où les bastions tirent leur deffence rasante de la courtine.

Le vieux chasteau est une place de quatre tours rondes et de deux ravelins qui couvrent les deux portes. Le tout est revestu de pierre de taille. Pour le fortifier, j'ay cru devoir faire un pentagone, parce que c'est une figure régulière, et de bonne deffence. De plus, on gaigne par ce moyen l'éminence de la porte Guillaume, dont nous avons parlé cy dessus, et on couvre les courtines qui sont extrêmement faibles entre la dicte porte et la tour de La Trimouille.

J'ay jugé qu'il estoit plus à propos de ruiner le vieux chasteau et de jetter le pentagone plustot au dehors qu'au dedans pour sauver quantité de maisons qu'il eût fallu ruiner.

TALAN.

Talan a esté autrefois une ville forte, non seulement à raison de sa situation sur une haute montagne, qui est à demy-lieüe de Dijon, et commande à tout le voisinage : mais encor à cause de ses tours, et murailles fort épaisses, qui ont été ruinées.

Il y a deux places capables de tenir mille hommes en bataille, et on peut faire estat de deus ou trois cent habitans portans les armes, et on ne doit point craindre de manquer d'eau, y aiant un puis très profond, et qui n'est jamais à sec.

J'ay cru estre nécessaire de le fortifier, et de la façon qu'il est sur la cartille, pour plusieurs raisons :

La première : à cause de sa situation qui est fort avantageuse, et dont les ennemis pourroint facilement se prévaloir, et in-

commoder par leurs courses la ville de Dijon et tout le voisinage, empeschant les vivres qui viennent du costé de l'Auxois.

La seconde : d'autant que si les ennemis estoient assez puissants pour assiéger Dijon, cela les empescheroit absolument de faire leur circonvallation, tant pour les coups de canon, qu'on tireroit incessamment des deux places, comme aussy pour les sorties et attaques qu'on pouroit faire facilement.

La troisième, parce que cette place ainsi fortifiée sera fort propre pour recevoir le secours et le jetter dans Dijon.

Il faudra faire deux ravelins, l'un au couchant, et l'autre au septentrion, pour conserver un puis et une fontaine.

BEAUNE.

Beaune est une ville de la duché de Bourgongne située dans une plaine. Deus ruisseaus venans de la campaigne passent dans la ville, et font moudre un moulin. Le nombre des habitans est de mille à douze cent qui peuvent porter les armes.

Il y a un chasteau de pierre fortifié de quatre tours. On a desmoly la courtine qui commande du costé de la ville. Le ravelin C est pour couvrir le costé qui regarde la campaigne.

J'ay couvert les boulevards D. F. H. I. de quatre bastions, pour rendre la fortification meilleure. Les boulevards H et F peuvent servir de cavaliers à leurs bastions.

Qui voudroit fortifier régulièrement cette place, elle pouroit tomber dans un onnéagone parfaict.

AUXONNE.

Auxonne, ville frontière du duché de Bourgongne située au delà de la rivière de Saône, dans une plaine, peut mettre sous les armes sept à huit cent habitans. Un petit ruisseau venant de la campaigne entre dans la ville par dessous la tour Béchot, et se descharge dans la Saône auprès du chasteau.

La vieille enceinte est une muraille de brique, flanquée de plusieurs petites tours et d'un petit corridor. On y a faict depuis quelque temps des ouvrages que j'ay jugé défectueus à cause de leur petitesse, et pour corriger le défaut j'ay cru estre à propos d'y faire les bastions F. G. H. et d'avancer l'ouvrage à corne K, non seulement affin de gaigner l'éminence nommée le trou Marion, et en oster le commandement, qui eut fort incommodé la ville, mais encor pour empescher les approches des ennemis, qui eussent peu venir à couvert jusqu'à la contrescarpe de la place.

J'ay attaché à la muraille les bastions E. C. I. pour trois raisons : la première, pour rendre leurs flans plus grands, et plus capables de deffence; la seconde, parce que les corps estans plus spatieus, ils peuvent contenir plus grand nombre d'hommes, et recevoir de meilleurs retranchemens; la troisième, les bastions estans détachés, on peut se loger entre eus et la ville, et par ce moyen leur en oster la communication et se rendre maistre des dits bastions, et faciliter l'entrée dans la ville.

J'ay faict le ravelin E pour défendre le pied du fer à cheval D, lequel à cause de sa rondeur ne pouvoit estre veu des bastions E. C.

L'ouvrage à corne B a esté faict pour couvrir le costé du chasteau qui regarde sur le marais, et qui tiroit auparavant de faibles deffences de trois petites tours.

L'ouvrage M est pour faciliter le secours de France, conserver le pont et les moulins, et couvrir la muraille qui est depuis H jusqu'au chasteau, laquelle on ne pouvoit mettre en deffence sans ruiner une grande partie de la ville[1].

1 On voit que ce travail est un projet de fortification d'Auxonne, qui n'avait alors que sa vieille enceinte. M. le Duc en fait une tête de pont sur la Saône dont il tient les deux rives par la place et par l'ouvrage M sur la rive droite.

S[t] JEAN DE LOSNE.

S[t] Jean de Losne est une ville frontière du duché de Bourgongne, située en une plaine au deçà et sur le bord de la rivière de Saône ; on peut trouver en cette place trois à quatre cent habitans portans les armes.

Il faut remarquer que, quand elle fut assiégée par l'armée impériale, commandée par Galas, et composée de quarante mille combattans, elle n'avoit autre deffence que la vieille enceinte de muraille, qui est marquée de points sur le plan; elle ne laissa pas pourtant de soutenir courageusement deux ou trois assauts, et elle fut enfin délivrée par le secours que Monsieur le Prince y envoia, sous la conduite de Monsieur de Rantsault, sur la fin du mois d'octobre, l'an 1636.

Depuis le siège, on a jugé à propos d'y faire la fortification qui est tracée sur le plan.

Quand la rivière est desbordée, cette place est inaccessible, à cause qu'elle s'espanche par toute la plaine ; et quand elle s'est retirée, elle laisse des raies ou fossés pleins d'eau, de sorte qu'il n'est pas possible d'en approcher du canon [1].

BELLEGARDE.

Bellegarde, autrefois appellée Seure, ville frontière du duché de Bourgongne, est située au delà et sur le bord de la rivière de Saône, dans une plaine; elle peut fournir quatre cent habitans portans les armes; un petit ruisseau venant de la campaigne se jette dans la Saône proche du bastion M.

La vieille fortification marquée de points, estant mal entendue, m'a obligé de prolonger les faces des bastions A et D qui

1. Saint-Jean de Losne n'avait encore que deux bastions en 1639, lorsque M. le Duc visita la place.

regardent l'orient, pour donner la deffence au bastion B, qui estoit trop éloigné, et pour rendre les corps plus capables.

On n'a pas attaché les bastions B. K. parce que les courtines eussent été trop courtes. J'en ay prolongé les flancs affin de donner des deffences rasantes aus bastions A. D. qui autrement ne les auroient eues que fichantes.

J'ay faict les ouvrages L. I. pour deffendre les bastions M. G. et couvrir le costé de la rivière. Si le demy bastion L. estoit entier, les courtines seroient trop courtes.

Le ravelin E est pour couvrir les flancs des bastions D. G. et la porte F. On peut couvrir la teste du pont d'un pareil ouvrage à celuy qui est à Auxonne, pour se conserver le chemin du secours de France.

VERDUN (SUR DOUBS).

Verdun est une ville frontière du duché de Bourgougne, située dans un isle, au rencontre de la rivière de Saône et de celle du Doubs : celle-là vient de France, et celle-cy du Comté.

Cette place ne peut contenir que deus cent habitans portans les armes. La vieille enceinte est marquée de points, et n'est qu'un parapect de brique, sans rempart. Pour la rendre plus forte, j'ay faict les ouvrages tracés sur le plan : premièrement, les trois bastions D. E. F. au lieu des petits ouvrages marqués 2. De plus, du costé du faulxbourg, à la place de plusieurs petits redans, j'ay faict les deus grands B. C., non seulement à cause que les autres estoient trop petits, mais encor parcequ'ils estoient trop près les uns des aultres, et obligeoient à plus grande garde.

Il a esté nécessaire de fortifier le faulxbourg à cause de son éminence qui commande dans la ville, et pour conserver les logis des habitans qui sont là en plus grand nombre, et plus beaux que dans la ville.

J'ay faict les trois bastions dans l'ile G pour couvrir le costé

de la ville qui regarde l'orient, lequel ne pouvoit estre fortifié qu'en rentrant dans la ville, ce qui l'eut rendu trop petite, et aussi pour empescher que les ennemis ne s'en rendissent maistres pour y faire une batterie.

Deux considérations m'ont porté à tracer le fort L : la première, pour deffendre le gay, et pour rendre l'abord de l'isle plus difficile; la seconde, pour conserver le bestail en assurance dans les prés qui sont entre le fort et la ville.

CHALON.

Chalon est une ville située au deçà et sur le bord de la rivière de Saône, dans une plaine. Il y a environ mille habitans portans les armes.

Du costé du septentrion et de l'orient, paraissent deux petites éminences, sur lesquelles est la citadelle, place fort irrégulière, composée de six bastions. J'ay prolongé les flancs du bastion F. affin de donner des deffences rasantes aux bastions E. D; le bastion D n'estant deffendu que de la ville, j'ay prolongé une des faces du bastion I. pour le deffendre de la citadelle. La courtine qui estoit entre les bastions G. H. m'a semblé défectueuse, à cause qu'elle rend inutile plus de la moitié du flanc du bastion H. Les deux bastions R. ont été adjoutés pour flanquer les bastions E. K. L. J'ay faict les quatre demy bastions Q. et agrandy le demy bastion N. pour fortifier le costé de la rivière.

On avoit faict plusieurs ouvrages dans le faulxbourg C, que j'ay jugé defectueux pour leur petitesse. J'ay mis en leur place les cinq bastions F., et, pour la même considération, j'ay faitc les trois bastions S. au faulxbourg B., comme aussi pour deffendre le bastion O. qui ne l'estoit pas suffisamment du boulevard N. parce que son flanc est trop petit et trop éloigné; quand la rivière est desbordée, il ne reste point d'avenue que du costé de la porte de Beaune et de la citadelle.

MASCON.

Mascon est une ville du duché de Bourgongne, située sur le bord de la rivière de Saône, dans un lieu fort inégal. Un petit ruisseau venant de la campaigne, du costé de l'occident, se jette dans la Saone proche du bastion A. Il y peut avoir environ douze cent habitans portans les armes.

Cette ville n'estoit autrefois fortifiée que par des tours. Pour la mettre en bonne deffence, j'ay jugé nécessaire d'y faire les bastions D. E. F. G. H. I. Dans la vieille enceinte j'ay faict les deus pans du bastion G, et partant il ne faudra qu'y adjouter les deux flancs. Il sera nécessaire de ruiner cette vieille enceinte aux endroits où elle incommodera la nouvelle fortification.

Le costé de la rivière n'estant point deffendu, j'ay faict les bastions B. C. Il a esté à propos de fortifier le faulxbourg K pour couvrir le costé de la ville A. D. et pour conserver quantité de maisons qui sont au dict faulxbourg.

L'une des faces du ravelin qui couvre le pont estoit sans deffence; cela m'a obligé de faire dans l'isle le ravelin L. Il faut remarquer qu'il y a une éminence de quinze pieds de hauteur à l'endroit de l'angle flanqué du bastion I., et de dix devant le bastion H., de sorte qu'il faudra rehausser les bastions à l'endroit de l'éminence.

BOURG.

Bourg, capitale de la Bresse savoiarde, est dans une assiette inégale. Il y a un présidial et environ douze cent habitans portans les armes. Un ruisseau traverse le milieu de la ville, et entre dans un étang qui faict un marais du costé du midy. Un autre passe le long des murailles de la ville, faisant moudre un moulin et servant aux tanneries. Du costé de l'occident parait une éminence, sur laquelle estoit autrefois une citadelle,

où est à présent un couvent de capucins autour duquel il y a plusieurs petits fossés qu'il faut remplir. Du mesme costé j'ay faict le bastion D au lieu du demy bastion qui est marqué de poincts, parce que l'ouvrage de soy estoit trop petit et par conséquent trop faible pour résister à la batterie qu'on feroit sur l'éminence.

J'ay osté la vieille courtine qui estoit entre les bastions D. E. à cause qu'elle empeschoit la deffence des dits bastions.

On a jugé à propos de couvrir la vieille enceinte des bastions G. I. L. N. A. parce que ce n'estoit que de petites pièces incapables de résister à une puissante attaque.

Il sera nécessaire de ruiner les vieilles murailles, aux endroits où elles empescheroient la deffence des nouvelles fortiffications.

LE PAS DE L'ÉCLUSE.

Le Pas de l'Ecluse est un chasteau dans le païs de Gex, pratiqué dans le roc, sur le chemin de France à Genève, et qui en ferme entièrement les avenues.

Le rocher, du costé du midy, faict un précipice, au pied duquel passe le Rosne.

Au delà s'eslève une autre montagne plus basse que le fort. Le reste du rocher qui est au dessus de la place la couvre tellement, et est tellement escarpé, qu'il est impossible d'y mener du canon. Les pierres ne sauroient incommoder les soldats, parce que, quand on les jetteroit, elles passeroient par dessus sans les pouvoir offenser; et pour les mettre à couvert des bombes, on a faict les deus casemates C. O. taillées dans le roc.

On a faict le ravelin A pour couvrir le costé B. C. et pour fermer entièrement le chemin.

La pièce M est pour la sécurité de la place et pour la deffendre contre le pétard.

NOTE SUR LES TROUPES DE LA MAISON DE CONDÉ.

Anguien-infanterie, créé en 1622, cassé aussitôt, puis reconstitué en 1635, suivit en 1638 M. le Prince à l'armée de Guyenne et resta dans le Midi jusqu'à la fin de 1643, avec plusieurs compagnies aux garnisons de Bourgogne. Il servit depuis lors sous les ordres directs de son mestre de camp. Cassé en 1650, rétabli en 1667, il prit le nom de Bourbon en 1686.

Conti, créé le 25 janvier 1636, fournit peu après la garnison de Saint-Jean de Losne, fut envoyé de Bourgogne en 1638 au secours du duc de Weymar, et en 1639 au siège de Thionville, puis à l'armée de Roussillon ; servit sous le duc d'Anguien de 1644 à 1648. Réuni en 1649 au régiment levé en 1622 par le baron d'Anevoux, et, après diverses vicissitudes, licencié en 1698.

Un troisième régiment d'infanterie, levé en 1644 et donné au duc d'Albret qui venait de naître, prit peu après le nom de Condé qu'il ne quitta plus. Il était à Nördlingen en 1645 et suivit la fortune de son mestre de camp. Cassé en 1650, il fut rétabli le 7 novembre 1659.

Enfin quelques régiments tels que Persan, Espenan, Bourgogne, furent un peu plus tard considérés comme « troupes de la maison de Condé », à laquelle ils étaient inféodés par leur composition et le choix des officiers.

Anguien-cavalerie, de 6 compagnies, créé en juillet 1630, servit habituellement aux armées de Franche-Comté ou d'Allemagne. Il fit aussi le voyage de Roussillon.

Les gendarmes de Condé datent de 1634 ; ceux d'Anguien de 1636. La forme du serment que M. le Duc devait prêter comme capitaine d'ordonnance fut fort débattue. M. le Prince aurait voulu que son fils prêtât serment entre les mains du Roi ; mais le Roi décida que le serment serait adressé aux maréchaux de France, « n'y ayant pas de connestable et n'estant

pas réservé à la personne de S. M. » (Nesmond à M. le Prince, 2 août 1636, A. C.) Les deux compagnies de gendarmes étaient en Guyenne dès 1633.

Les deux compagnies de chevau-légers étaient plus anciennes ; elles existaient en 1627 ; en 1631, l'effectif de chacune était fixé à quarante maitres et fut augmenté plus tard. Les chevau-légers de Condé furent envoyés en Languedoc en 1639 ; ceux d'Anguien restèrent auprès de leur capitaine.

Nous ne nommons pas ici les carabins, les gardes du gouvernement de Berry et du gouvernement de Bourgogne, les arquebusiers à cheval, ceux du château de Dijon, les archers de Montrond, troupes provinciales ou sédentaires, de frontière ou de garnison.

LETTRES DE M. LE DUC A SON PÈRE.

Dijon, 18 janvier 1639.

Il y a environ trois jours qu'il arriva icy un nommé mestre Martin qui est le meilleur canonier de Gray; il propose aussi un invantion et de le praudre; je l'ay faict mestre dan le chasteau en attendant vos commandemants . . . A. C.

Dijon, 23 janvier 1639.

J'ay receu par le dernier courrier avec un indicible contantement les bonnes nouvelles de vostre parfaicte sancté, et ensemble le mémoire qu'il vous a pleu envoier ; je feray tout mon possible pour fère exécuter vos commandemants. Mr le baron du Coupet, qui est icy despuis longtamps, me presse tous les jours de luy permettre d'aller en Suisse pour plusieurs affaires qui at en ce peis là, ce que je n'ay pas voulu luy octroier que je n'aie auparavant reseu l'honneur de vos commandements, veu aussi que Mr le viscomte de Chastelus ne vient point. Mr d'Orgère par aujourd'huy pour aller à Paris. J'attans avec inpatiance d'avoir le bien de vous voir en ce péis . . . A. C.

Dijon, 30 janvier 1639.

J'ay receu un ordre du Roy de faire fournir la subsistance aus compagnies du régiment du colonel Fittingof qui sont dans les bourgs de Risé[1] en ce qui despant de Bourgongne; ceus de la garnison d'Aussonne ont pris un nommé le baron de Mons, qui se dit capitène de chevaux légers, prisonier avec un sien neveu qui est éclésiastique. J'attenderay vos commandements sur ces deux choses là . . . A. C.

Dijon, 1er février 1639.

Je receu hier la lettre par laquelle vous me commandiés de ne point laisser sortir Coupet que je n'aie auparavant veu le viscomte de Chastelu, le jour que Coupet avoit donné pour la fin de sa parole achevant hier, je l'ay prié de la vouloir continuer, ce qui n'a point voulu; je luy eusse donné des gardes, mais j'ay eu peur qu'il ne se sauvât, outre qu'il m'a dit qu'il aimoit mieus estre au chasteau, où je l'ay mis en attendant vos commandements. Pour ce qui est du viscomte, il se cache et ne veut point du tout venir; je luy envoie aujourd'huy encore un garde; il y a un mois que le chevalier de Tavanes m'avoit promis de l'amener, ce qu'il n'a point faict. Cela est bien fascheus qu'il faille que Coupet, qui jusque à cette heure s'est montré si obéissant, patisse pour les aultres; j'attendray là dessus vos commandemens . . . A. C.

Dijon, 6 février 1639.

Je me donay l'honneur de vous mander par le dernier ordinaire comme j'avois faict mettre Coupet dans le chasteau; mais il s'est sauvé il y a deux ou trois jours; je croy qu'il n'y a point de la faute de Mr Coumeau. Le duc de Veimar a pris Pontarlier et met le Comté au désespoir. Les ennemis sont autour de

1. Les Riceys, Aube, arrondissement de Bar-sur-Seine.

Grés en nombre de deus mille chevaus. J'ay aujourd'hui veu les comtes de Croier (?) Je prie Dieu pour la conservation de vostre sancté . . . A. C.

Dijon, 19 février 1639.

Les informations que vous avés commandées touchant la sortie du baron de Coupet sont maintenant achevées. On a faict courre icy un meschant bruict que Brisac estoit repris, ce que je ne croi pas . . . A. C.

Dijon, 5 mars 1639.

Je suis au désespoir d'estre si malheureus que de vous avoir donné subject de mécontantemant et vous en demande très humblemant pardon. Je m'estimerois le plus malheureus du monde si je n'espérois l'obtenir de vostre bonté, mais je croy que vous verés la fausseté des choses qu'on vous a mandé de moy; il ne se passe icy rien qui soit digne de vous estre mandé, si ce n'est la mor du pauvre Mr Boivaut qui a esté tué par un capitaine du régiment de la Mote . . . A. C.

Dijon, 13 avril 1639.

Je viens présantement recevoir des nouvèles de Mr de Broses que 6000 Suisses doivent passer par cette province. J'ay aussy receu la route du Roy, dont je vous envoie copie; je leur ay faict donner l'attache et j'ay prié Mr dOrgère d'i aller demin pour y apporter quelque ordre; je vous envoie ce valet de pié pour vous supplier très humblemant de me commander comme il vous plaist que je les fasse resevoir et si vous voulés qu'on les traicte icy; j'atandray là dessus vos commandemants . . . A. C.

Dijon, 30 avril 1639.

J'ay receu une extrême joie apprenant des nouvelles de vostre parfaicte sancté par Mr de Monstroeil; je prie Dieu tous les jours qui vous la conserve. Je viens présantemant recevoir nouvelles par Mr d'Alincour de la levée du siège de Turin. Il est passé icy aujourd'huy une partie des Suisses. Mr de la Motte est icy pour faire avancer les troupes du costé de l'Italie; il tesmoigne grande affection à vostre service. Mr de la Buffetière m'a mandé de Lion qu'il avoit parlé à des officiers du régiment de Mr le cardinal de la Valette, qui luy avoient dit qu'ils prétandoient marcher devant mon régimant de cavalerie . . . A. C.

Dijon, 8 mai 1639.

Je suis toujours dans une extrême impatiance d'apprandre des nouvelles de vostre sancté, je vous asseure que je ne manque point de prier Dieu tous les jours pour sa continuation. Les Suisses sont asseteheure passés et toutes les troupes marchent pour aler en Italie, or quelques unes qui doivent demeurer en ce péis sous la charge de Mr de Grancé... A. C.

Dijon, 15 mai 1639.

Je viens présantemant recevoir nouvelle de Mr de Mauvilly comme quelques Espagnols et Suisses doivent entrer dans le Comté. Mr de la Motte est icy qui se doit faire recevoir demain. Je croy que M. le comte de Coumarin vous escrit pour que vous trouviés bon qu'il aie la charge de mareschal de camp des troupes qui doivent demeurer en ce péis si Mr de Longueville passe en Italie . . .

J'oubliois à vous dire comme j'ay eu l'honneur de recevoir celle que vous m'avés écrite touchant l'affaire de Mr de Chateaumorant et que je ne manqueray d'exécuter ce que vous me commandés . . . A. C.

Dijon, 22 mai 1639.

J'ay esté extrêmemant resjouy d'aprandre des nouvelles de vostre parfaite sancté par la lettre de M. Perrault. On m'a dit aujourd'huy que S[t] Claude estoit pris ; mais je ne sçay pas si la nouvelle est véritable. J'ay veu aussy passer le régimant de mon frère qui s'en vat à l'armée de M. de Feuquière. J'attandray tousjours l'honneur de vos commandemants... A. C.

Dijon, 4 juin 1639.

Je suis extrêmemant aise d'avoir appris que vous estiés parfaictement guéry ; je ne manque pas de prier Dieu touts les jours pour la continuation de vostre sancté et pour la prospérité de vos armes. Je regrette tous les jours de n'avoir pas l'honneur d'estre auprès de vous . . . A. C.

Dijon, 25 juillet 1639.

Nous sommes asetheure ravis de joie de la bonne nouvelle que M. d'Alincourt m'a mandée de la prise de Salse et de vostre bonne sancté ; je n'ay pas manqué d'ans remercier Dieu; toute cette ville en a tesmoigné grande joie. M. de Monstreuil a esté d'avis de me faire seigner et purger par précotion seulemant, car je me porte fort bien, Dieu mercy . . . A. C.

Dijon, 22 août 1639.

J'ay receu les ordres que vous m'avés envoiés, que j'exécuteray de point en point. Despuis le despart de M. de la Roussière, M[r] de Chavigny est passé par icy, qui s'en alloit à l'armée à Turin, que j'ay receu le mieus que j'ay peu ; je luy ay demandé ce que je debvois faire à l'arrivée du Roy : il m'a dit que je m'adressasse à M[r] le Cardinal. J'attans M[r] Filsjean en grande impatiance. Madame ma mère m'a envoié

deus habits, du linge et de la vésèle d'argent. Je croy que le Roy sera icy jeudy ou vendredy. J'ay aussy appris la nouvelle de la reprise de Rivesaltes et la deffaite de cinq ou sis cens Espagnols. Je prie Dieu quil vous conserve en parfaicte sancté . . . A. C.

CHAVIGNY A M. LE PRINCE.

Monzon, 23 août 1639.

La joye que j'ay de l'honneur que vous avés acquis à la prise de Salces et des autres conquestes que vous avés faittes dans l'Espagne est telle que je ne la puis exprimer qu'en vous protestant qu'il n'y a personne qui vous honore plus véritablement que moy et que je prends part à tout ce qui touche vos intérêts. Le Roy et Mgr le Cardinal ont toute la satisfaction de vos services que vous sçauriés désirer et qu'ils méritent justement, et S. E. la fait paroistre en toutes rencontres. Sa Majesté s'en va en Bourgongne où j'essaierai, Monseigneur, de rendre à Mgr le duc d'Anguien tous les debvoirs auxquels je suis obligé ; j'eus l'honneur de le voir en allant en Italie et je vous. . . . .[1], Monseigneur, sans flatterie que c'est un des plus honnêtes hommes du monde ; j'en ay dict à Mgr le Cardinal ce qui m'en sembloit, qui l'a parfaitement bien receu.

Je vous rends, Mgr, les humbles grâces de la faveur que vous voulés faire aus Srs Berthemer et Laisne, commis de la poste ; je suis honteux de vous importuner si librement, mais la bonté que vous avés pour moy me le fait entreprendre. Je vous supplie aussy, Mgr, de croire que j'en ay toute la recognoissance que je doibs et que je serai toute ma vie . . . A. C.

1. Mot oublié dans l'original.

M. LE DUC A SON PÈRE.

Dijon, 29 août 1639.

Aussytost que Mr Fisjean est arrivé en ceste ville, je l'ay envoyé au Roy, à Mr le Cardinal et à Mr des Noyers, ausquel j'ay escrit. Mr Filsjean m'a dit qu'il a esté parfaictement bien receu. Nous attandons le Roy icy après demain; je tascheray à exécuter vos ordres en tout ce que vous m'ordonnés. Caré vous rapportera les nouvelles de l'arrivée du Roy, et je ne manqueray de vous informer de tout ce qui se passera. A. C.

Châlon, 5 septembre 1639.

Le Roy a esté fort incommodé d'un grand flus de vantre et Monsieur le Cardinal aussy; ils se portent à cet heure un peu mieus. Le Roy et Monsieur le Cardinal m'ont commandé de les suivre jusque à Mascon; il n'y a personne à la cour qui me tesmoigne plus d'affection que Mr le Cardinal, Monsieur des Noyers et Mr le marquis de Gesvre. Mr de St Marc (Cinq-Mars) est tout à faict en faveur. Je ne manqueray de vous informer particulièrement de tout ce qui se passera . . . A. C.

Mâcon, 13 septembre 1639.

Monsieur de la Rousière ariva à Chalon dimanche matin, qui nous apporta la bonne nouvelle de la prise de Toutavelle; à l'eur mesme je le mène chés Monsieur des Noiers à qui il randy vostre despesche et luy randy compte for bien de tout ce que vous luy aviés commandé, et luy expliqua sur le plan la disposition du siége. De là nous alames avec Monsieur des Noiers chés Monsieur le Cardinal qui estoit encor au lit, où Monsieur des Noiers seul entra et luy dit la nouvelle; Monsieur des Noiers nous vint dire de sa part que Monsieur le Cardinal n'estant pas en estat, nous devions aler chés le Roy, où Mon-

sieur des Noiers nous mena. Je luy dis la nouvelle, il en tesmoigna grand contanteman et appela Mons. de la Rousière, disant qu'il apportoit tous jours de bonnes nouvelles; il luy parla près d'une heure et luy fit expliquer le plant et luy dit et à moy aussy qu'il estoit extrêmement satisfait de vous, et me commanda de vous le mander. Ensuite de là nous retournames chés Monsieur le Cardinal qui m'en tesmoigna beaucoup de contantemant et d'affection pour vous. Je vous puis asseurer que la plase a esté trouvée for bonne et que toutte la cour en a tesmoigné grande joye et principalement Monsieur le marquis de Gesvres. Si je puis trouver quelque occasion, je ne manqueray de vous mander tout ce qui se passera au reste de nostre voiage d'icy à Dijon . . . A. C.

Mâcon, 18 septembre 1639.

Je n'ay pas voulu laisser partir M[r] Fisjean sans vous mander comme le Roy et M[r] le Cardinal m'ont tesmoigné estre satisfaits de moy et toute la cour; je ne souhaite rien avec tant de passion que d'an avoir l'approbation de vous. Le Roy et M[r] le Cardinal m'ont dit qu'il vous le manderoient. Je vous asseure que sans M[r] Fisjean j'eusse esté bien ampesché et qu'il m'at extrêmement bien servy. Je pars aujourd'hui pour m'en retourner à Dijon; je croy que M[r] Fisjean vous dira les particularités de tout ce qui s'est passé . . . A. C.

Dijon, 19 septembre 1639.

Depuis que je quitay le Roy à Mascon, il ne s'est rien passé de nouveau qui mérite vous estre mandé. Je suis maintenant de retour à Dijon où je recommance de refaire mes plans pour vous, par ce que le Roy m'a demandé cœus que j'avois faits et que je voulois vous présanter . . . A. C.

Dijon, 23 septembre 1639.

Je n'ay pas voulu laisser partir Mr de Mirebeau sans vous asseurer de mes très humbles services et vous suplier d'avoir soin d'une affaire qu'il a. Mr le baron du Coupet passa hier icy, qui estoit alé jusqu'à Grenoble pour retourner en Italie; mais voiant que Mr le chevalier de Tavane ne luy avoit poinct faict response, et que, nonobstant la lettre que je luy avois escrite, il ne laissoit pas de faire faire la charge de sergent major par Mr de Livry, il m'a dit qu'il se donneroit l'honneur de vous escrire; je vous puis asseurer qu'il tesmoigne grande passion à vous servir . . . A. C.

Dijon, 26 septembre 1639.

Le père Meusnier a receu les lettres que vous escriviés à Mr Girard; je tascheray de faire tout ce que vous commandés; mais je vous puis asseurer que c'est une méchanseté qu'on vous a mandée que Mr de Coumarin s'en est allé sans me dire adieu. Je suis le plus heureus garson du monde, puisque vous m'avés faict l'honneur de me tesmoigner d'estre contant de moy . . A. C.

Dijon, 10 octobre 1639.

Je suis en grande impatiance de sçavoir la vérité d'une nouvelle qui court que vous avés deffaict les Espagnolz et qu'ils ont levé le siège; je vous asseure que nous en prions tous les jours Dieu. Messieurs de la Ste Chapelle et cœus de la Chappelette, les Jesuistes et touttes les paroisses en ont faict des prières publiques . . . A. C.

Dijon, 31 octobre 1639.

Nous receumes samedy dernier avec une extresme joie les bonnes nouvelles de vostre sancté et de la force de vostre

armée ; il y avoit quinze jours que nous n'en avions eu aucune. Tout le monde est en admiration de ce que vous avés peu faire une si belle armée en sy peu de temps; il me reste un extresme desplaisir de n'avoir pas l'honneur d'estre auprès de vous en une si belle occasion . . . A. C.

Dijon, 13 novembre 1639.

Si je n'estois asseuré de la continuation de vostre parfaicte sancté, de la prise de Leucate, et si je n'espérois dans peu d'avoir le bien et l'honneur de vous revoir en ce païs, je ne sçay comme quoy je me pourois consoler de la mauvaise nouvelle du secours de Salse ; j'ay aussy receu la nouvelle de la mort de Mr le chevalier de Tavane en Italie ; Mr le comte de Coumarin m'a dit qui vouloit vous demander sa compagnie pour son fils . . . A. C.

Dijon, 28 novembre 1639.

Le Parlement et Mr d'Orgère sont en de grandes dispute touchant un huissier que Mr d'Orgère a faict mener prisonnier à Auxerre ; je les ay voulu accommoder ; mais ils n'ont voulu entendre à aucun accommodement. Mr de Bussière arriva hier icy, qui m'at asseuré de vostre parfaicte sancté ; je prie Dieu qu'il vous la continue . . . A. C.

Dijon, 12 décembre 1639.

J'ay un si sensible regret d'estre frustré d'avoir le bien de vous voir bientost que je ne sçay commen je m'en pourray consoler, et je suis en une si extresme peine de vous sçavoir tous les jours dans les hasars et fatigues et me voir icy sans estre auprès de vous, que je ne sçay quelle contenance tenir; c'est pourquoy je vous supplie très humblement me permettre d'aller près de vous . . . A. C.

Nº V

LIVRE III, CHAPITRE V

1638-1639.

M. LE PRINCE AU CARDINAL DE RICHELIEU.

Bayonne, 14 septembre 1638.

Mes malheurs m'ostent la vois et mes aflictions percent mon cœur. Si je suis digne de louange ou de blasme en tout ce que j'ay fait, je vous en fais mon juge, et me raporte à Mr de la Houdinières, qui a tout veu, à vous en dire la vérité. . . .

Le sr de la Houdinières a monstré partout grand courage et prudence. A. C.

NOTE DE LA HOUDINIÈRE [1].

Septembre 1638.

Monsieur le duc de la Valette ne peult parler véritablement du malheureux combat de Gadeloupe, ne s'y estant trouvé ny luy, ny aucun des siens, et ne l'ayant mesme pu voir de son cartier à cause de la grande distance des lieux.

Pour respondre à ce qu'il a escrit à son Eminence que Houdinyère n'estoit pas croyable de cette action, s'estant retiré du combat des premiers, il ne veult autre tesmoin du contraire que Monsieur le marquis de la Force avec lequel il en est sorty. Mais il demeure d'accord qu'estant arrivé à son cartier,

1. A la déposition de La Houdinière, capitaine des gardes de Richelieu, étaient jointes celles de Landresse, aide de camp du duc de La Valette, de Duplessis-Besançon, ainsi que tout un dossier de mémoires, dépositions, relations, amassé par M. le Prince.

il s'arresta fort peu auprès de sa personne, parce que le grand déplaisir qu'il ressentoit du malheur qui venoit d'arriver estoit incompatible avec l'extresme joye qu'en tesmoignoit ouvertement mondit s^r de la Valette, ce qui le fit dire hautemant qu'il s'estonnoit qu'après un accident si estrange il se trouvast des gens d'honneur qui prissent si peu de part aus mauvais succès des affaires du Roy.

Ensuitte de ce discours, Houdinyère se retira à la teste de l'escadron de M. de Brissac qui estoit commandé pour faire la retraite, où il demeura avec M[r] l'évesque de Nantes et du Plessis de Bezançon tant qu'il y eut de jour et d'apparence que les ennemis nous peussent poursuyvre, mais il n'en parut aucun que le lendemain sur les neuf heures du matin, qui vinrent à Yrum faire des feux de joye de notre retraite; notre armée estoit lors campée sur les montagnes qui sont proches de Hendaye et du pas de Béhobie, où elle attendit les ordres de Monsieur le Prince, qui se rendit au mesme lieu pour tenir conseil, et entre autre chose ordonner à M. de la Valette de faire retirer les canons que nous avions laissé sur les sables du costé de Hendaye, ce qui ne fut point exécuté.

Ensuitte de cella tout le monde se retira à S[t] Jean de Luz, et Houdinyère y alla mallade d'une fièvre et blessé d'une mousquetade à la cuisse, comme le médecin de Monsieur le Prince et le chirurgien de M[r] de Gramont le pourront tesmoigner, ce qui le contraignit de s'en aller le lendemain à Bayonne pour se faire traiter, et c'est ce qui a donné lieu à M. de la Valette de se plaindre à S. E. qu'il estoit party de l'armée sans le voir et sans recevoir ses commandemans, quoy qu'il luy en eust demandé pardon par une lettre qui luy escrivit de Bayone la plus civille et la plus respectueuse qui luy fut possible, laquelle il fit voir à M[rs] de Gramont et d'Espenan. Et pour ce qui regarde l'abandonnement du port du Passage dont M. de la Valette escrit pareillement à S. E., disant que nos malheurs sont venus de là, et qu'il n'en avoit jamais esté d'avis, je sous-

tiens qu'il en a tousjours esté, aussy bien que les autres officiers de l'armée, jusques à l'arrivée de M. de Bordeaux qui le fit discontinuer de se treuver au conseil, quoy que je luy représentasse que le service du Roy s'en feroit mieux, qu'il en avoit eu ordre de sa Ma^{té} et, outre ce, des prières particulières de S. E.; mais touttes ces raisons là ne luy purent faire résoudre, et il me dit en présence de M. le marquis de Gesvres qu'il n'y avoit personne au monde capable de luy faire céder à un home qui n'est pas de sa qualitté.

Il ne peult aussy dire avec raison m'avoir jamais accusé de ne suyvre pas les sentimans de S. E., estant certain qu'il ne m'en parla jamais.

Mais le véritable sujet de la hayne que M. de la Valette a contre moy et qui le pousse à en escrire come il a faict à S. E. procède de ce que j'avois un jour oppiné dans un conseil, que M. de Meun, son parent, recevroit les ordres de M. de Fresche, ainsy qu'avoit faict auparavant luy M. de Sérignan dans le port du Passage, dont il me tesmoigna sur l'heure et tousjours depuis un très grand mescontentement. A. C.

M. LE PRINCE A CHAVIGNY.

Bayonne, 12 septembre 1638.

Lors que j'ay receu les lettres de Sa Majesté et les vostres, j'avois, par un courier que ma femme m'avoit envoié, receu trois jours y a les nouvelles de l'heureus acouchement de la Reine et de la naissance de Monseigneur le Daufin, et dès l'instant mesme j'assistay au Te Deum où M^{r} d'Aire oficia, mis le feu au feu de joie, fait tirer les canons avec les démonstrations de resjouissance que mérite une telle bénédiction de Dieu, et fis faire le mesme à l'armée, autant que la misérable condition où elle estoit lors le peut comporter. Dieu soit béni de m'avoir donné ceste consolation dans l'afliction qui me tue de ce qui s'est passé à Fontarabie. J'ay escrit au

Roy et à la Reine, par un gentilhomme exprès, ma joie de ceste heureuse naissance. C'est pourquoy je ne vous escris par ce porteur que la présente et un mot à Sa Majesté, que je vous suplie très humblement luy présenter. . . . .

Si Mr de Sens meurt ou Mr d'Authun, souvenés vous de mon fils le prince de Conty pour demander quelque abaïe; et si M. le conte de Tavanes meurt d'une maladie qu'il a extrême, je vous suplie d'asseurer sa charge de bailly de Dijon pour M. le comte de Beaumont, son fils ainé. . . . . A. C.

RICHELIEU A M. LE PRINCE.

Paris, 5 octobre 1638.

Monsieur, Plus le Roy pense au fait de Fontarabie, plus il désire avoir esclaircissement de ceux qui y ont mal servy pour empescher, par l'ordre qu'il donnera ensuitte de la cognoissance qu'il prendra de ceste affaire, qu'on ne puisse penser commettre à l'avenir pareille faute impunément. Il est question pour cet effet de vérifier les faicts que vous avez mis en avant, et le faire en sorte que la preuve ne puisse estre sujette à reproche. Sa Mté envoie en diligence Mr de la Poterie pour agir conjointement avec Mr de Machault en ce sujet, afin que le dit Sr de Machault ne puisse estre par raison suspect à ceux qui se trouveront chargez. On dit icy que ceux qui sortent de prison apportent de grands esclaircissements de l'affaire. Il ne faut pas manquer de les faire ouir, et ce au plus grand nombre qu'il se pourra et promptement. On vous envoie la commission qui vous est nécessaire pour commander dans la Guyenne; Mrs d'Espernon et de la Valette n'y estans plus, il vous sera aisé de faire voir par bonnes preuves ce que vous soustenez véritable et qui ne le peut estre sans crime. Jamais l'Estat n'a receu une plus grande playe que celle de Fontarabie dont la prise nous donnoit la paix. Je suis extrêmement fasché que ce

malheur soit arrivé pendant que vous commandiez les armes du Roy, et seray très aise que tout le monde sache qui a bien et mal fait en cette occasion, afin que personne ne puisse ignorer vostre zèle, et que le Roy ait lieu de réprimer ceux qui se trouveront coupables. Une des choses que j'estime des plus importantes est d'empescher par toutes sortes de voyes les plus rigoureuses que les ennemis ne puissent recevoir des bleds de France. Plus vous pourrez obliger les ennemis à demeurer campez devant Fontarabie, plus avancerez-vous leur ruine, pourveu que vous empeschiez qu'on ne leur porte des bleds. Sa Maj^{té} se promet que vous y apporterez tous vos soins. . . . . A. C.

M. LE PRINCE A CHAVIGNY.

Camp de la Palme, 4 novembre 1639.

Nostre malheur a esté tel que nous n'avons sceu secourir Salsse ny donner bataille, car les ennemis ont repoussé nostre infanterie sans avoir peu entrer ny forcer leur retranchement; nous nous sommes retirés sans perte; car, hors Normandie qui a eu force oficiers tués et blessés et qui a fait seul des merveilles, tout le reste de l'infanterie n'aiant rien fait qui vaille, quoy que les chefs y aient peu faire, nostre retraite estoit nécessaire, car nous sommes en lieu où il n'y a vivres que ce que l'on y porte. La noblesse n'y veust ny n'y peut demeurer, n'y aiant à vivre pour les chevaus qu'en mon magasin à sis lieues de là. L'on ne peut plus camper à cause du temps et il n'y a ny maison ny village qu'à deus lieus de Salsses; pour moy j'ay esté trois jours sans me désabiller et sans couvert, et vous confesse que j'ay fait pardessus mes forces. L'affaire de Locate a réussi, car j'ay si bien tout ajusté, qu'à la veue de Locate, approchant l'armée, j'ay arresté St Aunés. Il promet rendre la place demain. S'il ne le fait, elle sera sur le champ investie et luy conduit à Monpellier selon

les ordres du Roy. S'il ne la rend pas, je crois qu'il faut luy couper le cou à la veue de la place. Il n'y a que deus coquins dedans et quelque cent hommes, mais ils sont proches des ennemis et nostre armée en mauvais ordre. J'espère que tout ira bien. C'estoit un coup nécessaire. Au moins ai-je bien gardé le secret.

Je me resjouis des nouvelles que m'avés mendées; Mr Dulieu m'en a envoié le courier exprès. . . . . C. P.

NESMOND A M. LE PRINCE.

Paris, 1er décembre 1639.

Monsieur de la Roussière dira à V. A. que je vis hier Mr le Cardinal et demeuré avec luy trois quarts d'heure. Je le radoucis un peu et Mr de la Roussière le treuve aujourd'huy encores mieus sur l'espérance du secours. Madame le verra dans quelques jours. Que V. A. nous laisse conduire tout cela, elle aura contentement à la fin. M. de la Roussière luy dira tous les discours que nous eusmes ensemble; je me remets à luy de tout, car ils ne se peuvent escrire. Il me promit congé pour V. A. Elle peut venir, quand il luy plaira, sur cette lettre seulement, quand elle n'en auroit point d'autre, après avoir achevé toutes choses à loisir et sans rien précipiter. Mais mon advis est que V. A. aille à Narbone et y demeure jusque à ce que le secours de Salse soit pris ou failli, pour doner ordre à tout, et n'en estre ny plus près ne plus loing. Si la chose réussist, elle en aura beaucoup de gloire; si non, elle se remétera tousjours bien à la court, ayant fait tout ce qui dépendoit d'elle; Mr de Bulion est de cest advis et tous ses serviteurs, et faut absolument qu'elle le face pour se remètre bien. Elle pourra venir de là en Berry tout droit come de Tolose. Je la suplie de penser à tout ce que M. de la Roussière luy dira et faire cela. Je crois l'attaque par l'estang avec des petits vais-

seaux meilleure que l'autre, mais ce n'est pas mon mestier...

A. C.

RICHELIEU A M. LE PRINCE.

Ruel, 27 décembre 1639.

Monsieur, Aiant veu la lettre que Mr d'Espenan vous a envoyée, par laquelle il mande qu'il peut encore tenir plus d'un mois, j'ay creu qu'il n'y a rien qu'il ne fale faire pour le secourir. J'envoye Mr de Coaslin pour prendre part à la feste; j'escrits à Mr le mareschal de Schomberg comme il faut sur ce suject. Je vous conjure de rassembler tout ce que vous pourrez de trouppes, et quand il n'y auroit que six, sept ou huit mille hommes et deux mille chevaux, les ennemis estans affoiblis et abattus comme ils sont, c'est plus qu'il ne faut pour tenter un secours contre une armée presque ruinée. Il sera de vostre prudence de voir si vous y devez aller, ou si, aiant ramassé les trouppes qui se pourront, vous devez laisser faire Mr de Schomberg avec les autres chefs de l'armée, vous contentant d'estre à Narbonne pour faire fournir tout ce dont on aura besoing. Ceste occasion est nécessaire pour la France, pour vostre réputation et pour la satisfaction de vos amis. Elle peut réparer tous vos malheurs passez et vous remettre au plus haut degré de gloire que vous puissiez désirer. Monsieur de Noyers vous rend compte de tous ceux à qui il escrit pour vous assister et de tous les ordres que le Roy envoye de tous costez à cet effect. C'est ce qui fait, Monsieur, qu'il ne me reste qu'à vous conjurer de nouveau, comme je fais, de contribuer en ceste rencontre si importante pour toutes les considérations cy-dessus représentées... Mr de Noyers vous envoye le congé que le Roy vous donne. Si, après que vous aurez ou rassemblé les trouppes qui se pourront amasser ou donné les ordres pour ce faire, vous estimez à propos de vous en servir, laissant toute la charge de l'exécution à Mr de Schomberg, vous le pouvez faire.

et je vous conseille d'en user ainsy si vous cognoissez que le dit sieur de Schomberg le désire... A. C.

PERRAULT A M. LE PRINCE.

Paris, 14 janvier 1640.

D'aujourd'huy seulement on a commencé à publier que l'entreprise de Salces n'avoit pas réussy, bien que deux jours auparavant les courriers en fussent arrivés, à ce que l'on croit; cela destrompe beaucoup de monde des bruits qui ont cy devant courus sur ce subject, et je peux asseurer V. A. que tout le monde admire sa prudence de ne s'estre chargé de cette exécution et la loue haultement, comme au contraire on blasme ceux qui s'en sont voulu faire accroire et on les fait passer pour ce qu'ils sont véritablement. J'ay veu ce que V. A. a mandé à Mr Bachelier touchant cette entreprise, et si Mr le marquis de Coaslin veult dire la vérité des intentions de Mr d'Alluyn, je ne fais aucun doubte que cette affaire ne pèse puissamment sur quelq'un. On m'a asseuré que Grandmaison, secrétaire ancien de Mr de Schomberg, a esté mis dans la Bastille despuis mercredy dernier pour tout plein de concussions dont on l'accuse. Je m'en suis informé et un Mr de Rancé que j'avois prié de le sçavoir m'en a escript le billet que j'envoie à V. A. Coiffier, qui en a faict la capture, dict que c'est un cousin de Balthazar, mais qu'il ne sçait pas si c'est Grandmaison; je tiens pourtant la chose fort vraisemblable, et que cela pourra avoir grande suitte pour les horribles volleries qui se font en Languedoc.

J'ay veu Mr de Bordeaux qui baise très humblement les mains à V. A.; il est beaucoup mieux en apparence qu'il n'estoit, car on le renvoye sur mer, à ce qu'il m'a dit, avec une partie des trouppes qui doibvent hyverner en Guyenne, et l'on se veult servir de luy pour les affaires du clergé. Il doit conduire l'armée navale sur la mer Méditerrannée; il m'a dit que l'on estoit infiniment satisfaict des soings de V. A. en cette der-

nière occasion. Je l'entretins fort de toutes choses, sa pensée est que l'on n'approuvera pas que l'on n'aye rien faict par delà. Il me parla sur le subject d'une lettre que vous a escript Mr le Cardinal en faveur du thrésorier de la Saincte Chapelle de Bourges, dont il vous avoit aussy escript à la prière de Monsieur de Saint Marc (Cinq-Mars), et me dict là dessus que Vostre Altesse ne debvoit pas faire difficulté de favoriser le dit thrésorier en considération de Monsieur de St Aoust son frère, qui est fort bien par deçà et qui est entremetteur entre le Roy et le dict sieur de St Marc pour les choses que Sa Majesté lui veult faire dire, dont elle s'adresse à luy comme à une personne de confiance auprès du dict Sr de St Marc, envers lequel il a grande créance; et qu'oultre cette considération, quand vous ferez espérer cette faveur au dict sieur de St Aoust, qui vous en sera obligé, vous ne sçauriez désobliger personne, d'aultant que depuis on a changé l'ordre pour l'assemblée du clergé, laquelle se doibt faire sans aucuns disputes et sera seulement composée de ceux que le Roy mandera.

Il me confirma la mesme chose que j'avois ouy dire des petites mésintelligences presque continuelles qui arrivent entre le Roy et Monsieur de St Marc journellement. V. A. se peult remorer ce qu'elle a sceu autrefois de l'histoire d'Henry troisième, quand il affectionnoit Monsieur d'Espernon, et de sa conduitte quand il lui faisoit des présentz; tout cela se raccommode d'aultant plus facilement que Monsieur le Cardinal porte, comme V. A. se peult imaginer, les intérestz dudict Sr de St Marc; cela ne laisse point de donner du desplaisir à ses amis et serviteurs, et Monsieur de Bordeaux m'en parla avec beaucoup de ressentiment, n'estimant pas que cela puisse durer de la sorte, s'il n'y est apporté quelque modération.

. . . .

Mr Bourdelot fust disner il y a trois jours chez Mr de Villesavin, qui luy dict que le jour auparavant, estant à Ruel dans la chambre de Mr le Cardinal, une personne qu'il ne voulust

nommer a dict à Mr le Cardinal que les armées de France ou il y avoit tousjours plus d'argent estoient celles de V. A. et que rien n'y manquoit, et faisiez plus de despence que qui ce fust, sur quoy Mr le Cardinal respliqua que l'on le disoit, mais que cela estoit estrange, que vous ne le faisiez point paroistre. . . .

Le bruict de Paris est tousjours de la presse extrême où est M. de Longueville, et hier on vouloit qu'il se fust retiré à Metz. Les Suédois, à ce que l'on tient, ont esté battus en quelques rencontres, et Bannier contrainct de rétrograder. Les affaires d'Italie sont tousjours de mesme; on parle qu'il s'y fera cet esté un grand effort, et mesme que le Roy pourra aller à Lyon. Il n'y a personne qui ne juge que Salces a sauvé l'Italie et la Provence l'année dernière, et tout le monde en convient, sans les aultres advantages qu'en ont eu les affaires du Roy. Gaulthier assure que dans l'armée de Mr le comte de Harcourt, on disoit fort haultement que sans Salces il falloit se venir retrancher au mont Genesvre et à Montmélian. . . A. C.

MADAME LA PRINCESSE A M. LE PRINCE.

Paris, 3 février 1640.

Mon cher cœur, je vous ay mandé comme j'avés veu Mr le Cardinal et se qu'il m'avoit dit; il me samble que se qu'il disoit n'étoit pas avec tant d'égreur que ce qu'il avet dit à Mr de Némon et à la Rousière. Je cres qu'il avet seu la vérité de tout ce qui s'étoit passé par Mr de Coualin et par un paran d'Espenan. Il ne me dit jamés rien si se n'es que vous etiés malheureus; je ne l'ay poin veu depuis. Je luy dit tout se que je pus pour luy fère connétre vos servises pour le Roy et vostre afecsion pour luy; il me dit qu'il ne vous acusoit que de malheur et qu'il vous entretiendroit sur cela can il vous véra, an présance de Mr de Nemon. J'ay veu la fame de Chéré, je vous l'ai ausi mandé. L'intéliganse de Monsieur et de Mr le Cardinal continue tousjours, à ce que l'on dit. La Rène continue à avoir des maus

de cœur, l'on la croit asuréman grosse. Mr Perrault est malade d'un rumatisme depuis seinc jours avec la fièvre continue, il a été seigné set fois. Mr Guénault et Mr Bourdelot le voie avec soin, ils espèret que se ne sera rien, si plest à Dieu. Pour moy je vous assure que j'an feré avoir tout le soin que je pouré, comme je feré tousjours an toute les choses qui vous seront agréables. Je prie Dieu qu'il vous conserve, mon cher cœur; je vous donne mille bésers et bonjours..... Vostre fille vous bèse très humbleman les meins; vostre fils et elle se portet for bien; nous avons très grande impasiance de vous voir. Le balet de Mademoiselle continue tousjours; l'on dit que l'on l'ira danser à St Germein devan la Rène, par ce qu'elle ne pourra venir isi acause de sa grosèse.

Bachelier vous mandera le subjegt qui a fet mettre Mr Gomein dan la Bastille. Mr du Fargis et le Coudray-Montpensier an sont sortis à la prière de Monsieur; mes l'on les anvoie demeurer à Venie et défanse de voir Monsieur. Secaron l'apotre et Mr Léné on commandeman de sortir de Paris. . . A. C.

No VI

LIVRE III, CHAPITRE VI

1610-1642.

M. LE PRINCE A RICHELIEU.

Dijon, 11 février 1640.

Monsieur,

Avant que d'arriver à Paris j'ay désiré vous escrire la présente et avoir l'honneur de recevoir vostre responce.

Je m'asseure que si il vous a pleu de considérer toutes mes actions despuis que la bonté et justice du Roy me sortit du bois de Vincennes, vous confesserez que j'ay gardé le veu que je fis dans ce misérable lieu de ne me séparer jamais de mon devoir envers Sa Majesté et de demeurer inviolablement lié aux intérests de sa personne et de son estat, et je vous puis jurer que je n'ay pas seulement péché en une seule pensée contraire à cette résolution.

Après que, pour le salut de la France, Dieu eut inspiré le Roy de vous apeller dans son conseil et dans la principalle direction de ses affaires, mon premier mouvement fut de recevoir l'honneur de vous voir et entretenir et de vous faire clairement cognoistre mes sentiments, espérant qu'il me suffisoit pour estre aymé de vous de bien servir le Roy avec droitte intention.

Ayant eu une assez longue patience, enfin en l'année 1626 j'obtins le but de mon désir et vous fis une visite de six heures à Limours, où l'estime incomparable que je fis de vos procédés justes et courageux et toujours fidels me fit concevoir une admiration de vostre façon d'agir qui me fit constamment résoudre d'acquérir vos bonnes grâces, à quoy seulement je creus que deux choses m'estoient nécessaires, l'une de bien faire tousjours et sans relâche, et l'autre de vous honorer avec une affection continuelle et sans variation. C'est aussi ce que j'ay faict despuis, pouvant vous jurer avec vérité que mon cœur a esté net et sans tasche en l'une et l'autre de ces deux choses.

A cela le temps a adjousté milles obligations que je vous ay, desquelles la seule mémoire me rendroit ingrat si je ne vous en tesmoingnois d'éternelles recognoissances.

Vos actions, et dans leur conduite durant la paix, et dans leur générosité dans la guerre, et dans la justice à l'Estat premièrement, et dans la raison avec tous les corps et particuliers du Royaume, et ce autant que le bien public et le temps et

es affaires présentes le peuvent comporter, vous ont rendu dans la confession générale d'un chacun le plus grand et le plus pieux cardinal, le plus généreux général d'armée, le plus prudent conseiller et le plus savant et juste de tous les hommes, et vous ne cédez aucune de ses qualités à personne qu'à vostre maistre seul, soubs lequel et à l'exemple duquel vous avez estudié et exécuté tant de merveilles.

Ces raisons, l'estime que j'en fais, non vostre faveur ny vostre bonne fortune qui ne sont que le moindre prix de vos mérites, la récompense desquels vous ne cherchez qu'en la seule gloire de bien faire, m'ont despuis cinqt ou six ans fait désirer vostre alliance, et ay obtenu de vous qu'après en avoir parlé au Roy, qui l'agréa, vous me la promistes pour l'exécuter lorsque les aages seroient convenables. J'ay attendu ce temps avec impatience, et, puisqu'il est accompli, je vous suplie me faire l'honneur, avec la protection du Roy, que mon fils aisné recherche en mariage Mademoiselle de Brézé vostre nièce, et que le tout s'achève au plus tost et sans délay, mon aage me faisant désirer avant que mourir de voir mon fils marié, ma fille pourveue, et mon jeune filz, vostre fileuil, aux ordres ecclésiastiques où je le destine.

Pour cette fois je vous escris, mais si vous me faites l'honneur de m'accorder ma supplication, mon fils, qui brusle du mesme désir que moy d'avoir vostre alliance, vous escrira sur le champ et viendra dès le lendemain à Paris avec moy offrir son service à sa maîtresse. Je luy en ay parlé et ay eu de luy non-seulement les tesmoignages de l'obéissance qu'il me doibt, mais aussi de très grands de sa joie sur ce subjet.

Vous sçavez que ma femme a la mesme passion et elle le vous a dit. Ainsi toute ma famille vous en supplie très humblement et moy sur tous. . . . . A. C.

FILSJEAN[1] A M. LE PRINCE.

Paris, 14 février 1640.

Je me suis rendu dans Paris, suivant les ordres de V. A., le troiziesme avant midy; aussitost j'ay donné à Madame vostre lettre et, avant que luy dire ce que m'aviez ordonné, luy ay faict lecture de celle qu'escriviez à M. le Cardinal; elle m'a tesmoigné qu'en cela elle ne demandoit autre chose sinon que vous vinssiez à bout de vos désirs et que Monseigneur le Duc y trouvast de la satisfaction, puisque c'étoit une affaire pour le reste de ses jours, que pour elle elle n'y prétendoit aucun advantage : ce sont ces mesmes mots; elle me parla fort de la taille de Mlle de Brézé, petite au possible.

Incontinent après je me rendis chez Monsieur de Nesmond; je luy leu la lettre de M. le Cardinal et luy dis tout au long le subject de mon voiage, lequel il n'aprouva qu'autant que vous le désiriez, ne croyant pas que cela peust faire aucun effet, sachant par la bouche de M. le Cardinal mesme qu'il ne vouloit pour le présent conclure le mariage, Mlle sa nièce n'estant pas en estat de la consummation. Sans m'arrester à cela et sans luy en rien dire, je m'en allay chez M. de Bullion, lequel me dit qu'il n'aprouvoit en façon du monde ce voiage, que la lettre de V. A. estoit proprement une honneste sommation et moy un sergent que vous luy envoyez, que cela se devoit faire plus à loisir, qu'il falloit auparavant s'aboucher à M. le Cardinal sur tout ce qui s'est passé, et par après qu'on parleroit de mariage, que cela donneroit moyen de vous rendre de mauvais

1. Filsjean était d'Avallon et l'un des écoliers que M. le Prince avait pris autrefois à Bourges pour les attacher à sa personne. Il le fit capitaine de ses gardes. C'était un bon homme et de fidélité connue, dit Lenet; mais il avait élevé ses prétentions trop haut, jusqu'au grade de maréchal de camp, puis à la charge de gouverneur du duc d'Anguien. Il était devenu odieux à Mme la Princesse comme tous les domestiques de son mari qui ne lui rendaient pas compte de tout ce qu'il faisait.

offices en vostre absence, bref qu'en sa conscience il ne croioit pas que cette lettre se peust donner à M. le Cardinal dans la conjuncture de la cour, que pourtant je conférasse avec M. de Nesmond et que je retournasse le voir. Je raportay le tout à M. Perrault qui fut d'advis que j'accompagnasse M. de Nesmond chez M. de Bullion, ce qu'aujourd'huy nous avons faict et n'avons eu autre chose de M. de Bullion que ce que porte la lettre que M. de Nesmond escrit à V. A. de mot à mot.

Au retour de là, M. de Nesmond est venu chez M. Perrault, et ont creu, auparavant que de parler à M. de Chavigny et de pousser l'affaire plus avant, qu'il estoit expédient d'envoyer à V. A. l'advis de M. de Bullion, parce que M. de Chavigny ne se descouvriroit pas sur ce subject, estant à Monsieur, frère du Roy, ce qu'il est, particulièrement à cette heure qu'il est estroittement lié avec M. le Cardinal, et que, s'il venoit à me conseillier de donner la lettre à M. le Cardinal, se seroit désobliger M. de Bullion en la donnant, ou M. de Chavigny en ne la donnant pas.

J'ay pensé par l'advis de ces Messieurs que je ne pécherois pas. Je n'ay pas dit un mot ny fait un pas pour cette affaire que je ne l'aye communiqué à M. Perrault. Mon laquais va donc pour porter à V. A. tout ce que dessus, et raporter les ordres de ce qu'il luy plaira estre faict, lesquels j'attendray icy de pied ferme sans plus agir en cette affaire.

M. du Plessis Besançon m'a dit ce matin que V. A. estoit icy attendue, sans sçavoir pourquoy; que M. des Noyers luy ayant demandé quand vous viendriez et luy ayant respondu sur la fin de fevrier, M. des Noyers trouva le terme fort long; il m'a dit qu'il a escrit à V. A. tout au long. L'employ de Picardie est pour M. le mareschal de la Melleraye qu'on dit devoir attaquer Hayre. M. de Chaunes aura un camp volant là proche et M. le conte de Guiche pour lieutenant général. M. le mareschal de Chastillon va en Champagne, M. de Sourdis son lieutenant général, M. le marquis de Villeroy au comté de

Bourgogne, et M. de la Motte Oudancourt en Italie, pour lequel voyage il part dans peu de jours. Il m'a dit ne sçavoir qu'on parlast d'aucun employ pour V. A.

Je n'ay encore rien dit à Fichon pour les habits de Monseigneur le Duc ; V. A. en ordonnera comme il luy plaira. Fichon m'a dit qu'il seroit beaucoup pénible d'envoyer ces habits à Valery de vostre train et qu'il attendroit à Paris. A. C.

M. LE DUC A SON PÈRE.

Dijon, 11 mars 1640.

Despuis que je me suis donné l'honneur de vous escrire il ne c'est rien passé icy qui soit digne de vous estre mandé, sinon que hier M. le conseiller Jaquot a fait mettre en prison deus servantes et le coché de Monsr Girou [1] sans aucun arest du Parlement, et tout le monde croit qu'il a une commission de sûreté du Roy pour faire ce procès là. Je vous supplie très humblement me continuer l'honneur de vostre amitié. . . . .

A. C.

Vervins, 1er mai 1640.

J'ay esté ravy ce matin d'apprandre de vos nouvelles; je prie Dieu qu'il vous conserve tousjours en bonne santé. Nous sommes arivés aujourd'uy à Vervin, le dessin de Guise estant changé. L'armée se faict fort belle et nous entrerons vandredy prochain dans le païs ennemy; on ne dit point encore la place qu'on doit attaquer. Mr de la Mailleraie et MM^rs les officiers d'armée me font beaucoup d'honneur et ce matin Mr de la Mailleraie a diné avec moy. Je revins hier de Nostre Dame de Liesse où j'ay faict mes dévotions. Je ne manqueray de vous mander ce qui se passera. . . . A. C.

1. Voyez page 634.

Camp devant Charlemont, 14 mai 1640.

Je vous demande très humblement pardon si je ne me suis pas donné l'honneur de vous escrire plus tost; mais je n'ay pas peu trouver d'occasion de vous escrire pour ce que nous avons esté engagés dans le païs, en sorte que jusque icy il y a eu grand paine à passer. Nous partimes vendredi 4e de may avec l'armée de Vervins pour entrer dans le païs ennemy et venir camper à un petit lieu qui s'appelle Ennort (Anor), mais la pluie et la difficulté des chemins fut si grande qu'il nous fallu laisser le canon, les vivres, et tous nos équipages dans les bois; nous séjournames donc en ce lieu le samedy jusque à ce que tout fut arivé, et Monsieur le Mareschal partit avec M. le marquis de Coualin, quinze cent chevaus et quinze cent hommes de pié, sans canon ni équipage (j'y alay aussy), pour secourir Monsieur le comte de Guiche qu'on disoit estre en présance des ennemis, et il layssa l'armée sous la charge de Mrs de Gesvre, de Gassion et de la Ferté : l'orage et la pluie a continué avec une telle violence que ces Messieurs ont esté contrins à lesser le canon en France sous la conduite du dit sieur de la Ferté. Cependant nous avons joins M. de Guiche qui n'avoit point les ennemis sur les bras (et on n'en parle point ancore). Le dessein avoit esté d'ataquer Philipeville et Charlemont tou ensamble, mais le mauvais tamps l'a empesché; c'est pourquoy nous avons attaqué et pris un petit chasteau auprès de Charlemont qui se nomme Agimont, qui est un poste fort avantageus pour le siège de Charlemont, qui est une parfaitemant bonne place; je l'ay desjà recognue et vous en anvoiray le plan au plus tost. On commance à faire les lignes de circonvalation. Nous fumes hier en party, mais nous ne trouvames point les ennemis, qui sont fort foibles et ne se présantent point encore. Monsieur le Mareschal et tous ces Messieurs les mareschaux de camp me font beaucoup d'honneur; on me vouloit mettre des gardes devant mon logis, mais

je l'ay refusé. J'ay reconnu aussy Marianbour et Philippeville, je aschève d'ans faire les plans et je vous les anvoiré. . . .

A. C.

Camp d'Agimont, 21 mai 1640.

Suivant le commandemant que j'ay receu de vous, j'envoie M. de la Roussière à la cour pour asseurer Monsieur le Cardinal de mon service. J'ay aussy escry à Mademoyselle de Brézé; mais je n'avois point dessin que ledit sieur de la Roussière passât jusque à Paris; mais Monsieur de Maigrin m'a dit que j'obligerois extrêmement Monsieur le Cardinal si je l'anvoy à Mademoyselle de Brézé, ce que j'ay faict, croyant que vous le treuveriés bon. Pour des nouvelles, elles sont icy assés mauvais; nostre canon n'est point arivé à cause de la difficulté des chemins; les ennemis ont jeté depuis trois jours plus de cinq cent hommes dans la place; nos lignes sont quasy achevées, mais les tranchées ne sont pas commencées; il n'y a pas un brin de fourage pour nostre cavalerie, et les ennemis ont des garnisons qui troublent extrêmement nos convois; c'est pourquoy on tint hier conseil chés Monsieur le Mareschal qui demanda les advis par escrit à tout le monde pour les envoyer au Roy. Messieurs de Gesvres et de la Ferté ne s'y treuvèrent pas, parce qu'ils n'ont point encore joins l'armée. Luy, M. de Guiche et M. Gobelin intandant, furent d'avis de lever le siège et d'aller attaquer Marianbourg. Messieurs de Coilin et de Gassion furent d'avis de demeurer. Il me demanda mon avis, mais je m'an excusé. Je croy donc que au retour du courier qu'on a envoié au Roy, que nous levrons le siège et que nous irons attaquer Marianbour. . . .

A. C.

Camp de Boussu, près Mariembourg, 28 mai 1640.

Je croy que Monsieur de la Roussière vous a mandé tout ce qui s'est passé en son voiage, et comme Monsieur le Cardinal

l'a receu et qu'il ne l'a pas voulu laisser passer plus avant. Pour les nouvelles de cette armée, je vous diray qu'aiant quitté Charlemont nous sommes venus à Marieenbourg pour l'attaquer, mais que l'aiant recognu on a jugé qu'il estoit impossible de le prendre à cause des montagnes qui l'entourent et ne luy commendent pas; c'est pourquoy il eut fallu faire cinq ou sis quartiers. Monsieur de la Ferté a assiégé Simay (Chimay), qui n'est qu'à deus lieues d'icy; on a nouvelle que les ennemis marchent au nombre de dis ou douse mil hommes pour l'aler secourir, et nous partons ce soir pour les en empescher. Je vous anvoie le plan de Marienbourg; je n'ay pas peu marquer les montaignes à cause que le papier est trop court. Après la prise de Simay je croy que nous retournerons en France où nous ferons rafraichir les trouppes, et puis nous irons, comme je croy, dans l'Artois. Les Hollandois ont assiégé Bruge et Dame[1]; on dit que si ils prennent ces deux places, qu'ils seront maistres de toute la Flandre. Le jour devant que partir de Charlemont, le Roy envoya Sintou pour voir s'il estoit possible de l'assiéger, et en le menant recognoistre la plasse, un coup de canon de la place emporta la quisse du cheval de Monsieur le Mareschal et me jeta un gros morceau de sa cher sur une canne que je tenois à la main, et un aultre sur la celle de mon cheval. . . . . A. C.

LE CARDINAL DE RICHELIEU A Mme D'AIGUILLON.

(COPIE)

Soissons, 28 mai 1640.

Je prie Mme d'Aiguillon de dire à Mme la Princesse que Monsieur d'Anguien se conduit dans l'armée avec tout le tesmoignage d'esprit, de jugement et de courage qu'elle

1. Damme, bourg à 5 kilom. nord de Bruges.

sçauroit désirer. Il a esté depuis six jours tout couvert de sang d'un coup de canon qui emporta la fesse du cheval de Monsieur de la Melleraye, qu'il ne quicte jamais quand il faut aller en quelque lieu périlleux, quelque instance que Monsieur de la Melleraye luy en face. Elle se peut promettre toute sorte de contentement de ce Prince. Vous luy direz encores que la guerre ne l'empesche pas de songer à l'amour; il a sa maistresse et avoit envoyé un gentilhomme pour l'aller trouver, lequel j'ay arresté icy, me contentant de luy envoyer sa lettre, ce que j'ay faict . . . . A. C.

M. LE DUC A SON PÈRE.

Camp de Lavaqueresse, 5 juin 1640.

Je souhaiterois treuver plus souvent des occasions de vous randre mes devoirs et de vous mander des nouvelles de cette armée. Je vous mandé par ma dernière que Mr de la Ferté avoit attaqué Cimay et que nous partions pour aler empescher les ennemis de luy faire lever ce siège; mais ledit Sr de la Ferté prit la place deus heures devant que les ennemis arivassent, où il receut un coup de canon dans la quisse, si favorable qu'il n'an sera pas estropié. Deus heures après parut quatorse escadrons de Cravates, soutenus de deus mil hommes de pié, qu vinrent pour enlever le quartier dudit Sieur de la Ferté, qui pousèrent si vivemant nostre garde qu'ils entrèrent avec eus pelle mesle dans le camp; la cavalerie qui devoit la soutenir fuit aussy, mais deus régimans d'infanterie Irlandois firent leur descharge si appropos qu'il les arestèrent sur cul, puis les ranversèrent à coups de pique sur l'infanterie et ils se retirèrent: nous arivames là une demi heure apprès, mais ils estoient desjà retirés. L'armée va demin camper auprès de Guise (où je coucheray); elle y séjournera en attandant les ordres du Roy et on ne sçait pas encor ce qu'on fera. J'ay passé aujourd'huy à la Capelle; j'an feray le plan et je vous l'anvoiray, vous asseu-

rant que le plus grand bonheur que j'auray jamais au monde c'est quan je feray quelque chose qui vous sera aggréable...

A. C.

Guise, 6 juin 1640.

Aiant treuvé l'occasion d'un laquais que Mr de Maigrin envoie à Paris, je n'ay pas voulu manquer de vous asseurer de mon très humble service. L'armée est icy autour despuis quatre jours, et hier ariva un courier avec ordre d'y demeurer encor jusque à nouvel ordre du Roy. Mr de Gesvre est alé commander les troupes de Mr le comte de Guiche; Messieurs de Nemours et de Luines sont arivés. Je suis extrêmement en peine de savoir des nouvelles de vostre sancté, car il y a longtemps que je n'an ay receu aucune; je prie Dieu qu'il vous conserve tousjours et qu'il me rande digne de mériter vos bonnes grâces. Je vous envoie le plan de la Capelle. A. C.

Camp devant Arras, 19 juin 1640.

J'ay esté en de grandes inquiétudes jusque à ce que j'aie esté asseuré de vostre parfaicte sancté, car on m'avoit dict que vous estiés incomodé de vostre gravèle, mais maintenant je loue Dieu de ce que vous este gari. J'ay faict mettre au net à Duru les nouvelles de nostre armée, crainte que vous eussiés paine à lire mon escriture; je tascheray à faire le plan d'Aras, et je vous l'anvoiray. On vient d'avoir advis que Banier et Mr de Longueville ont gaigné une grande bataille contre Picolomini. J'anvoie La Roussière à la court pour sçavoir des nouvelles de Mr le Cardinal... A. C.

Camp devant Arras, 24 juin 1640.

Despuis ma dernière lettre escrite il ne s'est rien passé qui mérite vous estre mandé que le combat qui s'est faict aujour-

d'huy dont je vous envoie la relation. Mr le Mareschal ne cesse de m'obliger en tout ce qui peut et prand un soin très particulier de moy. Je suis à cet heure dans une grande affliction, qui est la perte du pauvre Mr le marquis de Gesvres et de Mr de Breauté, qui sont morts ou prisonniers, qui estoient tous deus de mes meilleurs amis...

Despuis ma lettre escrite je viens d'avoir avis que le marquis de Gesvres n'est pas mort, mais qu'il est blessé et prisonnier, et que Breauté est mort... A. C.

Camp devant Arras, 27 juin 1640.

Encor que je me sois donné l'honeur de vous escrire hier, je n'ay pas voulu manquer de vous asseurer de mon très humble service et vous dire qu'on a commancé aujourd'huy à jeter les bombes, et que dans trois ou quatre jours on ouvrira les tranchées. On eut hier advis que les ennemis avoit faict sortir sis mil hommes de la ville pour donner l'alarme au cartier de Mr le mareschal de la Mailleraie et à celuy de Mr de Chastillon, pandant que leur armée attaqueroit celuy de Mr de Ransault, ce qui a esté cause que nous avons esté toute la nuit sous les armes; ils n'y sont point venus; je croy que si ils y viennent ils seront bien batus... A. C.

Camp devant Arras, 30 juin 1640.

J'ay peur de me randre importun auprès de vous si je vous escris si souvant, mais je ne veus point manquer au commandemant que vous m'avés faict. Il ne s'est rien passé depuis mes dernière qui mérite vous estre mandé qu'une sortie que les ennemis ont fait aujourd'huy de 400 chevaus et quelque infanterie du costé de Ransault; mais ils ont esté repousés avec perte de quelques uns des leur...

Les tranchées ne sont pas encor ouvertes... A. C

Camp devant Arras, 4 juillet 1640.

J'ay receu celle que vous m'avés faict l'honneur de m'escrire, et m'estime trop heureus puisque il vous plaist me tesmoigner d'estre satisfaict de moy hors en quatre choses. Je vous puis asseurer que je tascheray de continuer les bonnes et me corriger des mauvaises, ausquelles je vous respondray. Pour ce qui est du jeu, je vous puis asseurer que je n'ay jamais joué gros jeu, et que ce que j'an ay faict que ça n'a esté que par compagnie; mais puisque vous me le deffandés, je ne joueray plus.

Pour ce qui est de la deppance, il est vray que j'an ay dict quelque chose à Damour, mais aussy j'avois esté si mal servi pandant deus mois qu'il ne se pouvoit rien voir de si estrange. Je vous puis aussy asseurer que je n'ay deffandu à aucun de mes jans de vous escrire et qu'au contraire je leur ay tousjours commandé de le faire. Pour mon logis, qui est à la portée du canon, il est vray que le canon y peut donner, mais j'ay faict faire un grand espolemant derrière qui le couvre tout à faict, et puis il n'y en a point dans le cartier qui soit plus esloigné que le mien, hormis celuy de Mons[r] de Gassion où il a donné desjà plusieurs coups de canon. Je sors présantemant de voir l'ouverture des tranchées qui s'est faicte si heureusement, tant du costé de Monsieur de Chastillon que du nostre, qu'il ny a eu personne de tué, quoy qu'on aie emporté un retranchemant et une esglise. On part demain pour aler à la guerre enlever deus ou trois cent chevaus des ennemis.

Je vous supplie très humblement me faire l'honneur de me croire quant quelqu'un vous fera quelque raport de moy, car la pluspart vous peuvent mander des choses fauces et j'aimerois mieus mourir que vous mantir. . A. C.

Camp devant Arras, 5 juillet 1640.

Je vous mandé hier que nous partions ce matin pour aler à la guerre, ce que nous avons faict avec douze cent chevaus

desguisés en fourageurs, croians que les ennemis nous viendroient charger, ce qui a assés bien réussy, hors l'impatiance de quelques capitaines; car les ennemis sont venus environ cinq cent chevaus pour nous charger; mais quelque uns des nostres ont faict sonner la charge à leur trompette devant que les ennemis aient esté engagés, ce qui les a faict arester; nous les avons néantmoins poussés plus d'une demie lieue, et sans une ravine je croy que nous les ussions taillés en pièces; nous avons pris quelque prisonniers et n'y avons perdu personne. J'avois oublié de vous mander que Mr de Ransaut, il y a quatre jours, apprès avoir faict desbouché, a attaqué une chapelle qui est quasy sur la contrescarpe du fossé, qu'il prit et y tua quelque trante ou quarante des ennemis; mais il y fut blessé de huit ou dis coups dont il ne moura pas, à ce que m'a dit M. de Monstroeil. Le sieur de Lucinet, lieutenant coronel du régiment de Champagne, a esté tué aujourd'uy d'un coup de mousquet dans la tranchée. Avant hier il arriva un convoy qui aporta des vivres pour un mois pour les deus armées, 26 pièces de canon et toutes les munitions. On dit que le convoy coûte au Roy un milion d'or, et que c'est le plus grand qui eut esté faict en France... A. C.

Camp devant Arras, 15 juillet 1640.

Despuis ma dernière je n'ay peu treuver d'occasion de vous rendre mes debvoirs par ce que il n'y a point eu de convoy. Nostre siège va fort bien et nous sommes à dis pas du chemin couvert de nostre costé, et de celuy de Monsieur de Chatillon à 20. Les ennemis firent une sortie, il y ut mercredy huict jours, sur le régiment de Navaro, d'environ cinq cent hommes, et firent fuir nos travailleurs et tuèrent environ 20 hommes des nostres; mais ils furent repousés avec perte de plus de 20 des leurs, et des prisoniers raportent qu'il y en a eu plus de 40 blessés; despuis ils sont sortis deus ou trois fois, mais ils n'ont rien faict. On a esté obligé de couper la quisse à Mr de Ran-

sault à cause de ses blessures, mais il n'an moura pas. L'armée des ennemis, commandée par le Cardinal Infant, le duc de Lorayne, dom Philippe de Silve, Cantelme, le comte de Bucoy, Bec et Lamboy, et composée de 20 mil hommes, est venue prandre son poste au mont St Esloy, qui n'est qu'à demie lieu du camp, et est venu taster nos lignes; mais, nous aiant veu bien disposés à les recevoir, elle n'a ausé nous attaquer et s'en est allée à Aubigny et à Bar pour couper nos vivres; mais je croy qu'ils ne laisseront pas de venir, car Monsieur de la Ferté-Imbau a plus de douze mil hommes de pié et trois ou quatre mil chevaus, qui passera avec ce que nous pourons envoier au devant malgré les ennemis; il nous doit amener pour plus d'un mois de vivres et nous en avons encore pour quinse jours. Je croy que, le convoy arivé, Aras ne tiendra pas huit jours à moins que d'une bataille, mais je croy que nous la gaignerons, car nos trouppes sont les meilleures du monde... A. C.

Camp devant Arras, 19 juillet 1640.

Je croy estre obligé de vous donner advis d'un combat qui s'est donné aujourd'uy de peur que vous ne soiés en peine. Le Roy résolu de nous envoier un petit convoy, devant que faire partir le grand, de deus cent charettes et accompagné de quatre à cinq cent chevaus et de deus cent hommes de pié, qui se devoit treuver à un village qui se nomme Rauls[1], à la pointe du jour. Mr le Mareschal partit donc hier à huit heures du soir pour l'aler recevoir avec trois mil chevaus et ariva devant jour à ce village; mais n'antandant aucune nouvelle du dit convoy, il s'avança jusque une lieue et demy audelà sur le chemin, où il a rencontré trois mil chevaus des ennemis qui attendoient le dit convoy, qu'il a chargé si appropos que nous les avons tous deffaicts après avoir esté meslés plus d'une

1. Rœux, 10 kilom. est d'Arras.

demie heure avec eus. Monsieur le Mareschal y a faict des merveilles et s'est meslé plusieurs fois; Messieurs de Nemours, Luines, Guiche, Gransé, Vatimont, Marolle et plusieurs autres officiers et volontaires s'i sont signalés. Nous leur avons tué plus de cinq cent hommes et entre aultres le comte de Bossu, et pris le marquis de Varanbon et plusieurs autres officiers. J'ay grande obligation à Monsieur le comte d'Estin, car jamais il ne m'abandonna, Messieurs de Maigrin, de la Roussière et Francine aussy. Nous y avons perdu quelque cinquante hommes et quelques officiers et volontaires. Après le combat achevé on a demeuré plus de cinq ou sis heures à attendre des nouvelles du convoy, et mesme at on envoié au devant, mais on en a eu aucun advis; c'est pourquoy, aiant jugé que peut estre il avoit eu advis des ennemis et qu'il n'estoit pas party de Péronne, nous nous en sommes revenus; mais quelque tamps après on nous a dit qu'il avoit esté deffaict par quelque troupes des ennemis raliés qu'il ont rencontré sur le chemin du lieu du combat à Péronne. A. C.

Camp devant Arras, 3 août 1640.

Je croy que vous me ferés bien l'honneur de me pardonner si je ne vous ay pas randu plus souvent mes debvoirs; mais le Cardinal Infant en a esté cause, car il nous a coupé le chemin Je vous envoie la relation du combat d'hier comme je l'ay veu, et ne vous l'anvoie pas escrite de ma main parce que je suis extrêmemant las d'avoir couché cinq nuis sur la terre derrière les lignes en attandant tousjours bataille, et d'avoir esté au devant du convoy et d'avoir esté armé durant cinq heures qu'a duré le combat; mais je l'ay dictée à Duru comme je l'ay veu. Je vous anvoiray le plan d'Aras au plutost...

J'ay receu une extrême joie d'avoir appris l'estat de vostre sancté et vous puis asseurer que je feray mon devoir pour faire observer vos ordres.

J'ay creu que vous ne trouveriés pas mauvais que je donne

une chambre à Messieurs de Vandosme qui sont arivés avec le convoy et qui s'en retournent demain... A. C.

Camp devant Arras. 8 août 1640.

Je croy que je ne vous sçaurois donner une plus aggréable nouvelle que celle de la capitulation d'Aras; ils viennent d'envoier présentement un tambour pour demander à capituler; ils envoiront bientost leurs ottages. Dès que nous serons dedans, je vous en manderay touttes les particularités et envoiray la Roussière m'en resjouir avec Monsieur le Cardinal...

J'escris en diligence, car Monsieur de Choupe s'en va partir.

A. C.

Camp devant Arras, 9 août 1640.

C'et à cet heure que je vous puis assourer de la prise d'Aras, car la capitulation a esté signée et arestée ce soir, et demain à huit heures nous entrerons dans la place ; nous avons les otages de part et d'aultre. Le Cardinal Infant a voulu secourir aujourd'uy la place et s'est venu mettre en bataille à l'avenue de nos lignes; mais nous aiant treuvé près à le bien recevoir, il n'a osé nous attaquer et s'est retiré. Outre cela Mr du Halier est revenu avec dis mil hommes. Je vous anvoiray demain copie de la capitulation... A. C.

Camp d'Arras, 10 août 1640.

J'envoie Monsieur de la Roussière à la court pour asseurer Mr le Cardinal de mon très humble service et pour me resjouir avec luy de la prise d'Aras. Nous sommes entrés aujourd'huy dans la place, et y avons chanté le Te Deum. Les habitans tesmoigne estre assés contans. Je vous en anvoiray le plan au plus tost, mais je désire qu'il soit fort exact; c'est pourquoy j'ay

tant tardé. Mr le Grand Maistre me vouloit renvoyer à Amiens, mais je n'ay pas voulu y aller que je n'ai receu vos ordres...

A. C.

Camp d'Arras, 18 août 1640.

Le mescontentement que vous tesmoignés par vos lettres m'est si fort sensible que je ne puis vous l'escrire. Mr Damour ne sçauroit nier que je ne luy aie dit plus de sis fois de garder vos ordres ; si on ne les a pas gardé, il fault, s'il vous plaist, qu'il vous die qui l'en a empesché. J'aimerois mieus mourir que de vous desplaire, et je veus randre à vos volontés le mesme respect que je rends à celles de Dieu. Je ne sçay pas qui empesche le père Meugnier de vous escrire, mais je suis bien asseuré que je ne luy ay pas dit un seul mot sur ce subject là. Mr de Maigrin croiant tomber en quelque grande maladie partit avant hier d'icy dans mon carosse. Mr des Noiers ariva icy hier, qui a aporté le congé de Mr le Mareschal qui s'en doit aler dans deus ou trois jours. Mr le Cardinal et Mr de Chavigny m'ont mandé que je m'an alasse avec luy ; mais je ne sçauray que devenir quant le Roy partira d'Amiens, qui sera dans peu, si vous ne me faicte l'honneur de me le mander. J'attendray l'honneur de vos commendements à Amiens... Le bruit court que le Roy s'en va à Tours... A. C.

Amiens, 21 août 1640.

J'arivay hier icy avec Monsieur le Grand Maistre ; je m'estois mis dans son carosse, à cause que le mien avoit amené Monsieur de Maigrin qui estoit malade. Je voulois aler dessendre chés Monsieur le Cardinal, mais mon dit Sieur le Grand Maistre ne voulut pas et nous mena, Messieurs de Nemons, de Luynes et moy, chés le Roy qui nous receut fort bien et me fit de grandes caresses et me tesmoigna estre satisfaict de moy. De là nous nous an alasmes chés Monsieur le Cardinal qui me fit aussy

beaucoup d'honneur et de civilités, et me dit qu'il estoit satisfaict de moy et qu'il croyoit que vous le seriés aussy; il me parla fort du siège et m'an demanda forces choses ausquelles je lui respondi du mieus que je peu et luy dis que j'avois de grandes obligations à Monsieur le Grand Maistre et luy dis de grands biens de luy. Après il me demanda si vous viendriés bientost isy et ce que je ferois; je luy dis que je croyois que vous et moy ferions tousjours ce qu'il voudroit. Puis je luy demanday des nouvelles de Mademoyselle de Brézé; il me dit qu'elle se portoit bien et que je luy fesois de l'honneur de me souvenir d'elle. Apprès je m'an alay; il me voulut reconduire, je le priay de n'en rien faire, il n'an fit rien aussy. Ce matin j'ay esté voir Monsieur de Chavigny et luy ay dict tout ce que vous aviés dit à Monsieur Figeant de me dire; il m'a dit qu'il en parleroit à Monsieur le Cardinal, lequel j'ay veu ce matin, et il m'a dit qu'il faloit que je vous alasse treuver. Je ne manqueray donc pas de partir vendredy pour avoir l'honneur de vous voir à Vallery, qui est la chose du monde que je souhaitte le plus. J'ay aussy esté ce soir pour voir Monsieur le Cardinal, mais il estoit au lit...

Je n'ay pas voulu faire partir M. de la Roussière que je n'aye sceu ce que Monsieur le Cardinal vouloit que je fasse. J'escriray aujourd'huy à Mademoyselle de Brézé et à Madame Boutillier...

A. C.

Crépy, 29 août 1640.

Je suis si aise d'avoir bientost l'honneur de vous voir que je ne vous le puis exprimer. Monsieur le Cardinal me commanda d'aler vous treuver et me dit de vous dire qu'il estoit vostre serviteur; il me pria de disner avec luy et apprès disner m'entretint fort longtemps et me dit qu'il vouloit doresenavant vivre en liberté et sans cérémonie avec moy. Le Roy me tesmoigna aussy beaucoup d'affection. J'espère estre à Valery mardy, où j'attendray l'honneur de vos commandements... A. C.

Dijon, 5 novembre 1640.

Je receus hier de vos nouvelles qui me resjouirent extrêmement, car j'appris que vous estiés en parfaicte sancté. J'ay faict la St Hubert à Plombierre [1] où j'ay pris un serf. Je prie Dieu qu'il vous ramène bientost en ce peis icy en parfaicte sancté... A. C.

Dijon, 12 novembre 1640.

Je receus hier une lettre de monsieur du Halier, par laquelle il me prioit de donner attache pour faire entrer le régiment de Fittingof aus Ricés et celuy de Fisvilain à Chastillon, ce que j'ay fait; mais il m'en demandoit encore pour deus aultres qui ne sont point sur l'estat du Roy; c'est pourquoi je luy ay anvoié copie de l'estat du Roy et luy ay mandé que, n'aiant point d'ordres du Roy, je ne pouvois pas lui donner attache. J'ay veu aujourd'huy monsieur Milliore qui m'a dit que monsieur le Chancelier avoit fait un arrest contre monsieur Giroux [2], par lequel on luy ordonoit de porter respect aux commisaires, de ne rien dire d'innutile dans ses responces, et, à cause que la consiergerie n'estoit pas seure, on l'anvoioit dans le chasteau de Dijon. J'attans icy monsieur de Villeroy aujourd'huy ou demain...

A. C.

1. Près de Dijon.

2. Le 6 septembre 1638, à huit heures du soir, P. Giroux, président à mortier au parlement de Dijon, assassina Ph. Baillet, président à la chambre des Comptes, qu'il avait attiré chez lui par un rendez-vous. Telle était la crainte qu'inspiraient la situation et le caractère du meurtrier, que la mère du président Baillet n'osa porter plainte au sujet de la disparition de son fils avant le 5 mars 1640. Giroux protesta violemment; il alla jusqu'à menacer les témoins; mais le 30 octobre 1640, l'ordre fut donné de le conduire au château de Dijon, et, après une instruction qui dura plus de deux ans, il fut condamné à mort et exécuté le 8 mai 1643, cinq ans après son crime.

Dijon, 19 novembre 1640.

Je receu il y a trois jours une lettre du Roy pour faire recevoir Mr Giroux dans le chasteau, ce qui fut fait le jour mesme. Mrs du Parlement l'anvoierent en carosse avec quatre huissiers. Il y a un ordre du Roy pour faire entrer un régiment à Chalon, un aultre à Chatillon, et la compagnie de Mr d'Angoulesme à Mascon : je n'ay peu refuser mon attache. Je vous supplie me mander s'il vous plaist de les changer, et aussitost j'exécuteray vos volontés... A. C.

Dijon, 25 novembre 1640.

Il y a trois jours que Mr le marquis de Villeroy ariva en cette ville, et aussitost j'assemblay Mr d'Orgère et Mr le premier président pour donner les ordres du quartier d'hiver, que j'ay dit à Mr Girard de vous envoyer. Mr de Maigrin m'a proposé d'envoier quelqu'un à Mlle de Brésé, qui est à Bourbon, pour l'asseurer de mon service. J'ay résolu d'y envoier dans un jour ou deus, mais je ne sçay encore qui j'y envoieray si je ne prie Mr de Chamarande, qui est capitaine au régiment de mon frère, d'i aler; il m'a prié de vous escrire pour son frère qui est lieutenant de défunt Mr de Bonvert, affin que vous luy donniés la compagnie; tous ceus du régiment disent qu'il est fort honeste garson. Mr le comte de Coumarin nous a priés, Mr de Villeroy et moy, d'aler souper chez luy à Coumarin et demain coure un serf dans la forest d'Estain ; mais j'ay bien peur que le mauvais temps ne nous emposche de coure; je reviendray icy après demain et Mr de Villeroy s'en irat à Paris... A. C.

Dijon, 3 décembre 1640.

J'ay veu par la lettre que vous avés escrite à monsieur Girard que vous estiés fasché de ce que j'ay donné le bouguet à monsieur de Ste Frique; ce n'a esté que par la prierre que men

a faicte monsieur de Meigrin, lequel ne l'a point eu du tout; et j'ay faict discontinuer ce bouguet parce que j'ay creu que vous ne le treuviès pas bon. Je vous supplie très humblement de croire que je tascheray d'aler tousjours au devant de vos volontés... A. C.

Dijon, 10 décembre 1640.

Je croy estre obligé de vous donner advis comme que Mr de Chavigny vint hier me voir et me dit qu'il me vouloit dire quelque chose d'importance, qui est q'un gentilhomme luy avoit mandé que le bruit couroit que je n'avois point d'inclination pour Madamoyselle de Brésé et que j'avois aversion à ce mariage et qu'on remarquoit beaucoup de mélancolie sur mon visage, et partant qu'il le prioit d'y prendre garde. Je luy respondit que c'estoit un meschant homme celuy qui luy mandoit cela et tous ceus qui faisoient courre ces faulx bruits, et que je tenois à grand honneur et faveur ce mariage, que c'est la chose du monde que vous et moy souhaittons le plus, au reste que tous ceus qui faisoient courre ces bruits là estoient vos ennemis et les miens, que bien loing d'estre mélancolique que je n'avois jamais esté si gay. Il me demanda là dessus s'il estoit vray qu'on faisoit sortir M. de Vitry de la Bastille pour commander l'armée du Comté sous moy cette année prochène. Je luy dis que je ne prétendois point pour tout à cet honneur là et que cela despandoit de Mr le Cardinal. Il me dit aussy que on avoit fait courre un méchant bruit que je n'avois point veu Mr le Cardinal au retour de l'armée, mais qu'il sçavoit bien qu'il estoit faulx; je luy dis que ses semeurs de mauvais bruicts estoient des méchants et que jamais je n'avois tant esté carésé de Mr le Cardinal qu'an ce temps là. Je vous supplie très humblemant de me mander ce qu'il vous plaist que je fasse si cet homme me revient treuver avec des advis pareils, désirant toute ma vie me conduire par vos ordres et garder tousjours vos commandements... A. C.

Paris, 11 avril 1641.

Je n'ay peu attandre davantage sans vous assourer de mon très humble service et sans vous dire que, Dieu mercy, je suis gary parfaictement, qui me reste seulement une foiblesse aux jambes, laquelle je croy bientost chasser. Aussy tost qu'elle sera passée, j'iray à Ruel où je tascheray de me comporter suivant vos conseils, qui me seront toute ma vie une loy que je garderay inviolablement... A. C.

MADAME LA PRINCESSE A M. LE PRINCE.

23 avril 1641.

Mon cher cœur, s'et à set heure que, par la grâse de Dieu, vostre fils est antiereman guéri et est an sa parfète gaieté. Il se lève le matin et ne se couche c'après avoir soupé. Nous ne vous avons osé mander la pène où nous avet mise l'abateman où il a été dis ou douse jours; mais asteure qu'il est pasé et qu'il est an son naturel, nous vous suplions de n'an estre plus an pène; il fect venir tous les jours les comédiens jouer devan luy, à coy il prant un très gran plésir. Mr le maréchal de Brésé l'a veu, qui est ravi de le voir an si bon estat; mon fils a eu ausi une extrême joie de le voir; il ne s'et jamés veu tan de carèses de part et d'otre. Mr le Maréchal a veu les carèses que vostre fils fet à sa fame et la familiarité qu'ils ont ansamble; elle fut ambraser son mari devant son père qui an eut une joie extrême. L'on tient pour asuré que Mr le Conte, Mr de Guise et Mr de Bouillon ont siné leur trété avec les Espagnols. Mr le conte de Guiche est parti et Mr de la Mélerée part dans peu de jours. Vos filles sont en parfète santé, je crois qu'elles vous écrivet; pour le petit, il est un peu anrumé et sela luy donne un peu d'émosion, mes j'espère que se ne sera rien que rume, s'il plest à Dieu... A. C.

M. LE DUC A SON PÈRE.

Paris, 25 avril 1641.

Encore que je me sois donné l'honneur de vous escrire hier, je n'ay pas vouleu pourtant manquer de vous donner advis comme quoy j'ay quité aujourd'huy le let d'annesse et que je seray demain purgé pour la dernière fois. Mon petit frère s'est treuvé un peu indisposé ses jours icy, mais les médecins asseurent que ce ne sera rien. Le père Mugnier et Mr Pérot m'on dit que Mr le Cardinal s'estoit plaint que vous m'aviés dit que Mr de Meigrein ne dureroit guère et que vous en estiés en peine; je vous puis asseurer que je n'an ay jamais parlé à personne; si il me le demande, je luy diray que jamais vous ne m'en aviés rien dit. A. C.

Paris, 3 mai 1641.

J'ay receu la lettre que vous m'avés faict l'honneur de m'escrire, avec grand contantement d'apprandre l'estat de vostre parfaicte santé; pour la mienne, elle est parfaictement bonne, Dieu mercy. Je fus hier voir Monsieur le Cardinal à Ruel, lequel me tesmoigna beaucoup d'affection, et pour l'affaire de Mr de Meigrin il parut estre fort en colère contre Damour, mais je jugé bien par ses discours que monsieur de Salvert pouroit faire sa pais avec le temps. Je le suppliay de me donner d'aultres en leur places et d'ordonner ce qui luy plairoit que je fisse, soit pour aller à Ruel demeurer, soit pour le suivre à la campagne. Il me dit qu'il véroit avec moy cœus qu'il me donneroit quand je serois à Ruel, et que j'y pouvois venir demeurer quant il me plairoit, que ma chambre estoit preste, et qu'il vouloit vivre familièrement et sans contrainte; je l'an conjuray et pris congé de luy. Il me demanda de vos nouvelles et me commanda de vous asseurer de son service, et me dit qu'il véroit, quand je serois à Ruel, si je serois assés fort

pour le suivre ; il m'a donné une pere d'armes parfaictement belles. J'ay dit à monsieur Pérot quantité d'aultres petites particularités qui m'a dit qui vous mandera... A. C.

Paris, 19 mai 1641.

Despuis que je n'ay eu l'honneur de vous escrire j'ay esté à Ruel, où Monsieur le Cardinal m'a faict fort bonne chère et m'a tesmoigné beaucoup d'affection. Les affaires de Sedan s'eschauffent extrémement, et je crois qu'on pouroit bien attaquer Sedan si on est assés fort. Monsieur le Gran Maistre se plaint extrêmement de ses trouppes et on dit que son armée, qu'on croioit estre de quarante mil hommes, n'en est pas de vingt mille. Monsieur le Cardinal m'a renvoié en cette ville pour me faire purger et saigner, par l'advis des médecins qui ont jugé appropos que je prisse du let d'anesse pour quelque temps. Cela ne m'enpeschera pas de suivre Monsieur le Cardinal, car je me porte, Dieu mercy, parfaittement bien... A. C.

Paris, 25 mai 1641.

Je vous demande très humblement pardon si je ne me suis pas donné l'honneur de vous escrire par le dernier ordinaire, et vous dire comme quoy Monsieur le Cardinal m'a commandé de partir demin pour aler à Merlou et y séjourner huict jours, pendant lequel temps je me feray purger, et l'aler treuver à Abeville ; je vous randerai comte exactement de tout ce qui se passera... A. C.

Merlou, 28 mai 1641.

Le désir que j'ay de vous plaire faict que je ne veus laisser passer aucune occasion sans vous randre comte de toutes mes actions. Je partis de Paris dimanche dernier et suis venu icy pour me purger, ce que j'ay faict aujourd'huy, où je séjourneray encore sis jours par le commendement de Mr le Cardinal, et

puis je m'en iray le treuver. Je tascheray de me si bien comporter, soit à la cour ou à l'armée, que je ne vous donneray aucun subject de mécontentement et que vous me continuerés tousjours vostre amitié... A. C.

Abbeville, 6 juin 1641.

Despuis que je ne me suis donné l'honneur de vous escrire je suis arrivé à Abeville, où j'ay treuvé le Roy, qui se porte bien et est guéry de ses gouttes. Mr le Cardinal se porte fort bien aussy et m'a faict fort bonne chère, et m'a dit qu'il pranderoit soint de moy, et que, si je vivois bien avec luy, qu'il me feroit du bien. Je me donneray l'honneur de vous mander ce qui se passera à la cour et à l'armée, où j'iray dans sept ou huict jours. La sirconvallation est achevée et on croit qu'on ouvrira les tranchées dès que le convoi qui est parti aujourd'huy sera arivé. La nouvelle est venue que Piccolomini avoit esté deffaict par Banier et qu'il avoit perdu son bagage et son canon. Je croy que vous saurés comme quoy la princesse Anne s'est sauvée à Besançon; l'affaire de Sedan est tousjours aux mesmes termes. J'ay encore parlé aujourd'huy de l'affaire de Monsieur de Chouin à Monsieur des Noiers qui m'a donné bonne espérance, et je croy que demain nous achèverons de la faire, car il m'a dit qu'il falloit que j'en parlasse à Monsieur le Cardinal et qu'il s'y treuveroit; je vous en manderay l'issue... A. C.

MADAME LA DUCHESSE A M. LE PRINCE.

14 juin 1641.

Je soueste d'avoir autant de bonneur comme j'ay de volonté pour vous pouvoir obliger à me continuer l'honneur de vos bones gràse; je vous suplie très humblemant de croire que je feré toute ma vie toutes les chose que je crairé qui vous pouron estre agréables pour me les conserver. Je ne vous puis dire

combien je tiens cher l'honneur que vous m'avés fait de m'escrire ; je vous en orois plustost remercié sans la crainte que j'é heue de vous importuner. Je vous diré, Monsieur, que Monsieur mon mary est en très bonne santé, il est auprest du Roy, j'en reseus hier des nouvelles. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous conserve tous deux, et qu'il vous ramène avec autant de contantement que le désire... A. C.

M. LE DUC A SON PÈRE.

Abbeville, 21 juin 1641.

Je vous demande mil pardons si je ne me suis pas donné l'honneur de vous escrire plus souvent et vous rendre comte de ce que vous m'aviés commendé Je vous diray donc que pour ce qui est de l'affaire de S[t] Jean de Losne, on en a point du tout parlé, et c'est une fausse nouvelle qu'on vous avoit dicte. Pour ce qui est de celle de Bourg, elle est en si bons termes que Monsieur de Chavigny n'a pas jugé appropos de donner les lettres que vous escriviés à Monsieur des Noiers, lequel me dit encore hier que l'affaire sera bientost faicte ; j'an ay aussy parlé à Monsieur le Cardinal qui m'a dit qu'il la croioit juste et qu'il feroit tout ce qu'il pouroit auprès du Roy pour cela, et que la pansée venoit du Roy et non d'un aultre. Je pars présentement pour aler à l'armée et le sieur de Choin demeure icy, attendant ses expéditions. Messieurs des Noiers et de Chavigny m'ont promis d'ans prendre soin. Je ne manqueray de vous mander tout ce qui se fera... A. C.

Camp devant Aire, 3? juin 1641.

Je suis extrêmement fasché qu'il ne se rencontre pas icy tant d'occasions que je souhaitterois de vous asseurer de mon très humble service. Je vous puis asseurer que je n'en perderoy aucune de vous mander ce qui se passera.

Je partis mécredy au soir de Hédin et arrivé au camp à huict heures du matin, sans aucun rencontre d'ennemis. Monsieur le Mareschal vint à deus lieues des lignes au devant de moy avec mille chevaus. La ligne de circonvallation est achevée et la meilleure qui ait jamais esté, car outre que les fossés soit de douze pieds, ils sont pleins d'eau quasy partout, frésés et palisadés. Nous nous logames hier sur le bord de la contrescarpe de la grande demie lune et en avons desjà pris une petite, et avons esté repoussés d'une aultre. Jamais jens ne se sont mieus deffendus et la place est la meilleure que j'aie jamais veue; je tascheray de vous en envoier le plan. Monsieur le Cardinal Infant est campé à la portée du canon de nos lignes, le Lis entre deus, qui est une petitte rivière. Je ne crois pas qu'il ose nous attaquer, car outre que nos lignes sont fort bonnes et que nostre armée est fort belle, la siène n'est pas plus forte de trèze à quatorze mil hommes. Ils se sont desjà présantés, mais ils n'ont osés nous attaquer. J'espère que dans quinze jours ou trois semeines nous entrerons dans la place. Monsieur le Cardinal m'a donné auprès de moy un gentilhomme qui se nomme Monsieur de Tourville, que je treuve jusque icy bien honeste homme. Je vous supplie de croire que je feray les choses que vous m'avés commandées par vostre lettre...

A. C.

M. LE DUC AU CARDINAL DE RICHELIEU.

Camp devant Aire, 30 juin 1641.

Je serois bien ingrat de l'honneur que vous m'avés faict et de celuy que me faict Monsieur le Mareschal tous les jours en vostre considération, si du moins je ne vous en remercioi très humblement, puisque je ne puis treuver d'aultre occasion de vous tesmoigner par mes services le resentiment que j'en ay. Je vous supplie donc très humblement de croire que je

suis tout à vous et que je ne souhaitte rien tant au monde que la continuation de vos bonnes grâces. . . . .

Monsieur de Tourville est à cette heure auprès de moy, qui est fort honeste homme; je vous supplie de croire que je l'aimeray extrêmement et que je tascheray de me corriger de touttes les choses dont vous avés eu la bonté de m'advertir.

C. P.

M. LE DUC A SON PÈRE.

Camp devant Aire, 5 juillet 1641.

La crainte que j'ay que vous ne soiés en peine de moy (et cognoissant l'affection que vous me faictes l'honneur de me porter) faict qu'encore qu'il ne se soit rien passé de considérable en ce siège qui mérite vous estre mandé, je ne laisseray pas pourtant de vous escrire pour vous asseurer de ma parfaicte sancté et de mon très humble service.

Nous fismes jouer hier un fourneau sous l'une des petites demie lunes, que nous prismes, et fismes un pont de facines pour aler à la grande que les ennemis nous ont brûlé; nous espérons pourtan demin ou après demin d'ans prendre encore une petite, et nous attacher à la grande, pendent que Monsieur le comte de Guiche avancera son travail vers la contrescarpe du bastion. Les ennemis sont campés au mesme lieu à la portée du canon de nous et on escarmouche touts les jours; ils ne tesmoignent pas grande résolution et je croy qu'ils ne nous attaqueront pas; je vous manderay tout ce qui se fera...

A. C.

Camp devant Aire, 13 juillet 1641.

Je croy que vous saurés desjà la nouvelle de la deffaite de M. le mareschal de Chastillon et la mort de M. le Comte; c'est pourquoy je ne vous en mande point les particularités. Je vous

diray seulement une nouvelle qui vous affligera asseurément, qui est la blessure du pauvre M. le marquis de Coualin, qui fut hier blessé d'un coup de mousquet dans la tranchée par la teste. On le doit trépaner aujourd'huy, je croy qu'il aura bien de la peine à en réchaper. Il n'i a icy point d'aultres nouvelles. J'envoie M. de Beauregart à la court pour tesmoigner à M. le Cardinal le desplaisir que j'ay de la blessure de M. le marquis de Coalin.

A. C.

Camp devant Aire, 18 juillet 1641.

J'ay receu les lettres que vous m'avés fait l'honneur de m'escrire et me resjouis extrêmement des heureus succès que vous avés eu dans le Roussillon. Je prie touts les jours Dieu qu'il vous conserve vostre sancté; pour moy je tascheray d'exécuter ce que vous m'ordonés et de ne vous donner aucun subject de mescontentement. Nous avons pris la demie lune et toutte la contrescarpe, et sommes absolument maistres des dehors; il y eut combat à la prise de la demie lune, où M. de Pont Chasteau fut blessé avec plusieurs de ses officiers.

Nos mineurs sont maintenant attachés aus deus bastions, ce qui nous faict espérer d'estre dans huict jours maistres de la place, qui est sans difficulté une des meilleures places du monde; les ennemis ne se deffendent plus si bien qu'ils fesoint; leur armée est tousjours au même lieu...

Hier il y eut un parti de deus cent chevaus qui estoit alé escorter M. le marquis de Gesvre, qui s'en va à l'armée du Roy aprés avoir icy laissé deus ou trois mil hommes de pié, qui fut deffaict par les ennemis au retour. M. le marquis de Coalin se porte mieus de sa blessure... A. C.

Camp d'Aire, 31 juillet 1641.

Despuis la prise de la ville il est arrivé icy un malheur qui nous afflige touts extrêmement, qui est la mort du pauvre M. le

marquis de Coalin. J'attens les ordres de Monsieur le Cardinal touchant ce que j'ay à faire; je les suivray touts de point en point et les vostre... A. C.

NESMOND A M. LE PRINCE.

Paris, 16 août 1641.

Tout ce que j'escrivis à V. A. du traité de Sedan il y a huit jours est véritable; M. de Bouillon a fait son traité dans une conjoncture fort heureuse pour luy et a obtenu tout ce qu'il pouvoit espérer pour ses intérests, sçavoir la confirmation du traité faict avec M. son père en 1606, mais encores qu'on ne parleroit plus du procès à la mémoire de feu Mgr le Conte et que son corps seroit porté en France dans les tombeaux de ses prédécesseurs; M. de Longueville me vint voir avant hier et me le confirma. Pour le surplus V. A. verra par les lettres qu'elle reçoit de Mgr le Duc come huit jours après la prise d'Aire les ennemis, s'estant mis entre la ville et le camp où nostre armée estoit et nos vivres, estoient sur le point d'affamer l'un et l'autre, en sorte que Mr de la Melleraye, creignant que les ennemis qui sont trente mille homes ne le forçassent dans son camp à demi ruiné, se résolut (après avoir laissé trois mille homes dans Aire avec quelques vivres et touts nos canons, munitions et plus gros bagage) de se retirer à Hesdin avec douze mille homes qui luy restent; ce qu'il a fait courageusement et avec un grand harsard. Les ennemis, toutes les troupes du Cardinal Infant, de Lamboy et du duc de Lorraine, jointes, ont pris nos mesmes retranchemens non encores tout à fait ruinés, et en font encores d'autres doubles par derrière et attaquent Aire despuis le 8 de ce mois. Cela a obligé le Roy de venir avec ses troupes en diligence pour voir ce qu'il pourra faire. Il arrive aujourd'huy à Roye, où M. de la Melleraye se doit trouver pour tenir conseil, si on attaquera les ennemis

dans leurs retranchements, qui sont aussi forts que nous, ou bien si on fera quelque diversion ailleurs, par siège ou entrée dans leur païs, ou en leur coupant les vivres autant qu'il sera possible. Ce sont les termes de la lettre que M. de Noyers escrit aujourd'huy à M. le Chancelier, datée d'hier; cette résolution est bien importante. Mgr le Duc est sorti avec beaucoup de gloire de touste cette occasion; nous avons esté en peine de luy et envoié un courrier exprès pour en sçavoir des nouvelles. Il se porte très bien, il a eu son chapeau emporté d'un coup de fauconeau, Dieu le préserve. Je voudrois bien que cette campagne fût passée et qu'il fût hors de toutes ces occasions. J'envoie à V. A. la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'escrire et le Sr de Beauregard. Je le supliois de revenir treuver le Roy, et s'en retourner en cette ville ou à la campagne en quelq'une des maisons de V. A. pour y fortifier sa santé, laquelle néantmoins est très bone, grâces à Dieu. Je vis hier des nouvelles d'Allemagne qui font mention d'un combat des Impériaux contre les Suédois, qui ne nous est pas advantageux. Il est vray qu'elles viènent de Cologne qui est un lieu suspect. Il n'y a rien d'ailleurs de nouveau. . . . . A. C.

M. LE DUC A SON PÈRE.

Camp de la Bassée, 30 août 1641.

Je m'estime le plus malheureus des hommes puisque vous tesmoignés estre fasché contre moy. Je vous ay escrit tout ce que j'ay peu pour vous auter de l'esprit les choses que des gens qui n'ont aucune affection pour vous et pour moy vous ont voulu faire croire, mais je voy que cela ne vous satisfaict pas, c'est pourquoy j'attenderay avec impatience l'honneur de vous pouvoir entretenir, ou pour vous demander pardon si j'ay failly, ou pour faire voir la vérité de tout. . . . . . .
. . . .

Despuis que je ne me suis donné l'honneur de vous escrire nous avons pris la Basée, place de 8 bastions quasy réguliers de terre, mais qui ne sont pas achevés ; elle n'a duré que trois jours, quoy qu'il y eut quinze cent hommes de guerre dedans. M. le mareschal de Brézé a pris Lens, et M. le marquis de Gesvre le Pont à Vandoin [1]. Les ennemis continuent tousjours le siège d'Aire, c'est pourquoy nous partons demain pour aler prandre Lisle, si il n'y a personne dedans ; et si il y a des gens de guerre, nous nous contenterons de brûler et ravager toutte la Flandre, pour tascher de faire lever le siège aus ennemis. On fortifie extrêmement la Basée ; c'est un poste quasy aussy avantageus qu'Aire. Si on l'achève, ce sera une place très excélente, car elle est fort bien située. M. le mareschal de Brézé s'est joint avec M. de la Melleraie et vivent dans la plus grande union du monde... A. C.

Forges, 16 septembre 1641.

Despuis que je ne me suis donné l'honneur de vous escrire, j'ay receu commendement de Monsieur le Cardinal de l'aler treuver, ce que j'ay faict après avoir veu investir et ouvrir les trenchées de Bapaume. Il m'intérogat très particulièrement touchant ce que j'y avois veu, et me tesmoigna en estre satisfaict. Il m'a commandé de venir prandre les eaus de Forge, ce que je faicts maintenant, et puis de l'aler attandre à Paris. Je crois que Bapaume sera bientost pris...

Je crois bien que vous sçavés le combat de Beauregard et de Francine et ce que Monsieur le Cardinal en a dit.

A. C.

1. Pont-à-Vendin (canton de Lens).

Mlle DE BOURBON A SON PÈRE

Paris, 17 septembre 1641.

Madame ma mère, s'estant trouvée extrêmement mal despuis hier d'une colique piéreuse et n'ayant pas esté à cause de cette incomodité en estat de vous faire responce, m'a commendé de vous faire ses lignes, pour vous dire que Monsieur le Cardinal a trouvé à propos d'envoier Monsieur mon frère aux eaux de Forges par précaution seulement, à ce que luy a mandé M. de Montroeuil et que sa santé avoit tousjours esté fort bonne. Il est allé à Forges sans aller au siège de Bapausme et l'on espère que ce remède luy confirmera encore sa santé. Monsieur de Nemours mourut hier d'une fiebvre continuë.

Il n'y a isy nulle autre nouvelle, c'est pourquoy je finiray cette lettre.

. . . .

Madame ma belle-sœur m'a priée de vous assurer qu'elle est vostre très obéissante servante, elle se porte fort bien.

A. C.

M. LE PRINCE A CHAVIGNY.

Pézenas, 8 juillet 1641.

. . . Pour mon fils, je suis bien aise que M. le Cardinal en soit contant; mais je voudrois bien qu'il ne fust pas tousjours avec M. de Nemours et autres gens qui ne le porteront qu'à la desbauche; il faut à cela pour l'en empescher que M. le Cardinal use d'autorité; je le feray, moy, quand il le voudra...

C. P.

Pézenas, 30 septembre 1641.

J'ay une extrême obligation à M. le Cardinal d'avoir envoié mon fils à Forges; de là il luy a ordonné d'aller l'attandre à

Paris. Il est très juste qu'il aille voir sa femme, mais croiés moy, la demeure de Paris, M. le Cardinal et moy absans, luy est très dommagoable. Si vous le trouvés à propos d'en dire un mot, et qu'il allast aus champs en quelque lieu ou retournast près M. le Cardinal, ce seroit son grand bien. Pardonnés-moy si je vous mande cela... C. P.

Valery, 23 avril 1642.

... Mon fils doit obéir à M. le Cardinal en tout comme à son père ou comme à son maistre; je le veus ainsi...

C. P.

M. LE DUC A CHAVIGNY.

Merlou, 11 octobre 1641.

Monsieur le Cardinal aiant mandé au père Meugnier qu'après avoir esté sept ou huict jours à Merlou il seroit bien aise que je l'alasse treuver, je vous supplie me mander où je le pouray treuver dans ce temps là. J'arivay icy avant hier avec Madame ma mère et ma famme. Elles avoient faict, quand j'estois malade, un veu à Nostre Dame de Liesse, qu'elles n'ont point accompli. Elles m'ont prié de sçavoir de vous si Monsieur le Cardinal treuveroit bon qu'elle y allasse en mesme temps que j'yrois treuver Monsieur le Cardinal pour estre de retour à Paris aussytost que luy... C. P.

M. LE DUC A SON PÈRE.

Merlou, 16 octobre 1641.

Despuis que je ne me suis donné l'honneur de vous escrire, M. le Cardinal m'avoit commandé de m'en aler à Merlou sept ou huict jours avec Madame ma mère et ma fame, qui de là

devoint s'en aler à Liesse; mais comme nous avons esté arrivés à Merlou, la petite vérole est venue à ma fame, ce qui a rompu 'e voiage. Mme ma mère et moy sommes demeurés pour en avoir soin et elle a envoié ma sœur à deus lieues d'icy. M. de Monstroiel m'asseure que se ne sera rien et qu'elle n'an sera point marquée. J'ay envoié Francine à Monsieur le Cardinal pour l'en advertir.

Monsieur de Bouillon a passé par icy aujourd'huy, s'en alant à Paris, et est venu saluer Madame ma mère.

Je vous supplie très humblement me faire l'honneur de m'aimer et croire que je n'ay point au monde de plus forte passion que de vous tesmoigner comme... A. C.

M. LE PRINCE A CHAVIGNY.

Pézenas, 28 octobre 1641.

J'ay receu celle qu'il vous a pleu de m'escrire; je suis en telle peine de la petite vérolle de ma belle-fille et du danger où est mon fils de l'avoir que je ne la vous puis exprimer; c'est ce beau voiage de Merlou qui en est cause, si prudemment entrepris, et où la petite vérole a esté tout l'esté. Je seray bien heureus quand j'auray veu M^r^ le Cardinal et qu'il luy aura pleu régler la conduite et le train de mon fils et de ma belle-fille, et qui les aura logés ailleurs en leur mesnage ensemble sans estre meslés avec nostre train. Ma belle-fille vivra lors par règle et régime sans se lever après midy ne se coucher qu'à une heure, disner à 3 heures et souper entre dis et unse, comme on luy fait faire, et la trainer partout et ne la laisser jamais manger à sa table. Le train de M^r^ le mareschal de Brésé venant par Lion est arrivé, mais de luy nous n'en avons nulles nouvelles. Je suis ravi qu'il soit si bien.

Il n'y a icy rien de nouveau. C. P.

M. LE DUC A CHAVIGNY.

Merlou, 11 novembre 1641.

Despuis que Monsieur le Cardinal est parti, je n'ay point receu de ses nouvelles; c'est pourquoy je ne sçay point ce que je dois faire maintenent, car il y a plus d'un mois que ma femme a eu la petitte vérole, et devent que nous puissions sçavoir les volontés de Monsieur le Cardinal il y aura plus de cinq semeines, outre que le froit commence à venir et que la campagne commence à estre fort vilaine pour les dames. Madame ma mère est de retour de Liesse; elle, ma seur et ma femme attendront icy les ordres de Monsieur le Cardinal. Pour moy, je suis en grande impatience de le voir. Je vous prie avec vostre prudence ordinaire de sçavoir ses volontés et me les mander, car en partant d'icy il m'a commendé d'attendre ses ordres, parce que le Roy appréande la petitte vérole...

C. P.

M. LE DUC A SON PÈRE.

Paris, 18 novembre 1641.

Je vous envoie ce courier pour vous dire qu'estant aujourd'uy alé voir Monsieur le Cardinal, il m'a donné l'abaïe de St Denis pour mon frère, et qu'il m'a dit en me la donnant que il vous tesmoigneroit et à moy tousjours l'affection qu'il nous porte, pourveu qu'on ne le pressât point et qu'on luy laissât faire les choses sans les luy demander, mais que quant on luy tesmoigneroit avoir trop de précipitation pour les choses, que ce ne seroit pas le moien de les avoir. Il m'a dit de plus qu'il apreuvoit que j'alasse loger à l'hotel de la Rocheguion, pourveu qu'on en trevat point de plus beau, mais qu'il ne vouloit point que je deslogasse que vous ne fussiés icy...

J'oubliois à vous mander que le sieur Jacob, conseiller à Di-

jon, m'est venu treuver pour me dire que Giroux m'avoit nomé pour dire que je lui avois dit ce que contient le billet qu'il m'a doné, que je vous envoie. Je ne me ressouviens point de le luy avoir dit, mais je me ressouvien bien qu'en ce temps là il pouvoit bien y avoir quelque brèche aus bastions qu'on faisoit. Je vous prie me mander ce qu'il faut que je fasse là dessus.

A. C.

M. LE DUC A CHAVIGNY.

Paris, 20 février 1642.

Si je croiois que mes lettres ne fussent point importunes à Monsieur le Cardinal, je n'aurois manqué de luy escrire ; mais j'ay assés de confience en l'affection que vous me portés pour croire que vous prandrés la paine de l'asseurer tousjours de la continuation de mes très humbles services, et luy dire que s'il avoit besoin de ses serviteurs, que dès le moindre mot de sa part je me randrois aussy tost auprès de luy. J'espere partir bientost pour aler en Bourgogne et de là en Languedoc. Un pauvre lieutenant de ma compagnie roiale est extrêmement en paine pour quelque désordre qui s'est faict à la Charité; si vous le pouvés servir en ceste affaire là, je vous en seray obligé... C. P.

M. LE DUC A SON PÈRE.

Dijon, 1642.

Aussy tost que j'ay esté arivé en cette ville, j'ay demandé à monsieur Girard les ordres qu'il avoit de vous, lesquels j'exécuteray tousjours de point en point; il m'a dit que vous vouliés que je logasse en vostre chambre : je n'aurois eu garde d'y loger sans vostre commendement. Les estats s'ouvriront le lendemin de la Nostre Dame. Il passa hier icy deus mille Suisses; je fis boire les officiers d'importance. Je ne manqueray de vous informer de ce qui se passera icy... A. C.

LE MÊME AU MÊME.

Dijon, 1642.

Je croy que monsieur Girard vous aura informé de ce qui s'est passé dans les estats, c'est pourquoy je ne vous en manderay rien. Je vous diray seulement que j'ay receu une lettre de Monsieur le Cardinal, par laquelle il me mande d'estre auprès de luy à Narbonne le 15 d'avril. C'est pourque je fais partir mon train le premier du moys, et moy je partiray dès que les estats seront finis, et m'an iray à Lion en poste, où je prandray le Rosne et iray joindre mon train à Baignol. Si vous avés quelque chose à me commander en ce païs là, je vous supplie me le faire sçavoir... A. C.

M. LE DUC A CHAVIGNY.

Lyon, 10 avril 1642.

Je vous rands mille grâces de l'honneur que vous me faictes de vostre souvenir; j'ay receu aujourd'uy à Lion la lettre que vous m'avés escrite. J'avois apris le mal de Monsieur le Cardinal aujourd'uy seulement; j'envoie ce gentilhomme en sçavoir des nouvelles, quoy que je prenne la poste et que j'espère dans quatre ou cinq jours me randre auprès de luy; mais l'impatience en laquelle je suis d'an apprandre faict que je ne puis différer plus longtemps sens en sçavoir. Si les estats de Bourgogne eussent fini plus tost, je serois desjà auprès de Monsieur le Cardinal, mais il n'y a que quatre jours qu'ils sont achevés. C'est ce qui m'a retardé jusque à cet heure.

C. P.

M. LE DUC A SON PÈRE.

Narbonne, 14 avril 1642.

J'arivé hier à onse heures icy où je treuvé Monsieur le Cardinal à l'extrémité; vous pouvés par là juger de nostre desplaisir; mais, Dieu mercy, cette nuyct, après s'estre communié, un absès qu'il avoit dans le plis du bras a crevé de soy mesme, et il est absolument hors de danger. Il m'a faict dire par Mr de Chavigny que je ne tesmoignasse point à Mr de Chomberg estre mal satisfaict de luy et qu'il estoit de ses amis. Ledit Sr de Chomberg m'est venu voir et m'a faict force complimens, mais je ne l'iray point voir que je ne sache vos volontés. Mr le Cardinal est tout à faict hors de péril. Si quelque chose arive de nouveau, je vous envoiray exprès pour vous en advertir... A. C.

Narbonne, jour de Pâques, 20 avril 1642.

J'ay receu la lettre que vous m'avés faict l'honneur de m'escrire, par laquelle je voy que vous continués tousjours à estre mal satisfaict de moy; je m'estime la plus misérable personne du monde de vous avoir peu desplaire. Pour les bals, vous me les aviés permis; pour les festins, je n'an ay faict faire à quy que se soit et je n'ay mangé chés personne que chés Monsieur le Premier, Mr le Procureur Général, Mr le Gran et M. Péret, et deus fois chés le Bourguignon; si quelq'un vous informe de mes actions et qu'il dise autre chose, c'est un meschant homme. Pour ce que m'ont donné les estats, je l'emploiray à tout ce que vous m'ordonerés. Mr de Chomberg va à l'armée et on croit qu'il commandera avec Mr de la Melleraie. Mr le cardinal Masarin a obtenu un ordre du Roy pour passer devant les princes du sang. Je en ay parlé à M. le Cardinal, qui ne m'en a pas donné une trop bonne responce. Je vous supplie n'en rien mander icy que je n'ay veu encore

M. le Cardinal, et je vous envoiray exprès pour vous advertir de tout. Je ne luy céderay point, quelque ordre que j'an aie, que je n'aie des vostres. Je vous prie me pardonner si je vous mande si peu de choses et si j'escris si mal, mais je me treuve un peu mal.. A. C.

Narbonne, 24 avril 1642.

J'ay esté ravy de voir icy Mr Dampière, car j'estois prest de vous envoier exprès pour vous faire sçavoir les particularités de l'affaire de Mr Masarin et de moy. Je vous diray donc que Monsieur le Cardinal s'informa il y a 8 jours si, quant je mangois chés luy, Monsieur Masarin y mangoit aussy; et luy aiant respondu que non et que nous nous estions accordés ensemble de n'y manger que l'un après l'autre, il demanda si je fesois difficulté de luy céder. Monsieur de Chavigny me le vint dire et m'adjousta que vous estiés tombé d'accor de luy céder chés Mr le Cardinal. Je luy dis que cela estoit vray en la présance de Monsieur le Cardinal, mais que, Monsieur le Cardinal n'y estant point, que vous ne luy céderiés point asseurément ny moy aussy; que pour moy je ferois tout ce que me commanderoit Monsieur le Cardinal et que je n'avois point d'autre passion que celle de luy obéir en tout, mais que je ne croiois pas qu'il me voulût commander une chose qui fût contre mon honneur, et encore que je n'estois pas le premier et que je ne pouvois pas commancer une chose comme celle là sans avoir vos ordres; il me dit que j'avois raison et qu'il tascheroit d'accomoder cela; Mrs des Noiers et de la Melleraie me dirent la mesme chose, et en effaict ils m'ont servi tous trois asseurément. Pourtant quelque autre ala treuver Mr le Cardinal, qui luy dit que j'avois pris le temps de sa maladie pour le choquer, ce qui l'aigrit extrêmement contre moy, en sorte qu'il commanda à l'heure mesme à Mr des Noiers et à Mr de Chavigny d'aler treuver le Roy et le suplier de régler la préséance des cardinaus et des princes du sang. Aussytost le Roy

ordona que nous leur céderions et adjousta dans l'ordre que nous ne passerions plus devant les parlemens comme vous l'aviés faict à Paris. Mr de Chavigny aussytost vint m'aporter l'ordre par escrit signé du Roy, et on vous le devoit envoier le landemin; mais j'ay tant faict par le moien de Mr de Chavigny, principalement de Mr des Noiers et de Mr de la Melleraie, que avant hier Mr le Cardinal a recogneu mes intentions, qui n'ont jamais esté aultres que de le servir, et m'a promis que le brevet seroit suprimé et que je ne céderois à Mr Masarin que quant il seroit présent; je vous puis asseurer que cette affaire m'a plus servy dans son esprit qu'elle ne m'a nuy et que je suis admirablement bien avec luy; il m'a commandé de ne vous rien mander de cette affaire là et de n'an rien dire à personne; c'est pourquoy je vous supplie très humblement ne faire pas semblent de la sçavoir et de n'an rien dire. J'ay toutes les obligations du monde à Mr de Chavigny. Mr le Cardinal m'a commandé de demeurer icy emprès de luy. Le Roy est alé à Perpignan pour assiéger la ville par force; mais Faber est arivé icy aujourd'uy, qui dit qu'on l'a treuvé trop forte et qu'il croit qu'on se contentera de l'affamer; si cela est, le Roy reviendra... A. C.

Narbonne, 20 mai 1642.

J'ay receu la lettre que vous m'avés faict l'honneur de m'escrire et les mémoires que vous m'avés envoiés, que j'exécuteray de point en point. Je fus hier chés Monsieur de Chavigny et luy montray le mémoire que vous m'avés envoié touchant l'affaire du Parlement; il me dit que tout ce que vous disiés estoit vray et que vous n'aviés du tout point pris la place du Roy et que on avoit eu tort de vous envoier la lettre qu'on vous avoit envoiée, mais qu'il ne croioit pas que Monsieur des Noiers vous dût faire justice touchant ce que vous souhaittiés par ce que le premier présidant et luy sont comme les deus dois de la main; il revient aujourd'uy de l'armée et je

luy donneray vostre paquet et luy parleray de vos intérés comme je le dois; si il me donne la lettre que vous souhaittés, je vous l'envoiray incontinant, sinon je vous manderay ce qu'il me dira. Pour l'affaire de la subsistance, Mr Daliès est alé à l'armée et je feray sur cette affaire là tout ce qui me conseillera. Mr le Grand vat tousjours de pis en pis, et mesme le Roy commance à se rafroidir en son endroit, et je croy qu'on attent plus que la santé de Mr le Cardinal pour le faire sauter. Monsieur de Schomberg s'est si mal comporté envers Mr de la Melleraie que cela a fort despleu à Mr le Cardinal et il me l'a tesmoigné. Je croy que c'est un homme qui se destruira de luy mesme, qu'il n'y a qu'à le laisser faire; le Roy mesme luy faict mille affrons... A. C.

Narbonne, 26 mai 1642.

J'ay receu les lettres qu'il vous a pleu m'escrire par la Roussière et j'ay satisfaict à tout ce que vous m'avés commandé. Premièrement j'ay parlé à Mr des Noiers de vostre affaire du Parlement et l'ay pressé autant qu'il se peut là dessus; mais il m'a respondu que cette lettre que vous demandiés estoit impossible, mais qu'on ne jugeroit point l'afaire qu'à Paris et que les Roys ne se desdisoient jamais; je luy dis que cela estoit bon si l'afaire estoit jugée à font; mais, n'estant qu'une simple lettre de cachet sur un fauls entendre, que ce n'estoit pas se desdire, mais bien remettre les choses en leur premier estat jusque au jugement. Il me dit net que cela ne se pouvoit et qu'il vous le manderoit; il m'adjousta là dessus que si il se chantoit quelque nouveau Te Deum, pour lors il représanteroit au Roy vos raisons; pour moy je croy que si on en doit chanter quelq'un, ils vous envoiront quelque lettre de cachet pour y præsider le Parlement, mais qu'ils ne veulent pas que vous le præsidiez comme prince du sang, mais bien en vertu de la lettre de cachet qu'on vous envoira. Pour l'affaire de Mr Bou-

chu, il ne s'an parle pas icy; j'ay pourtant veu Mr de Brézé, lequel m'a dit qu'il nauroit eu guarde d'y songer si vous ne luy aviés permis, mais qu'il ne vouloit faire cette affaire là qu'avec vous. Je luy dis que cela seroit bien difficile et que je croiés que vous auriés bien de la peine à vous accorder avec La Berchère et à abandoner Mr Bouchu, que pour moy j'estoi si fort amy de Mr Bouchu qu'à moins de vostre commendement je ne le ferois jamais. Il me dit que à Paris il vous en parleroit et à moy aussy, et qu'il me donnoit sa parole que jusque là il n'an diroit mot, et qu'il n'an avoit rien dit qu'à Monsieur de Chavigny; cela m'obliga d'aler chés Mr de Chavigny pour luy faire la mesme prierre, lequel me dit la mesme chose et de plus me promit que si quelq'un aultre vouloit faire l'affaire sans vostre consentement, qu'il la romperoit. Mr le Cardinal se porte mieus et va demin à Pésenas; j'ay retenu icy la Roussière pour vous mander l'estat auquel il sera quant il sera arivé à la Grange. Je vous puis asseurer que je suis aultant bien avec luy que je le puis souhaitter. Je vous manderay touttes choses par la Roussière... A. C.

Commencement de juin 1642.

La nouvelle de la bataille [1] a assés surpris de monde en ces quartiers, mais Monsieur le Cardinal est infiniment satisfaict des soins que vous aportés; il m'a dit qu'il vous escrivoit tout.

A. C.

Agde, 4 juin 1642.

J'ay retenu la Roussière jusque icy pour vous informer au vray de la résolution des choses; à cet heures qu'elle est prise, je vous le ranvoie en diligence, mais je vous supplie de brûler ma lettre et ne la montrer à personne. Mr le Cardinal partit il

1. D'Honnecourt, perdue par le comte de Guiche.

y quatre ou cinq jours de Narbonne et vint en deus jours à Béziers où Monsieur le Grand Mestre vint, qui d'abort s'en retourna à l'armée; il fit mine de venir à Pézenas et tout d'un coup est venu à Agde, où il doit demain s'embarquer pour de là aler à S[t] Privas attandre M. de Chavigny, qui est alé à la court parler au Roy... sur l'affaire de M. le Grand; on ne sçait comme cela se passera. Cepandant M[r] le Cardinal m'a dit d'escrire et de dire à tous les officiers de vos troupes et des miennes de faire absolument ce qui leur sera commandé par le M[r] le mareschal de la Melleraie. C'est qu'on a peur que le Roy, poussé par M. le Gran, ne veuille entreprandre quelque chose après que M[r] de Chavigny luy aura parlé, ou bien on veut faire quelque chose à M[r] le Grand. La marche de Monsieur le Cardinal si prœcipitée est pour avancer tousjours vers Paris; car on a peur que M[r] le Grand n'anmeine le Roy plus tost que nous y soions. Dès que Monsieur de Chavigny sera de retour, je vous informeray de tout. Pour moy, M[r] le Cardinal m'a dit de le suivre et d'engager sous main de mes amis; il m'a pourtant commandé de ne rien faire ou vertement, c'est pourquoy je vous supplie de ne pas faire semblant que je vous l'aie mandé.

Espenan nous a offert sa place; on ne sçait encore quel party praut M[r] de Schomberg; mais je croy qu'il demeurera entre deus celles, le cul à terre. Tous nos officiers m'ont tous tesmoignés grande affection; j'espère que dès que M. le Cardinal sera guary, que cela ira fort bien pour nous; il commance à lever son bras et à remuer la main. Je vous avertiray de temps en temps de tout... A. C.

Arles, juin 1642.

J'estois prest de faire partir Francine comme je vous l'avois mandé, quoy qu'il n'y aie rien de nouveau; mais pourtant la peur que j'avois que vous ne fussiés en peine m'y fesoit résoudre. M[r] de Chavigny est de retour et n'a point parlé au Roy

de Mr le Grand; car il a treuvé les choses si bien disposées qu'il n'a pas creu que cela fût nécessaire : premièrement le Roy et Mr le Grand estoint mal ensemble ; de plus le Roy avoit des tandresses pour Mr le Cardinal qui ne se peuvent exprimer ; de plus il avoit des defférances pour luy les plus grandes du monde, jusque à dire que si Mr le Cardinal le treuvoit apropos, qu'il retourneroit en Picardie, sinon il demeureroit et qu'il donneroit ordre à la Reine de faire de Messieurs ses enfans tout ce que Mr le Chanselier et le Surintendent voudroint, et il adjousta : « Je ne nomme pas Monsieur le Prince, car se n'est pas la coutume de mettre les enfens de France entre les mains des Princes du Sang. » Tout cela fut après l'affaire du pauvre mareschal de Guiche, que Mr le Cardinal appuie extrêmement. On m'a dit que vous aviés envoié une relation de Courselle qui est contre luy, et que Courselle avoit mandé que vous luy aviés commandé de la signer ; on treuve icy cela fort estrange, et mesme que vous vouliés randre de mauvais offices à une personne qui est à Mr le Cardinal et qui protège ; cela ne vous servira de rien icy[1]. Vous me pardonés bien si je vous parle si franchement, mais vous m'avés commandé de vous mander les choses au vray. Je vous prie ne rien dire de cecy et de brûler ma lettre. On dit que Mr le cardinal de Lion viendra icy : M. Pérault m'a dit que vous vouliés que je luy cédasse partout ; je vous prie au plus tost me faire sçavoir vostre intantion, car sela sera bien estrange de séder à un et l'emporter sur les aultres. Mr de Chavigny retourne demain à la court ; je croy que c'est pour l'affaire du mareschal de Guiche... A. C.

1. M. le Prince écrivait à Chavigny, de Paris, le 16 juin : « ... Il ne se peut plus dissimuler que les divisions entre Mr le conte de Harcourt et Mr le mareschal de Guiche nous coupent la gorge ; et le désir qu'a Mr le mareschal de Guiche de ravoir son armée, quoyque bon lorsqu'elle sera refaite, est néantmoins très nuisible asteures, où nous jugeons qu'il faut absolument joindre ce qu'il a de reste à Mr le conte de Harcourt et ne composer pour présent qu'une seule armée ; nous luy en escrirons aujourd'huy, mais il faut luy donner un commandement exprès là dessus... » C. P.

14 juin 1642.

Aussytost que nous avons icy receu la nouvelle de ce que le Roy a voulu faire arester Monsieur le Gran et qu'il s'est sauvé, je n'ay pas voulu manquer de vous en advertir On a aresté Messieurs de Tou et de Chavaignac et quelques aultres; on est em peine de ce qu'il est devenu et on le faict chercher partout. Je croy que ceste nouvelle vous sera bien aggréable; si par hasar il passoit à Paris et que vous puissiés le faire arester, ce seroit un gran coup... A. C.

Tarascon, 23 juin 1642.

Despuis la prison de Monsieur le Grand, il ne s'est rien passé de considérable, sinon qu'on l'amène à Monpelier et Messieurs de Tou et de Chavaignac dens le chasteau de cette ville. Le Roy est à Montfrain où je l'ai esté voir avec Messieurs de Chavigny, des Noiers, de Mazarin, de Bigny et Dalès. Il nous parla trois heures durant des subjects qu'il avoit de se plaindre de Mr le Grand et nous le servimes à souhaict. Monsieur le Cardinal estoit presque guary, mais il s'est treuvé un petit sinus quy retardera un peu sa guarison; cela n'ampeschera pas pourtant que nous ne partion dans peu pour Paris. On a envoié Tourville en Bourgogne pour arester touts cœus qui y passeront sans ordre ou passeport du Roy. C'est qu'on a peur qu'il n'y ait beaucoup de gens embrouillés dans ceste affaire de Mr le Grand, qui se voudront peut estre retirer quelque part. On me faict espérer quelque chose, mais je ne puis encore dire ce que c'est; je vous supplie de ne pas faire semblent d'en rien sçavoir; dès que je sçauré ce que c'est, j'envoiray après pour vous en advertir. La Roussière partira dans un jour ou deus, je vous manderay par luy ce qui ce passera. Ce gentilhomme a un affaire au Conseil, où il espère que vous lui servirés; il m'a tesmoigné beaucoup d'affection à vostre service... A. C.

Tarascon, 26 juin 1642.

Despuis que Mr Filsjean a esté arivé, il ne s'est rien passé de nouveau, sinon que Monsieur le Cardinal s'est treuvé un peu plus mal; mais on lui a faict une incision assés grande qui a descouvert le fonds du grand sinus, et Mr de Monstrœuil asseure que dans quinze jours il sera guary absolument. Pour Mr le Grand, je m'asseure que son procès sera bientost commancé et qu'il se treuvera beaucoup de gens intrigés dans son affaire. On m'a donné encores quelques espérances, mais je ne sçaurois encore dire ce que se sera. Le Roy est tousjours mal et on n'asseure pas fort de sa santé; dès qu'il se portera mieus, il s'en irat droit à Paris et Monsieur le Cardinal aussy. On parle que Perpignan est aus abois et qu'il traitera dans un jour ou deus pour se randre dans huict; c'est un espion qui nous en a adverty. Filsjean a veu Monsieur le Cardinal qui est satisfaict de vous au dernier point. Si vous souhaittés quelque chose en ce pais, je vous supplie me le mander... A. C.

Tarascon, 30 juin 1642.

Je croy que vous aurés sceu l'arest de la personne de Mr de Bouillon et touttes les intrigues de cette court; c'est pourquoy je ne vous en diray mot. Je vis Mr de Chavigny pour sçavoir ce que vous feriés à l'arivée du Roy; il me dit qu'il vous le manderoit et qu'il se chargoit de tout, qu'il vous le manderoit. Filsjen demerera encore icy. S'il se passe quelque chose de nouveau, je vous en advertiray. Mr de Longueville va commander l'armée d'Italie; pour moy je ne sçay encore ce qu'on fera de moy... A. C.

M. LE PRINCE A CHAVIGNY

Paris, 7 juillet 1642.

Je ne vous puis dire ma joie de ce qui s'est passé entre le Roi et Mr le Cardinal à leur entrevue; c'est la bénédiction de l'Estat que tout soit au bon estat qu'il est, et j'i prens plus de part que personne.

Je ne vois que des miracles pour le bien public; la prise de Mr de Bouillon en est un bien grand. Dieu confondra tous ceux qui conspirent contre la France.

Je suis ravi que mon fils se conduise bien avec Mr le Cardinal; il n'aura jamais but que de vivre et mourir pour son service. Pour moy, ma fidellité envers le Roy et Mr le Cardinal sera éternelle... C. P.

M. LE DUC A SON PÈRE

Tarascon, 9 juillet 1642.

Je vous demande mille pardon si j'ay demeuray si longtemps sans vous escrire, mais je m'asseure que Monsieur Filsjean vous tesmoignera qu'encore ce n'est pas ma faute.

Monsieur le Cardinal despuis yer c'est treuvé à mon gré plus mal qu'à l'ordinaire; on veut pourtant nous faire acroire que cela vat mieus; je vous prie ne pas le dire. Mr le Marquis [1] a donné un combat sur mer où il a eu beaucoup d'avantage sur les ennemis. Je croy que nous ne partirons pas sitost d'icy; on attent le temps de pouvoir aler à Bourbon. Tout ce qui se passera d'importent, je ne manqueray de vous en donner advis.

A. C.

Au camp de Perpignan, 10 septembre 1642.

Tinardy s'en alant vous treuver, comme il m'a dit avoir ordre de vous, je l'ay informay de tout ce qui s'est faict icy et de

1. Armand de Brézé.

tout ce que je croy qui arrivera, afain qu'il vous en randit comte. Je pars demain comme vous me l'avés ordonné pour me randre en diligence auprès de Monsieur le Cardinal...

A. C.

Bourbon, 20 septembre 1642.

J'ay receu la lettre que vous m'avés faict la faveur de m'escrire, et ay donné la lettre à Monsieur le Cardinal que vous luy escrivés; il m'a tesmoigné estre fort contant et de vous et de moy; seulement, deus jours après que je fus arivé, il fut un peu fasché contre moy, par ce qu'estant arivé à Lion fort tard et en estant party fort matin, je n'avois pas veu M. le cardinal de Lion; quoy que je luy eusse envoié un gentilhomme luy faire excuse, il m'en parla et m'en fit réprimende. Ce qui le faschoit le plus, estoit qu'il croioit que vous me l'ussiés commandé; mais comme je luy dis que sur mon honeur cela n'estoit point, et que mesme vous m'aviés commandé de luy céder, il commençat à s'apaiser, et Madame d'Esguillon, qui se treuva là, l'apaisa absolument. Je vous puis asseurer qu'il en a l'esprit guéri entièrement et que je suis aussy bien qu'il se puent souhaiter avec luy; il se porte assés bien, Dieu mercy; il m'a commandé de m'an aler à Paris sur la nouvelle de la maladie de ma femme, qui n'est qu'une fièvre tierce dont elle est guérie, à quoy n'aient pas voulu obéir quelque temps, enfain il me l'a commandé. J'ay creu le devoir faire et je pars demain à cet effect; je reviendray le treuver par les chemins pour ariver à Paris avec luy...

A. C.

FIN DES PIÈCES ET DOCUMENTS

TOME TROISIÈME

ERRATA

Page 18, ligne 20, *leurs terres :*, lisez : *leurs terres,*.

Page 105, ligne 6, *et que de la salle*, lisez : *et de la salle*.

— ligne 9, *serait*, lisez : *sera*.

Page 130, lignes 21 et 22, *parce qu'ils*, lisez : *parcequ'ils*.

Page 149, manchette, *Luyne*, lisez : *Luynes*.

Page 155, ligne 18, *Nul*, lisez : *nul*.

Page 176, ligne 5, *Valteline*, lisez : *Valteline*.

Page 224, ligne 5, *l'une*, lisez : *l'un*.

Page 272, ligne 23, *du grand-maître. La Meilleraie*, lisez : *du grand-maître La Meilleraie*.

Page 322, ligne 17, *1er novembre*, lisez : *30 octobre*.

Page 388, ligne 22, *1658-1659*, lisez : *1648-1649*.

Page 389, ligne 27, *1658*, lisez : *1656*.

Page 433, ligne 22, *1635*, lisez : *1634*.

Page 458, ligne 29, *1648*, lisez : *1647*.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME TROISIÈME

LIVRE TROISIÈME

1610 A 1643

HENRI DE BOURBON

DEUXIÈME DU NOM, TROISIÈME PRINCE DE CONDÉ, NÉ LE 1er SEPTEMBRE 1588, MORT LE 26 DÉCEMBRE 1646

LOUIS DE BOURBON

DUC D'ANGUIEN

NÉ LE 7 SEPTEMBRE 1621

PIÈCES ET DOCUMENTS INÉDITS

N° I

LIVRE III, CHAPITRE I

1610-1620

N° II

LIVRE III, CHAPITRE II

1620-1629

N° III

LIVRE III, CHAPITRE III

1629-1637

Nº IV

LIVRE III, CHAPITRE IV

1621-1639

Nº V

LIVRE III, CHAPITRE V

1638-1639

N° VI

LIVRE III, CHAPITRE VI

1640-1643

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME TROISIÈME.

Paris. — Imp. A. Quantin, 7, rue Saint-Benoît.